

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Faculté des Lettres et des Langues
Département de français LMD



Mémoire pour l'obtention d'un Master en
Sciences du langage
Thème :

**Etude de quelques caractéristiques linguistiques du discours contestataire :
cas des slogans du Hirak algérien 2019**

Présenté par :

BAHRA Karima

Membres du jury :

Directeur de recherche : GRARI Abdallah

M.A.A UATL

Examineur : SELT Amel

M.A.A UATL

Président de jury : ZIOUANI Fatima

M.A.A UATL

Année universitaire 2019-2020

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Faculté des Lettres et des Langues
Département de français LMD



Mémoire pour l'obtention d'un Master en
Sciences du langage

Thème :

**Etude de quelques caractéristiques linguistiques du discours contestataire :
cas des slogans du Hirak algérien 2019**

Présenté par :

BAHRA Karima

Membres du jury :

Directeur de recherche : GRARI Abdallah

M.A.A UATL

Examineur : SELT Amel

M.A.A UATL

Président de jury : ZIOUANI Fatima

M.A.A UATL

Année universitaire 2019-2020

« Un slogan est un lien vital entre l'organisation et les masses qu'elle tente de conduire. Il doit synthétiser une revendication précise en une phrase simple et nerveuse tout en mobilisant les gens pour le combat. »

*Un long chemin vers la liberté
Nelson Mandela*

Dédicaces

A la mémoire de ma mère, qui de son vivant, a toujours été à mes côtés et n'a cessé d'inculquer en moi la force pour ne jamais baisser les bras devant une difficulté.

A mon père, à qui je souhaite longue vie.

A toute ma famille.

Remerciements

Ma gratitude et mes remerciements vont à mon encadrant Mr GRARI, qui a bien voulu se donner la peine d'assumer la direction de ce modeste travail de recherche.

Je lui adresse l'expression de ma reconnaissance pour sa haute compétence scientifique, sa lecture minutieuse de ce travail, sa patience, ses remarques et ses orientations qui ont contribué à alimenter ma réflexion.

Je tiens également à remercier les membres du jury, qui ont bien voulu accepter de porter un jugement sur ce modeste travail et qui ont accepté de l'enrichir de leurs remarques.

Je remercie également tous les enseignants du département de français pour les privilèges qu'ils m'ont octroyé à chaque fois que je leur demandais de l'aide.

Je remercie enfin, tous ceux qui m'ont soutenu de près ou de loin, tout au long de mon cursus universitaire, ils se reconnaîtront.

Résumé

Dans une communication revendicatrice comme la contestation, le slogan semble l'outil le plus efficace pour se positionner, revendiquer des droits, persuader les autres et faire agir en conséquence. A la fois discours et contre-discours, le slogan contestataire est rédigé en fonction de la situation de communication dans laquelle s'inscrivent les manifestants et en fonction de leurs intentions.

Notre travail de recherche s'inscrit dans le domaine de l'analyse de discours. Il traite des spécificités langagières du discours contestataire, notamment celles du slogan contestataire.

Le slogan contestataire se caractérise par sa spontanéité et son originalité, il présente des similitudes avec le slogan politique et le slogan publicitaire, mais il diffère de par ses objectifs. Ce qui nous amène à nous interroger sur la nature du slogan contestataire et sur les stratégies discursives auxquelles il recourt pour les atteindre.

Notre étude porte sur les slogans du mouvement contestataire algérien El Hirak. Les concepts et les outils d'analyse auxquels se réfère notre travail pour dégager certaines de ses caractéristiques linguistiques s'appuient sur la théorie de l'énonciation de Benveniste et de Kerbrat-Orecchioni, sur l'argumentation rhétorique de Perelman, sur la théorie des actes de langage d'Austin et de Searle et sur l'implicite de Ducrot.

Les résultats obtenus montrent que le slogan contestataire est un discours d'engagement, incitatif, argumentatif et persuasif. Il est concis, anonyme, humoristique, poétique et inhérent à son contexte d'énonciation. Le slogan contestataire est un acte social indirect de type directif et expressif qui appelle à la mobilisation et à l'action. Il se manifeste par une subjectivité plus ou moins marquée qui traduit un fort engagement et un fort positionnement des contestants contre un système. Il recourt à un nombre important de figures rhétoriques pour persuader son auditoire et affaiblir l'opposant. Quant à l'implicite qu'il infère, il lui confère un pouvoir d'action et d'influence sur ses interlocuteurs dans le but de modifier une réalité contestée.

Mots-clés : analyse du discours - discours contestataire – slogan contestataire – caractéristiques linguistiques - mouvement algérien El Hirak 2019.

ملخص

في كل المظاهرات يعتبر الشعار الأداة الأكثر فعالية لتعبير عن موقف و لمطلبة حق و لإقناع الآخرين و لتأثير عليهم. خطاب و خطاب مضاد في ان واحد الشعار الاحتجاجي محرر حسب وضعية التواصل التي يعيشها المتظاهرين و حسب نواياهم. يندرج عملنا البحثي في ميدان تحليل الخطاب. هدفه تحليل خصائص الخطاب الاحتجاجي. خاصة الجانب اللغوي للشعار الاحتجاجي. فهذا الأخير خطاب تلقائي و ابداعي و يشبه الشعار السياسي و الشعار الإشعاري في خصائص كثيرة لكن له اهداف مختلفة. فالشعار الاحتجاجي مع محاولته اقناع الشعب لضرورة مساندة مطالبه يحث الحكام على تحقيقها. مما يجعلنا نتسال عن طبيعة الشعار الاحتجاجي و عن التقنيات اللغوية التي يستعملها لتحقيق اهدافه. تعتبر الشعارات اللاحتجاجية للحركة الاحتجاجية الجزائرية الحراك الجسم الغوي الذي تعتمد عليها دراستنا. في هذا السياق اخذت النظاريات و ادوات التحليل من اعمال بنفنيست و كبريت-ارتشيووني في الذاتية و برمان في الاستدلال و استين و سيعل في افعال الكلام و ديكر و في الضمني. فتدل النتائج على ان الشعار الاحتجاجي خطاب وفاء و دعائي و استدلاي ومقتنع. انه شعارا قصير و مجهول و شعري و هزلي و ملزوم بظروف التعبير. الشعار الاحتجاجي فعل كلام غير مباشر توجيهي و معبر يدعو الي التجنيد و الي الفعل. له ذاتية ظاهرة تمثل الوفاء و الموقف القوي للمتظاهرين ضد الحكام. اما من اجل تأثير علي الجماهير و تضعيف النظام يلجو الشعار الاحتجاجي الي عدد كبير من الاستعارات. و الضمني الذي يحتوا فيعطي له قوة التأثير و الفعل هدفه تغير حقيقة رافضة.

الكلمات المفتاحية : تحليل الخطاب – الخطاب اللاحتجاجي – الشعار اللاحتجاجي – الخصائص اللغوية – الحراك اللاحتجاجي الجزائرية الحراك 2019.

Abstract

In all protest communication, the slogan is the best tool to positionne himself, to ask for demands, to persuade people and to do act accordingly. At the same time, the protest slogan is a discourse and a counter-discourse writing in terms of a situation of communication and of démonstrator's intentions. Our research is in line with the discourse analysis. It treat the specificity of the protest discourse, in particular his verbal angle that is the protest slogan. This kind of slogan is characterized by spontaneity and originality. It have similitary characteristics with politics slogan and advertising slogan but it differ in its aims. So, we ask ourselves what is the nature of the protest slogan and what are the discursives stratégies implemented by the demonstrators to reach their aims. Our work will consist to déterminer some of these stratégies. The slogans of the Hirak's algérian protest movement are our study's corpus. The theoretical currents wich refer are the enonciation of Benveniste and Kerbrat-Orecchioni, the argumentative rhetoric of Perelman, the theory speech acts of Austin and Searle and the implicit of Ducrot. The results demonstrate that the protest slogan is an

engagement, incentive, argumentative and persuasive discourse. It is concise, anonymous, humorous, poetic and dependant of the context. The protest slogan is an indirect social speech act, expressive and directive. It call to action and mobilization. It present a strong subjectivity which be the result of the engagement of the demonstrators and their positions against the system. It use too, a lot of rhétoric figures to persuade his auditoire and to weaken the opponent. The implicit wich it infer give to the protest slogan, an influence and action power on interlocutors, the objective is to change a reality contest.

Keywords : discourse analysis – protest discourse – protest slogan – linguistics characteristics – linguistics characteristics – algerian protest movement El Hirak 2019.

Table des matières

Liste de l'alphabet phonétique international	24
Liste des figures	25
Liste des tableaux	26
Introduction générale.....	27
Chapitre 1: Le discours contestataire : le slogan contestataire.....	30
1. La notion de discours	32
2. Dimensions conceptuelles de la notion de discours.....	34
2.1. L'opposition entre texte et discours.....	34
2.2. L'opposition entre énoncé et discours	35
2.3. L'opposition entre phrase et discours	36
2.4. L'opposition entre phrase et énoncé	36
2.5. Le discours est organisé.....	37
2.6. Le discours est orienté	38
2.7. Le discours agit.....	38
2.8. Le discours est interactif.....	38
2.9. Le discours est contextualisé	38
2.10. Le discours est pris en charge par un sujet	38
2.11. L'intersubjectivité du discours	38
3. Typologie du discours.....	40
3.1. Le discours publicitaire	40
3.2. La propagande	41
3.3. Le discours politique	41
3.4. Le discours contestataire	42
4. La notion de slogan.....	43
4.1. Historique du terme « slogan ».....	43

4.2.	Le mouvement contestataire	44
4.3.	Définition du slogan contestataire	45
4.4.	Les fonctions du slogan	47
4.4.1.	Fonctions techniques	47
4.4.2.	Fonctions pragmatiques.....	48
5.	Description du corpus : Les slogans du Hirak algérien	48
6.	Les caractéristiques du slogan contestataire	53
6.1.	La concision.....	53
6.2.	Le rythme, la rime et l'assonance	54
6.3.	L'autonomie ou la dépendance sémantique.....	54
6.4.	L'anonymat.....	56
6.5.	Le figement.....	57
6.6.	La dimension humoristique	57
Chapitre 2 : Le discours contestataire : une situation de communication		59
1.	Le concept de langue.....	61
1.1.	Définition du langage	61
1.2.	Définition de la langue	61
1.2.1.	L'indice	62
1.2.2.	Le signal	62
1.2.3.	Le symbole	63
1.2.4.	Le signe	63
1.2.4.1.	Le signe linguistique	63
1.2.4.2.	Le signe selon C.S. Peirce.....	64
1.2.5.	Le code linguistique	64
1.2.6.	Définition de la langue selon Saussure	65
1.2.7.	Définition de la langue selon André Martinet.....	66
1.3.	Définition de la parole	67

2.	Le concept de communication	68
2.1.	La communication vue par le sens commun	68
2.2.	La communication vue par les psychologues	69
2.3.	La communication vue par les sociologues	70
2.4.	La communication vue par les linguistes	71
3.	La sémiologie.....	73
3.1.	Le premier courant : la sémiologie de communication	74
3.2.	Le deuxième courant : la sémiologie de la signification	76
4.	La communication non verbale.....	77
4.1.	Les fonctions de la communication non verbale	77
4.1.1.	La fonction sémantique	77
4.1.2.	La fonction syntaxique	77
4.1.3.	La fonction pragmatique	77
4.1.4.	La fonction de régulation (émotionnelle et attentionnelle).....	78
4.1.5.	La fonction dialogique	78
4.2.	La kinésique.....	78
4.3.	La proxémique.....	79
4.4.	La communication par image ou visuelle.....	81
4.4.1.	La notion d'image	81
4.4.1.1.	L'image dénotée.....	82
4.4.1.2.	L'image connotée.....	82
4.4.2.	Le signe iconique	82
4.4.3.	Le signe plastique.....	83
4.4.4.	L'image fixe, un signe sémiologique	83
4.4.5.	L'iconisation du verbal.....	84
4.4.6.	La relation texte / image.....	85
4.4.6.1.	La fonction d'ancrage	85

4.4.6.2.	La fonction de relais.....	85
5.	La communication verbale ou linguistique.....	85
6.	La communication sociale	87
7.	La communication de masse.....	88
8.	Le contrat de communication.....	88
9.	Les schémas de la communication.....	89
9.1.	Le schéma de communication de Roman Jakobson	89
9.1.1.	La fonction référentielle	92
9.1.2.	La fonction métalinguistique.....	92
9.1.3.	La fonction poétique.....	93
9.1.4.	La fonction expressive (émotive).....	94
9.1.5.	La fonction conative.....	94
9.1.6.	La fonction phatique.....	95
9.2.	Le schéma de communication de Kerbrat-Orecchioni	96
9.2.1.	L'émetteur du message.....	98
9.2.2.	Le récepteur.....	99
9.2.3.	Le message contestataire	99
9.2.4.	Le référent	99
9.2.5.	Le canal	99
9.2.6.	Les compétences de communication.....	100
9.2.7.	Les déterminations « psychologiques et psychanalytiques ».....	100
9.2.8.	Les contraintes de l'univers du discours	100
9.2.9.	Encodage et décodage du message contestataire	101
9.2.10.	Modèle de production/ d'interprétation.....	101
Chapitre 3 : La subjectivité dans le discours contestataire.....		104
1.	Situation de communication et situation d'énonciation.....	107
1.1.	La situation de communication.....	107

1.2. La situation d'énonciation	107
2. La notion d'énonciation	107
2.2. La responsabilité énonciative	109
2.3. La notion d'énonciateur	110
2.3.1. Le sujet modal	110
2.3.2. Le sujet parlant	111
2.3.3. Le locuteur.....	112
2.3.4. L'énonciateur	113
2.3.5. L'hyper énonciateur	115
3. Dialogisme et polyphonie	116
3.1. Dialogisme constitutif vs dialogisme montré	118
4. La subjectivité.....	119
4.1. Les marqueurs de subjectivité	120
4.1.1. Les déictiques	120
4.1.1.1. Les pronoms personnels.....	121
4.1.1.2. Le pronom ON	126
4.1.1.3. Les démonstratifs	127
4.1.1.4. Les présentatifs	128
4.1.1.5. Les adverbes et locutions adverbiales.....	129
4.1.1.6. Les prépositions	131
5. La notion de modalité	132
5.1. Définition de la modalité	132
5.2. La notion de modalisation	133
5.3. La notion de modalisateur	135
5.4. La notion de dictum et modus	135
5.5. L'aspect sémantico-pragmatique de la modalité	137
5.6. La modalité d'énonciation	138

5.6.1.	La modalité déclarative ou l’assertion	140
5.6.2.	La modalité interrogative ou l’interrogation	142
5.6.3.	La modalité impérative ou l’injonction	143
5.6.4.	L’exclamative	145
5.7.	La modalité de message	146
5.8.	La modalité d’énoncé	147
5.8.1.	Les modalités logiques	148
5.8.1.1.	Les modalités aléthiques (ou hypothétiques)	148
5.8.1.2.	Les modalités épistémiques	149
5.8.1.3.	Les modalités volitives ou bouliques	150
5.8.1.4.	Les modalités déontiques	151
5.8.2.	Les modalités axiologiques	153
5.8.2.1.	Les modalités appréciatives	154
6.	Les subjectivèmes	154
6.1.	Les substantifs subjectifs	156
6.2.	Les adjectifs subjectifs	160
6.2.1.	Les adjectifs affectifs	161
6.2.2.	Les évaluatifs non-axiologiques	162
6.2.3.	Les évaluatifs axiologiques	163
6.3.	Les adverbes subjectifs	165
6.4.	Les verbes subjectifs	166
6.4.1.	Les verbes occasionnellement subjectifs	166
6.4.2.	Les verbes intrinsèquement subjectifs	168
6.4.2.1.	Les verbes intrinsèquement axiologiques	168
6.4.2.2.	Les verbes intrinsèquement modalisateurs	170
6.4.3.	Les verbes de modalité	171
7.	La subjectivité et la notion d’engagement	172

8.	L'effacement énonciatif.....	173
8.1.	La notion d'objectivité.....	173
8.2.	Définition de l'effacement énonciatif.....	174
8.3.	Les caractéristiques de l'effacement énonciatif.....	175
8.3.1.	Au plan de la référence nominale.....	176
8.3.2.	Au plan de la référence verbale.....	176
8.3.3.	Au plan de la connexion entre syntagmes et propositions.....	176
Chapitre 4 : L'argumentation rhétorique dans le discours contestataire.....		181
1.	La rhétorique.....	183
2.	L'argumentation.....	186
2.1.	Définition.....	186
2.2.	Visée argumentative vs dimension argumentative.....	189
2.3.	La stratégie argumentative.....	190
2.4.	La mise en scène argumentative.....	191
2.4.1.	La mise en scène des stratégies argumentatives.....	193
2.4.1.1.	L'enjeu de légitimation (position d'autorité).....	193
2.4.1.2.	L'enjeu de crédibilité (position de vérité).....	193
2.4.1.3.	L'enjeu de captation (l'adhésion).....	193
2.4.2.	La mise en scène argumentative selon les visées situationnelles.....	193
2.4.2.1.	La visée de démonstration.....	194
2.4.2.3.	La visée de persuasion.....	195
2.4.3.	Les paroles du discours argumentatif.....	195
2.4.3.1.	La parole de promesse.....	196
2.4.3.2.	La parole de décision.....	196
2.4.3.3.	La parole de justification.....	196
2.4.3.4.	La parole de dissimulation.....	196
2.5.	L'analyse argumentative du discours.....	197

2.5.1.	Une approche langagière	197
2.5.2.	Une approche communicationnelle	197
2.5.3.	Une approche dialogique.....	197
2.5.4.	Une approche générique.....	197
2.5.5.	Une approche figurale	197
2.5.6.	Une approche textuelle.....	198
3.	Les théories de l'argumentation.....	198
3.1.	Les fondements rhétoriques de l'argumentation	198
3.1.1.	La rhétorique d'Aristote et l'argumentation.....	198
3.1.1.1.	Les trois discours d'Aristote	199
3.1.1.2.	Les trois preuves d'Aristote	200
3.1.2.	L'argumentation chez Chaim Perelman et L.Obrechts –Tytca	202
3.2.	Les fondements pragmatiques de l'argumentation	204
3.2.1.	L'argumentation d'Oswald Ducrot et Jean-Claude Anscombe	205
3.2.2.	Les approches conversationnelles de l'argumentation.....	206
4.	Les arguments (preuves) selon Aristote.....	207
4.1.	Le concept d'ethos.....	208
4.1.1.	Les types d'ethos	211
4.1.1.1.	L'ethos discursif.....	211
4.1.1.2.	L'ethos prédiscursif	212
4.1.2.	L'image des interlocuteurs	215
4.1.3.	La notion de scénographie.....	216
4.2.	Le concept de pathos	217
4.3.	Le concept de logos	219
5.	Les figures de style	220
5.1.	L'argumentativité des figures de rhétorique.....	220
5.2.	Les caractéristiques de l'argumentation figurale.....	222

5.2.1.	L'orientation de leurs composantes.....	222
5.2.2.	La force de leur saillance	223
5.2.3.	La capacité de court-circuitage.....	223
5.2.4.	La tendance à l'ambiguïté	223
5.3.	Les types de figures de style.....	223
5.3.1.	Les figures de sens	224
5.3.1.1.	La comparaison.....	224
5.3.1.2.	La métaphore	224
5.3.1.3.	La métonymie	224
5.3.1.4.	La synecdoque	224
5.3.1.5.	L'antonomase.....	224
5.3.1.6.	La périphrase.....	225
5.3.2.	Les figures de mots	225
5.3.2.1.	Le néologisme.....	225
5.3.2.2.	Le mot-valise	225
5.3.2.3.	La polyptote	225
5.3.2.4.	L'assonance.....	225
5.3.2.5.	L'allitération	225
5.3.2.6.	L'homéotéleute	226
5.3.2.7.	La rime	226
5.3.2.8.	La paronomase	226
5.3.3.	Les figures de pensée	226
5.3.3.1.	La litote	226
5.3.3.2.	L'hyperbole.....	226
5.3.3.3.	L'ironie	226
5.3.3.4.	L'antiphrase	227
5.3.3.5.	L'antithèse.....	227

5.3.3.6.	L'oxymore	227
5.3.3.7.	L'apostrophe.....	227
5.3.3.8.	La personnification.....	227
5.3.3.9.	Les figures d'énonciation et de dialectique.....	227
5.3.3.10.	Les questions et dialogues fictifs	228
5.3.3.11.	Les questions rhétoriques	228
5.3.3.12.	L'interrogation oratoire	228
5.3.4.	Les figures de construction	228
5.3.4.1.	L'ellipse.....	228
5.3.4.2.	L'anaphore	228
5.3.4.3.	Le chiasme.....	229
5.3.4.4.	L'hyperbate	229
5.3.4.5.	Le parallélisme	229
5.3.4.6.	L'asyndète	229
6.	Les catégories d'arguments.....	229
6.1.	Les arguments quasi-logiques	229
6.1.1.	La définition	230
6.1.1.1.	La définition descriptive	230
6.1.1.2.	La définition explicative	230
6.1.1.3.	La définition conventionnelle	230
6.1.1.4.	La définition orientée	230
6.1.1.5.	La définition condensée ou définition-slogan.....	231
6.1.2.	La comparaison	231
6.1.3.	Le distinguo.....	231
6.1.4.	L'identité et la tautologie	231
6.1.5.	L'argument des inséparables	231
6.2.	Les arguments empiriques	231

6.2.1.	L'argument pragmatique	232
6.2.2.	Les arguments d'autorité	232
6.2.3.	Les figures de communion	232
6.2.4.	Les analogies	232
6.3.	Les arguments contraignants	233
6.3.1.	Le recours aux valeurs.....	233
6.3.2.	Les proverbes et les maximes.....	233
6.3.3.	Les lieux communs.....	234
6.3.4.	Les questions	234
6.3.4.1.	La question rhétorique	234
6.3.4.2.	La question suggestive.....	234
7.	L'analyse du corpus : les slogans contestataires du Hirak.....	235
7.1.	La notion de période	235
8.	Interprétation et synthèse	251
Chapitre 5 : Le discours contestataire en tant qu'acte de langage.....		255
1.	La pragmatique	258
1.1.	Définition de la pragmatique	258
1.2.	La pragmatique radicale	261
1.3.	La pragmatique intégrée	262
2.	La notion de contexte.....	263
2.1.	Le rôle du contexte	263
2.1.1.	Du point de vue de l'encodage.....	263
2.1.2.	Du point de vue du décodage.....	263
2.2.	Les niveaux de contexte	264
2.2.1.	Le contexte circonstanciel.....	264
2.2.2.	Le contexte situationnel	264
2.2.3.	Le contexte interactionnel.....	265

2.2.4.	Le contexte présuppositionnel.....	265
3.	La théorie des actes de langage.....	266
3.1.	Énoncé constatif vs énoncé performatif	268
3.2.	La notion de performativité	270
3.2.	Performatifs explicites vs Performatifs implicites.....	271
3.3.	Le concept d'acte de langage.....	273
3.3.1.	Les actes de langage directs	275
3.3.2.	Les actes de langage indirects	276
3.3.2.1.	Les actes de langage indirects conventionnels.....	280
3.3.2.2.	Les actes de langage indirects non conventionnels.....	280
3.3.2.3.	La métaphore	281
4.	La conception austinienne des actes de langage.....	282
4.1.	L'acte locutoire.....	283
4.2.	L'acte illocutoire.....	284
4.3.	L'acte perlocutoire.....	285
4.4.	La classification des actes illocutoires d'Austin.....	286
4.4.1.	Les verdictifs	286
4.4.2.	Les exercitifs	286
4.4.3.	Les commissifs	287
4.4.4.	Les expositifs.....	287
4.4.5.	Les comportatifs (dits aussi béhabitifs).....	287
4.5.	Les conditions de réussite ou d'échec	287
5.	La conception searlienne des actes de langage.....	289
5.1.	Le principe d'exprimabilité	291
5.2.	La typologie searlienne.....	294
5.2.1.	L'acte d'énonciation.....	295
5.2.2.	L'acte propositionnel.....	295

5.2.3.	L'acte illocutoire	296
5.2.3.1.	Les règles constitutives de l'acte illocutoire	296
5.2.4.	L'acte perlocutoire	296
5.3.	Les conditions d'emploi	297
5.3.1.	Des conditions d'ordre général	297
5.3.2.	La condition de contenu propositionnel	298
5.3.3.	Les conditions préliminaires ou préparatoires	298
5.3.4.	Les conditions de sincérité	299
5.3.5.	Les conditions essentielles	299
5.4.	La classification des actes illocutoires de Searle	300
5.4.1.	Le but illocutoire	300
5.4.2.	La direction d'ajustement	300
5.4.2.1.	La direction d'ajustement des mots aux choses	300
5.4.2.2.	La direction d'ajustement des choses aux mots	301
5.4.2.3.	La double direction d'ajustement	301
5.4.2.4.	La direction vide d'ajustement	301
5.4.3.	Le mode d'accomplissement de but illocutoire	301
5.4.4.	L'état psychologique exprimé	301
5.4.5.	Le contenu propositionnel	302
5.4.6.	Le degré de puissance	302
5.4.7.	Les assertifs (ou représentatifs)	302
5.4.8.	Les directifs	302
5.4.9.	Les promissifs (ou engageants)	303
5.4.10.	Les expressifs	303
5.4.11.	Les déclaratifs	303
6.	Analyse du corpus : les slogans contestataires du Hirak	304
6.1.	Les actes illocutoires et perlocutoires dans les slogans du Hirak	304

6.2.	Classification des actes illocutoires des slogans du Hirak	310
6.2.1.	Délimitation des actes de langage	310
6.2.2.	L'acte assertif dans le slogan contestataire	311
6.2.3.	L'acte directif dans le slogan contestataire	312
6.2.3.1.	L'acte indirect assertif / directif	314
6.2.3.2.	L'acte indirect expressif / directif	315
6.2.4.	L'acte expressif dans le slogan contestataire	317
6.2.4.1.	L'acte indirect assertif / expressif	318
6.2.5.	L'acte promissif (engageant) dans le slogan contestataire	319
6.2.5.1.	L'acte indirect expressif / engageant	320
6.2.5.2.	L'acte indirect directif / engageant	320
6.2.6.	L'acte déclaratif dans le slogan contestataire	320
7.	Interprétation et synthèse	322
	Chapitre 6 : L'implicite dans le discours contestataire	329
1.	La pragmatique intégrée	332
2.	La communication implicite	335
3.	L'implicite	336
3.1.	Définition de l'implicite	336
3.2.	L'implicite selon Kerbrat-Orecchioni	339
3.2.1.	L'ancrage direct d'une unité de contenu	339
3.2.2.	L'ancrage indirect d'une unité de contenu	340
3.3.	L'implicite selon Ducrot	340
3.3.1.	L'implicite de l'énonciation et l'implicite de l'énoncé	341
3.4.	L'implicite selon Grice	341
4.	La notion d'inférence	342
5.	La notion de contexte	344
6.	Les intérêts de l'implicite	345

6.1.	L'implicite comme manifestation involontaire	345
6.2.	Les manœuvres stylistiques	345
6.3.	L'humour	345
6.4.	La responsabilité de l'énonciation	345
6.5.	Les tabous	346
6.6.	La remise en question	346
6.7.	Agir sur le destinataire	346
7.	Herbert Paul Grice et l'implicite	347
7.1.	L'intention de communication	347
7.2.	La signification naturelle	347
7.3.	La signification non naturelle	347
7.4.	La théorie de la conversation	349
7.5.	La notion d'implicite	349
7.5.1.	L'implicite conventionnelle ou lexicale	351
7.5.2.	L'implicite non conventionnelle ou conversationnelle	351
7.5.2.1.	L'implicite conversationnelle généralisée	352
7.5.2.2.	L'implicite conversationnelle particulière	352
7.6.	Les caractéristiques des implicites	353
7.6.1.	L'annulabilité (ou cancellability)	353
7.6.2.	La détachabilité	353
7.6.3.	La détermination	354
7.6.4.	La calculabilité	354
7.7.	Les règles de discours ou le principe de coopération de Grice	355
7.8.	Les maximes conversationnelles	356
8.8.1.	La maxime de quantité	356
8.8.2.	La maxime de qualité	356
8.8.3.	La maxime de relation	357

8.8.4.	La maxime de manière (ou de modalité).....	357
8.8.5.	La violation des maximes.....	357
8.8.6.	L'exploitation des maximes	359
9.	Les lois de discours de Ducrot.....	360
9.1.	La loi d'informativité.....	362
9.2.	La loi d'exhaustivité	362
9.3.	La loi de litote.....	363
9.4.	La loi de sincérité	363
9.5.	La loi d'intérêt	364
9.6.	La loi de négation	364
10.	La notion de présupposition	364
10.1.	Le posé.....	365
10.2.	Le présupposé	366
10.2.1.	L'antériorité des présupposés	369
11.	Le sous-entendu.....	370
11.1.	Distinction entre présupposé et sous-entendu	373
12.	Les outils de caractérisation	375
13.	Analyse du corpus : les slogans contestataires du Hirak.....	376
14.	Interprétation et synthèse	392
	Conclusion générale	401
	Références bibliographiques	404
	Annexes.....	415

Liste de l'alphabet phonétique international

Voyelles

[a]	a
[ɑ]	â
[i]	i, y
[o]	o, ô, au
[ɔ]	o (pomme)
[y]	u
[e]	é, ai, et, er
[ə]	e
[u]	ou
[ε]	ai
[ø]	eu, oeu
[œ]	eu, œuf
[ɛ̃]	an, en, aon
[ɔ̃]	on, om
[ɛ̃]	in, ain, ein
[œ̃]	un, um

Consonnes

[b]	b, bb
[d]	d
[f]	f, ff, ph
[g]	g, gu, c
[k]	c, qu, k
[l]	l, ll
[m]	m, mm
[n]	n, nn
[p]	p, pp
[R]	r, rr
[s]	c, s, ç, ss, t
[t]	t
[v]	v
[z]	s, z
[ʃ]	ch, sh
[ʒ]	j, g, ge
[ɲ]	gn

Semi-voyelles

[j]	y
[w]	oua
[ɥ]	ui

Liste des figures

Figure 1 : Schéma de la communication de Jakobson	90
Figure 2 : Schéma de la communication de Kerbart-Orecchioni	97
Figure 3 : Les actes illocutoires directs des slogans contestataires du HIRAK.....	323
Figure 4 : Les actes illocutoires indirects des slogans contestataires du HIRAK	324

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les slogans du corpus	52
Tableau 2 : Fréquence des déictiques dans les slogans du Hirak	131
Tableau 3 : Fréquence des subjectivèmes dans les slogans du Hirak	156
Tableau 4 : Les actes illocutoires et perlocutoires dans les slogans du Hirak	309
Tableau 5 : Les actes de langage directs dans les slogans contestataires du Hirak	323
Tableau 6 : Les actes de langage indirects dans les slogans contestataire du Hirak.....	324
Tableau 7 : Distinction entre présupposé et sous-entendu.....	375
Tableau 8 : Les présupposés et les sous-entendus dans les slogans du Hirak	398

Introduction générale

« *Marcher c'est bon pour la santé, manifester c'est bon pour la dignité* » est l'un des slogans scandés par des milliers de manifestants algériens, un 22 février 2019. Ces derniers sont descendus dans les rues pour protester contre un 5^{ème} mandat brigué par le président A. Bouteflika et pour réclamer le départ du régime en place.

La manifestation est une pratique sociale destinée à contester et à modifier certains aspects de la réalité sociale. Les acteurs de cette pratique forment un collectif dans l'objectif de promouvoir et de défendre leurs intérêts ou leurs valeurs. Une action collective qui est socialement institutionnalisée comme mode légitime de participation politique.

La protestation algérienne s'inscrit dans cette pratique sociale. Sa contestation, à caractère politique est destinée à modifier la situation politique du pays. Mais, une spécificité inédite a distingué ce mouvement contestataire : c'est son caractère pacifique. Dans la bonne humeur, les contestants ont eu recours aux chants et aux slogans pour faire entendre leurs voix. Leurs slogans ont captivé par leur originalité et leur créativité. Comme si les créateurs de ces slogans étaient des spécialistes du langage. (La contestation stimule la créativité linguistique et discursive)

Cette créativité et cette originalité véhiculée par les messages affichés sur des banderoles et des pancartes ont attiré notre attention. Elle constitue l'objet d'étude de notre mémoire.

Dans une communication de masse comme la contestation, le slogan charge, à lui seul, une fonction importante du discours contestataire. Il est l'un des outils le plus efficace et le plus pacifique pour délivrer un message, pour persuader la population à adhérer au mouvement, pour fragiliser et pousser l'opposant à satisfaire les revendications.

Tout comme le slogan publicitaire et le slogan politique, le slogan contestataire est court, limité parfois à quelques mots. Il porte en lui un sens complet malgré sa brièveté.

Cependant, contrairement à ces types de slogans, le slogan contestataire est une expression spontanée et sincère qui s'inscrit dans le temps. Elle est ancrée dans l'instance d'une énonciation et ses objectifs sont différents. Nous nous demandons alors, si le slogan contestataire est de même nature que les slogans cités supra et à quelles stratégies discursives, ce type de slogan recourt pour séduire les récepteurs (la foule), les persuader à adhérer au mouvement et inciter les opposants à répondre aux revendications des contestants. En d'autre terme, comment ce type de slogan peut avoir un impact sur les récepteurs (adhérents et opposants).

La problématique qui en découle est la suivante :

Quelle est la nature du slogan contestataire ? Quelles sont les techniques linguistiques mises à la disposition du créateur du slogan contestataire pour interpeller (mobiliser les foules), marquer les esprits, agir et faire réagir ? Comment un tel court énoncé parvient-il à avoir un impact sur le ou les récepteurs ?

Nous émettons les hypothèses que :

- 1- Le slogan contestataire serait bref, concis, humoristique, anonyme et tributaire de son contexte d'énonciation.
- 2- Le créateur du slogan contestataire userait de stratégies discursives de persuasion et d'influence et aurait recours à des procédés rhétoriques et pragmatiques.

La contribution apportée par les sciences du langage à l'étude des mouvements de protestation, et leurs dynamiques langagières, dans le cadre de l'analyse du discours est tout à fait récente. Nous citerons : les travaux de recherche d'Olivier Reboul sur le slogan (1975), de Dominique Maingueneau sur l'analyse des textes communicatifs (1998/2014) et de Geneviève Bernard Barbeau sur l'écriture revendicatrice (2015).

En nous inscrivant dans cette lignée, en supposant que le discours contestataire possède des caractéristiques langagières particulières qui le distinguent des autres discours sur tous les aspects et en tablant sur le corpus choisi, nous n'avons que l'ambition d'étudier le discours contestataire, notamment le slogan contestataire, pour savoir quelles sont ses caractéristiques linguistiques. Nous voulons montrer ses constantes linguistiques et sa spécificité.

Faire une étude sur la langue du slogan est un travail difficile. Celle-ci est vaste et elle peut être traitée sous plusieurs angles différents : sociolinguistique, psycholinguistique, pragmatique, etc.

Notre travail de recherche vise à articuler fonctionnements linguistiques et situation de communication à travers les dispositifs d'énonciation qui se manifestent dans le slogan contestataire.

Par conséquent, l'approche méthodologique qui sera utilisée pour l'analyse des données sera l'analyse du discours qui repose sur les travaux d'Oswald Ducrot et de Dominique Maingueneau. L'analyse du discours est une approche de la linguistique qui puise dans la pragmatique et qui consiste à observer et analyser des phénomènes discursifs et l'usage de la langue en contexte et en situation de communication.

Et pour retrouver ces dispositifs énonciatifs, nous ferons appel à diverses approches qui entrent en fusion avec l'analyse du discours. Nos analyses s'inscriront dans les théories énonciatives d'Emile Benveniste et de Kerbrat-Orecchioni, dans l'approche rhétorique de

l'argumentation de Chaim Perelman et dans les courants pragmatiques issus des travaux d'Austin et de Searle, de Grice et de Ducrot.

En proposant d'étudier certaines caractéristiques linguistiques du slogan contestataire, nous espérons que notre travail pourra être exploitable dans d'autres travaux de recherche en relation avec le discours contestataire.

A rappeler que souvent, le discours contestataire est composé de deux éléments : les éléments iconiques et les éléments linguistiques qui sont dépendants l'un de l'autre. Cependant, les éléments linguistiques sont les plus importants du fait que c'est la langue qui permet les contestants à agir et à faire réagir aussi bien la foule que l'opposant. Dans notre cadre d'étude, les éléments iconiques ne seront pas pris en compte.

L'ensemble de notre travail est basé sur l'analyse précise d'un corpus que nous avons nous-même constitué à partir de certains critères (thématique, temporel, discursif) afin de le soumettre à une analyse systématique selon les approches avancées supra.

Ce sont les slogans contestataires du mouvement algérien El Hirak qui constituent notre corpus. Il est composé de vingt-neuf slogans scripturaux en langue française tirés de divers sites internet d'une période donnée.

Pour mener à bien notre projet de recherche, notre travail s'articulera autour de six chapitres qui alterneront théorie et pratique. Ce qui signifie que pour chaque chapitre, nous introduirons les théories qui permettent d'asseoir les concepts nécessaires à l'analyse de slogans contestataires. Ensuite, nous les appliquerons sur notre corpus pour dégager quelques-unes des caractéristiques linguistiques du slogan contestataire. Plus exactement, les procédés discursifs qui s'y inscrivent et qui sont en relation avec l'objectif du slogan contestataire.

Dans le premier chapitre, nous tenterons de définir le slogan contestataire et d'en ressortir ses caractéristiques générales. Le second chapitre abordera la communication linguistique où nous décrirons la situation de communication du discours contestataire. Le troisième chapitre évoquera le dispositif énonciatif du slogan contestataire, notamment, la subjectivité et les modalités qui s'y manifestent. Dans le quatrième, cinquième et sixième chapitre, nous creuserons les aspects discursifs et linguistiques du slogan contestataire : à savoir, les procédés rhétoriques argumentatifs auxquels il recourt, les actes de langage qui le constituent et les implicites qu'il infère.

Nous tenterons ainsi, à travers l'ensemble de cette modeste recherche, de poser les bases linguistiques du discours contestataire et plus précisément celles du slogan contestataire.

Chapitre 1:
Le discours contestataire :
Le slogan contestataire

Le slogan n'est pas un mot étranger, il fait partie de notre vie quotidienne. Nous le retrouvons dans divers domaines : la sphère commerciale, la sphère politique, le domaine du sport, de la culture. Mais, sa finalité diffère d'une sphère à l'autre. Celui qui nous intéresse et qui constitue notre objet d'étude est le slogan présent dans les manifestations, dans les mouvements protestataires : *le slogan contestataire*.

En supposant que le slogan contestataire est un type de discours particulier et qu'il possède des caractéristiques langagières qui lui sont spécifiques, nous tenterons, dans ce présent chapitre, de l'identifier et de le définir. En d'autres termes, de déterminer sa nature.

Pour cela, nous définirons d'abord, la notion de discours pour déduire celle du discours contestataire et énoncer par la suite celle du slogan contestataire. Puis, nous exposerons l'historique du slogan et ses identifiants qui permettront de comprendre la nature et la finalité de ce dernier. Ensuite, après une présentation des slogans de notre corpus d'étude, nous tenterons de dégager les caractéristiques générales du slogan contestataire.

1. La notion de discours

Avant d'aborder la notion de discours contestataire, il est important de définir et de comprendre celle de *discours*. Le discours a toujours été pour les linguistes un objet problématique. Situé à la fois à l'intérieur du champ de la linguistique et hors du champ de cette discipline (l'extralinguistique), le discours demeure un lieu conflictuel au sein des études sur le langage. Le terme de *discours* se retrouve aussi bien au centre de la réflexion d'un philosophe comme Michel Foucault que dans des définitions linguistiques très restrictives.

Cette utilisation excessive du terme est prise comme un symptôme de son statut théorique instable.

Du fait de ces emplois variés et de ses délimitations équivoques, le discours tend à être désigné globalement comme toute réalisation orale ou écrite par un sujet, de la dimension d'une phrase ou au-delà, dans un cadre situationnel donné. Une définition assez vague.

Ainsi, cette instabilité de la notion de *discours* rend alors vaine toute tentative de donner une définition précise de discours. Et en linguistique, il n'y a pas d'évidence.

De la rhétorique d'Aristote à l'antiquité, en passant par Saussure (1916), Benveniste (1966), Maingueneau (1976), Orecchioni (1980, 2005) et bien d'autres chercheurs, le concept de *discours* a été appréhendé de manière différente. De ce fait, son acception ne se délimite que suivant le contexte d'utilisation.

Nous tentons alors de présenter les différentes conceptions de la notion de discours en tant que fait linguistique. Maingueneau (1979 : 11) en propose six :

1/ Le discours est synonyme de la *parole* saussurienne dans le sens saussurien. Le discours est l'actualisation de la langue. Sauf que le discours, contrairement à la parole qui pour Saussure est individuelle, peut être orienté vers une dimension sociale ou vers une dimension mentale. (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 185-186)

2/ Le discours est considéré comme une unité linguistique de dimension supérieure à la phrase (transphrastique), un message pris globalement.

3/ Le discours, au sens harrissien (Z.S.Harris 1952) désigne des suites de phrases composant un énoncé et considérées par rapport à l'ensemble des règles de leur enchaînement.

4/ Le discours, selon *l'école française* d'analyse du discours, est conçu comme une suite de phrases rapportées à ses conditions de production. Il se définit par opposition à l'énoncé, qui exclut de telles conditions. « *L'énoncé, c'est la suite des phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication; le discours, c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne* » (L. Guespin). Ainsi, un texte du point de vue de sa

structuration en langue en fait un énoncé; un texte du point de vue de ses conditions de production en fait un discours.

5/ Dans le cadre des théories de l'énonciation, E. Benveniste désigne le discours comme la mise en fonctionnement de la langue. Le discours dépend d'une instance d'énonciation. *« l'énonciation suppose la conversion individuelle de la langue en discours »*. La langue est mobilisée par son utilisateur (notion de parole). A ce titre, Benveniste (2005 : 241-242) donne la définition suivante: *« Il faut entendre discours dans sa plus large extension : toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière »*. La parole cherche à exercer une influence en orientant des façons de voir et de penser. (Voir chapitre 3)

6/ Benveniste (2008 : 130) oppose également le discours avec la langue. *« Il y a d'un côté la langue, ensemble de signes formels, dégagés par des procédures rigoureuses, étagés en classe, combinés en structures et en systèmes, de l'autre, la manifestation de la langue dans la communication vivante. »* Il conçoit la langue comme un ensemble fini, relativement stable d'éléments. Et le discours, comme un lieu où s'exerce la créativité, un lieu de la contextualisation imprévisible qui confère de nouvelles valeurs aux unités de la langue. C'est ainsi qu'on dira que la polysémisation d'une unité lexicale est un fait de discours qui se convertit progressivement en fait de langue. (Maingueneau, 1979 : 12)

La phrase n'est pas une unité de la langue, mais une unité du discours: *« (...) Avec la phrase on quitte le domaine de la langue comme système de signes et l'on entre dans un autre univers, celui de la langue comme instrument de communication, dont l'expression est le discours »*. (Idem: 19)

La première définition est sommaire et partage avec la cinquième définition une conception individuelle de la notion de discours. La deuxième et troisième définition renvoient à l'aspect linguistique du discours. Quant aux sens quatre et six, ils impliquent une situation de communication, un contexte de production.

Donc, le discours peut être défini comme tout énoncé, mot ou phrase d'une langue naturelle, choisi en fonction des conditions de production et d'échange. Le mot est l'unité minimale du discours. Une définition que nous pouvons attribuer au discours contestataire. En outre, la définition de Benveniste relative à la notion d'énonciation semble aussi appropriée à ce type de discours. Elle souligne que tout échange verbal repose sur un jeu d'influences mutuelles et sur la tentative, plus ou moins consciente et avouée, d'user de la parole pour agir sur l'autre. Une situation analogue à celle du discours contestataire. Cette définition met aussi l'accent sur la force de la parole - perspective développée par les

courants pragmatiques pour qui le dire est un faire, et par les théories interactionnistes selon lesquelles l'exercice de la parole implique normalement plusieurs participants - lesquels participants exercent en permanence les uns sur les autres un réseau d'*influences mutuelles* : parler, c'est échanger, et c'est changer en échangeant. (Kerbrat-Orecchioni, 1990 : 54-55 cité par Amossy, 2008 : 5)

A ces six conceptions décrites par Maingueneau, nous ajoutons d'autres dimensions conceptuelles indispensables car nous les trouvons présentes dans notre corpus d'étude.

2. Dimensions conceptuelles de la notion de discours

2.1. L'opposition entre texte et discours

Les linguistes reconnaissent que n'importe quelle succession de mots ou de phrases ne constitue pas obligatoirement un texte. « *La langue ne se présente pas en mots ou en phrases indépendantes mais en discours suivi, que ce soit un énoncé réduit à un mot ou un ouvrage de 10 volumes, un monologue ou un discours politique* ». (Harris, 1969 : 10-11 cité par Adam, 1991 : 101)

Selon Sarfati (2001 : 16), la notion de texte renvoie à un « *objet empirique de l'analyse de discours[...]ensemble suivi[...]d'énoncés qui constituent un propos* ». Il y introduit la notion de matérialité et de cohésion.

Quant au discours, Sarfati (2001 : 16) le définit comme « *un objet de connaissance de l'analyse de discours, désigne l'ensemble des textes considérés en relation avec leurs conditions historiques* ». Le discours renvoie alors à un texte ou un ensemble de textes qui s'inscrit dans un contexte particulier ; c'est-à-dire qu'en associant le texte à certaines conditions de production et de réception, on obtient un discours. (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 186)

Un point de vue partagé par J.M Adam qui souligne que le discours est l'inclusion d'un texte dans un contexte. « [...] *le discours est un énoncé caractérisable certes par des propriétés textuelles mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institution, lieu, temps)* ». (Adam, 1990 : 23)

Toutefois, J.M. Adam (1991 : 102) précise que pour être interprétée comme un texte, une suite d'énoncés doit apparaître comme une séquence¹ d'unités liées et comme une

¹ Par séquence, on entend une unité constituante du texte qui est composée d'un paquet de propositions composé à son tour d'une suite de propositions articulées entre elles. (Sarfati, 2001 : 80)

séquence progressant vers une fin. En d'autres termes, un texte est défini par sa continuité-répétition et une progression de l'information.

De ce fait, « *le texte pris au sens de discours peut être envisagé comme une structure séquentielle constituée elle-même de séquences. Ces séquences sont reliées entre elles par des règles qui assurent la cohésion et cohérence du texte/discours* ». (Adam, 1991 : 28)

Maingueneau (2014 : 31-32), tout en restant dans la même lignée, propose une autre acception, celle où le discours est soit une unité supérieure au texte, soit il équivaut à un texte: « *la relation entre texte et discours est très différente si l'on associe à un ensemble de textes un seul discours(1), ou à chaque texte un discours(2) [...] (1) Dans le premier cas, les discours existent au-delà des textes particuliers dont ils sont composés[...] (2) le second cas de figure est celui où à un texte répond un discours* ».

2.2. L'opposition entre énoncé et discours

Comme il a été mentionné supra, dans l'œuvre de Benveniste, le discours est défini comme « *toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière* ». (Benveniste, 2008 : 242)

Au regard de ces déterminations sociales que met en œuvre le discours et ce qu'en témoigne la lecture de L. Guespin, « *(...) le discours c'est l'énoncé considéré du point de vue de mécanisme discursif qui le conditionne* ». (Cité par Aouadi dans son mémoire, 2014 : 44)

Nous rejoignons le schéma présenté par Maingueneau (1976 : 12) :

Énoncé + situation de communication = discours. (Cité par Ibid : 44)

Dans l'analyse du discours, le discours a partie liée avec l'énonciation et le texte avec l'énoncé, si bien que le texte peut se définir comme un discours décontextualisé. Le travail du linguiste consistant à remonter du texte vers le discours et ultimement à ses conditions de production en s'appuyant particulièrement sur les marques de l'énonciation. (cité par ibid : 44)

Pour P. Charaudeau (Maingueneau, 1979 : 13) « *si l'on considère l'énoncé dans son cadre énonciatif, alors cet énoncé devient discours avec, outre son sens-consensus (fondé sur le consensus linguistique des sujets parlants) une signification spécifique* ». L'énoncé qui véhicule un sens hors de tout cadre énonciatif, porte une signification référée aux circonstances de communication. Il ajoute ainsi au schéma de Maingueneau la notion de sens et de signification.

Énoncé + situation de communication = discours.

Sens

signification

En somme, le discours est un énoncé qui s'inscrit dans une situation de communication. Ce discours véhicule outre le sens de l'énoncé, une signification tributaire des conditions d'énonciation.

2.3. L'opposition entre phrase et discours

La phrase apparaît comme une entité théorique, un ensemble d'unités combinées selon les règles de la syntaxe, prises hors de toute situation de discours. Ce que produit le locuteur, ce qu'entend un auditeur, ce n'est pas une phrase, mais un énoncé particulier d'une phrase (Ducrot, 1980 cité par Aouadi dans son mémoire, 2014 : 45). En d'autres termes, la phrase prise dans une situation de communication devient un discours.

Roland Barthes, dans sa théorie du texte, distingue entre phrase et discours pour marquer le processus de construction discursive qui, en partant des unités de dimension inférieure à la phrase, aux mots, arrive à élaborer un ensemble, dont le nombre des mots est plus élevé par rapport à une phrase. Il annonce donc que « *tout ce qui est au-delà de la phrase appartient au discours* ». (Cité par ibid : 45)

2.4. L'opposition entre phrase et énoncé

Tout comme le discours, la définition de la phrase dépend des points de vue adoptés. Soit, elle correspond à l'espace compris entre une majuscule et un point (point de vue graphique). Soit, elle est une unité mélodique entre deux pauses (point de vue phonétique). Soit, elle est censée exprimer un sens complet (point de vue sémantique). Soit, la phrase est une suite de mots ordonnée, organisée autour d'un verbe, selon un certain nombre de règles (point de vue morphosyntaxique).

Une autre définition s'inscrit dans notre cadre d'étude. Elle repose sur la fonction de la phrase dans le discours. La phrase peut être définie comme une unité linguistique de communication, une unité de discours. Dans cette vision, la phrase est alors la combinaison d'un énoncé et d'une énonciation, c'est-à-dire la communication d'un message dans une situation particulière à l'aide d'actes de langage. (Siouffi et Raemdonck, 2012 : 136)

Pour Herbert P. Grice, la phrase est une suite de mots qui ne varie pas en fonction des circonstances dans lesquelles elle est prononcée. Elle est caractérisée par sa structure syntaxique et par sa valeur sémantique. Tandis que l'énoncé est le résultat de l'énonciation d'une phrase qui varie en fonction des circonstances dans lesquelles elle est prononcée. La phrase véhicule ce qui est dit. L'énoncé véhicule ce que veut communiquer le locuteur. (Bracops, 2006 : 67)

Oswald Ducrot fait la distinction entre phrase et énoncé en affirmant que la phrase est l'enchaînement syntagmatique virtuel alors que l'énoncé est le segment produit par le locuteur. (Sarfati et Paveau, 2013 : 171) Un point de vue déjà avancé dans la section précédente. (Voir supra 2.3)

En somme, est *phrase* ce que le locuteur/scripteur décide de faire *phrase* en fonction de ses besoins communicatifs, ou ce que le récepteur décide de percevoir comme phrase. (Siouffi et Raemdonck, 2012 : 136)

De plus, une observation des énoncés de notre corpus, nous amène à aborder brièvement des concepts grammaticaux relatifs à la phrase. Tels que la phrase simple, la phrase composée, la proposition, les espèces de propositions.

-La phrase simple : est une phrase qui comprend un seul verbe, l'élément fondamental auquel se rattache d'autres éléments. Ces éléments sont le sujet et l'attribut. Le sujet désigne l'être ou l'objet et l'attribut désigne la qualité, la nature ou l'état du sujet ou de l'objet. (Grevisse, 2009 : 44)

- La phrase composée : est constituée de plusieurs verbes dont chacun est la base d'une proposition distincte. La phrase composée comprend deux à plusieurs propositions. (Ibid : 45)

- La proposition est une phrase simple comprenant un seul verbe exprimant un sens complet. Elle exprime un fait, un jugement, une volonté, une sensation, un sentiment. La proposition considérée dans ses rapports réciproques se divise en trois types de propositions.

La proposition indépendante qui ne dépend d'aucune autre et dont aucune autre ne dépend.

La proposition principale qui a sous sa dépendance une ou plusieurs autres propositions

La proposition subordonnée qui est dans la dépendance d'une autre proposition (pouvant être une proposition subordonnée. (Idem : 68)

Outre ces définitions qui s'inscrivent dans des oppositions classiques, le discours se voit rattaché divers aspects suite à l'influence des différents courants des sciences humaines dont notamment la pragmatique qui appréhende la communication verbale d'une manière particulière. Nous les citons comme suit :

2.5. Le discours est organisé

Le discours mobilise d'autres structures d'un ordre tout à fait différent de celle de la phrase, une phrase unique peut constituer un discours. Selon Dominique Maingueneau (2012 : 41) : « *Les discours en tant qu'ils sont des unités transphrastiques sont soumis à des règles d'organisation en vigueur dans un groupe social déterminé* ».

Par exemple, les règles qui organisent un récit sont différentes de celles d'une argumentation.

2.6. Le discours est orienté

Tout discours est conçu selon la visée du locuteur. Il évolue dans le temps de manière linéaire. Mais, il peut changer de direction ou changer complètement de chemin. (Maingueneau, 2012 : 42)

2.7. Le discours agit

Le discours ne se contente pas seulement de représenter le monde. Il vise aussi à agir sur autrui, ou à modifier une situation. (Ibid : 42)

2.8. Le discours est interactif

Le discours engage deux interlocuteurs où l'interaction se manifeste d'une manière explicite ou implicite. En effet, Dominique Maingueneau (2012 : 43) souligne que :

« Toute énonciation, même produite sans la présence d'un destinataire est en fait prise dans une interactivité constitutive, elle est un échange implicite ou explicite, avec d'autres énonciateurs, virtuels ou réels, elle suppose toujours la présence d'une autre instance d'énonciation à laquelle s'adresse l'énonciateur et par rapport à laquelle il construit son propre discours ».

Se pose la question de points de vue, de positionnement d'énonciateurs dans le discours et dans l'interaction verbale. Se pose également, la question de dialogisme et de polyphonie.

2.9. Le discours est contextualisé

A chaque discours est assigné un sens, selon le contexte où il a été produit. Un même énoncé dans un contexte différent est un autre discours. Ainsi, le discours contribue à définir le contexte qu'il peut modifier en cours d'énonciation. (Idem : 44)

2.10. Le discours est pris en charge par un sujet

Le discours est rapporté à un sujet, un *je* qui se pose comme la source des repérages personnels, temporels et spatiaux. Par le biais de traces linguistiques, le sujet indique son attitude à l'égard de ce qu'il dit et à l'égard de son co-énonciateur. (Ibid : 44)

2.11. L'intersubjectivité du discours

L'intersubjectivité du discours peut se définir comme une rencontre entre les subjectivités, entre les représentations des interlocuteurs. Selon Gadamer (1960), l'intersubjectivité, se traduisant par la confection d'un langage provisoirement commun, est la condition de toute communication véritable. (Idem : 45)

L'intersubjectivité se présente ainsi sous l'angle d'aspérités et de désaccords configurant la relation interlocutive. Par conséquent, le locuteur met en œuvre toute une série de stratégies énonciatives et discursives afin de négocier le sens de façon plus ou moins explicite. La négociation du sens est ici entendue comme un ensemble d'opérations visant à transmettre, faire admettre, ou même imposer un contenu qu'il soit lexical, propositionnel, ou discursif.

De toutes ces définitions, nous pouvons dire que le discours correspond à un échange, à une communication qui met en lumière l'aspect énonciatif et pragmatique où le dire et l'agir se nouent afin d'influencer le contexte interlocutif. Autrement dit, le discours est un acte langagier d'où émergent un texte (dimension linguistique), un contexte (dimension sociologique) et une intention (dimension communicationnelle). ([www.analyse du discours.com](http://www.analyse_du_discours.com))

En résumé, il ne peut y avoir de discours sans énonciation, sans dialogisme, sans présentation de soi (image verbale du locuteur), sans argumentation ou orientation plus ou moins marquée de l'énoncé qui invite l'autre à partager des façons de pensée, de voir, de sentir. Tout discours suppose l'acte de faire fonctionner le langage dans un *cadre figuratif* (je →tu), de produire bon gré mal gré une image du locuteur et d'influer sur les opinions ou les représentations d'un allocutaire. (Adam et Bonhomme, 2012 : 9)

Le discours ne se réduit pas à un ensemble d'énoncés abstraitement décontextualisés. Il est une pratique sociale, culturelle, intellectuelle, technique.

A la lumière de ces diverses acceptions et en nous référant à notre corpus d'étude, nous pouvons définir le discours contestataire comme un acte langagier qui s'inscrit dans un contexte de production et des circonstances de communication particulières. Il est constitué d'un ensemble d'énoncés qui peuvent être soient des mots, soient des phrases, soient des textes.

Malgré sa spontanéité, le discours contestataire est soumis à des règles d'organisation inhérentes à son genre. Il est orienté selon la visée communicative et pragmatique des contestataires. Il est une forme d'action puisqu'il vise à agir et faire réagir les récepteurs et modifier une situation. En outre, le discours contestataire est interactif, il engage deux interlocuteurs, des protestataires et des opposants où l'interaction est explicite et implicite à la fois. Les protestataires énoncent par le biais de leur discours leurs prises de positions, leur engagement tout en impliquant leurs récepteurs. Enfin, le discours contestataire est inhérent à son contexte de production et à la situation de communication: les significations des énoncés de ce discours diffèrent d'un contexte à l'autre.

3. Typologie du discours

La classification des discours s'avère difficile du fait de la terminologie confondue qu'utilisent les chercheurs pour désigner les différents types de textes (narratif, argumentatif, explicatif, etc.). Nous rencontrons des expressions comme *type de discours*, *type de texte*, *forme de discours*, *genre de discours*.

Selon la rhétorique d'Aristote, il existe seulement trois types de discours : le discours épideictique, le discours délibératif et judiciaire.

Selon la tradition de l'éloquence classique, il existe cinq types de discours : le discours politique, le discours judiciaire, le discours sacré, le discours académique et le discours militaire. (Aouadi dans son mémoire, 2014 : 49)

Pour Sarfati (2001 : 79), les types de discours se recrutent dans les différents domaines de l'activité socio-historique et culturelle. Il distingue le discours littéraire, politique, religieux, juridique, etc. Les genres de discours, quant à eux, se répartissent en fonction de ces types de discours. Par exemple, l'article et le plaidoyer sont des genres du type juridique.

Pour les dénominations des différents registres dans le texte littéraire, l'instabilité du terme discours fait que son sens n'est circonscrit que par le contexte d'emploi. Nous retrouvons alors les appellations de discours humoristique, lyrique, dramatique, etc.

Et pour les dénominations qui désignent les différentes formes de discursivités, elles ne sont pas relatives au contexte d'emploi mais à l'objectif du locuteur (l'intention) et en référence à des secteurs d'activité sociale. Nous rencontrons alors le discours politique, publicitaire, scientifique, religieux et juridique.

Dans le cadre de notre étude, nous choisissons de présenter uniquement les trois types de discours suivants : le discours publicitaire, la propagande et le discours politique. Du fait que le discours contestataire se rapproche de ces derniers dans l'objectif (l'intention).

3.1. Le discours publicitaire

C'est une communication de masse qui touche un large public. C'est un discours persuasif à portée argumentative. Sa fonction de persuasion est à visée mercantile. Autrement dit, elle agit sur le consommateur en détournant son comportement afin de l'amener à acheter le produit présenté. Ce n'est pas une action, pas une démonstration mais une simple monstration. Elle crée les conditions d'une identification communautaire où le moi peut avoir l'impression de se reconnaître librement. Le locuteur est toutefois anonyme. Cependant, la publicité n'offre qu'une illusion de communication : le message disparaît au profit du code.

3.2. La propagande

C'est aussi une communication de masse qui touche un public d'une grande ampleur. Elle utilise la parole collective à des fins persuasives. Elle présente de nouvelles idéologies qui développent une vision du monde assez puissante. Elle plonge son récepteur dans le cadre de pensée d'une vision typique d'une société fermée. La propagande use beaucoup de répétitions et de formules. Le slogan s'y érige en proverbe en annulant toute possibilité d'exercice de la critique. C'est un système clos. Le discours de propagande se donne comme un discours politique où il change le critère de vérité à travers une expression poétique et une intention politique. (Boix, 2007 : 55-56)

3.3. Le discours politique

Le discours politique comme ses précédents est une communication de masse. Il correspond à tout échange entre un locuteur politique et des interlocuteurs citoyens, qu'il s'agisse d'un contexte institutionnel ou d'un contexte moins institutionnel. Dans ce cas, le locuteur politique s'adresse directement à un large public dans un contexte qui peut être plus détendu et moins institutionnalisé voire non-institutionnel du tout. C'est un discours qui traite de sujets politiques concernant l'organisation de la société. Étant donné que le public est un public général, le discours politique contient un lexique qui s'adapte à lui. Il présente un certain degré de clarté, ce qui facilite l'adhésion et donc le consentement des interlocuteurs. Il doit, très souvent, recourir à un discours imagé à partir d'un lexique puisé dans l'imaginaire commun des interlocuteurs.

Dans ce cas, le discours politique a comme effet non seulement la création d'une identité commune, mais aussi la mise en place d'une stratégie de persuasion. Autrement dit, en s'appuyant sur des idées communes qui correspondent à la vision du monde de tous les individus, le locuteur politique cherche à construire un discours qui touche tous les individus et qui soit accessible à toute la communauté. C'est un discours idéologique.

De par le statut de ses protagonistes (chefs de parti, députés, etc.) et de par sa fonction très remarquable dans la formation sociale, le discours politique constitue un domaine privilégié. C'est un discours très structuré, mais moins complexe que d'autres, un discours produit dans le cadre d'un ensemble d'institutions fixant et délimitant nettement ses conditions de production. (Maingueneau, 1979 : 19)

Si nous nous référons au contexte d'emploi et à l'intention des locuteurs, nous pouvons considérer dans un premier temps, que le discours contestataire peut être classé parmi le discours politique et être perçu comme un discours argumentatif, persuasif.

Par discours argumentatif, nous entendons un discours caractérisé de façon intradiscursive par ses différentes formes structurelles et de façon extradiscursive par l'effet perlocutoire qu'il lui est attaché : la persuasion.

« *Un discours argumentatif vise à intervenir sur les opinions, attitudes ou comportement d'un interlocuteur ou d'un auditoire en rendant crédible ou acceptable un énoncé* ». (Adam, 1992 : 116 cité par Seigneur, 2011 : 31) (Voir chapitre 4)

3.4. Le discours contestataire

R. Giglione (1989 : 9) définit le discours politique comme : « *un discours d'influence produit dans un monde social et dont le but est d'agir sur l'autre pour le faire agir, le faire penser, le faire croire* ». (www.analyse.du.discours.com)

Et puisque le discours contestataire renvoie à un discours politique, nous dirons que le discours contestataire est lui aussi un discours d'influence dont le but est d'agir sur les récepteurs pour les faire agir, réagir, faire penser et croire par l'idéologie qu'il exprime.

Le discours contestataire est lui aussi une communication de masse. A l'inverse du discours politique, il correspond à un échange entre un ensemble de citoyens et un locuteur politique. C'est un discours d'action, d'engagement et de positionnement. Il tente d'installer une idéologie relative au changement ou au maintien d'une réalité. A cet effet, il interpelle, il marque les esprits, il captive les émotions politiques ou morales pour orienter l'agir de l'autre.

L'enjeu du discours contestataire est de rallier les autres à ses revendications (mobilisation), de les persuader de leur importance et de leur légitimité. C'est aussi de fragiliser ses opposants, de les pousser à répondre à ses revendications, à modifier la réalité contestée. Et ce, à travers un moyen d'action pacifique qui n'est autre que le slogan où s'inscrivent diverses stratégies discursives. Des stratégies discursives qui ressemblent à celles auquel recours le discours politique.

Le discours contestataire a donc une visée pragmatique, avec une dimension interpellative et argumentative plus ou moins affirmée.

Cette définition du discours contestataire que nous attribuons directement au slogan contestataire reste cependant approximative. Elle reflète la finalité du slogan contestataire. Ce qui suit va permettre de définir sa nature. Et pour ce faire, nous définirons en trois temps le slogan en général, ensuite la contestation et enfin le slogan contestataire.

4. La notion de slogan

4.1. Historique du terme « slogan »

Pour une définition précise du slogan, nous nous référons à ces deux dictionnaires de référence qui donnent l'étymologie de ce terme et décrivent son origine et ses évolutions de sens.

Selon le Merriam-Webster's Collegiate Dictionary, le mot « *slogan* » est une variante de « *slogorn* », qui prend son origine dans la langue celtique de l'Écosse. Il vient de *sluagh-ghairm* dont *sluagh* signifie *army/war* (*armée, guerre*) et *ghairm* signifie *cry* (*pleurer, crier*). *Sluagh-ghairm* désigne le cri de guerre d'un clan avant de s'élancer au combat des combattants écossais à la fin du Moyen-Âge dans le but de les encourager à combattre et effaroucher les ennemis. Ce mot est utilisé pour la première fois en 1513. Au cours du temps, il se transforme en *sluggorne*, *slughorn* et puis *slogurn* pour devenir *slogan*. Ce dictionnaire définit le slogan comme « *un mot ou une expression utilisé(e) pour exprimer un positionnement, une attitude caractéristique, ou un objectif à atteindre ; une brève expression qui attire l'attention utilisée dans la publicité ou la promotion* ». (Cité par Nguyen dans son mémoire, 2017 : 16)

Le Dictionnaire historique de la langue française (Alain Rey, tome 3, 1998 : 3527) quant à lui, précise que le mot anglais *slogan*, après avoir été employé par les combattants écossais, a désigné en 1704 « *la devise d'une personne ou d'un groupe* ». Le mot a pris ensuite aux États-Unis le sens de « *formule de ralliement d'un parti* » (1916) puis de « *formule publicitaire* » (1928). *Slogan* est relevé en français dans le dictionnaire de l'Académie (1842) au sens de « *cri de guerre de clans écossais* », sorti d'usage. Le mot est emprunté de nouveau par P. Morand en 1930 à propos des États-Unis. Selon Marie Treps, dans *Les mots voyageurs. Petite histoire du français venu d'ailleurs* (2003 : 251) : « *Paul Morand réintroduit en français slogan, pour désigner, comme aux États-Unis, une formule frappante et concise, de celles qui font la fortune de la publicité* ». Toujours selon l'auteur, c'est deux ans plus tard (1932) qu'André Maurois, un écrivain français « *enregistre l'application de slogan à un nouveau domaine, celui de la politique* » (2003, 251). Ce mot sert « *pour propager une opinion politique, une revendication* » (Alain Rey, tome 3, 1998 : 3527). (Cité par Nguyen dans son mémoire, 2017 : 17)

Ainsi étymologiquement, le terme *slogan* vient du gaélique *sluagh-ghairm*. Il est arrivé en français via l'anglais. À l'origine, le slogan est un cri, une arme de guerre qui sert à rassembler les guerriers, leur donner de l'enthousiasme, du courage, de la force. C'est un fort outil de ralliement qui frappe les esprits. En 1916, aux États-Unis, ce mot prend un nouveau sens : une formule de ralliement d'un parti, et il faut attendre 12 ans plus tard en 1928,

toujours aux Etats-Unis pour qu'il soit utilisé dans le sens de formule publicitaire. Le français a importé une deuxième fois ce terme avec ce nouveau sens. Par la suite, le terme *slogan* se retrouve appliqué dans d'autres contextes : les campagnes électorales, les manifestations, les révolutions. Ce qui suit explique la place et le rôle du slogan dans une protestation.

4.2. Le mouvement contestataire

Le mouvement contestataire naît d'une volonté de citoyens de se réapproprier leur situation et leur parole. Et ce, suite au sentiment d'être dépossédés de leur voix politique et de ne pas avoir de place dans les décisions prises par le pouvoir. C'est une action collective qui s'effectue sous forme de marches, de cortèges, de sit-in dans un lieu public. Cette organisation s'effectue hors des partis politiques et des syndicats, ils ne sont associés à aucun appareil, c'est un mouvement du peuple. Les contestants n'ont ni leader, ni représentants, ni programme, ni stratégie de prise de pouvoir. Les décisions sont prises à l'unanimité. La contestation a pour objectif de faire connaître un point de vue, de défendre une cause, de rendre public un mécontentement ou une revendication, de changer une réalité. Elle adopte la non-violence comme forme d'action par le biais de slogans oraux ou écrits.

C'est aussi une situation de communication très particulière qui est appréhendée à la fois comme construction d'une communauté de conviction transitoire (c'est-à-dire qu'elle n'existe que le temps de la manifestation), et comme espace de production et de *monstration* d'énoncés oraux et écrits. (Grinshpun, 2013 : 2)

Le slogan écrit ayant pour support des banderoles et des pancartes, est vu comme une pièce maîtresse de l'organisation matérielle de la contestation ou manifestation, au même titre que le placement des personnalités, l'agencement du cortège ou le choix du parcours.

À ce titre, le slogan est placé au cœur de ce type d'activité militante. Il est aussi partie prenante de l'ensemble des contextes d'énonciation des *discours de l'action collective*. (Krieg-Planque et Oger, 2018)

Les manifestants montrent leurs capacités de militants, à travers leur compétence discursive : ils savent produire des énoncés conformes aux normes de la situation de communication et par là même se convertir en manifestants légitimes.

Ils s'inscrivent dans une filiation imaginaire et montrent leur appartenance à une tradition de contestation. Dominique Maingueneau parle d'hyper énonciateur et de thésaurus. (Voir chapitre 3)

4.3. Définition du slogan contestataire

L'aperçu historique sur le slogan et une précision sur ce qu'est une contestation nous permet de limiter le concept de *slogan contestataire*. Celui-ci se limite à une formule de rassemblement d'une action contestataire collective et pacifique. Sa formulation contribue à la réussite ou à l'échec de cette action puisqu'il en constitue sa pièce primordiale.

L'ajout des définitions suivantes va nous permettre de dégager ses identifiants afin d'élaborer une définition plus compréhensible et plus explicite du slogan contestataire.

Celle du *Trésor de la Langue Française informatisée* (TLFI) présente une signification moderne du slogan, comme étant une « *formule concise et expressive, facile à retenir, utilisée dans les campagnes de publicité, de propagande pour lancer un produit, une marque ou pour gagner l'opinion à certaines idées politiques ou sociales* ».

Et : « *une phrase généralement courte énonçant une règle d'action, une appréciation ou un jugement d'ordre moral ou général* ». (www.tlfi.fr)

Le slogan est donc une expression ou une phrase brève utilisée dans le domaine publicitaire ou politique. Elle est facilement mémorisable pour pouvoir être répétée par les récepteurs. Le slogan implique une action, un jugement.

O. Reboul (1975 : 42) dans son ouvrage *Le slogan* propose une définition plus explicite :

« J'appelle slogan une formule concise et frappante, facilement repérable, polémique et le plus souvent anonyme, destinée à faire agir les masses tant par son style que par l'élément d'auto-justification, passionnelle ou rationnelle, qu'elle comporte : comme le pouvoir d'incitation du slogan excède toujours son sens explicite, le terme est plus ou moins péjoratif ».

(Cité par Dominguez, 2005 : 267)

En plus d'évoquer la concision dans laquelle se condense le slogan et la facilité de mémorisation, l'auteur fait référence à l'action du slogan et à des propriétés qui assurent son efficacité.

L'expression *formule frappante* renvoie à la force du slogan. Elle réside dans sa forme et son contenu. Entre autre, sa force poétique, sa brièveté, son évidence et son caractère ludique.

Par *l'anonymat*, Reboul entend le fait que le slogan s'insère dans un schéma de communication où ni l'allocutaire, ni le locuteur ne sont spécifiés. C'est un format d'énonciation qui comporte plusieurs instances de locution.²

² Les instances de locution désignent les places qu'occupent les personnes dans un échange verbal. La place du locuteur celui qui parle, de l'allocutaire celui à qui s'adresse la parole et le délocutif ce dont parlent les interlocuteurs. La présence d'un « je » dans un énoncé signifie que son référent ne joue pas nécessairement le rôle de locuteur. (Maingueneau, 2004 : 4)

L'*auto-justification* signifie que le slogan est un énoncé clos qui bloque tout doute, toute réflexion. Il se suffit à lui-même. Sa seule riposte est un contre-slogan.

Le terme *pouvoir incitatif* quant à lui désigne la force de frappe du slogan. Un pouvoir qui ne se limite pas aux jeux formels mais qui dépasse le sens explicite. Si le slogan agit sur le public, c'est parce qu'il active des significations implicites qui s'appuient sur un savoir commun et des croyances partagées. (Dominguez, 2005 : 268)

Ainsi, de ces deux définitions nous pouvons déduire que le slogan est une expression concise, mémorisable, évidente, anonyme, polémique et humoristique. Il est de nature réducteur et séducteur. Le slogan est implicite et rejoint des notions voisines comme le mot d'ordre, le proverbe, la consigne, etc. Cet implicite est à l'origine de l'efficacité du slogan : « *Le slogan n'est pas seulement une formule courte mais une formule toujours un peu trop courte pour ce qu'elle veut dire. Et c'est là ce qui la rend efficace* ». (Reboul, 1975 : 49 cité par Habert, 1982 : 202)

Sa finalité est de « *faire marcher* les gens, *d'agir et de les faire agir sans qu'ils puissent discerner la force qui les pousse* » (Idem : 10 cité par Idem : 201). Son appel à l'action relève d'actes directifs et d'actes directifs indirects. Ce qui implique les notions d'acte locutoire, de force illocutoire et d'effet perlocutoire. (Voir Chapitre 4)

En d'autres termes, le slogan n'est compris et interprété par les destinataires (directs ou indirects, visés ou fortuits, etc.), que dans le contexte étroitement situé d'une énonciation qui les apostrophe sans parfois même les concerner. Mobilisés, ralliés, enrôlés, parfois aussi importunés, provoqués, les passants, auditeurs et spectateurs, éprouvent d'autant plus la force du slogan que celui-ci parvient, par sa forme et par sa scénographie³, à accomplir pleinement sa visée pragmatique d'interpellation. (Krieg-Planque et Oger, 2018)

Le slogan a un pouvoir d'incitation, de persuasion, d'argumentation. Le slogan fige la pensée, il exprime une idéologie, un positionnement. Son espérance de vie est limitée par celle de l'idée à laquelle il s'attache. (Reboul, 1975 : 55 cité par Dominguez, 2005 : 275)

Le slogan est ancré dans la réalité immédiate, il n'est pas nécessairement autonome du point de vue linguistique. Cependant, il a une autonomie sémantique qui est entièrement pragmatique.

Quant à son aspect formel, le slogan est une phrase ou un groupe de phrases, mais la phrase peut se réduire à un syntagme ou à un seul mot. Le slogan utilise des mots-chocs. Il

³ La scénographie s'appuie sur l'idée que le locuteur configure un monde dans son énoncé dont les propriétés soient telles qu'elles justifient le cadre de l'énonciation dans le but de capter. Exemple : un manuel d'initiation en informatique est présenté sous la forme d'un récit d'aventure. (Maingueneau, 2004 : 205)

faut aussi signaler qu'il y a des slogans incomplets, ce sont ceux qui ne prennent tout leur sens qu'avec le texte ou l'image qui les accompagne. Le slogan garde cependant son impact qu'il soit une phrase ou un syntagme, complet ou incomplet.

Tous les aspects cités supra se retrouvent dans les slogans contestataires de notre corpus. Nous nous permettons de considérer ces aspects comme étant les identifiants du slogan contestataire. De ce fait, nous pouvons définir le slogan contestataire comme étant une expression plus ou moins concise, poétique, humoristique et anonyme. Sa force réside dans sa forme et son contenu. Son efficacité réside dans son implicite. Il est dépendant du contexte d'énonciation. C'est un acte de langage incitatif, persuasif et argumentatif. Le slogan contestataire véhicule une idéologie. Infra, nous aborderons plus en détails les caractéristiques du slogan contestataire.

4.4. Les fonctions du slogan

Olivier Reboul (1975) distingue deux fonctions du slogan : les fonctions techniques et les fonctions pragmatiques. Les secondes étant plus essentielles, plus importantes que les premières.

4.4.1. Fonctions techniques

Les slogans assument trois fonctions techniques : rallier, accrocher, résumer. La première fonctionne aussi bien dans le slogan politique que dans le slogan révolutionnaire ou contestataire quand le locuteur veut diffuser une idée autour de laquelle il veut rassembler le public, rallier les gens présents à une même cause pour créer une force collective. La deuxième fonction *accrocher* (Reboul, 1975 : 17) fonctionne dans la publicité, c'est le cas du slogan titre (slogan de produit) dont le rôle est de pousser à lire ou à écouter le texte réclame qui suit. Cette fonction se retrouve dans le slogan contestataire. Les éléments stylistiques composant ses énoncés ont le pouvoir d'accrocher le public. La troisième fonction *résumer* est « la fonction la plus fréquente et la plus marquante » (Idem : 18). Le slogan résume de façon concise et frappante le texte d'une affiche, l'ensemble d'une campagne publicitaire pour favoriser la mémorisation. Cette concision est plus ou moins présente dans le slogan contestataire. Mais, dans certains cas, le slogan ne fonctionne pas tout seul, il entre en relation avec l'image. L'image et le texte ont un rapport complémentaire. Le texte dit ce que l'image ne montre pas et l'image montre ce que le texte ne dit pas. (Cité par Ngyuan dans son mémoire, 2017 : 30-31)

4.4.2. Fonctions pragmatiques

Les impacts, les émotions que les slogans suscitent sur le récepteur sont décrits dans la définition d'Olivier Reboul (1975 : 18) :

« Slogan : quand l'énoncé comporte non seulement une indication, un conseil ou une consigne, mais une pression ; quand les mots n'ont plus pour rôle d'informer ou de prescrire, mais de faire faire ; quand le langage ne sert plus à dire, mais à produire autre chose que ce qu'il dit. Slogan, quand la parole est une arme ».
(Cité par Ngyuan dans son mémoire, 2017 : 30-31)

Cette définition rejoint la théorie des actes de langage fondée par Austin (1970), et développée par Searle (1972) qui considèrent la parole comme un moyen d'action, selon laquelle, la langue est supposée être un moyen d'agir. Ainsi, un discours vise toujours à accomplir un but quelconque par un moyen d'expression quelconque. Le discours a un objectif performatif. (Voir chapitre 5)

Nous voyons donc que le slogan en plus de sa valeur illocutoire, porte une force perlocutoire. Son impact doit être compté avant tout, O. Reboul (1975 : 20) affirme qu' :

« un énoncé est un slogan quand il produit autre chose que ce qu'il dit. Quelle que soit sa fonction apparente, sa fonction réelle n'est pas dans son sens, mais dans son impact ; non dans ce qu'il veut dire, mais dans ce qu'il veut faire ». (Cité par Idem dans son mémoire : 35)

Le slogan contestataire tente par une force illocutoire de son acte d'énonciation à faire réagir son interlocuteur suivant les effets perlocutoires attendus. D'un côté, inciter et persuader les citoyens à rallier le mouvement, d'un autre côté, pousser le corps présidentiel à quitter le pouvoir.

5. Description du corpus : Les slogans du Hirak algérien

Comme nous l'avions mentionné dans notre introduction, nous nous sommes référés aux slogans du Hirak algérien pour étudier le discours contestataire, pour découvrir sa nature et quelques-unes de ses caractéristiques linguistiques et stratégies discursives.

Notre choix du corpus relève du fait que les études relatives aux slogans contestataires algériens sont récentes. Dans le cadre de l'analyse du discours, avoir un corpus algérien pour l'étude de ce type de discours particulier est une opportunité.

Nous allons donc vous présenter, dans cette section, les slogans sur lesquels se portera notre étude. Mais, avant cela, après avoir fait une lecture du mot *contestation* (voir supra sous 3.2), connaître la signification du mot *Hirak* semble, elle aussi, indispensable.

Le terme *Hirak* signifie *mouvement*. Il est apparu en premier lieu au Yémen en 2007 sous le nom de *Hirak el Djanoub* (Mouvement du Sud). Le terme était lié à la résistance du sud et à sa branche armée. Puis, il est réapparu en 2016 dans le Rif marocain, le mouvement de protestation nommé *hirak* en arabe et *Anhezzi* en tamazight local. Son épicer se situait dans les villes d'Al Hoceïma et de Nador. Le terme était lié à une protestation régionale. *Hirak* a été appliqué ensuite au mouvement algérien en cours, avec parfois la variante *hirak algérien* pour limiter la confusion avec les autres mouvements. Au Yémen, il s'agit d'un mouvement séparatiste et militaire et au Maroc, d'un mouvement fortement régional à base sociale. Or, dans le cas de l'Algérie, il s'agit d'un mouvement populaire national, pacifique et à revendication politique. De plus, la prononciation de *hirak* n'est pas très usitée en Algérie, où l'on utilise plutôt *harak*. (El watan, 2019)

Le Hirak algérien désigne donc, un mouvement populaire national à caractère politique représenté par une série de manifestations qui ont eu lieu depuis le 22 février 2019 en Algérie pour protester dans un premier temps contre la candidature du président Abdelaziz Bouteflika à un cinquième mandat présidentiel. Et dans un second temps, pour réclamer le départ des dignitaires du régime et la mise en place d'une deuxième république. Ces manifestations ont lieu essentiellement les mardis par les étudiants et les vendredis par la population.

Ainsi, notre corpus d'étude est constitué de vingt neuf énoncés relatifs aux slogans scandés par les contestataires lors de ces manifestations entre la période du 1^{er} mars au 24 mai 2019. Une période relative à plusieurs événements marquants: le report des élections présidentielles, la démission du président de la république et l'application de l'article 102 de la constitution. Des événements réunis autour d'une thématique dominante qui est le refus d'un 5^{ème} mandat et le départ du système. Ce sont des slogans *scripturaires* rédigés en langue française tirés de divers sites internet. Leurs supports d'inscription sont des banderoles et des pancartes. Les banderoles sont de grands drapeaux ou de longs morceaux de tissu plus ou moins rectangulaires de couleur blanche. Les pancartes sont des petits panneaux de couleur blanche dans la majorité, fixés sur du carton ou du contreplaqué et tenus à la main.

Les énoncés du corpus peuvent être divisés en deux grandes catégories :

- les énoncés purement verbaux
- les énoncés icono-verbaux, où le verbal est inséparable du visuel.

Tous ces énoncés ne sont contestataires que de manière indexicale, parce qu'ils s'inscrivent dans le contexte de la manifestation (contestation) dont ils participent.

Nous tenons à souligner que dans le cadre de notre étude, nous entendons par *énoncés contestataires*, l'ensemble des énoncés verbaux inscrits et non scandés.

Les slogans	Les contenus énonciatifs
Enoncé 1	NON AU MANDAT DE LA HONTE 20 ans barakat
Enoncé 2	Nous ne voulons ni du cadre ni des clous qui le FIXENT
Enoncé 3	Je cherche un meilleur dealer LEADEUR POUR MON PAYS
Enoncé 4	Nous exigeons un changement radical du système non un changement de marionnettes
Enoncé 5	Ce n'est pas un match de football Non aux prolongations !!
Enoncé 6	Ouvert pour toutes solutions Sauf pour le 4 ^{ème} « mandat » « bis » ne fait pas partie d'Algérie de DEMAIN
Enoncé 7	Que veulent les algériens ?? A : qu'on viole leur constitution B : un 4 ^{ème} mandat sans fin C : marier leur président D : que le système dégage Peuple, c'est votre dernier mot ? Oh que OUI
Enoncé 8	Rejoins l'empire ! on a du kachir Oui à la 2 ^{ème} république ! Non à l'empire
Enoncé 9	L'algéritite est une maladie due aux équipus Bouteflikus Traitement radical curatif DEGAGECILLINE
Enoncé 10	Vous avez salit notre passé. Pris en otage notre futur. Le présent à l'hôpital avec 4 mandats de suture
Enoncé 11	J'ai testé ce régime et je n'ai pas maigri, alors je change de régime

Enoncé 12	De 5 ^{ème} mandat tu ne feras pas Avec le peuple LA FORCE EST
Enoncé 13	Date de péremption de BOUTEFLIKA Expire le 28 avril 2019
Enoncé 14	NOM DE ZEUS MARTY ! Si Boutef prolonge son 4 ^{ème} mandat IL Y AURA UNE DECHIRURE de l'espace-temps
Enoncé 15	ICI ce n'est pas le « walking dead » pour être gouverné par un ZOMBIE
Enoncé 16	Formattage du système en cours... Ne pas interrompre S.V.P
Enoncé 17	L'ALGERIE pays des HEROS # dirigé par des ZEROS DEGAGE
Enoncé 18	On est pour l'application de L'ARTICLE SANS 2 On demandera l'application de L'ARTICLE SANS EUX
Enoncé 19	Un pays magnifique Un peuple pacifique Un pouvoir diabolique Une révolution HISTORIQUE
Enoncé 20	Un seul héros LE PEUPLE Un seul zéro votre système
Enoncé 21	Président - Zombie NON A VOTRE NECROCRATIE
Enoncé 22	Vous êtes MAL BARRE Votre système nuit gravement à notre santé
Enoncé 23	Ils ont essayé de nous ENTERRER

	Ils ne savaient pas que nous étions des GRAINES
Enoncé 24	Il n'y a que CHANEL pour faire le N°5
Enoncé 25	Nul ne peut arrêter un peuple sur le chemin de son destin
Enoncé 26	Sur les barques des HARAGAS Sur leurs corps sans vie Sur le mur des HITISTES Sur le front des jeunes désœuvrés J'écris ton nom Sur l'espoir revenu J'écris ton nom LIBERTE
Enoncé 27	Conjugaison du verbe vendredire Je vendredis Tu vendredis Il/elle vendredit Nous vendredisons Vous dégagez ! Ils/elles vendredisent
Enoncé 28	Le peuple s'engage Pouvoir dégage
Enoncé 29	La volonté du Général est contre la volonté générale

Tableau 1 : Les slogans du corpus

L'objectif principal de notre étude est de mettre en évidence, la spécificité de ce mouvement contestataire. A la différence de la plupart des recherches sur les slogans, nous ne nous contentons pas d'analyser les procédés qui permettent de les construire, nous les abordons comme relevant d'une pratique inscrite dans une certaine conjoncture historique, sociale et politique. De ce point de vue, l'analyse énonciative seule n'est pas suffisante : il faut prendre en compte le statut et le positionnement des acteurs. Nous donnons ainsi la

priorité à la dimension sociale des énoncés, appréhendés dans le cadre communicationnel de la contestation. Nous travaillerons donc dans une perspective d'analyse du discours qui vise à articuler les fonctionnements linguistiques et les situations de communication à travers les dispositifs d'énonciation.

6. Les caractéristiques du slogan contestataire

La définition que nous avons élaborée pour le slogan contestataire et une observation des principaux slogans de notre corpus, nous amène à déduire les caractéristiques principales suivantes.

6.1. La concision

Nous constatons que les slogans du Hirak sont des formules plus ou moins concises. Cependant leur brièveté ne se résume pas à un, deux ou trois mots. Ce sont des énoncés équivalant soit à des phrases « Nous ne voulons ni du cadre ni des clous qui le FIXENT » (énoncé 2) ou « Nul ne peut arrêter un peuple sur le chemin de son destin » (énoncé 25), soit à des syntagmes nominaux « Date de péremption de BOUTEFLIKA » (énoncé 13), « Un seul héros LE PEUPLE » (énoncé 20), soit à des syntagmes verbaux « Expire le 28 avril » (énoncé 13) ou « Ne pas interrompre S.V.P » (énoncé 16), soit à des syntagmes prépositionnels « Oui à la deuxième république ! » (énoncé 6) ou « NON A VOTRE NECROCRATIE » (énoncé 20). Nous pouvons retrouver aussi, deux syntagmes de nature différente dans un même énoncé comme l'énoncé 16 : « Formattage du système en cours Ne pas interrompre S.V.P » ou de même nature comme l'énoncé 28 : « Le peuple s'engage Pouvoir dégage » constituant des propositions indépendantes. Comme nous pouvons retrouver des propositions subordonnées comme l'énoncé 11 : « J'ai testé ce régime et je n'ai pas maigri, alors je change de régime » ou l'énoncé 14 : « NOM DE ZEUS MARTY ! Si Boutef prolonge son 4^{ème} mandat IL Y AURA UNE DECHIRURE de l'espace-temps ». Nous notons également la présence de cinq énoncés relatifs à de petits textes, ce sont les énoncés 6, 7, 14, 26 et 27. Nous leur donnons l'acception de texte puisqu'ils répondent à la définition évoquée par J.M. Adam. (Voir supra 2.1)

Les énoncés 2, 3, 4, 11, 14,18, 24, 25, 29 sont relativement des phrases sur le plan morpho-syntaxique puisqu'ils respectent les règles grammaticales.

Nous précisons à ce sujet, que pour notre cadre d'étude, la phrase est définie par rapport à sa fonction comme une unité linguistique de la communication, comme une unité du discours et non par rapport à sa grammaire. Dans la communication, les locuteurs n'échangent pas des

phrases mais des énoncés. Un énoncé correspond à une phrase complétée par les informations qui sont tirées de la situation dans laquelle elle est énoncée.

Dans notre cas, les valeurs sémantiques de ces phrases varient en fonction des circonstances d'énonciation.

Selon O. Reboul, la concision du slogan s'obtient souvent par une forte élimination des mots-outils (prépositions, conjonctions, articles, etc.) au profit des mots pleins (verbes, noms et adjectifs). Cette élimination est rarement présente dans nos slogans. Seulement sept énoncés (6, 9, 10, 13, 17, 20 et 28) sur les vingt-neuf ont subi une élimination des mots-outils. Nous prenons pour exemple l'énoncé 10 « Vous avez salit notre passé Pris en otage notre futur. Le présent à l'hôpital avec 4 mandats de suture » le verbe *être* qui devrait se trouver entre les mots *présent* et à *l'hôpital* a été omis.

L'énoncé 20 : « Un seul héros LE PEUPLE Un seul zéro votre système » présente une omission du verbe *être* entre les mots *héros* et *peuple*, *zéro* et *système*.

Cette constatation nous amène à avancer que si l'élimination des mots-outils est un critère de la concision d'un slogan. Ce dernier n'est pas relatif au slogan contestataire algérien.

6.2. Le rythme, la rime et l'assonance

Nous retrouvons ce style d'énonciation dans les slogans du Hirak. Ils relèvent de la fonction poétique. La rime, l'assonance sont présents dans presque tous les slogans. Surtout les slogans qui qualifient l'état de santé du président ou qui décrivent le rapport peuple-pouvoir.⁴

Comme l'énoncé 3 : « Je cherche un meilleur (dealer) LEADER POUR MON PAYS » la rime réside dans le son [oeR] et donne un effet stylistique.

L'énoncé 21 : « Président-zombie NON A VOTRE NECROCRATIE » a pour rime le son [i] qui apporte également un effet stylistique.

L'énoncé 28 : « Le peuple s'engage pouvoir dégage » a pour rime le son [gaʒ].

L'objectif des contestants à travers le recours au rythme, à la rime et à l'assonance est de capter l'attention des auditeurs, des récepteurs (la population algérienne) pour les mobiliser et les inciter à adhérer au mouvement, aux revendications du mouvement.

6.3. L'autonomie ou la dépendance sémantique

Habituellement, les slogans sont nécessairement dépendants de leur cadre et contexte d'énonciation. Leurs interprétations sont inhérentes aux facteurs et aux paramètres de leur

⁴ La rime, l'assonance et autres figures de style seront abordées dans le quatrième chapitre.

contexte socio-culturel. Comme l'énoncé 5 : « Ce n'est pas un match de football non aux prolongations !! ». Le football, qui, tout en étant une valeur universelle, est une partie intégrante de la société algérienne. Un autre exemple avec l'énoncé 26 où sont présents les mots *haragas* et *hitistes*. Le premier mot est spécifique à la communauté maghrébine tandis que le second est spécifique au contexte algérien. Ces deux expressions indiquent que la formulation de cet énoncé est dépendante du contexte socio-culturel algérien et maghrébin.

Il faut cependant distinguer entre un contexte général, qui est dans notre cas, une situation contestataire, et un contexte qui découle du premier, et dans ce cas, la contestation algérienne. Il y a des slogans plus ou moins généralisés que toute population peut scander dans une contestation politique comme le mot « dégage », l'énoncé 28 : « Le peuple s'engage Pouvoir dégage », l'énoncé 29 : « La volonté du Général est contre la volonté générale » qui ne sont pas spécifiques à la contestation algérienne du fait qu'ils ont été employés dans d'autres cadres de manifestations. A titre d'exemple, l'énoncé 29 figurait parmi les slogans scandés par les manifestants français en mai 1968 contre le président Charles de Gaulle.

L'énoncé 16 : « Formattage du système en cours Ne pas interrompre SVP » peut être également scandé dans une autre contestation, il n'est pas spécifique au contexte algérien.

D'autres par contre, se réfèrent à un contexte spécifié. C'est-à-dire que le slogan n'atteint son sens qu'en se référant à ce contexte (algérien). Tels que les slogans 6, 7, 9, 13, 14 et 17 où les termes *Algérie*, *algériens* et *Bouteflika* sont mentionnés.

Si nous prenons l'énoncé 14 : « NOM DE ZEUS MARTY ! Si Boutef prolonge son 4^{ème} mandat IL Y AURA UNE DECHIRURE de l'espace-temps » l'élément qui permet de spécifier que c'est une contestation algérienne, c'est le mot *Boutef*. Il en est de même pour l'énoncé 17 : « L'ALGERIE pays des HEROS ≠ dirigé par des ZEROS DEGAGE » où le mot *Algérie* est l'élément déterminant d'un contexte d'énonciation algérien. Tous ces termes sont des éléments et paramètres intervenant pour l'interprétation.

La dépendance au contexte d'énonciation constitue un des critères du slogan contestataire.

Mais ce critère n'empêche pas certains slogans d'être autonomes sémantiquement avec une fonction pragmatique liée au contexte d'énonciation. Il se soumet à l'usage différent d'un usager à l'autre. Prenons le terme *dégage*, dans un autre cadre énonciatif, il équivaut à une communication ordinaire entre deux interlocuteurs. Il ne véhicule pas un sens péjoratif.

L'énoncé 5 : « Ce n'est pas un match de football Non aux prolongations !! » peut être utilisé dans un autre contexte d'énonciation, par exemple dans une discussion quotidienne. Il ne présentera pas la même signification.

De même, l'énoncé 25 : « Nul ne peut arrêter un peuple sur le chemin de son destin » qui serait utilisé comme un adage dans un autre cadre énonciatif. Même remarque avec l'énoncé 29 : « La volonté du Général est contre la volonté générale ». Il représente une devise à laquelle les manifestants de mai 68 en France ont eu recours. Et l'énoncé 11 : « J'ai testé ce régime et je n'ai pas maigri, alors je change de régime » qui est autonome sémantiquement car le mot régime est polysémique mais sa fonction pragmatique est dépendante du contexte d'énonciation relevant d'une contestation contre le régime.

6.4. L'anonymat

Le slogan s'insère dans son schéma de communication où ni le locuteur, ni son interlocuteur sont explicités ou précisés. C'est une formule anonyme.

Le slogan semble effacer son destinataire comme son destinataire. O. Reboul (1975 : 32) écrit ainsi: «*Rien n'est moins personnel ... je suis interpellé, mais je ne sais pas qui parle ... le vrai slogan s'énonce sous la forme du on dit, très usuelle dans la conversation courante, où le on, par le fait même qu'il reste anonyme, semble une garantie d'objectivité*». D'où le fait que le destinataire puisse le reprendre à son compte, et s'en faire le destinataire à son tour: «*Un bon slogan réussit à donner à son destinataire l'illusion qu'il est son destinataire*». (Reboul, 1975 : 24 cité par Habert, 1982 : 202)

C'est ce que nous constatons pour la majorité des slogans de notre corpus d'étude.

En guise d'exemple, l'énoncé 1 : « NON AU MANDAT DE LA HONTE 20 ans barakat », l'énoncé 4 : « Nous exigeons un changement radical du système et non un changement de marionnettes » ou bien l'énoncé 23 : « Ils ont essayé de nous enterrer Ils ne savaient pas que nous étions des graines » sont anonymes. Ni le locuteur du slogan, ni son interlocuteur ne sont mentionnés, même s'il y a présence des pronoms personnels.

Mais, cette caractéristique n'est pas toujours de rigueur lorsque la contestation s'inscrit dans une déclaration. C'est-à-dire que dans cette inscription, le slogan ne présente pas d'ambiguïté.

Nous prenons l'exemple du slogan 28 : « Le peuple s'engage Pouvoir dégage » où les deux paramètres de la confrontation sont indiqués, *peuple* et *pouvoir*. Il en est de même avec l'énoncé 7 : « Que veulent les algériens ?? (...) que le système dégage » ou l'énoncé 19 : « Un seul héros LE PEUPLE Un seul zéro votre système » où nous retrouvons les expressions *algériens*, *peuple*, *système* correspondent aux partenaires de la confrontation. Dans ces énoncés, les interlocuteurs sont explicités.

Pour l'énoncé 13 « date de péremption BOUTEFLIKA expire le 28 avril », l'énoncé 9 « L'algérinite est une maladie due aux équipus Bouteflikus ... » ou l'énoncé 14 « NOM DE ZEUS MARTY ! Si Boutef prolonge son 4^{ème} mandat IL Y AURA UNE DECHIRURE de l'espace-temps » le destinataire n'est pas mentionné mais le destinataire est clairement précisé. De ce fait, nous pouvons avancer que l'anonymat n'est pas une caractéristique spécifique aux slogans contestataires.

6.5. Le figement

C'est un processus de fixation entre une séquence signifiante et une signification qui aboutit au codage d'un signe polylexical. Autrement dit, nous sommes en présence de plusieurs formules qui ont la même signification. Comme les slogans 5 et 13 n'ont pas les mêmes signifiants mais la même signification. « Ce n'est pas un match de football » et « Date de péremption Bouteflika » relatif à la date de péremption d'un produit de consommation (pot de yaourt) différent dans leurs signifiants mais tous les deux renvoient à la signification suivante « pas de mandat prolongé ». De même avec les énoncés 17 et 20, « L'ALGERIE pays des HEROS ≠ dirigé par des ZEROS » et « Un seul héros LE PEUPLE Un seul zéro votre système », différent par leurs signifiants mais renvoient à la signification « le système en place n'est pas à la hauteur des espérances du peuple ». Il s'agit de leur fréquence de répétition d'une mobilisation à une autre dans le mouvement.

6.6. La dimension humoristique

Le contexte d'énonciation relatif à un mouvement de colère, de mécontentement n'a pas empêché le peuple algérien de garder son esprit humoristique. Tels que les slogans 7, 8, 9, 13 et 24 où nous retrouvons les expressions à dimension humoristique.

L'énoncé 7 se présente sous forme d'un jeu de quizz et comporte l'expression « marier leur président ». Dans l'énoncé 8, nous retrouvons l'expression « on a du kachir » dont la signification est spécifique à un contexte socio-politique. Il en est de même avec l'expression latine « équipus Bouteflikus » contenue dans l'énoncé 9 et l'expression « Rejoins l'empire ! On a du kachir » contenue dans l'énoncé 8 ou bien « il n'y a que CHANEL pour faire le n°5 ». (Cité par Abdelaziz dans son mémoire, 2011 : chapitre II 2.2) (Voir chapitre 4)

En somme, la concision, le figement, l'effet stylistique, l'humour, l'anonymat, l'autonomie et la dépendance sémantique constituent les caractéristiques générales de tout slogan contestataire mais peuvent varier d'un contexte protestataire à l'autre.

Les études sur le slogan révolutionnaire ou contestataire sont récentes. Cependant, à partir des définitions développées supra, nous avons tenté de proposer une définition approximative du slogan contestataire. Ce dernier rejoint le slogan politique par certaines ressemblances notamment l'objectif, même s'il en diffère par son contexte. Toutefois, le langage contestataire est un langage particulier et spécifique. Les caractéristiques principales que nous avons dégagées révèlent qu'il ne ressemble en rien au langage publicitaire et politique.

Le slogan contestataire est avant tout un discours, oral ou écrit voir même iconique. Il est soit un énoncé, soit une phrase, soit un mot. Il est composé de mots-chocs pour capter son récepteur. C'est un outil de revendication plus ou moins anonyme, humoristique et rythmé. Il est plus ou moins bref, complet et efficace avec sa portée et sa visée. Il se suffit à lui-même. Il est également dépendant du contexte.

Le slogan contestataire vise non seulement à agir sur son récepteur mais à faire agir celui-ci pour modifier un réel insupportable. Le slogan contestataire constate et agit, il déclare et fait faire. Son engagement, tout comme le discours politique, est tributaire de son contexte d'énonciation et de la situation de communication.

Les diverses définitions attribuées au slogan et notamment celle d'Olivier Reboul, nous ont permis de déterminer la nature du discours et du slogan contestataire. Ses identifiants nous ont amené à déduire certains procédés discursifs qui s'y inscrivent. A savoir, des procédés rhétoriques (les figures de style) et des procédés pragmatiques (l'acte illocutoire et l'implicite) qui sont autant de procédés de persuasion, d'influence que d'action auxquels recourent les contestants pour atteindre leurs objectifs. Dans les chapitres qui suivront, nous tenterons alors de relever ces stratégies discursives dans notre corpus d'étude.

En outre, certaines définitions font référence à la notion de *polémique*, de *jugement* et en même temps d'*anonymat*. Des notions qui nous amène à aborder un autre procédé discursif d'influence, la subjectivité pour savoir si elle se manifeste dans le slogan contestataire. C'est l'étude du dispositif énonciatif du slogan contestataire qui permettra de relever cette caractéristique.

Toutefois, l'étude de la situation de communication du discours contestataire peut aussi contribuer à apporter des éléments de réponse quant aux stratégies discursives mises en œuvre par les contestants. Nous allons donc étudier les paramètres de la communication contestataire.

Chapitre 2 :
Le discours contestataire :
une situation de communication

Le slogan est un mode de communication et d'expression utilisé en temps de crise et de fracture sociale. C'est un outil de communication de masse où un groupe de locuteurs, à travers un ensemble de techniques, diffusent des informations, des modèles de pensée vers un grand nombre de récepteurs (ou un seul) pour les leur faire adopter.

Le slogan vise à empêcher son destinataire de réfléchir sur son contenu. Il veut bloquer le doute, l'incertitude, la pesée critique au profit de l'action. Par ailleurs, «*le slogan doit être sans réplique*» (Reboul, 1975 : 27). Interdisant tout libre examen, le slogan se refuse à toute contestation, et donc à tout questionnement. Il entend clore le débat. Le slogan interrompt le dialogue, il n'y a plus d'échange. Seule riposte possible alors, un contre-slogan. (Cité par Habert, 1982 : 201)

Le slogan qui est une communication monogérée semble dès lors monologal. Pourtant, un jeu d'échanges mutuels s'établit entre les deux protagonistes de la communication contestataire. Le pouvoir fait appel aux discours officiels pour répondre aux slogans des contestants.

Dans ce chapitre, nous aborderons le concept de slogan contestataire comme mode de communication sociale et de communication de masse. Nous définirons donc dans un premier temps, la communication et tout ce qui s'y rattache. Puis, nous exposerons son processus et ce en se référant aux deux schémas de communication de Jakobson et Kerbrat-Orecchioni. Nous tenterons ensuite, de dégager la situation de communication du discours contestataire algérien par le biais de ses deux schémas. Elle nous permettra de retrouver d'autres procédés linguistiques auxquels ont eu recours les contestants, en plus de ceux révélés dans le précédent chapitre.

Mais, tout d'abord il paraît nécessaire de définir la langue qui, outre l'élément iconique, est l'élément constitutif de tout discours y compris le discours contestataire et qu'elle représente l'instrument privilégié de ce type de communication : c'est à travers le langage que les manifestants s'engagent, communiquent, s'expriment, se positionnent et agissent.

1. Le concept de langage

Tout langage est communication et tout mode de communication est langage. La communication humaine avec une compréhension mutuelle constituent la fonction centrale du langage et de chaque langue en particulier. La langue impose à la pensée une organisation originale. Sans le langage, la pensée demeure une nébuleuse inorganisée. (Saussure 1916 : 155-156 cité par Baylon et Mignot, 2010 : 36)

Et de ce fait, la communication humaine ne peut se faire correctement sans le langage. C'est par le biais du langage qu'elle trouve son originalité par rapport aux autres moyens de communication, qui ne bénéficient ni de sa constance, ni de son ancienneté. La majeure partie de la communication humaine passe par le langage. La corrélation entre communication et langage est évidente.

1.1. Définition du langage

« Le langage correspond à la faculté naturelle, inhérente et universelle qu'a l'être humain de construire des systèmes servant à la communication ; son étude comporte deux parties, l'une ayant pour objet la langue (le code), et l'autre la parole (l'utilisation du code) ». (Saussure cité par Dubois, 2012 : 210)

Le langage est donc une faculté propre à l'homme. Il est inné et fondamentalement singulier. C'est une aptitude génétique qui résulte d'un substrat biologique. Le langage est ce qu'il y a de commun aux êtres humains dans la manière dont ils se servent de la parole (ou de l'écriture). Cette aptitude de parler ne s'exerce que dans le cadre d'une langue. Il y a une relation étroite entre la parole et la langue. Le langage est ainsi constitué d'une partie sociale, la langue et d'une partie individuelle, la parole. (Baylon et Mignot, 2010 : 25)

Cependant, si le langage est considéré comme la faculté de communication humaine au sens large, il ne se limite pas uniquement à l'usage de la langue. Il comporte aussi d'autres signes non verbaux permettant l'expression de la pensée ou des émotions comme les gestes, les mimiques et les attitudes.

1.2. Définition de la langue

De la définition précédente, il est déduit que la langue est le moyen de mise en œuvre du langage. Elle permet l'exercice de cette faculté. C'est un langage commun à un groupe social, à une communauté linguistique. La langue est un héritage culturel d'origine sociale des produits de l'activité de communication. Contrairement au langage, la langue est une entité

collective, elle est fondamentalement plurielle. Elle se fragmente en variétés, dialectes, parlers, etc. (Baylon et Mignot, 2010 : 25)

C'est à la fois un produit social de la faculté du langage et un ensemble de conventions nécessaires, adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus. (Saussure cité par Morsly, 2004 : 23)

Dans le dictionnaire des sciences du langage (Neveu, 2011 : 211), la langue est définie selon trois points de vue. Du point de vue de sa fonction, la langue est un système complexe de communication. (Voir infra sous 1.2.7) Du point de vue de sa nature, elle est un système de signes vocaux articulé selon deux plans distincts et complémentaires : des unités significatives et des unités non significatives. (Voir infra sous 1.2.6) Du point de vue de sa théorisation, la langue est définie par rapport à plusieurs oppositions : langage, parole, discours. (Voir supra 1.1, 1.3 et 1.4)

Le deuxième point de vue relatif à la définition saussurienne, nous amène à aborder brièvement d'autres concepts qui entrent en corrélation avec la notion de langue. Ce sont les concepts d'indice, de signal, de symbole et de signe.

1.2.1. L'indice

L'indice est « *un fait immédiatement perceptible qui nous fait connaître quelque chose à propos d'un autre fait qui ne l'est pas* ». (Pietro, 1963 : 95 cité par Baylon et Fabre, 1990 : 4)

Il informe sur un état psychologique qui n'est ni visible, ni accessible à nos sens sauf quand il s'extériorise ou se manifeste par ses conséquences perceptibles. Il ne sert pas à la communication volontaire (aucune intention) mais joue un rôle dans l'acte de communication de manière accessoire.

Par exemple : le ciel d'orage est un indice qui n'a sans doute pas l'intention d'annoncer un mauvais temps. Mais, cet indice va conduire le responsable de la sécurité d'une plage à hisser un drapeau rouge. (Ibid : 4)

1.2.2. Le signal

Le signal est « *un fait qui a été produit artificiellement pour servir d'indice* ». (Ibid : 95 cité par Ibid : 4) C'est un indice intentionnel. Il est toute marque porteuse d'information, à condition qu'elle soit produite volontairement par quelqu'un espérant qu'elle soit comprise comme telle. Il joue un rôle fondamental dans l'acte de communication. Sans signal, il n'y a pas de communication pleine et entière. Les mots sont des signaux.

Pour l'exemple précédent : le drapeau rouge est un signal.

1.2.3. Le symbole

Le symbole est un signal qui marque un rapport analogique, constant dans une culture donnée, avec l'élément qu'il signifie. (Baylon et Fabre, 1990 : 4)

C'est un signal emblématique auquel s'identifie un groupe social, une doctrine, une idée-force (le drapeau national). Un mot, un objet, un dessin figuratif se charge d'une valeur particulière, reconnue socialement. On parle de connotation et de dénotation. La dénotation d'un signe est la réalité qu'il désigne directement. La connotation correspond aux réalités désignées secondairement par le signe et aux éventuels jugements. (Baylon et Mignot, 2010 : 16)

1.2.4. Le signe

1.2.4.1. Le signe linguistique

Il doit sa formalisation au linguiste suisse Ferdinand de Saussure (1857- 1913). Celui-ci propose une définition du signe comme une entité psychique à deux faces, une unité complexe composée d'un signal et de son sens. Saussure propose le terme de *signifiant* pour signal et *signifié* pour sens. Le signe est le résultat de la combinaison d'un concept (le signifié) et d'une image acoustique (le signifiant).

Le signe linguistique est arbitraire, c'est-à-dire qu'aucune raison ne justifie le choix de tel signal plutôt que de tel autre pour un sens donné. Son signifiant, de nature auditive, dans la mesure où il s'inscrit dans le temps, présente un caractère linéaire. (Siouffi et Raemdonck 2012 : 107)

Le signe linguistique échappe à notre volonté, l'individu ne peut choisir les signes, il en hérite, dans leur stabilité. C'est ce que Saussure désigne par *l'immutabilité* du signe. (Morsly, 2004 : 115) En même temps, le signe linguistique subit une évolution interne sous formes d'altérations qui renvoie au « déplacement du rapport entre le signifié et le signifiant ». Saussure désigne cette évolution par la *mutabilité* du signe. Par exemple, le latin *necare* signifiant *tuer* a donné en français *noyer*. (Idem : 120)

Le prototype du signe linguistique est le mot. Les mots eux-mêmes sont faits pour se combiner en phrases complexes appelées *macro-signes*. Autrement dit, les signes forment eux-mêmes d'autres signes.

Une autre définition, celle de H. Weinrich (1977) apporte une information supplémentaire au signe. Elle s'inscrit dans l'acte communicatif : « *le signe linguistique est un segment textuel par lequel l'émetteur induit le récepteur à se comporter d'une certaine façon [...] le signe linguistique*

est un acte d'instruction dans une situation communicative et la linguistique qui correspond à cette théorie peut être appelée pragmatique ou plus exactement instructionnelle ». (Adam, 1991 : 17)

1.2.4.2. Le signe selon C.S. Peirce

Le philosophe et logicien américain Charles Sanders Peirce (1839-1914) développe une théorie qui permet une autre représentation du signe, dans une perspective plus large que celle de Saussure. Pour Peirce, tous nos sens peuvent être concernés. Ainsi, nous percevons des signes (matérialité) grâce à tous nos sens. Nous pouvons voir, entendre, sentir, toucher ou goûter. Il définit le signe comme suit :

« un signe ou *representamen* est quelque chose qui, pour quelqu'un, tient lieu d'autre chose, certains égards et dans une certaine mesure. C'est-à-dire qu'il crée dans l'esprit de cette personne un signe équivalent ou un signe plus développé. Ce signe qu'il crée, je l'appelle l'*interprétant* du premier signe. Le signe tient lieu de quelque chose d'autre que lui-même, son objet. Il tient lieu de cet objet, non à tous égards, mais en référence à une sorte d'idée que j'ai quelquefois appelé le fond du *representamen* ». (Cité par Besse, 1974 : 28)

Cette définition montre qu'un signe entretient une relation entre trois pôles et non plus entre seulement deux comme chez Saussure : la face perceptible du signe *representamen* ou le signifiant, ce qu'il représente l'*objet* ou le référent et ce qu'il signifie l'*interprétant* ou le signifié. En guise d'exemple :

Un patient qui se présente chez le médecin avec de la fièvre. Cette fièvre est un symptôme qui constitue le *représentamen* (le signe).

Le médecin fournit alors un diagnostic : un rhume. Le diagnostic constitue l'*interprétant* et le rhume, l'*objet* immédiat. (Siouffi et Raemdonck, 2012 : 106)

1.2.5. Le code linguistique

Du fait de sa polysémie, c'est en partant de son nom d'action, le codage, que le terme code tend à être défini. Toutefois, le code peut être défini comme un *système de sèmes*⁵ établissant des correspondances entre un univers du *signifiant* et un univers du *signifié*.

Le codage linguistique est l'opération qui fait correspondre des signaux à une signification. C'est aussi l'élaboration d'un message à partir d'une signification préalablement donnée. Dans la communication, le destinataire produit un message, une suite de signaux qu'il élabore en fonction d'un sens auquel ce message devra correspondre. Par décodage (compréhension),

⁵ Le sème est, comme le signe, une unité à deux faces. Son signifié est constitué par la classe de tous les messages admis par un signal, son signifiant par la classe de tous les signaux ayant un même signifié. Le sème est l'unité sémiologique de base. Il correspond à un énoncé. Par exemple, la croix verte d'une pharmacie correspond au sème « ici, pharmacie ». (Baylon et Mignot, 2010 : 55)

le destinataire perçoit ce message et lui affecte un sens aussi proche que possible du sens auquel pense le communicateur. Le codage et le décodage n'ont rien à voir avec le sens, c'est la signification qui est en cause. (Baylon et Mignot, 2010 : 18)

Les langues sont des espèces de codes : par la façon dont elles construisent des énoncés selon des règles, à partir d'unités, et par la façon dont elles fonctionnent, avec les mêmes lois d'économie et de redondance que les codes.

Mais, les langues ne se comportent pas tout à fait comme des codes stricts. Dans les codes stricts, il y a par construction même, une relation biunivoque entre les éléments de l'ensemble de départ et ceux de l'ensemble d'arrivée. Dans les langues au contraire, où les ensembles en cause sont celui des signifiés et des signifiants, cette relation est exceptionnelle. Tantôt il y a plusieurs signifiants pour un seul signifié, tantôt il y a plusieurs signifiés pour un même signifiant. Cette absence de relation biunivoque se retrouve aussi au niveau des énoncés. (Idem : 50)

1.2.6. Définition de la langue selon Saussure

La langue est définie comme un système de signes arbitraires et composables à l'infini, fonctionnant dans un cadre social identifié. Ce système est composé d'unités interdépendantes qui sont les *signes*. La combinaison de ces *signes* constitue l'indice qui véhicule ce que le locuteur veut communiquer. Ces combinaisons sont régies par des règles. Chaque unité (signe) a une place définie sur la base de ce qui l'oppose aux autres unités dans l'ensemble du *système*. On parle de notion de valeur. (Beaudichon, 1999 : 31)

Par *signe*, Saussure entend ceux qui peuvent être mémorisés par les usagers et qui sont en nombre fini. Ces signes peuvent être simples ou complexes. Ces signes sont des mots, leurs constituants (racines, préfixes, suffixes, terminaisons), leurs procédés de formation (liberté de création), à quoi s'ajoutent des formules toutes faites, des schémas syntaxiques, des procédures de combinaison, etc. Par *système*, il entend le rapport de combinaison (syntagmatique) et de sélection (paradigmatique) de ces signes. (Baylon et Mignot, 2010 : 32)

Les rapports syntagmatiques sont les rapports qui s'établissent entre les unités consécutives du discours. Ainsi, se constituent des combinaisons d'unités, qui prennent le nom de syntagme. « (...) dans le discours, les mots contractent entre eux, en vertu de leur enchaînement, des rapports fondés sur le caractère linéaire de la langue, qui exclut la possibilité de prononcer deux éléments ». (Sarfati et Paveau, 2013: 78).

Les rapports associatifs paradigmatiques sont les rapports qui s'établissent entre les mots qui ayant quelque chose de commun s'associent dans la mémoire, et il se forme ainsi des

groupes au sein desquels règnent des relations très diverses. Par exemple, le mot enseignement fera surgir inconsciemment devant l'esprit une foule d'autres mots (enseigner, renseigner, ou bien armement, changement, etc., ou bien éducation, apprentissage) qui ont quelque chose de commun entre eux. (Sarfati et Paveau, 2013 : 79)

Par conséquent, pour s'exprimer, pour communiquer, le locuteur opère un choix parmi ces signes et insère dans ses énoncés ceux qui conviennent, créant ainsi un nombre infini de messages pour de nouvelles significations. (Baylon et Mignot, 2010 : 32).

1.2.7. Définition de la langue selon André Martinet

Si F. de Saussure perçoit la langue sur le plan structural. A. Martinet y intègre la finalité communicative. Pour A. Martinet (2008 : 44), la langue est :

« Un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque communauté, en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression phonique, les monèmes ; cette expression phonique s'articule à son tour en unités distinctives et successives les phonèmes, en nombre déterminé dans chaque langue(...) »

Il perçoit la langue et ses éléments linguistiques du point de vue fonctionnel et non du point de vue de leur appartenance au système de la langue. Puisque, selon lui, la langue a une finalité communicative, Martinet met l'accent sur la pertinence communicative. Cette pertinence désignant toute unité de la langue qui délivre une information. Il distingue deux types de pertinence : la pertinence distinctive et la pertinence significative qu'il introduit dans le cadre d'une notion qu'il nomme la double articulation. Pour Martinet, les langues humaines sont construites sur une codification à deux étages. Elles se caractérisent par une double articulation de manifestation vocale. Les faits de langue sont arbitraires.

La première articulation ou pertinence significative fait se combiner entre elles des unités minimales significatives de manière à ce que s'ordonne *« l'expérience commune à tous les membres d'une communauté linguistique »*. L'infinie possibilité de combinaison donne à chaque locuteur la faculté de produire des énoncés uniques. Ces unités de première articulation possèdent un sens et une forme vocale, un signifié et un signifiant. Martinet les appelle des *monèmes* (monèmes lexicaux et monèmes grammaticaux).

A son tour, la forme vocale de ces monèmes, s'articule en unités minimales, sonores, distinctives et non dotées de sens, que Martinet appelle les phonèmes. Ils correspondent à la deuxième articulation ou pertinence distinctive. (Sarfati et Paveau, 2013 : 131)

1.3. Définition de la parole

D'après le dictionnaire de linguistique et des sciences du langage (Dubois, 2012 : 312) : «(...)La parole est alors considérée comme la 'faculté naturelle de parler'. Définir ainsi la parole, c'est faire d'elle un acte comme l'acte de marcher, de manger, actes naturels, c'est-à-dire instinctifs (...)».

Saussure ajoute que c'est « la réalisation particulière, concrète et individuelle d'une langue ». (Morsly, 2004 : 30)

Par rapport à la parole, la langue est un code. C'est-à-dire une mise en correspondance entre des *images auditives* et des concepts. La parole, quant à elle, est l'utilisation, la mise en œuvre de ce code par les sujets parlants. (Ducrot et Todorov, 1972 : 156). Elle est individuelle. La parole réfère à la manière dont le locuteur fait usage à son gré, avec une infinité de modulations personnelles de la langue en tant que système. La grande liberté de la parole s'oppose avec le caractère réglé de la langue. (Beaudichon, 1999 : 31) Néanmoins, la parole est nécessaire pour que la langue s'établisse. Elle fait évoluer la langue. Toutes deux sont interdépendantes. Corrélativement, toute activité liée au langage appartient à la parole. (Morsly, 2004 : 39)

En résumé, le langage humain est considéré comme un instrument de communication constitué d'une composante sociale, la langue et d'une composante individuelle, la parole. La langue est un système structuré de signes qui reposent sur des rapports d'interdépendance. La langue a deux fonctions : une fonction de représentation, elle organise la pensée. Puis, elle assure à cette pensée, une capacité de circuler d'un esprit à un autre, elle a une fonction de communication. (Baylon et Mignot, 2010 : 36)

Bakhtine souligne néanmoins que le langage humain en plus d'être une structure linguistique, est une structure sociale en introduisant la notion d'idéologie. Pour Bakhtine, le langage relève de l'idéologie. « Nous entendons par idéologie, l'ensemble des reflets et des réfractions dans le cerveau humain de la réalité sociale et naturelle qu'il exprime et fixe par un mot ». (Cité par Idem : 217)

Lors des manifestations, les contestataires algériens ont eu recours aux éléments linguistiques que sont la langue et la parole. Leur fonction était plus communicative que représentative et exprimait une idéologie relative aux idées et croyances du peuple algérien. La langue, dans ce cas, n'est pas que statique, elle est aussi dynamique, elle est un acte. Par le moyen de son activité discursive, le peuple algérien vise à transmettre son message par des slogans scripturaux. Il s'agit d'une mise en scène de son langage de contestation à l'intérieur d'un contexte situationnel d'une communication particulière entre la population et

le régime. C'est dans cet acte de communication, dans cet événement communicationnel que le signifié retrouve le signifiant et que les slogans prennent leur signification.

Et la langue permet à la communication de remplir une de ses principales fonctions très présente dans ce contexte contestataire. Celle d'agir sur le monde. Ce qui nous amène à aborder la notion de communication.

2. Le concept de communication

La communication est le maître mot en cette fin de siècle. Mais, c'est un concept flou du fait qu'il est invoqué dans divers champs et des acceptions diverses. Couramment, le terme *communication* désigne l'échange d'informations. Comprendre la communication revient à comprendre les éléments qui en assure l'efficacité, comprendre les tâches assumées par ces éléments. Celles des interlocuteurs et celle du contexte situationnel, en prenant tour à tour chaque locuteur comme siège de l'énonciation, siège des questions : qui communique à qui ? Dans quel contexte ? Pourquoi ? Quoi ? Comment ? Les interlocuteurs accordent leurs actions dans une relation interlocutive en mobilisant des ressources (des compétences). La communication est traitée en tant qu'acte social. (Beaudichon, 1999 : 8)

C'est donc, par une première approche de la communication que celle-ci a été définie en tant que « *processus par lequel deux ou plusieurs acteurs co-orientés vers un but se transmettent l'information d'une manière mutuellement contingente, grâce à des configurations multicanales* » (Scherrer, 1997 cité par Beaudichon, 1999 : 14) et définie également dans un sens très large comme « (...) *incluant tous les procédés par lesquels un esprit peut en influencer un autre (...)* ». (Shannon et Weaver, 1975 cité par Idem : 20) Nous retrouvons ainsi l'idée d'un partage d'information entre individus au cours d'un échange social mettant en œuvre une négociation pour assurer le cadrage de la situation, du contexte tout en précisant les intentions des individus en présence. (Smith, 1998).

Cette première analyse permet seulement de saisir les contours du champ vaste de la communication. Nous allons maintenant appréhender la communication selon quatre points de vue dont trois sont relatifs à des champs disciplinaires.

2.1. La communication vue par le sens commun

Le sens commun est une référence incontournable. Le petit Robert (2015 : 138) définit la communication comme « *action d'établir une relation avec autrui... échange de signes, de messages entre un émetteur et un récepteur...de transmettre quelque chose à quelqu'un* ».

Le littré (1974 : 1036) envisage la communication sous divers aspects : « *action de communiquer : résultat de cette action...communication de pièces...à la connaissance de la partie adverse...renseignement...* ». (Cité par Beaudichon, 1999 : 24)

De ces deux définitions espacées dans le temps, nous remarquons que la communication est présentée comme une entité homogène. Or, ce n'est pas le cas. Plusieurs éléments constituent la communication : le nombre d'interlocuteurs, l'objectif, la distance, les rapports de pouvoir ou d'influence, etc. Communiquer à sens unique n'est pas la même chose que communiquer lorsque des interlocuteurs peuvent interagir et coopérer socialement pour assurer la transmission. La communication ne peut se définir que par rapport au contexte (Ibid : 24). La communication vue par le sens commun reste restrictive.

2.2. La communication vue par les psychologues

Pour les psychologues, la communication est définie en terme de « *transmission d'informations* ». (Dictionnaire de psychologie de Piéron, 1968 cité par Idem : 26)

Une définition qui est calquée sur la modélisation des télétransmissions. En d'autres termes, elle correspond au modèle de transmission de l'information de la télégraphie conçu par Shannon et Weaver (1949 ; 1975) (ingénieurs des télécommunications). Une conception mécaniste de la communication que les psychologues ont tenté d'appliquer au comportement humain. Elle se résume ainsi :

Un émetteur E transmet à un récepteur R un message M au moyen d'un signal émis et reçu via un canal C. C'est un modèle binaire où les deux sources (émetteur et récepteur) s'activent successivement. Cette activation est réversible car les deux sources opèrent l'une après l'autre de manière symétrique. Le traitement du récepteur est contingent du résultat du codage de l'émetteur. Le canal et les codages/ décodages ne doivent pas comporter des ambiguïtés dues à des erreurs ou des bruits pour que la transmission soit pure.

Cette conception de l'information conçue par la psychologie s'intéresse à la transmission des signaux, indépendamment de leur contenu. Le contexte est exclu. Toute l'information utile est dans le message codé mais sans que le contenu du message soit considéré. L'important est d'assurer une transmission efficace et économique en traitant les problèmes de codage. Pour les psychologues, l'information a une valeur mathématique, elle est quantifiée et mesurable.

Cependant, l'application de ce modèle à la communication humaine a fait que les psychologues se sont heurtés aux problèmes du recodage de l'information car l'homme ne se contente pas de transmettre de l'information. Contrairement aux systèmes automatiques,

l'homme lui fait toujours subir un traitement. En d'autres termes, le langage verbal humain ne peut se réduire à un processus de transmission d'informations. D'une part, les langues naturelles ne sont pas tout à fait des codes (mentionné supra 1.2.5), du fait qu'elles recèlent beaucoup d'ambiguïtés. D'autre part dans l'échange verbal, le contexte joue un rôle très important. Il arrive souvent que le récepteur s'intéresse plus à l'intention du locuteur qu'au contenu informationnel. Les concepts et les méthodes de la théorie de l'information ne peuvent servir de cadre général à l'étude de la communication humaine. (Beaudichon, 1999 : 26)

2.3. La communication vue par les sociologues

Pour les sociologues, la communication est définie sur le plan social comme une interaction au sein d'un réseau où s'échangent et se partagent des représentations collectives. (Durkheim cité par Idem : 27)

G.H. Mead (1934 ; 1955) définit également la communication comme :

« l'interaction entre des acteurs sociaux [...]un processus par lequel chaque sujet est capable de se mettre à la place de l'autre [...]cette opération n'est pas arbitraire, puisque la substitution dont il s'agit n'est qu'une substitution de rôles, lesquels sont réglés dans leur opposition comme dans leur complémentarité [...] L'interaction telle que l'entend Mead, est un ensemble de stratégies par lesquels Ego et autrui s'ajustent l'un à l'autre ».

(Boudon et Bourrigaud, 1982 : 544 cité par Idem : 28)

Cette définition met en exergue les interactions de la vie sociale. Les acteurs de la communication s'échangent et se partagent des informations par ajustement des rôles qu'ils assument. Nous retrouvons la notion d'ego et d'autrui soulevée par E. Benveniste dans sa théorie de l'énonciation.

Dans un temps plus proche, Morin (1996 : 34) qui situe lui aussi la communication au sein des interactions et notamment au sein de la discussion, décrit la communication suivant un schéma classique « (...) il y a communication lorsqu'un message est émis par A et reçu par B. Cela ne se produit pas sans obstacles. Créer les conditions d'une bonne compréhension mutuelle en particulier dans le cas de la discussion, paraît un enjeu majeur dans la vie sociale. » (Cité par Beaudichon, 1999 : 29)

Selon lui, les cinq éléments constitutifs de la communication sont: l'émetteur, le récepteur, le message, le média (canal de transmission), les intermédiaires (voisins, leaders). Ces éléments créent une communication par vagues successives qui se relaient et consolident ou annulent l'impact de l'information.

Par cette définition, Morin met l'accent sur le récepteur et sur les relais entre émetteur et récepteur. Il définit la communication humaine comme un outil de contact et d'influence. (Beaudichon, 1999 : 29)

2.4. La communication vue par les linguistes

La théorie de l'information que nous avons citée supra 2.2 a intéressé les linguistes par le fait qu'elle met en valeur certains faits dont l'étude est précieuse, notamment les rapports entre information, fréquence et coût.

Cependant, les linguistes étudient non pas la communication mais la langue, vue comme système abstrait de signes et par laquelle s'effectue la communication. La communication en soi n'a pas de place dans la linguistique traditionnelle. Dans le dictionnaire Guiraud (1968), la communication est définie en termes de « *transfert d'information au moyen de messages, s'effectuant entre un émetteur et un récepteur par l'intermédiaire d'au moins un canal de transmission* » en référence au schéma de Shannon, où l'auteur précise cependant que les deux sources peuvent être des humains. (Cité par Idem : 30)

Dans les index matières du *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage* de Ducrot et Todorov (1972), le terme communication ne figurait pas.

C'est dans une période plus proche, avec Moeschler, que la communication trouve sa place en linguistique avec l'inscription des visées pragmatiques des conduites humaines.

« Une particularité de la communication humaine est de passer par le langage [...] d'une part, le langage dépend d'une structure tout à la fois stricte et très riche, la syntaxe... ; d'autre part, le langage humain est un instrument de communication extrêmement souple, à la fois en raison de sa structure qui permet à partir des mêmes mots de communiquer des messages différents(...) ».

(Moeschler, 1998 : 88-89 cité par Ibid : 30)

Et d'ajouter que les systèmes de communication du langage humain « (...) *impliquent une intention réflexive, l'intention de transmettre une information, et l'intention de transmettre cette information via la reconnaissance de la première intention* ». (Ibid : 88-89 cité par Ibid : 30)

La communication est prise dans une visée pragmatique, actionnelle où sont pris en compte les rapports entre unités linguistiques et interlocuteurs. L'accent est mis sur l'acte de parole en tant qu'action effectuée à l'aide du langage et produisant des effets intentionnels ou non sur l'interlocuteur.

De toutes ces définitions, nous retenons que la communication est un acte de parole qui s'inscrit dans un cadre social. C'est un échange langagier où interagissent deux ou plusieurs

interlocuteurs qui se transmettent des messages, des représentations, des intentions et qui tentent d'agir et d'influencer mutuellement.

Une remarque est à apporter concernant les termes employés dans les définitions précédentes pour désigner les protagonistes de la communication. Ces désignations sont différentes selon la discipline et le courant théorique. Cependant, malgré ces nuances théoriques, ces termes sont équivalents.

Au niveau la production, les protagonistes de la communication sont désignés par : *émetteur, locuteur et allocutaire*.

Au niveau de la réception, ils sont désignés par : *récepteur, auditeur, locuté et allocutaire*.

Après avoir donné les différents points de vue relatifs au terme de *communication*, nous allons aborder les deux types de communication, à savoir verbale et non verbale. Par le verbal, Scherrer (1984) désigne les signes répertoriés dans le lexique de la langue et par le non verbal, ceux qui ne le sont pas. (Beaudichon, 1999 : 41)

Il est clair que, chez l'homme parvenu à la maîtrise du langage, la communication se réalise de préférence par le langage. Il est de loin, le plus flexible et le plus riche en possibilités lexicales dans de nombreuses circonstances. Mais, de nombreuses informations transitent par d'autres canaux, soit en même temps que le langage, soit sans langage.

Toutefois, les possibilités communicatives de ces autres canaux, autre que le canal audio-oral, sont quasiment illimitées. Le canal audio-oral à lui seul permet en plus du transit de la parole, le transit d'une infinité de nuances, de tonalités qui correspondent à des états aussi bien émotionnels que cognitifs. Nous citerons : le vocal-verbal (le mot phonétique), le vocal-non verbal (l'intonation, l'emphase), le non vocal-verbal (le mot graphique) et le non vocal-non verbal (l'expression du visage, les gestes, les attitudes).

Dans les manifestations, les contestations, les mouvements de protestation, la communication verbale et non verbale sont indissociables, elles ne peuvent se produire l'une sans l'autre. C'est ce que nous retrouvons dans le mouvement contestataire algérien *Hirak*.

La transmission des messages s'est faite aussi bien par des moyens verbaux que non verbaux.

Cependant, dans notre cadre de recherche, seulement la communication verbale est prise en compte. Mais, introduire brièvement la communication non verbale et ses fonctions semble nécessaire car elle joue un rôle important dans tous les échanges.

Mais, avant cela, nous allons définir une discipline qui porte le nom de sémiologie et qui prend en charge aussi bien la communication linguistique (verbale) que non linguistique (non verbale).

3. La sémiologie

Le terme *sémiologie* du grec *séméion* «signe» et de -logie du grec *-logia* « théorie », de *logos* «discours», peut être définie, en première approche comme la théorie des signes. Le terme de sémiologie remonte jusqu'à l'Antiquité grecque. Il est relatif à une discipline médicale qui vise à interpréter les symptômes par lesquels se manifestent les différentes maladies (la séméiologie ou symptomatologie).

C'est le philosophe John Locke (1632-1704) qui est le premier à utiliser, non pas le terme de *sémiologie*, mais de *sémiotique* (*sémiotikè*) au sens de *connaissance des signes*. Il l'intègre comme domaine d'étude pour comprendre le rapport de l'homme au monde. Il écrit:

«(...)je crois qu'on peut diviser la science en trois espèces. [...] la troisième peut être appelée sémiotique ou la connaissance des signes [...] son emploi consiste à considérer la nature des signes dont l'esprit se sert pour entendre les choses, ou pour communiquer la connaissance aux autres. Car puisqu'entre les choses que l'esprit contemple il n'y en a aucune, excepté lui-même, qui soit présente à l'entendement, il est nécessaire que quelque chose se présente à lui comme figure ou représentation de la chose qu'il considère, et ce sont les idées ».

(Cité par Domenjoz, 1998 : 1)

Cependant, la réflexion sur les signes se confond pendant longtemps avec la réflexion sur le langage. La sémiotique n'est pas distinguée de la théorie générale ou de la philosophie du langage. (Ducrot et Todorov, 1972 : 113)

Ce sont les travaux du philosophe C.S. Peirce (1867) qui permettent à la sémiotique de se développer et de devenir une discipline indépendante. Pour Peirce, la sémiotique est l'autre nom de la logique : « *La doctrine quasi nécessaire ou formelle des signes* ». Son projet consiste à décrire de manière formelle les mécanismes de production de la signification et à établir une classification des signes. La sémiotique peircienne, s'occupe des signes linguistiques et des signes non-linguistiques (Peirce conçoit tous les éléments de l'univers comme signes).

Dans cette perspective, la sémiotique peut être définie comme la *théorie générale des signes et de leur articulation dans la pensée*. En effet, selon l'approche de C. S. Peirce, la sémiotique est envisagée comme une philosophie de la représentation. Peirce envisage le signe comme élément d'un processus de communication, non pas au sens de *transmettre* mais de *mettre en relation*. (Domenjoz, 1998 : 3)

La sémiologie, elle, se développe en Europe à l'instigation du linguiste F. de Saussure aux alentours de 1908. Considéré comme le fondateur de la sémiologie, sa conception marque l'avènement d'une nouvelle discipline reposant sur un fond multidisciplinaire. Pour Saussure la sémiologie «*est une science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale [...]elle nous*

apprendrait en quoi consistent les signes, quelles lois les régissent.[...] elle formerait une partie de la psychologie sociale». (Cité par Morsly, 2004 : 33)

La langue est un système de signes exprimant des idées, et par là, comparable à l'écriture, à l'alphabet des sourds-muets, aux rites symboliques, etc. Mais, elle en est le plus important.

Pour découvrir la véritable nature de la langue, il faut la prendre d'abord dans ce qu'elle a de commun avec tous les autres systèmes du même ordre. C'est la sémiologie qui va permettre de les expliquer.

La sémiologie a sa propre unité qui privilège l'analyse de toute pratique symbolique, propre à l'homme, en forme d'activités symboliques et systèmes significatifs. C'est ainsi que la sémiologie étudie les systèmes qui reposent sur l'arbitraire du signe et par conséquent peut étudier les signes naturels et conventionnels. Pour ce faire, elle emprunte à la linguistique ses principes et ses notions.

Pourtant, les deux termes *sémiologie* et *sémiotique* sont souvent pris pour synonymes. Ils ne le sont pas pour autant. Joly Martine, dans son œuvre *Introduction à l'analyse de l'image* (1933 : 22) en fait largement la démonstration et précise que: « *Le premier (sémiotique) d'origine américain, est le terme canonique qui désigne la sémiotique comme philosophie des langages. L'usage du second (sémiologie), d'origine européenne, est plutôt compris comme l'étude de langages particuliers (image, gestuelle, théâtre, etc.)* ».

En d'autres termes, la sémiotique prend en charge l'étude de tous les signes et privilège l'étude des signes en situation. La sémiologie, elle prend en charge l'étude des signes ayant un aspect particulier, non linguistiques et privilège l'étude des signes organisés en systèmes.

Pour ce qui se rapporte à la sémiologie, il est à noter que deux orientations assez différentes respectives à la sémiologie sont décelées, du fait qu'elles relèvent de deux écoles. La sémiologie de la communication dans la ligne de la linguistique fonctionnelle d'André Martinet et la sémiologie de la signification s'inspirant de Hjelmslev.

3.1. Le premier courant : la sémiologie de communication

D'orientation restrictive, cette sémiologie est l'œuvre de linguistes qui tentent de donner suite au projet saussurien : élaborer une science générale des signes qui a pour objet de définir leur nature et d'établir les lois qui les régissent. (Baylon et Mignot, 2010 : 51)

« *La sémiologie de la communication étudierait tous les faits qu'étudie la linguistique, c'est-à-dire les signaux linguistiques, mais aussi les signaux non linguistiques que cette discipline n'étudie pas (...)* ». (Prieto, 1973 : pp. 488-489 cité par Idem : 53)

Les représentants de ce courant sont essentiellement Eric Buysens, Georges Mounin et Luis Prieto. La sémiologie se définit alors comme l'étude des systèmes de signes utilisés dans l'acte sémique, c'est-à-dire dans la transmission de messages comme des ensembles de significations, d'un émetteur à un récepteur au moyen de signaux. (Baylon et Mignot, 2010 : 51)

Les systèmes de signes totalement explicites sont univoquement liés à leurs objets par les fonctions qu'ils remplissent dans la société et pour laquelle ils sont expressément construits. En conséquence, c'est le signal, dans lequel l'intention de communiquer est clairement affichée, qui fait l'objet de la sémiologie.

L. Prieto et G. Mounin insistent sur la conception saussurienne en ce qui concerne le caractère social du signe. Pour déterminer l'objet de l'étude sémiologique, Mounin voit qu'il doit appliquer le postulat selon laquelle la sémiologie n'est présente que seulement dans le cas où la communication est assurée, puisque la communication ne peut être considérée que comme la fin recherchée par la sémiologie. (Domenjoz, 1998 : 6)

Donc, l'objet de ce courant est la communication intentionnelle. E. Buysens considère que la sémiologie est une étude qui vise la communication et les moyens utilisés pour influencer, convaincre ou faire agir sur l'autrui. «*La sémiologie peut se définir comme l'étude des procédés de communication, c'est-à-dire des moyens utilisés pour influencer autrui et reconnus comme tels par celui qu'on veut influencer* ». (Buysens, 1943 : 11 cité par Ibid : 6) Elle étudie les procédés auxquels nous recourons en vue de communiquer nos états de conscience et ceux par lesquels nous interprétons la communication qui nous est faite.

Cependant, cette conception est à la fois très restrictive quant au champ et très vague quant à ses limites (comment apprécier objectivement une intention?). Elle mérite plutôt le nom de *signalétique*. (Ibid : 6)

Et puisque, ces chercheurs limitent leurs investigations aux phénomènes qui relèvent de la communication, qu'ils définissent comme un processus volontaire de transmission d'informations au moyen d'un système explicite conventionnel (c'est-à-dire un code), tel que, par exemple: le code de la route, le morse, les insignes, les signaux ferroviaires, etc. Nous pouvons encore dire qu'elle correspond à la partie institutionnalisée de la sémiotique, celle des systèmes de signes explicites et univoques (systèmes à un seul signe ou signe isolé). (Ibid : 6)

Ce qui précède amène à déduire que la sémiologie de communication s'appuie sur deux axes (la communication et le signe) et étudie deux types de communication : la communication linguistique (verbale) et la communication non linguistique (non verbale).

3.2. Le deuxième courant : la sémiologie de la signification

D'orientation extensive, cette sémiologie vise à décrire et expliciter les phénomènes relatifs à la circulation de l'information dans les sociétés humaines.

Cette deuxième approche, plus souple, qui prend en considération des systèmes de conventions interprétatives ouverts, nous semble mieux à même de rendre compte des phénomènes de communication complexes à l'œuvre dans la communication en général, et visuelle en particulier (Domenjoz, 1998 : 6). « (...) *la sémiologie de la signification étudierait tous les faits qu'étudie la sémiologie de la communication, c'est-à-dire les signaux, mais aussi les indices conventionnels qui ne sont pas des signaux et que la sémiologie de la communication, par conséquent, n'étudie pas* ». (Prieto, 1975 : pp 488-489 cité par Baylon et Mignot, 2010 : 53)

Le philosophe et sémiologue Roland Barthes (1915-1980) est le grand représentant de ce courant. Selon lui, la recherche sémiologique est définie comme l'étude des systèmes significatifs où la signification peut s'établir par la langue ou par un autre système.

R. Barthes s'inscrit en continueur de l'œuvre de Saussure. C'est ainsi que, dans cette conception, la sémiologie apparaît comme une science qui vise à comprendre la manière dont s'élabore la signification. Ce champ d'étude concerne la totalité des productions sociales (objets de consommations, modes, rituels, etc.), en particulier celles qui sont véhiculées par les systèmes de communication de masse. (Domenjoz, 1998 : 6)

R. Barthes applique les principes linguistiques sur les faits non-verbaux afin de chercher leur signification. Il dépasse la vision des fonctionnalistes (qui relie entre les signes et l'intentionnalité) et insiste sur le fait que même les systèmes non verbaux dont la communication est quelquefois involontaire, véhiculent une signification. (Barthes, 1985 : 77 cité par Idem : 7)

Cependant, la langue est le seul moyen qui fait que ces systèmes non-verbaux deviennent significatifs puisque tous les domaines cognitifs ayant un fond sociologique, nous imposent la langue. Il semble alors, trop difficile de concevoir un signe en dehors de son interprétation linguistique. (Barthes, 1998 : 148 cité par Ibid : 7)

La sémiotique de la signification s'intéresse à tout objet en tant que signifiant en puissance. Elle peut donc interpréter des phénomènes de société, des systèmes de signes et la valeur symbolique de certains faits sociaux (le sport, les mythologies utilisées en publicité).

R. Barthes détermine les éléments de la sémiologie de signification sous forme des paires empruntées à la linguistique structurale : langue et parole, signifiant et signifié, syntagme et paradigme, dénotation et connotation, etc. ces principes linguistiques permettent l'analyse des phénomènes sémiologiques tels que les systèmes de la mode, la publicité, etc.

En somme, si la sémiologie de la communication se rapporte à l'univers du code et de la communication, celle de la signification se rapporte à l'univers de l'interprétation et du sens.

4. La communication non verbale

La communication non verbale est un échange par indices ou par signaux. Ce sont les gestes, les sourires, les regards, etc. Ces codes sont probabilistes, c'est-à-dire qu'un mot ne peut pas identifier à coup sûr le référent. Ils sont continus et extrinsèques.

La communication non verbale assure le déroulement fluide de l'interaction dans le jeu subtil des positionnements mutuels. Tout comme la communication verbale, elle véhicule de l'information référentielle, c'est le cotexte. Elle véhicule également de l'information sur les interlocuteurs en train d'interagir et sur la situation d'énonciation, c'est le contexte.

La communication non verbale est parfois supérieure à la communication verbale, son impact est immédiat. Conscient ou inconscient, intentionnel ou pas, ce type de communication est difficilement annulé par les mots. Par contre, cette communication est inférieure à la communication verbale du fait qu'elle est dépendante du lieu et du temps. Elle n'est pas sous le contrôle absolu du locuteur. Elle lui échappe parfois. (Baylon et Mignot, 2010 : 143)

4.1. Les fonctions de la communication non verbale

Selon le classement de Scherrer (1984) qui va au-delà des gestes indexicaux et iconiques, la communication non verbale a cinq fonctions principales. Et tout comme la conduite verbale, ces fonctions peuvent coexister dans une même production. (Beaudichon, 1999 : 41)

4.1.1. La fonction sémantique

Le signe non verbal appuie, illustre, amplifie, tempère, contredit un signe verbal ou lorsqu'il se substitue à lui (comme les emblèmes).

4.1.2. La fonction syntaxique

Le signe non verbal participe à la segmentation de la parole, marque la synchronisation entre les canaux de communication, les parties de l'information et les interlocuteurs.

4.1.3. La fonction pragmatique

Il renseigne sur les états et les caractéristiques des protagonistes de la communication dans leur positionnement social mutuel. Il est révélateur de la personnalité et des intentions des interlocuteurs.

4.1.4. La fonction de régulation (émotionnelle et attentionnelle)

Il contribue à contenir ou manifester le moi et à régler les conditions de la relation interpersonnelle. Les signes à fonction de régulation ont une valeur de message en soi, codés de façon discrète et univoque sur le mode iconique. Ces signes correspondent à l'emblème. En guise d'exemple, le pouce levé qui signifie *j'arrête*, le V avec les bras qui signifie *victoire*, les applaudissements comme approbation.

4.1.5. La fonction dialogique

Le signe non verbal contribue à régler le flux de la relation. Il joue un rôle remarquable dans l'initiation, le maintien, le déroulement et l'arrêt du dialogue. (Beaudichon, 1999 : 42)

D'autre part, le slogan contestataire, en tant qu'ensemble de signes linguistiques caractérisant l'aspect verbal, entre dans un cadre de relation et d'interaction avec d'autres types de signaux. C'est l'ensemble des mouvements du corps et le positionnement mutuel des interlocuteurs. Ils constituent aussi le code non verbal et font partie de la proxémique. Egalement, les comportements relevant de la mimo-gestualité qui font partie de la kinésique. Celle-ci est le siège de l'implicite du non-dit et des inhibitions.

4.2. La kinésique

Toutes les cultures ont un système significatif de communication gestuelle. Ce système précède ou accompagne le discours et peut même le remplacer pour véhiculer certains messages. (Cosnier, 1982 cité par Baylon et Mignot, 2010 : 144).

La kinésique, d'une manière générale, concerne tout comportement relevant de la mimogestualité, entre autre les mouvements gestuels et les déplacements du corps.

L'anthropologue américain Ray L. Birdwhistell (1952) est le fondateur de la théorie la plus élaborée de la kinésique. Il a étudié le langage gestuel suivant une perspective structurale au même titre qu'un langage verbal, en essayant de trouver des résolutions aux problèmes de sens du comportement des gestes. (A.J.Greimas, 1968: 55-64 cité par Abdelaziz dans son mémoire, 2011 : 30)

Les changements de postures, les mouvements des membres du corps constituent un ensemble codifié qui règlent nos expressions dans certaines situations sociales. Les gestes servent à définir des rôles et des situations sociales. Par exemple, les personnes qui détiennent l'autorité ont des gestes amples tandis que celles qui ont un manque de confiance présentent des gestes étroits. Certains gestes peuvent être aussi des archétypes par leur symbolisation : le

bras et la main tendus des esclaves enchaînés qui réclamaient leur libération, sont devenus un symbole de ralliement révolutionnaire. (Morris, 1977 cité par Baylon et Mignot, 2010 : 144)

En signe de révolte, le peuple algérien est descendu dans les rues en organisant de grandes manifestations et de gigantesques marches pour réclamer le départ du système. Le fait de descendre dans la rue pour protester est un signe kinésique (gestuel) de la contestation populaire. La marche est un signe gestuel et collectif ainsi que tout autre comportement gestuel présenté par le processus contestataire tels que se tenir les mains, mettre ses mains en porte-voix, etc. « *Même sans scander des slogans de révolution, les comportements gestuels sont des messages clairement transmis, facilement reçus et compris 'avec ou sans parole'* » affirme Ray L. Birdwhistell. (A.J.Greimas, 1968: 62 cité par Abdelaziz dans son mémoire, 2011 : 30)

Nous pouvons aller plus loin dans cette perspective proposée par Birdwhistell et dire que ces formes gestuelles accompagnent une communication par l'espace. Cette communication s'appelle la proxémique.

4.3. La proxémique

Le concept de proxémique correspond à « (...) *l'usage que l'homme fait de l'espace en tant que produit culturel spécifique* ». (Edward.T.Hall. 1978 : 13 cité par Abdelaziz dans son mémoire, 2011 : 31).

La proxémique étudie toutes les relations spatiales comme mode de communication. Le jeu des territoires, la façon de percevoir l'espace dans différentes cultures, les effets symboliques de l'organisation spatiale, les distances physiques relèvent de cette discipline. (Baylon et Mignot, 2010 : 151)

L'espace, autant que le comportement gestuel, est utilisé pour communiquer. Il introduit la notion de territoire. Tout objet est partie intégrante de notre territoire, c'est une extension du moi. La *territorialité* joue dans les relations interpersonnelles, être sur son terrain est synonyme d'avantage. Les rapports se modifient selon le lieu où ils se situent. (Idem : 149)

Chaque comportement des contestataires est basé sur un déplacement dans l'espace. Autrement dit, toute marche ou manifestation a été organisée en se déplaçant d'un point de départ souvent déterminé et en allant vers une destination, elle aussi, souvent déterminée.

E.T.Hall dans ses travaux sur la proxémique, s'est basé sur le principe de l'expérience commune et universelle entre les individus. S'ils sont soumis à la même expérience, ils retiendront les mêmes informations en les traitants de la même manière. (Hall, 1978 :14-15 cité par Abdelaziz dans son mémoire, 2011 : 31).

Le peuple algérien s'est servi de son environnement, de son espace spatio-temporel et des divers éléments de sa culture protestataire pour se révolter et transmettre son message contestataire. Les rues pendant la contestation algérienne étaient les scènes de tous les événements de ce mouvement. La population a maîtrisé ce moyen de territorialité comme *système de communication primaire* (Hall, 1959) pour transmettre son message à un récepteur *à distance*. (Hall, 1978 : 60-62 cité par Abdelaziz dans son mémoire, 2011 : 31) Pour chaque ville, un itinéraire et un endroit choisi délibérément par les manifestants a représenté un véritable signe proxémique pour se révolter. Ils ont donné à ces endroits considérés comme territoires, une signification de valeur politique, socioculturelle et contestataire (le cas de la grande poste d'Alger où se rassemblaient les contestataires).

Les contestants algériens sont descendus dans la rue pour protester contre le système. Ils ont organisé des marches et des manifestations dans un cadre d'interaction extrêmement homogène entre signes verbaux et signes non verbaux. Ce rapport de compatibilité entre le verbal et le non verbal indique en quelque sorte un fonctionnement régulier et commun de l'organisation des différents comportements commutatifs mis en œuvre par les contestants.

D'un autre côté, si l'espace a *son mot* dans un mouvement de soulèvement populaire. Le temps aussi intervient en tant qu'élément culturel. Et dans ce cas, il représente un autre *système de communication primaire*. (Abdelaziz dans son mémoire, 2011 : 31) Il était déterminé et indiqué par le temps et la temporalité des manifestations. Les contestants sortaient et se rassemblaient après la prière hebdomadaire de chaque vendredi. Le slogan spécifique (énoncé 25) « Je vendredis, tu vendredis...Vous dégagez, ils vendredisent » témoigne de cette temporalité.

Un autre point concernant la communication non verbale se situe à l'écrit. Dans le code écrit, les éléments verbaux et non verbaux apparaissent tous sous la forme de mots. Et dans ce cas, le non verbal intègre le linguistique.

Soit l'énoncé suivant: « Pauvre garçon, murmure la vieille femme en lui posant la main sur l'épaule ». Dans cet énoncé, les éléments suprasegmentaux sont séparés des éléments segmentaux. Le ton de la voix de la vieille femme est décrit par le verbe *murmure* qui apparaît à la suite des paroles prononcées. Les éléments non verbaux sont également séparés des paroles : la description du geste protecteur *la main sur l'épaule* suit les mots retranscrits. Les éléments verbaux et non verbaux sont présentés les uns à la suite des autres. (Siouffi et Raemdonck, 2012 : 188)

Un autre type de communication qui rejoint la communication non verbale, apparaît dans les mouvements contestataires. C'est la communication par image. Certains slogans

contestataires sont accompagnés de signes iconiques (images, symboles, etc). C'est la communication par image ou visuelle. Nous l'évoquons d'une manière brève car notre étude porte sur les messages linguistiques et non iconiques.

4.4. La communication par image ou visuelle

La communication visuelle prend de plus en plus de place dans notre quotidien. Elle tend à remplacer les messages linguistiques. Comme la communication linguistique, elle informe, décrit, symbolise, divertit, etc. La communication par image offre une efficacité multipliée. Elle permet d'atteindre des destinataires extrêmement nombreux. Cependant, elle est beaucoup moins interactive que la communication linguistique. Elle s'exerce le plus souvent à sens unique. Selon Umberto Eco, la communication par image s'appuie sur un code faible tandis que la communication par le langage s'appuie sur un code fort. (Baylon et Mignot, 2010 : 157)

4.4.1. La notion d'image

Le terme *image* existe depuis l'antiquité. Ce terme est dérivé du latin *imago, imaginis* qui veut dire *qui prend place*. En effet, Platon (1949 : 08) définit l'image comme suit « *j'appelle l'image d'abord les ombres, ensuite les reflets qu'on voit dans les eaux où la surface des corps opaques polis et brillants et toutes les présentations de ce genre* » (Cité par Meddour et Kherouni dans leur mémoire, 2017 : 22). Il associe par analogie l'image à toute représentation visuelle ou mentale pour les différentes composantes de la nature ou du monde.

L'image est donc une représentation d'un objet, d'une perspective ou d'un homme. Elle est un objet second par rapport à un autre. Elle n'est pas le référent, elle l'évoque seulement. L'image peut être une illustration, un symbole, une photographie, etc. (Cité par Ibid dans leur mémoire : 22)

Mais, l'image n'est pas toujours un signe bien qu'elle représente toujours quelque chose d'autre qu'elle-même. On peut s'intéresser aux couleurs, aux lignes qui la composent, à sa texture, à son mode de production, etc. sans se référer aux réalités qu'elle est supposée dénoter. Une image devient un signe qu'en vertu de la volonté de celui qui la regarde ou du mutuel consentement de ceux qui la déchiffrent. (Besse, 1974 : 28)

Pour Pierce, toute image peut devenir un signe car cet objet perçu évoque la pensée d'un autre objet. Elle entre dans la catégorie de l'icône qui se caractérise par un rapport particulier d'analogie entre le signifiant (le représentamem) et le référent (l'objet représenté). Ce rapport est décrit comme une ressemblance. (Ibid : 28)

Martine Joly rejoint C.Pierce en définissant l'image comme : « (...) *signe iconique qui met en œuvre une ressemblance qualitative entre le signifiant et le référent. Elle imite, ou reprend, un certain nombre de qualité de l'objet : forme, proportions, couleurs, texture, etc. Ces exemples concernent essentiellement l'image visuelle* ». (Joly, 1994 : 33 cité par Boukhelifa dans son mémoire, 2017 : 19)

Donc, l'image est conçue comme une structure graphique de nature polysémique qui peut être accordée à un ensemble de désignants (une peinture, une photo ou un dessin).

La lecture d'un signe iconique, réaliste ou abstrait met en jeu des codes perceptifs, socio-culturels, graphiques, complexes qui sont en relation avec le développement psychophysologique de l'observateur et la culture dans laquelle il se trouve. (Besse, 1974: 29)

L'image se compose de deux niveaux :

4.4.1.1. L'image dénotée

Tout comme l'unité linguistique, l'image peut être dénotée ou connotée. L'image dénotée se contente de dire ce qu'elle représente. Elle n'est pas implicite, elle est explicite, directe et naïve. Elle ne prend sens que lorsqu'elle s'oppose à la connotation.

« *La dénotation est l'élément stable, non subjectif et analysable hors discours, de la signification d'une unité lexicale* ». (Dictionnaire Larousse de linguistique et sciences du langage, 2007 : 139 cité par Boukhelifa dans son mémoire, 2017 : 19)

4.4.1.2. L'image connotée

L'image connotée quant à elle, dit toujours quelque chose à travers ce qu'elle montre. Ce type d'image dépend du contexte et correspond au sens implicite. Des signifiés connotatifs, culturels et supplémentaires s'ajoutent sur les signifiants du premier niveau. Autrement dit, déchiffrer une image implique avoir recours à des références culturelles partagées avec d'autres sociétés. « *La connotation est alors ce que la signification a de particulier à un individu ou un groupe donné à l'intérieur de la communauté* ». (Ibid : 115 cité par Ibid : 19)

Outre ces deux niveaux, l'image assemble deux sortes de signes :

4.4.2. Le signe iconique

Pour Martine Joly (1994 : 96), il s'agit d'un « *type de représentation qui moyennant un certain nombre de règles de transformations visuelles, permet de reconnaître certains objets du monde* ». (Cité par Boukhelifa dans son mémoire, 2017 : 16)

Les signes iconiques sont des formes sur des fonds. Ce sont des formes à partir desquelles nous pouvons distinguer des objets, des êtres, le réel du fictif, par l'expérience que nous avons du monde mais également par le biais de notre culture, de nos traditions et autres acquis.

Peirce quant à lui, souligne que le signe iconique est spécifique dans la ressemblance qui existe entre le signe et l'objet qu'il représente. Il établit une relation symétrique entre lui et le référent.

4.4.3. Le signe plastique

Ce signe mobilise des codes reposant sur les signes, les couleurs et les textures. Il désigne les caractéristiques matérielles, substantielles de l'image. Ce signe est considéré comme un signe plein. Il n'est pas subordonné au signe iconique mais il le complète et joue un rôle significatif. Ainsi, une image montrant un paysage calme avec un ciel bleu, connote le beau temps. Si le bleu est remplacé par le gris, l'image aura une signification d'un mauvais temps. La présence du signe plastique contribue à construire le sens. La lecture des couleurs dépend de la culture des sujets parlants.

Dr. Seghir Atmane dans sa thèse doctorale évoque le lien entre le signe plastique et le signe iconique dans sa définition de l'image « *elle est liée à la beauté et à l'expressivité des lignes, des formes, des couleurs qui vise à donner des corps, des objets, une représentation et une impression esthétique* ». (Cité par Boukhelifa dans son mémoire, 2017 : 16)

4.4.4. L'image fixe, un signe sémiologique

L'image comme objet visuel est un signe de nature paradoxale et hétérogène. Elle présente et assemble les différents signes (plastique, iconique, analogique). L'interaction et la complémentarité entre ces codes déterminent la construction du sens et la puissance communicative. Elle permet de démontrer la spécificité de l'image, son rôle et sa signification en tant que signe.

L'image se nomme *signe* car elle est en rapport avec la réalité extérieure, elle est matériellement complexe et le signe ne prend sa dimension que dans son contexte. Enfin, celle-ci est comprise comme langage et unité de manifestation autonome dans l'évolution de la signification et qui tient une relation qualitative avec le référent (couleur, symbole, décor). (Cité par Idem : 20)

Dans la contestation algérienne, les manifestants ont eu recours aux signes iconiques sur leurs banderoles ou panneaux. C'étaient des images fixes. Ces signes accompagnaient leurs messages linguistiques. Certains de ces signes contribuent à interpréter le message

linguistique dans son contexte. Tandis que pour d'autres, ce sont les textes qui éclairent les informations que ces signes ne peuvent montrer.

Nous notons la présence de photos d'acteurs de la télévision algérienne ou française, de héros de films cultes américains, des symboles de la révolution algérienne, des symboles du système, des symboles de marques, etc.

4.4.5. L'iconisation du verbal

Il arrive que le signe linguistique prenne partiellement la forme d'une image. Ce sont des éléments chromatiques dont la connotation renvoie à des signifiés que l'on peut identifier selon la culture et l'expérience que l'on a du monde extérieur. L'exemple des caractères écrits en vert, blanc rouge, peuvent suggérer l'idée du drapeau algérien. De même une phrase écrite en caractères gras et en caractères fins ne signifient pas la même chose puisque la forme est aussi une sorte d'image dont la signification peut être soit, par dénotation, les objets semblables, soit par connotation, les idées reçues. Ils sont aussi rangés parmi les signes typographiques. (Cité par Chibani dans son mémoire, 2010)

Dans les slogans de notre corpus d'étude, nous retrouvons l'emploi de couleurs, de caractères gras et de lettres capitales. Les contestants ont eu recours à ces éléments chromatiques pour mettre en valeur les paramètres de leurs revendications. Les couleurs utilisées ont été le noir, le vert et le rouge. Les couleurs rouge et verte réfèrent aux couleurs du drapeau algérien. Les énoncés sont écrits en noir et le rouge est employé pour valoriser des expressions telle que *leader, non aux prolongations, kachir, Boutef, déchirure, 4^{ème} mandat, l'espace-temps, s'engage, dégage, héros, zéro, enterrer, historique, liberté, espoir, haragas, hitiste*. Il en est de même pour les caractères gras et les lettres capitales, les contestants ont voulu mettre en valeur les mots porteurs d'une signification et attirer l'attention du récepteur *leader, mon pays, Demain, dégagecilline, la force, Bouteflika, Nom de Zeus Marty, zombie, héros, zéro, historique, peuple, mal barré, nécrocratie, enterrer, graines, chanel, harragas, hitistes, liberté*. Ces mots sont porteurs d'une évaluation subjective positive ou négative.

Un autre signe est présent sur les panneaux et les banderoles, appelé *hashtag*. C'est un mot-clé précédé du croisillon #. (par exemple l'énoncé 6 est suivi d'un hashtag # univ dely ibrahim) Ce signe n'est pas rangé comme un signe iconique mais comme un signe typographique. Le hashtag joue un rôle communicatif. Il s'utilise dans les publications sur les réseaux sociaux.

Toujours en relation avec le concept d'image, une notion importante nous paraît nécessaire d'introduire. C'est le rapport du texte avec l'image.

4.4.6. La relation texte /image

La relation entre les deux notions est très étroite, chacune dépend de l'autre, c'est dans cette vision que Roland Barthes trouve que « *le seul moyen pour commenter une image reste à créer sur elle un texte* ». (Cité par Boukhelifa dans son mémoire, 2017 : 21)

Dans toute communication, l'élément linguistique demeure incontournable dans la mesure où il permet de véhiculer le message en se présentant comme étant la voix de l'iconique. La relation entre le texte et l'image est déterminée grâce aux fonctions d'ancrage et de relais proposées par Roland Barthes.

4.4.6.1. La fonction d'ancrage

L'ancrage est une fonction qu'assure le message linguistique par rapport à l'image. Elle concerne l'accompagnement linguistique de l'image, elle tend à réduire sa polysémie. Le texte influence le sens que l'on donne à l'image. Le texte vient pour orienter l'interprétation du sens d'une image. Autrement dit, le message linguistique se présente comme un guide pour cette dernière, le texte influence et rend plus clair ce que l'image signifie. Cette fonction empêche l'interprétation subjective. (Idem dans son mémoire : 22)

Comme l'énoncé 20 « Président-Zombie Non à votre nécrocratie » il permet de rendre compréhensible l'image qui l'accompagne. Une image qui représente une main qui sort de terre.

4.4.6.2. La fonction de relais

Elle fournit du sens complémentaire, elle apporte des détails que l'image ne peut pas exprimer tels que les rapports de causalité et de temporalité.

Dans cette fonction, le texte agit comme un relais. Le message linguistique renseigne sur les détails qui ne sont pas apparents dans l'image. Cette fonction sert à mieux éclairer le sens, les informations supplémentaires que ne peut pas montrer l'image (identification des lieux, des personnes, et du temps). (Ibid dans son mémoire : 22)

En guise d'exemple l'énoncé 21 : « Ils ont essayé de nous ENTERRER Ils ne savaient pas que nous étions des GRAINES ». Celui-ci est accompagné d'une image représentant une jeune pousse. Cette image sans le message linguistique ne nous permet pas de percevoir un rapport de conséquence : enterrer une graine c'est la faire germer.

5. La communication verbale ou linguistique

La communication linguistique ou verbale implique l'utilisation du langage articulé,

système de signes directs, phoniques, oraux, vocaux ou celle du langage écrit, code substitutifs du langage parlé. Elle a deux principaux objectifs. D'une part, elle vise la modification de l'état du destinataire, soit son état cognitif (son savoir sur les êtres et les choses), soit son état affectif (ses sentiments, ses émotions), soit les dispositions à l'action elle-même. L'acte doit aboutir à l'effet correspondant au besoin qui l'a déclenché. C'est ce que Léon Festinger (1954), appelle *communication instrumentale*. Elle est anticipée et contrôlée en fonction du récepteur, et suivant la réponse que l'émetteur attend de lui. Les individus communiquent et souhaitent communiquer. L'objectif est donc d'agir sur le monde y compris soi-même. Par exemple, la publicité ou la propagande, avec leurs visées persuasives, l'échange tend essentiellement à modifier l'état de la population cible.

D'autre part, la communication revêt un caractère strictement émissif. Elle s'exprime par l'extériorisation corporelle d'une émotion, d'une motivation ou d'une activité cognitive qui ne serait pas destinée à un récepteur. Un individu, sans en avoir l'intention et souvent même à son insu, renseigne sur ses besoins, ses envies, ses ressentiments, ses intérêts, etc.

Par cet acte, elle exerce une sorte d'auto-emprise, tels que le rêve, la réflexion ou encore la méditation. Le sujet trouve la satisfaction du besoin qui l'a conduit à agir en l'acte lui-même. Ce type de communication est dit *consommatoire* selon toujours Festinger. L'effet recherché est obtenu par la production même. (Beaudichon, 1999 : 65)

L'acte de communication vise à agir sur autrui ou agir sur soi-même. Cette action peut revêtir deux formes : informer ou s'informer sur un aspect du monde, faire faire pour faire changer de conduite ou d'opinion, mobiliser en vue d'une action.

Dans le cadre de notre étude, c'est la définition de la communication en tant qu'acte social que nous retiendrons. La communication est « *un échange verbal entre un sujet parlant qui produit un énoncé destiné à un autre sujet parlant, un interlocuteur dont il sollicite l'écoute et/ou une réponse explicite ou implicite. La communication est intersubjective* ». (Dubois, 2012 : 94)

La communication s'articule alors autour de trois principaux éléments constitutifs :

- Les partenaires de la communication qui sont le sujet parlant le locuteur, l'interlocuteur et l'être ou objet du monde (ce dont on parle).
- La situation de communication définie par les participants, le rôle qu'ils prennent et le contexte situationnel.
- Le statut de la communication défini par la distance sociale ou intersubjective entre le sujet parlant et ses interlocuteurs. (Ibid : 94)

Toute communication est une situation qui met en jeu des acteurs sociaux, des positions et des relations entre un émetteur, un ou plusieurs récepteurs et le contexte externe ou interne de la communication.

C'est le cas de la communication de masse, entre autre le discours contestataire, qui est un jeu d'échanges et d'influence de toutes sortes entre ces trois acteurs partenaires. Dans ce jeu d'échanges, il existe une mise en scène, une modification de positionnement et des stratégies informatives. (Baylon et Mignot, 2010 : 294)

Le principe d'influence renvoie au fait que l'échange communicatif est porteur d'enjeux et que chaque interlocuteur cherche à s'en assurer la maîtrise à influencer son partenaire en négociant avec lui à travers divers stratégies. (Idem: 192)

Toute communication est une expression de soi, mais aussi une connivence avec l'autre pour l'impliquer par une mise en scène du sujet destinée à faire passer *le courant* .

Les trois éléments principaux constitutifs d'une communication et mentionnés supra, sont présents et évidents dans l'échange conflictuel auquel se réfère notre étude.

Les partenaires sont les contestants algériens et les représentants du pouvoir. La situation de communication est le mouvement de protestation où se dessine un rapport de force entre un peuple et un régime. Pour le statut de la communication, c'est à travers des indices spécifiques inscrits dans les slogans que nous pouvons percevoir la relation sociale qui existe entre les deux partenaires.

Le discours contestataire s'inscrit dans une pratique sociale de la communication de masse. Par conséquent, nous définirons les notions de communication sociale, de communication de masse et de contrat de communication. Trois notions indissociables.

6. La communication sociale

Toute société aspire à combattre les maux sociaux qui la frappent et à promouvoir les valeurs collectives nécessaires à son confort et à son épanouissement. Pour ce faire, on tente d'obtenir l'adhésion volontaire de chacun par un processus s'appuyant sur la volonté de le faire participer à son propre mieux-être et à celui de la collectivité. C'est l'objectif de la communication sociale. (Idem : 271)

La communication sociale n'informe pas uniquement, elle a pour ambition d'assurer la participation du citoyen à la vie publique.

Elle est l'aboutissement d'une évolution de la communication individuelle. Selon J.Durand, elle se réalise en trois stades successifs :

Au premier stade, il y a simple coexistence entre les communications individuelles. Au deuxième stade, ces communications sont reprises et amplifiées par un moyen social de communication. Au troisième stade, un langage codifié à caractère normatif de l'expression individuelle spontanée s'élabore. La communication devient sociale (règles, institutions). (Baylon et Mignot, 2010 : 272)

7. La communication de masse

Elle désigne l'ensemble des procédés par lesquels des groupes de spécialistes (ou locuteurs) utilisent des techniques diverses (radio, presse, affichage,...) pour vulgariser un contenu informatif ou symbolique. Elle est considérée comme un phénomène d'évolution sociale. Elle tente de faire adopter artificiellement, et sans que le sujet récepteur s'en rende compte, des modèles de comportements ou de pensée. (Idem : 167)

Les interlocuteurs ne se contentent pas d'échanger des informations. Ils sont engagés dans une activité de coopération verbale où ils sont inséparables. L'énoncé de chacun prend appui sur l'énoncé de l'autre (Berne 1975 ; Ghiglione 1985). L'interlocution devient un principe premier où le *je* ne se découvre à lui-même que dans l'allocution d'un *tu* et c'est dans la parole échangée que le sujet se reconnaît et se définit par rapport à autrui. (Jacques, 1979 cité par Baylon et Mignot, 2010 : 191)

Lorsque les interlocuteurs s'engagent dans un échange, ils s'accordent implicitement à travers des signes qu'ils échangent inconsciemment, à partir de principes et de règles qui constituent cet échange : le principe de réciprocité qui marque la reconnaissance de l'autre comme interlocuteur effectif. (Idem : 192)

Les interlocuteurs se retrouvent dans une communication interpersonnelle qui fonctionne sur la base d'un contrat que respectent plus ou moins ces derniers. Ce contrat clarifie l'espace des possibles de chacun.

8. Le contrat de communication

Les êtres humains disposent des moyens de décodage limités. Il est difficile pour eux de se mettre sur la même *longueur d'onde* que la source ou la cible du message. Ils sont sensibles aux détours d'interprétations, aux artefacts et aux distractions de toute nature. Ils sont sujets à des sautes d'attention, ils manient l'incertitude et la méfiance. En présence de messages incomplets, ils font des inférences sur ce qui n'est pas communiqué pour saisir leur sens.

Autrement dit, chacun à sa part dans la construction du message qui est en partie co-construit par un jeu de transactions au cours de l'interaction. Cette activité conjointe repose sur une situation acceptée par chacun des protagonistes parce qu'elle est conforme à leur attente, susceptible de donner satisfaction à l'enjeu que chacun poursuit, dans le respect des règles du jeu. L'ensemble renvoie à des représentations dont la convergence et la divergence définit le problème de communication à résoudre. C'est ce qui s'appelle *le contrat de communication* qui prend place au point de rencontre de l'espace psychologique de chacun des interlocuteurs et du contexte social tel que perçu par eux.

« Le contrat est (...) défini comme une sorte de pacte, explicite ou implicite, réglant les attentes mutuelles et spécifiques des deux interactants dans un contexte précis(...) le contrat de communication renvoie à l'existence de systèmes de valeur et de règles tacites organisant l'échange et venant structurer la relation sociale. (Ghiglione, 1990)(...) il participe à construire le sens et il contribue à maintenir la relation interpersonnelle ».

(Sorsanna, 1999 : 64 cité par Beaudichon, 1999 : 61)

Patrick Charaudeau, lui, le définit comme l'ensemble des conditions dans lesquelles se réalise un acte de communication. Par cet acte, les partenaires d'un échange langagier, se reconnaissent mutuellement avec des traits identitaires identiques caractéristiques et s'entendent sur ce qui constitue la thématique de cet échange. Ainsi, selon Charaudeau, le contrat de communication constitue chez les êtres de langage une *mémoire collective* qui est ancrée socio-historiquement. Deux sujets sont en relation d'intersubjectivité et partagent des savoirs langagiers communs ce qui permet que réussisse la communication. Cette dernière réussit lorsque les destinataires infèrent le vouloir dire du locuteur, il y a l'hypothèse d'une co-construction du sens. (Boix, 2007 : 176)

9. Les schémas de la communication

Après avoir défini le concept de communication et ses types, nous présentons maintenant les deux principaux schémas de communication élaborés à cet effet.

9.1. Le schéma de communication de Roman Jakobson

Roman Jakobson a été le premier linguiste à élaborer le schéma de la communication au moment où la linguistique considérait la langue comme un outil de communication et les études portaient plutôt sur le code.

Le schéma de R.Jakobson jette les bases d'une théorie de l'énonciation en redonnant au fonctionnement de la langue un cadre situationnel.

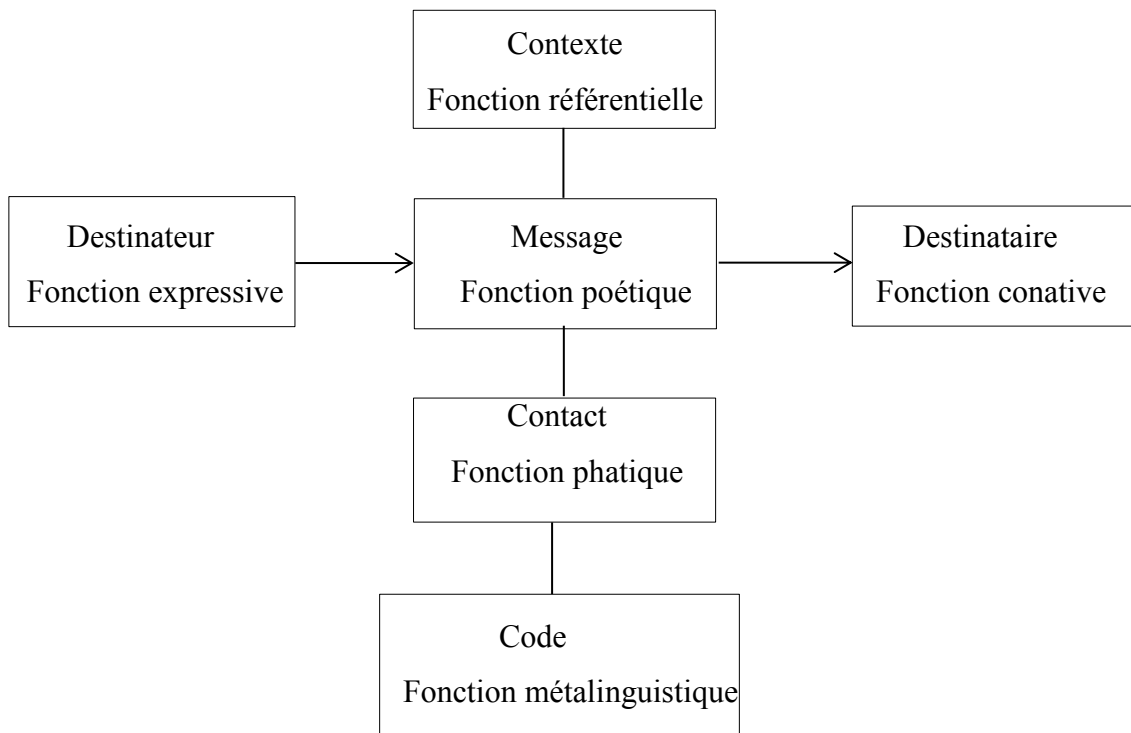


Figure 1 : Le schéma de la communication de Jakobson (Chiss et al., 2001 : 81)

L'hypothèse de Jakobson a consisté à réduire la diversité des échanges sociaux sous la forme d'un modèle de la communication. Il s'est inspiré de la théorie de l'information de Shannon et Weaver (1949) construit à partir des paramètres présents dans un procès de communication : l'émetteur, le destinataire, le contexte, le canal de transmission, le cadre linguistique et le message réalisé. À ces six composantes d'un acte de communication, Jakobson a associé six principales fonctions. Cette théorie des fonctions du langage constitue déjà un dépassement du cadre structuraliste. Jakobson met en cause l'idée que la fonction référentielle, qui vise à transmettre des informations, soit à considérer comme la fonction unique et essentielle de la langue. Il développe, en conséquence, l'idée que pour toute communauté linguistique, pour tout sujet parlant, il existe une unité de la langue. Ce code global représente un système de sous-codes en communication réciproque, chaque langue embrasse plusieurs systèmes simultanés dont chacun est caractérisé par une fonction différente. (Maingueneau, 1979 : 108)

Toujours selon Jakobson, la communication linguistique introduit deux instances en interaction, le destinataire et le destinataire. Ce sont deux êtres physiques investis de certaines caractéristiques psychologiques et sociales. L'un assure une activité de production et l'autre assume une activité d'interprétation. Ces deux êtres sont réunis par une intention de

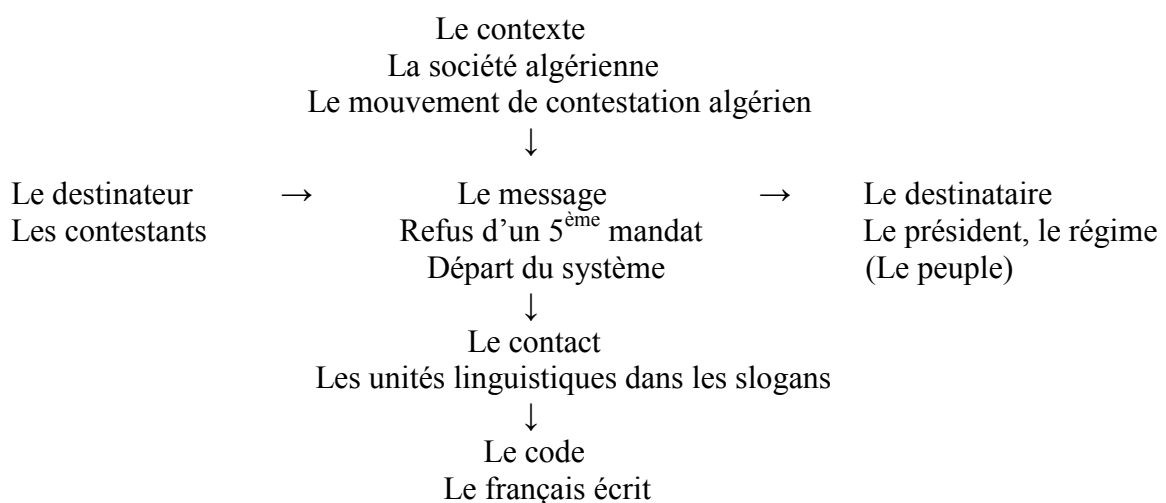
communication. Ils peuvent être soit présents, soit distants dans l'espace et le temps. (Garric, 2013 : 16)

Dans cette perspective, la linguistique dite *des messages* basée sur ce modèle de communication favorisait la mise en valeur des processus d'encodage et de décodage des messages. R. Jakobson (1963) offre alors à la linguistique le point de départ du traitement de la communication mais en s'inscrivant dans une perception *mécaniste*.

Dans son schéma de communication, R. Jakobson a cherché à donner une idée générale sur les facteurs constitutifs de tout comportement linguistique qu'il considère comme un acte de communication verbale. Cette idée implique que la communication humaine se réalise à partir d'un simple processus de codage et de décodage d'un message visant la transmission d'informations. La communication, dans cette perspective, est simplement constituée de successions de *codages* et de *décodages*.

Pour lui, la communication ne se borne pas uniquement à envoyer et à recevoir des messages (mentionné supra) mais aussi il est important que les partenaires doivent utiliser un code en respectant le principe de compréhensibilité et conformément à un contexte donné et dans une situation précise. De plus et pour qu'il y ait un contact, il faut qu'il y ait un canal physique à travers lequel le message se transmet. Ce message met en jeu six fonctions linguistiques. Les trois premières fonctions portent sur le contenu. Les trois dernières sont du domaine de la relation. Il faut noter qu'aucun message ne met en jeu une seule fonction et qu'une hiérarchie existe entre ces dernières. Elles ne s'excluent pas, elles se superposent.

Malgré les critiques apportées à ce schéma et que nous allons mentionner par la suite, nous tentons de l'exploiter sur notre corpus d'étude, afin de relever les paramètres de la communication contestataire et les six fonctions mises en jeu. (Chiss et al., 2001 : 81)



9.1.1. La fonction référentielle

Centrée sur le contexte. Elle est informative, le langage tient un discours sur le monde. Elle expose le contenu d'un message sans engager l'émetteur ou le récepteur. Dans notre cas, le référent est une contestation, une revendication : la démission du président de la république et le départ du système. Tous les slogans à travers des codes linguistiques différents véhiculent ce référent.

Comme l'énoncé 13 : « Date de péremption de BOUTEFLIKA Expire le 28 avril 2019 » qui donne pour information la date d'expiration du mandat du président. Pas d'argumentaire.

L'énoncé 17 : « L'ALGERIE des HEROS ≠ dirigé par des ZEROS DEGAGE » expose un fait. Le pays des martyrs est gouverné par des personnes incompétentes.

L'énoncé 25 : « Nul ne peut arrêter un peuple sur le chemin de son destin » est une citation d'auteur reprise par les contestants. Considéré comme adage, il ne peut être contesté et correspond non pas à un argumentaire mais à un fait admis.

L'énoncé 19 : « Un pays magnifique un peuple pacifique un pouvoir diabolique une révolution HISTORIQUE » expose des aspects relatifs au contexte algérien.

L'énoncé 29 expose également un fait relatif à la décision prise par le général en chef du corps des armées. « La volonté du Général est contre la volonté générale »

9.1.2. La fonction métalinguistique

Centrée sur le code. Elle concerne l'appel à des connaissances spécifiques, utilisant un langage particulier. Elle intervient à chaque fois que les interlocuteurs jugent nécessaire de vérifier s'ils utilisent le même code.

Le lexique employé dans les slogans se réfère au code culturel et aux savoirs communs de la société algérienne. Tels que les énoncés 1, 14, 15, 26 et 27.

Dans l'énoncé 1 : « Non au mandat de la honte. 20 ans barakat » les contestants ont employé le mot barakat, un terme compréhensible par les deux protagonistes de l'acte de communication, mais non aux non-initiés, c'est-à-dire, ceux qui ne connaissent pas la langue et la culture arabe.

Dans l'énoncé 14 : « NOM DE ZEUS MARTY ! Si Boutef prolonge son 4^{ème} mandat IL Y AURA UNE DECHIRURE de l'espace-temps », l'expression *Nom de Zeus Marty* est relative à une expression énoncée par un acteur du film américain *Retour vers le futur*. Il est connu de la jeunesse algérienne. La présence du point d'exclamation dénote l'interpellation. Donc, cet énoncé a aussi une fonction phatique car il interpelle le récepteur du message.

Dans l'énoncé 15 : « ICI ce n'est pas le 'walking dead' pour être gouverné par un ZOMBIE »

L'expression 'walking dead' n'est pas étrangère au public, elle réfère à un titre de film américain connu de la jeunesse algérienne via les médias.

Pour l'énoncé 27 : « Conjugaison du verbe *vendredire* je vendredis tu vendredis il/elle vendredit nous vendredisons vous dégagez ! ils/elles vendredisent » l'expression *vendredire* est typiquement algérienne, les non-initiés doivent connaître le contexte pour comprendre l'énoncé. Cet énoncé a une autre fonction par la présence de l'expression *vous dégagez*, c'est la fonction conative.

L'énoncé 26 : « Sur les barques des HARRAGAS (...) sur le mur des HITISTES [...] » comporte deux termes compréhensibles par les partenaires de la communication puisqu'ils font partie de leur répertoire lexical. Comme pour l'énoncé 1, ces deux termes sont incompréhensibles pour les non-initiés, c'est-à-dire les récepteurs qui n'appartiennent pas au contexte socio-culturel algérien.

9.1.3. La fonction poétique

Elle est centrée sur le message. Une valeur ajoutée est donnée au message, un complément de sens avec diverses figures de style. Tous les énoncés du corpus contiennent des figures de styles. Cette fonction poétique se superpose avec la fonction phatique. Nous citerons comme exemples les énoncés 2, 8, 9, 13, 20.

L'énoncé 2 : « Je cherche un meilleur ~~dealer~~ LEADEVUR POUR MON PAYS » présente une assonance avec le son [oeR]. La sonorité obtenue avec la permutation des lettres dans les expressions *dealer* et *leadeur* a pour objectif de capter.

L'énoncé 8 : « Rejoins l'empire ! on a du kachir Oui à la deuxième république Non à l'empire » présente une assonance avec le son [iR] donnant une certaine mélodie.

L'énoncé 9 : « L'Algérinite est une maladie due aux équipus Boutflikus traitement radical curatif DEGACECILLINE » contient des néologismes qui lui confèrent une certaine valeur de sens.

L'énoncé 13 : « Date de péremption BOUTEFLIKA Expire le 28 avril 2019 » contient une métaphore qui réfère à un produit de consommation. Elle apporte au message une signification supplémentaire.

L'énoncé 21 : « Président-Zombie NON A VOTRE NECROCRATIE » contient une assonance avec le son [i]. Le rapport établi entre l'expression *zombie* et le néologisme *nécrocratie* donne un complément de sens. Il confère aussi avec l'assonance un certain rythme à l'énoncé. (Voir chapitre 4)

Tous ces énoncés à fonction poétique, portent d'autres fonctions. Puisque selon Jakobson ces fonctions se superposent. L'énoncé 2 a une fonction expressive. L'énoncé 8 a une fonction conative et expressive. L'énoncé 9 présente, à la fois une fonction référentielle, métalinguistique et conative.

9.1.4. La fonction expressive (émotive)

Centrée sur le destinataire, elle concerne la subjectivité. C'est une expression directe de l'attitude du sujet à l'égard de ce dont il parle (modalisations, interjections, etc). Elle correspond à l'acte illocutoire. Les énoncés 2, 3, 4, 6, 8, 11, 18, 20, 23, 26, 27,28 relèvent une fonction expressive relative aux positions des émetteurs de ces messages. Cependant, nous ne citerons que quelques-uns.

L'énoncé 2 : « Nous ne voulons ni du cadre ni des clous qui le FIXENT » révèle l'attitude des contestants à l'égard du système politique.

L'énoncé 11 « J'ai testé ce régime et je n'ai pas maigri alors je change de régime » révèle également l'attitude des contestants vis-à-vis du régime.

L'énoncé 3 : « Je cherche un meilleur ~~deater~~ LEADEUR POUR MON PAYS » révèle le souhait d'un contestant quant à un avenir meilleur.

Par contre, certains de ces énoncés présentent à la fois une fonction expressive et conative. C'est le cas de l'énoncé 27 : « Conjugaison du verbe vendredire je vendredis tu vendredis il/elle vendredit nous vendredisons vous dégagez ! ils/elles vendredisent » par la présence de tous les pronoms personnels. Cet énoncé est aussi bien centré sur le destinataire qu'orienté vers le destinataire.

Avec l'énoncé 8 « Rejoins l'empire ! On a du kachir Oui à la deuxième république ! Non à l'empire » nous retrouvons aussi bien la subjectivité du destinataire que celle du destinataire.

Il en est de même pour les énoncés 20, 23 et 28 où sont impliqués à la fois, le destinataire et le destinataire.

9.1.5. La fonction conative

Orientée vers le destinataire. Elle implique le destinataire et se réalise dans l'impératif ou le vocatif. C'est une fonction *centrale* puisqu'il faut convaincre, emporter l'adhésion de ses récepteurs. Elle correspond à l'acte perlocutoire. Tels que les énoncés 1, 5, 7, 8, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 20, 21, 25, 27, 28, 29.

L'énoncé 12 : « De 5^{ème} mandat tu ne feras pas Avec le peuple LA FORCE EST » est orienté vers le président même si cet énoncé ne présente pas de verbe à l'impératif, il équivaut à un ordre.

L'énoncé 15 : « ICI ce n'est pas le 'walking dead ' pour être gouverné par un ZOMBIE » est orienté également vers le président à travers l'expression *zombie*.

Avec l'énoncé 22 : Vous êtes MAL BARRE Votre système nuit à notre santé » le destinataire est désigné par le pronom *vous*.

Dans l'énoncé 27 : « Je vendredis tu vendredis... Vous dégagez ! ils/elles dégagent » les deux fonctions expressive et conative sont présentes. Nous retrouvons l'attitude des contestants au sein du mouvement et le destinataire vers qui est adressé le message.

Pour l'énoncé 8 avec la forme impérative « Rejoins l'empire ! on a du kachir »

L'énoncé 28 : « Le peuple s'engage Pouvoir dégage » tout en présentant une fonction expressive avec « le peuple s'engage » l'énoncé s'adresse directement au pouvoir avec « Pouvoir dégage » l'incitant à laisser la place.

9.1.6. La fonction phatique

Centrée sur le contact à travers les messages. Elle regroupe tous les efforts faits par le locuteur pour chercher à établir, maintenir ou interrompre le contact. C'est l'acte d'interpeller dans le but d'orienter l'agir de l'autre. La fonction phatique peut faire appel aux figures rhétoriques pour maintenir le contact. Tel que les énoncés 5, 6, 7, 8, 14 et 27 qui interpellent le destinataire (l'opposant).

Pour l'énoncé 5 « Ce n'est pas un match de football Non aux prolongations !! » a recours à une métaphore avec le football et aux points d'exclamation pour interpeller. Les marques typographiques comme le point d'exclamation, le point d'interrogation se retrouvent dans les énoncés 7, 8 et 14. Nous retrouvons les expressions «Peuple c'est votre dernier mot ? » « Rejoins l'empire ! » et « NOM DE ZEUS MARTY ! » elles ont pour objectif, avec les marques typographiques, de maintenir le contact entre les deux participants.

Les contestataires algériens ont fait appel à presque toutes les fonctions, notamment la fonction expressive, la fonction conative et la fonction poétique du langage. Toutefois, la fonction phatique est très liée à la fonction poétique puisqu'elle recourt aux figures rhétoriques pour interpeller le récepteur.

Néanmoins, le schéma de Jakobson ne décrit pas entièrement la communication linguistique, les réalités à décrire sont infiniment plus complexes et plus enchevêtrées. Elles ne se prêtent point à la modélisation mathématique de la communication établie par la théorie

de l'information. Les phases initiale et finale de l'acte communicatif qui consistent à affecter des significations aux messages et qui mettent en cause des êtres humains sont laissées de côté dans ce schéma. Le code est extérieur à la communication alors qu'il est constitué des savoirs internes des sujets parlants. Ce système de communication présente des limites consistant à avoir favorisé un sujet privé de son caractère interactionnel et avoir négligé le sujet psychologique, le sujet social voire la situation de communication. Les compétences extralinguistiques ne sont pas prises en compte. Ce schéma présente aussi des limites d'émission et de réception d'un message tour à tour, destiné au récepteur d'une façon linéaire et homogène. Alors qu'il y a une compréhension partielle entre l'émetteur et le récepteur. (Sarfati et Paveau, 2013 : 169)

Donc, ce modèle de communication ne répond pas effectivement aux vrais besoins communicatifs interpersonnels. Ce qui prouve la nécessité d'avoir un schéma qui satisfait aux vraies conditions de la communication.

Effectivement, la communication efficace nécessite un savoir culturel suffisant et ne fait pas seulement appel à une simple maîtrise des connaissances de la grammaire. Un savoir linguistique est insuffisant face aux exigences de la communication qui se déroule dans un espace social plein de dynamiques et de contacts qui couvrent toutes les relations interpersonnelles gouvernées par un héritage culturel. Cet héritage occupe une place primordiale et joue un rôle important dans l'orientation des interprétations pour assurer l'intercompréhension. Ainsi donc, la mise en pratique d'une communication au sens propre du mots impose à ses participants de savoir choisir les énoncés appropriés à certaines situations de communication, de comprendre et même de se servir des différentes variétés de langue.

En outre, la nécessité de prendre en compte la situation de discours, l'ensemble des circonstances dans lesquelles se déroule un acte de communication, l'entourage physique et social où cet acte prend place conduit à réviser ce schéma de communication. La situation est considérée comme un élément qui conditionne l'échange et sur lequel à son tour il retentit.

9.2. Le schéma de communication de Kerbrat-Orecchioni

La communication linguistique est beaucoup plus complexe que celle décrite par la théorie de l'information. Des linguistes, soucieux de rendre fonctionnelle la communication langagière, ont essayé d'affiner le schéma de Jakobson. Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980 : 19 cité par Baylon et Mignot, 2010 : 81) élabore un schéma de la communication qui remet en question celui de Jakobson. Dans ce schéma, elle indique les différents paramètres

intervenants et constituants de l'acte de communication en mettant l'accent sur le rôle de la compétence communicative des participants.

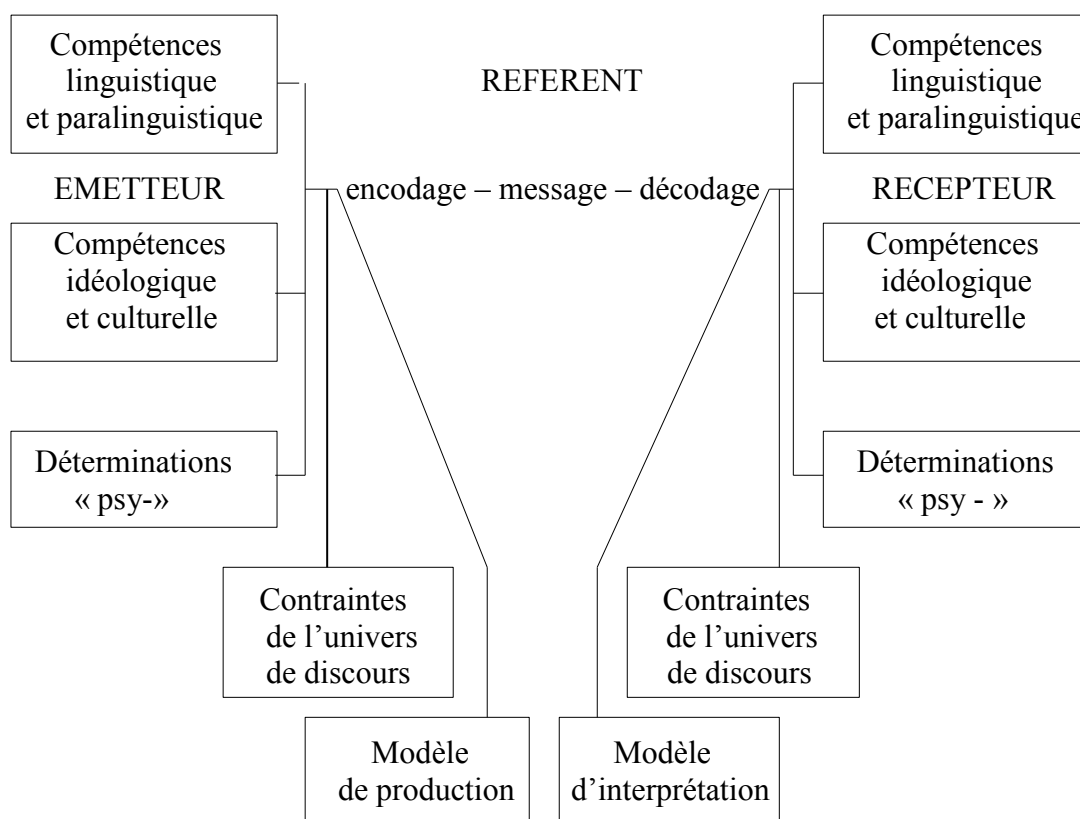


Figure 2 : Le schéma de la communication de Kerbrat-Orecchioni (2009 : 19)

La situation des communicants est prise en considération et englobée avec les contraintes *thématico-rhétoriques* et les contraintes de *l'univers du discours*. Le schéma fait apparaître la distinction entre les statuts de l'émetteur et du récepteur par le dédoublement des contraintes et la présence de deux modèles : la production et l'interprétation.

Dans son schéma, la langue qui était située comme un facteur autonome, est intériorisée au sein des communicants. La langue qui était également considérée comme entité stable dans le schéma de Jakobson, disparaît au profit de la compétence linguistique : la langue que possède l'émetteur est différente de celle du récepteur. (Baylon et Mignot, 2010 : 82)

La communication par le langage ne fonctionne pas en autarcie. Elle fait appel aux diverses compétences que possède l'être humain et qui contribue à l'élaboration du message et surtout du sens attaché au message, négligé dans le schéma de Jakobson. Kerbrat établit une nette distinction entre ces diverses compétences.

Les compétences linguistiques (connaissance de la langue) et paralinguistiques (mimique et gestualité) représentent les compétences de communication. Les déterminations *psy* ont trait au psychisme de l'émetteur et du récepteur. Certaines sont constantes, d'autres varient selon les individus. (Baylon et Mignot, 2010 : 83)

A l'émetteur et au récepteur, Kerbrat-Orecchioni insiste sur le modèle de production et le modèle d'interprétation qui ne sont pas identiques pour les communicants. La production et la compréhension de la parole obéissent à d'autres facteurs, de nature psychologique voire existentielle. La chercheuse intègre la situation, absente du schéma jakobsonien, dans le facteur *contraintes de l'univers du discours* où il s'agit en fait des *contraintes thématico-rhétoriques*. Elle relève, par ailleurs, que le code utilisé renvoie au niveau de *compétence linguistique*, autrement dit, la connaissance de la langue que maîtrisent les protagonistes de la communication. Ces derniers engagent aussi, lors du processus d'échange, des *compétences paralinguistiques* englobant mimique et gestualité.

La communication est en fait *multi-canal*. Elle passe nécessairement par l'audition et par la vision. On y retrouve également aussi bien pour le destinataire que le destinataire, les compétences idéologiques et culturelles qui aident à la compréhension du discours engagé par les communicants. Tout échange est donc chargé, implicitement ou explicitement, par une dose subjective qui retrouve sa force locutoire dans les apports idéologique et culturelle. Les déterminations *psy*, dont il est question dans le schéma de Kerbrat-Orecchioni, sont différentes pour l'émetteur et le récepteur du message. Elles correspondent aux manifestations du psychisme de l'être humain. Le schéma de Kerbrat-Orecchioni s'étend ainsi à d'autres paramètres de nature linguistique, sociopsychologique, culturelle et idéologique.

A la lumière du schéma de communication proposé par Kerbrat-Orecchioni, nous tentons d'élaborer un tout autre qui résume notre situation de communication étudiée. Celle du mouvement protestataire populaire algérien El Hirak.

9.2.1. L'émetteur du message

Il est désigné par le *je* ou le *nous*, des milliers de personnes de toutes catégories et couches sociales ont envahi les rues et scandé plusieurs slogans contre le président A.Bouteflika et le régime en place. Ces milliers de personnes ne représentent pas plusieurs émetteurs mais un seul émetteur: le peuple.

9.2.2. Le récepteur

Il est désigné par le *tu* ou le *vous*, c'est au président qu'est adressé le message et à tout le corps présidentiel. Le *vous* désigne également toute une organisation institutionnelle et politique voire même les partis politiques majoritaires, et contre qui le mouvement a été déclenché.

Le récepteur est aussi la population algérienne. Non pas à travers les pronoms, mais à travers le contenu des messages. Les contestants tentent d'amener la population algérienne à adhérer au mouvement protestataire.

A titre d'illustration, l'énoncé 28 : « Le peuple s'engage Pouvoir dégage » permet de deviner les partenaires de la communication.

Nous sommes en présence de deux cas de figure : les contestants s'adressent en même temps à la masse populaire pour renforcer leurs rangs et au pouvoir pour qu'il démissionne.

9.2.3. Le message contestataire

C'est le composant qui détermine et identifie ce type particulier de communication. Même en se servant de plusieurs codes linguistiques, le sens est toujours commun : plusieurs signifiants en langue différentes (langue arabe, langue française, tamazigh, langue anglaise, langue espagnole) qui ont la même signification ou le même signifié d'une contestation; le refus d'un 5^{ème} mandat et le départ de tout le système. Les diverses expressions relevées dans les énoncés de notre corpus définissent bien le caractère contestataire de communication : « système dégage », « non à votre nécrocratie », « pouvoir diabolique », « le peuple s'engage », etc. Dans notre étude, nous n'avons pris en compte qu'un seul code linguistique : les slogans en langue française.

9.2.4. Le référent

Chaque slogan se renvoie textuellement ou extratextuellement au mouvement contestataire algérien par l'entourage ou l'environnement verbal, par le biais de son contexte situationnel et de son cadre communicationnel. Le référent dans notre cas est une contestation, une revendication à caractère politique. Le président de la république est exhorté à démissionner. Le système, accusé de corruption, est exhorté à partir.

9.2.5. Le canal

C'est l'ensemble des supports matériels qui permettent la transmission du message du mouvement. Les moyens utilisés sont des banderoles et des pancartes où sont inscrits les slogans. Il y a également par voie orale directement scandé comme si nous avions une

communication de face à face, c'est-à-dire comme si l'émetteur s'adresse à un récepteur présent devant lui. Le langage reste le moyen efficace pour transmettre le message. C'est un langage spécifique et particulier au mouvement contestataire.

9.2.6. Les compétences de communication

Ce sont l'ensemble des compétences linguistiques et paralinguistiques partagées entre les participants. Il y a également les compétences culturelles (ou encyclopédiques) qui correspondent aux savoirs implicites qu'ils possèdent sur le monde. Les compétences idéologiques qui correspondent au système d'interprétation et d'évaluation de l'univers référentiel. (Kerbrat-Orecchioni, 2009 : 20) Les participants de la contestation appartiennent à la même communauté linguistique et confrontent les mêmes codes et variétés en contact dans un contexte sociolinguistique algérien identique. Les contestataires considèrent leur demande et leur situation comme légitime. C'est tout un univers de compétence de culture, d'idéologie, d'opposition et de contestation. Elles sont partagées de façon libérée entre tous les contestants et connues par le système en place. Les compétences paralinguistiques englobent la mimique et la gestualité que nous avons mentionnées dans les sections 2.5.6 et 2.5.7. Elles relèvent aussi d'un contexte social maghrébin en général et d'un contexte social algérien plus particulièrement.

9.2.7. Les déterminations « psychologiques et psychanalytiques »

Elles concernent le psychisme des participants. Elles doivent être explicites par rapport au rôle important qu'elles jouent pour toute opération d'encodage et de décodage d'un message transmis dans une situation particulière : un mouvement de contestation à caractère pacifique. En guise d'exemple, le fonctionnement des déictiques peut expliquer les choix linguistiques de l'émetteur. (Ibid : 20)

9.2.8. Les contraintes de l'univers du discours

C'est un ensemble de contraintes discursives auxquelles se soumet toute opération d'encodage et de décodage et qui orientent tout acte de communication. L'émetteur ne choisit pas librement son lexique ou sa structure syntaxique pour confectionner son message. Ces contraintes limitent les possibilités de choix et contrôlent l'échec ou la réussite de la communication. Elles se manifestent au niveau des conditions concrètes de la communication et aux caractères thématiques et rhétoriques du discours. (Ibid : 20)

Pour les conditions de la communication, les contraintes se situent au niveau de la nature des partenaires, de leur statut, dans notre cas : le peuple et le régime politique. Elle se situe

aussi au niveau de l'organisation matérielle de l'espace : un mouvement de revendication politique et au niveau des énoncés, les slogans scripturaux sur panneaux et banderoles. Ces contraintes interviennent dans la conception des messages.

Quant aux caractères thématiques et rhétoriques, les contraintes se situent au niveau du genre discursif, discours politique, contestataire, argumentatif et au niveau de la thématique, le refus du 5^{ème} mandat et le départ du système.

Dans le slogan contestataire, les contraintes de l'univers de son discours jouent un rôle important pour toute production et interprétation.

Chaque slogan a conditionné son aspect rhétorique spécifique lorsque le peuple algérien s'est révolté en énonçant et exprimant son mécontentement et son refus. Le peuple a fait appel à tout un processus contestataire bien organisé.

Les algériens considèrent comme un droit de protester du point de vue des données et conditions situationnelles. Ce sont les représentations et les images des partenaires de la situation qui dirigent l'activité communicative et discursive durant le mouvement. Ces derniers doivent faire réussir la communication.

9.2.9. Encodage et décodage du message contestataire

Ils relèvent des modèles de production et d'interprétations des participants ainsi de l'interaction des différentes compétences communicatives avec l'intervention des contraintes de cet univers de discours. Le sens du message des slogans est parfaitement partagé entre l'émetteur et le récepteur.

9.2.10. Modèle de production/ d'interprétation

Ils doivent être explicites. Les émetteurs et récepteurs font fonctionner des règles générales ordonnées qui régissent le processus d'encodage et de décodage. Le processus de production s'appuie sur la compétence « synonymique » et le processus d'interprétation, sur la compétence « polysémique ». Les compétences culturelles, idéologiques et les données situationnelles entrent en jeu dans ces processus. (Kerbrat-Orecchioni, 2009 : 21 cité par Abdelaziz dans son mémoire, 2011)

Les schémas de communication de Jakobson et de Kerbrat-Orecchioni nous ont permis d'identifier la situation de communication du mouvement contestataire El Hirak.

Avec le premier schéma, nous avons dégagé les fonctions communicatives inscrites dans le slogan contestataire. Elles démontrent un caractère subjectif, poétique, interpellatif et vocatif du discours contestataire. Avec le second schéma, nous avons déterminé les places des

interlocuteurs, leurs rôles, leurs intentionnalités et les instructions discursives auxquelles ils doivent se soumettre. Des statuts différents (un peuple face à une autorité), des idéologies différentes, des intentions différentes, des contraintes discursives et contextuelles, etc, autant de paramètres qui permettent de déduire le type de rapport communicatif entre les interlocuteurs et les procédés discursifs que les contestants ont mis en œuvre. Un rapport d'opposition, de force et d'influence qui impliquent des procédés d'influence, de persuasion et d'action. Ils rejoignent ceux déterminés supra à partir de la nature du slogan contestataire, y est ajouté celui de la subjectivité révélée par le rapport situationnel et social dans lequel s'inscrit ce type de communication.

Tout discours s'inscrit dans un cadre communicationnel et dans un contexte situationnel. Le discours contestataire n'y échappe pas. En tant qu'acte communicatif, nous retrouvons des acteurs, une situation de communication et un statut de communication.

La communication contestataire est une communication de masse où un ensemble d'émetteurs (le peuple) tente d'influencer un récepteur (le pouvoir) mais également de mobiliser des récepteurs qui lui sont identiques. La communication contestataire est une disposition à l'action. Pour exprimer leurs revendications, les contestants recourent aussi bien à une communication verbale que non verbale. Les slogans en sont la partie verbale. La langue en est le code. Les panneaux et les banderoles en sont le canal. Le refus d'un 5^{ème} mandat et le départ d'un système en sont le référent.

Entre les deux protagonistes, s'installe aussi bien un jeu d'échanges et d'influence qu'un rapport de force caractérisé par des prises de positions, une mise en scène et des stratégies discursives.

A cet égard, Ghiglione (1991) souligne que « *les interlocuteurs se meuvent un ego/alter et un alter/ego liés par des enjeux qui circonscrivent cet espace et co-construisent un monde possible, dans un jeu interlocutoire de négociation contractualisée* ». (Beaudichon, 1999 : 33)

L'affrontement dans lequel s'inscrivent les partenaires amènent les contestants à déployer une énergie et une détermination qui s'illustrent dans leurs slogans, pour parvenir à obtenir satisfaction. La communication contestataire et par conséquent le slogan contestataire est une expression de soi et un agir sur l'autre. Elle s'appuie sur un contrat qui règle les attentes mutuelles des deux partenaires et qui maintient la relation interpersonnelle voire intersubjective perturbée par le statut, la position des partenaires et les enjeux.

Dans le chapitre qui suit, nous allons aborder le concept de subjectivité qui s'illustre par les notions d'expression de soi et de positionnement.

Chapitre 3 :
La subjectivité dans le discours
contestataire

En linguistique de l'énonciation dont Benveniste en est le précurseur, on se démarque de la conception structuraliste de la langue perçue comme un système clos. Le discours est défini comme un mode d'énonciation qui suppose l'interaction d'un locuteur et d'un auditeur insérés dans le présent de l'énonciation. Il est étudié en tant qu'acte d'influence manifestant la présence de l'émetteur et visant à agir sur le récepteur.

Dans le précédent chapitre, nous avons pu, à travers le schéma de communication de Kerbrat-Orecchioni, établir la situation de communication du mouvement contestataire algérien où s'affrontent deux acteurs *antagonistes*. Le mode énonciatif, lui, implique une relation entre les acteurs de l'énonciation, une mise en scène de ces acteurs et des rôles énonciatifs qu'ils peuvent accomplir. C'est au sein de l'activité discursive que tout se déroule. Le discours comporte alors, des unités linguistiques aussi bien objectives que subjectives qui sont liées aux idées, aux sentiments, aux croyances et aux jugements de valeur des acteurs de l'énonciation et à leur intention de communication.

Le discours contestataire implique de par son genre, certaines marques discursives ou langagières qui renvoient aux positions des contestants vis-à-vis de leurs allocutaires et de leurs énoncés. Les contestants, à travers leurs discours (les slogans), utilisent la langue à leur compte pour exprimer leurs opinions, leurs prises de positions, pour les communiquer aux autres et/ou pour influencer. L'étude du mode énonciatif du discours contestataire permet de voir de quelle manière les contestants formulent leurs énoncés par rapport aux réactions de l'opposant.

Le slogan, alors, en plus d'être un mode de communication et d'expression utilisé en temps de crise et de fracture sociale, est aussi, un mode d'énonciation où les locuteurs, construisent une image de soi, se positionnent comme *sujets*, explicitement et implicitement et modifient leurs positionnements et celui des récepteurs. Pour ce faire, ils se servent d'outils linguistiques divers qui illustrent leurs attitudes envers leurs interlocuteurs et envers leurs énoncés tels que les déictiques et les modalités.

C'est ce que nous aborderons dans ce présent chapitre, les marqueurs linguistiques qui mettent en évidence la présence et les attitudes des contestants dans leurs slogans. Dans un premier temps, nous établirons la distinction entre situation de communication et situation d'énonciation. Ensuite, nous définirons les concepts-clés de l'énonciation en nous inscrivant dans les travaux d'Emile Benveniste et de Catherine Kerbrat-Orecchioni. A savoir, les notions d'énonciation, d'énoncé, d'énonciateur, les déictiques, les modalités d'énonciation et les modalités d'énoncé. Puis, nous tenterons de retrouver les marques de subjectivité et les modalités axiologiques qui s'inscrivent dans les slogans contestataires du Hirak algérien pour

mesurer le degré d'engagement des sujets contestants et leur prise de position sachant que le discours contestataire est de nature polémique.

1. Situation de communication et situation d'énonciation

1.1. La situation de communication

Elle renvoie à l'environnement extralinguistique dans lequel se trouvent des êtres physiques (externes au langage). L'un se trouve à l'origine du message et équivaut au locuteur. L'autre est sa réception et équivaut à l'interlocuteur. Prenons le cas de notre corpus d'étude : nous identifions d'un côté, les auteurs des slogans contestataires comme étant les locuteurs. De l'autre côté, le reste du peuple et le régime en place comme les interlocuteurs potentiels. Les locuteurs s'adressent à un récepteur absent (le pouvoir) mais aussi impliquent un récepteur présent (la population algérienne). Ce récepteur correspond à une représentation, à une image de la cible que le locuteur tente de convaincre. La participation du récepteur est aussi bien de type verbal que comportemental. (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 533-536)

1.2. La situation d'énonciation

Elle renvoie à l'appareil formel de l'énonciation. Elle relève d'une mise en scène et se caractérise par des marques langagières construisant des êtres linguistiques (internes au langage). Ces êtres de papier sont désignés par énonciateur et co-énonciateur. En reprenant notre cas d'étude, les locuteurs mettent en scène un énonciateur doté d'un statut d'homme ou de femme du peuple ou de personnalités. Le statut de l'énonciateur est fourni par les dires contenus dans les slogans. Ils correspondent aux indices présents dans les énoncés : pronoms personnels, verbes, etc. Ces énoncés, à leur tour, construisent le système (président, ministres, régime politique) comme co-énonciateur. (Garric et Calas, 2007 : 23)

2. La notion d'énonciation

La communication est conçue comme un lieu de rencontre et d'expression des subjectivités. Les productions langagières qui en découlent sont empreintes d'une forme de subjectivité où les locuteurs énoncent, consciemment ou non, leurs prises de position, leurs engagements, leurs réactions émotionnelles ou leurs jugements vis-à-vis du référent. Par subjectivité, nous entendons « *la capacité du locuteur de se poser comme sujet* » (Benveniste, 2008 : 259). Le fait de pouvoir se présenter comme sujet relève de la subjectivité. Et c'est au niveau du discours, par conséquent, de l'énoncé que se retrouvent les traces de la subjectivité. Parler de subjectivité revient donc à parler d'énonciation, d'énoncé et d'énonciateur dans la mesure où la subjectivité est un processus énonciatif.

Mentionné supra, la situation d'énonciation n'est pas une situation de communication socialement descriptible mais un système où sont définies trois positions : l'énonciateur, le co-énonciateur, la non-personne et où s'installe une relation de différence, d'altérité⁶. (Maingueneau, 2004 : 2)

Par position, Benveniste (2005 : 82) explique que « *le locuteur s'approprie l'appareil formel de la langue et il énonce sa position de locuteur par des indices spécifiques, d'une part et au moyen de procédés accessoires, de l'autre* ».

Le locuteur mobilise la langue pour son compte, elle devient instrument. Par un jeu de formes spécifiques, le locuteur est en relation constante et nécessaire avec son énonciation. L'énonciation est définie (Dubois, 1969 : 100) alors, comme : « *soit le surgissement du sujet dans l'énoncé, soit comme la relation que le locuteur entretient par le texte avec l'interlocuteur, ou comme l'attitude du sujet parlant à l'égard de son énoncé* ». (Baylon et Mignot, 2010 : 215)

L'énonciation est l'acte individuel d'utilisation de la langue par le locuteur dans un contexte déterminé ayant pour résultat un énoncé. C'est l'acte de création du sujet parlant devenu alors *ego* ou sujet d'énonciation. Des traces ou empreintes du sujet sont présentes dans le procès d'énonciation. (Dubois, 2012 : 180)

Selon Kerbrat-Orecchioni, la problématique réside dans la recherche de ces empreintes ou marques linguistiques, dans le repérage des différents moyens langagiers qui sont relatifs au locuteur et par lesquels il « *imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui ; cela recouvre tout le problème de 'distance énonciative'* ». (Day, 2010 : 50 cité par Grine dans son mémoire, 2017 : 36)

Un autre terme est attribué à l'énonciation. Celui de *co-énonciation*. Il est introduit par Culioli qui le préfère à celui d'énonciation. Il avance que dans une situation d'énonciation, l'émetteur et le récepteur ont chacun deux rôles. L'émetteur est son propre récepteur et le récepteur est un émetteur potentiel. Il y a une dissymétrie fondamentale dans l'acte d'interlocution. Chacun construit à la fois, la production et la réception de l'autre, il les désigne par *co-énonciateurs*. Culioli rejette aussi bien le modèle linéaire de transmission de l'information que l'idée d'un univers pré-découpé, sans modulation, ni adaptabilité. (Sarfati et Paveau, 2013 : 181)

2.1. L'énoncé

Maingueneau définit l'énoncé comme *l'objet linguistique* résultant de l'utilisation de la langue. Il est le résultat d'une production langagière faite par le locuteur qui entretient des relations avec son interlocuteur, ainsi qu'avec ce qu'il énonce et dont on repère les traces à

⁶ L'altérité est la volonté de compréhension qui encourage le dialogue et favorise les relations pacifiques.

travers l'utilisation de certaines marques linguistiques. (Day, 2010 : 49 cité par Grine dans son mémoire, 2017 : 36). Son sens est déterminé par le temps, le lieu et le sujet d'énonciation, ainsi que la personne à laquelle l'énoncé est adressé. Il est déterminé par tout ce qui constitue son contexte. (Aouadi dans son mémoire, 2015 : 19)

Lorsque le locuteur produit un énoncé, il cherche à faire partager ou à imposer une certaine vision du monde, un certain système de croyance. Il cherche à faire agir l'autre, à le persuader, et cela en fonction d'une intention se trouvant à l'origine de tout acte d'énonciation. (Boix, 2007 : 406)

L'énoncé devient une opération de négociation à laquelle participent les partenaires du discours : chacun d'eux se forge une idée subjective de la place de l'autre. C'est en fonction de celle-ci qu'ils vont prendre des positions respectives. L'énonciateur va construire une scène d'énonciation dont le but est de légitimer et de crédibiliser son discours pour le rendre convaincant et réussir ainsi à l'imposer à l'énonciataire. (Amrane, 2010 : 23)

2.2. La responsabilité énonciative

Il est nécessaire d'aborder et de comprendre ce concept avant de développer d'autres notions qui lui sont extrêmement liées. A savoir les notions de sujet modal, de sujet parlant, de locuteur et d'énonciateur,

Pour ce faire, nous nous référons à la définition donnée par la théorie scandinave de la polyphonie linguistique (la ScaPoLine) issue des travaux de Henning Nølke (1993, 1994, 2001, 2005; Nølke, Flottum et Norén, 2004 cité dans Dendale et Coltier, 2005 et Coltier, Dendale et de Brabanter, 2009).

Selon la ScaPoLine, le terme de *prise en charge* est assimilé à celui de responsabilité/non responsabilité qui correspond soit au fait que le locuteur s'associe au message véhiculé par l'énoncé (il est le responsable du message), soit celui d'être en accord avec ce que l'énoncé avance, c'est-à-dire, en y adhérant (il prend en charge l'énoncé sans pour autant en être le responsable). (Grine dans son mémoire, 2017 : 41)

En outre, Desclès (2009) précise que « tout ce qui est dit ou énonçable » est forcément pris en charge par un énonciateur. Celui-ci peut ensuite, s'engager sur la fiabilité de son contenu (porter garant), s'en dégager, le faire prendre en charge par un autre énonciateur ou y introduire des jugements évaluatifs. (Cité par Rioux-Turcotte dans son mémoire, 2016 : 33)

La ScaPoLine, elle, perçoit la responsabilité de l'énonciateur de la manière suivante : Tout énonciateur est responsable de ce qu'il énonce si : 1) il en est la source (il ne doit pas s'agir de discours rapporté) et 2) il est celui qui attribue une valeur de fiabilité à l'énoncé.

C'est ensuite qu'il peut préciser le degré (l'intensité) de sa responsabilité énonciative en introduisant des marqueurs exprimant un engagement ou un désengagement au sujet de l'énoncé.

Pour expliciter ses propos, nous empruntons l'exemple donné par Jessica Rioux-Turcotte dans son mémoire (Rioux-Turcotte dans son mémoire, 2016 : 33).

Soit l'énoncé « Je crois qu'il est mort, mais je ne suis pas certain »

Dans cet énoncé, l'énonciateur représenté par le *Je* est responsable du contenu propositionnel (il en est la source et est celui qui lui attribue une valeur de fiabilité), mais il s'en désengage en y introduisant les marqueurs linguistiques *je crois qu'* et *mais je ne suis pas certain*.

Malgré l'expression du désengagement, l'énonciateur *Je* demeure responsable du point de vue, mais cette responsabilité se présente comme modérée. (Idem : 33-34)

2.3. La notion d'énonciateur

Après avoir développé la notion de responsabilité énonciative, nous allons développer celles de sujet modal, sujet parlant, locuteur et énonciateur qui prêtent souvent à confusion. Parfois considérées comme synonymes (Mounin (1974)), elles renvoient plutôt à des instances différentes qui se superposent dans un texte ou un énoncé. C'est ce que souligne O. Ducrot (1984) lorsqu'il établit un parallèle avec la triade responsable de la narration dans la théorie littéraire : auteur, narrateur, personnage. (Bauvarie dans son mémoire, 2007)

2.3.1. Le sujet modal

Le sujet qui parle n'est pas forcément à l'origine de l'énonciation, il ne parle pas toujours pour son propre compte. Il ne peut qu'avoir un statut de porte-parole qu'il lui a été conféré ou qu'il s'est donné de son propre chef, en faisant comme si un tiers, désigné explicitement, évoqué par allusion ou même non précisé, l'avait mandaté. Dans ce cas, ce n'est plus vraiment lui, le sujet communiquant ou celui qui est donné comme tel.

De plus, le locuteur effectif prend à sa charge, les opinions d'autrui (une personne réelle ou fictive), il rapporte parfois les paroles.

Bally (1392 : 35) dissocie le sujet parlant du sujet modal en présentant l'exemple suivant :

« Soit 'Il est interdit de fumer' : si je lis cet avis affiché dans un wagon de chemin de fer, tout un ensemble de circonstances me fait comprendre que cette défense émane de la direction, et si un employé de la compagnie me voyant fumer dit : 'Il est défendu de fumer', il est clair que cette interdiction ne vient pas de lui et qu'il n'est que le porte-parole de ses supérieurs ».
(Cité par Gosselin, 2018 : 53)

Le premier cas de figure correspond à la notion de sujet parlant, le second, à la notion de sujet modal. Le sujet modal est celui à qui incombe ou est censée incomber la modalisation de l’assertion, c’est-à-dire la façon dont elle est présentée. Est ainsi sujet modal, celui qui est donné comme l’auteur de l’affirmation. Et au sein d’un même discours, il y a plusieurs sujets modaux. Ducrot parle de polyphonie énonciative, d’une pluralité des voix. (Baylon et Mignot, 2010 : 93). C’est ce que nous verrons infra sous 3.

2.3.2. Le sujet parlant

Selon le philosophe du langage Mikhail Bakhtine (1970), le sujet parlant représente le producteur effectif de l’énoncé. C’est un être empirique physique de l’énoncé qui appartient au monde extralinguistique.

Ducrot, lui, met en doute cette notion de Bakhtine et définit le sujet parlant comme un réseau complexe d’êtres discursifs⁷ dont les voix résonnent dans le discours du locuteur. (Cité par Mohammadi-Aghdash dans sa thèse, 2013 : 31)

Dans sa théorie polyphonique de l’énonciation (désignée aussi pragmatique sémantique), Ducrot considère, certes, le sujet parlant l’être empirique qui se situe en dehors du langage mais, il remet en cause l’unicité de celui-ci. Selon lui, plusieurs entités interviennent lors d’une énonciation, et pas seulement, le sujet parlant. (Moeschler et Reboul ,1994 : 323)

Le sujet parlant n’est pas le seul responsable des positions prises lors de l’émission d’un énoncé. Ducrot différencie à l’intérieur du discours, deux êtres discursifs, le locuteur et l’énonciateur. Le locuteur est la source des positions exprimées dans le discours et en assume la responsabilité. De plus, il distingue entre le locuteur L ou fiction discursive, et le locuteur l ou l’être du monde, celui dont on parle. (*je* comme sujet de l’énonciation et *je* comme sujet de l’énoncé). (Amossy, 2013 : 89)

Pour Maingueneau (1993 : 76) « *Le sujet parlant joue le rôle de producteur de l’énoncé, de l’individu dont le travail physique et mental a permis de produire cet énoncé* ». (Cité par Bauvarie dans son mémoire, 2007)

Le sujet parlant n’est que celui qui produit matériellement l’énoncé sans nécessairement le prendre en charge. C’est donc, tout locuteur qui ne prend pas en charge l’énoncé qu’il produit. Dans notre cadre d’étude, les contestants sont les sujets parlants.

⁷ Ce concept est l’un des concepts fondamentaux de la ScaPoLine qui désigne des entités susceptibles de saturer les sources (NØlke, FlØttum & Norén, 2004 : 30)

2.3.3. Le locuteur

Contrairement au sujet parlant, le locuteur représente la personne à qui est imputé la responsabilité d'un énoncé. Autrement dit, c'est à lui que revient la prise en charge de son énoncé, de l'énonciation.

Ducrot (1984 : 193-209) le définit comme « *un être, [de discours], qui dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme responsable de l'énonciation et à qui réfèrent le pronom je et les autres marques de la première personne* ». (Cité par Mohammadi-Aghdash dans sa thèse, 2013 : 31)

Donc, selon Ducrot, le locuteur, du fait de sa responsabilité, laisse des traces dans son énoncé qui indique sa prise en charge de l'énonciation tels que les pronoms de la première personne ou le pronom caméléon *on*. (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 445). C'est-à-dire qu'il se manifeste à travers l'actualisation déictique.

Ducrot explique ces propos en prenant pour exemple le cas d'une circulaire de la forme « Je soussigné... », dont l'instance qui l'a rédigée est différente de celle qui l'a signée. La première instance correspond au sujet parlant (celui qui a produit l'énoncé) tandis que la deuxième représente le locuteur (celui qui est responsable de l'énonciation). (Perrin, 2004 : 269 cité par Grine dans son mémoire, 2017 : 43)

A titre d'exemple, prenons l'énoncé 3 de notre corpus :

« Je cherche un meilleur ~~dealer~~ LEADEVUR POUR MON PAYS »

Le sujet parlant de cet énoncé est le contestant. Le locuteur est celui qui est responsable de l'énonciation, c'est le pronom personnel *Je* qui peut représenter aussi bien un contestant, un citoyen, un étudiant ou la jeune fille qui porte la pancarte.

Pour Maingueneau, l'inscription du sujet dans le discours ne s'effectue pas seulement à travers les embrayeurs et les traces de subjectivité dans le langage. Elle se fait aussi par l'activation d'un type et d'un genre de discours dans lesquelles le locuteur occupe une position définie d'avance et par la sélection d'un scénario familier qui modèle le rapport à l'allocutaire. (Amossy, 2013 : 90)

Le locuteur est présent dans l'énoncé, mais ne se manifeste pas et prend même souvent ses distances. Il est partout, à travers une mise en scène d'énonciateurs, et nulle part, pour son propre compte.

Si nous prenons comme exemple, l'énoncé 25 : « Nul ne peut arrêter un peuple sur le chemin de son destin ». Cet énoncé émane d'un contestant qui représente le sujet parlant. Le locuteur est aussi présent dans l'énoncé, mais ne se manifeste pas. C'est à travers une mise en scène énonciative que le locuteur prend ses distances. Cette mise en scène est la citation d'un grand écrivain algérien.

Le locuteur tient une place primordiale dans notre support d'étude dans la mesure où les jugements qui y sont énoncés émanent explicitement ou implicitement de lui. De plus, même quand les énonciateurs s'expriment directement, c'est le locuteur qui oriente l'angle sous lequel doivent être perçus leurs propos. C'est le cas pour les locuteurs du mouvement contestataire algérien, les idées véhiculées dans les slogans sont liées à l'idéologie que défendent les contestants.

2.3.4. L'énonciateur

Rabatel (2004 : 1) définit l'énonciateur comme « *l'instance à la source d'un point de vue exprimé dans un contenu propositionnel* ».

Par point de vue, Rabatel (2003 : 8) entend « *une forme générale d'expression de la subjectivité du sujet [de perception]* ». (Cité par Mohammadi-Aghdash dans sa thèse, 2013 : 14)

Dans le contenu propositionnel, se retrouvent des événements, des comportements, des attitudes qui passent par le regard du locuteur. La notion d'énonciateur vient se greffer avec celle de locuteur.

Ainsi, « *Le locuteur responsable de l'énoncé, donne existence au moyen de celui-ci, à des énonciateurs dont il organise les points de vue et les attitudes* ». (Ducrot, 1984 : 205 cité par Vion, 2001 : 3)

Selon Ducrot, le locuteur met en scène des énonciateurs pour présenter différents points de vue. Celui-ci peut s'associer à certains, tout comme il peut s'en dissocier. (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 445) Dès lors, les énonciateurs sont réduits à des porteurs de contenus propositionnels dont les attitudes sont réparties selon la volonté, selon le gré du locuteur.

Les énonciateurs sont donc, un choix du locuteur qui « *choisit de parler à travers des simulacres, des fluctuations permettant au sujet de jouer à cache-cache avec des opinions, de les camper, de disparaître, de jouer une position en mineur ou en contrepoint, puis de se réapproprié plus ou moins violemment une place énonciative dominante* ». (Vion, 1998 : 71 cité par Bauvarie dans son mémoire, 2007)

A titre d'illustration, nous empruntons un exemple proposé par Garric et Calas (2007 : 114)

Si un père dit à son fils, qui lui présente son cahier de notes « Bravo ! », alors que ce dernier n'a obtenu que de mauvaises notes, la parole du père est ironique, car elle cherche à se moquer de l'enfant.

Selon Ducrot, il y a deux points de vue (PDV) différents et orientés de façon opposée dans cet énoncé. D'un côté, le sens littéral de la félicitation, de l'autre, le sens implicite de la réprobation. Ces deux PDV produits par un même locuteur sont pris en charge par deux énonciateurs différents, et le locuteur ne se pose pas comme responsable de l'énoncé premier.

Ducrot (1984 : 204) définit alors les énonciateurs comme:

« Des êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils 'parlent' c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas au sens matériel du terme, leurs 'paroles' ».
(Cité par Boix, 2007 : 392)

Les énonciateurs, entités purement linguistiques, établissent une relation entre les points de vue (désignés par PDV)⁸ présentés et le locuteur (FIØttum 2000b : 20-23 et FIØttum 2001b : 69-74) par les liens énonciatifs⁹ de *responsabilité* et de *non-responsabilité*, les qualifiant ainsi d'être à l'origine de ces PDV. (Cité par Mohammadi-Aghdash dans sa thèse, 2013 : 33)

A cet effet, un point de vue n'est pas une réaction à propos d'un fait, mais une façon de voir un fait. Ce qui signifie que lorsque le locuteur présente dans son énoncé un point de vue qui n'est pas à sa charge, il y a obligatoirement présence d'un énonciateur. Mais, si le locuteur assume le contenu propositionnel de son énoncé, cela signifie que le locuteur est l'énonciateur

L'énonciateur est donc défini comme responsable du point de vue exprimé au sein de l'énoncé. Il prend en charge le jugement porté sur l'énoncé. Un jugement qui peut se faire à travers le choix et l'utilisation des modalités (l'actualisation modale). Ce sont les attitudes et les comportements des différents énonciateurs qui permettent de modaliser les énoncés.

Pour expliciter cette hypothèse, nous l'illustrons avec l'exemple suivant :

Soit l'acte de langage indirect suivant, relatif à l'énoncé 24 de notre corpus : « Il n'y a que CHANEL pour faire le N°5 ».

Cet énoncé met en scène un locuteur produisant un énoncé et deux énonciateurs introduits dans le discours. L'un est responsable de l'acte d'assertion « Il y a CHANEL N° 5 » auquel s'identifie le locuteur. L'autre énonciateur est responsable de la requête « Interdit de faire un 5^{ème} mandat ! » reflétée par la négation « Il n'y a **que** CHANEL pour faire le N°5 » adressé à l'allocutaire.

⁸ PDV : terme proposé par Ducrot qui désigne « voix » et qui est l'une des notions clés de la ScaPoLine.

⁹ Un des quatre éléments fondamentaux de la ScaPoLine, les liens énonciatifs relient les êtres discursifs aux points de vue. (NØlke, FIØttum & Norén, 2004 : 30)

En somme, il y a une nette distinction entre le sujet parlant, le locuteur et l'énonciateur, même si cette distinction ne semble pas être perceptible. Surtout la distinction entre le locuteur et l'énonciateur où leur relation est floue au regard des mécanismes de prise en charge. Le sujet parlant, être empirique, produit effectivement l'énoncé. Le locuteur, quant à lui, parle dans le même sens qu'un narrateur qui raconte. Mais, il ne présente pas toujours les événements, les attitudes de son point de vue à lui, il a souvent recours à l'énonciateur dont il présente le point de vue. Toutes ces instances se superposent et expriment soit le sujet modal, soit le support modal. (Bauvarie dans son mémoire, 2007)

Cette disjonction entre locuteur et énonciateur s'inscrit dans la théorie de la polyphonie de Ducrot. Ce qui nous amène à définir brièvement deux notions, celles de dialogisme et de polyphonie car bon nombre des énoncés de notre corpus d'étude sont habités par des voix (PDV). Cependant, nous n'étudierons pas cette caractéristique linguistique. Nous optons pour l'étude de la subjectivité et des modalités présentes dans les slogans contestataires. Elle nous permet de déterminer les positions et les attitudes des contestants à l'égard de leurs allocutaires et de leurs énoncés.

2.3.5. L'hyper énonciateur

Cette notion est spécifique à l'énonciation collective. Elle est introduite par Dominique Maingueneau (2012) lorsqu'il aborde les slogans. Cette approche des slogans met au centre la collectivité associée au slogan et le dispositif énonciatif que cela implique, en particulier l'existence d'un *hyperénonciateur*. Maingueneau considère les slogans comme sous-catégorie des *aphorisations*¹⁰ et les désignent de *participations*. Les slogans, comme les proverbes, sont des énoncés détachés par nature, à la différence des aphorisations qui sont détachées de textes.

Les *participations* sont des énoncés mémorisables et autonomes par nature ou par détachement d'un texte. La source n'est pas indiquée mais le signifiant reste le même. Ces énoncés sont marqués par un décalage interne à l'énonciation signalé sur le plan graphique, phonétique, paralinguistique. Elles sont reconnues comme citations par les destinataires d'où son nom.

De plus, les *participations* appartiennent à un *thésaurus*¹¹ verbal aux contours flous, indissociable d'une communauté. Par son énonciation, le locuteur citant présuppose

¹⁰ Une aphorisation est une phrase sans texte. Elle prétend échapper à l'ordre du texte. Elle n'est pas prise dans la continuité d'un texte. (Maingueneau, 2012 : 184)

¹¹ Le thésaurus est un outil linguistique qui permet de mettre en relation le langage naturel des utilisateurs et celui contenu dans les ressources. Il équivaut à un répertoire. (fr. wikipédia. org)

pragmatiquement que lui-même et son allocataire sont membres de cette communauté. Ils sont pris dans une relation de type spéculaire, c'est-à-dire, le locuteur cite ce qui pourrait être dit par l'allocataire et par tout membre de la communauté qui agit de manière pleinement conforme à cette appartenance.

C'est ce thésaurus et la communauté correspondante qui implique un *hyperénonciateur*. Celui-ci leur donne l'unité et l'autorité. Cette autorité garantit non pas la vérité de l'énoncé (en tant qu'adéquation à un état de choses du monde) mais sa validité, son adéquation aux valeurs, aux fondements d'une collectivité. (Maingueneau, 2012 : 60 cité par Grinshpun, 2013 : 5)

Dans ces énonciations collectives, le collectif est caractérisé par les locuteurs empiriques composant le groupe des manifestants, un acteur collectif (syndical, profession, etc.) dont ils participent, un hyperénonciateur fondant l'ensemble des points de vue qui soutiennent les énoncés du discours manifestant. (Idem : 6)

Dans toute manifestation, la collectivité n'est pas une institution préétablie mais une communauté transitoire qui n'existe que par cette manifestation même. En dépit de son caractère transitoire, cette communauté implique toutefois un hyperénonciateur qui « *doit exister au-delà de ce rassemblement fugace, assurer une continuité imaginaire d'un rassemblement à l'autre* » (Maingueneau, 2004 : 120). Maingueneau souligne toutefois que la manifestation, à la fois, se divise en composants qui ont leurs slogans et leur hyperénonciateur spécifiques et possède un seul hyperénonciateur pour tous.

Si les slogans politiques sont rangés parmi les *participations militantes*, qui relèvent elles-mêmes des *participations de groupe* (Idem : 119), nous nous permettons de dire que les slogans contestataires sont aussi des participations de groupe et comprennent outre des énonciateurs, un hyperénonciateur : l'Algérie. La participation de groupe « *renforce la cohésion d'une collectivité en l'opposant à un extérieur menaçant* ».

Cependant, dans cette approche, Maingueneau n'appréhende pas les énoncés manifestants dans leur diversité. Il se limite uniquement aux slogans classiques. (Grinshpun, 2013 : 6)

3. Dialogisme et polyphonie

Par dialogisme, Bakhtine (1977, 1978) exprime le fait que toute parole est habitée de *voix* et d'opinions au point qu'elle peut être appréhendée comme des reformulations aux paroles antérieures qui se font souvent inconsciemment. (Cité par Vion, 2005 : 1)

Pour lui, les énoncés émanant « *d'un interlocuteur unique [...] sont monologiques par leur seule forme extérieure, mais, par leur structure sémantique et stylistique, ils sont en fait essentiellement dialogiques* » (Volochinov, 1981 : 292 cité par Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 175). Ainsi, tout ce qui est dit est imprimé d'un déjà-dit qui est repris le plus souvent inconsciemment.

Le dialogisme est donc l'ensemble des dialogues entretenus avec le tout discursif. (Vion, 2005 : 152) Il réfère aux relations que tout énoncé entretient avec les énoncés produits antérieurement ainsi qu'avec ceux qui pourraient être produits à l'avenir. (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 75)

Quant au concept de polyphonie, M. Bakhtine l'emprunte à la musique pour l'appliquer à l'étude littéraire de l'œuvre de Dostoïevski (1929). Tout autant que le dialogisme, la polyphonie chez Bakhtine relève de textes littéraires. Elle est étroitement liée à la théorie du dialogisme. Elle correspond à la relation étroite entre le discours de l'auteur et le discours de ses personnages. Des relations selon lesquelles, l'auteur fait parler plusieurs voix à travers son texte. Une relation qui relève de la circulation des discours dans un contexte donné. Or, ces discours véhiculent des idéologies et des images du monde différentes. Bakhtine fait référence à la dissociation entre la *voix* de l'auteur et la *voix* des personnages. (Hernandez, 2014 : 49)

« Toute causerie est chargée de transmissions et d'interprétations des paroles d'autrui. On y trouve à tout instant 'une citation', 'une référence' à ce qu'a dit telle personne, à ce qu'on dit, à ce que 'chacun dit', aux paroles de l'interlocuteur, à nos propres paroles antérieures[...] transmises sous une forme indirecte, non comme émanant de soi, mais se référant à une source générale non précisée[...] parmi toutes les paroles[...] une bonne moitié vient d'autrui ».
(Bakhtine, 1978 : 158 cité par Vion, 2005 : 2)

La notion de polyphonie réfère alors à une coexistence manifeste de deux voix ou plus au sein d'un même discours.

Tandis que Bakhtine étudie la polyphonie au sein du texte littéraire, Ducrot l'envisage au sein de l'énoncé et l'inscrit dans la pragmatique sémantique. En reprenant les travaux de M. Bakhtine sur le dialogisme, Ducrot déplace la théorie de la polyphonie au cœur d'un énoncé, et non d'une suite d'énoncés. Alors que la théorie du dialogisme suppose que la présence du discours de l'autre, ou d'un autre discours, est *constitutive* de tout prise de parole, c'est-à-dire, ne participe pas d'une intention délibérée. La théorie de la polyphonie s'appuie sur la prise en charge, assumée ou non, revendiquée ou non, des énoncés. (Garric et Calas, 2007 : 114)

La polyphonie de Ducrot fait référence à un dispositif en relation avec la langue. La polyphonie constitue un phénomène linguistique et discursif où « *les voix internes représentant*

diverses images du locuteur, entrent dans un jeu avec les voix externes sous différentes formes, le discours rapporté ou sous d'autres formes ». (Kjensti Fløttum, 2006 : 301 cité par Mohammadi-Aghdash dans sa thèse, 2013 : 15)

Autrement dit, la polyphonie correspond à la situation de communication et à la mise en scène de plusieurs entités énonciatives différentes qui peuvent ou non avoir un lien avec le locuteur. Selon Ducrot, les énoncés constituent des rencontres entre des PDV effectués au moment de l'énonciation et des PDV communiqués. (Idem : 19)

En somme, la polyphonie en linguistique est une mise en scène énonciative le plus souvent inconsciente qui a en commun avec le dialogisme le fait qu'ils représentent tous les deux un dialogue *in absentia*. C'est-à-dire un dialogue qui se fait intérieurement. (Vion, 2005 : 5)

Le conditionnel, l'ironie, la négation, la réfutation, la concession et le discours rapporté sont cités comme étant des marqueurs linguistiques polyphoniques. (Garric et Calas, 2007 : 114)

3.1. Dialogisme constitutif vs dialogisme montré

Le dialogisme constitutif est « *une reprise-modification de productions antérieures sans que le locuteur n'en ait réellement conscience et sans qu'il procède à une mise en scène explicite de voix* » (Vion, 2005 : 5 cité par Grine dans son mémoire, 2017 : 40). En d'autres termes, c'est un dialogue *in absentia* qui exprime le fait que toute production est une reprise de la parole d'autrui d'une autre manière, faite inconsciemment et implicitement par le locuteur. Le dialogisme constitutif se cache ou se masque derrière les mots, les constructions syntaxiques, les reformulations non dites des discours seconds. Tel est le cas de l'énoncé 2 : « Nous ne voulons ni du cadre ni des clous qui le FIXENT » où est noté la présence d'une autre voix qui se manifeste par la négation mais qui est difficile à déceler.

Quant au dialogisme montré, de par son nom, il est contraire au premier. Ce type de dialogisme est comparé à la polyphonie. Il consiste à rendre manifeste, au niveau du discours, l'existence d'une pluralité de voix (Ibid : 5 cité par Ibid : 40). Dans un dialogisme montré, le discours montre explicitement et intentionnellement ou non, le discours d'autrui qui le traverse. Le discours rapporté est une forme de dialogisme montré. Les énoncés polyphoniques sont des énoncés relevant du dialogisme montré.

Tel est le cas de l'énoncé 14 : « NOM DE ZEUS MARTY !

Si Boutef prolonge son 4^{ème} mandat

IL Y AURA UNE DECHIRURE de l'espace-temps »

où il est noté la présence d'une voix qui s'adresse à Marty, d'une voix qui a recours à un *si* concessif et au futur.

ou de l'énoncé 26 : « Sur les barques des HARAGAS

Sur leurs corps sans vie

Sur le mur des HITISTES

Sur le front des jeunes désœuvrés

J'écris ton nom

Sur l'espoir revenu

J'écris ton nom

LIBERTE »

où se manifeste consciemment la reprise d'un poème de Jacques Prévert avec détournement. Les voix qui se manifestent dans cet énoncé sont le contestant et Jacques Prévert.

4. La subjectivité

Après avoir assis, les notions de sujet parlant, locuteur et énonciateur, nous abordons ce qui touche à notre cadre d'étude, à savoir la subjectivité.

Comme nous l'avons vu supra, en tant que notion, la subjectivité suggère ce qui a un rapport à la personnalité du sujet parlant, à ses impressions, à ses états de conscience. Benveniste (2008 : 260) voit dans cette notion « *l'unité psychique qui transcende la totalité des expériences vécues qu'elle assemble et qui assure la permanence de sa conscience* ».

De plus, la place de l'homme est dans la langue « *C'est dans et par le langage que l'homme se constitue comme sujet, parce que le langage seul se fonde [...] dans sa réalité qui est celle de l'être, le concept d'ego* » (Idem : 259). Autrement dit, le fait de pouvoir se présenter comme sujet relève de la subjectivité. Elle se détermine par le statut linguistique de la *personne*, elle se manifeste dans son discours, son énoncé. Benveniste (2008 : 261) affirme que : « *une langue sans expression de la personne ne se conçoit pas [...] Le langage est marqué si profondément par l'expression de la subjectivité qu'on se demande si, autrement construit, il pourrait fonctionner et s'appeler langage* ». La subjectivité est intimement liée au langage, elle constitue une caractéristique inhérente et indispensable au langage.

Le langage, ajoute Benveniste, est donc la possibilité de la subjectivité, il contient toujours les formes linguistiques appropriées à son expression, et le discours provoque l'émergence de la subjectivité en instances discrètes. (Idem : 263)

En somme, la subjectivité est toute manifestation du locuteur dans son discours. Elle s'exprime par divers moyens langagiers inscrits dans l'énoncé sous forme de marques

linguistiques. Cependant, cette subjectivité ne se limite pas aux repérages déictiques (je, ici, maintenant) car :

« En limitant la réflexion sur la subjectivité aux marques de la personne (pronoms personnels de première ou deuxième personne), aux déterminants ou pronoms démonstratifs et possessifs, aux adverbes déictiques, on se prive de la possibilité relier le sujet égotique pleinement individualisé, aux autres formes d'apparition la subjectivité, beaucoup plus discrètes et diffuses, mais effectives ».
(Rabatel, 2004 : 119)

La subjectivité se réalise alors aussi bien par l'actualisation déictique, que modale ou autre.

Par une analyse énonciative, nous cherchons à mettre en évidence la présence du contestant dans son discours et à caractériser son attitude fondée sur la relation des unités entre elles (rapports syntagmatiques). La subjectivité est portée par des unités mais ne leur est pas inhérente. Elle se déploie dans le contexte et dans l'utilisation individuelle du locuteur.

L'analyse se fera au niveau des personnes de l'énonciation (les contestants) et de tous les éléments pouvant marquer la subjectivité du contestant tels que les éléments expressifs, le vocabulaire subjectif, les modalisateurs, etc.

Nous rappelons que conformément au postulat général de la linguistique énonciative, le concept de phrase comme terrain d'analyse est écarté au profit de celui d'énoncé. Ce qui permet d'englober toutes les productions du sujet parlant y compris celles qui n'ont pas l'aspect formel de la phrase canonique.

4.1. Les marqueurs de subjectivité

La langue offre plusieurs possibilités au sujet pour lui permettre d'entrer dans sa relation à l'autre et au monde. Ces possibilités sont souvent explicites telles que les déictiques, les indices de personnes, de temps et de lieu dans le discours. Mais, elles peuvent être moins explicites telles que la modalité qui est un indice de construction identitaire et de prise en charge du dire.

Nous commencerons par les diverses parties du discours qui englobent les pronoms personnels, les prépositions, les noms, les adjectifs, etc.

4.1.1. Les déictiques

Les déictiques servent à convertir la langue en parole. C'est ce qu'affirme Benveniste : *« Le 'je' du code appartient à tout le monde ; mais parler, c'est se l'approprier, ainsi que les formes du présent, c'est organiser son discours sur le monde (...) autour de trois repères du je/ici/maintenant : toute parole est égocentrique ».* (Cité par Kerbrat-Orrechioni, 2009 : 55)

Donc, les déictiques rendent possible l'activité discursive. Ils sont les marques de la présence du sujet dans son discours, ils permettent au locuteur de s'affirmer en tant que sujet et d'énoncer sa position spatio-temporelle. Pour Benveniste, ce sont les signes les plus apparents de la manifestation de la subjectivité dans le langage. « *C'est dans l'instance de discours où 'je' désigne le locuteur que celui-ci s'énonce comme "sujet". Il est donc vrai à la lettre que le fondement de la subjectivité est dans l'exercice de la langue* ». (Benveniste, 1966 b : 262 cité par Ibid : 55)

En d'autres termes, ce sont tout élément linguistique, qui dans un énoncé font référence à la situation dans laquelle cet énoncé est produit, au moment de l'énoncé, au sujet parlant et aux participants à la communication. Nous citons les pronoms personnels, les démonstratifs, les adverbes de lieu et de temps, etc. (Dubois, 2012 : 132)

Kerbrat-Orrecchioni ajoute que ce sont :

*« Les unités linguistiques dont le fonctionnement sémantico-référentiel (sélection à l'encodage, interprétation au décodage) implique une prise en considération de certains éléments constitutifs de la situation de communication, à savoir :
Le rôle que tiennent les actants de l'énoncé
La situation spatio-temporelle de locuteur et éventuellement de l'allocutaire ».*
(Kerbrat-Orecchioni, 2009 : 41)

Leur fonctionnement implique une prise en considération du rôle des actants, de l'énoncé et de l'espace-temps du locuteur et de l'allocutaire.

Le sujet, pour désigner les objets qui constituent la réalité extralinguistique, utilise conjointement la référence absolue au contexte linguistique, la référence relative au contexte linguistique (cotexte) et la référence relative à la situation de communication (les déictiques).

Exemples :

Pierre habite à Lyon : référence absolue.

Pierre habite au sud de Paris : référence cotextuelle

Pierre habite ici : référence déictique. (Ibid : 41)

Tout en présentant au fur et à mesure ces différents déictiques, nous allons procéder à l'analyse de notre corpus pour recenser les déictiques qui sont en rapport avec la subjectivité des contestants algériens et son allocutaire, le président et le système.

4.1.1.1. Les pronoms personnels

Ils sont les plus évidents et les plus connus des déictiques. Pour connaître leur référent, les pronoms personnels exigent du récepteur qu'il prenne en considération la situation de communication. Ce qui est suffisant pour le *je* et *tu* appelés *purs déictiques* car ils servent à exprimer la notion de la « personne » c'est-à-dire les actants de l'allocution. Mais, la prise en

compte de cette situation est insuffisante pour les pronoms *il(s)* et *elle(s)* pour connaître leur référent car ils peuvent être à la fois des *déictiques négatifs* et des représentants (ils exigent un antécédent linguistique, explicité dans le cotexte (contexte linguistique)). (Kerbrat-Orecchioni, 2009 : 45) Ces pronoms expriment la *non-personne* citée par Benveniste dans son ouvrage *Problèmes de linguistique générale* (2008 : 228-256).

Pour ce qui est des pronoms *nous* et *vous*, beaucoup croient qu'ils correspondent aux formes pluralisées de *je* et *tu*. Ce qui n'est pas le cas dans certaines circonstances.

« Nous = je + je + (je) c'est le pluriel de *je*.

Nous = je + tu + (tu)

Nous = je + il + (il) ». (Maingueneau, 2007 : 22)

Le pronom *nous* peut être considéré comme le pluriel de *je* comme dans les productions collectives.

Le pronom *vous* présente le même trait que le pronom *nous* :

« Vous = tu + tu + (tu) c'est le pluriel de *tu*.

Vous = tu + il + (il) ». (Ibid : 22)

Nous allons maintenant recenser dans notre corpus, les marques linguistiques de subjectivité relatives aux pronoms personnels et à leurs dérivés adjectivaux. Puis, nous allons les analyser.

Nous dénombrons dix-sept pronoms personnels et dix dérivés adjectivaux sur les vingt-neuf énoncés constituant notre corpus. Ce qui correspond à un total de vingt-sept pronoms et qui équivaut à un taux de 93.10% : le pronom *je* et son dérivé adjectival (*mon*), le pronom *tu* et son dérivé adjectival (*ton*), le pronom *nous* et son dérivé adjectival (*notre*) et le pronom *vous* et son dérivé adjectival (*votre*). Ce tableau montre une fréquence assez élevée des pronoms personnels dans les énoncés. Ce qui traduit une présence marquée des contestants algériens dans leurs slogans.

Déictiques	Nombre d'occurrences
je	7x
mon	1x
tu	2x
ton	2x
nous	5x
notre	3x
vous	3x
votre	4x
Total des déictiques	27

L'énoncé 2 : « **Nous** ne voulons ni du cadre ni des clous qui le FIXENT »

Le pronom *nous* est collectif et renvoie aussi bien aux contestataires qu'à chaque citoyen algérien. Il implique aussi tous ceux qui adhèrent à leurs revendications, à tout le peuple algérien. A travers sa subjectivité, le peuple reflète sa position vis-à-vis du système en place : le rejet de ce régime.

L'énoncé 3 : « **Je** cherche un meilleur
~~dealer~~ LEADEUR
POUR **MON** PAYS »

Le pronom *je* ramène à la fois à un locuteur algérien, à la jeune fille qui porte la pancarte et à un *nous* collectif : les contestataires, le peuple algérien. L'utilisation de l'adjectif possessif *mon* renforce l'appartenance identitaire.

L'énoncé 4 : « **Nous** exigeons un changement radical du système non un changement de marionnettes »

C'est un *nous* collectif qui renvoie aussi bien aux contestataires, qu'au peuple algérien ou à chaque citoyen algérien. Avec l'emploi du pronom *nous*, il semble qu'il y ait comme un rapport de force. Le pronom *nous* joue le rôle de porte-parole.

L'énoncé 7 : « Que veulent les algériens ?

A : qu'on viole leur constitution

B : un 4^{ème} mandat sans fin

C : marier leur président

D : que le système dégage

Peuple, c'est **votre** dernier mot ? Oh que OUI »

C'est un simulacre de dialogue où les contestants à travers deux énonciateurs affirment leurs positions. Un des énonciateurs pose une question, l'autre énonciateur représentant le peuple algérien y répond. L'adjectif possessif *votre* renvoie au peuple algérien. La présence du terme *peuple* en apposition permet cette déduction. L'adjectif *votre* met en valeur la décision irréfutable prise par le peuple.

L'énoncé 10 : « **Vous** avez salit **notre** passé.

Pris en otage **notre** futur.

Le présent à l'hôpital

avec 4 mandats de suture »

Le pronom *vous* n'est pas un pronom de politesse, c'est une forme non-marquée de l'opposition. Il renvoie au système politique. L'utilisation des adjectifs possessifs *notre* renvoie à une forte appartenance identitaire et historique. C'est comme si l'énonciateur

imposait une distance entre lui et son allocataire affirmant que le passé et le futur appartient au peuple algérien. Dans ce cas-là, le *vous* est plutôt dépréciatif.

L'énoncé 11 : « **J'**ai testé ce régime et **je** n'ai pas maigri alors **je** change de régime »

Comme pour l'énoncé 3, le *je* ramène à la personne porteuse de la pancarte et au peuple algérien. L'emploi abusif de *je* marque une forte subjectivité. Le locuteur affirme sa position vis-à-vis du régime en place. Elle reflète une forte aversion à l'égard du régime actuel. Le peuple appelle impérativement à un changement.

L'énoncé 12 : « De 5^{ème} mandat,

tu ne feras pas

Avec le peuple

LA FORCE EST »

Le pronom *tu* renvoie directement au président de la république. Le message lui est envoyé personnellement. C'est une forme d'égalité amenant à interpréter que le président a perdu tout pouvoir, qu'il n'est plus reconnu en tant que tel. Avec le *tu*, l'énonciateur pose un certain cadre, se donne à lui et à l'autre un certain statut presque équivalent.

L'énoncé 20 : « Un seul héros

LE PEUPLE

Un seul zéro

votre système »

Cet énoncé comprend uniquement un adjectif possessif *votre*, le pronom *vous* a subi un effacement énonciatif. Cet adjectif porte une valeur d'opposition et un caractère dépréciatif.

L'énoncé 21 : « Président-Zombie

NON A **VOTRE** NECROCRATIE »

L'adjectif possessif *votre* renvoie à l'allocataire qui n'est autre que le président et son régime. Il évoque le recul qu'a le peuple algérien vis-à-vis de leur président du fait de son état de santé. L'adjectif *votre* joue le même rôle que l'énoncé 20.

L'énoncé 22 : « **Vous** êtes

MAL BARRE

Votre système nuit gravement à **notre** santé »

Le pronom *vous*, comme dans tous les énoncés précédents, renvoie au président et à son système politique. Dans cet énoncé, ce n'est pas un *vous* de politesse mais plutôt un *vous* dépréciatif. Il en est de même pour l'adjectif *votre*. L'adjectif possessif *notre*, lui, est une marque d'appartenance sociale.

L'énoncé 23 : « Ils ont essayé de **nous** ENTERRER

Ils ne savaient pas que **nous** étions des GRAINES »

Le pronom *nous* est relatif aux contestants, au peuple algérien. C'est un *nous* collectif. Il désigne une force populaire difficile à soumettre, renforcée par la répétition du pronom deux fois. Comme l'énoncé 11, la subjectivité y est fortement marquée.

L'énoncé 26 : « Sur les barques des HARAGAS

Sur leurs corps sans vie

Sur le mur des HITISTES

Sur le front des jeunes désœuvrés

J'écris ton nom

Sur l'espoir revenu

J'écris ton nom

LIBERTE »

Ce discours est rapporté d'un poème de Paul Eluard intitulé *Liberté*. Il y a détournement de sens. Le pronom *je* renvoie à l'énonciateur Paul Eluard, auteur de ce poème. L'énoncé est quant à lui, pris en charge par le contestant algérien. Ce dernier est le sujet parlant. Mais, il est aussi un des énonciateurs présents dans l'énoncé, en plus de l'énonciateur Paul Eluard. Nous sommes en présence d'une énonciation polyphonique. La répétition du pronom *je* indique l'engagement des contestants à obtenir la liberté.

L'énoncé 27 : « Conjugaison du verbe vendredire

je vendredis

tu vendredis

il vendredit

nous vendredisons

vous dégagez !

ils vendredisent »

Les pronoms *je*, *tu* et *nous* renvoient tous les trois au citoyen algérien, aux contestants, à une force plurielle composée de tous les algériens. Le pronom *vous* renvoie au régime politique en place. La présence de tous les pronoms personnels réfère à une forte implication des citoyens dans le mouvement contestataire. Le pronom *vous* relatif au régime est mis en exergue par la présence d'un verbe distinct des verbes de l'énoncé et par un point d'exclamation. Il a un caractère dépréciatif voire péjoratif.

4.1.1.2. Le pronom ON

S'il est possible d'attribuer un fonctionnement référentiel à la majorité des pronoms personnels. Le pronom *on* échappe à cette relative stabilité. Sur le plan référentiel, son aptitude à se substituer à toutes les formes personnelles lui permet de fonctionner selon les trois modalités référentielles. Soit ce pronom fonctionne comme un substitut de déictiques, soit comme référence absolue, soit comme modalité anaphorique. (Garric et Calas, 2007 : 39)

Il est appelé pronom *caméléon*. A cet égard, O.Reboul (1975 :32) écrit pour le slogan: « Rien n'est moins personnel ... je suis interpellé, mais je ne sais pas qui parle (...) le vrai slogan s'énonce sous la forme du *on* dit, très usuelle dans la conversation courante, où le *on*, par le fait même qu'il reste anonyme, semble une garantie d'objectivité ». (Cité par Habert, 1982 : 202)

Le pronom *on* est à la croisée de la subjectivité et de l'objectivité.

Françoise Atlani (1984 : 13 cité par Garric et Calas, 2007 : 39) souligne que « le *caméléon* se joue de ceux qui l'observent en s'identifiant à ce qui l'entoure. En revanche, 'on' est trompe-l'œil parce qu'il contraint son environnement à obéir à ses règles(...) ».

Par conséquent, le pronom *on* pose parfois problème car il est difficile de savoir s'il inclut, ou non, le locuteur et/ou le destinataire. Selon Alain Berrendonner, le *on* renvoi souvent à une doxa¹² anonyme qu'il est difficile d'identifier. (Idem : 115)

Pour Danielle Leeman (1991 : 106 cité par Ibid : 115), employer le pronom *on* « revient à établir la société humaine tout entière comme agent du discours, [et à] rendre universelle la portée de sa parole ». Il est un marqueur de modalisation en discours second (Jacqueline Authier-Revuz, 1995).

Parfois, le *on* est utilisé par le locuteur pour ne pas se compromettre ou qui, incertain de la vérité de ses paroles, cherche des garants qui le soutiennent. (Baylon et Mignot, 2010 : 93)

Dans notre corpus d'étude, nous dénombrons seulement quatre pronoms *on*.

Déictiques	Nombre d'occurrences
On	4x

L'énoncé 7 : « Que veulent les algériens ??

- A : qu'**on** viole leur constitution
- B : un 4^{ème} mandat sans fin
- C : marier leur président

¹² La doxa est l'ensemble d'opinions, de préjugés populaires, de présuppositions généralement admises et évaluées positivement ou négativement sur lesquelles se fonde toute forme de communication. (fr.wikipedia.org)

D : que le système dégage

Peuple, c'est votre dernier mot ? Oh que OUI »

Dans cet énoncé, le pronom *on* fonctionne comme une référence absolue qui lui confère une valeur plus ou moins indéterminée. Il est difficile d'identifier à quel objet renvoie ce pronom. En se référant au contexte d'énonciation, nous pensons que le pronom *on* renvoie soit au président, soit au clan présidentiel. Il peut correspondre à une doxa anonyme. Cependant, l'emploi de ce pronom révèle une certaine indifférence des contestants vis-à-vis de ceux qu'ils désignent.

L'énoncé 8 : « Rejoins l'empire ! **on** a du kachir

Oui à la 2^{ème} république !

Non à l'empire »

Dans cet énoncé, le pronom *on* renvoie au président et au régime en place. Il fonctionne comme une modalité anaphorique. Son antécédent est le terme *l'empire* explicité dans le contexte linguistique. Nous sommes en présence d'un simulacre de dialogue, d'une énonciation polyphonique où deux énonciateurs s'expriment à travers un seul locuteur. Le premier énonciateur est le pouvoir, le second, le peuple. En ayant recours à l'emploi du pronom caméléon, l'énonciateur (le peuple) ne reconnaît pas son co-énonciateur (le pouvoir). Comme pour l'énoncé précédent, l'emploi du pronom indéfini par les contestants reflète l'indifférence et le mépris qu'ils portent vis-à-vis du système politique. Le recours à ce pronom enlève toute autorité au pouvoir.

L'énoncé 18 : « **On** est pour L'ARTICLE SANS 2

On demandera l'application de L'ARTICLE SANS EUX »

Cette fois-ci, le pronom *on* ne renvoie pas au système politique mais il représente plutôt le peuple algérien et tous les contestants. Le locuteur se présente comme un porte-parole des contestants et du peuple (*on* inclusif). C'est un *nous* déguisé qui désigne l'unicité d'une grande voix demandant l'application de l'article 102. *On* qui se trouve en relation avec *nous*, fonctionne comme un substitut déictique.

4.1.1.3. Les démonstratifs

Ce sont des unités qui participent à la construction de la dimension locative d'un énoncé. Ils peuvent fonctionner soit comme déictiques, ils relèvent d'un repérage relatif à la situation d'énonciation (leur référent lié à la situation de communication), soit comme représentants, ils relèvent d'un repérage relatif au contexte linguistique (leur antécédent est explicité dans le contexte linguistique). (Maingueneau, 2007 : 34)

Les démonstratifs constitués avec –ci et –là sont de nature déictique car leur emploi dépend de la position du dénoté par rapport au locuteur. Maingueneau considère les démonstratifs comme des déictiques spatiaux.

Dans le cas de notre corpus, nous remarquons l’absence de démonstratifs. Celui présent dans **L’énoncé 11** : « j’ai testé **ce** régime » fonctionne comme un représentant et non comme un déictique. Il relève d’un repérage qui renvoie au contexte linguistique postérieur (repérage cataphorique). Son antécédent est le terme *régime* explicité dans le contexte linguistique.

4.1.1.4. Les présentatifs

Le sens des verbes est relatif à la position du locuteur. Le repérage verbal désigne également un certain nombre de locutions plus ou moins figées telles que *c’est, il y a, voici, voilà*. Ces locutions représentent les présentatifs. (Garric et Calas, 2007 : 27)

Comme les démonstratifs, ces unités peuvent être soit des déictiques, soit des représentants. En tant que déictiques, ils servent à avertir l’allocutaire de l’apparition de référents nouveaux. (Maingueneau, 2007 : 35)

Dans notre corpus, nous dénombrons deux présentatifs déictiques.

Déictiques	Nombre d’occurrences
Ce	2x

L’énoncé 5 : « **Ce** n’est pas un match de football
Non aux prolongations !! »

L’énoncé 15 : « **ICI ce** n’est pas le ‘walking dead’
pour être gouverné
par un ZOMBIE »

Leur fonctionnement référentiel s’apparente à la modalité diaphorique. Cette modalité regroupe les faits d’anaphore (antécédent antérieur) et de cataphore (antécédent postérieur). (Garric et Calas, 2007 : 19)

Ces deux énoncés sont une réponse au co-énonciateur. Nous avons à la fois un référent qui s’établit grâce au contexte situationnel (antécédent antérieur) et un autre qui s’établit dans le contexte linguistique (antécédent postérieur). C’est pourquoi, nous parlons de modalité diaphorique. Les contestants avertissent le co-énonciateur que le référent qu’il soutient est différent du leur.

Si nous nous référons au contexte d'énonciation, le référent (l'antécédent antérieur) de l'énoncé 5 est la prolongation du 4^{ème} mandat, l'antécédent postérieur est un match de football. Pour l'énoncé 15, le référent (l'antécédent antérieur) est le pays, l'antécédent postérieur est le walking-dead (pays des zombies)

Quant à **l'énoncé 7** : « Que veulent les algériens ??

A : qu'on viole leur constitution

B : un 4^{ème} mandat sans fin

C : marier leur président

D : que le système dégage

Peuple, **c'est** votre dernier mot ? Oh que OUI »

Le présentatif *c'est* fonctionne comme un représentant. Il relève d'un repérage qui renvoie au contexte linguistique antérieur (repérage anaphorique). Son antécédent est l'expression *le système dégage* explicité dans l'énoncé.

4.1.1.5. Les adverbes et locutions adverbiales

Ces déictiques spécifient la localisation spatiale et temporelle. Leur point de repère est le moment où l'énonciateur parle, le moment d'énonciation qui définit le présent linguistique. C'est par rapport à son propre acte d'énonciation que le locuteur ordonne la chronologie de son énoncé et l'impose à l'allocutaire. (Maingueneau, 2007 : 36)

Dans notre corpus, nous dénombrons cinq déictiques spatio-temporels : quatre déictiques temporels et un déictique spatial.

Déictiques	Nombre d'occurrences
Demain, le passé, le futur, le présent	1x
Ici	1x

L'énoncé 6 : « Ouvert pour toutes solutions sauf pour le 4^{ème} mandat « bis » ne fait pas partie d'Algérie de **DEMAIN** »

Le déictique *demain* est énoncé par rapport à un temps de référence qui correspond au temps de l'énonciation c'est-à-dire le 15 mars 2019, le 4^{ème} vendredi de la manifestation. Le moment désigné par cet adverbe est identifié par rapport au moment de l'énonciation. Il renvoie au cadre spatio-temporel de l'énonciation. Le moment localisé est envisagé à partir du présent. Il correspond à une période postérieure. C'est un déictique de postériorité définissant un

moment situé dans un futur proche par rapport à l'actualité de l'énonciation. Le locuteur indique que le changement doit se faire maintenant ou dans un futur proche.

L'énoncé 10 : « Vous avez salit notre **passé**
Pris en otage notre **futur**.
le **présent** à l'hôpital
avec 4 mandats de suture »

Ces trois temps sont énoncés par rapport au temps de l'énonciation. Ce qui correspond au 19 mars 2019, le 4^{ème} mardi de protestation. Nous avons un déictique d'antériorité, de postériorité par rapport à un temps de référence qui n'est autre que le terme *le présent*. Ce présent est prononcé à un temps qui peut être différent du temps de l'énonciation ou équivalant au temps de l'énonciation. Ce qui pose problème, ces trois temps peuvent ensemble révéler un fonctionnement référentiel non déictique.

L'énoncé 13 : « Date de péremption de
BOUTEFLIKA
Expire **le 28 avril 2019** »

Ce n'est pas un déictique car le temps est énoncé dans le slogan tout comme l'énoncé historique. Le 28 avril 2019 révèle un fonctionnement référentiel non déictique. Le temps actualisé est situé par un détour par le contexte linguistique.

L'énoncé 15 : « **ICI** ce n'est pas le 'walking dead'
pour être gouverné
par un ZOMBIE »

Le déictique *ici* est un déictique spatial. Il s'agit d'un déictique définissant un lieu situé par rapport à l'actualité de l'énonciation. Le lieu désigné par cet adverbe est identifié par rapport au lieu de l'énonciation, à partir de l'endroit où est énoncé le slogan. Il renvoie directement au cadre spatio-temporel de l'énonciation. La référence de *ici* est construite par l'énonciation. Le locuteur fait référence aussi bien au pays qu'à l'endroit où se déroule la manifestation. Il veut amener l'opposant à comprendre que le lieu d'où émerge la contestation est tributaire d'un changement immédiat demandé par les contestants.

Les expressions *de l'espace-temps* (énoncé 14), *sur le chemin de son destin* (énoncé 25), *à l'hôpital* (énoncé 10) sont des modes de référence descriptive indépendant de la situation d'énonciation. L'expression *Algérie* (énoncé 6) est une localisation absolue.

4.1.1.6. Les prépositions

Elles servent également à exprimer la localisation temporelle et spatiale. Elles ne sont pas fondamentalement déictiques. Autrement dit, si l'objet de référence n'est pas explicité dans le co-texte, elles font référence à la position du locuteur dans le temps et l'espace. Et dans ce cas, ces prépositions sont des déictiques comme *depuis, près, derrière, etc.*

Dans notre corpus, les prépositions ne sont pas des déictiques car leurs objets de référence sont explicités dans le co-texte. Tel que l'énoncé 10 : « (...) le présent à l'hôpital», l'énoncé 25 : « (...) sur le chemin de son destin » et l'énoncé 27 : « Sur les barques des harragas Sur leurs corps sans vie Sur le mur des hitistes Sur le front des jeunes désœuvrés...»

Seul l'énoncé 6 : « Ouvert pour toutes solutions sauf pour le 4^{ème} mandat « bis » ne fait pas partie d'Algérie de **DEMAIN** » présente une préposition à fonction déictique *de* qui fait référence à la position du locuteur (le contestant) dans le temps. Un temps postérieur au temps de l'énonciation.

Le tableau suivant synthétise la fréquence des déictiques présents dans les slogans contestataires de notre corpus.

Déictiques	Nombre/ Pourcentage
Pronoms personnels	27 / 93.10%
Pronom ON	4 / 13.79%
Démonstratifs	/
Présentatifs	2 / 6.89%
Adverbes	5 / 17.20%
Prépositions	/

Tableau 2 : Fréquence des déictiques dans les slogans du Hirak

Ainsi, un comptage des occurrences des déictiques présents dans les énoncés de notre corpus (les slogans du Hirak) démontre une présence assez marquée des pronoms personnels. Dans leurs slogans, les contestants algériens marquent leur présence et celle de leur allocutaire (le système). Ils s'affirment clairement en tant que sujets. Mais, ils énoncent peu leur position spatio-temporelle (présence de cinq adverbes seulement) comme si l'espace et la chronologie de leurs énoncés ne représentent pas une grande importance, comme si leur énonciation contestataire est une énonciation permanente, continue.

Les énonciateurs utilisent aussi bien la première personne du singulier *je* que la première personne du pluriel *nous*. Ils s'adressent au co-énonciateur sous forme du *vous* et une seule fois sous forme du *tu* (un *tu* et des *vous* d'interpellation). Cependant, ce *vous* est dépréciatif et équivaut à la deuxième personne du singulier. En ayant recours au pronom *nous*, les slogans gardent leur anonymat et les contestants ajoutent de la crédibilité à leur discours. L'énonciateur *nous* qui désigne en même temps l'énonciateur *je*, se donne de l'importance, une force en l'étendant à *nous*. Le *je* peut aussi correspondre à un *je* de l'expérience.

Ce *nous* marque une appartenance à une collectivité dont il se présente comme le représentant officiel, il renvoie à une subjectivité collective, celle du peuple et que nous pouvons rattacher à un ethos national. A travers le pronom *nous*, c'est comme si les contestants s'octroient d'emblée un statut de représentant, de défenseur de la contestation populaire. Le *nous* et le *on* crée une communauté réelle ou fictive où le récepteur se sent intégré par les opinions qu'exprime le locuteur. Ces déictiques se posent en porte-parole du peuple et donnent par la même occasion plus de crédibilité à ses propos.

Néanmoins, ce comptage des déictiques ne peut permettre de parer à la subjectivité d'un discours. Le discours le plus subjectif peut se parer d'une apparence d'objectivité. Comme nous l'avons mentionné supra, il existe d'autres éléments linguistiques autres que les déictiques qui permettent de marquer la subjectivité du locuteur, sa relation avec autrui ainsi que son attitude. Une analyse plus fine d'indicateurs tels que les modalisateurs s'avère nécessaire.

5. La notion de modalité

Les termes de *modalisation*, *modalisateur*, *modalité* sont chargés d'interprétations. Ils sont revendiqués par plusieurs disciplines et renvoient à des réalités linguistiques multiples.

5.1. Définition de la modalité

La modalité est un concept d'origine logique qui se retrouve dans les travaux d'Aristote. C'est par l'entremise de Charles Bally (1932) que le terme de *modalité* est introduit en linguistique. Il soutient que l'énonciation d'un énoncé correspond à la communication d'une pensée. Le sujet pensant est indissociable de cette expression à laquelle il participe activement. Bally (1942 : 3) définit alors la modalité comme « *une forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif, ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit* ». (Cité par Sarfati et Paveau, 2013 : 175)

En d'autres termes, la modalité se manifeste dans un énoncé par la présence et l'opération active d'un sujet pensant et parlant (le locuteur), qui utilise la langue à son compte pour nuancer son discours puisque c'est lui qui décide comment transposer le contenu de sa parole et qui donne le sens essentiel à son discours.

Donc si, la modalité représente la réaction subjective du locuteur. Elle « *accompagne obligatoirement un énoncé exprimant un dictum (un contenu)* ». (Vion, 2005 : 5)

Pour Cervoni, la modalité ne représente pas une réaction subjective mais un point de vue du sujet parlant. Elle implique « *l'idée qu'une analyse sémantique permet de distinguer, dans un énoncé, un dit (appelé parfois 'contenu propositionnel') et une modalité (un point de vue du sujet parlant sur ce contenu)* ». (Cervoni, 1987 : 65) Dans les deux cas, la communication d'une pensée y est présente.

La modalité modifie un fait énoncé par une proposition en le présentant comme nécessaire, possible ou vrai de fait. Par exemple, l'énoncé « Il est nécessaire que Paul vienne » a pour proposition *Paul vient* modifiée par le concept de *nécessité*.

La modalité recouvre trois types de relations :

- La relation entre le locuteur et l'allocutaire.
- La relation entre le locuteur et son message à travers les catégoriques logiques (nécessité, probabilité, etc.) ou les jugements de valeur (l'heureux, le triste, etc.).
- La mise en valeur par le sujet d'énonciation de tels ou tels aspects de son énoncé.

(Chiss et al., 2001 : 78)

5.2. La notion de modalisation

Tout comme l'acte d'énonciation, la modalisation est un acte, un processus de réaction à l'égard de l'énoncé. La modalité est, comme l'énoncé, le résultat de ce processus. Elle implique les traces de ce processus, c'est-à-dire des marques linguistiques, des marques d'énonciation qui ne sont pas déictiques. La modalisation correspond à la manière dont le contenu de l'énoncé est envisagé. (Büyükgüzel, 2011 : 134) Ce qui revient à dire que la modalisation est la mise en œuvre de la modalité dans le discours.

La modalisation se définit comme « *une mise en scène énonciative particulière impliquant un dédoublement énonciatif du locuteur dont l'une des énonciations se présente comme un commentaire réflexif porté sur l'autre* ». (Vion, 2005 : 4)

Selon Vion, la modalisation n'apparaît qu'occasionnellement dans un énoncé. Elle se manifeste par un dédoublement énonciatif complexe (Idem : 5). Le locuteur se construit deux

positions différentes, c'est-à-dire, deux instances énonciatives différentes (énonciateurs), l'une prend en charge l'énoncé, l'autre prend en charge le jugement porté sur celui-ci.

Pour rendre compte de la différence entre modalité et modalisation, nous empruntons à (Vion, 2001 : 222-223), les énoncés suivants :

- (1) « Pierre viendra jeudi » (avec des signaux coverbaux de certitude)
- (2) « Pierre viendra certainement jeudi »

Selon Vion, l'énoncé (1) est une énonciation simple alors qu'en (2) est observé l'existence d'une double énonciation. Le locuteur se manifeste à travers deux instances énonciatives :

- un premier énonciateur émet, par effacement énonciatif, une assertion « Pierre viendra jeudi » dont les éléments et l'orientation prédicative relève de la subjectivité, même si le locuteur ne laisse aucune trace explicite de sa présence. Il s'agit d'une modalité de certitude concernant des signaux coverbaux qui expriment une réaction modale de la part du locuteur.
- un second énonciateur, correspondant en l'occurrence au même locuteur, qui produit un commentaire sur l'énonciation précédente par l'intermédiaire du modalisateur *certainement*. Celui-ci inscrit l'énoncé dans un univers du probable.

Sans l'existence du phénomène de double énonciation, la certitude subjectivement exprimée dans l'énoncé (1) devrait être renforcée par l'adjonction de l'adverbe *certainement* dans l'énoncé (2). L'adjonction de cet adverbe n'augmente pas le degré de certitude quant à la venue de Pierre mais, tout au contraire, l'inscrit dans un ordre de probabilité plus faible : de la certitude on passe à une forte probabilité. L'adverbe ne détermine donc pas le contenu exprimé en (1) mais constitue un commentaire sur l'énonciation exprimant la venue de Pierre. Le même phénomène pourrait être constaté par l'insertion, dans l'énoncé (1), de *sans doute* ou de *sûrement*. Ces modalisateurs jouent le rôle de commentaire réflexif établissant une distanciation vis-à-vis de l'énoncé.

Ce phénomène de double énonciation qu'est la modalisation, contribue à opacifier le sens de l'énoncé à travers un commentaire réflexif qui construit l'image d'un sujet dédoublé. Comme si l'existence d'un commentaire à propos d'un fait avait comme conséquence que ce fait n'allait pas de soi. La modalisation complexifie la représentation du locuteur et entraîne un brouillage au niveau de ses positionnements. (Vion, 2004 : 103 cité par Grine dans son mémoire, 2017 : 38)

Ce qui distingue la modalisation de la modalité est que la modalité est une *catégorie syntacticosémantique* alors que la modalisation est *un procédé sémanticopragmatique*. Elle consiste à utiliser des modalités à des fins illocutoires et perlocutoires (référence à la théorie des actes de langage). (Gosselin, 2018 : 79)

En d'autres termes, « *la modalisation est un acte alors que la modalité est la composante sémantique ou la marque linguistique de cet acte par lequel se manifeste l'attitude du sujet énonciateur* ». (Büyükgüzel, 2011 : 134)

Depuis 2001b et 2003, Vion fait la distinction entre modalité et modalisation en considérant que tous les énoncés sont porteurs de modalités mais ils ne sont pas toujours porteurs de modalisations. (Grine dans son mémoire, 2017 : 37)

5.3. La notion de modalisateur

La définition de modalisateur diffère lorsqu'elle relève du domaine de la logique ou de la linguistique. Le Querler (2004 : 646) fait un tour de ces définitions et propose la sienne : « *un modalisateur exprime l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé* ». (Cité par Vion, 2001 : 217) elle rejoint celle de la modalité.

Un modalisateur est « *une expression linguistique, un morphème, un procédé typographique, ou bien un phénomène prosodique, qui marque le degré d'adhésion du sujet de l'énonciation à l'égard du contenu des énoncés qu'il profère* » (Franck, 2000 : 20 cité par Büyükgüzel, 2011 : 134)

Les modalisateurs signalent la prise de position de l'énonciateur vis-à-vis des contenus énoncés. Ils recouvrent des unités linguistiques très variées comme les adverbes, les italiques, guillemets, termes subjectifs, etc.

Selon Vion (2001 : 210), ils remplissent une fonction de connexion entre deux fragments discursifs et opèrent un commentaire réflexif opacifiant le sens de l'énoncé, produisant une double énonciation d'où une distanciation du locuteur vis-à-vis de celui-ci. (Cité par Grine, dans son mémoire, 2017 : 39)

Le modalisateur s'apparente à l'acte de langage de type assertif, en ce sens qu'il permet d'accomplir un acte avec la parole (manifester l'attitude du locuteur) par le simple fait d'être énoncé (force illocutoire) et peut avoir des effets sur autrui (force perlocutoire). Cette force illocutoire varie en fonction des marqueurs. (Voir infra sous 5.6)

5.4. La notion de dictum et modus

Les notions de dictum et modus représentent la base de la théorie de la modalité. Ces deux notions sont introduites par Charles Bally (1965) lorsqu'il décrit la phrase explicite. Selon lui, la phrase explicite est la combinaison de deux éléments : un *dictum* ou le contenu représenté et un *modus* ou l'opération psychique par laquelle le locuteur donne une certaine *forme linguistique* (appelé opérateur de modalité) au contenu. (Garric et Calas, 2007 : 60)

Ainsi, les linguistes considèrent que dans un acte d'énonciation, il y a un contenu représentatif appelé *dictum* et une attitude prise par un sujet parlant à l'égard de ce contenu

appelé *modus*. Le *dictum* est représenté traditionnellement comme une construction objective sur laquelle le sujet peut produire une réaction de construction subjective qui est désignée par le *modus*. (Eva Thue Vold, 2008 : 44 cité par Grine dans son mémoire, 2017 : 19)

Exprimer une modalité exige la présence d'un sujet pensant et parlant qui, en utilisant un terme modalisant sur un *dictum*, le transforme en *modus*. (Büyükgüzel, 2011 : 132)

Prenons l'exemple canonique suivant:

L'énoncé « Pierre est venu »

Le *dictum* de cet énoncé porte sur « la venue de Pierre »

Si est ajouté le terme linguistique *certainement* ou bien le verbe pouvoir *peut* sur le dictum, ces derniers le modifient en *modus*.

« Pierre est **certainement** venu » ou bien « Pierre **peut** venir » sont alors des *modus*.

Le *dictum* est unique. Le *modus* varie selon le choix du sujet parlant.

Ces termes modalisants impliquent le positionnement, l'attitude du locuteur devant le contenu de son énoncé. Le *modus* est « *l'expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé* ». (Le Querler, 1996 : 61 cité par Büyükgüzel, 2011 : 134)

Généralement, le *dictum* se réalise sous la forme de l'association d'un sujet et d'un syntagme verbal ou prédicat. Le *modus*, lui dispose de deux types de manifestations : soit il est dissocié du dictum, soit il est incorporé au dictum. (Garric et Calas, 2007 : 60)

Nous prenons en guise d'exemple les énoncés suivants, empruntés à Garric et Calas (Ibid: 60) :

(1) « Je veux (*modus* : sujet + verbe modal) qu'il soit à l'heure (*dictum*) »

(2) « Il doit être à l'heure (*modus* + *dictum*) »

(3) « Il faut (*modus* : verbe modal) qu'il soit à l'heure (*dictum*) »

Dans le premier énoncé, le *modus* *vouloir* est dissocié du dictum *être à l'heure*.

Dans le deuxième énoncé, le *modus* *devoir* est incorporé au dictum *être à l'heure*.

Le troisième énoncé rejoint le premier du fait que le *modus* est dissocié du dictum mais le sujet parlant est absent.

La présence des termes modalisants, dissociés ou incorporés, modifie le dictum de l'énoncé et le transforme en *modus*. Dans chaque énoncé, le locuteur adopte une position différente par l'emploi de verbes et d'adverbes.

Par le *dictum*, le sujet parlant apparaît comme construction du sens. « *La représentation reçue par les sens, la mémoire ou l'imagination* » Par le *modus*, le sujet apparaît comme reconstruteur du sens en y ajoutant des termes qui traduisent ses idées, ses sentiments, ses

attitudes par rapport à ce qu'il énonce « *l'opération psychique du sujet pensant* ». (Bally, 1965 :36 cité par Büyükgüzel, 2011 : 132)

Le *dictum* peut exister sans le *modus* mais pas l'inverse. Sans les termes subjectifs, la structure et le sens de l'énoncé se trouvent transformés. Sans les modalisateurs, même si une nuance se produit au niveau de la structure et du sens, le *dictum* reste présent. Ces deux notions sont contradictoires mais complémentaires et interdépendantes. (Idem: 132-133)

5.5. L'aspect sémantico-pragmatique de la modalité

Bien que, mentionné supra, la modalité soit une catégorie syntacticosémantique, la modalité peut avoir une dimension pragmatique dans la mesure où le locuteur utilise les marqueurs modaux pour influencer l'interlocuteur (Eva Thue Vold, 2008 : 47 cité par Grine dans son mémoire, 2017 : 31). Ainsi, la mise en œuvre de ces marqueurs par le locuteur, dans le but d'agir sur l'autre, confère à la modalité un aspect pragmatique.

Ainsi, pour Gosselin (2010 : 21), la modalisation « *désigne le processus qui consiste à choisir d'employer une modalité particulière à des fins pragmatiques, illocutoires et/ou perlocutoires* » (Cité par Idem : 31). Il rend compte de la relation qui existe entre la modalité et la force illocutoire. Gosselin ajoute que les tournures modales ont des incidences pragmatiques dans la mesure où « *la modalité permet de moduler la force de l'engagement, du locuteur ou de l'allocutaire, associé à l'acte illocutoire* ». (Cité par Ibid : 21)

En se référant à Brunot (1936 : 509), Gosselin démontre que les propositions qui relèvent habituellement de la force illocutoire peuvent être considérées comme modalités (la théorie des actes de langage n'existait pas encore). (Grine dans son mémoire, 2017 : 17-22)

Ainsi, le mode impératif, par exemple, dont la force illocutoire est l'ordre ou le conseil, peut être considéré comme une modalité. Soit l'énoncé suivant pris dans les slogans de notre corpus: « Dégagez ! »

Cet énoncé contient une force illocutoire qui relève de l'ordre et en même temps d'une modalité d'énoncé, à savoir, déontique liée à la valeur d'obligation (voir infra sous 5.9.1.4). Cette force illocutoire peut être aussi liée à la modalité d'énonciation à savoir, l'injonction. L'impératif dans cet énoncé, relève de deux modalités à la fois (modalité d'énonciation et modalité d'énoncé) et exprime la même force illocutoire.

En outre, la relation qu'entretient la force illocutoire avec la modalité est identique à la relation qu'entretient la force illocutoire avec le contenu propositionnel dans la théorie des actes de langage (Voir chapitre 5 : section 5.1). La force illocutoire n'est pas la même

lorsqu'il y a changement de modalité. Mais, il est possible d'exprimer une même force illocutoire par diverses modalités.

Soient les exemples suivants empruntés à Gosselin (2010 : 20) :

- (1) « Peut-être qu'il a fumé » (assertion)
- (2) « Il est interdit de fumer » (interdiction)

L'énoncé (1) porte une modalité épistémique (Voir infra sous 5.9.1.2.) qui lui confère une force illocutoire différente de celle de l'énoncé (2) qui porte une modalité déontique. (Voir infra sous 5.9.1.4) Donc, lorsque la modalité d'un énoncé est modifiée, sa force illocutoire n'est plus la même.

Dans les exemples qui suivent, toujours empruntés à Gosselin :

- (1) « Vous devez compléter ce dossier »
- (2) « Je serais heureux si vous complétiez ce dossier »

La force illocutoire est identique. Il s'agit d'un acte directif. Mais, il est exprimé dans l'énoncé (1) par une modalité déontique et dans l'énoncé (2) par une modalité appréciative. (Voir infra sous 5.9.1.6)

5.6. La modalité d'énonciation

La modalité d'énonciation diffère de la modalité d'énoncé par le fait que la première s'exerce sur l'interlocuteur tandis que la seconde s'exerce sur le contenu de l'énoncé. « *Si les modalités d'énonciation portent sur le dire, les modalités d'énoncés portent sur le dit* ». (Nølke, 1993 : 143 cité par Büyükgüzel, 2011 : 135)

H. Nølke en définissant la modalité comme le *regard du locuteur* sur sa production, distingue alors le regard porté sur l'activité énonciative (le dire) du regard porté sur le contenu (le dit), il ajoute :

« Par modalités d'énonciation, j'entends les éléments linguistiques qui portent sur le dire, pour reprendre une expression chère à beaucoup de linguistes. Ce sont les regards que le locuteur jette sur son activité énonciative. A l'aide de modalités d'énonciation il peut en effet faire des commentaires qui portent directement sur les actes illocutoires ou sur l'acte d'énonciation qu'il est en train d'accomplir ».
(Nølke, 1993 : 85 cité par Vion, 2001 : 219)

Les modalités d'énonciation s'exercent sur l'interlocuteur et portent sur l'attitude du locuteur envers ce dernier. Ce sont aussi, les moyens par lesquels le locuteur implique ou détermine l'attitude de l'allocutaire à partir de sa propre énonciation.

Dans un discours, la modalité d'énonciation et d'énoncé se présentent ensemble mais « *une phrase ne peut recevoir qu'une seule modalité d'énonciation, alors qu'elle peut présenter*

plusieurs modalités d'énoncés combinées ». (Meunier, 1974 : 13 cité par Büyükgüzel, 2011 : 135)

La modalité d'énonciation correspond à une relation interpersonnelle et sociale. La modalité d'énonciation spécifie le type de communication qui s'instaure entre le locuteur et son ou ses allocutaires(s). Elle concerne le rapport subjectif que le locuteur installe avec l'interlocuteur. Elle est attachée aux marqueurs syntaxiques, typographiques et prosodiques nécessaires à la réalisation des types de phrases assertif, interrogatif et injonctif. (Maingueneau, 1979 : 11) Elles sont aussi appelées modalités de phrases.

Sur ce point, Benveniste recense trois tournures (modalités): l'interrogation qui appelle une réponse, l'intimation sous forme d'appels ou d'ordres, l'assertion qui engage le locuteur sur une certitude et corrélativement amène l'allocutaire à y adhérer. (Garric et Calas, 2007 : 23)

« *Ces trois modalités ne font que refléter les trois comportements fondamentaux de l'homme parlant et agissant par le discours sur son interlocuteur : il veut lui transmettre un élément de connaissance, ou obtenir de lui une information, ou lui intimer un ordre* ». (Benveniste, 1966 : 130 cité par Idem : 62)

Ces trois types fondamentaux de phrases à savoir l'assertion, l'interrogation et l'impératif sont trois attitudes devant le langage visant trois types de contact avec l'allocutaire.

A ces trois types, Maingueneau (1999 : 58) ajoute l'exclamation qui, pour lui, « *fait appel à une grande diversité de structures* ». (Cité par Büyükgüzel, 2011 : 135)

Une phrase ne peut recevoir qu'une seule modalité d'énonciation, obligatoire, qui peut être déclarative, interrogative, impérative, exclamative. L'acte d'énonciation implique la sélection d'une phrase et l'exclusion des autres. (Maingueneau, 1979 : 111)

O. Ducrot (1972 : 4) fait remarquer que l'acte d'ordonner implique un certain rapport hiérarchique, de même le droit d'interroger n'est pas dévolu à n'importe qui et renvoie à un type particulier de relation sociale.

Le même auteur signale que le fait de poser une question oblige le destinataire à continuer le discours, à répondre. Autrement dit, par le biais des modalités d'énonciation, les locuteurs contribuent à construire cette théorie des *rappports interhumains*, dont la langue fournit non seulement l'occasion et le moyen, mais le cadre institutionnel, la règle. (Cité par Idem : 112)

Ducrot rejoint Maingueneau en affirmant que les modalités d'énonciation doivent être envisagées non pas sous l'angle du point de vue du locuteur, mais sous celui des relations locuteur/ allocutaire. Assertion, injonction, interrogation sont trois choix exclusifs l'un de

l'autre qui délimitent trois orientations distinctes de l'acte de parole : un faire croire, un faire faire et un faire dire. (Maingueneau, 1979 : 112)

5.6.1. La modalité déclarative ou l'assertion

Les énoncés assertifs sont ceux qui présentent la réalité telle quelle, ils servent à dire ou affirmer un fait. Pour Maingueneau (1999 : 46), l'assertion « *pose un état de choses comme vrai ou faux. D'un point de vue syntaxique, il s'agit d'énoncés qui comportent un sujet exprimé et dont le verbe porte des marqueurs de personnes et de temps* ». (Cité par Büyükgüzel, 2011 : 136)

Dans notre corpus, nous dénombrons douze assertions qui décrivent ou expriment des faits tout en les dénonçant. La majorité d'entre eux ont trait à la politique du système. Ce sont les énoncés 3, 6, 10, 11, 13, 18, 19, 20, 22, 23, 25, 26 et 29.

L'énoncé 3 : « Je cherche un meilleur

~~leader~~ LEADEVUR
POUR MON PAYS »

Les contestants expriment le souhait d'avoir un bon et vrai dirigeant pour leur pays. Ils dénoncent une réalité, celle d'un système qui a favorisé la corruption.

L'énoncé 6 : « Ouvert pour toutes solutions

Sauf pour le 4^{ème} « mandat » « bis » ne fait pas partie
d'Algérie de DEMAIN »

Les contestants font savoir leur point de vue vis-à-vis de la décision prise par le président. Ils affirment que cette décision est irrecevable.

L'énoncé 9 : « L'algérinite est une maladie

due aux équipus Bouteflikus
Traitement radical curatif
DEGAGECILLINE »

L'énoncé 10 : « Vous avez salit notre passé.

Pris en otage notre futur.
Le présent à l'hôpital
Avec 4 mandats de suture »

L'énoncé 11 : « J'ai testé ce régime et je n'ai pas maigri, alors je change de régime »

Ces trois assertions permettent de transmettre aux interlocuteurs un élément de connaissance spécifique au système actuel. Sa mauvaise gestion du pays et son autoritarisme. Ils y apportent aussi une solution radicale.

L'énoncé 13 : « Date de péremption de

BOUTEFLIKA

Expire le 28 avril 2019 »

Les contestants informent de la date de la fin du pouvoir du président de la république.

L'énoncé 18 : « On est pour l'application de L'ARTICLE SANS 2

On demandera l'application de L'ARTICLE SANS EUX »

Les contestants informent à la fois sur une prise de position et sur une action à entamer. Celle de l'application de l'article 102 de la constitution algérienne.

L'énoncé 19 : « Un pays magnifique

Un peuple pacifique

Un pouvoir diabolique

Une révolution HISTORIQUE »

Les contestants décrivent leur pays, le peuple, leur révolution et le pouvoir. Les contestants expriment leur nationalisme et leur patriotisme. Ils expriment aussi leur mépris envers le pouvoir.

L'énoncé 20 : « Un seul héros

LE PEUPLE

Un seul zéro

votre système »

Ils mettent en évidence un rapport d'opposition entre le système et le peuple avec des qualificatifs spécifiques à chacun. Les contestants informent les interlocuteurs que seul le peuple est à la hauteur et en mesure de décider de l'avenir du pays.

L'énoncé 22 : « Vous êtes

MAL BARRE

Votre système nuit gravement à notre santé »

Les contestants s'adressent au pouvoir non pas à travers une injonction, mais à travers une assertion. Ils l'informent sur la politique menée pendant vingt ans. Cette assertion peut influencer sur le comportement de celui-ci et le pousser à agir.

L'énoncé 23 : « Ils ont essayé de nous ENTERRER

Ils ne savaient pas que nous étions des GRAINES »

Les contestants informent que le peuple ne peut être réduit au silence malgré les tentatives du pouvoir.

L'énoncé 25 : « Nul ne peut arrêter un peuple sur le chemin de son destin »

Les contestants recourent à une citation pour exprimer l'obstination et la détermination d'un peuple.

L'énoncé 26 : « Sur les barques des HARAGAS

Sur leurs corps sans vie

Sur le mur des HITISTES

Sur le front des jeunes désœuvrés

J'écris ton nom

Sur l'espoir revenu

J'écris ton nom

LIBERTE »

Les contestants recourent à un poème auquel ils font subir un détournement pour exprimer leur désarroi face à la situation du pays et l'espoir qui renaît avec le mouvement.

L'énoncé 29 : « La volonté du Général

est contre

la volonté générale »

Les contestants font savoir que le général s'obstine à concrétiser les revendications du peuple à savoir, le départ de tout un système.

5.6.2. La modalité interrogative ou l'interrogation

Elle constitue une question qu'appelle généralement une réponse. Elle correspond comme un acte de langage direct à l'acte de questionner ou d'interroger.

Pour Maingueneau (1999 : 48) « *interroger quelqu'un, c'est le placer dans l'alternative de répondre ou de ne pas répondre. C'est aussi lui imposer le cadre dans lequel il doit inscrire sa réplique* » (Cité par Büyükgüzel, 2011 : 136), c'est-à-dire qu'avec l'interrogation, le locuteur doit s'attendre soit à ne pas avoir de réponse, soit à ne pas avoir la réponse espérée.

Nous avons un seul énoncé interrogatif. C'est **l'énoncé 7** qui comporte deux interrogations. Une partielle « Que veulent les algériens ?? » et une totale « Peuple c'est votre dernier mot ? » L'interrogation partielle est formée avec le pronom interrogatif *que* qui appelle obligatoirement un complément. Elle porte seulement sur un élément de l'énoncé, l'objet d'une volonté.

L'interrogation totale porte sur l'ensemble du contenu de l'énoncé et appelle à une réponse globale *oui* ou *non* qui correspond à une reprise affirmative ou négative de la question posée.

Ces deux interrogations appellent des réponses de la part des interlocuteurs (la population et l'opposant). Mais cette communication est unilatérale, l'interlocuteur est certes présent mais, absent du lieu de la contestation. A travers une énonciation polyphonique relative à un Quizz, les contestants posent deux questions et y répondent. Ils ne sollicitent pas l'interlocuteur à y

répondre, l'énonciateur assume ce rôle. Ils invitent plutôt l'interlocuteur à concrétiser la réponse donnée par l'énonciateur. Par cette interrogation, les contestants interpellent le pouvoir et l'incitent à répondre à leur revendication. La deuxième question participe à renforcer cette incitation. C'est une décision catégorique.

5.6.3. La modalité impérative ou l'injonction

Par l'injonction, le locuteur pose son droit d'influer sur la conduite de l'interlocuteur de différentes façons qui dépendent de la situation. Associée aux actes directifs, le locuteur veut agir sur l'interlocuteur pour obtenir de lui un certain comportement. Ainsi, la phrase injonctive peut manifester un ordre strict, un conseil, un souhait, une prière ou une demande polie. (Büyükgüzel, 2011 : 136)

L'injonction n'est pas obligatoirement conjuguée à l'impératif. Elle peut comporter un verbe à l'infinitif, au présent, au futur et au subjonctif ou une phrase nominale.

Nous avons dix énoncés injonctifs : 1, 5, 7, 8, 12, 16, 17, 21, 27 et 28.

L'énoncé 1 : « NON AU MANDAT DE LA HONTE

20 ans barakat »

Les contestants refusent la 5^{ème} candidature du président. Ce dernier est invalide, il ne peut continuer à gouverner le pays. Ils font appel alors à une phrase nominale (constituée d'un syntagme prépositionnel) mettant en évidence le refus de cette candidature qu'ils qualifient de honteuse. Ils tentent ainsi d'influer sur le comportement du président et de l'amener à retirer sa candidature.

L'énoncé 5 : « Ce n'est pas un match de football

Non aux prolongations !! »

Il en est de même avec cet énoncé. Les contestants recourent à l'injonction pour exhorter le président à ne pas prolonger son 4^{ème} mandat. Un 4^{ème} mandat qu'ils considèrent illégitime en référence à la comparaison faite avec un match de football.

L'énoncé 7 : « Que veulent les algériens ??

A : qu'on viole leur constitution

B : un 4^{ème} mandat sans fin

C : marier leur président

D : que le système dégage

Peuple, c'est votre dernier mot ? Oh que OUI »

Cet énoncé présente à la fois une modalité interrogative et une modalité injonctive. La modalité interrogative de cet énoncé a été abordée supra. Pour la modalité impérative, les

contestants ont recours au subjonctif. Un verbe conjugué au subjonctif a autant d'impact que qu'un verbe conjugué à l'impératif. Les contestants tentent d'obtenir du système son départ.

L'énoncé 8 : « Rejoins l'empire ! On a du kachir

Oui à la deuxième république !

Non à l'empire »

Il comprend trois propositions. L'injonction se manifeste au niveau de la première proposition et de la troisième proposition. La première proposition est une invitation à l'interlocuteur pour qu'il rejoigne le système. Les deux autres propositions qui suivent correspondent à une réponse de l'interlocuteur à l'énonciateur. La troisième proposition est un refus catégorique adressé au système. Il exhorte celui-ci à partir. Cependant, elle peut être rangée comme modalité volitive.

L'énoncé 12 : « De 5^{ème} mandat

tu ne feras pas

Avec le peuple

LA FORCE EST

Les contestants ont eu recours au futur. Ils avancent ainsi que la candidature du président à un 5^{ème} mandat est refusée par le peuple. Elle ne peut se faire ni dans le temps présent, ni dans un temps futur.

L'énoncé 16 : « Formattage du système en cours...

Ne pas interrompre SVP »

L'injonction se manifeste au niveau de la deuxième proposition. C'est une prière, une demande polie adressée aux dirigeants du pouvoir. Les contestants affirment que le mouvement contestataire prend en charge le changement du système.

L'énoncé 17 : « L'ALGERIE pays des HEROS # dirigé par des ZEROS DEGAGE »

La modalité est clairement exprimée. Les contestants recourent à un verbe à l'impératif où il est demandé au pouvoir de laisser la place.

L'énoncé 21 : « Président - Zombie

NON A VOTRE NECROCRATIE »

Les contestants recourent à une phrase nominale (constitué d'un groupe prépositionnel) pour exprimer leur refus du système actuel. Par l'injonction, ils veulent agir sur le pouvoir pour qu'il cède la place.

L'énoncé 27 : « Conjugaison du verbe vendredire

Je vendredis

Tu vendredis

Il/elle vendredit

Nous vendredisons

Vous dégagez !

Ils/elles vendredisent

Dans cet énoncé, les contestants ont recours à un présent à valeur injonctive. Le degré d'impact sur l'allocutaire est équivalent à celui d'un verbe à l'impératif. Les contestants ordonnent le système à partir. L'ajout du point d'exclamation renforce l'injonction.

L'énoncé 28 : « Le peuple s'engage

Pouvoir **dégage** »

Il en est de même avec cet énoncé. Il comprend deux propositions. La première est un énoncé assertif. La seconde est un ordre. Les contestants recourent à un présent à valeur injonctive. Ils ordonnent le pouvoir à partir.

Néanmoins, bon nombre des énoncés de notre corpus sont des actes de langage indirects (Voir chapitre 5). Ce qui signifie que certains d'entre eux véhiculent indirectement des injonctions. Ce sont les énoncés 2, 4, 9, 15 et 24. Tous exhortent, ordonnent le président et le système à partir.

Les modalités impératives et interrogatives permettent de mettre l'interlocuteur (les citoyens et l'opposant) dans le contact avec le locuteur (les contestants). Elles font agir l'interlocuteur car celui-ci est contraint de suivre un ordre ou de répondre à une question provenant du locuteur. Contrairement à la modalité exclamative qui est relative au locuteur.

5.6.4. L'exclamative

La modalité exclamative est rangée traditionnellement parmi les modalités d'énonciation. Elle utilise une syntaxe particulière relevée par des phrases averbales et une intonation particulière. Elle se réalise à l'aide d'un déterminant exclamatif. Pour certains, elle apparaît comme variante de l'assertif. L'exclamative apporte une information à l'interlocuteur porteuse d'une coloration subjective forte. (Garric et Calas, 2007 : 76)

L'exclamative facultative, combinable, et non associable à une action est une modalité d'énoncé affective (indice de subjectivité de l'énonciateur). Elle fonctionne comme une modalisation facultative d'un énoncé assertif. L'exclamatif restitue l'état émotionnel intense que l'énonciateur affiche pour impliquer et persuader son interlocuteur. (Idem : 77)

L'énoncé 8 : « Rejoins l'empire ! On a du kachir

Oui à la deuxième république!

Non à l'empire »

Nous sommes en présence d'une énonciation polyphonique où dialoguent deux énonciateurs : l'opposant et le peuple. La phrase exclamative est une réponse des contestants à l'injonction émise par l'opposant. Elle révèle leur émotion. Les contestants expriment avec force le désir et la volonté d'instaurer une deuxième république. C'est une phrase exclamative à valeur affirmative.

L'énoncé 14 : « Nom de Zeus Marty !

Si Boutef prolonge son 4^{ème} mandat

IL Y AURA UNE DECHIRURE de l'espace-temps »

Toujours à travers une énonciation polyphonique, les contestants expriment une certaine émotion, une appréhension vis-à-vis de la décision du président de prolonger son 4^{ème} mandat. Cette énonciation est la reprise d'une réplique tirée du film *Retour vers le futur* qui a subi un détournement. (Voir chapitre 4 : section 7)

Ainsi, nous dénombrons treize modalités assertives, dix modalités injonctives dont cinq sont exprimées indirectement et deux modalités exclamatives. La majorité des modalités de l'énonciation qui constituent le slogan contestataire sont donc des assertions et des injonctions. Elles assurent un contact permanent avec les interlocuteurs. Par les assertions, les contestants informent la population de la réalité politique du pays et expriment leur indignation. Ils sont responsables des informations qu'ils transmettent. Un rapport subjectif s'installe entre eux, les contestants tentent d'influencer sur les pensées des citoyens. L'assertion est généralement une certitude sur un fait qui amène l'allocutaire à y adhérer. Par les injonctions, les contestants s'adressent directement au pouvoir. Ils exhortent celui-ci à partir et à instaurer une deuxième république.

5.7. La modalité de message

Elle est qualifiée traditionnellement de *forme* de phrase facultative. Elle s'applique sur les phrases obligatoires. Elle correspond aux constructions emphatiques, passives et impersonnelles qui peuvent se combiner entre elles. La modalité de message porte sur l'organisation sémantique de l'énoncé en occasionnant la mise en relief de certaines unités. Le sujet d'énonciation intervient de manière différente dans son énoncé suivant l'organisation syntaxique qu'il met en place ou l'intonation qu'il adopte. (Chiss et al., 2001 : 78)

En termes logiques, la structure informationnelle de la phrase est définie par l'association d'un *thème* (ce dont on parle, information connue) et d'un *rhème* ou propos (ce que l'on dit à propos du thème, information nouvelle). (Garric et Calas, 2007 : 65)

Le linguiste anglais M.A.K. Halliday définit *le thème* comme le « sujet psychologique », c'est-à-dire, l'élément sur lequel s'accroche le reste de la phrase, l'élément essentiel, mis en valeur le plus souvent par sa position initiale. Le *rhème* correspond à ce qui est dit du thème. Dans la plupart des cas, le thème coïncide avec le sujet grammatical. (Maingueneau, 1979 : 114) La modalité de message joue sur la coïncidence ou non-coïncidence du sujet logique (thème) et du sujet grammatical. (Garric et Calas, 2007 : 65)

Par exemple : Le président / présente sa démission.

thème rhème

La dislocation (emphase de l'élément thématisé), l'extraction (emphase avec le présentatif *c'est*), la phrase passive et la phrase impersonnelle sont les constructions syntaxiques les plus souvent utilisées comme modalité de message.

La modalité de message ne fait pas partie de notre cadre d'étude. Nous ne nous intéressons pas à la mise en valeur par les locuteurs (contestants) des aspects de leurs énoncés, mais plutôt à l'attitude des contestants envers leur(s) interlocuteur(s) et par rapport à leurs énoncés.

5.8. La modalité d'énoncé

Elle a un statut linguistique beaucoup moins évident. La modalité d'énoncé concerne le dictum lui-même. Elle ne porte pas sur la relation entre le locuteur et l'interlocuteur. Elle exprime l'attitude du locuteur par rapport au contenu de l'énoncé.

Nolke (1993 : 143) la définit comme : « *le regard que le locuteur pose sur le contenu de ce qu'il dit* ». (Cité par Bauvarie dans son mémoire, 2007)

Autrement dit, elle caractérise la manière dont le locuteur situe l'énoncé par rapport à diverses catégories. Elle est soit logique, soit appréciative : la vérité, la fausseté, la probabilité, la certitude, le vraisemblable, etc. (*modalités logiques*), ou par rapport à des jugements appréciatifs, (l'heureux, le triste, l'utile, etc. (*modalités appréciatives*)). La modalité d'énoncé juge le dictum par rapport aux domaines d'évaluation logique et leurs contraires et par rapport aux domaines d'évaluation appréciative. (Sarfati et Paveau, 2013 : 176)

Ainsi, dans l'exemple : « Il se peut que Paul vienne »

« Il se peut » constitue la modalité logique, syntaxiquement distincte de la proposition de base « Paul venir ».

En revanche, dans « Paul est sûrement là », la modalité logique est syntaxiquement manifestée par l'adverbe « sûrement ». Cette modalité exprime la probabilité.

Il en va de même pour la modalité appréciative, avec les exemples: « Il est heureux que Paul soit là » et « Paul, heureusement, est là ». Pour le premier énoncé, « Il est heureux » constitue la modalité appréciative, syntaxiquement distincte de la proposition de base « Paul être ». Pour le deuxième énoncé, la modalité est syntaxiquement manifestée par l’adverbe « heureusement ». Cette modalité exprime un soulagement. (Maingueneau, 1979 : 112)

5.8.1. Les modalités logiques

Les modalités logiques se sont développées à partir du carré logique d’Aristote. Elles expriment un jugement qui porte sur la valeur de vérité (vérité ou fausseté) d’une proposition. C’est-à-dire sur la relation existentielle de la proposition à la réalité perçue.

De ce carré logique, découlent quatre modalités qui se retrouvent dans les différentes théories linguistiques. Ces modalités sont parfois complétées par d’autres valeurs modales qui font intervenir la subjectivité du sujet dans le jugement de vérité. La notion de vérité jusqu’alors impersonnelle, n’est plus déterminée par un rapport absolu au réel perçu, mais, dans certains cas, par l’attitude et le point de vue du sujet. (Garric et Calas, 2007 : 62)

Nous allons définir chacune de ces quatre modalités en nous axant sur les modalités axiologiques. Elles constituent le cadre de notre étude. Le slogan contestataire est de nature polémique et les discours polémiques ont souvent recours aux modalités axiologiques pour dénigrer leur cible. De plus, nous désirons savoir de quelle manière les contestants, à travers leurs jugements, influencent les pensées et les attitudes de leurs allocutaires vis-à-vis de la situation pour atteindre leur objectif qui est l’adhésion des citoyens et le départ du système.

5.8.1.1. Les modalités aléthiques (ou hypothétiques)

Les modalités aléthiques du grec *aléthéia* qui signifie *vérité* sont des modalités linguistiques qui ne concernent que le vrai, le faux et l’indéterminé. Elles sont de nature descriptive. Elles indiquent en particulier, les modalités de nécessité, possibilité ou impossibilité logique. Le sujet réalise un jugement de *fait* ou de *réalité* objectif. Il énonce des vérités logiques, c’est-à-dire ce qui relève du domaine du possible/impossible, nécessaire/contingent, etc. Souvent, les énoncés sont d’ordre scientifique exprimant des données indiscutables (chiffres, vérités générales, lois physiques, etc.). Les unités linguistiques qui expriment ces modalités sont : pouvoir, devoir, falloir, paraître, sembler, il est nécessaire, possible, sans doute, apparemment, etc. (ces unités linguistiques peuvent cependant, se retrouver dans les autres modalités). (Büyükgüzel, 2011: 137)

Les modalités aléthiques relèvent du premier agent qui se conçoit comme un tiers acteur dont la mise en scène vise l'objectivité du jugement formulé par la construction d'une espèce d'évidence qui relève des lois de la nature.

Par exemple, avec l'énoncé « Tous les hommes sont mortels »

Le lien entre « être homme » et « être mortel » est qualifié en termes de vérité ou fausseté. C'est une nécessité dépendante du savoir qui exprime une évidence. (Garric et Calas, 2007 : 62)

Quant à l'énoncé « La terre est ronde », la vérité de la proposition s'impose objectivement de l'extérieur. Elle est validée par le réel ou donnée comme telle. (Garric, 2015)

5.8.1.2. Les modalités épistémiques

Elles renvoient à la connaissance du monde du locuteur. Elles marquent l'expression d'une croyance ou d'une opinion. Elles sont aussi de nature descriptive. Le sujet réalise un jugement de *fait* ou de *réalité* subjectif et exprime des croyances. Elles se manifestent à travers les adverbes dits assertifs comme *effectivement, évidemment, nécessairement* mais aussi à travers les éléments linguistiques suivant : *nous savons que, bien entendu, sûrement, certainement, etc.* (Büyükgüzel, 2011 : 138)

A titre d'exemple, soit l'énoncé « Il a certainement beaucoup travaillé »

Il exprime une certitude. La vérité de la proposition est dépendante du locuteur, de sa subjectivité propre à la connaissance d'une charge de travail fourni.

Les modalisateurs épistémiques expriment « *le degré de certitude du locuteur sur le contenu propositionnel de son énoncé* » (Le Querler, 2004 : 647 cité par Vion, 2001 : 217).

Le pronom *on* accompagné du présent de l'indicatif qui expriment une vérité générale, la périphrase adjectivale impersonnelle ou le souhaitable délié de la subjectivité expriment des modalités épistémiques.

Dans notre corpus, nous relevons cinq énoncés comportant des modalités épistémiques.

L'énoncé 7 : « Que veulent les algériens ??

A : **qu'on viole leur constitution**

B : un 4^{ème} mandat sans fin

C : marier leur président

D : que le système dégage

Peuple, c'est votre dernier mot ? Oh que OUI »

Dans cet énoncé est exprimée une modalité épistémique à travers l'emploi du pronom *on* associé au présent de l'indicatif du verbe *violier*. Il traduit une vérité générale, un jugement de

réalité subjectif de la part des contestants. Cette vérité est relative à une connaissance propre de la constitution algérienne.

L'énoncé 18 : « **On est** pour l'application de L'ARTICLE SANS 2

On demandera l'application de L'ARTICLE SANS EUX »

Cet énoncé rejoint l'énoncé 7, le pronom *on* associé au présent du verbe *être* expriment une vérité générale. Il y a une certitude quant au vouloir par les contestants de l'application de l'article 102 de la constitution.

L'énoncé 14 : « Nom de Zeus Marty !

Si Boutef prolonge son 4^{ème} mandat

IL Y AURA UNE DECHIRURE de l'espace-temps »

Cet énoncé comporte un *si* concessif qui exprime une croyance des contestants et un jugement de fait subjectif. La réalisation de cette hypothèse traduit une certitude dans le futur.

L'énoncé 22 : « Vous êtes

MAL BARRE

Votre système nuit **gravement** à notre santé »

La modalité épistémique est exprimée par l'adverbe *gravement*. La vérité de l'énoncé est dépendante de la subjectivité du contestant. Elle est propre à la connaissance de la nuisance de ce système.

L'énoncé 23 : « Ils ont essayé de nous ENTERRER

Ils ne **savaient** pas que nous étions des GRAINES »

La modalité épistémique est exprimée par le verbe *savoir*. Elle renvoie à la connaissance des idéologies du pouvoir.

5.8.1.3. Les modalités volitives ou bouliques

Elles expriment un jugement de vérité en termes de volonté. Le sujet réalise un jugement subjectif et exprime des désirs, des souhaits, de voir s'accomplir quelque chose. Le marqueur représentatif est le verbe modal *vouloir*. (Garric, 2015)

Cependant, du fait que Bally (1942 : 3) définit la modalité comme forme linguistique d'un jugement affectif ou de la volonté du sujet parlant (voir supra 5.1). Il peut être déduit que toute modalité comporte un caractère volitif plus ou moins fort. (Gutu, 2014 : 6)

Le verbe *vouloir* a beaucoup de significations modales telles que le désir, la volonté, l'intention, le fait de consentir, d'accepter, de demander, de prétendre, etc.

Les modalités volitives se réalisent alors linguistiquement par des modalisants réductibles à deux types essentiels :

- Des modalisants ayant le contenu de type : vouloir, désirer, souhaiter.
- Des modalisants ayant le contenu de type : éviter, prendre garde, se défendre.

L'impératif peut être aussi un mode qui exprime la volonté dans le commandement comme « Soyez tranquille » ou « A la porte ! » (Gutu, 2014 : 2)

Toutes nos actions font appel à la volonté, l'action est l'objet désiré. L'objet peut être une action future (l'intention) ou de nature épistémique actionnelle ou événementielle.

Néanmoins, tout ce qui est basé sur la volition est hypothétique et abstrait.

Notre corpus d'étude comporte deux énoncés à modalité volitive clairement exprimées avec le verbe *vouloir*.

L'énoncé 2 : « Nous ne **voulons** ni du cadre ni des clous qui le FIXENT »

L'énoncé 7 : « Que **veulent** les algériens ?....»

Dans ces deux énoncés, les contestants expriment le même désir, le départ du système. Le verbe *vouloir* traduit à la fois la volonté et le souhait d'accomplir un acte.

D'autres énoncés du corpus introduisent indirectement la volonté. Ils comportent un caractère volitif. Ce sont les énoncés 1, 3, 4, 5, 7, 8, 18, 21, 27 et 28.

5.8.1.4. Les modalités déontiques

Elles viennent du grec *ta deonta* qui signifie *ce qu'il faut*. Elles se réfèrent à un ordre moral ou social pour exprimer ce qui doit être (obligation) ou ce qui peut être (permission).

D'un point de vue linguistique, elles expriment un jugement que le locuteur émet à propos d'un événement (une attitude envers l'exécution de ce qu'il dit). Elles impliquent aussi l'interdiction, l'obligation et la permission. Elles sont de nature prescriptives et exercent des contraintes dont l'origine peut être institutionnelle, les droits et les devoirs, ou intersubjective dans un contexte particulier avec ses lois propres qui légitime la contrainte. Les marqueurs les plus représentatifs de ce type de modalité sont les verbes modaux, pouvoir, devoir, falloir et savoir et les périphrases adjectivales, il est probable, il est certain, je suis sûr, nécessairement, forcément, etc. (Garric, 2015)

Pour Le Querler (1996, cité par Day, 2010 : 26), les modalités déontiques correspondent à la modalité intersubjective, celle qui marque la volonté, le désir ou l'exigence que le locuteur effectue envers l'interlocuteur. (Le Querler, 2004 : 647 cité par Grine dans son mémoire, 2017 : 24)

Ces modalités sont appelées modalités du *devoir* mais aussi modalités de *faire* parce qu'elles confèrent à l'interlocuteur un statut central quand elles interviennent pour *faire faire*

quelque chose à quelqu'un opérant ainsi comme des actes directifs. (Eva thue Vold, 2008 : 73 cité par Grine dans son mémoire, 2017 : 24)

A titre d'illustration, soit l'énoncé « Nous devons voter » emprunté à Gutu Eugena (2014). La vérité de la proposition est relative mais indépendante de l'évaluation singulière d'un locuteur pour convoquer un jugement collectif imposé par une institution. La nécessité exprimée est construite par l'existence de l'institution de vote. Elle relève de l'obligation (modalité déontique).

Contrairement à la modalité volitive, la modalité déontique est portée sur l'action, elle a trait à tout ce qui est impératif, tout ce qui est ancré dans la réalité. Les expressions impersonnelles sont des modalités déontiques.

Dans notre corpus, les énoncés qui impliquent un faire faire sont les énoncés 7, 12, 16, 17, 27 et 28.

L'énoncé 7 : « Que veulent les algériens ?? »

A : qu'on viole leur constitution

B : un 4^{ème} mandat sans fin

C : marier leur président

D : **que le système dégage**

Peuple, c'est votre dernier mot ? Oh que OUI »

En plus d'une modalité volitive, l'énoncé comporte une modalité déontique exprimée avec le subjonctif présent *que le système dégage*. Les contestants expriment une exigence à travers une volonté. Cette modalité incite l'interlocuteur (le pouvoir) à adopter un certain comportement, le pouvoir doit partir. Cette exigence ne peut se faire que si le mouvement contestataire est considéré légitime par le pouvoir.

L'énoncé 12 : « De 5^{ème} mandat

tu ne feras pas

Avec le peuple

LA FORCE EST »

La modalité déontique est exprimée par le biais du futur *tu ne feras pas*. Les contestants avancent une interdiction. Le président n'a pas le droit de briguer un 5^{ème} mandat.

L'énoncé 16 : « Formattage du système en cours...

Ne pas interrompre S.V.P »

L'énoncé 17 : « L'Algérie pays des HEROS # dirigé par des ZEROS **DEGAGE** »

La modalité déontique des énoncés 16 et 17 se présente sous une forme impérative *ne pas interrompre* et *dégage*.

L'énoncé 27 : « Conjugaison du verbe vendre dire

Je vendredis

Tu vendredis

Il/elle vendredit

Nous vendredisons

Vous dégagez !

Ils/elles vendredisent »

L'énoncé 28 : « Peuple s'engage

Pouvoir **dégage** »

Pour les énoncés 27 et 28, la modalité déontique est exprimée par un présent à valeur injonctive *Vous dégagez* et *Pouvoir dégage*. La modalité déontique opère comme un acte directif. Les contestants obligent le système à partir.

Comme les modalités volitives, d'autres énoncés du corpus peuvent prétendre comporter des modalités déontiques car ce sont des actes illocutoires indirects directifs. Ce sont les énoncés 1, 2, 4, 5, 8, 9, 13, 15, 21 et 24.

5.8.2. Les modalités axiologiques

Elles impliquent un jugement de valeur, positif ou négatif, par rapport à une norme, à des conventions. Les modalités axiologiques portent sur le caractère *louable* ou *blâmable* d'une situation, d'une action ou d'un individu.

Les modalités axiologiques et appréciatives sont caractéristiques des jugements de valeur. Elles ne sont ni descriptives, ni injonctives, dans la mesure où elles formulent une description potentiellement destinée à influencer l'attitude de l'allocutaire vis-à-vis de la situation ou de l'objet en question. (Gosselin, 2018 : 5)

Les modalités axiologiques se fondent sur des normes sociales, issues d'institutions politiques, juridiques, morales, religieuses, etc. Le sujet réalise un jugement qui est moralement estimable ou non, louable ou blâmable. (Garric, 2015)

Alors que les évaluations subjectives portent sur des individus et des situations, les évaluations institutionnelles portent non seulement sur les individus et les situations, mais aussi sur les jugements, car le propre d'une institution est de nous dire comment nous devons penser, comment nous devons évaluer le monde. Dès lors, il n'est pas étonnant que tout jugement axiologique sur le monde suppose une évaluation axiologique positive sur lui-même, une auto-valorisation. (Idem : 6)

5.8.2.1. Les modalités appréciatives

Kerbrat-Orecchioni distingue les modalités affectives ou appréciatives qui relèvent de la réaction émotionnelle et les modalités axiologiques qui impliquent un jugement de valeur, positif ou négatif.

Les modalités appréciatives relèvent du jugement émotionnel, affectif de type esthétique (beau/laid) ou pragmatique (utile/inutile). Le sujet réalise un jugement subjectif de valeur qui fait que quelque chose est désirable ou indésirable, espéré ou repoussé de son point de vue. Les valeurs modales appréciatives sont liées au *désirable* (quand il s'agit d'une modalité appréciative positive) et l'*indésirable* (quand il s'agit d'une modalité appréciative négative). Elles consistent en une évaluation subjective d'une situation ou d'un objet. Les modalités appréciatives relèvent du goût, personnel ou collectif. (Gosselin, 2018 : 5)

Elles permettent au locuteur d'exprimer sa subjectivité de manière non déictique. Kerbrat-Orecchioni (1980) montre comment certains noms, adjectifs, verbes et adverbes peuvent être les lieux de cette appréciation, alors que d'autres sont marqués par l'objectivité. (Sarfati et Paveau, 2013 : 176)

La modalité appréciative peut être aussi complétée par d'autres marqueurs qui relèvent de l'état émotionnel : la variation typographique, l'écriture en gros caractère (Voir chapitre 2 : section 3.6.5), les énumérations, les juxtapositions, les interjections, etc.

Outre les modalités aléthiques, déontiques, épistémiques et appréciatives, certains suggèrent des modalités intersubjectives (ordre, conseil, reproche), implicatives (condition, conséquence) ou même temporelles. Ils incluent aussi la négation dans cette catégorie.

6. Les subjectivèmes

Les *subjectivèmes* sont les unités linguistiques à travers lesquelles, tout comme les déictiques, il est possible de retrouver la trace de l'énonciateur : son jugement, son affectivité, son émotion, sa prise de position. Kerbrat-Orecchioni (2006 : 75) affirme qu' « *il va de soi que toute unité lexicale est, en un sens, subjective, puisque les mots de la langue ne sont jamais que des symboles substitutifs et interprétatifs des choses* ». (Cité par Bauvarie dans son mémoire, 2007 : chapitre 4), c'est-à-dire, que la langue n'est pas un miroir de la réalité. Le simple fait de nommer des choses passe obligatoirement par les filtres de la perception, de l'interprétation et de la catégorisation.

Kerbrat-Orecchioni propose quatre classes d'unités linguistiques (subjectivèmes) pouvant permettre la subjectivité du discours : les substantifs, les adjectifs, les verbes et les adverbes.

L'étude de ces unités linguistiques permet de relever le degré d'implication directe de l'émetteur dans sa production discursive. L'analyse de l'ensemble des subjectivèmes inscrits dans le matériau linguistique de notre corpus permet de comprendre la nature de l'engagement des contestants par rapport au pouvoir et à la situation politique.

Mentionné supra, les discours polémiques comme les slogans contestataires se caractérisent par le fait que visant à dénigrer une cible, ils mobilisent à cet effet un nombre d'axiologiques négatifs. Les axiologiques sont alors, des dénotateurs illocutoires à effets immédiats. Ils sont implicitement énonciatifs. Ces axiologiques relevant de la modalité permettent à l'énonciateur de prendre position sans s'avouer ouvertement comme la source du jugement évaluatif. (Kerbrat-Orecchioni, 2009 : 78)

Nous tenterons de montrer que les locuteurs et énonciateurs des slogans du Hirak se servent de subjectivèmes pour désigner des référents humains et exprimer leur point de vue vis-à-vis de ces référents. Ce phénomène est désigné par modalisation axiologique et appréciative où sont émis des jugements de valeur sur un référent précis. A travers l'emploi de ces subjectivèmes, les contestants tentent à la fois, d'influencer sur l'attitude de la foule pour qu'elle adhère au mouvement et sur celle de l'opposant pour l'affaiblir.

Pour les vingt-neuf slogans constituant notre corpus de recherche, nous dénombrons : vingt-trois substantifs subjectifs, douze adjectifs subjectifs, quatorze verbes subjectifs et deux adverbes.

Parties prédicatives du discours	Occurrences	Pourcentage
Substantifs	23	79.31 %
Adjectifs	12	41.13 %
Verbes	14	48.27 %
Adverbes	2	3.44 %
Total des		

occurrences de la modalisation axiologique	51	175.86 %
--	----	----------

Tableau 3 : Fréquence des subjectivèmes dans les slogans du Hirak

Les substantifs subjectifs constituent en majeure partie la modalisation axiologique des slogans du Hirak, suivis par les verbes et les adjectifs subjectifs. Les jugements de valeur portent en plus grande partie sur des personnes et sur des actions.

6.1. Les substantifs subjectifs

Ce sont des termes qui comportent un trait sémantique subjectif. Ils font intervenir une évaluation de la part de l'énonciateur qui diffère d'une personne à une autre. En d'autres termes, quelqu'un peut être *un génie* aux yeux de certains et *un imbécile* aux yeux des autres. On distingue les substantifs affectifs et évaluatifs. Ils ont une valeur méliorative ou péjorative.

Substantifs	Nombre d'occurrences
Honte, cadre, clous, dealer, leader, marionnettes, l'empire, kachir, l'algérissime, Boutefliques, dégagécilline, walking-dead, nécrocratie, harragas, hitistes, déchirure, des graines.	1x
héros	2x
zéros	2x
zombie	2x

L'énoncé 1 : « NON AU MANDAT DE LA HONTE

20 ans Barakat »

La nature sémantique du substantif *la honte* révèle une valeur péjorative. En ayant recours à ce substantif, les contestants évaluent négativement la 5^{ème} candidature du président. Nous retrouvons dans cet énoncé l'attitude et la prise de position des contestants à l'égard de leur président et du mandat brigué.

L'énoncé 2 : « Nous ne voulons ni du **cadre** ni des **clous** qui le FIXENT »

Dans un contexte ordinaire, les substantifs *cadre* et *clous* ne reflètent aucune subjectivité. Ils représentent le cadre d'un tableau fixé par des clous. C'est le contexte d'emploi qui charge ces deux substantifs d'une valeur dépréciative. Les contestants portent un jugement négatif sur le président et le système qui le maintient. L'énoncé porte un caractère indésirable du référent en question.

L'énoncé 3 : « Je cherche un meilleur

dealer LEADEUR

POUR MON PAYS »

Les deux substantifs portent à eux seuls des valeurs opposées. Ce sont des modalités axiologiques opposées. Le premier terme qui porte une valeur péjorative est barré tandis que le second terme qui porte une valeur méliorative, est mis en relief par des lettres capitales. Le second terme affecte le premier terme. L'intention du contestant est double. La première a pour objectif, d'exprimer une opinion (négative) sur le président actuel. La seconde, d'exprimer une espérance, une attitude désirable.

L'énoncé 4 : « Nous exigeons un changement radical du système et non un changement de **marionnettes** »

Comme l'énoncé 2, dans un contexte ordinaire, le substantif *marionnettes* est intrinsèquement objectif. Au niveau lexical, il représente des personnages de cire ou de tissu, utilisés dans les spectacles pour enfants. C'est le contexte d'emploi qui charge ce substantif d'une valeur dépréciative. L'énoncé porte un caractère blâmable sur le changement opéré. Les contestants expriment ainsi leur attitude à l'égard de ce changement. Ils sont insatisfaits.

L'énoncé 8 : « Rejoins l'**empire** ! on a du **kachir**

Oui à la 2^{ème} république !

Non à l'**empire** »

Le substantif *empire* exprime une représentation et un jugement axiologique négatif qui lui est intrinsèque. Les contestants recourent à ce substantif pour porter une évaluation dépréciative vis-à-vis du régime politique qu'ils considèrent comme un pouvoir totalitaire. Contrairement au premier, le second terme *kachir* correspond au niveau lexical à un jugement objectif. La prise en compte du contexte idéologique dans lequel le terme apparaît fait que ce substantif reçoit une évaluation négative. Ce n'est plus un saucisson à base de bœuf mais un symbole de corruption.

L'énoncé 9 : « L'**algéritite** est une maladie
due aux équipus Bouteflikus

Traitement radical curatif

DEGAGECILLINE »

Les substantifs *l'algérinite* et *dégagécilline* sont des néologismes créés par les contestants. Ils portent intrinsèquement un jugement de valeur puisque c'est une création lexicale.

L'algérinite exprime une maladie. Aussi bien dans les croyances des contestants que dans celle des destinataires, la maladie est évaluée négativement. Cette modalité appréciative négative est annulable hors contexte. Elle révèle le point de vue des contestants vis-à-vis du régime actuel. Le deuxième substantif *dégagécilline* correspond à un traitement médical. C'est un néologisme créé à partir de verbe *dégager*, il porte donc en lui, une valeur négative. Ces deux substantifs expriment l'hostilité des contestants à l'égard du système.

L'énoncé 14 : « NOM DE ZEUS MARTY !

Si Boutef prolonge son 4^{ème} mandat

IL Y AURA UNE **DECHIRURE** de l'espace-temps »

Le substantif *déchirure* est une modalité axiologique négative. Il exprime intrinsèquement un jugement négatif. La déchirure correspond à une rupture ou une fente. L'ajout du terme *espace-temps* démontre la difficulté de colmater cette déchirure. Elle se situe aussi bien dans l'espace (le pays) que dans le temps (l'avenir du pays). Les contestants expriment leur désarroi face à la prolongation par le président de son 4^{ème} mandat.

L'énoncé 15 : « ICI ce n'est pas le 'walking dead '

pour être gouverné

par un **zombie** »

Il en est de même pour cet énoncé. Les substantifs *walking dead* et *zombie* portent tous deux, une valeur sémantique péjorative. Ils renvoient au monde des morts-vivants. La prise de position des contestants à l'égard du président et du système est nettement démontrée. Ce pouvoir n'a plus raison d'être, il doit partir.

L'énoncé 17 : « L'ALGERIE pays des **HEROS** # dirigé par des **ZEROS** DEGAGE »

Cet énoncé comporte deux modalités latéralement opposées. Une modalité appréciative positive qui rehausse le statut des contestants et du peuple en général. Le terme *héros* révèle un être exemplaire qui se distingue par ses exploits et son courage. Une modalité appréciative négative qui a pour impact de dévaloriser et de fragiliser l'opposant. Le terme *zéros* révèle un ensemble vide. En insérant ces deux substantifs, le locuteur donne une autre dimension à son énoncé. Une forte comparaison qui marque les esprits.

L'énoncé 20 : « Un seul **héros**

LE PEUPLE

Un seul **zéro**
votre système »

Ces deux substantifs *héros* et *zéros* portent intrinsèquement des jugements opposés. Le premier est appréciatif et le second est péjoratif. Comme avec l'énoncé 17, les contestants apportent une certaine dimension à l'énoncé. Elle réside dans la mise en évidence de l'immense écart existant entre le peuple et le système.

L'énoncé 21 : « Président - **Zombie**

NON A VOTRE **NECROCRATIE** »

L'énoncé porte un jugement de valeur dépréciative à l'égard du président et de sa politique avec les substantifs *zombie* et *nécrocratie*. Le premier substantif *zombie* est intrinsèquement négatif et renvoie au président. Le deuxième substantif *nécrocratie* est un néologisme, il porte lui aussi intrinsèquement une valeur péjorative et renvoie à la gouvernance. Il rejoint l'énoncé 15 où les contestants expriment leur hostilité au pouvoir.

L'énoncé 23 : « Ils ont essayé de nous ENTERRER

Ils ne savaient pas que nous étions des **GRAINES** »

L'énoncé montre un jugement de valeur appréciative à l'égard du peuple avec le substantif *graines*. Cette valeur est accentuée par la mise en lettres capitales du terme. Le substantif *graine* ne révèle aucune subjectivité. C'est le contexte d'emploi qui le charge de cette valeur appréciative. Elle suscite une satisfaction des allocutaires (le peuple).

L'énoncé 26 : « Sur les barques des **HARAGAS**

Sur leurs corps sans vie

Sur le mur des **HITISTES**

Sur le front des jeunes désœuvrés

J'écris ton nom

Sur l'espoir revenu

J'écris ton nom

LIBERTE »

Les deux substantifs *haragas* et *hitistes* sont des néologismes qui ont créés dans des circonstances spécifiques. Ils reflètent une certaine subjectivité. Ils sont connus de la jeunesse maghrébine. Ces substantifs sont utilisés par les contestants pour décrire la situation de la jeunesse algérienne. Une situation triste et réelle à la fois provoquée par le système. Ces substantifs portent un jugement négatif sur la jeunesse. L'objectif des contestants est de dénigrer la politique du pouvoir.

Dans un énoncé, un substantif renvoie à une personne que le locuteur désigne comme telle et qui n'est substantif que par son énonciation. La modalité appréciative négative n'est inférée que sur la base de l'activation de stéréotypes sociaux, qui dépendent, entre autre, du genre textuel et du contexte idéologique dans lequel le terme apparaît.

En guise d'exemple, nous retrouvons dans l'énoncé 20, le substantif à évaluation péjorative *zombie* qui renvoie au président. Le locuteur du slogan dégrade l'objet qu'il dénote. Cette connotation axiologique renforce l'effet pragmatique de l'énoncé.

Par contre, les substantifs qui réfèrent au peuple sont tous appréciatifs. Nous retrouvons dans les énoncés 17 et 19 le substantif *héros* qui renvoie au peuple algérien en référence aux révolutionnaires algériens qui ont libéré l'Algérie et le substantif *zéro(s)* qui renvoie au système en référence à des dirigeants considérés incompetents par le peuple.

D'autres substantifs intrinsèquement chargés de valeurs péjoratives (c'est dans leur nature, se situe au niveau lexical) sont utilisés par les contestants. Ils discréditent le président et montrent leur hostilité au pouvoir tels que *dealer*, *honte*, *zombie*, *zéro*.

Nous constatons que les substantifs sont en nombre élevé dans les slogans du Hirak. Pour la plupart, ils attribuent une évaluation péjorative à l'égard du président et du régime. En contrepartie, d'autres substantifs en nombre réduit valorisent le peuple.

Tous les substantifs recensés mettent l'accent sur une évaluation subjective péjorative des contestants à l'égard de tout ce qui dénote du système. Ils sont en nombre élevé. En contrepartie, d'autres substantifs en nombre réduit valorisent le peuple. Néanmoins, ce nombre réduit n'a aucune influence sur l'intention et l'objectif des contestants. La présence des évaluations péjoratives compense cette faible fréquence par l'activation de stéréotypes sociaux communs qu'elles infèrent.

Selon Kerbrat-Orecchioni, l'emploi des substantifs varie d'un énonciateur à l'autre. Autrement dit, dans notre cas, les contestants présentent le système comme un empire alors que l'opposant le considère comme une vraie république. L'opposant présente le président comme un héros de la révolution tandis que les contestants le présentent comme un zombie.

6.2. Les adjectifs subjectifs

Comme les substantifs, on distingue les adjectifs objectifs et les adjectifs subjectifs. Dans le cadre de notre étude, c'est la catégorie des adjectifs subjectifs qui nous intéressent. Ils renvoient à un jugement de valeur du sujet énonciateur. Ces adjectifs n'apprécient pas très souvent la valeur ou l'importance d'un référent comme les évaluatifs. Selon la classification

de Kerbrat-Orecchioni, la catégorie de ces types d'adjectifs est composée de trois sous-catégories.

6.2.1. Les adjectifs affectifs

« Ils énoncent[...]une réaction émotionnelle du sujet parlant en face de l'objet qu'ils déterminent. Dans la mesure où ils impliquent un engagement affectif de l'énonciateur, où ils manifestent sa présence au sein de l'énoncé, ils sont énonciatifs. ». (Kerbrat-Orecchioni, 2009 : 85)

L'affectivité peut être inhérente à l'adjectif ou liée à sa position syntaxique. Il y a également des adjectifs affectifs et axiologiques à la fois (admirable, méprisable) désignés par axiologico-affectifs.

Adjectifs affectifs	Nombre d'occurrences
Magnifique, désœuvrés	1x

Dans notre corpus, nous dénombrons deux adjectifs axiologiques. Un dans l'énoncé 19 et un dans l'énoncé 27. Cependant, l'adjectif présent dans l'énoncé 19 est à la fois affectif et axiologique.

L'énoncé 19 : « Un pays **magnifique**

Un peuple pacifique

Un pouvoir diabolique

Une révolution HISTORIQUE »

Cet adjectif souligne une réaction émotionnelle des contestants à l'égard de leur pays. Il révèle amour et nationalisme. Cette affectivité est inhérente à l'adjectif, mais en même temps, les contestants portent un jugement positif sur leur pays.

L'énoncé 27 : « Sur les barques des HARAGAS

Sur leurs corps sans vie

Sur le mur des HITISTES

Sur le front des jeunes **désœuvrés**

J'écris ton nom

Sur l'espoir revenu

J'écris ton nom

LIBERTE »

Cet adjectif relate les conditions dans lesquelles se trouve la jeunesse algérienne. La majorité des contestants sont jeunes, ils sont plus que toute autre classe d'âge, les plus touchés par ces conditions. Par cet adjectif, les contestants expriment leur émotion face à cette jeunesse

touchée par l'ennui et l'oisiveté. Il implique un engagement affectif vis-à-vis de la jeunesse algérienne. Le choix de l'adjectif dépend de l'impression et du sentiment que le locuteur veut laisser chez son allocataire.

6.2.2. Les évaluatifs non-axiologiques

« (...) ils impliquent une évaluation quantitative ou qualitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent (...) ». (Kerbrat-Orecchioni, 2009 : 85)

Ils n'énoncent ni un jugement de valeur, ni un engagement affectif du locuteur mais ils impliquent une prise de position subjective. Ces adjectifs sont relatifs à l'idée que l'énonciateur se fait de la norme d'évaluation à l'égard d'une catégorie d'objets.

Ce sont des marqueurs subjectifs mais leur subjectivité est relative puisqu'ils ont un contenu dont la valeur peut changer d'une personne à l'autre.

Un adjectif apparemment sans jugement de valeur peut devenir subjectif selon les circonstances. Au regard de leur stricte définition lexicale, ils sont non-axiologiques mais en contexte, ils peuvent se colorer affectivement ou axiologiquement.

Evaluatifs non-axiologiques	Nombres d'occurrences
Dernier, curatif, pacifique, historique et générale.	1x
Seul	2x

L'énoncé 7: « Que veulent les algériens ??

A : qu'on viole leur constitution

B : un 4^{ème} mandat sans fin

C : marier leur président

D : que le système dégage

Peuple c'est votre **dernier** mot ? Oh que oui »

L'adjectif *dernier* signifie une position, il est l'opposé de *premier*. Il n'exprime pas un jugement de valeur. Dans ce contexte d'emploi, il implique une évaluation quantitative forte de sens au substantif auquel il est rattaché. La contestation repose sur un seul mot d'ordre : le départ du système.

L'énoncé 9 : « L'algéritite est une maladie

due aux équipus Bouteflikus

Traitement radical **curatif**

DEGAGECILLINE »

L'adjectif curatif qui signifie *permet la guérison*, exprime la qualité de traitement que les contestants préconisent pour le système. Sans énoncer un jugement de valeur, ce terme implique une évaluation qualitative dépréciative à l'égard de l'objet dénoté : le système en place.

L'énoncé 19 : « Un pays magnifique
Un peuple **pacifique**
Un pouvoir diabolique
Une révolution **HISTORIQUE** »

Ces deux termes n'énoncent pas de jugement de valeur dans un premier temps, ils sont neutres. Mais, leur présence dans l'énoncé fait qu'ils impliquent une certaine prise de position du locuteur vis-à-vis du peuple et de sa révolution. C'est une position qui dénote un fort patriotisme.

L'énoncé 20 : « Un **seul** héros
LE PEUPLE
Un **seul** zéro
votre système »

L'adjectif non axiologique *seul* exprime une quantité de l'objet qu'il dénote, déterminé par les substantifs *héros* et *zéro*. L'emploi du terme *seul* est relatif à l'énonciateur. Il a pour signification l'*unique*. Sa valeur est différente selon le substantif auquel il est lié et qu'il détermine. L'évaluation est positive pour le peuple et négative pour le système.

L'énoncé 29 : « La volonté du Général
est contre
la volonté **générale** »

L'adjectif *générale* exprime lui aussi une quantité de l'objet qu'il dénote. Cet adjectif signifie la totalité. Son usage dépend de l'idée que l'énonciateur a de la norme d'évaluation. Dans cet énoncé, cet adjectif non axiologique exprime une force. Celle-ci est supérieure à une autre force exprimée dans l'énoncé. Il y a une prise de position des contestants face au système qui réside dans un rapport de force.

6.2.3. Les évaluatifs axiologiques

Ils impliquent eux aussi une prise de position subjective mais, contrairement aux précédents, ils énoncent un jugement de valeur de la part de l'énonciateur. Ce jugement peut être positif ou négatif. Ils sont plus empreints de subjectivité que les évaluatifs non-

axiologiques. Ils réfèrent aux normes du vrai, du beau et du bien, qui sont des valeurs éthiques et esthétiques. Certains sont intrinsèquement axiologiques, d'autres, c'est le contexte d'emploi qui les charge de cette valeur. C-Kerbrat-Orecchioni (2009 : 90) souligne que tous les adjectifs évaluatifs sont subjectifs : « (...) ils reflètent certaines particularités de la compétence culturelle et idéologique du sujet parlant ».

Ces évaluatifs sont liés aux états psychiques, aux jugements de valeur, aux croyances, aux intentions et surtout à la rhétorique des interlocuteurs. Nous décelons cinq évaluatifs axiologiques.

Évaluatifs axiologiques	Nombre d'occurrences
Radical	2x
Meilleur, magnifique et diabolique.	1x

L'énoncé 3 : « Je cherche un **meilleur**

~~dealer~~ LEADEUR

POUR MON PAYS »

La présence de l'adjectif subjectif *meilleur* et les deux substantifs subjectifs *dealer/leader* opposés par le sens et placés côte à côte montrent la position de l'énonciateur vis-à-vis du président. Une évaluation subjective par rapport à celui qui l'énonce. L'adjectif *meilleur* est un comparatif du *bon* et intrinsèquement axiologique. Il porte une évaluation appréciative à côté d'un substantif dépréciatif *dealer* qui est barré pour laisser place à un substantif appréciatif *leader*. Le peuple est à la recherche d'un vrai dirigeant pour son pays.

L'énoncé 5 : « Nous exigeons un changement **radical** du système non un changement de marionnettes »

L'adjectif subjectif axiologique *radical* implique un jugement de valeur positif. C'est une prise de position des contestants à l'encontre du changement opéré. Le changement doit se faire à la racine.

L'énoncé 9 : « L'algérite est une maladie

due aux équipus Bouteflikus

Traitement **radical** curatif

DEGAGECILLINE

Il en est de même pour cet énoncé. L'emploi de l'adjectif subjectif axiologique *radical* implique un jugement de valeur positif. Les contestants portent une évaluation positive au traitement qu'il préconise. Un traitement efficace qui réside dans le départ du système.

L'énoncé 19 : « Un pays **magnifique**
 Un peuple pacifique
 Un pouvoir **diabolique**
 Une révolution HISTORIQUE

L'attitude du locuteur dans son énoncé démontre que seul le pouvoir à un caractère indésirable. L'adjectif qui qualifie le pouvoir est un jugement axiologique péjoratif intrinsèque. Celui attribué au pays est de valeur méliorative. Les deux constantes restantes portent des valeurs neutres.

Selon Kerbrat-Orecchioni, les adjectifs axiologiques reflètent une compétence culturelle et idéologique du sujet parlant. Nous retrouvons cette optique dans cet énoncé. Certes, le nombre de ce type d'adjectif est en nombre réduit dans notre corpus par rapport aux substantifs mais à travers ces derniers, les contestants dénotent un fort nationalisme. Les contestants adhèrent unanimement à une évaluation appréciative portée sur le peuple, d'une part, et à une évaluation dépréciative portée sur le pouvoir. Les évaluations relatives au peuple sont en nombre plus important.

6.3. Les adverbes subjectifs

Ils présentent un nombre important de modalisateurs. Ceux qui impliquent un jugement de vérité et ceux qui impliquent un jugement de réalité. (Kerbrat-Orecchioni, 2009 : 112)

Les adverbes modalisateurs d'énoncés précisent le degré d'adhésion du locuteur au contenu énoncé permettant l'expression du certain, du possible du probable. (Sarfati, 2001: 26)

D'autres adverbes modalisateurs manifestent l'attitude de l'énonciateur par rapport à ce qu'il dit comme *franchement, assurément*.

Les adverbes subjectifs laissent percevoir ce que le locuteur pense des autres ou leurs opinions. Ils expriment une réaction émotive du locuteur. Ils modifient un élément précis de l'énoncé et affecte son sens.

Dans notre corpus d'étude, nous décelons uniquement deux adverbes subjectifs présents dans un seul énoncé.

Adverbes subjectifs	Nombre d'occurrences
Mal, gravement.	1x

L'énoncé 22 : « Vous êtes

MAL BARRE

Votre système nuit gravement à notre santé »

L'énoncé est adressé directement au système. Pour marquer les esprits et donner du poids à ce que les contestants avancent, l'adverbe axiologique subjectif *mal* est inséré à un participe passé ne portant aucun jugement. Cette combinaison donne lieu à une expression figée subjective. L'adverbe porte intrinsèquement un jugement de valeur négative contraire à la valeur du *bien*. Une évaluation dépréciative est attribuée au pouvoir, lui-même en affectant le pronom vous à travers un verbe d'état. Ce dernier n'est pas en position favorable.

L'énoncé 22 : « Vous êtes

MAL BARRE

Votre système nuit **gravement** à notre santé »

L'adverbe *gravement* est un modalisateur non axiologique. Tout comme l'adverbe *mal*, il porte une trace de jugement de valeur. Et ce, du fait de sa définition lexicale. C'est un marqueur subjectif axiologique. Dans notre cas, cet adverbe de manière fait intervenir une évaluation dépréciative de la part des contestants. Il présente la manière dont le système nuit au pays. L'emploi de cet adverbe et de l'adjectif *mal* laisse percevoir une certaine émotion des contestants face au régime et sa politique mais aussi une certitude. Les contestants mettent en garde le système politique.

6.4. Les verbes subjectifs

Les verbes subjectifs révèlent des aspects de la personnalité des énonciateurs car leur valeur sémantique se situe plus ou moins par rapport à leur univers de croyance.

6.4.1. Les verbes occasionnellement subjectifs

Ils expriment une évaluation d'un objet de la part de l'énonciateur sur la qualité ou le défaut, sur la vérité ou la fausseté « *Ils n'impliquent un jugement évaluatif que lorsqu'ils sont conjugués à la première personne.* ». (Kerbrat-Orecchioni, 2009 : 114)

Nous pouvons citer entre autres :

- Les verbes de sentiment affectif et axiologiques. Ils s'engagent émotionnellement en faveur ou défaveur de quelqu'un ou quelque chose. Ils expriment une évaluation positive ou négative. (Ibid : 114)
- Les verbes locutoires. Ils dénotent un comportement de parole et que domine l'archilèxème *dire*. (Idem : 116)

- Les verbes d'opinion qui permettent à l'énonciateur d'informer le destinataire des croyances d'une personne tiers (Ducrot, 1972a : 266 cité par Kerbrat-Orecchioni, 2009 : 117). Ce tiers peut être l'énonciateur lui-même.

Verbes occasionnellement subjectifs	Nombre d'occurrences
Chercher, tester et vendredire	1x

L'énoncé 3 : « Je **cherche** un meilleur

~~dealer~~ LEADEUR

POUR MON PAYS »

Le verbe *chercher* n'est pas intrinsèquement subjectif mais dans cet énoncé, il prend une valeur subjective. Le contestant en énonçant sa recherche d'un leader, évalue négativement le président en place.

L'énoncé 4 : « Nous **exigeons** un changement radical du système non un changement de marionnettes »

Dans cet énoncé, le pronom *nous* équivaut aussi au pronom *je*. Nous pouvons considérer le verbe *exiger* comme un verbe occasionnellement subjectif. Il porte un jugement de valeur subjectif. Exiger signifie demander impérativement, avec force. Son emploi permet de percevoir l'attitude des contestants à l'égard du système. Ils sont insatisfaits du changement opéré.

L'énoncé 11 : « J'ai **testé** ce régime et je n'ai pas maigri, alors je **change** de régime »

Le verbe *tester* implique une évaluation qui aboutit à une appréciation soit positive, soit négative. Le contestant algérien évalue (subjectivement) le régime en place. La suite de l'énoncé nous montre que cette évaluation est négative avec la présence de la négation, du connecteur *alors* et d'un verbe locutoire *changer* à valeur de verbe occasionnellement subjectif.

L'énoncé 27 : « Conjugaison du verbe vendredire

Je **vendredis**

Tu vendredis

Il/elle vendredit

Nous vendredisons

Vous dégagez !

Ils/elles vendredisent »

Le verbe *vendredire* correspond à un verbe locutoire que domine l'archilème « dire » (Kerbrat-Orecchioni, 2009 : 116). Cette expression dénote un comportement de parole : quand dire, c'est faire. Il y a une prise de position du locuteur, il s'engage à modifier le système en place par une action qui a débuté un vendredi et se poursuit chaque vendredi. Le contestant évalue son action positivement, il porte un jugement positif à son action.

Tous ces verbes dénotent un point de vue et un engagement des contestants. Ces derniers insatisfaits du système tentent à travers des actes illocutoires d'obtenir son départ.

6.4.2. Les verbes intrinsèquement subjectifs

Ce sont des verbes « *qui impliquent une évaluation ayant toujours pour source le sujet énonciateur* ». (Idem : 119)

6.4.2.1. Les verbes intrinsèquement axiologiques

L'évaluation est de type *bon* ou *mauvais*. Ces genres de verbes : « (...) *impliquent une évaluation ayant toujours pour source le sujet énonciateur* ». (Ibid : 119)

C'est-à-dire que l'évaluation dépend de ce que le sujet pense de l'objet décrit.

Dans notre corpus, nous dénombrons huit verbes intrinsèquement axiologiques.

Verbes intrinsèquement axiologiques	Nombre d'occurrences
Violer, salir, prendre en otage, nuire et s'engager	1x
dégager	3x

L'énoncé 7 : « Que veulent les algériens ??

A : qu'on **viole** leur constitution

B : un 4^{ème} mandat sans fin

C : marier leur président

D : que le système **dégage**

Peuple, c'est votre dernier mot ? Oh que OUI »

L'énoncé comporte deux verbes subjectifs. Le premier *violer* porte un jugement de valeur et une évaluation dépréciative par rapport à l'acte commis par le président. Celui de modifier la constitution. Il est intrinsèquement axiologique. L'autre verbe porte sur la demande du départ du système, cette demande se fait de manière péjorative avec le verbe *dégager*. Le locuteur n'a pas utilisé le verbe *partir*. Pourtant, le verbe *dégager* signifie délivrer de ce qui bloque, il n'est pas intrinsèquement axiologique mais porte un jugement de valeur négative. Son emploi

excessif dans les mouvements révolutionnaires lui a attribué une valeur péjorative. Les deux verbes permettent de percevoir le jugement négatif que porte le locuteur à l'égard du système.

L'énoncé 10 : « Vous avez **salit** notre passé.

Pris en otage notre futur.

Le présent à l'hôpital

avec 4 mandats de suture »

Cet énoncé comporte aussi deux verbes subjectifs. Le premier verbe est intrinsèquement axiologique. Le verbe *salir* implique une souillure. Le second verbe *prendre* ne porte aucun jugement de valeur. Son association avec le syntagme prépositionnel *en otage* qui donne l'expression *prendre en otage* lui attribue une évaluation axiologique. De plus, son contexte d'emploi intensifie sa valeur dépréciative. Tous deux portent une évaluation négative sur les actes commis par le système. Ce dernier a modifié le passé historique de l'Algérie en leur faveur et l'avenir du pays est entre leurs mains. Ces deux verbes permettent, tout comme l'énoncé 10, de percevoir l'opinion du locuteur à l'égard de la politique menée par le pouvoir.

L'énoncé 17 : « L'ALGERIE des HEROS # dirigé par des ZEROS **DEGAGE**

Le verbe *dégager* porte un jugement de valeur négative. Employé par. Son emploi par le locuteur et en lettres capitales permet de percevoir une évaluation très négative que celui-ci porte à l'égard du pouvoir. Comme pour l'énoncé 7, les contestants demandent au pouvoir de partir. Cette demande se fait de manière péjorative avec le verbe *dégager*. il n'est pas intrinsèquement axiologique mais porte un jugement de valeur négative. Son emploi excessif dans les mouvements révolutionnaires lui a attribué cette valeur péjorative. La même constatation est faite pour les énoncés 27 et 28.

L'énoncé 27 : « Conjugaison du verbe vendredire

Je vendredis

Tu vendredis

Il/elle vendredit

Nous vendredisons

Vous **dégagez** !

Ils/elles vendredisent

L'énoncé 28 : « Le peuple **s'engage**

Pouvoir **dégage** »

Ces deux énoncés révèlent le mépris que portent les contestants à l'égard du pouvoir jusqu'à lui ordonner de partir.

Pour l'énoncé 28, les deux verbes *s'engager* et *dégager* portent des jugements de valeur opposées. Le premier verbe *s'engager* porte un jugement de valeur positive et dénote une évaluation axiologique positive. C'est une promesse faite par le peuple d'accomplir un acte. Cet acte est exprimé dans la deuxième proposition par le deuxième verbe *dégager* qui porte un jugement de valeur négative. Mais, dans cet énoncé, il dénote une valeur positive pour le locuteur même si celui-ci est péjoratif. Le locuteur promet de délivrer le pays d'un système qui bloque son développement.

L'énoncé 22 : « Vous êtes

MAL BARRE

Votre système **nuir** gravement à notre santé »

Le verbe *nuire* est intrinsèquement subjectif. Il signifie faire du tort, constituer un danger. Il met en évidence la mauvaise gouvernance du système et ses conséquences sur le pays. Son emploi par les contestants permet de percevoir l'évaluation négative qu'ils attribuent au système actuel.

L'énoncé 23 : « Ils ont essayé de nous **ENTERRER**

Ils ne savaient pas que nous étions des GRAINES »

Le verbe *enterrer* signifie mettre en terre généralement un mort. Il porte un jugement de valeur négative. Son contexte d'emploi lui assigne une évaluation axiologique. Les contestants évaluent négativement l'agissement du pouvoir à l'égard du peuple. Ils critiquent la façon d'agir du pouvoir et son attitude envers le peuple. Ils le déclament en lettres capitales.

Avec les quatre verbes *salir*, *prendre en otage*, *nuire* et *enterrer*, les contestants tentent d'influer sur l'attitude des citoyens pour obtenir leur adhésion et sur celle du pouvoir pour qu'il change de comportement.

Tous les verbes axiologiques auxquels ont eu recours les contestants dénotent un dénigrement à l'égard du système.

6.4.2.2. Les verbes intrinsèquement modalisateurs

« *Les verbes modalisateurs ont pour propriété de permettre au locuteur de porter un jugement de vérité/fausseté/ d'incertitude sur certains faits, certains contenus mentaux ou discursifs explicités dans le syntagme objet qu'ils introduisent (...)* ». (Kerbrat-Orecchioni, 2009 : 104)

On peut citer à titre d'exemple, les verbes : prétendre, se vanter, avouer, se contredire, nier, penser, reconnaître, etc. »

Nous ne dénotons pas la présence de ce type de verbe dans notre corpus. Ils sont totalement absents des slogans.

6.4.3. Les verbes de modalité

Ils ont un trait sémantique subjectif du moment qu'ils impliquent une prise de position de la part de l'énonciateur. Selon Vion (2001 : 219), ils expriment « (...) *le regard porté par le locuteur sur le contenu de son message* ».

Les verbes de modalités tels que *falloir*, *pouvoir*, *devoir* et *vouloir* peuvent être inscrits dans cette catégorie.

Verbes modalisateurs	Nombre d'occurrences
Vouloir	2x
Pouvoir, savoir	1x

L'énoncé 2 : « Nous ne **voulons** ni du cadre ni des clous qui le FIXENT »

Le verbe *vouloir* est employé par les contestants pour affirmer le désir d'accomplir un acte. Il réalise un jugement subjectif à caractère désirable. Le verbe *vouloir* fait entendre la voix des contestants, ils réaffirment un départ de tout le système. Ils influencent l'attitude du pouvoir sur la décision à prendre. Le verbe *vouloir* influe sur le cours des événements, il a une visée interpellative.

L'énoncé 7 : « Que **veulent** les algériens ??

A : qu'on viole leur constitution

B : un 4^{ème} mandat sans fin

C : marier leur président

D : que le système dégage

Peuple, c'est votre dernier mot ? Oh que OUI »

Il en est de même dans cette énonciation polyphonique où les contestants interpellent le pouvoir par le biais d'une interrogation. Le verbe *vouloir* a une visée interpellative. Il est employé par les contestants pour exprimer une volonté, une intention qui réside dans le départ du système. Le verbe *vouloir* porte un jugement subjectif à caractère désirable sur l'action à accomplir.

L'énoncé 22 : « Ils ont essayé de nous ENTERRER

Ils ne **savaient** pas que nous étions des GRAINES »

Le verbe *savoir* pris dans une forme négative, renvoie à une ignorance. Par son emploi, les contestants évoquent une croyance, une opinion relative au pouvoir. Le régime est loin de son peuple. Il ignore son peuple. Les contestants portent un jugement négatif vis-à-vis du système.

L'énoncé 24 : « Nul ne **peut** arrêter un peuple sur le chemin de son destin »

Le verbe *pouvoir* exprime généralement une possibilité. Dans cet énoncé, le verbe *pouvoir* associé à une négation souligne une impossibilité d'arrêter un peuple lorsqu'il s'engage à changer son avenir. Il révèle un point de vue, une certitude des contestants sur la continuité et la réussite de leur engagement.

Les verbes de modalités permettent d'appréhender les positions de l'énonciateur. Dans notre corpus, le nombre de ce type de verbes est très réduit, seulement trois. Ils révèlent une volonté de faire appliquer leurs revendications, une croyance sur la force de leur mouvement et une certitude de la réussite de leur mouvement.

L'analyse des subjectivèmes inscrits dans les slogans de notre corpus permet de constater une assez forte marque de subjectivité des slogans du Hirak. Elle est représentée par un grand nombre d'évaluatifs axiologiques. Le discours axiologique permet de mieux appréhender les idéologies qui y sont véhiculées. Le recours aux jugements de valeur, en mettant en évidence les modalités d'énoncé, est fait pour persuader. Les slogans dénotent des prises de position des contestants à l'égard du pouvoir. Les jugements subjectifs qui y sont inscrits ont pour but d'influencer sur les pensées de la population et de rallier le plus grand nombre de citoyens à leur cause. Ils ont aussi pour objectif d'affaiblir le système et de le pousser à modifier son attitude afin qu'il réponde aux revendications des contestants. Ces jugements subjectifs dénotent aussi un fort engagement des contestants pour l'application de leurs revendications.

Tout sujet parlant produit un discours dans lequel la parole circule pour s'exprimer, pour représenter le monde selon son point de vue ou pour attirer l'attention, pour influencer, pour changer l'attitude de l'interlocuteur. La subjectivité est caractérisée par l'attitude du locuteur concernant ses idées, ses sentiments, ses intentions, ses points de vue à l'égard de tout et elle manifeste le lien entre le sujet parlant et le monde qui l'entoure. Quant à la modalité, elle contient le positionnement du locuteur devant le contenu de son énoncé, un lien entre le sujet parlant et la langue. Une étude de la subjectivité et de la modalité dans notre contexte, permet d'identifier les jugements, les positionnements et les attitudes des contestants à l'égard du pouvoir. Elle permet de comprendre le type d'influence qu'exercent les contestants sur leurs allocutaires.

7. La subjectivité et la notion d'engagement

Supra, l'analyse des évaluations subjectives inscrites dans les slogans du Hirak et portant sur les institutions ou les personnes montre la présence d'un engagement des

contestants à l'égard du président et du pouvoir. Elles nous permettent de définir la nature de cet engagement.

Les évaluations positives qui portent sur le peuple et les révolutionnaires algériens avec les subjectivèmes *héros, graines, pacifique, magnifique, historique* révèlent un fort patriotisme et nationalisme de la part des contestants. Ils sont le porte-parole du peuple et manifestent pour redonner l'autorité au peuple et aux personnes compétentes du pays.

Les évaluations négatives qui portent sur le pouvoir révèlent une forte opposition des contestants à l'encontre de celui-ci et son rejet total.

Le nombre de subjectivèmes *cadre, dealer, zombie, honte, zéro, nécrocratie* attribués au président montrent que les contestants évaluent négativement les capacités physiques et intellectuelles de ce dernier et mettent en avant son absence sur la scène politique. Les contestants refusent le président en place, ils le considèrent inapte à gouverner. Ils contestent pour obtenir sa démission.

Les contestants évaluent aussi négativement la politique du système avec les subjectivèmes *empire, kachir, clous, déchirure, walking-dead, violer, nuire, mal barré, diabolique*. Ils critiquent le système en place l'accusant d'être responsable de la situation économique catastrophique dans laquelle se trouve le pays et de la corruption qui y règne. Ils rejettent ce système et demandent son départ.

L'intention des contestants est aussi relatée avec les subjectivèmes *radical, meilleur leader, dégage, vendredis, s'engage*. Ils s'engagent à destituer le président et à faire partir le système pour installer un nouveau président et instaurer une deuxième république.

8. L'effacement énonciatif

8.1. La notion d'objectivité

Supra, la subjectivité est propre à l'activité langagière humaine (Benveniste), le sujet parlant manifeste sa présence dans tout énoncé qu'il produit. Cependant, il arrive que les sujets parlants produisent des énoncés sans aucune source énonciative, c'est-à-dire sans aucune forme de prise de position ou d'engagement à l'égard de l'objet dénoté « (...) *ils ont besoin de faire croire que leurs énonciations produisent des énoncés censés représenter le monde tel qu'il est en le restituant de manière objective* ». (Vion, 2001 : 212)

Ce phénomène renvoie à ce qu'on appelle l'objectivisation. L'objectivisation ramène à toutes les stratégies discursives visant à rapporter les événements sans aucune forme de prise de position ou d'engagement de la part du locuteur à l'égard de l'objet dénoté. Mais, pour

Vion, ce n'est pas de l'objectivité à proprement dite. Mais plutôt, de l'objectivité par effacement énonciatif où certaines stratégies énonciatives permettent au sujet de donner l'impression de se retirer de l'énonciation en gommant les traces de sa subjectivité.

8.2. Définition de l'effacement énonciatif

R. Vion (cité par Rabatel, 2004 : 112) définit l'effacement énonciatif comme une stratégie souvent inconsciente permettant au locuteur de donner l'impression d'*objectiviser* son discours en *gommant* aussi bien les marques de subjectivité que toute autre marque identifiable de source énonciative. Il donne ainsi l'impression qu'il se retire de l'énonciation.

L'effacement énonciatif caractérise les énoncés impersonnels qui semblent directement représenter le monde sans présenter de marques d'un sujet énonciateur. Ce type de mise en scène révèle deux cas de figure :

- Le langage peut jouer une fonction de *pure description*. Il s'agit alors d'une illusion car aucun énoncé ne peut se contenter d'une fonction constative, surtout lorsqu'il se trouve pris au sein d'un développement discursif. Cependant, les sujets parlants éprouvent le besoin de croire que certaines énonciations leur permettent de dire les choses *comme elles sont*, c'est-à-dire de manière objective. (Vion, 2001 : 220)

- Des énoncés peuvent être mis en relation avec un énonciateur abstrait, complexe, une sorte de halo polyphonique constitué d'un ensemble de voix représentatives du *bon sens*, de *savoirs supposés partagés*. L'effacement renvoie alors à une entité abstraite pouvant, selon les cas, représenter une foule non identifiable d'énonciateurs. Cette apparente absence énonciative peut se trouver dans un texte de loi, un slogan publicitaire, un article de journal non signé ou un proverbe.

Il y a cependant une grande différence entre ces deux modes d'effacement : le premier semble objectiver le monde par une apparente absence de source énonciative, le second remplit la même fonction mais, cette fois, par un *trop plein* de voix, même si aucune d'entre elles n'y apparaît de manière explicite.

Ainsi, une parole sans voix apparente ne signifie en aucun cas l'absence d'embrayeurs et de déictiques. Les choix lexicaux et l'orientation des énoncés, les signaux relevant des canaux prosodiques et non verbaux pour l'oralité, ou ceux relevant de la scripturalité et de la gestion de l'espace pour l'écrit, constituent autant de marquages de la source.

Selon Vion (Idem : 221), parler d'*effacement énonciatif* ne revient pas à limiter l'analyse aux seules dispositions du message linguistique. Il faut examiner les stratégies de mises en mots avec lesquelles le locuteur joue de manière constante parfois inconsciemment. Il y a

donc un effacement des marques personnelles qui conduit à une sorte d'absence et un autre effacement qui conduit à une voix plurielle détachée de l'instance énonciative qui la convoque en s'effaçant et relativement complexe à identifier dans sa globalité comme dans ses composantes.

8.3. Les caractéristiques de l'effacement énonciatif

Selon Rabatel, les énoncés relevant de l'effacement énonciatif sont appelés des énoncés *désebrayés*. Leurs éléments linguistiques se réfèrent le moins possible à la situation de communication et sont accompagnés du moins de subjectivèmes possibles. Ainsi, la référenciation des objets du discours semble aussi autonome que possible de la situation d'énonciation et de la subjectivité du locuteur. En ayant recours à ce type de stratégie, le locuteur peut :

- donner au langage une fonction purement descriptive. Le locuteur constate et relate les dispositions du monde sans l'intervention du sujet parlant.
- créer un énonciateur ou locuteur *abstrait* comparable à celui qui prend en charge un proverbe, un slogan publicitaire, un texte de loi, etc.
- créer un énonciateur universel semblable à la personne qui prend en charge un discours scientifique. (Rabatel, 2004 : 112)

L'effacement énonciatif relève d'une *mise en scène* énonciative car le locuteur ne peut pas ne pas manifester sa présence, comme le signale Kerbrat-Orecchioni : « *c'est la subjectivité qui est la règle* ». (Cité par Ibid : 112)

Pour P.Charauveau (1992 : 650), cet effacement est *un jeu* que réalise le sujet parlant en faisant croire qu'il disparaît complètement de l'acte d'énonciation et laisse le discours parler lui-même. De ce fait, produire un discours objectivant ramène à une certaine instabilité et fragilité. Et l'objectivité proprement dite n'existe pas dans le langage, Vion la considère comme une *illusion*. (Cité par Ibid : 112)

L'effacement énonciatif repose sur des marques linguistiques que le locuteur utilise pour effacer sa présence dans son discours. Ces marques favorisent alors, le surgissement de l'objet du discours indépendamment du locuteur. Nous nous appuyons sur la classification faite par C. Bally (1944 : 362) et citée par Rabatel (2004 : 113) dont nous empruntons quelques exemples, d'autres sont de notre propre conception.

8.3.1. Au plan de la référence nominale

- Les phénomènes de substantivisation des adjectifs. Par exemple, « l'héroïsme d'un peuple » au lieu « d'un peuple héroïque ».
- Les nominalisations. Par exemple, l'application de l'article doit se faire sans concession.
- Les syntagmes nominaux précédés de déterminants à valeur générique. Par exemple, l'Algérie est un pays.
- L'emploi des termes neutres non marqués qui paraissent échapper à la connotation. Par exemple, « l'espoir des jeunes » au lieu de « l'espérance des jeunes ».
- Le choix d'un pronom indéfini. Par exemple, « on constate l'absence d'un président » au lieu de « je dénonce l'absence du président ».

8.3.2. Au plan de la référence verbale

- Les phrases averbales. Par exemple, « libération le 5 juillet 1962 ».
- Les infinitivations. Par exemple, « éradiquer la corruption ».
- Certaines impersonnalisations qui servent à réduire la responsabilité propre à l'acte d'assertion (polyphonie externe et polyphonie interne). Par exemple, « il paraît que le président est malade/ il semble que le président soit malade ».
- Les passivations. Par exemple « des dizaines de manifestants ont été libérés ».
- L'emploi des plans d'énonciation historique impersonnel des énoncés génériques « un soldat défend sa patrie », stéréotypiques « pas de bonne politique sans bonne diplomatie », ou doxiques « le chien est le fidèle ami de l'homme ».

8.3.3. Au plan de la connexion entre syntagmes et propositions

Sur ce plan, les marques de l'effacement énonciatif semblent plus difficile à cerner car *« les connecteurs logiques et les marqueurs spatio-temporels expriment les relations entre objets du discours en fonction des préoccupations intersubjectives, interactionnelles du locuteur tout comme les conjonctions et locutions conjonctives, les prépositions et locutions prépositives ou les adverbes »*. (Rabatel, 2004 : 113)

De ce fait, l'effacement énonciatif ne s'adapte pas à la phrase complexe mais se manifeste dans plusieurs phrases simples. Il est possible pour les marqueurs spatio-temporels :

- Avec le choix des repérages anaphoriques. Par exemple, « devant la grande poste, se trouvent un cordon de policiers ».

- Pour certains connecteurs logiques lorsqu'ils indiquent les rapports entre objets indépendamment du point de vue du locuteur qui les évoquent. Par exemple, « la bombe a atteint le char de plein fouet, ce dernier s'est totalement désintégré ».

L'effacement de la subjectivité se manifeste aussi dans l'usage du présent de vérité générale, appelé présent intemporel ou gnomique, des verbes d'état qui figent *le faire* en évidences immuables.

Dans la nominalisation des énoncés, leur transformations en syntagmes nominaux en font des préconstruits que l'énonciateur ne prend pas à sa charge mais à celle de la communauté, ils deviennent des réalités à effets d'évidence. L'énoncé nominalisé n'est pas une unité de discours mais une unité de langue, il renvoie à ce titre, à un référent extra-linguistique. (Amrane, 2010 : 24)

Le pronom *nous*, les adjectifs possessifs *notre* et *nos* peuvent aussi contribuer à un effacement de la subjectivité. Le destinataire semble ne pas être impliqué et le sujet énonciateur semble être effacé car il ne s'exprime jamais en son nom personnel mais au nom de toute la communauté qu'il le fait. Cette stratégie est délibérée et consiste à amener le destinataire à ne jamais penser que les propos de l'énonciateur émanent de lui et de sa propre subjectivité mais qu'ils expriment une vérité générale. Par ce procédé, l'énonciateur entend créer un effet d'objectivité à travers lequel son évaluation paraît pour le récepteur comme détachée de lui, cela lui permet d'ériger son appréciation personnelle en jugement de validité générale. C'est aussi une manière de diluer sa responsabilité. (Idem: 25)

Cependant, dans notre cas, il est difficile de considérer les pronoms *nous* et les adjectifs possessifs *notre* et *nos* dans les énoncés 2, 4, 10, 23 et 27 comme des stratégies d'effacement énonciatif. Certes, ces derniers expriment un actant collectif mais ils relatent une forte présence énonciative des contestants et une forte présence identitaire.

Les stratégies d'effacement énonciatif contribuent à donner au discours une fonction purement descriptive. Ces stratégies font croire que les événements sont décrits sans l'intervention du locuteur. Cependant, lorsque les subjectivèmes sont en nombre élevé, la stratégie d'effacement perd de sa valeur.

Ainsi, si nous référons au classement de C. Bally, nous relevons dans notre corpus, sept énoncés présentant une stratégie d'effacement énonciatif.

Les énoncés 9 et 29 qui comportent un syntagme à valeur générique.

L'énoncé 9 : « L'algérite est une maladie
due aux équipus Bouteflikus
Traitement radical curatif

DEGAGECILLINE »

L'énoncé 29 : « La volonté du Général
est contre
la volonté générale »

Néanmoins, l'énoncé 9 présente trois subjectivèmes dont deux sont des substantifs subjectifs et le troisième, un évaluatif axiologique. De ce fait, l'effacement énonciatif présent dans cet énoncé perd de sa valeur.

L'énoncé 16 : « Formattage du système en cours... Ne pas interrompre S.V.P » qui comportent une nominalisation.

Les énoncés 13, 19 et 20 qui comportent des phrases averbales.

L'énoncé 13 : « Date de péremption de
BOUTEFLIKA
Expire le 28 avril 2019 »

L'énoncé 19 : « Un pays magnifique
Un peuple pacifique
Un pouvoir diabolique
Une révolution HISTORIQUE »

L'énoncé 20 : « Un seul héros
LE PEUPLE
Un seul zéro
votre système »

L'énoncé 24 : « Il n'y a que
CHANEL
pour faire le n°5 » qui est un énoncé générique.

Et **l'énoncé 25 :** « Nul ne peut arrêter un peuple sur le chemin de son destin » qui est un stéréotype culturel.

Toutefois, l'énoncé 9 présente trois subjectivèmes dont deux sont des substantifs subjectifs et le troisième, un évaluatif axiologique. De ce fait, l'effacement énonciatif présent dans cet énoncé perd de sa valeur. Il en est de même avec les énoncés 19 et 20, ils présentent chacun, quatre subjectivèmes dont deux sont des évaluatifs non-axiologiques qui deviennent subjectifs en contexte. La présence de ces subjectivèmes exclut toute possibilité d'effacement énonciatif. Le nombre d'énoncés dans lesquels s'inscrivent des stratégies d'effacement énonciatif se réduit donc à cinq, les énoncés 13, 16, 24, 25 et 29. Ils restent cependant, selon Vion, des illusions d'objectivité où le ou les énonciateurs semblent s'être retirés.

En somme, le slogan contestataire dénote plus de subjectivité que d'objectivité. L'anonymat semble disparaître face à la forte présence des prises de positions des contestants dans leurs énoncés. Le slogan contestataire est par nature, un discours d'action, d'engagement et de positionnement. Son objectif est de persuader, de faire savoir et de faire agir. C'est aussi d'influencer autant sur les pensées et les croyances des masses que sur celles de son adversaire. De ce fait, il énonce des points de vue et des prises de position de contestants qui répondent à cette intention. L'objectivité du slogan, quant à elle, peut se réduire à la transmission d'une réalité, d'un fait historique ou culturel.

La théorie de l'énonciation de Benveniste se résume ainsi : toute production langagière est subjective d'une manière ou d'une autre parce qu'elle se réalise par l'intervention directe d'un locuteur qui utilise la langue à son compte pour s'exprimer, pour communiquer, ou pour influencer un tel. Pour ce faire, il se sert de plusieurs stratégies qui illustrent son attitude envers son interlocuteur et envers son énoncé comme les déictiques, les subjectivèmes et les modalités d'énonciation. Par la langue, le locuteur construit une image de soi et prend une position qui s'effectue explicitement ou implicitement dans son énoncé.

La subjectivité est présente dans le slogan contestataire. Elle se manifeste par un nombre assez important de déictiques qui traduit une présence élevée des contestants dans leurs discours, une volonté d'imposer. Ils s'affirment en tant que porte-parole du peuple et affichent un ethos identitaire et national. Elle se manifeste également par une fréquence élevée de subjectivèmes exprimant les jugements et les points de vue des contestants vis-à-vis du système et de la réalité politique du pays. Elle suppose une forte prise de position, les contestants fustigent et dénigrent le système et sa politique. Ils s'opposent au pouvoir et s'engagent en faveur d'un changement politique radical. Cet engagement s'illustre dans l'annulation du 5^{ème} mandat brigué par le président, dans le refus de la prolongation du 4^{ème} mandat et dans le départ du président et de tout le système en place.

Pour maintenir une relation subjective entre ses allocutaires, le slogan contestataire a recours aux assertions pour faire savoir et aux injonctions pour faire agir. Les assertions dissimulent cependant, une valeur incitative qui joue un rôle injonctif.

Le slogan contestataire est un discours argumentatif, d'engagement et d'action. La subjectivité qui s'y inscrit a pour objectif d'une part, de renforcer les arguments apportant de la crédibilité aux revendications, d'autre part, d'influencer sur les croyances pour mobiliser les foules et modifier l'attitude de l'opposant afin qu'il cède aux revendications scandées.

Dans le chapitre suivant, nous allons voir à quels types d'arguments et de figures recourt le slogan contestataire pour persuader aussi bien la masse populaire que le régime.

Chapitre 4 :
L'argumentation rhétorique dans le
discours contestataire

Toute communication est rhétorique dès lors qu'on cherche à faire valoir un point de vue. La rhétorique est une argumentation condensée. L'argumentation est au cœur de la conception ancienne de la rhétorique. La plupart de nos raisonnements sont fondés sur des valeurs et supposent des conflits d'intérêts. (Robrieux, 2013)

Dans le premier chapitre, nous avançons que le discours contestataire était classé parmi les discours politiques. De ce fait, c'est un discours à visée argumentative persuasive. Toutefois, avoir précisé que le discours contestataire a une dimension argumentative plus ou moins affirmée et non une visée argumentative, ne signifie pas que ce type de discours n'est pas argumentatif. Selon Ducrot, tout énoncé est nécessairement argumentatif. (Siouffi, 2012 : 185)

L'argumentation est une pratique linguistique et sociale qui s'inscrit dans une situation de communication. Celle-ci impose un enjeu social et des contraintes aux sujets de l'acte de langage. Chaque sujet est à la fois contraint par la situation et libre de procéder à la mise en discours qu'il juge adéquate à son projet de parole. Il tire des possibilités de la langue pour construire des intentions de sens hors de ce qui peut être dit explicitement par la langue et produire des effets de sens non prévus par la langue en relation avec l'autre du langage. C'est au croisement de ces espaces de contrainte et de liberté que se constitue la spécificité de l'acte de langage argumentatif pris dans un rapport je/tu.

Vu sous l'angle de la rhétorique, l'argumentation implique le recours à des moyens de persuasion permettant d'amener un auditoire à adopter une ligne d'action donnée. Le sujet cherche à faire partager ou à imposer une certaine vision du monde, un système de croyance, voire à persuader l'autre, à le faire agir, et cela en fonction d'une intention se trouvant à l'origine de tout acte d'énonciation. Le locuteur doit donc élaborer des stratégies discursives efficaces aussi bien argumentatives que persuasives.

Dans ce chapitre, nous étudierons les stratégies argumentatives persuasives mises en œuvre dans le discours contestataire. Dans notre cas, les figures de rhétorique présentes dans les slogans du HIRAK. Nous définirons alors dans un premier temps, la rhétorique et l'argumentation du fait du lien existant entre les deux concepts. Ensuite, nous présenterons les différentes théories relatives à l'argumentation. Puis, nous aborderons les concepts d'ethos et pathos qui sont étroitement liés à l'acte argumentatif. Et enfin, nous exposerons les différents types de figures de rhétorique et d'arguments qui existent pour dégager ceux utilisés par les contestants du HIRAK et ce, à travers les slogans de notre corpus.

1. La rhétorique

La rhétorique est le premier champ du savoir à s'être intéresser sur le langage en tant que moyen de communication et d'autre part d'avoir proposé des techniques systématiques pour rendre plus efficace l'action communicative. (Baylon et Mignot, 2010 : 186)

La rhétorique considère le langage comme un mode de connaissance et d'expérience capable d'agir directement sur notre pensée et nos sentiments. Donc, de transformer notre rapport au monde.

J.M Adam et Bonhomme (2012 : 3) déclarent que la rhétorique a toujours été une théorie et une didactique de ce qu'on appellerait aujourd'hui *La communication*.

Un point de vue que rejoint Meyer (2004 : 6) en affirmant que la rhétorique est une communication car selon lui, pour qu'il y ait rhétorique, il faut un *orateur* (le locuteur), un *auditoire* (les récepteurs) et un *média* (le langage). Trois éléments qui constituent traditionnellement la communication.

La rhétorique se retrouve dans divers domaines de la vie quotidienne et institutionnelle, dans laquelle, elle est mise en pratique.

« La rhétorique connaît aujourd'hui un regain considérable. Il faut dire que nous vivons dans une société de communication où les individus s'expriment, débattent, doivent plaire, séduire et convaincre. L'ère des idéologies qui régimentaient la parole et les opinions s'est écroulé avec le Mur de Berlin et avec elle, les maîtres penseurs ont peu à peu disparu également. Que ce soit le droit ou la politique, la philosophie ou l'analyse littéraire, rien n'échappe à la rhétorique, et nombreux en sont les usages, qui vont de la publicité à la séduction en tous genres(...) ».
(Meyer, 1999 : 5 cité par Kaftezi dans sa thèse, 2013 : 39)

Dans le dictionnaire Le petit Larousse (2008 : 890), le terme *rhétorique* vient du grec *rhêtorikê*, de *rhêtor* qui signifie orateur et la rhétorique est définie comme l'ensemble des procédés constituant l'art oratoire et l'art du bien dire « *l'art de persuader par le discours, l'ensemble des procédés et des techniques réglant l'art de s'exprimer* ».

Dans son ouvrage *La rhétorique*, Aristote entend par *l'art oratoire* et par *l'art de persuader par le discours*, l'utilisation de la parole à des fins particulières.

Dans la théorie aristotélicienne du discours, la rhétorique est présentée comme un art persuasif dans un espace politique et institutionnel où son usage prend source et fonctions dans des règles qui régissent *la polis*¹³. Ces règles créent une sorte de consensus, base sur laquelle l'orateur construit un argumentaire.

¹³ La polis est une cité-Etat, une structure humaine et sociale et non une organisation administrative. Les citoyens de cette communauté sont libres et autonomes. La vie commune est assurée par la vertu de justice, une vertu politique par excellence. (fr. wikipédia. org)

En effet, la rhétorique est une création de l'Antiquité et a partie liée avec la parole judiciaire du fait qu'elle naît dans un contexte judiciaire. Elle remonte à la Grèce antique au Vème siècle av J-C en Sicile (colonie grecque). Des tyrans qui régnaient dans cette colonie ont exproprié de nombreux propriétaires au cours de leur règne. Chassés, les propriétaires ont fait valoir leurs droits devant des tribunaux populaires. Et ce, par une technique que met au point le philosophe Corax destinée à venir en aide aux justifiables. Celle-ci vise à défendre des intérêts et pour ce faire, s'efforce à persuader un auditoire. C'est le *Traité d'art oratoire* de Corax ou la rhétorique. A partir du IVème siècle av J-C, Aristote étend ce discours publié par Corax (discours oral) au discours écrit, une réflexion sur les propriétés persuasives de la parole dans un Traité fondateur intitulé *La Rhétorique*. Cet ouvrage renferme les concepts fondamentaux de cet art : les effets psychologiques sur les destinataires, les attitudes à adopter, les effets stylistiques, les structures de raisonnement. (Meyer, 2004 : 7)

La rhétorique constitue alors, la première école de l'argumentation qui a pour but l'art de persuader à travers le discours. Cet art vise à mettre à la disposition du locuteur les moyens d'organiser un discours capable de persuader ses auditeurs. Elle développe diverses stratégies organisées autour de trois fonctions essentielles visées par l'orateur : plaire, convaincre et émouvoir.

La rhétorique est donc une *praxis* (pratique) qui dresse l'inventaire des moyens langagiers mis à la disposition d'un orateur pour lui assurer le succès de son discours, de sa prise de parole. La rhétorique décrit et explique les modalités selon lesquelles un discours (oral ou écrit) tente d'agir sur un public. Elle renvoie globalement aux techniques utilisées dans le discours pour emporter la conviction d'un auditoire. Des techniques qui se basent sur la manipulation et la connaissance des passions des auditeurs.

Dès lors, les définitions attribuées à la rhétorique sont rangées en trois grandes catégories :

- 1- La rhétorique comme une manipulation de l'auditoire pour Platon.
- 2- La rhétorique comme l'art de bien parler chez Quintilien.
- 3- La rhétorique comme exposé d'arguments ou de discours qui doivent ou qui visent à persuader chez Aristote. (Adam et Bonhomme, 2012 : 5)

De la première définition, découle les émotions et les réactions de l'auditoire. De la seconde, découle l'intention et le vouloir-dire de l'orateur. De la troisième, découle le poids des propositions et du langage (l'explicite, l'implicite, le littéral et le figuré, les inférences).

La rhétorique comporte également quatre composantes relatives aux divisions du discours, dont les trois premières sont essentielles :

1°- L'invention qui revient à déterminer le thème du discours et à chercher des arguments valables pour convaincre ou persuader.

2°- La disposition qui revient à mettre en ordre les arguments, à arranger les parties du discours.

3°- L'élocution qui revient au choix et la disposition des mots représentatifs du ton et du style.

4°- L'action qui est l'exercice de la parole en public portant sur la voix et le geste. (Adam et Bonhomme, 2012 : 136)

Dans *l'invention*, les arguments en question sont ceux définis par Aristote. Il distingue trois types d'arguments : les arguments éthiques (l'éthos), pathétiques (le pathos) et logiques (le logos). Les premiers ont pour but de convaincre l'auditeur que l'orateur est sincère, les deuxièmes ont pour but de l'émouvoir, les troisièmes doivent convaincre de l'intelligence de l'auditeur. (Siouffi et Raemdonck, 2012 : 184)

Quant à *l'élocution*, elle est constituée par les figures du discours, qui sont des moyens de persuasion : les figures de sens, de mots, de pensée, d'intensité ainsi que d'énonciation.

Mentionné supra, les liens qu'entretiennent la rhétorique et l'argumentation sont très étroits. Ils se situent dans le fait que l'argumentation trouve ses racines dans la rhétorique classique. Elle est au cœur de la conception ancienne de la rhétorique issue d'Aristote. Elle apparaît comme un discours adressé à un auditoire dans l'intention d'influencer, en soumettant à cet auditoire des positions susceptibles de lui paraître recevables et raisonnables. (Kaftezi, dans sa thèse 2013 : 36)

Cependant selon M. Bonhomme (2009 : 1), les rapports qu'entretiennent ces deux notions sont complexes. Tantôt, elles convergent, la rhétorique est considérée comme un discours argumentatif à finalité persuasive. Tantôt, elles divergent, le discours est alors vu comme rhétorique sans s'avérer pour autant argumentatif. Tantôt, elles s'incluent, l'argumentativité n'est qu'une des dimensions du discours rhétorique. Des rapports qui se situent notamment au niveau du statut argumentatif des figures de discours. D'où l'intérêt porté depuis quelques décennies, sur le rôle argumentatif des figures. Les figures sont considérées intrinsèquement rhétoriques de par leurs matrices fonctionnelles mais ne sont considérées argumentatives qu'à certaines conditions, d'ordre structural et contextuel. (Idem : 4). Un point que nous aborderons plus en détail dans la section 5.1.

Outre l'argumentation, la rhétorique se rapproche également de la pragmatique du fait que toutes deux s'intéressent au langage en action. Elles s'intéressent aux structures de la langue qui permettent d'agir sur autrui, de l'influencer, de le manipuler ou de le contraindre à agir ou à répondre. Cependant, si la rhétorique s'attache à dresser des inventaires de situations

ou de stratégies discursives. La pragmatique, elle, s'intéresse aux processus d'interprétation des énoncés dans leur contexte de production.

A cette rhétorique, est donné le nom de *rhétorique argumentative* qui :

« part d'une compétence naturelle, la compétence discursive, et la travaille en l'orientant vers les pratiques langagières sociales. Elle combine des capacités énonciatives et interactionnelles [...] Une intervention rhétorique est constituée d'un ensemble d'actes de langage planifiés, finalisés, s'adressant à un public dubitatif, sollicité par des discours contradictoires, visant à une action sur les participants à la réunion, en vue d'une prise de décision ».
(Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 507)

Depuis une quarantaine d'années, le développement de la pragmatique et la nouvelle rhétorique ont réactivé un aspect longtemps négligé des figures, leur fonctionnement argumentatif.

2. L'argumentation

Si toute communication est rhétorique, toute communication est aussi un acte de positionnement. Dans nos échanges verbaux quotidiens, sans en avoir conscience, une prise de position, un point de vue, une façon de percevoir le monde s'exprime sur le fond de positions et de visions divergentes. Nous tentons alors, de nous prévaloir ou de nous faire admettre. Nous parlons dès lors, d'argumentation. L'argumentation se retrouve au cœur de cet acte de positionnement.

2.1. Définition

L'argumentation est l'action d'argumenter et argumenter consiste à soutenir ou contester une opinion, un point de vue et dans le même temps à influencer, à agir sur le destinataire en cherchant à le convaincre ou à le persuader à travers des arguments voire des raisonnements. Il y a argumentation *« quand une prise de position, un point de vue, une façon de percevoir le monde s'exprime sur le fond de positions et de visions antagonistes ou tout simplement divergentes, en tentant de prévaloir ou de se faire admettre ».* (Amossy, 2013 : 26)

Comme pour toute notion, nombreux sont les points de vue des théoriciens sur ce concept. Cependant, ils convergent tous sur le fait que l'argumentation implique un auditoire et un ensemble de techniques discursives visant à défendre des points de vue, à influencer sur les pensées et les comportements de cet auditoire.

Selon J.M Adam (cité par Idem: 25), argumenter c'est quand *« on parle toujours en cherchant à faire partager à un interlocuteur des opinions ou des représentations relatives à un*

thème donné, en cherchant à provoquer ou à accroître l'adhésion d'un auditeur ou d'un auditoire plus vaste aux thèses que l'on présente à son assentiment ».

Un point de vue que partage Chaim Perelman (1977 : 23) lorsqu'il avance que l'argumentation est un moyen qu'utilise le locuteur pour provoquer ou accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'il présente. Et ce, par le biais d'un ensemble de procédés discursifs. L'argumentation utilise aussi bien des arguments logiques validés que des procédés rhétoriques. (Cité par Amossy, 2013 : 18)

H.P. Grice (1979), lui, définit l'argumentation schématiquement. Il la perçoit comme un ensemble de stratégies discursives d'un locuteur A qui s'adresse à un interlocuteur B en vue de modifier, dans un sens donné, le jugement de B dans une situation S. (Nyembwe dans son mémoire, 2013)

Alors que pour J.B. Grice (1981 : 30 cité par Adam et Bonhomme, 2012 : 130) « *argumenter c'est chercher, par le discours, à amener un auditoire donné à une certaine action. Il s'ensuit qu'une argumentation est toujours construite pour quelqu'un (...)* ». L'argumentation implique un interlocuteur auquel le locuteur tente par les moyens du discours, d'intervenir sur son opinion, son attitude et son comportement. « *L'argumentation considère l'interlocuteur [...] comme un alter ego auquel il s'agira de faire partager sa vision. Agir sur lui, c'est chercher à modifier les diverses représentations qu'on lui prête [...] à l'aide d'une schématisation (point de vue) appropriée* ». (J.B. Grice : 1990 : 40 cité par Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 67)

Ainsi, l'argumentation peut être définie soit comme un raisonnement cohérent qui mène à une conclusion (par déduction ou induction), comme une logique des valeurs et du préférable inscrite dans les moyens verbaux destinés à faire adhérer l'auditoire à une thèse (Perelman, Olbrechts-Tyceta, 1958 cité par Amossy et Koren, 2010 : 14), soit comme un fonctionnement discursif qui oriente des façons de penser et de voir. (Amossy, 2006 cité par Ibid : 14)

Dans le premier cas, seuls les arguments et les séquences argumentatives relevant d'une conception théorique formelle de la raison sont à prendre en ligne de compte. Dans le second cas, un jeu d'influences mutuelles s'exerce dans l'échange verbal qui recherche un accord sur le raisonnable, ce jeu d'influences se situe dans les espaces discursifs de la raison pratique. (Amossy et Koren, 2010 : 14)

O. Ducrot et J-C. Anscombe (1988 : 8) conçoivent l'argumentation d'une autre manière. Ils distinguent argumentation rhétorique et argumentation linguistique. Pour eux, l'argumentation n'est pas un ensemble de techniques verbales destiné à persuader mais un enchaînement d'énoncés qui mènent à une conclusion. « *L'argumentation (...) est une relation de*

nature discursive établie entre un argument et une conclusion, et dans laquelle l'argument vise à faire admettre la conclusion ». (Bracops, 2006 : 160)

L'argumentation, telle qu'ils la conçoivent, satisfait deux conditions. Un locuteur fait une argumentation lorsqu'il présente un énoncé E1 (ou un ensemble d'énoncés) comme destiné à en faire admettre un autre E2 (ou un ensemble d'autres). E1 est l'argument, E2 est la conclusion. Selon eux, il y a des contraintes qui régissent cette présentation. Pour qu'un énoncé puisse être l'argument d'un autre énoncé, il ne suffit pas que cet énoncé donne des raisons d'acquiescer au deuxième énoncé. Mais la structure linguistique de l'énoncé en question doit satisfaire à certaines conditions pour qu'il soit apte à constituer dans un discours, un argument pour le second énoncé. C'est-à-dire, que les enchaînements argumentatifs possibles dans un discours ne sont pas seulement liés aux informations que véhiculent les énoncés mais à la structure linguistique de ces derniers. (Ducrot, 1972 cité par Habert, 1982 : 208)

Pour Anscombe et Ducrot, « *La langue dispose d'une série de potentialités argumentatives inscrites dans son lexique et ses structures (au niveau de la phrase) et ces potentialités se réalisent en discours (au niveau de l'énoncé) en donnant lieu à des relations argumentatives* ». (Cité par Bracops 2006 : 161). Les marques linguistiques internes des énoncés constituent les potentialités argumentatives du discours auxquelles recourt le locuteur pour influencer son auditoire.

L'argumentation peut être considérée comme un ensemble de techniques et de stratégies de communication visant l'adhésion d'un auditoire à une thèse, à défendre un point de vue, ou attaquer un point de vue. L'argumentation étudie la force de la parole dans une situation de communication, l'influence sur l'auditeur, la modification de représentations et d'attitudes de celui-ci, l'orientation de leurs réflexions à travers les ressources verbales (et non verbales) que le locuteur met en œuvre. L'argumentation est centrée sur l'interlocuteur. Elle évolue en fonction de l'interlocuteur (ou l'auditoire). Elle repose sur le principe d'interaction et de réciprocité qui régit les échanges sociaux. (Kaftezi dans sa thèse, 2013 : 39)

Si nous nous référons au discours politique, celui-ci est parsemé d'arguments reliés par un fil conducteur et dont le seul but est de persuader et de convaincre. Il « (...) *se caractérise avant tout par des stratégies argumentatives et persuasives [...] le bon discours politique est caractérisé par une progression argumentative* ». (G. Gréciano, 1998 : 323-331 cité par Hernandez dans sa thèse, 2014 :43)

Il fait appel aux techniques rhétoriques afin de faire adhérer le public aux thèses développées. Son organisation discursive dépend du public, de la situation de communication et du contenu

du discours lui-même. Le discours politique est une performance énonciative particulière. (Hernandez dans sa thèse, 2014 : 43)

De plus, l'argumentation politique relève aussi bien de la recherche du consensus que de la gestion du dissensus qui est au cœur de la vie politique, par définition conflictuelle (Amossy et Koren, 2010 : 14). Des hypothèses que nous pouvons attribuer au discours contestataire puisque ce dernier appartient au discours politique et a pour visée d'agir sur son auditoire.

P. Charaudeau ajoute que ce n'est pas le contenu qui rend un discours politique plus efficace qu'un autre. C'est plutôt le poids des propos tenus (arguments) qui confèrent une certaine acceptabilité, véracité et légitimité. (Charaudeau, 200 : 30 cité par Hernandez dans sa thèse, 2014 : 53) Cette hypothèse peut s'appliquer pour n'importe quel type de discours, entre autre le discours contestataire.

Ainsi, étudier l'argumentation renvoie à s'interroger sur la nature des moyens, sur l'ensemble des procédés discursifs que mobilise le locuteur pour persuader son interlocuteur, pour le faire adhérer à ses thèses et par la suite modifier son comportement. Par moyens, nous entendons les moyens linguistiques, rhétoriques, stylistiques, iconiques et les stratégies communicatives.

C'est ce que nous proposons d'étudier à travers notre corpus. Nous tentons de découvrir quels sont les procédés argumentatifs utilisés par les créateurs des slogans du Hirak, notamment, les procédés rhétoriques.

2.2. Visée argumentative vs dimension argumentative

Tout discours est argumentatif dans le sens où un locuteur tend toujours à modifier la vision du monde de l'allocataire. De plus, de par sa nature dialogique, le discours comporte comme qualité intrinsèque le fait d'agir sur autrui et de l'influencer. Cependant, l'analyse de discours différencie la *dimension argumentative* de la langue de sa *visée argumentative*. C'est-à-dire, elle distingue la tendance de tout discours à influencer l'interlocuteur, à agir sur lui, (l'entreprise de persuasion programmée) de celle, plus spécifique, consistant à déployer des stratégies de persuasion. (tendance de tout discours à orienter les façons de voir du/des partenaires). (Amossy, 2008 : 9)

La visée argumentative correspond à une intention consciente de persuader par des stratégies déployées à cet effet. Tel que la publicité, le discours électoral ou le manifeste. (Amossy, 2013 : 44)

Lorsque le discours manifeste une visée argumentative, le discours choisit une ou plusieurs modalités argumentatives, une structure d'échange particulière qui permet le bon

fonctionnement de l'entreprise de persuasion. Comme la modalité démonstrative où une thèse est présentée par un locuteur, dans un discours monogéré ou dans un dialogue, à un auditoire dont il veut obtenir l'adhésion par les voies de la démonstration raisonnée, du raisonnement articulé appuyé sur des preuves. Comme également la modalité négociée, dans laquelle les partenaires qui occupent des positions divergentes, voire conflictuelles, s'efforcent de trouver une solution commune au problème qui les divise et de parvenir à un consensus à travers le compromis, ou encore la modalité polémique caractérisée par une confrontation violente de thèses antagonistes, deux instances en désaccord total tentant d'emporter la conviction de l'autre, ou du tiers qui les écoute, en attaquant les thèses adverses. (Amossy, 2008 : 10)

La dimension argumentative correspond à la transmission d'un point de vue sur les choses qui ne modifient pas les positions de l'allocutaire mais qui oriente ses pensées. Tel que le discours scientifique, l'article d'information ou la conversation familière.

Dans ce cas, l'entreprise de persuasion est indirecte et souvent involontaire. Elle apparaît dans la mise en mots qu'effectue un discours dont l'objectif avoué est autre qu'argumentatif : un discours d'information, une description, une narration dont la vocation est de conter, le compte rendu d'un vécu dans un carnet de route ou un journal intime, un témoignage qui relate ce que le sujet a vu, une conversation familière où les partenaires échangent des propos anodins qui ne visent pas à faire triompher une thèse, etc. C'est alors la façon dont le discours qui vise avant tout à informer, à décrire, à narrer, à témoigner, oriente le regard de l'allocutaire pour lui faire percevoir les choses d'une certaine façon, qu'il importe de dégager et d'analyser. (Idem : 11)

Donc, si nous nous référons aux hypothèses développées supra, et à notre définition du discours contestataire dans notre premier chapitre, à savoir qu'il est un discours à dimension argumentative plus ou moins affirmée et qu'il est classé comme discours politique, c'est-à-dire, à visée argumentative. Nous nous apercevons que le discours contestataire présente à la fois une dimension et une visée argumentative. Tout en transmettant un point de vue, ce discours tente d'orienter les façons de voir de ses allocutaires et tente de modifier leurs positions par diverses stratégies argumentatives. Il tente de gagner leur adhésion et d'inciter l'opposant à agir en conséquence.

2.3. La stratégie argumentative

« (...) Le comportement des masses dépend de ce qui les rassemble sous de grands dénominateurs communs ; des discours simples porteurs de mythes, de symboles ou d'imaginaires qui trouvent un

écho dans leurs croyances ; des images fortes susceptibles d'entraîner une adhésion pulsionnelle ». (Charaudeau, 2000 : 60 cité par Hernandez dans sa thèse, 2014 : 72)

Dans une communication de masse comme le slogan contestataire, pour obtenir l'adhésion de la foule aux thèses avancées, pour modifier leurs représentations et attitudes, pour les persuader de la légitimité des revendications, la stratégie argumentative du locuteur doit trouver son essence dans les imaginaires de la communauté, qui correspondent à tout un système d'images, de valeurs et de connaissances culturelles commun à tous les individus de la société. Comme l'indique R. Amossy (2000 : 36) : « *C'est seulement en fondant son discours sur des prémisses d'ores et déjà entérinées par son public que l'orateur peut emporter l'adhésion* ». (Cité par Idem : 73)

Le locuteur fait donc appel à l'opinion commune, qui lui permet d'accéder à un système de représentations et de valeurs communes qui rend son discours plus accessible à tous. Mais également à des savoirs partagés pour pouvoir créer un consensus. Ce système de valeurs se retrouve aussi bien dans les arguments logiques ou rhétoriques qui constituent son discours.

Ainsi, ce système caractérise et identifie le locuteur et l'auditoire comme un groupe culturel donné, ce qui crée une certaine communion entre eux et avec le locuteur. Autrement dit, les deux entités partagent un ciment identitaire qui les rapproche et qui permet la circulation des informations contenues dans le discours.

Ces préconstruits culturels qui se verbalisent et se figent dans la langue véhiculent aussi des valeurs de vérité qui permettent de rassurer le public en lui présentant des images de ce qui est conçu comme une vérité universelle. Ce qui donne un aspect beaucoup plus vraisemblable au discours lui-même. (Hernandez dans sa thèse, 2014 : 72)

Tout comme le discours politique, l'objectif principal du discours contestataire est de laisser transparaître des images vraisemblables qui viennent renforcer la stratégie de construction d'un discours plus transparent et direct vis-à-vis d'un destinataire général.

2.4. La mise en scène argumentative

Depuis son origine aristotélicienne, en passant par la nouvelle rhétorique de Perelman jusqu'à nos jours, c'est le rapport de l'argumentation à la logique qui est toujours pris en considération. Les instruments d'analyse des textes relèvent de catégories relatives à des relations logiques, à la valeur d'arguments et des procédés qui les mettent en œuvre. (Boix, 2007 : 13)

Le rapport de l'argumentation à la pratique sociale est rarement pris en compte. Pourtant, ce rapport est nécessaire et fondamental. Il relève de la relation sociale qui s'établit entre les

partenaires de l'acte de langage (dans notre cas le discours contestataire), de ses visées argumentatives et de ses possibilités interprétatives. Ce qui est désigné par les conditions de *mise en scène* discursive de l'activité argumentative. L'argumentation n'est pas considérée comme un genre de discours mais plutôt comme une activité langagière qui s'oppose à celle du récit. (Boix, 2007 : 13)

L'argumentation comme pratique sociale s'inscrit dans une situation de communication mais, également dans une problématique d'influence et se trouve sous la responsabilité d'un sujet.

1°- La problématique d'influence implique que tout sujet parlant cherche à faire partager à l'autre son univers de discours. C'est une relation avec l'autre et même à travers celui-ci (principe d'altérité). Pour Benveniste, il ne peut y avoir de prise de conscience de soi sans conscience de l'existence de l'autre.

2°- La situation de communication détermine un certain nombre de règles et de normes pour permettre de communiquer. Elle impose un enjeu social et des contraintes aux sujets parlants. Elle est constructrice de sens.

3°- Quant à la responsabilité du locuteur, il est libre de procéder à la mise en discours adéquate à son projet de parole. Il tire parti des possibilités de la langue pour construire des intentions de sens, produire des effets de sens. Le sujet du discours est maître d'œuvre de stratégies discursives tout en respectant les contraintes de la situation de communication.

De ce fait, le sujet argumentant se livre à une triple activité de mise en argumentation qui correspond à ces conditions de la mise en scène argumentative. Il doit faire savoir à l'autre : de quoi il s'agit (problématiser), quelle position il prend (se positionner) et comment faire adhérer l'autre (prouver). (Idem : 15)

Problématiser, c'est imposer un cadre thématique et un cadre de questionnement en mettant en opposition deux assertions. Se positionner, c'est dire son point de vue par rapport aux deux assertions. Prouver, c'est assurer la validité de sa prise de position par des opérations de raisonnement, des choix entre des arguments de valeur éthique, pragmatique. Des opérations qui révèlent son positionnement vis-à-vis des systèmes de valeurs qui circulent dans la société à laquelle il appartient. (Idem : 16-18)

La force des arguments tient à trois choses : le *mode de raisonnement* dans lequel s'insère l'argument employé, c'est-à-dire la force du lien causal qui relie l'argument à son contexte. Le *type de savoir* dont il est porteur, c'est-à-dire la force axiologique susceptible de produire un effet d'adhésion de la part du destinataire. La *modalisation énonciative* sous laquelle apparaît l'argument. (Charaudeau, 2008 : 13)

2.4.1. La mise en scène des stratégies argumentatives

Dans l'échange social, tout acte de langage se fonde sur un principe d'altérité (voir supra 2.2) qui implique lui-même un principe d'influence. Le sujet du discours met alors, en œuvre des stratégies d'influence (spécifiées par les stratégies argumentatives) vis-à-vis de son partenaire du langage pour satisfaire trois types d'enjeux relationnels.

2.4.1.1. L'enjeu de légitimation (position d'autorité)

La légitimité relève de l'identité sociale du sujet attribuée par une reconnaissance provenant d'un statut social ou d'un comportement relationnel. Son enjeu s'adresse au destinataire mais est tourné vers le sujet parlant lui-même puisqu'il doit apporter une légitimité mise en doute ou contestée. (Boix, 2007 : 19)

2.4.1.2. L'enjeu de crédibilité (position de vérité)

Comme précédemment, son enjeu s'adresse au destinataire et est tourné vers le sujet parlant lui-même. Dans ce cas, le sujet doit construire une image crédible (l'ethos)¹⁴. Il construit une identité discursive dans deux domaines, celui du *dire vrai* (sincérité) et du *dire juste* (honnêteté). (Idem : 20)

2.4.1.3. L'enjeu de captation (l'adhésion)

Son enjeu est tourné vers le destinataire de façon à ce qu'il pense à adhérer l'univers de discours du sujet parlant. Le sujet a recours alors, à tout ce qui lui permet de « toucher » son interlocuteur (pathos)¹⁵ à travers des comportements discursifs : polémique, persuasif et dramatisant. (Ibid : 20)

2.4.2. La mise en scène argumentative selon les visées situationnelles

Tout acte de langage s'inscrit dans une situation de communication qui détermine un certain enjeu communicationnel et lui donne du sens. Toute situation de communication se définit selon une certaine visée. Chaque visée donne lieu à des instructions discursives de production et d'interprétation du sens aux partenaires de l'échange pour la mise en scène argumentative. (Idem : 23)

Le sens résulte alors d'une co-construction. L'acte argumentatif qui y est présent tire sa validité (non sa valeur) des instructions de cette situation.

¹⁴ L'ethos désigne l'image que se donne l'orateur dans son discours. Il représente le style que doit prendre l'orateur pour capter l'attention et gagner la confiance de l'auditoire, pour se rendre crédible.

¹⁵ Le pathos désigne un des trois moyens de persuasion du discours dans la rhétorique classique depuis Aristote. Il correspond aux passions, aux émotions qu'éprouve l'auditoire. (fr.wikipedia.org)

La notion de *validité* amène à introduire la différence entre cette dernière et la notion de *valeur*. La valeur renvoie à un sémantisme à la fois référentiel et axiologisé qui se trouve inscrit dans les mots de par leur usage social. Par exemple, le mot *crime*, par son usage social, est porteur d'un sémantisme à valeur négative. La validité concerne l'effet sémantique qui est produit en cohérence avec la situation dans laquelle sont employés les mots, et dont les partenaires de l'acte de langage sont comptables. (Charaudeau, 2008 : 6)

Ainsi, l'énoncé 24 relatif au slogan : « Il n'y a que CHANEL pour faire le n° 5 » est interprété et donc, validé comme : « Si vous voulez faire un 5^{ème} mandat alors, il faut que vous soyez Chanel » parce que nous avons connaissance des instructions de la situation de communication contestataire, qui nous dit à la fois que « vous ne pouvez pas ne pas vouloir faire un 5^{ème} mandat » et que « vous devez être Chanel ».

Mais, si ce slogan est inséré dans une autre situation de communication, sa signification sera autre. Les inférences que permet cette nouvelle situation sont autres, et l'acte argumentatif est validé différemment.

C'est la situation de communication qui donne force de validité à l'acte argumentatif. Elle permet de définir trois grands ordres argumentatifs : la *démonstration*, l'*explication* et la *persuasion*. L'ordre de la démonstration correspond aux situations dont la finalité consiste à *établir une vérité* (un article scientifique). L'ordre de l'explication correspond aux situations dont la finalité consiste à *faire savoir une vérité* déjà établie (un manuel scolaire de physique). L'ordre de la persuasion correspond aux situations dont la finalité est de *faire croire* (une publicité, une déclaration politique). Cette distinction de genres à l'intérieur de l'activité argumentative n'est pas relative aux caractéristiques linguistiques des énoncés, mais aux enjeux situationnels. (Ibid : 6)

2.4.2.1. La visée de démonstration

Elle cherche à établir une vérité pour un destinataire qui agit comme un pair. Celui-ci est censé être intéressé par la démonstration et capable d'en suivre le développement. Le sujet argumentant se trouve en position d'avoir à établir une vérité et d'en apporter la preuve la plus irréfutable possible.

La stratégie de problématisation consiste à dire à quelle autre assertion il s'oppose ou à quelle consolidation il se livre en le justifiant. Le sujet argumentant a besoin de rappeler sa position de légitimité qui présuppose sa crédibilité et sa captation. La stratégie de preuve, elle est centrée sur la validité du raisonnement et son pouvoir de falsification. (Boix, 2007 : 27)

2.4.2.2. La visée d'explication

Elle participe de la visée d'information qui cherche à *faire savoir* et de la visée d'instruction qui cherche à *faire savoir-faire* quelque chose à l'autre. Le sujet argumentant se trouve en position d'autorité.

La stratégie de problématisation consiste à suggérer les assertions qui s'opposent. Le sujet argumentant doit rappeler le statut de savoir qui le légitime. Le sujet qui explique, n'a besoin ni d'enjeu de crédibilité, ni de captation. La stratégie de preuve est centrée sur la clarté de l'exposition. (Boix, 2007 : 27)

2.4.2.3. La visée de persuasion

Elle participe de la visée d'incitation qui cherche à *faire faire* ou *faire penser* quelque chose à l'autre par l'intermédiaire d'un *faire croire*. Le sujet argumentant n'est pas dans une position d'autorité qui lui permet d'obliger l'autre à faire ou à penser d'une certaine façon.

La stratégie de problématisation consiste en une lutte pour l'imposition d'un cadre de questionnement qui soit favorable au sujet argumentant. Ce dernier doit faire savoir en tant que quoi il parle à des fins de légitimation. Il doit aussi se construire un ethos de sincérité et d'engagement à des fins de crédibilité et jouer sur des images d'identification et des alliances, à des fins de captation. La stratégie de preuve est centrée sur la valeur d'impact des arguments. (Ibid: 27)

Le slogan contestataire se retrouve dans cette visée. Les manifestants ne sont pas en position d'autorité pour obliger l'opposant à répondre à ses revendications. Donc, pour paraître crédible aux yeux de la population et obtenir une forte adhésion de celle-ci à leur univers de discours (mobilisation), les contestants doivent construire un ethos de sincérité et d'engagement. L'adhésion du peuple au mouvement et le choix approprié d'arguments forts par les contestants poussent ainsi l'opposant à satisfaire leurs revendications.

2.4.3. Les paroles du discours argumentatif

Le discours contestataire, tout comme le discours politique s'inscrit dans une situation dont la visée dominante est la persuasion. Il s'agit pour le sujet argumentant, autant de vérité que de véracité, c'est-à-dire, d'un *avoir raison contre l'adversaire* et d'un *savoir séduire son public*. Ce pourquoi, il a recours à diverses stratégies de construction d'une image de soi et d'instauration d'une relation d'affect avec son auditoire, nous parlons alors de paroles. (Idem : 28)

2.4.3.1. La parole de promesse

Cette parole doit définir une idéalité sociale, porteuse d'un certain système de valeurs et les moyens d'y parvenir. Ce type de discours se veut à la fois idéaliste et réaliste. Mais, il doit être aussi crédible aux yeux de l'instance citoyenne. Le sujet est donc amené à se construire une image (un ethos) de conviction. De plus, le sujet doit faire appel tantôt à la raison, tantôt à l'émotion pour toucher son public. Il le réalise dans des mises en scène diverses de manière à ce que son discours acquière une force d'identification à une idée ou à la personne de l'orateur lui-même. Et ce, pour faire adhérer le plus grand nombre de citoyens à son projet. (Boix, 2007 : 28)

2.4.3.2. La parole de décision

C'est une parole de *faire* qui est fondée sur une position de légitimité. Elle déclare à la fois anormalité, nécessité et performativité.

- Il existe un désordre social (une situation, un fait, un événement) qui est jugé inacceptable. Elle énonce l'affirmation *ça ne va pas*.
- Une mesure doit être prise résoudre cette anormalité et la réinsérer dans un ordre nouveau. Elle énonce une affirmation d'ordre déontique *on doit réparer*.
- Elle révèle la mesure qui est mise en application dans l'instant même de son énonciation (caractère performatif).

2.4.3.3. La parole de justification

Toute prise de décision, toute annonce d'action doit être constamment relégitimée. La décision est constamment interrogée ou remise en cause par les adversaires ou les citoyens. Ce type de discours donne à l'action sa raison d'être. Il confirme le bienfondé de l'action et ouvre la possibilité de nouvelles actions qui en sont le prolongement ou la conséquence. Une sorte de défense et illustration, mais pour poursuivre l'action. Le locuteur devient un mécène, responsable de ses actes. (Idem : 29)

2.4.3.4. La parole de dissimulation

Le locuteur ne dit jamais n'importe quoi. Il sait qu'il doit prévoir trois choses : la critique de ses adversaires, les effets pervers de l'information médiatique et les mouvements sociaux qu'il doit tenter de neutraliser par avance. Un jeu de masquage entre parole, pensée et action s'installe. On parle de mensonge. Ce mensonge s'inscrit dans une relation entre le sujet parlant et son interlocuteur. Le discours mensonger n'existe pas en soi. Il n'y a de mensonge que dans une relation en fonction de l'enjeu que recouvre cette relation. Il est un acte

volontaire. De plus, le mensonge n'a pas la même signification, ni la même portée, selon que l'interlocuteur est singulier ou pluriel ou que le locuteur parle en privé ou en public. Il est impossible de dire tout, à tout moment, et de dire les choses exactement comme le locuteur les pense ou les réalise de peur que ses paroles entravent son action. (Boix, 2007 : 30)

2.5. L'analyse argumentative du discours

Tout comme l'analyse argumentative se réclame à la fois de la rhétorique aristotélicienne et de l'analyse de discours. L'analyse du discours dans sa visée et/ou sa dimension persuasive se nourrit des théories rhétoriques, pragmatiques et logiques de l'argumentation (Voir infra sous 3) et s'effectue selon une approche qui opte pour :

2.5.1. Une approche langagière

La construction de l'argumentation ne se résume pas à des opérations logiques et des processus de pensées. Elle se fait par la mise en œuvre des choix lexicaux, des modalités d'énonciation, des enchaînements d'énoncés (connecteurs), des marques d'implicites, etc.

2.5.2. Une approche communicationnelle

L'argumentation vise un auditoire, elle se construit donc en rapport avec la situation de communication dans laquelle elle doit produire un effet.

2.5.3. Une approche dialogique

L'argumentation veut agir sur un auditoire, elle doit donc s'adapter à lui. Elle participe de l'échange entre partenaires d'une interaction, même virtuelle. Elle est prise dans une confrontation de points de vue dont elle participe.

2.5.4. Une approche générique

L'argumentation s'inscrit dans un type et un genre de discours. Le genre de discours détermine des buts, des cadres d'énonciation et une distribution des rôles préalables.

2.5.5. Une approche figurale

L'argumentation a recours aux effets de style et aux figures qui ont un impact sur l'allocutaire, envisagées dans leur visée persuasive.

Le discours argumentatif « *a recours aux effets de styles et aux figures qui ont un impact sur l'allocutaire, se ressourçant ainsi à une réflexion séculaire sur les figures de styles désormais envisagées dans leur visée persuasive* ». (Amossy, 2013 : 32)

2.5.6. Une approche textuelle

L'argumentation est étudiée au niveau de sa construction textuelle. Tout ce qui a trait aux processus logiques (analogies stratégies de dissociation et d'association, etc.) (Amossy, 2013 : 40)

Dans le cadre de notre étude, l'analyse de notre corpus sera abordée selon trois approches : l'approche communicationnelle pour déterminer la situation de communication du discours contestataire, l'approche langagière pour retrouver les modalités et implicites mis en œuvre dans ce type de discours et l'approche figurale pour relever les figures de style auxquelles ont eu recours les contestants.

3. Les théories de l'argumentation

3.1. Les fondements rhétoriques de l'argumentation

Au XXème siècle, l'argumentation connaît plusieurs théories dont chacune à ses propres caractéristiques qui les distinguent l'une de l'autre. Mais, toutes prennent leurs origines dans la Grèce Antique.

3.1.1. La rhétorique d'Aristote et l'argumentation

L'usage de la parole a été attribué à l'homme pour exercer une influence. Telle est la position de *La Rhétorique* d'Aristote. Celle-ci expose une discipline définie comme « *une analyse de la mise en rapport des moyens et des fins par le discours* » (Aristote, 1991 : 20 cité par Amossy, 2013 : 12). Cette discipline porte le nom de Rhétorique.

Dans la conception aristotélicienne, la rhétorique apparaît comme une parole destinée à un auditoire qu'elle tente d'influencer en lui soumettant des positions raisonnables. Le vraisemblable et l'opposable constituent l'horizon de la rhétorique et le principe de sa force. Ils permettent de raisonner et de communiquer en fonction de normes de rationalité dans les divers domaines où la vérité absolue ne peut être garantie. (Idem : 13)

La rhétorique est définie alors, comme un art persuasif où l'orateur construit son argumentaire « *la faculté de découvrir spéculativement sur toute donnée le persuasif* » (Aristote, 1991 : 22 cité par Dhaoudi, 2011 : 44). Aristote intègre la rhétorique dans un cadre à la fois social, culturel, constitutionnel et politique. Il insiste sur l'importance de la relation entre l'orateur et son auditoire et la façon avec laquelle il agit sur lui par le discours. La rhétorique prend son sens que là où l'auditoire peut donner son assentiment sans y être contraint par la force. (Amossy, 2013 : 12)

Pour rappel, la rhétorique prend ses origines dans l'Antiquité. Elle est le fruit de la *polis* qui représente la cité libre où la parole publique a joué un rôle primordial dans la prise de décisions. Grâce à la pratique de la parole publique, la démocratie s'est préservée, à travers un discours qui présuppose et qui favorise le libre exercice du jugement, en essayant de susciter l'assentiment et l'adhésion. (Kaftezi dans sa thèse, 2013 : 37) Cette rhétorique a été ensuite conceptualisée, formalisée et régulée dans *La Rhétorique* d'Aristote.

Dans la tradition aristotélicienne, la rhétorique définit ainsi :

- Un discours en relation étroite avec le processus de communication où un locuteur prend en compte celui à qui il s'adresse. Parler c'est communiquer.
- Un discours qui entend agir sur les esprits. Dire c'est faire.
- Une activité verbale qui se réclame de la raison.
- Un discours construit ayant recours à des techniques et des stratégies dont le but est de persuader. Parler c'est mobiliser des ressources verbales organisées et orientées. (Amossy, 2013 : 14)

3.1.1.1. Les trois discours d'Aristote

Dans son ouvrage *La Rhétorique* (329-323 av J-C), Aristote pose les bases de l'art de persuader. Et ce, à travers trois types de discours (genres) : l'épidictique, le judiciaire et le délibératif.

a) L'épidictique

C'est un genre où l'argumentation est considérée faible (au sens polémique et persuasif du terme). « *Nous croyons que les discours épidictiques constituent une partie centrale de l'art de persuader et l'incompréhension manifestée à leur égard résulte d'une fausse conception des effets de l'argumentation* ». (C.Perelman et O.Tyceta, 1988 : 64 cité par Adam et Bonhomme, 2012 : 123)

La fonction du discours épidictique est de louer, blâmer ou instruire, de plaire à un auditoire en utilisant les figures d'amplification telles que la métaphore, l'hyperbole. « *exposant des faits connus de tous, l'orateur ne peut que magnifier, faire valoir 'leur grandeur et leur beauté'* ». (Aristote, *Rhétorique*, I, 1368 a cité par Idem : 122).

Cependant, Perelman (1988 :66) souligne que « (...) *le discours épidictique renforce une disposition à l'action en augmentant l'adhésion aux valeurs qu'il exalte. C'est pourquoi c'est un discours significatif et important pour l'argumentation* ». (Cité par Idem : 124)

Le discours épidictique même s'il ne persuade pas dans l'immédiat, il a pour but de consolider l'adhésion à des valeurs partagées, de créer une communion autour de certaines

valeurs reconnues par l'auditoire. O.Reboul avance que l'épidictique peut être aussi utilisé à des fins d'incitation. (Adam et Bonhomme, 2012 : 122)

b) Le judiciaire

C'est un genre où l'argumentation est forte. Sa fonction est d'accuser ou défendre au tribunal des faits déjà accomplis, ayant une finalité éthique : le juste et l'injuste. (Idem : 121)

c) Le délibératif

C'est un genre également directement argumentatif. Sa fonction est de persuader ou dissuader les membres d'une assemblée pour prendre des décisions sur ce qui est utile et nuisible. (Ibid : 121)

Pour Aristote, le genre judiciaire recourt à l'épidictique à chaque fois qu'il convient d'argumenter oralement. Le délibératif et l'épidictique, eux, sont intimement liés.

Aristote rappelle souvent dans son ouvrage *La Rhétorique*, que les moyens que doit utiliser un orateur dans son discours, doivent être conformes à l'esprit de l'auditoire et à ses convictions qui lui parviennent de sa culture et de ses valeurs profondes. Il ne peut s'en écarter et doit les utiliser afin d'affronter un adversaire. Il use pour cela d'expressions rhétoriques pour démontrer, convaincre, accuser, blâmer ou louer.

Aristote, ajoute que le souci de l'orateur dans la construction de son argumentation est moins celui de la vérité que celui du *vraisemblable*, c'est-à-dire de ce qui doit paraître vrai pour persuader l'autre dans le cadre de la démocratie athénienne. Son projet s'inscrit dans une problématique d'influence. (Charaudeau, 2008 : 2)

3.1.1.2. Les trois preuves d'Aristote

Selon Aristote, la persuasion est dépendante de trois preuves inhérentes au discours argumentatif : « *Les premières consistent dans le caractère de l'orateur, les secondes, dans les dispositions où l'on met l'auditeur, les troisièmes dans le discours même parce que l'orateur démontre* ». (Aristote, 1991 : 23 cité par Dhaoudi, 2011 : 44)

La première preuve est le caractère de l'orateur. Il est déterminé par l'honnêteté et la confiance de l'orateur. Ce qui constitue la force du discours.

La seconde est la disposition de l'auditeur. Elle désigne les passions provoquées par l'orateur sur l'auditoire. « (...) *quand le discours les amène à éprouver une passion ; car l'on ne rend pas les jugements de la façon, selon que l'on ressent peine ou plaisir (...)* ». (Ibid : 23 cité par Ibid: 44)

La troisième est le discours lui-même, lors de la démonstration réelle ou apparente de la vérité par induction (exemples) ou syllogisme (enthymèmes)¹⁶.

Ces preuves rejoignent deux concepts qui revêtent une importance fondamentale pour Aristote lorsqu'il s'agit de persuasion. Ce sont l'ethos et le pathos, respectivement axés sur l'orateur (le locuteur) et l'auditoire (les destinataires), y est ajouté le logos, entendu comme discours et raison. La rhétorique d'Aristote envisage la force de la parole comme moteur de l'action sociale au sein d'une vision où la figure du locuteur joue un rôle déterminant et où la raison et la passion sont liées. (Amossy, 2013 : 15)

a) Le logos

Il correspond au discours et repose sur deux opérations : l'enthymème et l'exemple. Le premier est un syllogisme incomplet et procède de la déduction (du général au particulier). Le second est une analogie et procède de l'induction (du particulier au général).

b) L'ethos

Il correspond à l'image que l'orateur projette de lui-même dans le discours. Il assure puissamment la crédibilité et l'autorité de l'orateur. L'ethos correspond à tous les procédés utilisés pour construire l'image de celui qui énonce, de celui qui prononce un discours dont le but principal est de persuader et de faire adhérer.

c) Le pathos

Il correspond à l'émotion que l'orateur cherche à susciter dans son auditoire. Il importe aussi bien de toucher que de convaincre si l'orateur veut emporter l'adhésion et modeler des comportements. Le pathos correspond à tous les procédés utilisés pour émouvoir l'interlocuteur et le persuader en le sensibilisant. (Ibid : 15)

Ces trois concepts vont être développés plus en détail dans la section 4.

Ainsi, en se référant à la rhétorique d'Aristote, nous pouvons conclure que le discours contestataire est un mélange des trois genres épideictique, judiciaire et délibératif. Il accuse des faits déjà accomplis (un 5^{ème} mandat brigué, un système politique défaillant et corrompu) avec une certaine finalité éthique du juste et de l'injuste. Il tente aussi de persuader son auditoire pour qu'il adhère aux valeurs partagées en les consolidant par des arguments rhétoriques solides. Nous pouvons dire que pour le slogan contestataire, l'épideictique est principalement en rapport avec la part descriptive de la langue et le délibératif avec sa part argumentative.

¹⁶ Syllogisme : raisonnement déductif qui lie des prémisses à une conclusion. « Si l'homme est mortel et si Socrate est un homme, alors Socrate est mortel ». L'enthymème est une figure de sens reposant sur un syllogisme (une partie des prémisses ou la conclusion est sous-entendue. (fr.wikipedia.org)

L'objectif du discours contestataire n'est pas uniquement de transmettre un point de vue sur des faits mais aussi d'argumenter, de persuader. Les slogans qui comportent un raisonnement, une preuve logique, etc., sont ceux qui se révèlent les plus attirants. Ils emploient des procédés qui appartiennent tous à la rhétorique.

3.1.2. L'argumentation chez Chaim Perelman et L.Obrechts –Tyceta

Dans leur *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique* (1958), Chaim Perelman et Lucie Obrechts-Tyceta rompent avec les rhétoriques restreintes qui ne sont que le lieu de l'analyse des figures et de leur classification. Telle que la rhétorique classique où les figures de style visent à séduire ou à émouvoir. Selon eux, elles ne traitent que du style et de l'esthétique du discours. C. Perelman et L. Obrechts-Tyceta réintroduisent l'ancienne rhétorique d'Aristote qui s'intéresse à la dimension persuasive du discours. Ils renouent avec une réflexion féconde sur le pouvoir du verbe envisagé dans sa dimension d'échange social. Ils donnent naissance à une théorie moderne de l'argumentation qui a marqué un tournant dans la rhétorique : *La nouvelle rhétorique*. (Gwenolé, 2005 : 5)

Ainsi, les pionniers de cette nouvelle rhétorique rompent définitivement avec la conception de l'argumentation comme un raisonnement déployé en dehors de tout contexte communicationnel. L'argumentation dans le discours s'inscrit dès lors dans un contexte précis où il y a une prise en compte à la fois des interlocuteurs, des lieux communs qui les lient : la démonstration est séparée de l'argumentation. Les arguments et leur articulation sont intégrés dans la communication.

L'argumentation est définie dans sa dimension communicationnelle comme « *un ensemble de techniques discursives provoquant ou renforçant l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment* ». (Perelman et Tyceta, 1970 : 5 cité par Amossy, 2013 : 18) où le locuteur doit s'adapter à son auditoire « *L'orateur tente d'infléchir des choix[...]de créer une disposition à l'action(...)* ». (Amossy, 2006 : 13 cité par Dhauadi, 2011 : 50) et dont l'action n'est possible que si l'orateur inscrit son discours dans le cadre de l'ensemble des croyances, convictions et opinions dominantes. Le locuteur accroît l'adhésion de l'auditoire à ces valeurs (communion) en se servant des moyens dont dispose la rhétorique. (Ibid : 50)

La nouvelle rhétorique de C.Perelman et Olbrechts-Tyceta (1992) se construit dans une différence avec toute rhétorique non argumentative, mais également avec la tradition cartésienne, qui n'admet comme rationalité que celle de la démonstration logique. (Gwénolé, 2005 : 5). Elle repense donc, la notion d'argumentation. Si celle-ci se distingue de la démonstration en ne satisfaisant pas aux exigences de la logique formelle, elle obéit

néanmoins à une logique des valeurs. Cette nouvelle rhétorique ne tend pas vers la vérité, mais vers ce qui permet de prendre une décision raisonnable. La force d'une argumentation est évaluée en fonction de son efficacité à obtenir l'assentiment de l'auditoire. (Salsmann, 2009 : 100)

Perelman reprend ainsi, à sa manière, la tentative inaugurée par Aristote, qui a cherché à définir les règles de construction du savoir commun. Pour cela, il prend appui sur la rhétorique dont il renouvelle la typologie des arguments. (Breton et Gauthier, 2000 : 35-36 cité par Gwenolé, 2005 : 5)

L'argumentation n'est pas un raisonnement logique en dehors de toute interférence du sujet. Elle nécessite une interrelation du locuteur et de l'allocutaire. L'influence réciproque qu'exerce l'un sur l'autre dans la dynamique du discours à visée persuasive constitue l'une des clés de voûte de la *nouvelle rhétorique*.

Ainsi, C. Perelman, en mettant l'accent sur cette relation de dynamique discursive et sur leur influence réciproque, a réhabilité la rhétorique aristotélicienne. Il réhabilite l'épidictique aux côtés du judiciaire et du délibératif en lui attribuant une valeur argumentative plus importante. Il valorise la fonction argumentative des figures par rapport à leur dimension stylistique. (Dhaoudi, 2011: 50)

Dans cette perspective, la rhétorique développée par Perelman offre une analyse des techniques argumentatives ainsi qu'une « *étude typologique des liaisons argumentatives et leur classification tout en prenant compte des fonctionnements langagiers sans les étudier en tant que tels* ». (Idem : 51)

L'analyse des techniques argumentatives repose sur deux axes majeurs :

- L'étude des arguments et de leur typologie dans le discours. (un grand nombre de figures est intégrée dans leur typologie)
- L'étude de la situation de communication qui constitue l'acte d'argumentation. (l'effet du discours de l'orateur sur l'auditoire)

De manière générale, Perelman n'étudie pas en tant que tels les processus langagiers mais se concentre sur les types de liaison qui articule le discours argumentatif susceptible d'entraîner l'adhésion de l'auditoire. Entre autres, les techniques d'association et de dissociation. Les premières étant les plus riches dans la perspective perelmanienne. Ce sont les arguments quasi-logiques, les arguments basés sur la structure du réel et les liaisons qui fondent la structure du réel. (Amossy, 2013 : 20)

En somme, pour cette nouvelle rhétorique appelée aussi *l'argumentation rhétorique*, l'argumentation est définie comme une activité verbale visant à persuader un auditoire et

éventuellement à agir sur ses actes ultérieurs. Elle se caractérise par un ensemble de stratégies mis en œuvre dans le discours et un contexte social et communicationnel. Elle intervient là où les opinions divergentes s'affrontent. Nous pouvons voir en elle, l'affirmation de la liberté d'expression désireuse de substituer à la contrainte physique, une recherche de la conviction qui admet et reconnaît la liberté de jugement de l'interlocuteur.

Avec Aristote et Perelman, la rhétorique argumentative est tournée vers l'autre pour le faire adhérer à une prise de position. C'est ce qui peut être appelé l'activité langagière de *persuasion*. Pourtant ces deux auteurs, tout en s'insérant dans une situation de communication (débat politique, débat juridique), en limitent la portée.

Depuis, les sciences humaines et sociales ont montré que les sociétés sont composites, fragmentées, faites de divers domaines d'activité qui tous se construisent de manière interactionnelle entre des individus qui tentent de réguler socialement les rapports de force qui s'y instaurent. Le modèle de délibération du forum athénien et le modèle de persuasion des débats juridiques, auxquels nous pouvons ajouter le modèle de démonstration de la communication scientifique, ne sont plus les seuls, voire ne sont plus dominants. Ils continuent d'exister mais participent d'un ensemble plus vaste de situations, lesquelles imposent des contrats interactionnels divers qui relèvent tantôt de la *démonstration*, tantôt de la *persuasion*, tantôt de l'*explication*, les trois grands ordres argumentatifs que la rhétorique traditionnelle a d'ailleurs du mal à distinguer. (Charaudeau, 2008 : 2)

3.2. Les fondements pragmatiques de l'argumentation

Dans les années cinquante, les travaux de C.Perelman et O.Tyceta sur l'argumentation passent inaperçus dans les sciences du langage suite à la conception structuraliste qui privilégie l'étude du système de la langue au détriment de la parole. L'utilisation de la langue en contexte ne peut être un objet de recherche légitime. C'est une conception inspirée de la philosophie analytique anglo-saxonne et de la pragmatique qui permet alors à la rhétorique comme théorie de l'argumentation de retrouver sa place dans les sciences du langage.

Souligné supra dans la section 1, D.Maingueneau (1990 : 1) souligne que la rhétorique qui étudie la force persuasive du discours, s'inscrit pleinement dans le domaine de la pragmatique. Si la rhétorique offre à côté de la logique, une approche susceptible d'appréhender le langage. Il en est de même pour la pragmatique qui offre à côté de la linguistique de la langue, une linguistique du discours où elle appréhende le langage. (Maingueneau, 1990 : 11 cité par Amossy, 2013 : 29)

« Les rhétoriciens étaient déjà des pragmaticiens [...] ils réfléchissaient aux liens existant entre le langage, la logique et les effets du discours sur l'auditoire ». (Blanchet, 1995 : 10 cité par Amossy, 2013 : 29)

3.2.1. L'argumentation d'Oswald Ducrot et Jean-Claude Anscombe

Les travaux d'O. Ducrot et J-C. Anscombe ont intégré une conception de l'argumentation distincte de celles motivées par la tradition aristotélicienne. Dans son sens habituel, l'argumentation désigne l'effort rhétorique fait pour convaincre ou persuader dans le discours. Elle désigne les manières discursives variées qu'utilise un locuteur pour influencer son interlocuteur. Ducrot conteste et écarte cette approche discursive car elle dépend de la situation de discours et non des marques linguistiques internes à l'énoncé. (Habert, 1982 : 208)

Pour Ducrot et Anscombe, l'argumentation est considérée comme un fait de langue et non comme un fait de discours. Leur approche se situe entre des orientations sémantiques et des enchaînements d'énoncés. Ils attribuent aux termes de rhétorique et d'argumentation des acceptions différentes de celles données par la tradition aristotélicienne. Le terme de rhétorique désigne le sens que prend l'énoncé en situation. Ducrot le nomme *composant rhétorique* en opposition au *composant sémantique* désignant la signification attribuée à la proposition en langue. Il est l'équivalent de *pragmatique*.¹⁷ (Amossy, 2013 : 33)

Ce modèle montre à quel point, la pragmatique se rapproche des perspectives de la rhétorique aristotélicienne mais se détourne de ce qui constitue son centre d'étude : les moyens de persuasion.

Ainsi, Ducrot ne perçoit pas l'argumentation comme un ensemble de stratégies verbales visant à persuader mais comme un enchaînement consécutif d'énoncés menant à une certaine conclusion : « Un locuteur fait une argumentation lorsqu'il présente un énoncé E1 (ou un ensemble d'énoncés) comme destiné à en faire admettre un autre (ou un ensemble d'autres) E2. E1 est l'argument, E2 est la conclusion ». (Anscombe et Ducrot, 1988 : 8 cité par Idem : 34)

Avec la pragmatique intégrée¹⁸, le composant *rhétorique* n'est plus comme auparavant un élément surajouté qui relève de disciplines extralinguistiques telles que la rhétorique. Il est inhérent au sens de l'énoncé : « le sens d'un énoncé comporte, comme partie intégrante, constitutive, cette forme d'influence que l'on appelle la force argumentative. Signifier, pour un

¹⁷ Pour la compréhension de ses deux composants, se référer au chapitre 6.

¹⁸ La pragmatique intégrée est l'étude du sens (formes et unités linguistiques) dans le cadre de la linguistique en s'intéressant à leurs potentialités qui renvoient à leur utilisation dans le discours. (fr.wikipedia.org)

énoncé, c'est orienter (vers certaines conclusions) ». (Anscombe et Ducrot, 1988 : avant-propos cité par Amossy, 2013 : 34)

La théorie de l'argumentation de la langue développée par Ducrot et Anscombe souligne que lorsque nous parlons, ce n'est pas uniquement pour décrire une réalité et pour communiquer mais aussi pour argumenter. Un locuteur influence l'auditoire à partir de la structure interne du discours (sens). « *Ducrot et Anscombe constatent que certains éléments d'ordre argumentatifs sont nécessaires à la compréhension des énoncés. Ces instructions argumentatives sont (...) de leur point de vue les données les plus importantes pour la compréhension de l'énoncé* » (Bracops, 2006: 160). C'est la valeur argumentative de l'énoncé qui participe dans l'influence de l'auditoire. Elle est plus importante que la valeur informative. La valeur argumentative dépend de la suite sémantique du discours et non pas de l'information qu'il tente de donner. Elle est déterminée par l'emploi de connecteurs sémantiques (mais, d'ailleurs, etc.).

Ducrot et Anscombe refusent également de réduire l'argumentation aux logiques formelles, aux relations entre condition de vérité et inférences logiques.

Le locuteur, par son discours à visée argumentative, oriente l'auditoire à provoquer ou partager une opinion avec lui en rendant acceptable l'énoncé. Autrement dit, les conclusions dépendent des arguments, ces derniers sont utilisés par le locuteur dans le but de renforcer ou refuser la suite proposée de l'auditoire.

Dans la théorie d'Anscombe et de Ducrot, l'argumentation renvoie à une conception de la langue elle-même, *ascriptiviste*, selon laquelle la langue a fondamentalement pour objet non pas de représenter le monde ou des états de fait, mais de régler le jeu intersubjectif, par l'imposition de droits et d'obligations impliqués par la force illocutoire de l'énoncé. (Moeschler et Auchlin, 2009 : 153)

3.2.2. Les approches conversationnelles de l'argumentation

Elles ont été initiées et développées par Jacques Moeschler et Christian Plantin qui se sont intéressés à l'étude des conversations et des interactions authentiques dans leur dimension argumentative. Tous les deux situent l'argumentation dans le cadre dialogique selon la rhétorique aristotélicienne. Mais, leur principe de base et leur démarche sont différentes.

J. Moeschler considère que l'interaction verbale ou la conversation est l'espace par excellence de la réalisation de l'argumentation. Il propose alors d'examiner le rapport entre faits argumentatifs et faits conversationnels. Selon lui, dans toute interaction verbale interviennent des *coactions* et des *argumentations*. C'est un espace où certaines actions sont

engagées, des conclusions sont visées, les interlocuteurs débattent, négocient, confirment des opinions ou polémique. Il étudie les actes d'argumentation définis comme « *les actes réalisés par la représentation d'un énoncé destiné à servir une certaine conclusion* ». (Moeschler, 1985 : 189 cité par Amossy, 2013 : 37)

C. Plantin, quant à lui, propose d'analyser les conversations selon une approche interactionniste du langage : « *parler c'est interagir (formule de Gumperz)- qui signifie tout simplement- que l'exercice de la parole implique normalement plusieurs participants – lesquels participants exercent en permanence les uns sur les autres un réseau d'influences mutuelles : parler, c'est échanger, et c'est changer en échangeant* ». (Kerbrat-Orecchioni, 1998 : 54-55 cité par Idem : 38)

Son approche privilégie les tours de parole, les rituels d'échange, la politesse. Selon Plantin, pour qu'il y ait interaction argumentative, il faut qu'il y ait une situation de confrontation. « *Une situation langagière donnée commence à devenir argumentative lorsque s'y manifeste une opposition de discours* ». (Plantin, 1998 : 153 cité par Idem : 39)

En somme, les deux partenaires ou plus s'engagent, suite à une confrontation, dans une négociation au terme de laquelle la conclusion peut être changée.

4. Les arguments (preuves) selon Aristote

La théorie rhétorique argumentative distingue trois types d'arguments, les arguments éthiques, les arguments pathétiques et les arguments logiques qui ne sont que les preuves d'Aristote citées supra. Chacun de ces arguments produit un effet de nature différente chez l'auditoire. L'ethos, appuyé par le pathos, peut soutenir et renforcer chaque argument d'ordre logique dans l'argumentation. Ces trois dimensions ont partie liée dans l'exercice de la persuasion. C'est l'articulation de ces trois dimensions argumentatives entre elles qui garantit une stratégie argumentative globale et efficace. Contrairement à la conception classique, celle-ci ne se réduit pas aux procédés logiques et discursifs. Des éléments extralinguistiques véhiculés discursivement font partie intégrante de l'activité argumentative. (Kaftezi dans sa thèse, 2013 : 41)

La conception aristotélicienne des preuves et de leur fonctionnement dans l'entreprise de la persuasion est valable dans la société d'aujourd'hui. Tant dans le domaine de la politique, de la publicité que dans les relations sociales et interpersonnelles. De nos jours, le plaisir remplace de plus en plus la pensée rationnelle et l'image l'emporte souvent sur le

raisonnement logique. L'image et les émotions interagissent souvent avec la raison et finissent par orienter des jugements et des comportements.

« Si, à l'époque d'Aristote, cela nécessitait de raisonner pour convaincre le public auquel on s'adressait, nous aurons l'occasion de constater qu'il s'agit davantage, aujourd'hui, de l'émoouvoir pour le séduire [...] Bien que cette 'science' soit régie, globalement, par les mêmes règles depuis près de deux mille quatre cents ans, la rhétorique constitue néanmoins un usage fragile du langage puisque ces visées ont considérablement changé au fil du temps. Jadis, un mode de démonstration rationnelle au service de la vérité, elle se définit aujourd'hui comme un procédé de séduction, voire de manipulation, qui ne sert que le vraisemblable».

(Cotteret, 2000 : 9 cité par Kaftezi dans sa thèse, 2013 : 42)

4.1. Le concept d'ethos

« Toute prise de parole implique la construction d'une image de soi ». (Amossy, 1999 : 9)

« Il n'y a pas d'acte de langage qui ne passe par la construction d'une image de soi ». (Charaudeau, 2000 : 66 cité par Hernandez dans sa thèse, 2014 : 62)

L'acte de parole ne constitue jamais un acte banal. A travers cet acte, le locuteur construit une image de lui-même, qui est désigné par *ethos*.

Selon Aristote, et dans la tradition rhétorique, la construction de cette image se fait dans le discours. Elle ne dérive pas d'une connaissance préalable de la personne. L'ethos est perçu comme une image discursive qui est mise en place comme une stratégie discursive qui cherche à attirer l'attention du public et à le faire agir. Nous sommes dans ce cas, devant ce qui peut être appelé un discours performatif. « L'ethos : l'image de soi que l'orateur construit dans son discours pour contribuer à l'efficacité de son dire ». (Amossy, 2000 : 60 cité par Idem : 63)

Aristote estime que :

« C'est le caractère moral (de l'orateur) qui amène la persuasion, quand le discours est tourné de telle façon que l'orateur inspire la confiance [...] il n'est pas exact de dire[...] que la probité de l'orateur ne contribue en rien à produire la persuasion ; mais c'est au contraire, au caractère moral que le discours emprunte je dirai presque sa plus grande force de persuasion ».

(Aristote, 1991 : 83 cité par Amossy, 2013 : 83)

Par *caractère moral*, il entend l'ethos. Chez Aristote, l'ethos acquiert un double sens. D'un côté, il désigne les vertus morales qui rendent l'orateur crédible. D'un autre côté, il comporte une dimension sociale dans la mesure où l'orateur convainc en s'exprimant de façon appropriée à son caractère et à son type social. (Cité par Maingueneau et Charaudeau, 2002 : 238)

Un raisonnement logique ne suffit pas pour attirer l'auditoire. Les arguments fondés sur le raisonnement n'ont pas la même valeur et la même efficacité sans l'appui de l'ethos. Celui-ci constitue la crédibilité et la similitude avec le public. S'adresser à un auditoire en tant qu'égaux plutôt qu'en personnage passif augmente la probabilité que les personnes s'impliquent activement dans l'écoute des arguments. Le contenu du discours doit donc être présenté de manière fiable pour être crédible. Le ton et le style du message en sont la clé. (Kaftezi dans sa thèse, 2013 : 45)

L'ethos est donc, un argument redoutable. C'est l'image de soi que le locuteur construit dans son discours qui lui confère de la crédibilité aux yeux de l'auditoire. Le locuteur établit cette crédibilité par la mise en scène des qualités morales qu'il est censé posséder. Il doit donner une image de soi capable de convaincre l'auditoire en cherchant les attitudes qui inspireront la confiance et présenteront une image positive. C'est l'image discursive favorable que l'auditoire a du locuteur qui représente le mieux l'impact et la force du discours.

R. Amossy affirme que le locuteur construit une image de soi, consciemment ou inconsciemment dans le but de rendre son discours efficace et d'amener les interlocuteurs à réagir comme il l'entend. Dans ce cas, nous sommes en présence de l'utilisation du langage en vue d'une fin précise, le locuteur construit son image à partir de ce qu'il dit et de ce qu'il est argumentatif. (Idem : 48)

En se limitant à la *Rhétorique* d'Aristote, Maingueneau définit l'ethos comme :

- une notion *discursive*. Il se construit à travers le discours. Ce n'est pas une image du locuteur extérieure à la parole.
- étant foncièrement lié à un processus *interactif* d'influence d'autrui.
- une notion foncièrement *hybride* (socio/discursive), un comportement socialement évalué, qui ne peut être appréhendé hors d'une situation de communication. Une notion précise, intégrée elle-même dans une conjoncture socio-historique déterminée. (Maingueneau, 2002 : 7)

D. Maingueneau démontre également que l'ethos est crucialement lié à la notion d'énonciation qu'Emile Benveniste définit comme l'acte par lequel un locuteur mobilise la langue, la fait fonctionner par un acte d'utilisation. « *L'ethos (du locuteur) est [...] attaché à l'exercice de la parole, au rôle qui correspond à son discours, et non à l'individu réel [...] c'est donc le sujet d'énonciation en tant qu'il est en train d'énoncer qui est ici en jeu* ». (Maingueneau, 1993 : 138 cité par Amossy, 2013 : 83)

Dès qu'il y a énonciation, il y a un ethos. Tout énoncé émis dans un discours donné, contient les marques de la présence de l'énonciateur et de l'interlocuteur. De même que le

discours porte les traces de l'énonciateur, il indique aussi la position de ce dernier par rapport aux interlocuteurs et par rapport à ce qu'il dit.

A travers sa parole, le locuteur active chez l'interprète la construction d'une certaine représentation de lui-même. Il correspond à l'inscription du locuteur dans son dire, la subjectivité et les modalités étudiées par Benveniste.

L'éthos est ainsi appréhendé à travers les marques verbales qui le construisent et le proposent au partenaire de l'interlocution. Cependant, dans la théorie de l'énonciation de Benveniste, ce n'est pas le terme d'éthos qui est mentionné mais le terme de cadre figuratif¹⁹. (Amossy, 2013 : 88)

Pour D. Maingueneau (2002 : 3), l'efficacité de l'éthos tient au fait qu'il enveloppe en quelque sorte l'énonciation sans être explicité dans l'énoncé. L'énonciateur doit légitimer son dire. Dans son discours, il s'octroie une position institutionnelle et marque son rapport à un savoir. Mais, il ne se manifeste pas comme un rôle et un statut, mais il se laisse appréhender comme une voix et un corps. L'éthos se traduit dans le ton aussi bien à l'oral qu'à l'écrit et s'appuie sur « *une double figure de l'énonciateur, celle d'un caractère et d'une corporalité* ». (Maingueneau, 1984 : 100 cité par Maingueneau et Charaudeau, 2002 : 239)

Quant à Ducrot, en se référant explicitement à Aristote, il intègre le terme d'éthos dans sa pragmatique sémantique (la théorie polyphonique de l'énonciation). Il conceptualise la notion d'éthos à travers sa distinction entre les notions d'énonciateur et de locuteur (être du monde)²⁰ : « *l'éthos est rattaché à L, le locuteur en tant que tel : c'est en tant qu'il est à la source de l'énonciation qu'il se voit affublé de certains caractères qui, par contrecoup, rendent cette énonciation acceptable ou rebutante* ». (Ducrot, 1984 : 201 cité par Amossy, 2013 : 89)

L'éthos se montre dans l'acte d'énonciation, il ne se dit pas dans l'énoncé. Il reste par nature au second plan de l'énonciation. Il doit être perçu, mais ne pas faire l'objet du discours.

Ducrot insiste sur la centralité de l'énonciation dans l'élaboration d'une image de soi. Analyser le locuteur dans le discours, ce n'est pas analyser ce qu'il dit de lui, mais les apparences que ses propres paroles lui confèrent. Selon lui, les modalités de son dire permettent de connaître le locuteur bien mieux de ce qu'il peut affirmer sur lui-même.

Néanmoins, même si les deux linguistes Maingueneau et Ducrot voient en la parole, l'objectif d'influencer, ils n'étudient pas l'éthos comme moyen de preuve.

¹⁹ Le cadre figuratif désigne l'énonciation comme une forme de discours qui pose deux figures nécessaires, l'une est la source (le locuteur), l'autre est le but de l'énonciation (l'allocutaire). (Benveniste, 2005 : 82)

²⁰ Pour la compréhension de ses deux notions, se référer au troisième chapitre (section 2.4.1.2)

Au-delà de la persuasion par des arguments, la notion d'ethos permet de réfléchir sur le processus plus général de l'*adhésion* des sujets à un certain positionnement. Un processus évident quand il s'agit de discours publicitaires, philosophiques, politiques, etc. Ces discours doivent gagner un public qui est en droit de les ignorer ou de les récuser.

En dernière instance, la question de l'ethos est liée à celle de la construction de l'identité. Chaque prise de parole engage à la fois une prise en compte des représentations que se font l'un de l'autre les partenaires, mais aussi la stratégie de parole d'un locuteur qui oriente le discours de façon à se façonner à travers lui une certaine identité.

4.1.1. Les types d'ethos

Ainsi, l'ethos rhétorique est lié à l'énonciation même, et non à un savoir extradiscursif sur le locuteur. C'est là, le point essentiel : « *on persuade par le caractère quand le discours est de nature à rendre l'orateur digne de foi (...) Mais il faut que cette confiance soit l'effet du discours, non d'une prévention sur le caractère de l'orateur* ». (Aristote, 1356 a : 4-7 cité par Maingueneau, 2002 : 2)

R. Barthes (1994 : 315) estime que: « *Ce sont les traits de caractère que l'orateur doit montrer à l'auditoire (peu importe sa sincérité) pour faire bonne impression : ce sont ses airs (...) L'orateur énonce une information et en même temps il dit : je suis ceci, je ne suis pas cela* ». (Cité par Idem : 3)

Mais, le public se construit aussi des représentations de l'ethos de l'énonciateur avant même qu'il ne parle. Il semble donc nécessaire d'établir une distinction entre *ethos discursif* et *ethos prédiscursif*.

4.1.1.1. L'ethos discursif

L'ethos discursif ou intra-discursif correspond à la définition d'Aristote, supra. C'est-à-dire, à l'image qui se construit dans le discours et par le discours, donc, dans l'utilisation de la parole à des fins particulières. Il correspond à l'image de soi que le locuteur construit au moment même de parler, il se construit un rôle qu'il assume devant les interlocuteurs. Cette image dépend de la situation d'énonciation et de l'objectif du message à transmettre. « (...) *L'ethos est ainsi attaché à l'exercice de la parole, au rôle qui correspond à son discours, et non à l'individu 'réel', appréhendé indépendamment de sa prestation oratoire* ». (Maingueneau, 1993 : 138 cité par Amossy, 2013 : 66)

D'après, D. Maingueneau, cette image discursive constitue une image à part entière et ne se trouve pas reliée au sujet parlant lui-même, ce que l'auteur appelle *l'individu réel*. Si le

locuteur veut que sa stratégie soit efficace, il se doit de faire ressortir son image à partir de ce qu'il dit. (Hernandez dans sa thèse, 2014 : 65)

En définissant son rôle dans le discours, le locuteur projette, dans un premier temps, une image de lui-même et, dans un deuxième temps, il distribue les rôles des interlocuteurs. Il construit également une image des interlocuteurs, de ceux qui l'écoutent, et de l'adversaire, celui qui s'oppose à ses idées. Il s'agit de construire sa propre image et, en même temps, l'image d'autrui dans le discours à partir de ce qui est considéré de ce que l'autre entité pense de soi-même et d'autrui. Plus qu'un jeu d'images, il s'agit aussi d'un jeu de réflexion et de pensée. Comme le signale P. Charaudeau : « *L'ethos en tant qu'image qui s'attache à celui qui parle, n'est pas une propriété exclusive de celui-ci ; il n'est jamais que l'image dont l'affuble l'interlocuteur, à partir de ce qu'il dit. L'ethos est l'affaire de croisements de regards : de celui qui parle sur la façon dont il pense que l'autre le voit* ». (Charaudeau, 2000 : 88 cité par Idem : 66)

La persuasion au moyen de l'ethos discursif mobilise tout un panel de stratégies relevant du verbal, du paraverbal et du non verbal (choix du vocabulaire, gestuelle, posture, présentation ou omission des arguments, etc.). Tout ce qui relève de la présentation de soi co-construite par le locuteur et l'allocutaire.

4.1.1.2. L'ethos prédiscursif

L'ethos peut parfois s'inscrire dans la continuité d'un ethos préexistant à la prise de parole par le locuteur, assemblé par des éléments linguistiques et extra linguistiques qui précèdent cette prise de parole et qui sont à la disposition du destinataire. C'est ce qui est désigné par *l'ethos préalable* ou *l'ethos prédiscursif*.

La construction de l'ethos discursif se voit alors conditionnée par l'ethos préalable. Dans le cadre d'un discours argumentatif, tout locuteur lorsqu'il prononce son discours, doit construire une image de soi en accord avec le but argumentatif de son discours. Cette construction ne se fait qu'en tenant compte de l'image que ses interlocuteurs se font, au préalable, du locuteur en tant que personne réelle. (Boix, 2007 : 356)

Cette image se constitue avant le discours. La gamme de facteurs qui aident l'interlocuteur à la construction de cette image prédiscursive sont généralement le statut familial, le statut socio-culturel, le statut socio-politique, etc. (Hernandez dans sa thèse, 2014 : 66)

Néanmoins, l'ethos préalable représente un risque pour le locuteur. Cette image peut s'avérer favorable ou défavorable. Comme le signale R. Amossy (2000 : 81) : « *Si la représentation préexistante s'avère favorable et appropriée à la circonstance, l'orateur peut s'appuyer sur elle. Il doit au contraire la moduler ou la réorienter si elle joue contre lui, ou si elle ne*

convient pas aux buts de persuasion qu'il s'est fixé ». Ce qui signifie que l'ethos préalable peut servir de point de départ pour la construction d'un ethos discursif. L'ethos discursif doit être alors reconstruit, rectifié ou confirmé à chaque prise de parole. (Cité par Hernandez dans sa thèse, 2014 : 66)

« (...) Toute prise de parole reprend et module un 'ethos préalable'. Le locuteur se fonde sur son statut institutionnel et sur la représentation de sa personne telle que la perçoit selon lui l'auditoire, pour la retravailler en vue de produire une impression appropriée à ses visées argumentatives. Il arrive ainsi que l'image préexistante doive faire l'objet d'un véritable travail de reconstruction ».
(Amossy, 2000 : 86 cité par Kaftezi dans sa thèse, 2013 : 49)

Ainsi, la construction de l'ethos discursif passe nécessairement par un retravail des stéréotypes défavorables qui peuvent porter atteinte à la force de l'argument. (Boix, 2007 : 356)

La position du locuteur dans un champ donné et la légitimité qu'elle lui confère pour s'exprimer ne sont pas les seules données prédiscursives. L'ethos est aussi tributaire d'un imaginaire social et se nourrit des stéréotypes de son époque, l'image du locuteur est en prise sur des modèles culturels. C'est pourquoi le locuteur doit moduler ou réorienter son ethos. (Amossy, 2013 : 97)

Dans le mouvement contestataire El Hirak, les locuteurs contestataires, se doivent de construire leur ethos. La construction de cette image permet à ses interlocuteurs de s'y reconnaître, d'avoir confiance en l'image qui leur est présentée et surtout de mettre en relation l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et d'autrui. Par conséquent, l'ethos apporte crédibilité et légitimité, il permet une meilleure adhésion de la population au mouvement et incite l'opposant à agir comme les locuteurs le désirent. Ce sont les références culturelles, explicites et implicites, sérieuses ou taquines présentes dans les slogans qui renvoient au monde de l'ethos des contestants.

La référence à l'article 102 dans l'énoncé 18, à la modification de la constitution dans l'énoncé 7, la référence aux martyrs ou à une révolution historique dans les énoncés 17 et 19, l'emploi de l'expression « 20 ans barakat » (équivalente à « 7 ans barakat » en 1969) dans l'énoncé 1, l'emploi de citations, de poèmes, sont autant de références culturelles qui renvoient à un ethos d'un contestant algérien cultivé, politisé et civilisé.

Pour illustrer la notion d'ethos, nous prenons pour exemples, les énoncés suivants extraits de notre corpus:

L'énoncé 17 : « L'ALGERIE pays des HEROS # dirigé par des ZEROS DEGAGE »

Dans cet énoncé, le recours aux héros de l'Algérie traduit une réappropriation des symboles de la guerre de libération par les contestants, ils tentent de se forger une légitimité historique. Un ethos révolutionnaire fait surface.

L'énoncé 18 : « On est pour l'application de L'ARTICLE SANS 2

On demandera l'application de L'ARTICLE SANS EUX »

Le *on* de cet énoncé peut être considéré comme le *on* inclusif qui inclue le *je*, le *nous* (les contestants) et même le *vous* (le peuple). Il donne naissance à un *ethos de confidentialité*. Le locuteur se présente comme appartenant à la classe des contestants. Il s'agit d'un de *nous*. Le locuteur se présente comme le porte-parole du peuple. Le *on* est mis en avant. Un *je* n'aurait pas la même force. L'énonciateur utilise des déictiques comme *nous* et *on* pour une abolition de sa propre personne au profit de la voix populaire.

L'énoncé 25 : « Nul ne peut arrêter un peuple sur le chemin de son destin »

Les contestants énoncent une citation de Mouloud Mammeri avec la prétention qu'elle soit reconnue par ses allocutaires. En produisant une telle participation (voir chapitre 3 : section 2.4.1.5), le locuteur s'efface derrière un hyperénonciateur qui fait autorité dans la collectivité concernée. Un hyperénonciateur de la littérature francophone algérienne engagée. Un hyperénonciateur représentatif de l'engagement et prise de position. L'autorité appelle facilement le détournement.

Avec **l'énoncé 26 :** « Sur les barques des HARAGAS

Sur leurs corps sans vie
Sur le mur des HITISTES
Sur le front des jeunes désœuvrés
J'écris ton nom
Sur l'espoir revenu
J'écris ton nom
LIBERTE »

Nous avons à faire à un détournement d'une strophe d'un poème célèbre *Liberté* de Paul Eluard. Il ne s'agit pas d'une subversion qui viserait à disqualifier Paul Eluard, mais d'une captation ludique et réaliste qui place le locuteur à la place occupée par l'auteur lui-même (ou le combattant). Ce poème a été écrit par Paul Eluard en période de guerre (la seconde guerre mondiale) pour les combattants. C'est un poème de lutte, de l'espérance d'une victoire. Le détournement de ce poème par les contestants renvoie à l'ethos d'une jeunesse algérienne en détresse, l'ethos d'une jeunesse algérienne en lutte pour une liberté confisquée.

En principe, le détournement est d'autant plus réussi que la modification est minimale. C'est-à-dire que la différence phonique avec l'énoncé source est minime ou la différence lexicale avec l'énoncé source est minime. Mais ici, ce n'est pas le cas, les trois premiers vers ont été modifiés, un quatrième a été ajouté. Cependant, le choix des mots qui réfère à des savoirs partagés, participe pleinement à la captation des allocutaires.

Ces schèmes sont activés par le destinataire et les rapporte à un modèle culturel connu. Des éléments de la doxa sont ajustés pour toucher la cible. Par leur présence dans les deux slogans, nous pourrions croire que l'ethos n'est pas présent dans ce type de discours, que nous n'avons pas un ethos de l'émetteur, que c'est un ethos neutre. L'idée centrale est de convaincre par le discours même.

Les deux énoncés montrent des ethos de lettrés engagés, un thésaurus de la littérature classique. Le locuteur prête alors son image à un autre qui est plus fort, à savoir une sagesse ancestrale ou universelle, sagesse qu'incarne la citation ou le poème d'auteurs connus.

La combinaison du logos et de l'ethos se relaient constamment et donnent les moyens de capter l'attention de la foule. Le système énonciatif construit des relations antagoniques, dévalorisantes de ce qui est externe à la communauté populaire et des relations de reconnaissance, valorisantes de ce qui est interne à la communauté.

C'est l'image de l'ethos préétabli combinée à celle de l'ethos discursif qui vont permettre la captation des citoyens et entraîner l'énonciateur à appuyer sa stratégie argumentative, davantage sur des principes et des valeurs communautaires que sur une logique démonstrative.

Ethos et argumentation sont en étroite dépendance et se font appel mutuellement pour impulser la dynamique de production du sens. Les citations, les poèmes, les proverbes montrent le degré de l'appropriation de valeurs universelles par l'énonciateur qui devient un intermédiaire entre la population et le pouvoir. En les interprétant, les contestants retravaillent des données prédiscursives pour légitimer leur discours et emporter l'adhésion des citoyens auxquels ils s'adressent, notamment la jeunesse (indépendamment de ses modalités et degrés divers de croyances) susceptible de croire plus facilement au mouvement.

4.1.2. L'image des interlocuteurs

Il n'y a pas de construction d'image de soi sans construction d'une image d'autrui. C'est un processus dialogique et bilatéral qui s'instaure entre le locuteur et ses interlocuteurs. Ce qui revient à dire que l'orateur ne peut pas constituer une image de lui sans passer par le regard de l'autre. Cependant, dans la construction d'une image du public, le locuteur doit

prendre en considération qu'il existe deux types de destinataires complètement distincts. D'un côté, des intervenants dans une situation énonciative institutionnelle. D'un autre côté, des destinataires non-spécialisés dans une situation qui se veut moins institutionnelle. Ce qui oblige le locuteur à modaliser et à adapter son discours et l'image qu'il se construit des interlocuteurs. Comme le signale R.Amossy (2000 : 57) : « *L'image de l'allocutaire projetée par le discours constitue en soi une stratégie [...] qui se donne à voir dans le discours, ce n'est pas seulement la façon dont il leur présente une image d'eux-mêmes susceptibles de favoriser son entreprise de persuasion* ». (Cité par Hernandez dans sa thèse, 2014 : 67)

Finalement, pour créer ce consensus, le locuteur doit avoir recours à des traits communs, des images et des imaginaires, qui lui permettent de s'identifier avec les interlocuteurs et de permettre aux interlocuteurs à leur tour de s'identifier avec lui. Dans ce cas, le locuteur peut recourir à l'utilisation de stéréotypes linguistiques qui lui permettent d'attirer l'attention du public en créant une sensation de partage d'une certaine vision du monde. Le locuteur peut aussi utiliser des images collectives figées qui lui permettent de persuader ses interlocuteurs en générant chez eux une certaine réaction. Dans ce cas, le locuteur cherche à créer une identité, un sentiment de communion qui rassure et fait agir. (Ibid : 67)

4.1.3. La notion de scénographie

A travers l'éthos, le destinataire est convoqué à une place, inscrit dans la scène d'énonciation qu'implique le texte ou le discours. D'après Maingueneau (1993), cette *scène d'énonciation* s'analyse à son tour, en trois scènes qu'il désigne par : *scène englobante*, *scène générique* et *scénographie*.

La *scène englobante* donne son statut pragmatique au discours, elle l'intègre dans un type publicitaire, administratif, philosophique, etc.

La *scène générique* est celle du contrat attaché à un genre ou un sous-genre de discours : l'éditorial, le sermon, le guide touristique, la visite médicale, etc.

Quant à la *scénographie*, elle n'est pas imposée par le genre, mais construite par le texte lui-même. Par exemple, un sermon peut être énoncé à travers une scénographie professorale, prophétique ou amicale. La scénographie, c'est la scène de parole que le discours présuppose pour pouvoir être énoncé et qu'en retour il doit valider à travers son énonciation même. Tout discours, par son déploiement même, prétend instituer la situation d'énonciation qui le rend pertinent. La scénographie n'est ni un cadre, ni un décor, comme si le discours survenait à l'intérieur d'un espace déjà construit et indépendant du discours, mais elle est ce que

l'énonciation instaure progressivement comme son propre dispositif de parole. (Sarfati et Paveau, 2013 : 25)

4.2. Le concept de pathos

Le pathos qui signifie *souffrance* et *expérience* désigne le débordement émotionnel provoqué par le locuteur chez l'auditoire susceptible de mobiliser des actions, d'orienter des comportements ou d'adhérer à la prise de position du locuteur. Le pathos s'associe à l'argumentation émotionnelle car il constitue l'appel aux émotions de l'auditoire. Donc, l'argumentation par le pathos fait appel aux sentiments, aux pulsions et aux désirs de l'auditoire, ce qui lui confère un pouvoir indiscutable dans l'argumentation. (Kaftezi dans sa thèse, 2013 : 55)

Par le pathos, le locuteur espère s'attirer l'assentiment de la part des destinataires. Dans un but de persuader les allocutaires, le locuteur introduit alors des sentiments, des émotions dans son discours. L'argumentation rationnelle en elle-même ne peut pas fonctionner et atteindre ses objectifs si elle n'est pas suivie par l'ethos et le pathos. Ils lui donnent une autre dimension du discours et le rendent efficace. La répétition laisse une impression et fait mémoriser le message par les destinataires de celui-ci. L'exagération frappe l'imagination de l'auditoire, marque les mémoires, frappe les esprits. En référence à la rhétorique audiovisuelle, Cotteret (2000 : 193 cité par Idem : 58) souligne que la répétition et l'exagération sont des techniques linguistiques très prisées :

« Pour persuader le téléspectateur sans faire appel au raisonnement, l'orateur doit utiliser tous les moyens lui permettant de marquer l'esprit du public de façon durable. Le discours télévisé doit mettre en relief l'idée principale. C'est à ce principe qu'obéit le couple petite phrase/ discours creux. Un autre couple indispensable à la rhétorique émotionnelle permet de cristalliser le discours et l'attention du public sur l'essentiel du message : c'est celui formé par la répétition et l'exagération ».

Dans le discours politique, la stratégie discursive la plus importante est la création d'une image de soi et d'une image d'autrui pour persuader et susciter l'adhésion du public. Néanmoins, le discours politique se révèle aussi effectif par sa capacité à faire ressortir les sentiments des interlocuteurs (Hernandez dans sa thèse, 2014 : 68). Il en est de même pour le discours contestataire, les manifestants tentent de jouer sur les sentiments de la population pour susciter son adhésion et renforcer son mouvement.

Habituellement, le pathos est utilisé quand les arguments qui vont être exposés sont controversés. Puisque ces arguments manquent souvent de logique, le succès réside dans la

capacité d'empathie avec le public. Le pathos semble avoir une plus grande influence avec les discours populistes. Ces derniers cherchent davantage à émouvoir qu'à fournir des arguments logiques.

Pour une argumentation contre la candidature de Bouteflika et le pouvoir, les contestants utilisent des mots vifs pour décrire le président, le système et la politique menée, des mots qui évoquent le mépris. Pour émouvoir les citoyens afin d'obtenir leur adhésion, ils emploient aussi des mots vifs qui décrivent la magnificence du pays, glorifient les martyrs, valorisent le peuple.

Cependant, les émotions représentent aussi une arme à double tranchant étant donné que le locuteur doit se montrer perspicace au moment de s'en servir dans son discours. Il se peut que le fait d'exprimer ses émotions directement ne produise pas l'effet désiré et suscite chez les interlocuteurs une image de faiblesse ou encore que la non-expression des émotions reflète une image distincte et donc un sentiment d'indifférence ou d'insensibilité de la part du locuteur. Autrement dit, le locuteur est censé savoir manier et exprimer les émotions sans passer aux extrêmes. (Cité par Hernandez dans sa thèse, 2014 : 68)

L'emploi des stéréotypes ou d'imaginaires dans le discours permet au locuteur de constituer sa stratégie discursive par les émotions. Étant donné que les images collectives sont partagées par tous les individus composant la société, elles créent une image identitaire, partagée elle aussi et peuvent donc plus facilement véhiculer des émotions dans le discours.

Dans ce cas, comme l'indique R. Amossy, l'émotion se trouve imprégnée de toutes ces images collectives qui facilitent la transmission d'un effet désiré par le discours. « (...) l'émotion s'inscrit dans un savoir de croyance qui déclenche un certain type de réaction face à une représentation socialement et moralement prégnant. ». (Amossy, 2000 : 172 cité par Idem : 69)

C'est donc encore une fois la liaison entre figure et pathos que nous envisageons car qu'elles soient des figures de mots ou des figures de pensées, elles suscitent toujours une réaction chez le destinataire en fonction du groupe social auquel il appartient et l'idéologie à laquelle il adhère.

« Elles provoquent des effets de familiarité ou d'usure qui permettent d'engager avec l'allocutaire une interrelation qui tantôt le gratifie en lui présentant du connu, tantôt l'irrite en lui imposant du banal. Tout dépend bien sûr du type de public auquel on s'adresse, de ses réactions ordinaires face au déjà-dit, et du genre de discours dans lequel les clichés apparaissent ».
(Idem : 186 cité par Ibid : 69)

L'usage des figures permet de dégager la doxa ou voix sociale qu'elles véhiculent et l'effet de persuasion qu'elles en tirent pour l'argumentation. (Amrane, 2010 : 26)

Et comme l'affirme P.Charaudeau, plus les émotions sont liées à des représentations sociales, plus efficace est la stratégie de séduction et de persuasion du locuteur.

« C'est dans la mesure où les émotions correspondent à des représentations Sociales constituées d'un mélange de jugements, d'opinions et d'appréciations ou de comportements, qu'elles peuvent être utilisées pour tenter de séduire, de menacer, de terroriser, bref de capter un interlocuteur ou un auditoire ».
(P. Charaudeau, 2000 : 69 cité par Hernandez dans sa thèse, 2014 : 69)

4.3. Le concept de logos

Le logos qui signifie *mot, discours ou raison* est la technique argumentative préférée d'Aristote. Il désigne l'exercice de la raison dans l'argumentation. Il correspond aux procédés rationnels mis en œuvre pour arriver à justifier sa prise de position. La déduction, l'induction, l'explication, l'exemple, l'analogie sont quelques-uns de ces procédés rhétoriques qui font appel à la raison.

S'il est vrai que l'ethos et le pathos ont un rôle fondamental à jouer dans l'argumentation, les arguments rationnels ne doivent pas être écartés pour autant. Un discours argumentatif solide se base aussi sur la composante rationnelle. Donc, nous ne pouvons exclure le registre rationnel de l'argumentation. L'ethos et le pathos sont bâtis sur les fondations du logos que l'argumentation ne peut toutefois pas écarter car un discours rationnel répond à des critères logiques indispensables pour le bien-fondé de la thèse présentée.

« La pertinence d'un raisonnement et sa force de conviction reposent sur l'évidence des arguments qui l'étayent. Même avec beaucoup de bonne volonté, on peut difficilement contester que 1 plus 1 fassent 2. Le raisonnement logique devrait donc être le plus apte à convaincre un auditoire et le registre rationnel demeurerait l'arme de prédilection des orateurs, et a fortiori des hommes politiques (...) ». (Cotteret, 2000 : 165 cité par Haftezi dans sa thèse, 2013 : 67-68)

En somme, les arguments logiques, éthiques et pathétiques ont chacun leur rôle à jouer dans l'argumentation. Leur contribution est différente mais efficace. Ils sont dépendants l'un de l'autre.

Dans leur mouvement contestataire, les manifestants transmettent leurs points de vue, tentent de modifier les positions des citoyens, de les faire adhérer au mouvement, tentent de persuader de la légitimité de leurs revendications et incitent l'opposant à répondre à leurs demandes. Pour atteindre cet objectif, les contestants se doivent alors de mettre en place des stratégies discursives argumentatives pour y parvenir. Parmi ces stratégies, le recours aux arguments éthiques et pathétiques. Mais aussi, aux procédés rhétoriques tels que les figures de style. C'est ce que nous tentons d'étudier dans ce présent chapitre, les figures de style en tant

que figures argumentatives car « *si on néglige ce rôle argumentatif des figures, leur étude paraîtra rapidement un vain passe-temps* ». (Perelman et Olbrechts-Tyceta, 1998 : 226 cité par Bonhomme, 2014 : 178)

5. Les figures de style

« *En rhétorique, les figures sont les divers aspects que peuvent revêtir dans le discours les différentes expressions de la pensée* » (Dubois, 2012 : 203). Les figures sont donc des transformations sur les expressions de la pensée, elles permettent de donner plus de force et plus de valeur au discours. D'une part, elles sont utilisées pour embellir le discours, d'une autre part, elles sont utilisées à des fins persuasives. Elles ont donc deux objectifs : le premier est de servir à la réussite stylistique du discours, le deuxième est de servir à son efficacité argumentative.

5.1. L'argumentativité des figures de rhétorique

Depuis l'Antiquité, les figures sont perçues comme argumentatives du fait de leur apport à l'éloquence politique et judiciaire. (Bonhomme, 2014 : 178)

Quintilien (1978 : 172) formulait cette finalisation argumentative en ces termes « *les figures contribuent surtout à recommander notre cause* ».

Meyer (2008 : 126) pose que « *l'effet argumentatif des figures est de créer de la proximité, de mettre en évidence la force vive des valeurs qui unissent l'orateur et l'auditoire, de renforcer le sentiment communauté qui peut exister entre eux* ». (Cité par Amossy, 2013 : 250)

Cependant, certains ne voient dans les figures que des supports d'arguments *auxiliaires d'argumentation* qui les réduit à des phénomènes d'élocution ou de style. Dans cette perspective, elles ne sont que des modes d'expression privilégiés pour faire passer le potentiel persuasif du discours.

C. Perelman et O. Tyteca (1970 : 229) considèrent que c'est le contexte qui montre s'il y a simple figure de style ou figure argumentative. Selon eux, l'élément contextuel est déterminant parce que c'est en usage qu'une forme figurale acquiert sa valeur argumentative. (Cité par Ibid : 247)

O. Reboul rejoint Perelman dans l'hypothèse que les figures de style ne sont pas nécessairement rhétoriques. Mais, il s'oppose au classement établi par ce dernier. Pour Reboul, la figuralité est argumentative que si elle est liée à la persuasion en passant non pas seulement par les voies de la raison, mais par l'émotion et le plaisir que fournit le jeu des figures. Comme Perelman, Reboul considère que la figure facilite l'argument et elle est même

constitutive de l'argument. « *Toute figure est un condensé d'argument* » (Perelman, 1991 : 122 cité par Amossy, 2013 : 249). « *Leurs fonctions sont indiscernables l'une de l'autre* » (Reboul, 1986 : 186 cité par Ibid : 249). Reboul (1986 : 184) va encore plus loin en affirmant que la figure est « *plus forte que l'argument qu'elle condense* ». (Cité par Idem : 251)

Ainsi, Reboul défend l'idée qu'une figure ne peut être rhétorique que si elle est argumentative, il exclut de la rhétoricité les figures poétiques, humoristiques ou lexicales. Mais, la forme figurale ne peut être séparée de son contenu argumentatif, tous deux sont un bloc indissociable dans lequel la forme donne lieu à des inférences de nature persuasive comme la métaphore et l'ellipse. (Idem : 180)

Pour Christopher Tindale (auteur de l'argumentation rhétorique) qui a critiqué les conceptions de Reboul, une figure est un argument « *quand elle a une structure reconnaissable (évoqué par un discours), quand elle manifeste un mouvement qui favorise le passage de prémisses à une conclusion (l'argument est plausible) et quand elle poursuit un des buts de l'argumentation* ». (Tindale, 2004 : 74 cité par Idem : 249) La figure fait passer de la reconnaissance du connu et du partagé à l'adhésion au point de vue proposé à l'adhésion de l'auditoire.

Par conséquent, une figure de rhétorique n'est jamais argumentative en soi mais seulement à la suite de certains facteurs qui lui confèrent un potentiel d'argumentativité. Parmi les facteurs externes, les genres discursifs comme le discours politique et le contexte discursif socio-culturel ou historique comme les situations de divergence et de tension qui favorisent le fonctionnement argumentatif des figures. Egalement, le positionnement énonciatif du locuteur influe argumentativement sur ses énoncés figuraux. Tous ces facteurs externes permettent aux figures d'acquérir un potentiel de persuasion. Cependant, les figures de rhétorique tirent principalement leur argumentativité de facteurs internes, parmi lesquels deux sont primordiaux : leur orientation et leur force illocutoire. (Bonhomme, 2009 : 6)

Les figures de style ont un statut argumentatif. Leur fonction argumentative est axée sur la finalité pratique du discours qui n'est pas d'agir uniquement sur le psychisme ou le savoir des récepteurs mais sur leurs capacités de décision en vue de modifier leurs comportements. La fonction argumentative des figures suppose une influence persuasive qui constitue la portée illocutoire. De plus, le potentiel argumentatif attaché aux figures vise à susciter des effets perlocutoires de persuasion entraînant l'adhésion des récepteurs aux contenus des messages des locuteurs. Une telle persuasion se traduit par la croyance ou par la conviction des récepteurs. (Bonhomme, 2014 : 178)

Pour R.Amossy, l'argumentativité apparaît comme une conséquence du dialogisme inhérent au discours. Le langage étant de nature dialogique. Tout énoncé confirme, réfute,

problématise des positions antécédentes, qu'elles soient exprimées de façon précise par un interlocuteur donné ou de façon diffuse dans l'interdiscours contemporain.

Volochinov Bakhtine (1997 : 105) souligne à cet effet que : « *Toute énonciation, même sous forme figée, est une réponse à quelque chose et est construite comme telle [...] Toute inscription prolonge celles qui l'ont précédée, engage une polémique avec elles, s'attend à des réactions actives de compréhension(...)* ». (Cité par Amossy, 2013 : 42)

Ce contexte dialogique obligé du langage introduit une autre notion, celle du dialogisme. Cependant, nous n'aborderons pas ce concept dans notre cadre d'étude. Nous laissons le soin à d'autres étudiants d'effectuer un travail de recherche en ce sens, à savoir le dialogisme dans le discours contestataire.

5.2. Les caractéristiques de l'argumentation figurale

Le potentiel argumentatif des figures repose sur quatre facteurs illocutoires à effet persuasif. Les deux premiers se retrouvent dans tout procédé argumentatif, les deux derniers sont spécifiques aux figures.

5.2.1. L'orientation de leurs composantes

Les figures ont une orientation illocutoire intrinsèque et la capacité à impulser le sens de l'argumentation. Cette orientation a un rôle déterminant dans l'adhésion des destinataires du discours du locuteur. Elle fait en sorte que leur adhésion aille dans le sens souhaité par le locuteur. Cette orientation peut être communicative, énonciative, affective, etc.

Nous illustrons ce fonctionnement en empruntant l'exemple donné par Marc Bonhomme (2014 : 182). Soit l'énoncé : « Dans cette affaire, les USA se conduisent comme des ripoux » où il s'agit d'une comparaison. Le rendement argumentatif de cette comparaison tient à l'orientation marquée de ses composantes thématique et structurale. Au niveau thématique, le comparant *comme des ripoux*, emprunté au domaine de l'action policière dévoyée, abaisse argumentativement le comparé *les USA* en vue de produire une conclusion négative chez les auditeurs : « les USA doivent être condamnés ». Au niveau structural, la hiérarchisation entre le comparé et le comparant exerce une contrainte formelle sur le sens de la conclusion recherchée. Le rapport d'égalité *comme* posé entre *les USA* et *des ripoux* incite les auditeurs à tirer une conclusion négative, tout en proposant une critique mesurée de l'énonciateur : « Ce qu'ils font est grave » par rapport à celle qu'inférerait le comparatif de supériorité « d'une façon pire que ». (Ibid : 182)

5.2.2. La force de leur saillance

Elle constitue la force illocutoire d'une figure et provient du relief de sa saillance. C'est une source de tension ou de détente dans le discours. La tension énonciative de la figure augmente la portée argumentative du discours. Cette force résulte de marquages intrinsèques et/ou contextuels (enchaînement, ordre, répétition, etc.). Elle renforce les croyances des récepteurs, mais s'avère à la fois instable quand elle dépend de leur réception.

5.2.3. La capacité de court-circuitage

Avec cette capacité de court-circuitage désigné par raccourci argumentatif, les figures font admettre en bloc des arguments différents en coordonnant des notions sémantiquement hétérogènes. Elle fait passer en même temps et ouvertement d'un argument à autre. A travers cette caractéristique, les figures tendent à escamoter la loi de passage entre les arguments et les conclusions qui en découlent. Ce qui donne lieu à deux avantages : elles permettent une argumentation rapide, plus impulsive que convaincante et elles simplifient la démarche argumentative en homogénéisant ses composantes et en gommant ses aspects défavorables.

(Bonhomme, 2014 : 184)

5.2.4. La tendance à l'ambiguïté

Les figures argumentatives représentent souvent des formes d'ambiguïté. Ce sont des sources d'équivoques sur la valeur de l'argumentation en jeu où parfois, le récepteur n'a pas conscience de leur potentiel argumentatif. Ce dernier est difficile à déterminer avec précision du fait qu'il repose sur des éléments contradictoires ou qu'il n'est pas vraiment assumé par le locuteur. Comme c'est le cas pour l'ironie, « *elle présente simultanément et sans le dire deux arguments anti-orientés comme valides (en avançant explicitement un argument, on avance implicitement l'argument adverse)* ». (Berrendonner, 1981 cité par Idem : 185).

5.3. Les types de figures de style

Plusieurs classifications ont été proposées pour les figures de style. Certains rhétoriciens les divisent en trois catégories, d'autres en sept catégories. La classification que nous retenons pour notre étude est issue des traités classiques citée par J.J Robrieux (2013 : 53).

- Les figures de sens appelées aussi tropes. Ce sont des figures de transfert sémantique auquel à un sens littéral d'un terme, on substitue un sens figuré.
- Les figures de mots. Ce sont les jeux sur le lexique et les sonorités.
- Les figures de pensée. Elles regroupent l'ironie, le paradoxe, l'intensité et la dialectique. Elles ne sont pas linguistiquement repérables.

- Les figures de construction. Elles jouent sur la symétrie. Ce sont des constructions atypiques. Il y a aussi les répétitions et les accumulations. (Robrieux, 2013 : 53)

5.3.1. Les figures de sens

5.3.1.1. La comparaison

Elle est « (...) *le rapprochement dans un énoncé, de termes ou de notions au moyen de liens explicites (comme, tel que, ...)* ». (Idem : 56)

5.3.1.2. La métaphore

« *Elle s'appuie sur des formes syntaxiques plus complexes, étant donné l'absence de lien comparatif explicite* ». C'est un rapport d'analogie. (Idem : 60)

La métaphore opère un transfert de qualité reposant sur une ressemblance entre deux référents. C'est une comparaison implicite.

La métaphore annoncée ou *in praesentia* se définit par la présence des deux constituants : le comparé et le comparant.

La métaphore contextuelle ou *in absentia* se définit par l'omission de l'un de ses deux constituants. Le comparé est omis.

5.3.1.3. La métonymie

Ce n'est pas un rapport d'analogie mais une relation d'appartenance à un même ensemble conceptuel. Elle désigne un objet ou une notion par le nom d'un autre élément du même ensemble. L'objet ou la notion désignée par cet autre terme est lié par une relation de cause à effet, de matière à objet, de la partie au tout, etc.

Alors que la métaphore opère sur des réalités ressemblantes mais éloignées l'une de l'autre, la métonymie met au contraire en jeu des éléments habituellement voisins. (Idem : 63)

5.3.1.4. La synecdoque

C'est une variété de la métonymie. Elle assigne à un mot un contenu plus étendu que son contenu ordinaire. Du plus vers le moins ou du moins vers le plus. (Dubois, 2012 : 464)

5.3.1.5. L'antonomase

Elle remplace un nom commun par un nom propre et inversement. (Robrieux, 2013 : 66)

5.3.1.6. La périphrase

Elle substitue au terme propre une suite de mots qui le définit ou le paraphrase à travers ses principaux caractères. (Dubois, 2012 : 354)

5.3.2. Les figures de mots

5.3.2.1. Le néologisme

C'est la création d'un mot nouveau non répertorié dans le lexique officiel, dans une intention poétique ou humoristique. Il existe cependant deux types de néologismes.

Le néologisme de forme qui correspond à la création d'un mot nouveau.

Le néologisme de sens qui correspond à l'emploi d'un mot déjà existant mais avec un sens neuf. (Robrieux, 2013 : 71)

5.3.2.2. Le mot-valise

C'est un néologisme qui fait un amalgame de deux termes. C'est le résultat d'une troncation. Il conserve la partie initiale du premier terme et la partie finale du second. (Idem : 73)

5.3.2.3. La polyptote

Elle consiste à reprendre un terme déjà énoncé en lui faisant subir des variations morphosyntaxiques par la conjugaison ou déclinaison. (Idem : 77)

5.3.2.4. L'assonance

« *C'est la répétition remarquable d'un même phonème vocalique* ». Cette répétition concerne la finale d'un mot ou groupe rythmique de la voyelle accentuée. Par la suite, le terme s'est généralisé désignant n'importe quel retour d'une sonorité vocalique, d'une voyelle. (Idem : 79) L'assonance donne une certaine tonalité, une certaine couleur à la phrase.

5.3.2.5. L'allitération

« *C'est la répétition remarquable, dans un même énoncé, d'une consonne ou de phonème consonantiques voisins* ». (Idem : 79)

Les consonnes répétées ne sont pas nécessairement celles qui commencent des mots voisins (selon le sens restreint), mais les retours multipliés d'un son identique des consonnes dans les autres places des mots (le retour de sonorité) pour « faire résonner le texte ». (Dupriez, 1984 : 3 cité par Nguyen dans mémoire, 2017 : 128)

5.3.2.6. L'homéotéleute

« A l'intérieur d'une même phrase, la terminaison de différents mots est constituée par la même syllabe. Elle équivaut la rime ». (Dubois, 2012 : 234)

5.3.2.7. La rime

La rime est le « retour, à la fin de deux ou plusieurs vers, de la même consonance de la terminaison, accentuée, du mot final ». C'est donc la répétition d'un même son en fin de vers. Pour avoir la rime, il faut que le slogan soit divisé en deux parties, et il y a un son identique en position finale dans chaque partie. À la différence de la structure des poèmes, la structure des slogans est moins contrainte. Il peut y avoir variation de longueur entre les segments, seul le son final est répété. (Cité par Nguyen dans son mémoire, 2017 : 127)

5.3.2.8. La paronomase

« Elle met en présence des paronymes, c'est-à-dire des mots qui ne présente qu'une ressemblance approximative ». (Robrieux, 2013 : 84)

5.3.3. Les figures de pensée

5.3.3.1. La litote

« Elle consiste à atténuer la vigueur d'un énoncé afin paradoxalement de lui donner plus de force ». (Idem : 103)

5.3.3.2. L'hyperbole

« Elle consiste à augmenter ou diminuer exagérément la réalité que l'on veut exprimer de manière à produire plus d'impression ». (Idem : 101)

Elle met en relief une idée par l'emploi d'une expression exagérée. (Dubois, 2012: 235)

5.3.3.3. L'ironie

Dans un énoncé, l'ironie est le fait de dire autre chose que ce que l'on pense en faisant comprendre autre chose que ce que l'on dit. C'est un raisonnement qui permet soit de désarmer l'adversaire en mettant les rires de l'auditoire au service de l'orateur, soit en s'efforçant de faire comprendre une idée par des procédés agréables ou brillants intellectuellement. (Robrieux, 2013 : 92)

5.3.3.4. L'antiphrase

Elle est l'emploi d'un mot ou groupe de mots dans un sens contraire à sa véritable signification dans un souci stylistique, ironique, euphémisme, voire tabou. (Dubois, 2012 : 40)

5.3.3.5. L'antithèse

Elle a pour construction d'opposer dans un même énoncé deux mots ou groupes de mots de sens opposé. (Ibid : 40)

5.3.3.6. L'oxymore

L'oxymore est une forme d'antithèse. C'est une figure qui « *établit une relation de contradiction en rapprochant des termes antinomiques qui, généralement, n'appartiennent pas à la même catégorie grammaticale* ». (Pougeoise, 2001 : 176 cité Nguyen dans son mémoire, 2017 : 115)

Elle a « *un sens plus large et concerne deux pensées, deux expressions que l'on rapproche dans le discours pour mieux faire ressortir le contraste, pour mieux opposer* ». (Ricalens-Pourchot, 2011 : 95 cité par Ibid : 115)

5.3.3.7. L'apostrophe

Elle s'adresse à une personne absente ou abstraite au début ou à l'intérieur d'un discours. (Robrieux, 2013 : 108)

5.3.3.8. La personnification

« *C'est une figure qui donne une appartenance humaine à une chose inanimée, un animal ou une entité abstraite* ». Elle attribue des caractéristiques humaines à quelque chose de non humain. Le comparant est animé et le comparé est inanimé. (Idem : 112)

5.3.3.9. Les figures d'énonciation et de dialectique

C'est un simulacre de dialogue. Ces figures montrent certaines intentions plus ou moins manipulatrices comme l'invocation, l'hésitation ou la digression.

Les figures d'énonciation ne mettent personne d'autre en scène que l'énonciateur. Les figures de dialectique mettent en scène un ou plusieurs interlocuteurs réels ou fictifs. (Idem : 108)

5.3.3.10. Les questions et dialogues fictifs

Elle présente une affirmation sous la forme question-réponse dans un simulacre de dialogue pris en charge par l'énonciateur qui répond lui-même aux questions posées. Cette figure est appelée aussi *subjection*. (Robrieux, 2013 : 124)

5.3.3.11. Les questions rhétoriques

C'est une fausse question, elle sert à garder la parole ou à émouvoir l'interlocuteur. Elle n'attend pas de réponse de la part de la personne à qui elle s'adresse. (Idem : 125)

5.3.3.12. L'interrogation oratoire

C'est une figure qui feint l'échange verbal avec le récepteur, alors qu'il y a en réalité une énonciation monologique qui ne nécessite pas de réponse (*subjection*) ou la réponse est déjà présumée dans l'interrogation. (Idem : 167)

« *La subjection consiste à présenter une affirmation sous la forme question-réponse, dans un simulacre de dialogue entièrement pris en charge par l'énonciateur* ». (Robrieux, 1998 : 94 cité par Bonhomme, 2014 : 167)

Le dialogisme joue sur le questionnement fictif. Il séduit l'auditeur en utilisant une polyphonie véritable. Plusieurs interlocuteurs sont mis en scène pour traduire un débat intérieur. (Robrieux, 2013 : 125)

5.3.4. Les figures de construction

5.3.4.1. L'ellipse

« *L'ellipse est la suppression de termes qu'exigerait normalement la phrase pour être complète* ». (Idem : 133)

5.3.4.2. L'anaphore

« *L'anaphore est la reprise d'un même mot d'un même syntagme et en général de termes ressemblants* ». (Idem : 146)

L'anaphore consiste à répéter un même mot en tête des phrases ou des membres de phrases. Une autre figure similaire à l'anaphore, l'épiphore, consiste à placer le même mot ou groupe de mots à la fin de deux ou plusieurs membres de phrases ou phrases. (Dupriez, 1984 : 46 cité par Nguyen dans son mémoire, 2017 : 111)

Ces dernières servent à construire le parallélisme. Ces figures de répétition visent à mettre en

valeur une idée (celle qui est répétée). Soit les termes repris (signifiants) ont le même sens (signifiés), soit les termes repris ont des sens différents.

5.3.4.3. Le chiasme

C'est la juxtaposition ou la coordination de deux syntagmes identiques dans leurs constructions mais disposées en sens inverse. (Robrieux, 2013 : 127)

5.3.4.4. L'hyperbate

Elle consiste à renverser l'ordre habituel des mots. (Dubois, 2012 : 235)

5.3.4.5. Le parallélisme

Le parallélisme ou la construction parallèle est la figure la plus remarquable des figures de l'ordre des mots. C'est un procédé de répétition d'une même construction grammaticale, qui consiste à reprendre les éléments symétriques au sein de deux énoncés dans les slogans de structures à deux éléments. Les éléments répétés ont la même construction « AB-A1B1 » et sont de longueur comparable. (Cité par Nguyen dans son mémoire, 2017 : 110)

5.3.4.6. L'asyndète

L'asyndète est une figure de construction qui « *consiste en l'absence de marque de liaison entre deux mots, deux syntagmes, deux propositions* » (Pougeoise, 2001 : 60 cité par Nguyen dans son mémoire, 2017 : 109).

L'asyndète fonctionne lorsque les éléments de même niveau syntaxique se succèdent l'un à la suite de l'autre sans qu'aucune conjonction de coordination les relie « *ils sont juxtaposés, et séparés en général par des virgules* ». Elle peut mettre en évidence l'opposition de deux ou plusieurs idées. (Bacry, 1992 : 139 cité par Ibid : 109)

6. Les catégories d'arguments

Mentionné supra, l'argumentation rhétorique de Perelman a réinstauré la fonction argumentative, longuement négligée, des figures de style. Son argumentation repose sur l'étude des arguments et leur typologie dans le discours en y intégrant les figures. De ce fait, outre, les figures de style, la présentation des divers arguments en lien avec cette rhétorique semble nécessaire.

6.1. Les arguments quasi-logiques

Cette formule est attribuée à Perelman. Il les nomme ainsi parce que ce sont des

raisonnements issus du domaine de la logique formelle. Ils reposent sur des relations formelles ou mathématiques. Ils sont définis comme étant des concepts, des jugements et des raisonnements considérés en eux-mêmes, selon leur enchaînement, et faisant abstraction des réalités auxquelles ils s'appliquent. Perelman distingue les arguments associatifs et dissociatifs comme la définition, la comparaison et les arguments fondés sur la logique formelle comme la tautologie, l'argument des inséparables. (Robrieux, 2013 : 151)

6.1.1. La définition

La définition est un argument qui pose une relation d'équation ou d'équivalence en vue de donner un sens à un concept. Le locuteur, en définissant un concept, cherche à s'entendre avec son auditoire sur des bases communes afin de mieux le convaincre.

Dans le discours argumentatif, la définition repose sur une stratégie de bon sens. Elle peut donc avoir une vraie force persuasive. Son caractère *quasi logique* vient de ce qu'elle repose sur une base rigoureuse (la recherche du terme exact ou de l'exhaustivité) alors qu'elle est essentiellement orientée vers un but, celui de convaincre, d'amener l'autre sur le terrain du locuteur. (Idem : 154)

6.1.1.1. La définition descriptive

La définition descriptive est un procédé pauvre qui consiste à substituer au terme à expliquer un autre terme purement descriptif.

6.1.1.2. La définition explicative

Cette définition est une extension de la notion dans toutes ses implications conceptuelles. Le but est d'accéder à *l'essence* de l'objet à définir. Toutes les caractéristiques qui permettent de distinguer l'objet d'objets voisins sont recherchées. (Idem : 155)

6.1.1.3. La définition conventionnelle

Ce type de définition est la création d'un concept nouveau, en accord avec l'interlocuteur. Il peut s'agir d'un néologisme ou le mot est détourné de son sens habituel pour acquérir un sens particulier. (Idem : 157)

6.1.1.4. La définition orientée

La définition orientée est purement rhétorique. Elle prépare le destinataire du message à un développement argumentatif à partir de notions définies, remodelées selon les besoins du locuteur mais adaptées à l'auditoire. (Idem : 159)

6.1.1.5. La définition condensée ou définition-slogan

C'est la condensation d'une notion par une formule simplificatrice. Elle utilise la structure de la définition, non pour fournir le sens d'un mot, mais pour mettre en relief certains aspects d'une réalité qui risque de rester à l'arrière-plan de la conscience. Ce type de définition est une arme redoutable à l'encontre des esprits influençables. (Robrieux, 2013 : 160)

6.1.2. La comparaison

La comparaison est un argument qui permet de définir une notion ou un objet en le rapprochant ou en le distinguant d'un autre objet ayant une ou plusieurs propriétés en commun. Au lieu de considérer l'objet en soi, un objet comparable plus simple, plus connu est choisi pour le définir par approximation. (Idem: 162)

6.1.3. Le distinguo

C'est une comparaison négative. C'est un argument qui refuse qu'il soit fait des amalgames. Il définit une notion ou un objet en utilisant pour le rejeter, un comparant inférieur ou inadéquat. Mais, l'argumentation est peu présente. (Idem : 164)

6.1.4. L'identité et la tautologie

En argumentation, l'identité n'apporte aucune information. Il y a un rapport d'équivalence entre deux idées alors que le sujet et le prédicat ne renvoient pas exactement au même référent. La relation d'identité entre sujets et prédicats relève de l'expression forcée. Quant à la tautologie, elle est définie comme tout jugement dont le prédicat n'ajoute aucune information au thème. La tautologie englobe l'identité. Elle est largement utilisée par le discours publicitaire.

6.1.5. L'argument des inséparables

Il associe deux idées ou deux situations de manière inextricable. On ne peut considérer l'un sans l'autre. C'est l'argument du tout ou rien. (Idem : 179)

6.2. Les arguments empiriques

Ils sont fondés sur l'expérience. Ils font intervenir les notions de cause, de fait, d'exemple, de modèle, etc. Ils sont aussi appelés les arguments fondés sur la structure du réel.

6.2.1. L'argument pragmatique

C'est un argument causal. Il ne s'intéresse pas aux causes proprement dites, il regarde du côté des conséquences. Il établit une cause par l'examen des conséquences. (Robrieux, 2013: 185)

6.2.2. Les arguments d'autorité

Ils résultent d'une confrontation jugée positive entre l'acte et la personne. Il s'agit de faire admettre une thèse en la rapportant à son auteur considéré comme digne d'autorité et digne de foi. Ils sont fréquemment utilisés dans les discours argumentatifs de toutes sortes. (Idem : 197)

Le modèle est très proche de l'argument d'autorité. C'est un argument qui propose un personnage ou un groupe humain comme support d'identification. Il se concrétise en politique par le culte de la personnalité et dans la publicité à travers les allégories.

Ils consistent : « à mobiliser une autorité, positive ou négative, acceptée par l'auditoire et qui défend l'opinion que l'on propose ou que l'on critique ». (Breton, 2003 : 61)

Nicolas Harvey déclare que : « les arguments d'autorité reposent sur l'opinion d'un individu ou d'un groupe d'individu que l'auditoire respecte ». (Harvey, 2008 : 5)

6.2.3. Les figures de communion

Elles intègrent les sujets communicants autour de connaissances communes, propres à un groupe. C'est une participation au savoir partagé par la collectivité. C'est une figure du sous-entendu suggérant un fait connu seulement de quelques-uns, l'allusion a pour effet perlocutoire de resserrer les liens entre ceux qui la comprennent tout en augmentant le prestige du locuteur. Parmi ces figures de communion, la figure de la citation et le symbole.

La figure de la citation permet d'entretenir la mémoire collective d'une communauté culturelle tout en créant une connivence intellectuelle entre ses membres.

Le symbole considéré infra-rationnel, constitue pour Perelman et Olbrechts-Tyceta, une figure de participation qui soude une collectivité donnée autour de valeurs fondamentales qu'il illustre. Tels les symboles religieux et politiques. Les symboles frappants confortent l'adhésion des auditeurs au bien-fondé de leur protestation contre le pouvoir. (Bonhomme, 2014 : 169)

6.2.4. Les analogies

L'analogie est un argument qui compare deux rapports, soit quatre termes, dans un raisonnement croisé, de type si *a* est à *b* ce que *c* est à *d*. Il s'agit donc de faire comprendre

une idée en la transposant dans un autre domaine selon une certaine structure. La métaphore est une analogie poétique qui peut véhiculer une volonté rhétorique de persuader l'interlocuteur.

6.3. Les arguments contraignants

Ces arguments sont manipulateurs, mais à des degrés divers. Ainsi, les auteurs distinguent ceux fondés sur le bon sens, l'appel au conformisme, la ruse ou la violence. Ils sont peu logiques. Ils cherchent à persuader, non par des voies rationnelles, mais en forçant l'auditoire sur le terrain des valeurs qu'il est censé avoir intégrées.

Peu étudiés au cours des siècles, Robrieux (2013 : 207) remarque qu'ils font « *l'objet d'un regain d'intérêt théorique depuis quelques décennies seulement, au moment où les démocraties, le système consumériste et les médias se sont mis à les employer abondamment* ».

Les arguments contraignants et de mauvaise foi sont écartés en grande partie du champ d'étude de Perelman. Il ne considère que les arguments de bonne foi. Ce sont seulement ceux-ci que nous définirons. Certains de ces arguments ont recours aux valeurs, d'autres sont plus particulièrement des ruses sophistiquées destinées à gagner à tout prix le débat tel que le proverbe, les lieux communs et les questions. Cependant les lieux communs et les questions présentent des formes caractérisées de manipulation non prises en compte par Perelman. (Idem : 205)

6.3.1. Le recours aux valeurs

Les valeurs sont des repères moraux admis par une société donnée. Ce sont en quelque sorte des lieux éthiques. Il y a les valeurs abstraites et les valeurs concrètes.

Les valeurs abstraites sont universelles comme le bien, le beau, le bon, le pur ou particulières comme l'honneur, la vertu, la liberté, la justice.

Les valeurs concrètes sont des réalités tangibles comme l'état, la loi, certaines sont conservatrices, d'autres dynamiques comme les revendications sociales. (Idem : 207)

6.3.2. Les proverbes et les maximes

Ils sont considérés comme les plus faibles des arguments d'autorité. Ils expriment soit des valeurs, soit des vérités éternelles. L'emploi des dictons par le locuteur témoigne d'un certain conformisme intellectuel et d'un manque de culture où le locuteur invoque la sagesse des nations. (Idem : 208)

6.3.3. Les lieux communs

Les lieux communs sont des arguments typiques qui peuvent être employés en toutes circonstances et permettent de manipuler le discours. Parmi les lieux communs, le lieu de quantité, le lieu de qualité, le lieu de la jeunesse, le lieu de la modernité, etc.

Le lieu de quantité est le plus important, il vise à toucher les masses. Il fait appel au plus grand nombre (autorité des sondages, des élections), il incite l'auditoire à rejoindre la majorité.

Le lieu de qualité est au contraire fondé sur le meilleur, l'unique et le singulier. Il est utilisé pour conférer une image. C'est le lieu de l'élitisme et des poètes. Chaque milieu et même chaque domaine (scientifique, artistique, littéraire et religieux) a ses lieux communs propres. (Robrieux, 2013 : 211)

6.3.4. Les questions

Les questions sont des arguments se fondant sur l'interrogation de l'interlocuteur.

6.3.4.1. La question rhétorique

C'est une question qui n'appelle pas de réponse. C'est une sorte d'affirmation déguisée en question, une formule phatique qui rend un monologue plus vivant. Elle permet de forcer l'opinion de l'auditoire, de le placer dans ce qui est estimé être une évidence. (Idem : 214)

6.3.4.2. La question suggestive

C'est une question qui induit une réponse qui va être exprimée par l'interlocuteur. Elle est souvent fermée (réponse de type oui/non). Ce type de question consiste à guider l'autre vers une réponse finale.

Supra, nous venons de définir tous les concepts-clés ayant trait à l'argumentation. Nous nous sommes focalisés sur l'apport des figures de style dans l'efficacité du discours sachant que les figures ne sont que des procédés de persuasion parmi tant d'autres. Leur apport dans le slogan contestataire suppose le même objectif, persuader ses allocutaires. Nous défendons la perspective énoncée supra, qui considère que toutes les figures sont rhétoriques quelque soient leurs exploitations discursives. Autrement dit, qu'elles constituent des procédés expressifs, investis par les sujets communicants qui rendent leurs productions langagières efficaces. Mais, nous défendons aussi la perspective qui considère que les figures de rhétorique ont un statut argumentatif. Et ce, dans l'objectif d'influencer et de convaincre son auditoire.

7. L'analyse du corpus : les slogans contestataires du Hirak

Après l'assise des concepts théoriques que nous avons besoin pour notre analyse, nous allons relever les figures de style auxquelles ont eu recours les contestants algériens dans leurs slogans. Notre analyse s'inscrit dans la conception rhétorique de l'argumentation en lien avec *La nouvelle rhétorique* de Chaim Perelman et de Lucie Obrechts-Tyceta où est considérée la dimension du discours persuasif. Nous allons cependant au préalable définir une notion auquel fait souvent appel la stylistique littéraire lors de l'étude de textes poétiques.

7.1. La notion de période

Cette notion apparaît avec *La Rhétorique* d'Aristote. Elle est en relation avec l'élocution qui s'occupe de la mise en forme du discours (ton et style). Aristote définit la période comme « (...) *la phrase qui a un commencement et une fin par elle-même, et une étendue qui se laisse embrasser d'un regard* ». (Aristote, 1409 a 36 cité par Adam, 1991 : 145) Elle est une phrase agréable et facile à comprendre, aisée à retenir.

Cependant, la définition d'Aristote est quelque peu vague. Il ne prend pas en considération la structure grammaticale de la phrase et la ponctuation, seule la notion de nombre compte.

La période est alors grammaticalisée et redéfinie par la théorie classique comme une phrase complexe, comme un « (...) *assemblage de propositions liées entre elles par des conjonctions, et qui toutes ensemble font un sens fini, dit aussi sens complet* ». (Définition de Littré cité par Idem : 146).

La période est définie comme un ensemble de propositions syntaxiquement et rythmiquement marquées, elle exprime une idée-force. Les propositions sont agencées selon un schéma musical. Leurs harmonies et leurs dissonances sous-tendent le sens. Chaque proposition constitue un membre de la période, la dernière proposition forme une clause (une conclusion, une fin). « *dans la période, le groupement et l'ordonnance logique des idées ou des faits[...]sont mis en relief tant par la structure grammaticale que par le rythme* ». (Dupriez, 1984 : 338 cité par Idem : 148)

Dépasant les limites rythmiques de la définition d'Aristote, la notion classique de période est ainsi étendue au-delà des limites de la phrase complexe et examinée dans le double cadre de la dimension rythmique des énoncés marqués par la morpho-syntaxe et la ponctuation, d'une part, et des phénomènes de parenthésages marqués par des connecteurs et des organisateurs, d'autre part. (Idem : 158)

Pour notre analyse, nous considérerons nos énoncés comme étant des périodes. Bon nombre des énoncés de notre corpus sont composés de propositions indépendantes,

principales ou subordonnées agencées selon un schéma rythmique. Certaines de ces propositions sont liées entre elles par des conjonctions. L'ensemble des propositions donnent un sens complet à l'énoncé. Chaque proposition constituera un membre d'une période.

Enoncé 1 : « NON AU MANDAT DE LA HONTE

20 ans Barakat »

Nous sommes en présence d'une périphrase. Le *mandat de la honte* désigne le 5^{ème} mandat. L'expression 5^{ème} mandat a été substituée par l'expression *mandat de la honte*, plusieurs mots pour un mot, pour mettre l'accent sur une caractéristique fondamentale de ce mandat, voire une réalité : l'état de santé du président de la république qui le place dans l'impossibilité de briguer un cinquième mandat.

Outre la périphrase, nous sommes en présence d'une métaphore *in praesentia* relatée dans l'expression *la honte*. Nous avons également un détournement. L'expression « 20 ans barakat » est une reprise du slogan « 7 ans barakat » scandé le 23 août 1969 par la population algérienne dans un contexte à peu près équivalent. Sept ans après l'indépendance, le peuple algérien est sorti dans les rues pour réclamer le retour de la paix civile (dissensions politiques) et un pouvoir civil.

Nous décelons aussi une triple assonance en [õ], [ã] et [a] « **N**on au **m**andat de la **h**onte 20 **a**ns **b**arakat » qui donne une certaine tonalité à l'énoncé.

Enoncé 2 : « Nous ne voulons ni du cadre, ni des clous qui le FIXENT »

Nous sommes en présence d'une métaphore *in absentia*, le lien comparatif et le comparé sont absents. Le terme *cadre* qui signifie la bordure entourant un tableau représente dans le cas présent un président qui n'assume plus aucun rôle, il est juste un décor. Le terme *clous* qui signifient des petites tiges de métal servant à fixer un objet représentent le corps présidentiel et tout le système qui gravitent autour du président et qui tentent de le maintenir. Que ce soit l'un ou l'autre, les contestataires n'en veulent plus.

Le terme *fixent* est écrit en lettres capitales. Les caractères de grande taille peuvent jouer le rôle de figure de style. Les lettres capitales peuvent correspondre à une hyperbole. Elles donnent du relief à l'idée que veulent véhiculer les contestants. Le fait que le régime soutient avec force le président actuel.

Il y a également la présence d'assonance en [u] et en [i] sans objectif précis, « **N**ous ne **v**oulons **n**i du **c**adre **n**i des **c**lous **q**ui le **f**IXENT »

Enoncé 3 : « Je cherche un meilleur

~~dealer~~ LEADEUR

POUR MON PAYS »

Nous avons une figure de paronomase où le mot *dealer* a subi une permutation des consonnes *l* et *d* pour obtenir deux paronymes *dealer/ leader* dont la signification est différente voire opposée. Ces derniers placés côte à côte donnent lieu à un oxymore pour frapper l'esprit et envoyer implicitement un message au destinataire. Cette intention est accentuée avec l'écriture en lettres capitales de l'expression *leadeur* et la rature du terme *dealer*. Elles mettent en relief un fort désir de la part des contestants d'avoir un vrai président, un vrai dirigeant. A cela, s'ajoute une hyperbole méliorative avec l'adjectif *meilleur* mettant en évidence le désir d'avoir un président meilleur que le président actuel. Comme pour l'expression *leadeur*, l'hyperbole peut se révéler aussi au niveau de l'expression *pour mon pays*. Celle-ci est écrite en lettres capitales mettant en évidence un fort patriotisme des contestants et un fort souci quant à l'avenir de leur pays. Il y a également la présence d'une assonance en [œ] et une rime qui se situe au niveau du phonème [œR] pour donner un effet stylistique facile à mémoriser « Je cherche un meilleur ~~dealer~~ LEADEUR POUR MON PAYS ». Le locuteur de ce slogan recourt à cette assonance et à cette rime pour jouer à la fois sur la sonorité et sur le sens mais aussi pour marteler les esprits.

Énoncé 4 : « Ce n'est pas un match de football

Non aux prolongations !! »

Nous sommes en présence d'une métaphore *in absentia*. Il y a omission du comparé. Les élections ont été reportées. Le président a prolongé son 4^{ème} mandat. Les manifestants signalent au système que toute prolongation du mandat est refusée en comparant la confrontation à laquelle sont engagés les deux partenaires à un match de football. Dans ce match, le président est perdant, il n'a pas droit à des prolongations. Il y a aussi une assonance en [a] « Ce n'est pas un match de football ».

Nous sommes aussi en présence d'un distinguo, une comparaison négative à l'égard de la décision du président de prolonger son 4^{ème} mandat.

Énoncé 5 : « Nous exigeons un changement radical du système et non un changement de marionnettes »

Malgré la clarté de l'énoncé, nous constatons la présence d'une métaphore *in absentia* avec le mot *marionnettes*. Le comparé est omis. Le terme *marionnette* signifie une figurine articulée ou non, en bois, carton ou toutes autres sortes de matériaux, manipulée par une ou plusieurs personnes. Le terme *marionnettes* réfère aux nouveaux membres qui forment le gouvernement de transition. Et ce, suite à la désignation du président du conseil de la nation comme président du gouvernement de transition après démission du président de la république.

Pour les contestants, ce changement de ministres n'apporte rien de nouveau, ils sont toujours sous l'emprise du système actuel.

Il y a aussi la présence d'une hyperbole avec le mot *radical*, cette exagération a un effet argumentatif, faire impression sur les allocutaires. Elle indique le type de changement auquel aspire le peuple algérien. Il y a aussi une assonance en [ò], [ã] qui donne un rythme à l'énoncé.

Énoncé 6 : « Ouvert pour toutes solutions

Sauf pour le 4^{ème} « mandat » « bis » ne fait pas partie
d'Algérie de DEMAIN »

Cet énoncé ne présente pas de figures rhétoriques dominantes. Néanmoins, nous remarquons la présence d'une ellipse pour rendre l'énoncé plus agréable et plus facile à retenir, mais également pour renforcer l'impact du slogan. L'ellipse fait disparaître les éléments explicatifs qui ne sont pas importants. L'énoncé se présente ainsi « Nous sommes ouverts pour toutes les solutions, sauf pour le 4^{ème} mandat « bis », il ne fait pas partie de l'Algérie de DEMAIN ». Nous remarquons aussi une hyperbole du terme *demain*. Celui-ci est écrit en lettres capitales. Le locuteur met en avant la façon dont l'avenir est perçu par les contestants.

Énoncé 7 : « Que veulent les algériens ??

A : qu'on viole leur constitution

B : un 4^{ème} mandat sans fin

C : marier leur président

D : **que le système dégage**

Peuple c'est votre dernier mot ? Oh que oui »

(Nous signalons que sur la pancarte, la réponse D est encadrée et colorée)

C'est une question rhétorique prenant à témoin l'interlocuteur pour mieux lui fournir la réponse. Elle implique l'interlocuteur dans son raisonnement. Une interrogation peut avoir pour objet de faire croire à son interlocuteur qu'il participe à la décision (fausse interrogation). Nous pouvons considérer que c'est aussi une figure de dialectique car nous avons une affirmation sous forme question-réponse. L'énonciateur pose la question et y répond. Cette figure se présente sous un simulacre de quizz pris en charge par deux énonciateurs. Un animateur de jeu télévisé et un candidat. Ces deux énonciateurs sont fictifs. Ils révèlent un seul point de vue, celui du peuple. Le locuteur a fait appel à un jeu « la roue de la fortune » de Jean-Pierre Foucault (chaîne française TF1) connu par les interlocuteurs algériens d'une certaine génération. Ce message vise à informer aussi bien les citoyens que les opposants sur les revendications des contestants.

La dernière question est une question suggestive en rapport avec les réponses données. Les énonciateurs répondent directement à la question. Les contestants, à travers ce dialogue, se portent les garants des revendications du peuple algérien.

Énoncé 8 : « Rejoins l'empire ! On a du kachir

Oui à la 2^{ème} république

Non à l'empire ! »

C'est une figure de dialectique où sont présents deux interlocuteurs fictifs. C'est un simulacre de dialogue pris en charge par le locuteur du slogan. Le premier énonciateur est le système, le deuxième est le peuple. Cependant, dans ce cas, ce n'est pas sous la forme d'une question mais sous la forme d'une injonction. Le premier membre de l'énoncé « Rejoins l'empire ! On a du kachir » ont le pouvoir, pour énonciateur. Le troisième et quatrième membre « Oui à la 2^{ème} république Non à l'empire ! » ont pour énonciateur, les contestants. Ils disqualifient indirectement le point de vue précédent en disqualifiant son énonciateur. Ce dernier n'est pas intègre. Le point de vue des manifestants est pris en charge par l'énonciateur auquel s'identifie le peuple. Cette figure est utilisée pour affirmer que le peuple ne veut plus de ce régime qu'il considère corrompu et qu'il aspire à une deuxième république.

L'injonction et la déclaration présentes dans le premier membre semblent être énoncées sur le mode de la subversion ironique. Elle raille un système corrompu. L'antithèse construite avec l'opposition des deux adverbes d'affirmation *oui* et de négation *non*, l'asyndète formée par la juxtaposition de deux segments de même niveau syntaxique (syntagme prépositionnel) mettent en évidence deux idées opposées. Elles renforcent la position prise par les contestants quant au rejet de ce système et l'instauration d'une nouvelle république.

Si nous nous référons à l'image qui accompagne le message. Celle-ci représente l'empire galactique présent dans la saga *Star Wars*. C'est un régime politique fictif qui domine la galaxie depuis 23 ans. Comparaison avec le régime actuel.

Dans cet énoncé, il y a également la présence de trois autres figures rhétoriques.

La première est une métaphore *in absentia* par ellipse du comparé où *l'empire* correspond au pouvoir en place et *le kachir* aux partisans du régime et à son système de corruption. Le terme *empire* désigne un état soumis à une seule autorité, un pouvoir central unique tel une monarchie. Il y a primauté de l'exécutif. Le terme *kachir* désigne un saucisson à base de bœuf et de volaille. Dans le cas présent, ces deux métaphores révèlent un contexte socio-politique. L'expression *empire* réfère à une domination absolue du régime sur le peuple. L'expression *kachir* est symbole de corruption. L'expression *kachir* est affiliée au mot *empire* pour désigner un pouvoir corrompu.

Si nous prenons en compte l'image qui accompagne le slogan (l'énoncé). Elle représente le dirigeant d'un empire galactique dans la saga *Star Wars* (la guerre des étoiles), Dark Sidious. Ce chancelier suprême de la République gouverne un régime politique fictif dominant la galaxie depuis 23 ans. Le régime actuel est comparé à cet empire : le chancelier suprême est le président et le régime est fictif du fait de l'absence d'une gouvernance. La durée du règne de Dark Sidious est approximativement semblable à celle du règne du président Bouteflika. Nous sommes en présence d'un argument d'analogie où une conception du système est transposée à travers l'univers cinématographique.

La deuxième figure réside dans une assonance en [i] et une rime en [iR] « Rejoins l'empire ! On a du kachir Oui à la 2^{ème} république Non à l'empire ». Elle a pour but de donner une certaine tonalité à l'énoncé et à marquer les esprits.

La troisième figure est une ellipse située au niveau de la réponse de l'interlocuteur fictif « Oui à la deuxième république Non à l'empire ! ». Cette concision favorise la mémorisation de l'énoncé.

Énoncé 9 : « L'algérinite est une maladie
due aux équipus Bouteflikus
Traitement radical curatif
DEGAGECILLINE »

Le locuteur du message recourt à une définition médicale sachant que le secteur de la santé est un domaine sensible pour les algériens. L'objectif étant de faire adhérer les récepteurs à leur cause. Nous supposons que le locuteur fait partie du corps médical.

Dans cette définition, l'énonciateur fait appel à des néologismes en comparant le système en place à une infection avec les termes *algérinite*, *bouteflikus*, *dégagécilline*.

Cette définition est à la fois explicative, orientée et conventionnelle. Il y a à la fois, la création d'un concept nouveau et une extension de ce concept. La définition semble sous-entendre un accord avec les interlocuteurs (le peuple algérien). De plus, cette définition est orientée afin de convaincre les interlocuteurs sur la nécessité du départ de ce gouvernement.

Le nom propre *Algérie* est rendu en nom commun en ajoutant un affixe spécifique. Le terme *Algérie* est transformé en un terme médical relatif à une maladie, une infection par l'ajout du suffixe *tite* pour donner le terme *l'algérinite*. Ce suffixe de l'ancien grec est utilisé pour former des termes médicaux indiquant une inflammation. Le nom du président *Bouteflika* est mis sous la forme latine par l'ajout du suffixe *us* spécifique aux noms latins masculins pour obtenir *Bouteflikus*. *Dégagécilline* est un mot-valise où sont fusionnés un verbe et un nom. Le locuteur a associé le début du terme *dégager* avec la finale du terme *pénicilline*. Ce

néologisme réfère à un traitement qui empêche la multiplication des bactéries. Ces bactéries sont les représentants du système. Ce traitement permet d'éradiquer la maladie (le pouvoir).

En outre, la présence d'hyperbole avec l'adjectif *radical* et l'écriture en lettres capitales du terme *Dégagécilline* a pour objectif de démontrer l'efficacité du traitement préconisé (argument fort de sens). Il y a aussi présence d'une assonance en [i] « L'algérⁱtite est une maladie due aux équipus Bouteflikus traitement radical curatif Dégagécilline ». Elle apporte une tonalité à l'énoncé dans le but de séduire les allocutaires.

A travers cette définition, le locuteur veut persuader ses interlocuteurs que le régime politique en place a infecté le pays de la corruption et que la seule solution pour remettre le pays sur les rails est que ce système dégage.

Énoncé 10 : « Vous avez salit notre passé.

Pris en otage notre futur.

Le présent à l'hôpital

Avec 4 mandats de suture »

Nous sommes en présence d'une ellipse par omission du pronom *vous* et le verbe *avoir* au sein du deuxième membre (syntagme verbal) et du verbe *être* au sein du troisième membre (syntagme nominal).

Nous avons également une personnification où les trois temps sont comparés à des personnes. Les contestants prêtent à ces trois noms inanimés des comportements humains en utilisant des verbes qui désignent des caractères d'êtres vivants réels. Un passé qui est salit, un futur qui est otage, un présent (le président) qui est à l'hôpital. Une métaphore *in absentia* se situe dans l'expression *mandats de suture* où les quatre mandats du président sont comparés à des points de suture signifiant que celui-ci a tenté de consolider son règne durant quatre mandats successifs.

Il y a aussi présence d'une rime en [yR] avec les mots *futur* et *suture*. Cette figure apporte un certain rythme à l'énoncé facilitant sa mémorisation et son adhésion.

Énoncé 11 : « J'ai testé ce régime et je n'ai pas maigri alors je change de régime »

Nous sommes en présence d'une métaphore *in absentia* par ellipse du comparé. Par le mot *régime*, le locuteur fait allusion au régime politique en place. Cependant, dans un contexte ordinaire, le terme *régime* ne serait pas considéré comme une métaphore.

Nous avons également une épiphore avec la répétition du terme *régime* en fin de syntagme.

Une autre figure constitue l'énoncé, une anaphore qui se situe dans la répétition du pronom *je* ayant pour objectif de mettre en évidence l'insistance des contestants à changer le régime en place.

Cet énoncé est un argument pragmatique, de causalité dont la cause est immédiate. Le locuteur invoque une raison pour justifier son énoncé. Celle d'une inefficacité. Exprimée à travers une métaphore, le locuteur explique la décision du peuple, celle du départ du régime. Elle est la conséquence de la cause exprimée. Le locuteur joue sur la conviction.

Nous avons également une assonance en [e], [ə] et en [i] qui donne une certaine tonalité à l'énoncé « J'ai testé ce régime et je n'ai pas maigri alors je change de régime ».

Énoncé 12 : « De 5^{ème} mandat

tu ne feras pas

Avec le peuple

LA FORCE EST »

Nous avons une figure de construction l'hyperbate qui consiste à renverser l'ordre habituel des mots pour donner plus de frappe, plus de force au sens véhiculé. Le locuteur joue sur la distribution des syntagmes constituants les membres de l'énoncé de façon à différer l'information centrale. L'inversion des syntagmes met en valeur la partie la plus décisive de l'assertion : C'est le peuple qui décide, c'est lui le détenteur de la force, il n'y aura pas de 5^{ème} mandat. Une hyperbole représentée par l'écriture en lettres capitales de l'expression *la force est* vient renforcer l'idée.

Cependant, cet énoncé renvoie à un savoir partagé. L'expression *avec le peuple la force est* est une reprise de la réplique d'un personnage (le maître Jedi) « la force est en toi » de la saga *Star Wars* citée supra. Un film qui fait référence à un combat entre les forces du mal (le pouvoir) et les forces du bien (le peuple). Nous sommes à la fois en présence d'une figure de savoir commun et d'un détournement.

Énoncé 13 : « Date de péremption de

BOUTEFLIKA

Expire le 28 avril 2019 »

Nous avons une métaphore *in praesentia*, le comparé et le comparant sont présents. Le président est comparé à un produit de consommation dont la date de péremption est proche. Ce produit est le yaourt, symbole représentatif d'un système corrompu pour le peuple algérien.

Nous sommes également en présence d'une métonymie, voire même une antonomase. Le nom propre Bouteflika est utilisé par les contestants pour désigner un nom commun, un yaourt. L'écriture en lettres capitales de ce nom est une hyperbole. Elle a pour objectif d'insister sur l'illégitimité de la prolongation du 4^{ème} mandat par le président.

Énoncé 14 : « NOM DE ZEUS MARTY !

Si Boutef prolonge son 4^{ème} mandat

IL Y AURA UNE DECHIRURE de l'espace-temps »

L'énoncé présente une figure de savoir commun. Le locuteur se réfère à un film de 1985 intitulé *Retour vers le futur*. C'est une figure d'énonciation qui ne met personne d'autre en scène que l'énonciateur. Ce dernier s'adresse à un interlocuteur fictif qui est aussi bien le peuple que l'opposant. Il recourt alors à une apostrophe avec l'expression *Nom de Zeus Marty* qui est la reprise d'une réplique faite par un scientifique dans le film cité supra. Le scientifique s'adresse à un jeune lycéen du nom de Marty avec qui, il voyage dans le temps. Le locuteur fait intervenir un énonciateur fictif qui s'adresse à un co-énonciateur fictif aussi. Par cette figure de savoir commun, le locuteur se projette dans le temps. Le *si* introduit une donnée d'hypothèse, il précède une supposition. Le locuteur admet pour un temps, une certaine proposition qui devient provisoirement, le cadre du discours. La prolongation du 4^{ème} mandat par le président peut compromettre l'avenir du pays. La conséquence de cette prolongation est mise en évidence par le locuteur à travers une hyperbole où le premier membre et le troisième membre sont écrits en lettres capitales. Le locuteur interpelle son allocutaire sur le danger qui menace le pays. Un danger qui se situe dans l'espace et dans le temps.

Cet énoncé est un argument des inséparables. Les deux idées ne peuvent être séparées puisqu'il s'agit d'une hypothèse, l'une est la conséquence de l'autre.

Enoncé 15 : « ICI ce n'est pas le 'walking dead '

pour être gouverné

par un ZOMBIE »

Nous sommes en présence de deux métaphores *in absentia* avec omission du comparé. La première métaphore correspond à l'expression *walking dead* qui renvoie au système politique en place. Le « walking dead » est un film d'horreur récent. Il décrit un monde méconnaissable où les êtres vivants deviennent des morts vivants (zombies) après une apocalypse. Nous pouvons considérer que ce film est une figure de savoir commun.

La deuxième correspond au terme *zombie* qui renvoie au président et à son état de santé. Le terme *zombie* signifie une personne qui paraît vidée de sa substance, sans volonté. Le président est dans l'incapacité de gouverner.

Par ces deux métaphores, le locuteur fait savoir à l'opposant que les algériens ne sont pas des morts-vivants pour avoir comme président un mort-vivant. Le locuteur accentue cette constatation par une hyperbole qui se situe au niveau de l'écriture en lettres capitales des termes *Ici* et *Zombie* amenant l'allocutaire à percevoir l'énoncé suivant « ICI...ZOMBIE ».

Il y a également une assonance en [i] « ICI ce n'est pas le « walking dead » pour être gouverné par un ZOMBIE » avec l'objectif de faire adhérer les interlocuteurs.

Énoncé 16 : « Formattage du système en cours...

Ne pas interrompre S.V.P »

Nous sommes en présence d'une métaphore *in absentia*, il y a absence du comparé. Le système politique en place est comparé à un système informatique qui a besoin d'être formater. Lorsqu'un système informatique comporte un ou plusieurs virus, le recours au formatage permet le nettoyage du système. Ainsi, le système politique en place est corrompu. Il nécessite un formatage (nettoyage) pour éradiquer la corruption.

Énoncé 17 : « L'ALGERIE pays des HEROS # dirigé par des ZEROS DEGAGE »

Le locuteur a utilisé deux noms qui s'opposent aussi bien par le sens que par la sonorité. C'est ce que nous appelons une paronomase *héros/zéro* où la lettre *h* a été remplacée par la lettre *z*. La paronomase est accompagnée d'une rime en [Ro] mais aussi d'une assonance en [a], [e], [i] « L'ALGERIE pays des HEROS # dirigé par des ZEROS DEGAGE ».

De plus, nous pouvons considérer cet énoncé comme une antithèse, voire même une comparaison. Nous avons deux sens opposés relevés dans *héros/zéros*. L'outil de l'opposition et de la comparaison est représenté par le symbole #. La comparaison se situe dans l'action réalisée par les personnages de l'énoncé. Les *héros* sont les révolutionnaires algériens, ils ont libéré l'Algérie. Les *zéros* sont les dirigeants actuels du pays, ils ont ruiné l'Algérie. Nous avons donc affaire à une métaphore *in absentia*.

Comme presque tous les énoncés, la présence de caractères de taille grande a pour effet de mettre en relief le message que veulent véhiculer les contestants. L'Algérie appartient uniquement aux héros, les incompetents doivent s'en aller.

Énoncé 18 : « On est pour L'ARTICLE SANS 2

On demandera l'application de L'ARTICLE SANS EUX »

Nous sommes en présence d'une anaphore avec le pronom indéfini *on* et de paronomase avec les deux expressions *sans 2 sans eux* où la lettre *d* du chiffre deux a été omise. Nous notons aussi un détournement de sens avec le terme *sans 2*, il correspond à la fois à l'article 102²¹ de la constitution algérienne qui stipule que le pouvoir revient au peuple et à la destitution des deux représentants du pouvoir. Le terme *sans eux* renvoie à ceux qui assurent la transition.

²¹ L'article 102 constate la vacance du pouvoir. Il stipule que lorsque le président de la République, pour cause de maladie grave durable, se trouve dans l'impossibilité totale d'exercer ces fonctions. Le Conseil constitutionnel se réunit de plein droit et après avoir vérifié la réalité de cet empêchement par tous les moyens appropriés propose, à l'unanimité, au Parlement de déclarer l'état d'empêchement. (www.joradp.dz)

La répétition de l'expression *l'article sans* révèle un semblant de parallélisme. L'écriture en lettres capitales de cette expression révèle une hyperbole. Avec ces deux figures, le locuteur insiste sur l'importance de cet article et de son application. Nous avons aussi une assonance qui se situe en [ð], [ã] et [œ] « **On** est pour l'article **sans 2 On** demandera l'application de l'article **sans eux** » qui a pour objectif la mémorisation et l'adhésion.

Enoncé 19 : « Un pays magnifique
Un peuple pacifique
Un pouvoir diabolique
Une révolution HISTORIQUE »

Nous sommes en présence de quatre figures. La première figure est une accumulation où le locuteur met l'accent sur les constantes nationales algériennes : le pays, le peuple, le pouvoir et la révolution. Cette accumulation est accompagnée d'hyperboles mélioratives qui mettent en relief chaque constante. Une seule est péjorative, elle désigne le pouvoir.

La deuxième est une figure de construction, l'asyndète. Les syntagmes nominaux qui composent l'énoncé se succèdent en absence de marques de liaison. Le locuteur joue sur la brièveté pour une meilleure mémorisation.

La troisième figure est une assonance en [a], [i], [i] pour le premier et dernier segment et en [i], [o], [i] pour le deuxième et troisième segment « Un pays magnifique Un peuple pacifique Un pouvoir diabolique Une révolution HISTORIQUE ».

La quatrième figure est une allitération en [p] « Un **p**ays magnifique Un **p**euple pacifique Un **p**ouvoir diabolique Une révolution historique ».

La dernière figure correspond à une rime en [ik] « ...magnifique...pacifique...diabolique... HISTORIQUE ». Ces trois dernières figures apportent un certain rythme à l'énoncé dans un but de séduction, de mémorisation et d'adhésion.

L'hyperbole qui se situe aussi bien dans les qualificatifs attribués aux constantes que dans l'écriture en lettres capitales du terme *historique*. Elle a pour objectif de valoriser le pays, le peuple et la révolution algérienne, mais de dévaloriser le pouvoir.

Enoncé 20 : « Un seul héros
LE PEUPLE
Un seul zéro
votre système »

Nous sommes en présence de six figures qui donnent ensemble un sens complet à l'énoncé malgré sa brièveté.

La première figure est une anaphore avec l'expression *un seul* qui est répétée deux fois. Elle marque et traduit l'unicité d'un élément.

La deuxième figure est une paronomase avec les termes *héros/ zéro* où la lettre *h* du terme *héros* a été omise pour être remplacée par la lettre *z* et donner le terme *zéro*. Ces deux termes s'opposent aussi bien par le sens que par la sonorité comme pour l'énoncé 17. Ces deux termes sont des métaphores *in praesentia* où les comparés sont présents. Le terme *héros* renvoie au peuple et le terme *zéro* renvoie au système. Ils constituent la troisième figure.

Le recours à une paronomase accompagnée d'une anaphore crée une quatrième figure, l'antithèse. Cette antithèse se situe dans les groupes de mots *héros/zéro* et *peuple/système*. Elle est renforcée par la présence d'un parallélisme, la cinquième figure. Celui-ci est créé par une répétition de construction grammaticale similaire, de même longueur, de quatre groupes nominaux : (déterminant + adjectif + nom) pour le premier et deuxième membre.

(déterminant + nom) pour le deuxième et quatrième membre.

Le locuteur marque ainsi l'esprit des interlocuteurs. Il met en évidence la distinction de deux objets uniques : le peuple et le pouvoir. Le locuteur valorise le peuple et dévalorise le pouvoir. La valorisation du peuple est accentuée par une hyperbole graphique où le terme *le peuple* est écrit en lettres capitales.

Traditionnellement, dans un parallélisme, le premier élément syntaxique joue un rôle introductif pour mettre en valeur le deuxième élément de l'énoncé. Ce sont les idées du second élément syntaxique qui sont mises en avant et qui peuvent être retenues par les allocutaires. Le premier élément joue un rôle secondaire. Cependant, dans cet énoncé, le locuteur met en avant le premier élément syntaxique par l'écriture en lettres capitales du terme *Le peuple*. Il accentue l'incompétence du système par recours au parallélisme et l'affaiblit face au peuple avec une hyperbole. Nous relevons aussi une rime en [Ro] et une assonance en [œ], [œ], [e], [o] qui donne une harmonie à l'énoncé « **Un seul héros LE PEUPLE Un seul zéro** votre système »

Énoncé 21 : « Président- Zombie

NON A LA NECROCRATIE »

Nous sommes en présence d'une métaphore *in praesentia*. Le lien comparatif n'est pas un adverbe mais un trait d'union. Cet énoncé rejoint l'énoncé 15. Le président est comparé à un zombie en référence à son état de santé. Et pour insister sur l'état maladif du président, le locuteur a créé un néologisme, un mot-valise où il fusionne deux noms. Le locuteur associe le début du terme *nécrologie* avec la finale du terme *démocratie* pour former le terme *nécrocratie*. Ce nouveau mot désigne une forme de gouvernement dont la souveraineté est un

mort. Par cette métaphore et ce néologisme, le locuteur informe ses interlocuteurs qu'il ne veut pas d'un système gouverné par un mort vivant. Cette revendication est mise en avant par l'écriture en lettres capitales de l'expression *Non à la nécrocratie*. Une hyperbole qui a pour objectif de marquer les esprits et d'inciter l'opposant à répondre à la revendication.

Nous avons également une assonance en [e], [õ] et [i] « **Président-Zombie Non** à votre **nécrocratie** ».

Énoncé 22 : « Vous êtes

MAL BARRE

« Votre système nuit gravement à notre santé »

Cet énoncé est un détournement. Il est pris d'un paquet de cigarettes d'une marque américaine bien connue *Marlborro*.

Pour le premier passage, l'expression *Marlborro* a subi une modification, c'est une paranomase. La lettre *r* a été omise et les deux voyelles *o* ont été remplacées par les voyelles *a* et *é* pour donner *mal barré*. De plus, l'expression est écrite en lettres capitales pour marquer les esprits. Le locuteur s'adresse au président. Il lui fait savoir qu'il est en mauvaise posture en acceptant de briguer un 5^{ème} mandat.

Le second passage est le détournement du message qui se trouve sur le devant des paquets de cigarettes *Marlborro* en France. Sur ces paquets, le message est encadré en noir sur fond blanc. C'est un avertissement « Fumer nuit gravement à votre santé et à celle de votre entourage » aux fumeurs.

Le locuteur reprend l'énoncé et l'adapte à la situation de communication. C'est un avertissement adressé au pouvoir sur la gravité de la politique menée dans le pays. L'hyperbole avec l'adverbe *gravement* accentue la constatation.

D'autre part, le locuteur joue sur la rime avec les mots *barré/ santé* par une assonance en [e] « Vous êtes mal barré votre système nuit gravement à notre santé ».

Énoncé 23 : « Ils ont essayé de nous ENTERRER

Ils ne savaient pas que nous étions des GRAINES »

Il y a la présence d'une anaphore avec le pronom *ils*. Comme pour l'énoncé 20, le locuteur insiste pour disqualifier leur pouvoir. Il y a aussi une métaphore *in absentia* avec absence du comparé relatée dans l'expression *des graines*. Cette expression renvoie au peuple.

L'écriture en lettres capitales des termes *enterrer* et *graines* révèlent une hyperbole. Elle a pour objectif d'exagérer l'action négative de l'opposant sur le peuple et de valoriser ce dernier en le comparant à des graines.

Énoncé 24 : « Il n'y a que

CHANEL

pour faire le N°5 »

C'est une métaphore *in praesentia*, le comparé et le comparant sont présents. Le 5^{ème} mandat brigué par le président est comparé au n°5 de Chanel. Un parfum crée en 1921 par Ernest Beaux pour une grande couturière Coco Chanel. Le parfum porte son nom, le n°5 est le nombre fétiche de la couturière. L'énoncé est une figure de savoir commun et un argument d'autorité. Le locuteur recourt à un modèle qui n'est autre qu'un parfum célèbre, connu et apprécié par toutes les femmes. En plus de la métaphore, la mise en relief du nom *Chanel* a pour objectif de faire savoir que le président n'est pas en droit de briguer un 5^{ème} mandat. Seule une personne appréciée mérite d'être le président de la république.

Le recours à un parfum, nous permet de penser que le locuteur est une femme et qu'il tente, par cette figure, de faire adhérer le maximum de femmes au mouvement.

Énoncé 25 : « Nul ne peut arrêter un peuple sur le chemin de son destin »

Cet énoncé est purement dialogique. C'est une figure de la citation. La citation d'un grand écrivain algérien d'expression française Mouloud Mammeri²². Cet énoncé rapporté est employé par le locuteur pour faire savoir à l'opposant que rien n'arrêtera le mouvement qui est prêt à tout pour changer le destin de l'Algérie. C'est un argument d'autorité qui a du poids. Il repose sur une autorité acceptée et respectée par la société. L'écrivain est une icône de la communauté berbère et de la société algérienne en générale. Par cette figure, le locuteur établit une certaine connivence avec les allocutaires, renforce le lien et fragilise le pouvoir. Nous dénotons aussi une assonance en [œ] et en [ε].

Énoncé 26 : « Sur les barques des HARAGAS

Sur leurs corps sans vie

Sur le mur des HITISTES

Sur le front des jeunes désœuvrés

J'écris ton nom

Sur l'espoir revenu

J'écris ton nom

LIBERTE »

²² Maameri Mouloud (1917- 1989) écrivain, anthropologue, linguiste algérien. Spécialiste de la langue et de la culture berbères. Parmi ses œuvres les plus célèbres « l'opium et le bâton », « la colline oubliée ». (fr.wikipedia.org)

Comme l'énoncé précédent, cet énoncé est aussi purement dialogique. Il a subi un détournement. Le poème « Liberté » du poète français Paul Eluard²³ est repris par le locuteur et adapté en fonction de la situation de communication. Ce discours rapporté est utilisé pour décrire le vécu des jeunes en Algérie et leur désespoir. Mais aussi, le retour d'un espoir avec ce mouvement de protestation. C'est un poème universel. C'est un argument d'autorité digne de foi comme poème de résistance et de lutte.

Le détournement altère de manière significative une forme figée à un niveau sémantique, lexical ou autre. Le détournement travaille sur un savoir partagé. Le détournement est une pratique de masque. Si, à sa manière, le locuteur dit 'je est un autre', c'est pour mieux s'investir des pouvoirs de cet autre. Jouer ainsi avec la langue et les réminiscences culturelles, c'est imposer une certaine schématisation de la situation, légitimer l'espace à partir duquel on énonce. (Grinshpun, 2013 : 15)

Ce détournement présente deux figures de style. Une anaphore avec la répétition de la préposition *sur* au niveau des quatre premiers membres et deux néologismes avec les mots *hitistes* et *haragas*.

Le *hitiste* signifie une personne désœuvrée qui passe sa journée adossé à un mur. C'est un mot formé lors de la crise algérienne du début des années 1990. C'est une expression spécifique aux algériens.

Le mot *harragas* est spécifique au Maghreb. Il signifie migrant clandestin qui prend la mer qui brûle, qui fraude.

Ces deux néologismes écrits en lettres capitales sont utilisés par le locuteur pour mettre en relief les conséquences de la politique du système sur la jeunesse algérienne.

Énoncé 27 : « Conjugaison du verbe vendredire

Je vendredis

Tu vendredis

Il/elle vendredit

Nous vendredisons

Vous dégagez !

Ils/elles vendredisent »

Nous sommes en présence simultanément d'un néologisme et d'un polyptote. Le néologisme réside dans la transformation du substantif *vendredi* en un verbe après lui avoir ajouté le suffixe *re*. Cette transformation donne alors un nouveau verbe *vendredire*, un verbe intransitif

²³ Eluard Paul (1895 – 1952) poète français engagé. Bon nombre de ses écrits sont un appel à la liberté. Parmi ses poèmes célèbres « pour vivre ici », « le devoir », « liberté ». (fr.wikipedia.org)

du troisième groupe, qui a pour sens une action « chaque vendredi, nous manifestons pour vous demander de partir ». Ce verbe devient la référence du mouvement, le mot d'ordre du mouvement contestataire algérien.

Ce terme subit ensuite des transformations morphosyntaxiques au niveau de la déclinaison. Les variantes flexionnelles correspondent aux terminaisons d'un verbe du troisième groupe au présent de l'indicatif. Le choix de ce temps a pour but de démontrer une action contestataire véritable qui dure. A travers ces figures, le peuple algérien insiste sur la nature de son engagement, sur sa persévérance et sur ce qu'il attend de l'opposant.

Énoncé 28 : « Le peuple s'engage
Pouvoir dégage »

Nous sommes en présence d'un homéotéleute avec la rime *gage* et à la fois d'une allitération en [p], [g] et [ʒ] « Le **peuple s'engage** **Pouvoir dégage** ». L'objectif est de faciliter la mémorisation de l'énoncé et d'obtenir une adhésion de la population.

Nous sommes également en présence d'une asyndète. Deux groupes verbaux se succèdent l'un à la suite de l'autre sans qu'aucune conjonction de coordination les relie. Ils constituent les deux membres de la période. A cette asyndète, s'ajoute une ellipse par omission de l'expression *à ce que le* entre les deux groupes verbaux. Cette figure met en évidence l'opposition entre deux idées *s'engager, dégager*. Mais en même temps, elle exprime la continuité de deux idées, le peuple prend en main son destin, il s'engage à faire partir le pouvoir en place. Tout comme l'énoncé 27, le locuteur affirme sa volonté de poursuivre le mouvement jusqu'à l'application de leurs revendications.

Énoncé 29 : « La volonté du Général
est contre
la volonté générale »

C'est un discours rapporté. Ce slogan a figuré parmi les slogans scandés lors des manifestations de mai 1968 en France. Les manifestants (étudiants) sont descendus dans la rue pour protester contre le régime politique de l'époque (le Général de Gaulle) et la situation économique. Les manifestants étaient lassés d'une société autoritaire et paternaliste.

Cependant, le locuteur a opéré à une permutation des deux syntagmes qui composent l'énoncé d'origine « La volonté générale contre la volonté du général ». Cette permutation n'est pas fortuite. Elle est en relation étroite avec la situation de communication. L'énoncé comporte à la fois une antithèse, un parallélisme et une assonance.

Le parallélisme se situe dans la répétition de deux structures grammaticales, des groupes nominaux similaires de même longueur comprenant deux éléments symétriques *volonté* et

général. La répétition de cette construction avec une seule modification (l'omission de l'article contracté *du*) donne un rythme à l'énoncé et marque les esprits. Le deuxième membre est mis en valeur par l'outil de liaison *contre*, un adverbe d'opposition qui introduit une antithèse. Le locuteur veut mettre en évidence la réticence du Général à répondre à toutes les revendications du peuple. Elle met aussi en avant un rapport de force entre le peuple et le pouvoir. L'assonance en [ð] et en [e] contribue à provoquer un certain écho du slogan « La **volonté** du Général est **contre** la **volonté générale** ».

8. Interprétation et synthèse

L'analyse des slogans de notre corpus révèle que les protestants ont eu le plus souvent recours à la métaphore, à l'hyperbole et à l'assonance. Par l'emploi de ces figures, les contestants dénoncent une réalité qu'ils transposent à un monde imaginaire. L'exagération et la mise en valeur de certaines caractéristiques permettent aux contestants une meilleure persuasion.

Quinze énoncés du corpus sont des métaphores. Elles ont pour objectif de révéler un trait ou une caractéristique du président ou du système et de le mettre en évidence. Les métaphores permettent d'influencer les esprits et d'obtenir l'adhésion des récepteurs. Dans notre cas, elles permettent une meilleure adhésion des citoyens aux revendications du mouvement et une adhésion au mouvement lui-même. Dans une comparaison, selon Marmontel (1879 : 329) « *plus le rapport sera imprévu, plus la surprise ajoutera au plaisir de l'apercevoir* » (cité par Bonhomme, 2014 : 163) favorisant ainsi la persuasion. L'emploi des métaphores par les contestants a aussi un autre objectif, celui d'avoir un impact sur le pouvoir et l'inciter à répondre à leurs revendications. Les espaces et contraintes de liberté obligent les contestants à recourir aux métaphores.

Dix-huit énoncés comportent des hyperboles. Elles recèlent à la fois, une portée illocutoire de valorisation du peuple et de dévalorisation du pouvoir. La valorisation suscite une satisfaction des citoyens et un renforcement de la relation entre les contestants et ces derniers. La dévalorisation fragilise l'opposant et affaiblit son autorité. L'objectif de l'hyperbole est de faire impression sur les récepteurs et de marquer leurs esprits.

Pour l'assonance, dix-neuf énoncés en comportent. C'est une des caractéristiques du slogan contestataire. L'harmonie phonétique que véhiculent les slogans contestataires a pour objectif de séduire les récepteurs et de leur faciliter la mémorisation des slogans. Ainsi, l'assonance contribue à la persuasion en captant l'attention des citoyens.

Les ellipses, elles, sont minimales. Nous dénombrons seulement trois ellipses. L'élimination des mots-outils n'est pas une caractéristique du slogan contestataire. Cependant, leur rareté n'affaiblit pas la concision et l'impact des messages sur les récepteurs.

L'anaphore, l'antithèse, le parallélisme, l'asyndète, le néologisme, la périphrase, l'hyperbate et l'oxymore constituent les figures en nombre réduit dans les slogans de notre corpus. De même que les simulacres de dialogue, les figures de savoir commun et les détournements.

Nous dénombrons une seule périphrase (E1). Elle focalise une réalité désignant un trait spécifique, source de la contestation. Celui de la candidature du président invalide à un 5^{ème} mandat qui est qualifiée de honteuse.

Les néologismes créés par les contestants et qui sont au nombre de cinq semblent avoir le même objectif. Les contestants veulent mettre en évidence des réalités qui ne peuvent être exprimées avec le lexique conventionnel. Ces réalités ont trait à l'état de santé du président, à la politique menée par le système, à la situation du pays et à l'engagement des contestants. Tout comme les métaphores, les néologismes permettent de détourner la censure.

De même, il n'y a qu'un seul oxymore (E3). Il contribue à donner un caractère provoquant à l'énoncé. Les contestants désirent être entendus. En faisant appel à l'oxymore, les contestants font savoir une réalité et un souhait. Celle d'un président inapte à gouverner et celle d'un désir de le remplacer par un vrai président.

Les figures de construction sont au nombre de sept, une hyperbate, trois asyndètes et trois parallélismes. Elles jouent le même rôle que l'anaphore qui est au nombre de cinq dans notre corpus. Elles contribuent à marquer les esprits en faisant ressortir les arguments présentés par les contestants. Elles permettent de mettre en valeur les idées qu'elles communiquent grâce à leur structure cumulative. Elles martèlent les opinions exprimées renforçant la mémorisation.

L'emploi de dialogues fictifs est très réduit. Pourtant, ces figures ont une certaine force de discours. Elles impliquent les récepteurs par leur orientation allocutive et leur force interactive. Avec ces questions rhétoriques, les contestants ont joué sur l'humour. L'objectif est d'attirer l'attention des récepteurs sur les revendications véhiculées et de renforcer la communication.

Quant aux figures de savoir commun et aux détournements, ils sont présents seulement dans six énoncés. La figure de savoir commun permet de resserrer les liens entre les contestants et la population et de produire l'effet contraire, entre la population et le pouvoir. Elle permet de rallier la population au bien-fondé de la protestation contre le pouvoir. Cette figure renvoie à un argument d'autorité qui donne du poids à l'énoncé. Ainsi, le locuteur

gagne une certaine crédibilité, un certain prestige face au pouvoir. En position d'autorité, les contestants peuvent obliger le système à satisfaire leurs revendications.

Il en est de même pour le détournement. Basé sur un savoir commun, le détournement permet aux contestants de légitimer leurs revendications et de conforter l'adhésion des allocutaires.

Les figures de rhétorique contribuent à l'efficacité de l'argumentation que ce soit dans leur dimension esthétique que dans leur dimension argumentative. Elles ont pour objectif de transmettre une pensée, vision ou sentiment, de séduire, d'impressionner et d'influencer.

Le recours aux figures de rhétorique par le slogan contestataire vise à susciter des effets perlocutoires de persuasion. Son intention est d'entraîner l'adhésion des citoyens aux contenus qu'ils véhiculent et aux implications qu'ils infèrent. Quand cette persuasion aboutit, elle se traduit par la croyance ou par la conviction des récepteurs quant à la légitimité des revendications et à la crédibilité du mouvement. Elle se traduit aussi par un impact sur le faire agir, incitant le système à concrétiser les revendications des contestants.

De toutes les formes discursives qui participent au processus d'influence, nous distinguons l'argumentation, entre autre, l'argumentation rhétorique où les figures de rhétorique sont des arguments condensés.

Les figures de rhétorique permettent de transgresser une norme et d'accéder à un monde figuré. Elles sont un travestissement et un embellissement du message réel. Elles offrent alors à l'auditoire un plaisir à comprendre le message et à le mémoriser.

L'argumentation quant à elle, est perçue comme une action qui vise le changement des croyances et la modification de l'état épistémologique d'un auditoire. Elle permet d'accroître l'adhésion de cet auditoire aux thèses qu'on lui présente.

Le discours contestataire est un discours à visée argumentative ou persuasive. Il tente de valider une prise de position, d'influencer, d'inciter à faire faire. De ce fait, les slogans qui le constituent, recourent à un nombre important de figures de rhétorique.

Le slogan contestataire captive par sa forme et par son contenu qui font sa force. Par sa forme avec les assonances, les rimes, les anaphores, les néologismes, les parallélismes et les asyndètes. Par son contenu avec l'humour, les jeux de mots, le recours à des citations, à des poèmes, les allusions aux savoirs partagés.

En outre, l'ethos discursif qui s'y inscrit permet de conférer une crédibilité et une légitimité au contestant et à son mouvement produisant une force du discours et un meilleur impact. L'ethos discursif rejoint la notion d'énonciateur étudiée dans le troisième chapitre.

Le slogan contestataire joue sur la séduction, sur la tonalité et sur la force des arguments. Il mobilise ainsi un nombre important de personnes et arrive à les faire adhérer à sa cause. Il arrive à influencer l'opposant en le poussant à modifier son comportement et à satisfaire les demandes des contestants.

Influencer son récepteur pour qu'il agisse amène à aborder dans le chapitre suivant, une autre stratégie spécifique au slogan contestataire et relative au faire faire, la notion d'acte.

Chapitre 5 :
Le discours contestataire en tant
qu'acte de langage

D'un point de vue pragmatique, le discours est un ensemble culturel qui renvoie à des données d'origines variées et pas seulement linguistiques. Il est défini comme : l'utilisation d'énoncés dans leur combinaison pour l'accomplissement d'actes sociaux.

De plus, tout comportement humain apparaît comme un ensemble d'actes finalisés. C'est-à-dire des actes qui répondent au souci de parvenir à des objectifs variés. Des objectifs ayant pour caractéristique commune, l'intention et la tentative de réalisation.

Et comme le langage est une composante essentielle du comportement humain. Il faut donc le concevoir aussi comme un ensemble d'actes finalisés. Et puisque grâce au langage, se fait la communication. Nous pouvons dire que la communication linguistique consiste en actes. (Baylon et Mignot, 2010 : 97)

Le slogan contestataire est un discours. Il est une communication linguistique, sociale et de masse, une communication aussi bien verbale que non verbale. De ce fait, il consiste aussi en actes, qui plus est, sociaux.

C'est ce que souligne Geneviève Bernard Barbeau (2015 : §3) en affirmant que si le slogan protestataire a pour objectif d'appeler à la mobilisation et de faire pression sur son opposant, de façon à marquer l'esprit, tant par le fond que par la forme du message. Ce dernier peut être considéré comme un acte de langage. (Cité par Krieg-Planque et Oger, 2018)

Le mouvement contestataire en tant que fait social est une déclaration et une activité d'énonciation avant d'être une action sociopolitique. Il est fondé d'actes de langage spécifiques véhiculés par les slogans. Ce sont des actes de langage contestataires. Dans ce cadre, le slogan ne sert pas uniquement à décrire une réalité politique qu'est la contestation mais à accomplir des actes dans le but d'agir sur autrui et le faire réagir.

La théorie des actes de langage est celle qui permet de mieux comprendre le caractère social d'une situation de communication, en d'autres termes les actes sociaux qui y sont présents.

C'est ce que nous étudierons dans ce présent chapitre, les actes de langage mis en œuvre lors des manifestations du Hirak algérien. La nature et l'objectif du slogan contestataire déterminés dans le premier et second chapitre nous a permis de relever que l'acte illocutoire est l'une de ses caractéristiques linguistiques. Nous commencerons alors, au préalable par définir la pragmatique dans son ensemble, ses origines, son évolution, ses concepts du fait que l'essor de cette discipline revient en quelque sorte à la théorie des actes de langage. Puis, nous aborderons la théorie des actes de langage en exposant son historique et ses concepts selon ses deux précurseurs : Austin et Searle. Ensuite, nous définirons les actes de langage directs et

indirects pour dégager lequel des deux types est utilisé par les contestants du Hirak. En dernier lieu, nous présenterons les deux classifications des actes illocutoires établies par Austin et Searle dans le but de relever les forces illocutoires et perlocutoires qui se manifestent dans les slogans du Hirak.

1. La pragmatique

1.1. Définition de la pragmatique

La pragmatique est loin de constituer une discipline autonome et unifiée car aucun consensus n'a été trouvé par les chercheurs quant à sa délimitation, ses hypothèses et même sa terminologie. Toutefois, elle constitue un riche carrefour interdisciplinaire pour linguistes, logiciens, sémioticiens, philosophes, psychologues et sociologues. La diversité des courants qui l'ont alimentée fonde sa richesse.

La pragmatique est née de la philosophie du langage ordinaire. Ses théories et ses concepts ont été élaborées à partir de l'intégration des concepts et perspectives des travaux de cette philosophie. Ses orientations ont pris le contrepied de la linguistique issue du *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure (désigné par CLG). Et c'est à la suite de deux débats historiques entre (Benveniste /Austin) et (Ducrot / Searle) que la pragmatique a été adaptée progressivement en linguistique.

La thèse principale soutenue par les philosophes du langage défend que la fonction du langage n'est pas uniquement transmettre une information à son interlocuteur, mais c'est aussi agir sur lui, agir sur la relation interlocutive et modifier le monde qui nous entoure. En d'autres termes, réaliser des actions. (Garric et Calas, 2007 : 85)

Du grec *pragma*, la pragmatique est vue comme *la praxis* qui signifie action. C'est-à-dire la tâche d'intégrer le comportement langagier dans une théorie de l'action. Autrement dit, la tâche du langage agissant, du signe linguistique ayant un pouvoir d'action. (Armengaud, 2007 : 9) Elle relève d'une philosophie de l'action. (Searle, 2008 : 53)

Dans cette perception, se développe en 1867 une philosophie pragmatique dont Charles Sanders Peirce est l'un des fondateurs. C. Peirce met l'accent sur l'activité sémiotique de l'homme, sur l'emploi des signes. L'auteur privilégie l'étude du signe en action et en situation en établissant une distinction entre occurrence et type. Lorsque le signe est considéré comme type, le sens n'est déduit seulement qu'à partir des mots et de leur enchaînement syntaxique, indépendamment du locuteur et de la situation. Lorsque le signe est considéré selon ses occurrences, à travers ses diverses réalisations, le sens est déduit à partir de l'identité du locuteur, de son intention et de la situation. Il est alors modifié, précisé, enrichi. Le sens littéral est alors dépassé et nous nous dirigeons vers un sens plus complet. Pierce insiste sur l'importance du contexte pour appréhender le sens des mots. Il avance également que le sens d'un énoncé se ramène aux effets que cet énoncé est susceptible de produire (notion d'action).

Charles Peirce pose ainsi les fondements sémiotiques de la pragmatique. Certains de ses concepts seront repris par l'analyse pragmatique du langage. (Armengaud, 2007 : 8)

Une autre perception, toujours en lien avec la sémiotique, se développe en 1938 avec le logicien philosophe Charles William Morris. Il appréhende le signe dans un rapport avec la communication, voire toute espèce d'interaction entre les organismes vivants.

Traditionnellement, c'est à C. W. Morris que la naissance de la pragmatique comme discipline des sciences du langage, lui est rattachée. Toutefois, selon Moeschler (1998 : 53), la pragmatique telle que nous la connaissons aujourd'hui, est née de la théorie des actes de langage formulée par John Langshaw Austin et John Rogers Searle.

C.W. Morris (1938) instaure une théorie générale des signes linguistiques et plus exactement une théorie de la signification. A partir de cette théorie, il définit une sémiotique tripartite d'approche des signes où il intègre le terme de *pragmatique*. Il conçoit la pragmatique comme : « (...) *cette partie de la sémiotique qui traite du rapport entre les signes et les usagers des signes* ». (Cité par Armengaud, 2007 : 5)

C'est l'une des plus anciennes définitions. Elle est très vaste et dépasse de loin le domaine linguistique et le domaine humain. Morris précise qu'étant donné que la plupart des signes ont pour interprètes des organismes vivants, il est possible d'assigner à la pragmatique l'étude des aspects biotiques de la sémiotique. Il entend par là des phénomènes d'ordre psychologique, biologique et sociologique qui sont liés au fonctionnement des signes. (Idem : 33)

Morris énonce qu'en pragmatique, un signe linguistique se définit en tant qu'il est utilisé en combinaison avec d'autres signes, par les membres d'un groupe social. Un langage est un système social de signes médiatisant les réponses des membres d'une communauté les uns aux autres. (Idem : 34)

La tâche propre de la pragmatique dans la sémiotique tripartite de Morris consiste à développer une théorie de la signification du locuteur capable d'interpréter systématiquement les énonciations non littérales. La pragmatique ainsi conçue doit décrire et expliquer la capacité qu'ont les locuteurs d'accomplir et les allocutaires de comprendre les actes de discours non littéraux. Cette théorie inclut la sémantique conçue comme une théorie de la signification de l'énoncé. Tout comme la sémantique inclut la syntaxe conçue comme théories des énoncés bien formés. (Vanderveken, 1992 : 35)

Pour Morris, la pragmatique présuppose la syntaxe et la sémantique car c'est parce que d'une part, est envisagé l'étude de la relation entre les signes, d'autre part l'étude entre les

signes et les choses (référents) et que sont appréhendés les rapports qui unissent les signes aux interprètes. (Armengaud, 2007 : 33)

Pour rappel, la théorie sémantique du langage traite uniquement de la signification littérale. Elle identifie la signification du locuteur avec la signification de l'énoncé en adoptant la convention qu'un locuteur dans un contexte d'énonciation signifie seulement ce que l'énoncé qu'il utilise dans ce contexte. La sémantique tend alors à réduire la compétence linguistique à la capacité des locuteurs d'accomplir et de comprendre des actes de discours littéraux. Cependant, dans la plupart des échanges, la signification du locuteur diffère de la signification de l'énoncé utilisé. (Vanderveken, 1992 : 36)

Néanmoins, selon Vanderkeven (1992 : 38), la sémantique et la syntaxe ne suffisent pas pour analyser ces énonciations non littérales. La pragmatique a besoin en plus, d'une théorie des maximes conversationnelles et d'une analyse de la structure de l'arrière-fond conversationnel des énonciations. (Voir infra sous 3.6.2 et chapitre 6 : 8.8)

D'autres définitions sont données par Anne-Marie Diller et François Récanati et par Francis Jacques (1979). Les premiers perçoivent la pragmatique d'un point de vue linguistique. Ils déclarent qu'« *elle étudie l'utilisation du langage dans le discours, et les marques spécifiques qui, dans la langue, attestent sa vocation discursive* » (Armengaud, 2007 : 5). Selon eux, la pragmatique s'occupe du sens de certaines formes linguistiques qui n'est déterminable que par leur utilisation.

F. Jacques, lui, la perçoit dans une optique pragmatique : « *La pragmatique aborde le langage comme phénomène à la fois discursif, communicatif et social* » (Ibid : 5). Il donne au langage, en plus de son caractère discursif, un caractère communicatif et social. Il conçoit le langage comme un ensemble intersubjectif de signes dont l'usage est déterminé par des règles partagées.

Il n'y a pas une définition consensuelle de la pragmatique mais la plupart de ces définitions présentent un point commun, celui de la notion de sens ou plus précisément le problème du sens.

Dans ce contexte, la pragmatique d'aujourd'hui désigne « *le composant qui traite des processus d'interprétation des énoncés en contexte : qu'il s'agisse de la force illocutoire de l'énoncé, de sa prise en charge par le locuteur, [...], des implicites qu'il libère, des connecteurs, etc.* » (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 454). Il s'agit donc de l'étude de l'usage du langage et non de l'étude du système linguistique. En plus d'étudier l'usage que les interlocuteurs en situation de communication font de la langue, la pragmatique se préoccupe aussi des

conditions de la communication. Nous retrouvons aussi bien les actes de langage, l'énonciation, la subjectivité, l'implicite que l'argumentation.

La théorie pragmatique correspond alors à « *l'étude cognitive, sociale et culturelle du langage et de la communication* ». (Verschueren et al., 1995 cité dans mémoire Master 1, s.d : 11)

La pragmatique s'applique à l'étude des situations de communication. D'une part, elle se focalise sur l'usage du langage c'est à dire sur le rapport existant entre le contexte et la signification de l'énoncé produit (Dardier, 2004 cité dans Idem : 12). D'autre part, elle se concentre sur le rôle tenu par les informations textuelles et/ou contextuelles qui composent une situation de communication.

En effet, une situation de communication se compose d'énoncés et d'indices textuels mais aussi d'indices contextuels (gestes de l'interlocuteur, situations) qu'il est important de prendre en compte afin que les interlocuteurs se comprennent.

Ainsi, le champ de la pragmatique aborde le langage en s'intéressant, non pas seulement aux aspects structuraux, mais aussi aux aspects fonctionnels (pragmatiques) des énoncés de communication qui varient en fonction de la situation de communication. Elle analyse le fonctionnement intersubjectif, contextuel et situationnel des langues naturelles comme voie d'accès à la construction du sens.

En somme, la pragmatique est une sous-discipline de la linguistique qui s'intéresse aux éléments du langage dont la signification ne peut être comprise qu'en contexte. Elle n'est pas un domaine à part, elle se sert de toutes les recherches linguistiques antérieures : sémiotiques, énonciatives, communicationnelles, argumentatives, rhétoriques et autres. La pragmatique se substitue en quelque sorte à la rhétorique traditionnelle. Elle est également un prolongement de la linguistique de l'énonciation développée par Benveniste. Elle n'analyse pas la parole qu'en termes grammaticaux et logiques, mais aussi en termes d'influence, de la manière d'agir sur l'autre. La distinction n'est plus entre langue et parole mais entre énoncé et énonciation. (Armengaud, 2007 : 7)

La pragmatique se divise à son tour, en deux courants. L'une issue de l'école anglaise, l'autre issue de l'école française.

1.2. La pragmatique radicale

La pragmatique radicale s'inscrit dans la tradition philosophique et logicienne anglo-saxonne à laquelle s'intègrent les travaux des philosophes C.W. Morris et H.P. Grice (1975).

Elle est autonome et se distancie de la sémantique. Son domaine d'intervention est la performance. Elle stipule que l'interprétation des énoncés fait intervenir à la fois des aspects vériconditionnels et non-vériconditionnels.

Les aspects vériconditionnels (vérité d'un énoncé) relèvent de la sémantique (vériconditionnelle) et sont traités dans le cadre de la sémantique formelle, qui utilise des logiques comme le calcul des prédicats ou la logique intensionnelle. Les aspects non-vériconditionnels correspondent à l'ensemble des implicatures inférables (inférences) soit à partir de règles conversationnelles, soit à partir du sens des mots (Voir chapitre 6 : 8.4). La pragmatique radicale emprunte un chemin différent, mais complémentaire de celui de la linguistique. (Garric et Calas, 2007 : 7)

La conception radicale de la pragmatique fait donc l'hypothèse que la pragmatique décrit les aspects non-vériconditionnels du sens. La pragmatique = le sens - les conditions de vérité (Gazdar (1979)). Selon cette conception, l'objectif de la pragmatique est de conserver une sémantique vériconditionnelle associée à la syntaxe des langues naturelles et de simplifier la description linguistique, en limitant le plus possible l'étendue du domaine de la sémantique aux aspects vériconditionnels de l'énoncé. (Moeschler et Reboul, 1998 : chapitre pragmatique : 14)

1.3. La pragmatique intégrée

La pragmatique intégrée se développe à la sémantique à partir des théories d'Austin et Searle. Elle s'inscrit dans la tradition francophone marquée par les travaux d'Emile Benveniste (1966) et d'Oswald Ducrot et Jean-Claude Anscombe (1983). Elle est l'intersection de la sémantique et de la pragmatique linguistique. Son domaine d'intervention est la compétence. Elle insiste sur l'aspect conventionnel et codique du langage et ignore sa sous-détermination sémantique.

La pragmatique intégrée est non-vériconditionnelle. Elle relève les formes linguistiques dont la signification est pragmatique plutôt que descriptive, elle explicite leur signification en leur assignant des conditions d'emploi. Autrement dit, l'interprétation d'un énoncé n'est plus conçue comme purement descriptive mais comme reflétant aussi ses conditions d'utilisation. (Garric et Calas, 2007 : 8)

Selon J-C. Anscombe et O. Ducrot, les énoncés ne communiquent pas des états de faits mais des actions : c'est la conception *ascriptiviste* du langage. Ils introduisent également la thèse de la sui-référence (Ducrot et al., 1980, cité par Moeschler et Reboul, 1994 : 31) : « *le sens d'un énoncé est une image de son énonciation* ». Celle-ci signifie que comprendre un énoncé,

c'est comprendre les raisons de son énonciation, et décrire le sens d'un énoncé, c'est décrire le type d'acte que l'énoncé est censé réaliser. (Cette section relative à la pragmatique intégrée sera plus détaillée dans le dernier chapitre consacré à l'implicite).

2. La notion de contexte

Supra, nous venons de voir que la pragmatique est la science qui étudie le langage en situation et en action. Elle met donc en avant la notion de *contexte*.

Selon les linguistes, le terme *contexte* peut renvoyer à deux types de réalités distinctes. Le premier type a un sens restrictif et a pour appellation *cotexte*. Il désigne l'entourage immédiat, de nature formelle, linguistique, discursive, textuelle, dans lequel une unité linguistique (mot, phonème, phrase) se trouve prise. Le deuxième type a un sens plus large et a pour appellation *contexte*. Il désigne l'entourage non linguistique d'une situation de parole. Il est en lien direct avec le concept d'énonciation. Il inclut le lieu, le temps dans lesquels prend place l'acte d'énonciation, mais aussi les caractéristiques psychologiques, sociales, institutionnelles de l'allocutaire et du locuteur du message. (Siouffi et Raemdonck, 2012 : 150)

2.1. Le rôle du contexte

2.1.1. Du point de vue de l'encodage

« (...) le locuteur doit choisir la formulation la plus appropriée à la situation communicative car pour une même valeur illocutoire, les différentes formulations directes et indirectes ne sont pas toutes pragmatiquement équivalentes ». (Kerbrat-Orecchioni, 2008 : 43)

Autrement dit, un même énoncé acceptable dans une situation communicative donnée peut passer comme inacceptable dans d'autres circonstances. Par conséquent, le locuteur doit bien formuler son énoncé et ce, selon les données contextuelles.

2.1.2. Du point de vue du décodage

Pour le décodage, l'importance des données contextuelles varie en fonction du principe suivant : « plus une valeur illocutoire est fortement codée en langue, moins elle a besoin du contexte pour s'actualiser. Inversement, moins une valeur est conventionnelle et plus son actualisation est tributaire du contexte d'énonciation ». (Ibid : 43)

Autrement dit, en présence d'un énoncé doté d'éléments linguistiques conventionnels, l'interlocuteur n'a pas besoin d'avoir recours aux données contextuelles pour le décoder. Dans le cas contraire, l'interlocuteur fait appel au contexte d'énonciation. Cependant, d'autres

facteurs interviennent dans l'interprétation de la valeur pragmatique de l'énoncé tels que la structure grammaticale de l'énoncé, la nature du contenu propositionnel, l'accompagnement prosodique, la mimo-gestuel, etc.

2.2. Les niveaux de contexte

« (...) souvent définie comme la science du contexte, la pragmatique en distingue différents types ou signale plus exactement différents niveaux de structuration ». (Sarfati et Paveau, 2013 : 208)

Ainsi, étant une discipline qui étudie l'usage du langage et les conditions de communication, la pragmatique rend compte des éléments contextuels linguistiques présents dans le contenu propositionnel de l'énoncé et des éléments non linguistiques. C'est ainsi que par l'étude du contexte, elle vise l'appropriation de l'énoncé à la situation de communication. Quatre niveaux de structuration ou de contexte sont distingués.

2.2.1. Le contexte circonstanciel

« (...) le contexte circonstanciel correspond à l'environnement physique immédiat des protagonistes (espace, temps, nature et texture de la communication) ». (Ibid : 208)

Les éléments qui interviennent pour déterminer les éléments de la communication sont l'espace qui couvre le lieu, qui pourrait regrouper les acteurs d'une situation. Le temps physique qui en relation renvoie au moment de l'énonciation. Ensuite, la formulation du message transmis.

L'espace dans notre cas, est aussi bien les lieux de contestations, les créateurs des messages que leurs pancartes et banderoles.

Le temps est celui mentionné sur les slogans ou celui relatif au moment de l'énonciation. Par exemple, le 22 février 2019 à 13h00.

La texture de la communication correspond aux messages des slogans (écriture, caractères, images).

La nature de la communication est sociale, revendicatrice

2.2.2. Le contexte situationnel

« (...) le contexte situationnel coïncide avec l'environnement culturel du discours. En tant que tel il définit des critères de validité (tel type d'expression tenu pour 'normal' dans une culture, s'avère indue dans une autre). Il opère comme une matrice de genre en fonction de pratiques qu'il détermine une autre ». (Sarfati et Paveau, 2013 : 208)

Ce niveau est conforme aux critères culturels. Tout ce qui englobe la langue, la religion, les origines ethniques, etc.

Si nous prenons l'énoncé 26 : « Sur les barques des HARAGAS

Sur leurs corps sans vie

Sur le mur des HITISTES

Sur le front des jeunes désœuvrés

J'écris ton nom

Sur l'espoir revenu

J'écris ton nom

LIBERTE »

L'environnement culturel de ce slogan est illustré par les expressions *haragas* et *hitistes*. Ce sont des expressions qui renvoient au dialecte magrébin pour la première, et au dialecte algérien pour la seconde. Nous avons à faire à un critère autant linguistique que culturel. Il nous permet de définir le contexte situationnel du discours contestataire du Hirak. C'est un contexte maghrébin, algérien.

2.2.3. Le contexte interactionnel

« (...) le contexte interactionnel caractérise les formes de discours et des systèmes des signes qui l'accompagnent (tour de parole, gestes, ...etc) ». (Safarti et Paveau, 2013 : 209)

Ce niveau réfère à la relation entre les interlocuteurs. Dans notre cas, elle se fait à travers des slogans incitatifs, persuasifs et argumentatifs. D'autres systèmes accompagnent ces slogans à savoir, le visuel (photos, dessins sur les banderoles), la proxémique, la kinésique. Les tours de parole se résument aux slogans des contestataires scandés ou scripturaires et aux déclarations du pouvoir.

2.2.4. Le contexte présuppositionnel

« (...) le contexte épistémique ou présuppositionnel recouvre l'ensemble des croyances et valeurs communes aux locuteurs, soit de manière à priori (préconstruit) (construit) ». (Ibid : 209)

Pour ce niveau de contexte, les valeurs communes aux locuteurs sont évidentes à la constitution du discours. Ce sont les croyances, les attentes, les intentions, les normes sociales ou mêmes culturelles des interlocuteurs. La connaissance et la reconnaissance de ces valeurs par l'un ou l'autre des participants à la communication sont indispensables à la formulation et à l'interprétation du discours.

Par exemple, pour l'énoncé 17 : « L'ALGERIE des HEROS # dirigé par des ZEROS DEGAGE » et l'énoncé 19 : « Un pays magnifique un peuple pacifique un pouvoir diabolique une révolution HISTORIQUE » de notre corpus, nous retrouvons le nationalisme algérien.

A présent, nous allons aborder la théorie ayant profondément marqué l'approche pragmatique et permettant de mieux comprendre le caractère social et actif de la situation de communication : la théorie des actes de langage (Austin, 1962 ; Searle, 1969).

3. La théorie des actes de langage

C'est par sa formule célèbre « *quand dire, c'est faire* » que le philosophe John Langshaw Austin (1962) a mis au jour la théorie classique des actes de langage. Elle prend son point de départ dans la conviction que l'unité minimale de la communication humaine n'est pas la phrase mais l'accomplissement performatif de certains types d'actes. (Armengaud, 2007 : 77)

En prononçant une phrase, un locuteur accomplit un ou plusieurs actes. L'acte lui-même ne doit pas être confondu avec la phrase utilisée dans son accomplissement.

Nous pouvons dire que la théorie des actes de langage est l'étude systématique de la relation entre les signes et leurs interprètes évoquée par C. Morris. Il s'agit de savoir ce que font les interprètes, quels actes ils accomplissent par l'usage de certains signes.

Bien avant cette théorie, un autre philosophe du langage ordinaire L. Wittgenstein a abordé la notion d'actes. Il a proposé une thèse centrale qui se résume dans la formule *le sens c'est l'emploi*. Selon lui, décrire le sens d'un mot ou d'un énoncé, c'est décrire l'acte qu'il permet d'accomplir. La signification et l'emploi sont intimement liés dans la structure du langage. « *Ne pas dire : sans langue nous ne pourrions pas nous comprendre les uns les autres. Mais bien plutôt : sans langue nous ne pourrions pas influencer les autres de telles façon* ». Des influences qui s'exercent au sein d'activités réglées que Wittgenstein appelle *jeux de langage*. Selon Wittgenstein, la signification d'expressions linguistiques ne peut être comprise sans savoir comment ces expressions peuvent être employées à l'intérieur de conversations et d'autres jeux de langage. C'est cette liste de jeux qu'envisage Wittgenstein qui sera reprise plus tard par Austin et Searle. Elle constituera la genèse de la théorie des actes de langage. (Bracops, 2006 : 8)

La théorie des actes de langage est donc liée à la philosophie du langage ordinaire qui se fonde sur la thèse principale selon laquelle le langage même ordinaire n'est pas aussi simple qu'il y paraît. L'homme manipule les mots de façon subtile afin de créer des nuances et des distinctions dans ses propos, leur donnant bien souvent une signification implicite. Et qu'en plus, le langage ne se réduit pas à un simple code visant à exprimer une pensée et à échanger des informations, il n'a pas pour fonction unique de décrire le monde. Il est aussi le siège où s'accomplissent des actes qui visent à modifier la réalité mais également « *d'accomplir des*

actions, des actes de parole ; par exemple pour créer des obligations ou s'en acquitter, pour influencer les pensées et les actions d'autrui et plus généralement pour créer de nouveaux états de choses et de nouveaux rapports sociaux ». (Cité par Nyembwe dans son mémoire, 2013)

Autrement dit, le langage n'est plus simplement considéré comme un moyen de représenter la réalité mais comme un outil qui permet aux sujets parlants d'accomplir un certain type d'acte social comme conseiller, interdire, remercier, demander... Le sujet parlant établit une relation avec celui qui l'écoute et attend que ce dernier réagisse par l'action.

De plus, Bernicot (1992) affirme que, parce que l'acte de langage est avant tout un acte social, il répond alors à un milieu socio-culturel et à une culture à part entière. L'adaptation de l'usage du langage en fonction de la situation est universelle mais le mode de réalisation de cette adaptation (type d'acte utilisé) dépend foncièrement de la culture et des contraintes linguistiques de l'interlocuteur. (Mémoire Master 1, s.d : 13)

Ce point de vue est négligé par les théoriciens de l'époque lorsqu'ils s'interrogent à quoi sert le langage. Les études linguistiques classiques prennent en compte la langue ou sa manifestation chez l'homme, à savoir le langage, sans se soucier de l'usage que le locuteur fait du système de signes arbitraires qu'il manipule.

Ils s'intéressent alors à son rôle dans la recherche et l'expression de la vérité. Par vérité, ils entendent l'adéquation qui existe entre un fragment du réel et le sens d'un énoncé. Pour eux, si cette adéquation est jugée satisfaisante, l'énoncé est vrai. Dans le cas contraire, l'énoncé est faux. Les propositions, c'est-à-dire les descriptions du langage, sont étudiées selon leur dimension vériconditionnelle (vérité/fausseté). (Baylon et Mignot, 2010 : 98)

Le langage actif est par conséquent, mis de côté au profit du langage assertif. Cette façon d'envisager le langage laisse peu de place à autre chose qu'au transfert d'informations. Tout le reste est secondaire. L'échange langagier se résume à l'enrichissement de connaissances, à une description de la réalité uniquement. Ce n'est pas la communication au sens propre qu'ils s'intéressent mais à l'établissement de la vérité. C'est le principe fondamental de la philosophie analytique anglo-saxonne. (Ibid : 98)

En philosophe qu'il est, Austin commence alors par s'intéresser aux énoncés vériconditionnels. Il remet en cause cette conception traditionnelle des philosophes de l'époque jugée trop étroite. Une conception qu'il nomme *l'illusion descriptive* et à laquelle il s'oppose.

Pour lui, certaines phrases ne peuvent être dites vraies ou fausses. L'environnement doit être pris en compte pour attester de la vérité ou la fausseté d'une phrase. Un même énoncé exact dans tel environnement devient inexact dans un autre environnement. Si nous prenons

l'énoncé classique *le chat est sur le paillason*. Cet énoncé prononcé par un enfant à sa mère constitue la description d'une réalité tandis que rencontré dans un conte ou un roman, il ne renferme pas une réalité mais plutôt un monde imaginaire. Ce qui revient à dire que la vériconditionnalité est tributaire de la situation de parole, de l'énonciation avec toutes ses composantes. (Baylon et Mignot, 2010 : 99)

Autrement dit, ces philosophes ont considéré les phrases comme représentatives des états de choses qui peuvent être vrais ou faux. Pour Austin, ce ne sont pas les phrases en tant qu'entités grammaticales qui sont représentatives de cette réalité et vraies ou fausses. Mais, l'homme se sert plutôt des phrases dans un contexte donné pour dire des choses vraies ou fausses. Pour Austin, il faut distinguer la phrase en tant qu'entité grammaticale et l'énoncé fait au moyen de cette phrase, c'est-à-dire résultant de l'énonciation de cette phrase. C'est l'énoncé contextuellement situé et non la phrase qui représente un état de choses vrai ou faux.

A partir de ce constat, Austin établit le concept de performatif ou énoncés performatifs qu'il veut différencier des énoncés affirmatifs ayant comme critères d'être vrais ou faux. Ce sont des énonciations qui visent à faire quelque chose d'accompli. En même temps que l'énoncé est produit, un acte est réalisé. Mais, il faut qu'il y ait un contexte approprié pour accomplir cette action. Cependant, si ce contexte est absent, cela ne signifie pas que l'énoncé est faux mais qu'il n'a pas abouti, c'est un échec. (Moeschler et Auchlin, 2009 : 144)

Ainsi, à l'instar de Benveniste qui a relevé l'opposition entre une énonciation descriptive et subjective, Austin (1965) dans son ouvrage *How to do things with words* ([notre traduction] quand dire, c'est faire) a remis aussi en cause le postulat du caractère descriptif du langage. *Sa théorie de l'énonciation* permet de relever dans une énonciation deux types d'énoncés distincts, à savoir : les énoncés constatifs et les énoncés performatifs.

3.1. Énoncé constatif vs énoncé performatif

Donc, l'hypothèse d'Austin, dans sa première version, avance que les langues naturelles s'organisent autour d'une distinction fonctionnelle entre deux types d'énoncés : les énoncés constatifs qui décrivent un état de choses et les énoncés performatifs qui permettent d'accomplir un certain type d'action.

«Une expression est appelée constative si elle ne tend qu'à décrire un événement. Elle est appelée performative si : 1) elle décrit une certaine action de son locuteur et, si 2) son énonciation revient à accomplir son action». (Ducrot et Todorov, 1972 : 428)

Pour expliciter cette hypothèse, nous présentons les énoncés suivants :

(1) J'ouvre la porte.

(2) Je déclare la séance ouverte.

L'énoncé (1) décrit un certain type d'action. Et selon que cette action soit exécutée ou non au moment de l'énonciation de la phrase, l'énoncé est vrai ou faux. Il est soumis à des conditions de vérité. Mais l'accomplissement de l'action est totalement indépendant de l'énonciation de la phrase. L'énoncé est constatif.

L'énoncé (2) par contre, ne décrit rien. Il n'est ni vrai ni faux mais susceptible d'être heureux ou malheureux. Il exécute une action par le seul fait de l'énonciation de la phrase. Il cherche à agir sur l'état du monde et à le modifier. L'énoncé est performatif. C'est un énoncé qui accomplit l'acte qu'il dénomme. C'est-à-dire, fait ce qu'il dit faire du seul fait qu'il le dise. En disant « Je déclare la séance ouverte », le locuteur s'engage à faire quelque chose.

«Un énoncé performatif est un énoncé qui, sous réserve de certaines conditions de réussite, accomplit l'acte qu'il dénomme, c'est-à-dire fait ce qu'il dit faire du seul fait qu'il le dise».

(Kerbrat-Orecchioni, 2008 : 9) Par conséquent, il n'est pas soumis à des conditions de vérité, vérifiables empiriquement, mais il est soumis à des conditions de félicité (ou de succès) : c'est un acte réussi ou non.

En résumé, les énoncés constatifs décrivent une action ou un événement qui peut être vrai ou faux. Ils sont évalués en termes de vérité ou de fausseté. La vérité ou fausseté de l'énonciation relève de la responsabilité du locuteur. Ils sont vériconditionnels.

Les énoncés performatifs, quant à eux, expriment un fait, un état de choses ou font ceux qu'ils décrivent. Il est impossible de les évaluer en termes de vérité ou de fausseté. Ils ne peuvent être jugés qu'en termes de réussite ou de ratage de l'acte. Ils sont évalués en termes d'échec ou de succès. L'échec ou la réussite de l'énonciation relève du destinataire. Ils ne sont pas vériconditionnels.

Seulement, Austin s'aperçoit qu'il n'existe pas de différence entre ces deux énoncés. Il remarque que certains énoncés constatifs peuvent être performatifs et inversement. Il remarque aussi qu'il est possible d'accomplir les mêmes actes avec ou non un performatif.

En reprenant l'exemple supra, l'énoncé constatif (1) peut être formulé de la façon suivante : « J'affirme que j'ouvre la porte » et devenir un énoncé performatif.

Austin renonce alors à cette distinction performatif/constatif puisque la majorité des énoncés n'entrent pas exclusivement dans une des deux catégories que sont le constatif et le performatif. (Baylon et Mignot, 2010 : 100)

3.2. La notion de performativité

Selon Bourdieu, Adam, Ducrot, Ghiglione, Kerbrat-Orecchioni et autres chercheurs, un discours ne se contente pas de décrire un réel qui lui préexiste mais construit la représentation du réel que le locuteur souhaite faire partager par son allocataire. Pour eux, énoncer un discours, c'est vouloir agir sur autrui. Le discours a un objectif performatif, c'est un acte volontariste d'influence (Seignour, 2011 : 31). A cette performativité, y est assigné la notion de performance.

« La performance est toujours action, elle est toujours du domaine du faire. Le faire est un des principes premiers du performatif (...) la performativité, a fortiori, est elle-même marquée par le principe d'action ; elle est reconnaissance de la performance de chaque action, elle est donc reconnaissance du faire qui s'y révèle ».

(Cité par Féral, 2013 : 19)

Par performance, il faut entendre l'accomplissement d'actes en contexte. Soit que s'y actualise la compétence des locuteurs (leur savoir et leur maîtrise des règles), soit qu'il faille intégrer l'exercice linguistique à une notion plus compréhensive telle que la compétence communicative. (Armengaud, 2007 : 7)

Ainsi, les performatifs servent à accomplir des actes qu'ils désignent. Cependant, ils ont pour caractéristiques d'être institutionnels. C'est-à-dire, ils n'existent que relativement à une institution humaine et font référence à une convention humaine.

S'il est possible d'accomplir un acte en disant qu'il est accompli, exemple : je promets, c'est parce qu'il existe une convention telle que dire *je promets, c'est promettre*. Bien souvent, prononcer la formule conventionnelle signifie accomplir l'acte. (Bracops, 2006 : 35)

Les énoncés performatifs vérifient l'idée de la surdétermination du langage puisqu'ils sont régis par différents types de conventions. Le mariage, l'inauguration, la légation testamentaire constituent des actes de parole régis par des règles précises et nécessaires, partagées par tous les membres de la même société. (Sarfati et Paveau, 2013 : 210)

Les performatifs ont donc, la capacité de faire advenir le réel au moment même de leur énonciation. Ils exigent un contexte d'énonciation et sont régis par des conventions.

Pour définir la performativité d'un énoncé, Austin propose un critère lexical et grammatical. La phrase performative doit contenir un verbe performatif (baptiser, marier, promettre, etc.), être à la première personne du singulier et à l'indicatif présent. (Bracops, 2006 : 35)

Cependant, la qualité performative n'est pas une propriété lexicale intrinsèque mais une propriété potentielle dépendante des conditions de discours. D'autres formes entrent en

concurrence avec cette forme canonique. Telles que « Défense de fumer, Chien méchant » qui ne comprennent pas un verbe performatif et encore moins, la première personne du singulier. (Sarfati et Paveau, 2013 : 211)

Par ailleurs, l'usage montre qu'il existe des degrés de performativité. Un même acte de parole est susceptible de plusieurs réalisations conventionnelles. En guise d'exemple, nous prenons les énoncés suivants dont l'acte de parole est une promesse :

- (1) Je te promets de venir.
- (2) Compte sur moi, je viendrai.
- (3) Attends-moi, je passerai.

Même si la force de l'engagement n'est pas la même. Selon Austin, seul le premier énoncé comporte un verbe performatif, celui de la promesse. Tandis que pour les énoncés (2) et (3), la valeur de l'acte n'est pas marquée. Ces variations linguistiques montrent le caractère explicite (ou primaire) de la valeur performative des énoncés. L'énoncé (1) formule un acte direct, les deux autres énoncés formulent un acte indirect car le destinataire en déduit une autre valeur que la promesse. (Ibid : 211)

Tout énoncé articule un trait de descriptivité avec un trait de performativité. Cette absence de critères décisifs pour la performativité fait jaillir par la suite la théorie des actes de langage qui inclut la théorie de la performativité comme l'une de ses composantes.

3.2. Performatifs explicites vs Performatifs implicites

Dans une deuxième version, Austin tente d'affiner sa description des performatifs. Il distingue d'une part, les performatifs explicites qui désignent explicitement l'acte qu'ils servent à accomplir. D'autre part, il définit les performatifs implicites (primaires) qui ne désignent pas explicitement l'acte qu'ils servent à accomplir. Ce sont des énoncés supposés constatifs qui véhiculent implicitement des valeurs performatives.

Nous expliquons cette distinction avec les énoncés suivants:

- (1) Je te promets d'arrêter de fumer
- (2) Je vais arrêter de fumer.

D'après la première hypothèse d'Austin, le premier énoncé est performatif car il est à la première personne du singulier et contient un verbe performatif « promettre ». Donc, il accomplit un acte et il est évalué en termes de félicité. Par contre, le deuxième énoncé est constatif, il décrit une réalité et il est évalué en termes de vérité.

Cependant, Austin constate que tous les deux sont performatifs car tous deux accomplissent un acte, et le même, celui « d'arrêter de fumer ». Pour le deuxième énoncé, les conditions de vérité et de félicité sont évaluées simultanément.

Le premier est un énoncé performatif explicite introduit par l'expression « je promets de » tandis que le second est implicite et sous-entend « je te promets d'arrêter de fumer ». (Bracops, 2006 : 41)

Selon Austin, certains énoncés sont mi-constatifs et mi-performatifs. Il désigne ces énoncés performatifs implicites par performatifs *impurs*. La même nomination est donnée pour les constatifs. Quant aux performatifs *purs*, il les présente comme des énoncés centrés autour d'un verbe à la première personne de l'indicatif. (Kerbrat-Orecchioni, 2008 : 10)

Austin insiste aussi sur l'importance du contexte. Certains performatifs implicites voient leur sens varier en fonction des circonstances qui entourent la production de la phrase. En revanche, les performatifs explicites ont un sens fixe et déterminé par des éléments modaux quel que soit le contexte. (Ibid : 41)

Par exemple, la phrase « Vas-y donc ! » qui est le performatif implicite de « je t'ordonne d'y aller ». Suivant le contexte, cette phrase peut être un encouragement, une exhortation, un ordre, un défi, etc. Tandis que la phrase « je t'ordonne d'y aller » (performatif explicite) exprime clairement un ordre.

Cette notion de performatif implicite et celle de l'opposition constatif vs performatif décrite supra, semblent poser problème dans la théorie d'Austin. (Idem : 42)

Nous en exposons les points principaux.

- Austin constate que les verbes performatifs peuvent s'employer dans des phrases qui ne sont pas des performatifs mais ressemblent davantage à des constatifs.

Dans l'énoncé « Jacques m'a présenté ses condoléances ». Le verbe *présenter* est un verbe performatif employé dans une phrase constative.

- Certaines phrases connaissent deux lectures, l'une performative, l'autre constative.

Si nous prenons ces deux énoncés « La séance est ouverte ».

« Je ne resterai pas longtemps ».

Selon le statut du locuteur ou le contexte, ces derniers peuvent être soit constatif pour l'un et performatif pour l'autre et inversement. Nous aurons alors les énoncés « je déclare la séance ouverte », « je te promets que je ne resterai pas longtemps »

- Les performatifs sont évaluables en termes de succès ou d'échec, mais certains constatifs également.

Soit l'énoncé « Je lègue ma maison à mon fils ».

Si le locuteur de cet énoncé n'a pas de maison il y a échec du performatif par absence du référent.

- Les performatifs implicites peuvent être évalués comme les constatifs en termes de vérité ou de fausseté.

L'énoncé « Je suis désolé (je m'excuse) » permet d'accomplir un acte social conventionnel « l'excuse » mais il sert aussi à décrire la réalité. Elle peut être dite vraie ou fausse. (Bracops, 2006 : 43)

Ainsi, aussi bien la distinction entre énoncés performatifs explicites et implicites que la distinction entre énoncés constatifs et énoncés performatifs révèle montrer ses limites. Toutes les phrases ont une valeur plus ou moins performative et tout constatif entre dans la catégorie des performatifs. La notion de performativité cède peu à peu sa place à celle d'acte illocutoire. Et dans un cadre plus large, à celle d'acte de langage.

3.3. Le concept d'acte de langage

Supra, nous avons vu qu'Austin remet en cause la distinction entre énoncé constatif et énoncé performatif. Il parvient à la conclusion que tout énoncé, constatif ou performatif, vise la réalisation d'un acte en même temps qu'il décrit un fait. Pour rendre compte de la dimension actionnelle du langage, il introduit alors, la notion d'*acte de langage* qui systématise celle de performativité.

Austin va donc élaborer une théorie générale de la parole comme action. Tous les énoncés sont investis d'une fonction pragmatique. Ils possèdent intrinsèquement une valeur d'acte. Par la simple production d'énoncés langagiers, nous pouvons faire des choses diverses. La fonction du langage est d'agir sur la réalité et de permettre à celui qui produit un énoncé d'accomplir, ce faisant, une action.

Cette théorie repose sur le postulat selon lequel les hommes agissent sur leur environnement par les mots qu'ils prononcent « *en prononçant une phrase quelconque, l'énonciateur accomplit trois actes de langage distincts* » qui sont étroitement intriqués. Un acte locutoire, illocutoire et perlocutoire. (Nanda dans son mémoire, 2006).

Selon Austin, les locuteurs entendent d'abord et avant tout accomplir par leurs énonciations des actes de langage tels que les assertions, questions, promesses, ordres et excuses. Cela fait partie de ce qu'ils signifient et entendent communiquer aux autres dans chaque contexte d'énonciation. De plus, parfois les énonciations ont aussi certains effets perlocutoires comme convaincre, plaire ou influencer les allocutaires. L'usage du langage donne lieu alors à l'accomplissement d'actes perlocutoires. (Vanderveken, 1992 : 10)

Ainsi, l'acte de langage est la réalisation en parole d'une intention de communication sous forme d'un énoncé. Il est porteur d'une instruction argumentative du fait du cadre social de l'interaction. L'acte de langage qui donne le sens général de l'intervention est l'acte directeur, il est obligatoire. Les autres actes subordonnés viennent le préparer, le justifier, argumenter en sa faveur, ils sont facultatifs. (Baylon et Mignot, 2010 : 197)

Chaque intervention contient un acte principal par sa valeur illocutoire, une valeur qui correspond à l'intention de communication du locuteur et à l'effet produit par l'énoncé.

A signaler, que d'autres dénominations sont attribuées au terme *acte de langage*. Certains le désignent *acte de parole* et d'autres *acte de discours*. Les autres actes (non langagiers) sont des constructions logiques élaborées à partir de l'acte de discours. (Maingueneau, 1996 : 10 cité par Korkut, 2008 : 155)

Selon Austin, les slogans de manifestations sont jugés comme des actes de langage. Du fait que ce type de slogan n'est ni simple, ni seulement un énoncé, il représente une action. (Austin, 1970 : 273)

Dans ce cas, l'acte de langage est l'utilisation du langage comme action et non plus comme message. Au-delà de la transmission d'informations, les contestants utilisent le langage (leurs slogans) comme action sur les allocutaires.

A titre d'illustration, nous prenons l'énoncé 4 de notre corpus : « Nous exigeons un changement radical et non un changement de marionnettes ».

Selon Austin, cet énoncé comporte trois actes:

L'acte locutoire qui est de prononcer cette phrase (ou énoncé). (Dans notre cas, l'acte locutoire correspond à sa transcription.)

L'acte illocutoire qui est d'exiger, de donner un ordre.

L'acte perlocutoire qui vise à obtenir que le changement exigé par les contestants, soit radical. Ce slogan accompagne un acte social que le contestant à l'intention de communiquer, de faire comprendre et d'accomplir dans son contexte d'énonciation contestataire. Ainsi, le contestant via son slogan, utilise le langage non pas dans un but de transmettre un message mais dans un but d'agir sur son environnement. L'acte illocutoire en porte la signification et la communication. L'accomplissement de l'acte perlocutoire se reflète dans l'intention d'influencer l'opposant pour qu'il change le système.

D'après Austin, l'acte illocutoire est l'acte de langage essentiel. Au début, ses réflexions sur les actes illocutoires sont faites dans le seul but d'analyser la forme logique des énoncés performatifs qu'il oppose aux énoncés constatifs.

Cependant, Austin réalise rapidement que les actes illocutoires sont importants pour l'étude du langage en général et pas seulement pour l'analyse des énoncés performatifs. En effet, tout locuteur qui utilise un énoncé (performatif ou non) avec une intention de communication a toujours l'intention d'accomplir un acte illocutoire significatif dans le contexte de son énonciation. Et qui plus est, son intention d'accomplir un tel acte fait partie de ce qu'il entend faire comprendre à l'allocutaire dans ce contexte. (Vanderkeven, 1992: 10)

En accomplissant un acte illocutoire, le locuteur s'assigne un certain rôle et assigne à l'interlocuteur un rôle complémentaire. Chacune de nos paroles sert à accompagner un acte social au sein de la vaste institution que représente le langage et qui comporte une panoplie de rôles conventionnels correspondant à la gamme des actes de langage socialement reconnus.

Ainsi, les actes de langage du type illocutoire sont bien les unités premières de signification et de communication du locuteur dans l'usage et la compréhension du langage. C'est l'accomplissement de tels actes que les êtres humains expriment et communiquent leurs pensées. (Ibid : 10)

L'acte illocutoire peut être explicité par une formule performative. Il est évalué en termes de succès ou d'échec. C'est la compréhension par l'interlocuteur du sens et de la valeur de ce qui est dit qui conditionne directement le succès de l'acte. (Bracops, 2006 : 47)

Pour isoler l'acte illocutoire, qui est en premier lieu, également un acte locutoire, Austin établit une théorie des actes illocutoires à partir de leur valeur se rapportant à la convention. Une valeur qu'il dissocie de la signification (équivalente à sens et référence).

Un autre type d'acte apparaît où la visée perlocutoire n'est pas assignable à une forme illocutoire codée en langue. C'est l'acte de langage indirect. Si nous reprenons l'exemple cité précédemment, le social (présent dans l'illocutoire) est ici reporté au perlocutoire « seulement deux ou trois ministres ont été remplacés » ou « il n'y a eu aucun changement ». Il constitue un acte indirect équivalent au plan perlocutoire à « nous exigeons un changement radical ». (Dubois, 2012 : 14)

Cet exemple nous amène à aborder deux types d'actes de langage présents dans toute situation de communication. L'acte de langage direct et l'acte de langage indirect.

3.3.1. Les actes de langage directs

Ce sont des énoncés dans lesquels le locuteur ne prend aucun détour pour exprimer son message. Austin (1970 : 3) pense que les philosophes ont supposé que le but d'une affirmation ne pouvait être que de décrire un état de chose ou d'affirmer un fait, dans ce sens l'affirmation devait être soit vraie, soit fausse. Or, le but d'une affirmation peut être aussi de

faire quelque chose. On peut modéliser l'acte de langage et dire qu'il a un but (intention communicative), un corps (une réalisation) et un effet. Les actes de langage directs englobent les actes locutoires, illocutoires et perlocutoires. (Nanda dans son mémoire, 2006)

On peut distinguer les verbes performatifs, les modalités d'énonciation et les verbes de modalité.

Dans les 29 énoncés de notre corpus, nous dénombrons huit actes de langage directs : les énoncés 6, 7, 11, 18, 19, 25, 28 et 29. Leurs données linguistiques permettent de comprendre le sens des énoncés sans recourir à une interprétation. Ce sont des énoncés qui décrivent un état du monde, une situation mais aussi une action. Les énoncés 6, 11 sont des positions. Les énoncés 7 et 18, des actions. L'énoncé 19 est une description de l'Algérie à travers quatre composantes : le pays, le peuple, le pouvoir et sa révolution. L'énoncé 25 est la citation d'un écrivain. Il n'est pas nécessaire de passer par la dérivation pour appréhender son sens. Elle ne nécessite aucune interprétation. L'énoncé 28 décrit clairement une intention et une action. L'énoncé 29 est une assertion qui affirme explicitement un constat. Cependant, nous constatons que ces deux derniers énoncés répondent également à la définition des actes de langage indirects conventionnels. Nous nous permettons de les classer comme tels.

3.3.2. Les actes de langage indirects

C'est le philosophe et linguiste John Rogers Searle qui remet en cause la notion de sens littéral. Selon lui, l'acte de langage peut receler une dimension communicative implicite qui vient s'ajouter au dit. Le locuteur manifeste son intention de façon indirecte. L'énoncé communique plus que ce qu'il entend signifier. C'est ce qu'il désigne par acte de langage indirect. C'est un acte performatif primaire. (Garric et Calas, 2007 : 91)

Ce sont donc des énoncés qui disent une chose pour en signifier une autre. C'est le lieu par excellence du langage détourné, de l'implicite. Le philosophe et linguiste Herbert Paul Grice leur donne le nom d'*implication* ou *implicature*. (Voir chapitre 6)

Ces deux chercheurs, Searle et Grice, soulignent que l'interprétation d'un énoncé dépasse souvent la signification conventionnellement associée à sa forme linguistique. Il existe une différence entre la signification littérale d'un énoncé et la signification que l'on peut attribuer à son énonciation. Riegel et Alii (1996 : 588 cité par Nanda dans son mémoire, 2006) relèvent que : « *alors que les actes de langage directs utilisent la forme linguistique associée par convention à l'acte de langage spécifique, les actes de langage indirects sont accomplis au moyen d'un énoncé contenant une forme associée conventionnellement à un acte que celui qu'il vise à accomplir* ».

En guise d'exemple, en réponse à un passager qui vous dit *le feu est vert*, vous démarrez en déclarant *oui, j'y vais*. Au-delà de l'acte direct d'assertion qui signifie que le feu est de couleur verte, l'énoncé *le feu est vert* est un acte de demande de faire. Il comprend un acte de langage indirect *démarre* ou *vas-y*. Le but illocutoire de l'énoncé (ordre) ne coïncide pas avec son marqueur syntaxique, la forme affirmative, de force illocutoire. (Garric, 2015 : 91)

La valeur de l'acte n'est pas signalée de manière explicite. L'identification de sa vraie valeur illocutoire nécessite un détour interprétatif. Pour interpréter ce type d'acte, une stratégie inférentielle est exigée en examinant toutes les conditions de réalisation de l'acte (situation, statut du locuteur, intention, l'objectif, etc.)

Selon Searle, l'interprétation d'un énoncé ne peut se faire qu'en vertu d'un certain nombre *d'assomptions contextuelles* qui nous permettent d'attribuer une signification. Autrement dit, c'est la connaissance de certaines lois du monde qu'il désigne par *l'arrière-plan* qui facilite l'interprétation d'un énoncé, indépendamment des considérations relatives aux conditions de vérité, à l'exactitude des présupposés et à la levée de la référence. (Sarfati et Paveau, 2013 : 214)

Searle (2008 : 60-61) stipule que :

« dans le cas des actes de langage indirects, le locuteur communique à l'auditeur davantage qu'il ne dit effectivement en s'appuyant sur les informations d'arrière-plan mutuellement partagées, à la fois linguistiques et non linguistiques, ainsi que sur les capacités générales de rationalité et d'inférence de l'auditeur ».

Il explique ces mécanismes qui sont à la base des actes de langage indirects en faisant intervenir d'une part, la théorie des actes de langage, et d'une autre part, les principes généraux de conversation coopérative développés par Grice qu'il reformule. (Moeschler et Reboul, 1998 : 185)

Le locuteur qui entend accomplir non littéralement des actes de langage dans un contexte d'énonciation a l'intention de se faire comprendre par l'allocutaire en faisant confiance aux divers états mentaux et capacités de ce dernier. En d'autres termes, le locuteur se fie à la connaissance qu'à l'allocutaire de la signification de l'énoncé utilisé et en particulier à sa capacité de comprendre la nature de l'acte de langage littéral. Egalement, le locuteur se fie à leur connaissance mutuelle de certains faits de l'arrière-fond conversationnel lesquels il entend attirer l'attention de l'allocutaire et la capacité qu'à cet allocutaire de faire des inférences sur la base de l'hypothèse que le locuteur respecte des maximes (règles) dans le contexte d'énonciation. (Vanderkeven, 1992 : 38)

Les actes de langage indirects sont donc, la combinaison de plusieurs actes simples qui sont réalisés simultanément par une seule et même phrase. Est distingué alors, un *acte illocutoire primaire*, non littéral, dont les marques ne sont pas présentes ou peu visibles au niveau de l'énoncé et un *acte illocutoire secondaire*, littéralement exprimé par l'intermédiaire de la phrase. Selon Searle, l'acte primaire se situe dans une perspective de production qui est envisagée par rapport à l'intention du locuteur. N'étant pas perceptible, il correspond au sens dérivé. L'interlocuteur y a accès que par un jeu de dérivation faisant intervenir des connaissances d'ordre linguistique, conversationnel et pragmatique. Alors que la description en termes de valeur littérale vs dérivée relève plutôt d'un point de vue interprétatif sur l'énoncé. (Kerbrat-Orecchioni, 2008 : 35)

Dans un acte de langage indirect, le locuteur vise en dernière instance à accomplir un acte illocutoire primaire par l'intermédiaire d'un acte illocutoire secondaire, et a l'intention que son intention illocutoire (réaliser l'acte primaire) soit reconnue par son auditeur. (Moeschler et Reboul, 1998 : 185)

D'une part, l'acte illocutoire principal que le locuteur entend accomplir dans le contexte de son énonciation est souvent différent de l'acte littéral (par exemple si le locuteur réalise une métaphore, de l'ironie ou un acte de langage indirect). D'autre part, souvent, le locuteur entend accomplir, en plus de l'acte illocutoire principal, un acte illocutoire secondaire qui est une sorte d'implication conversationnelle de son énonciation. (Vanderkeven, 1992 : 36) (Voir Grice : chapitre 6)

En d'autres termes, l'acte de langage indirect est une phrase dont le marqueur de force illocutoire indique une force illocutoire donnée et est utilisée avec un but illocutoire tout à fait différent. Un exemple très courant est celui de la requête (voire de l'injonction) présentée sous la forme d'une question.

A titre d'illustration, nous prenons pour exemple, un énoncé de notre corpus.

L'énoncé 9 : « L'algèritite est une maladie

due aux équipus Bouteflikus

Traitement radical curatif

DEGAGECILLINE » a pour valeur (force) illocutoire, une assertion mais son

but illocutoire est différent, il s'agit d'une exhortation. Les contestants exhortent le système politique en place à partir. Ils lui disent tout simplement : dégagez ! L'acte primaire est une exhortation (qui ressemble à un ordre), l'acte secondaire est une assertion. Le locuteur contestant informe d'un fait tout en suscitant une conduite de la part de son allocataire, le régime.

Kerbrat-Orecchioni (2008 : 34) à travers sa définition : « *Quand dire, c'est faire une chose sous les apparences d'une autre* » évoque qu'il n'y a pas de correspondance biunivoque entre tel signifiant (forme déclarative, interrogative ou impérative) et tel signifié (valeur d'assertion, de question ou d'ordre). De ce fait, un même acte de langage (une même valeur illocutoire) peut recevoir un grand nombre de réalisations différentes.

Par exemple, une question (valeur) peut s'exprimer par une phrase interrogative « Quel est votre nom ? » ou par une phrase déclarative « J'aimerais savoir votre nom ».

Un ordre peut s'exprimer par une phrase impérative « Ferme la porte » ou par une phrase interrogative « Tu peux fermer la porte ? ». (Kerbrat-Orecchioni, 2008 : 34).

Egalement, une même structure peut exprimer des valeurs illocutoires diverses. Par exemple, l'énoncé « il y a des courants d'air » peut exprimer un constat, une plainte, une requête ou tout cela à la fois. (Ibid : 34)

En discours, les énoncés peuvent comporter plusieurs valeurs illocutoires (v1, v2, etc.) superposées. Cette superposition donne lieu à trois cas de figure :

- La valeur illocutoire v2 vient spécifier une valeur v1 : l'assertion « Pierre va venir » comme valeur générique peut, en contexte, se préciser et être une annonce, un rappel, une promesse, une menace, etc.

- La valeur illocutoire v2 vient s'ajouter à une valeur v1 : l'énoncé « Madame bonjour » accompagné d'une intonation ascendante équivaut soit à une salutation, soit à une question.

- La valeur illocutoire v2 vient se substituer à v1 : l'énoncé « Peux-tu me passer le sel ? » peut s'analyser en apparence comme une question mais en fait, il s'agit d'une requête. (Ibid : 34)

Une dernière spécificité relative aux actes de langage indirects se situe dans la relation sémantique qu'entretiennent l'énoncé littéral et sa dérivation. Selon Searle : « *accomplir un acte indirect, cela consiste généralement à affirmer, ou questionner sur, l'une des conditions de réussite auxquelles est soumis l'acte en question, c'est-à-dire, à effectuer un déplacement, de l'acte lui-même, à l'une ou l'autre de ses conditions de 'félicité'* ». (Cité par Idem : 41)

Pour expliciter les propos de Searle, nous empruntons un exemple à Kerbrat-Orecchioni. Soit l'énoncé « C'est bon », il a pour acte de langage indirect (ou dérivation) « J'en reprendrais bien ». Le premier énoncé explicite la condition de sincérité du second. C'est-à-dire que le locuteur est sincère en disant qu'il en reprendrait bien puisqu'il le trouve bon.

3.3.2.1. Les actes de langage indirects conventionnels

L'acte de langage indirect conventionnel est la formulation détournée d'une requête. Il correspond à l'indirection sous une forme linguistique d'usage ou selon une convention langagière. (Bracops, 2006 : 64) Cet acte donne lieu à une seule interprétation. Par exemple, la structure de l'énoncé « Tu peux fermer la fenêtre ? » hors certains contextes particuliers, a pour valeur une requête. En d'autres termes, l'acte primaire (la requête) est accompli par l'intermédiaire d'un acte secondaire (la question). L'intention illocutoire porte uniquement sur l'acte primaire. Cette valeur, qui peut être renforcée par un marqueur tel que « s'il te plaît », est conventionnelle. (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 20)

Dans notre corpus, nous dénombrons seulement deux actes de langage indirects conventionnels : les énoncés 28 et 29.

L'énoncé 28 : « Le peuple s'engage

Pouvoir dégage »

qui donne lieu à une seule interprétation. C'est une convention langagière spécifique au discours contestataire. L'acte primaire accompli est un ordre, l'acte secondaire est une assertion.

L'énoncé 29 : « La volonté du Général

est contre

la volonté générale »

donne lieu également à une seule interprétation. Comme, l'énoncé précédent, il est entré en usage dans les mouvements protestataires. Néanmoins, l'acte primaire et l'acte secondaire sont identiques. Ils ont le même but locutoire. Nous supposons qu'il peut être classé comme acte de langage direct.

3.3.2.2. Les actes de langage indirects non conventionnels

L'acte de langage indirect non conventionnel correspond à une indirection où aucune convention langagière ne prévoit que, par exemple, une assertion exprime une injonction.

(Bracops, 2006 : 65) Cet acte donne lieu à plusieurs interprétations.

Par exemple, si nous prenons l'énoncé « il y a des courants d'air », celui-ci peut dans certaines circonstances recevoir la valeur de requête correspondante à l'énoncé cité supra « tu peux fermer la fenêtre ? ». Cette valeur est alors non conventionnelle et tributaire du contexte. (Idem : 20)

Néanmoins, pour ce type d'acte de langage, la théorie de Searle qui exige la combinaison d'un acte primaire avec un acte secondaire, est prise en défaut. Ces derniers présentent souvent un acte primaire et secondaire ayant le même but illocutoire. (Idem : 66)

De ce fait, cette catégorisation des actes de langage indirects conventionnels et non conventionnels ne sera pas prise en compte dans l'analyse des actes de langage indirects présents dans notre corpus.

3.3.2.3. La métaphore

Selon Searle, la métaphore est catégorisée comme acte de langage indirect. Elle relève du discours sérieux figuratif. Le locuteur qui utilise une métaphore, manifeste son intention de façon indirecte du fait qu'il dit une chose alors qu'il veut en dire une autre. Elle comprend un acte primaire d'assertion littérale doublé d'un acte secondaire d'assertion métaphorique. Selon que la métaphore est plus ou moins figée, l'acte de langage est conventionnel ou non conventionnel. (Bracops, 2006 : 66)

Pour expliquer ce cas de figure, nous nous référons aux énoncés de notre corpus.

L'énoncé 21 : « Président – Zombie

NON A VOTRE NECROCRATIE »

est une métaphore figée qui ne permet qu'une seule interprétation. Le président est invalide, il n'a ni les capacités physiques, ni les capacités intellectuelles pour gouverner le pays. Il est presque *mort*. Selon Searle, cet énoncé est un acte de langage indirect conventionnel.

Alors que, l'énoncé 1 : « NON AU MANDAT DE LA HONTE 20 ans barakat » est une métaphore créative qui permet des interprétations diverses : le président est trop âgé pour prétendre à une cinquième candidature, le président est infirme, le système qu'il représente a suffisamment pillé le pays, etc. C'est un acte de langage indirect non conventionnel.

Dans notre corpus, nous dénombrons 21 actes de langage indirects. Les contestants ont souvent fait appel aux figures de rhétorique, notamment la métaphore pour exprimer leur requête. La plupart des énoncés sont en apparence constatifs, ils décrivent un état du monde. Cependant, ils ont tous un objectif performatif, celui d'agir sur autrui (à la fois agir sur le pouvoir et sur la population). Ce qui suit sont les indirections véhiculées par les énoncés des slogans de notre corpus. Nous pouvons dénombrer plusieurs interprétations pour chaque slogan. Nous n'en citons qu'une seule à chaque slogan.

Enoncé 1 : Votre candidature est illégitime! Vous êtes une personne invalide !

Enoncé 2 : Vous et votre système, dégagez !

Enoncé 3 : Mr le président, vous êtes un voleur !

Enoncé 4 : Changez tout le système !

Enoncé 5 : Nous refusons la prolongation du 4^{ème} mandat.

Enoncé 8 : Instaurez une deuxième république.

Enoncé 9 : Dégagez ! Votre système est corrompu.

Enoncé 10 : On ne veut ni de votre infirmité, ni de votre système !

Enoncé 12 : Pas de 5^{ème} mandat.

Enoncé 13 : Le 28 avril, Bouteflika, dégage !

Enoncé 14 : Pas de prolongation du 4^{ème} mandat.

Enoncé 15 : On ne veut pas de vous comme président!

Enoncé 16 : Nous sommes en train de formater un système corrompu.

Enoncé 17 : Dégagez ! Vous êtes incompetents.

Enoncé 20 : Votre système est nul, partez !

Enoncé 21 : Partez, Mr le Président !

Enoncé 22 : Le mieux pour vous est de partir.

Enoncé 23 : Personne ne pourra nous enterrer !

Enoncé 24 : Pas de 5^{ème} mandat.

Enoncé 26 : Enfin ! Nous sommes libres !

Enoncé 27 : Nous continuerons à manifester jusqu'à que vous dégagez !

Presque tous ces actes de langage indirects ont pour acte secondaire, l'expression et l'assertion et pour acte primaire soit une requête, soit un ordre.

Les propos de ces actes de langage indirects énoncent aussi bien le refus d'un 5^{ème} mandat que celui d'une prolongation du 4^{ème} mandat. Les contestants exhortent le président à démissionner, et à partir, lui et sa nomenclature. Cinq d'entre eux (énoncés 4, 9, 16, 17, 20) révèlent une situation politique et sociale déplorable engendrée par le système en place. Trois d'entre eux (énoncés 1, 10, 15) relatent l'état de santé du président. Deux énoncés (23, 27) réfèrent à la détermination des contestants à faire dégager le système.

4. La conception austinienne des actes de langage

Mentionné supra, la contribution d'Austin dans l'étude du langage réside dans le fait d'avoir montré que l'utilisation du langage ne consiste pas seulement à produire du sens mais qu'elle sert à accomplir quelque chose. A toute utilisation correspond un acte de langage. Plutôt que d'opposer énoncés constatifs et énoncés performatifs, et dans un souci d'asseoir la distinction entre ces deux types d'énoncés, Austin conclut qu'il vaut mieux distinguer entre

les différents actes qui peuvent être accomplis grâce au langage. Il distingue dans un premier temps, l'acte phonétique, l'acte phatique et l'acte rhétique (infra sous 4.1). La production de l'acte phatique implique la production de l'acte phonétique et non l'inverse. Et c'est l'acte rhétique qui est rapporté dans le discours indirect. Le sens et la référence qui constituent la signification sont des auxiliaires effectués à travers l'exécution de l'acte rhétique. Cependant, Austin affirme que cette catégorie n'éclaire pas la distinction entre énoncés constatifs et performatifs puisque ces trois actes sont indissociables de toute de production linguistique dotée de signification que ce soit pour un constatif ou pour un performatif. Il propose alors, trois nouveaux types d'actes de langage. (Moeschler et Reboul, 1994 : 62)

- Les actes locutoires.
- Les actes illocutoires.
- Les actes perlocutoires.

Ainsi, tout discours remplit alors trois fonctions :

- Une fonction propositionnelle (ce que disent les mots).
- Une fonction illocutoire (ce que l'on fait par les mots: accuser, ordonner, demander une information, etc.). Par l'acte illocutoire, s'instaure une relation, un rapport entre les interactants.
- Une fonction perlocutoire (le but visé), agir ou chercher à agir sur l'interlocuteur.

4.1. L'acte locutoire

« *L'acte de dire quelque chose* ». (Austin, 1970 : 109)

L'acte locutoire est sous la dépendance de l'énonciateur. Une énonciation est d'abord un acte parce qu'elle est la production de sons figurant dans des constructions verbales qui ont une signification. C'est une fonction propositionnelle qui représente la structure phonique, morphologique et syntaxique de l'énoncé. Il se divise en trois sous-actes :

- Faire un acte phonétique : produire, articuler des sons. C'est la simple énonciation de sons. (la phonation produit un phone)
- Faire un acte phatique : produire des mots appartenant à un vocabulaire (vocables) agencés dans des phrases selon une certaine grammaire et avec une certaine intonation. (l'énonciation produit un phème)
- Faire un acte rhétique : employer ces vocables avec une signification déterminée. Cette signification est constituée par le sens et la référence des vocables. (l'énonciation produit un rhème) (Moeschler et Reboul, 1994 : 61)

Le locutoire se résume à l'acte phonatoire qui correspond à une simple production de sons par un locuteur, indépendamment du sens qu'il souhaite communiquer.

Cet acte est accompli par le fait de produire un énoncé et se rapporte à l'activité linguistique du locuteur. Il consiste en plusieurs opérations simultanées : produire des sons, sélectionner des mots, les agencer selon des règles syntaxiques, définir une intonation donnée, accorder une signification et un référent particuliers aux unités employées. (Garric et Calas, 2007 : 88)

Dans notre corpus, les énoncés sont dépourvus de l'acte phonétique mais gardent l'acte phatique et rhétique.

Par exemple, si nous prenons l'énoncé 16 : « Formattage du système en cours. Ne pas interrompre S.V.P »

L'acte phatique est la production de graphèmes, d'unités de code de l'écriture en deux phrases grammaticales.

L'acte rhétique est la signification de ces vocables : un système auquel lui est attribué un formatage et auquel il est demandé de ne pas interrompre.

4.2. L'acte illocutoire

« Un acte effectué en disant quelque chose, par opposition à l'acte de dire quelque chose ». (Austin, 1970 : 113)

L'acte illocutoire est ce qui est dans l'énoncé et l'énonciation. C'est ce que l'on fait par les mots. Il constitue la seconde instance du faire langagier. L'illocutoire correspond à l'acte accompli au moment où l'on parle, en disant quelque chose, à cause de la signification de ce que l'on dit. Il constitue l'acte de langage à proprement parlé. Il est évalué en termes de succès ou d'échec et dépend d'un certain nombre de circonstances énonciatives. C'est la compréhension par l'interlocuteur du sens et de la valeur de ce qui est dit qui conditionne directement le succès de l'acte.

Austin définit l'acte illocutoire comme conventionnel puisqu'il ne se réalise que sous la forme de rituel social. Chacune de nos paroles sert à accomplir un acte social au sein de la vaste institution que représente le langage. Cet acte de langage s'appuie sur une institution linguistique. (Garric et Calas, 2007 : 88)

Exprimer un état de chose, faire faire une action, s'engager pour faire quelque chose, décrire un état à propos d'une personne ou quelque chose ou définir un fait qui a une certaine valeur sont des actes conventionnels.

Donc, l'acte illocutoire correspond à toute action que le locuteur réalise lors d'une situation de communication comme promettre, ordonner, remercier, etc.

C'est au niveau de l'illocutoire que s'effectue le passage décisif du locuteur au récepteur. L'acte illocutoire donne, selon Austin, sa force (ou sa valeur) à l'énonciation; il détermine comment elle doit être saisie. La force illocutoire d'un énoncé détermine la manière dont il doit être reçu par le récepteur (assertion, promesse, ordre, etc.)

Les actes accomplis, les situations, les actes évoqués ou décrits, le dictum propositionnel, tout ce qui est référentiel peut être rajouté à l'illocutoire. (Baylon et Mignot, 2010 : 103)
Austin distingue cinq actes illocutoires. (Voir infra sous 4.4)

4.3. L'acte perlocutoire

« L'obtention de certains effets de la parole ». (Austin, 1970 : 129)

C'est le but visé par le discours, agir ou chercher à agir sur l'interlocuteur. Il définit la manière dont l'énoncé poursuit certaines visées.

L'acte perlocutoire se caractérise donc par l'effet provoqué sur l'auditeur par le locuteur, ces effets sont produits par l'acte illocutoire et peuvent être sous forme d'une réaction psychologique, physique ou verbale comme persuader, convaincre, émouvoir, mettre en colère, rassurer, etc.

« Dire quelque chose provoquera souvent-le plus souvent- certains effets sur les sentiments, les pensées, les actes de l'auditoire, ou de celui qui parle, ou d'autre personnes encore ». (Idem : 114)

Donc, cet acte est accompli par le fait d'avoir dit quelque chose en produisant des effets, des conséquences sur les actions, les pensées ou les croyances de l'interlocuteur. Il relève des effets produits par l'acte illocutoire sur autrui. Les réactions variées du récepteur permettent de juger de la réussite de l'acte illocutoire. Lorsqu'on cherche à persuader, convaincre, on accomplit ce type d'acte. (Garric et Calas, 2007 : 88)

Quand l'interprétation est réalisée, la réussite globale de l'acte n'est pas tout à fait acquise. Il faut que le destinataire se comporte comme l'espère l'énonciateur. Celui-ci vise un ou plusieurs objectifs qualifiés de perlocutoires. Les résultats sont dissociables de l'énonciation et de la compréhension. Le perlocutoire appartient à ce qui est envisagé par le locuteur, aux finalités qu'il assigne à son acte. Si les résultats sont autres ou s'il n'y a pas de résultat, l'acte de langage subit un échec. (Baylon et Mignot, 2010 :103)

Il existe des liens d'ordre conventionnel entre l'aspect locutoire et illocutoire. Par contre, il n'existe aucun lien conventionnel entre l'aspect illocutoire et perlocutoire. L'illocutoire est une donnée du code, son effet a des marques linguistiques. Le perlocutoire est une conséquence dépourvue de tout caractère de nécessité, son effet est post-linguistique.

Néanmoins, il se sert de ces marques linguistiques pour explorer les effets secondaires de l'acte de parole sur l'interlocuteur.

L'étude de la production des énonciations conduit Austin à établir une typologie des actes de langage selon trois séquences précises et différentes : L'acte locutoire est celui de dire quelque chose et ouvre le domaine de la signification de l'énoncé. L'acte illocutoire est effectué en disant quelque chose et porte la force de l'énonciation. L'acte perlocutoire est celui effectué par le fait de parler et porte sur les effets du langage. (Gauthier dans sa maîtrise, 1979 : 54)

Les actes de langage	Leur perspective	Leur domaine
Locutoire	L'acte de dire quelque chose en parlant.	La signification
Illocutoire	L'acte effectué en parlant.	La force d'énonciation
Perlocutoire	L'acte effectué par le fait de parler.	Les effets de langage

De façon générale, toute énonciation comprend à la fois une signification et une force d'énonciation. Les actes locutoires et illocutoires sont donc, dans toutes situations normales d'énonciation, nécessaires à l'activité de langage. L'acte perlocutoire, quant à lui, n'est pas essentiel, car une énonciation peut être sans effets.

4.4. La classification des actes illocutoires d'Austin

(Garric et Calas, 2007 : 90)

4.4.1. Les verdictifs

Ce sont des verbes qui engagent un acte juridique (un verdict) : acquitter, considérer comme, calculer, décrire, analyser, estimer, évaluer.

4.4.2. Les exercitifs

Ce sont des verbes qui véhiculent une décision en faveur ou à l'encontre d'une suite d'actions ou sur un comportement. C'est lié à l'exercice de pouvoir, de droit ou d'influence. Tel que ordonner, commander, supplier, implorer, conseiller, avertir, nommer.

4.4.3. Les commissifs

Ils touchent les énonciations. Ce sont des verbes qui engagent le locuteur à une suite d'actions déterminée, autrement dit à adopter une certaine attitude : promettre, s'engager par contrat, jurer, garantir, faire le vœu de.

4.4.4. Les expositifs

Ce sont des verbes qui traduisent une façon d'envisager les choses. Ils sont utilisés pour exposer des conceptions, conduire (étayer) une argumentation, clarifier l'emploi des mots, assurer les références : affirmer, nier, répondre, objecter, concéder, exemplifier, rapporter des propos.

4.4.5. Les comportatifs (dits aussi béhabitifs)

Ils expriment la position du locuteur vis-à-vis de la conduite de quelqu'un d'autre. Ils tiennent pour essentiel de distinguer entre l'acte illocutoire qui est rigoureusement un acte de langage et de l'obtention d'effets perlocutoires qui peuvent provenir de moyens qui ne sont pas nécessairement linguistiques. (Voix, rythme, mimique, etc.)

4.5. Les conditions de réussite ou d'échec

La théorie de la performativité fonde la notion de contrat de parole. Comme pour les autres actions humaines, les tentatives d'accomplissement des actes de langage peuvent réussir ou échouer. La réussite de ces actes suppose le respect d'un certain nombre de conditions auquel Austin a donné le nom de *théorie des échecs*.

Nous avons vu supra que selon Austin, le performatif correspond à l'accomplissement d'un acte conventionnel, institutionnel. Il y a des actes inconsistants parce que le statut de leur auteur ne l'autorise pas à les accomplir et d'autres vains parce qu'ils ne s'insèrent pas dans une situation pertinente (Baylon et Mignot, 2010 : 104). Pour que cet acte réussisse, Austin lui impose six contraintes. Seuls les énoncés qui obéissent à un certain *nombre de contraintes* (conditions de félicité ou de succès) aboutissent au succès de l'acte performatif. Faute de quoi, le performatif aboutit à un échec. (Bracops, 2006 : 36)
Ces contraintes définissent l'acte autorisé. Le non-respect de ces contraintes aboutit à l'échec de l'acte. Ces contraintes sont linguistiques, sociologiques et psychologiques.

- a) Il doit exister une procédure conventionnelle reliant le dire à l'acte. (linguistique)
- b) Les personnes et les circonstances particulières doivent être celles qui conviennent. (sociologique)

- c) Il faut qu'il y ait exécution correcte de la procédure par tous les participants.
(linguistique)
- d) Il faut qu'il y ait exécution intégrale de la procédure par tous les participants.
(linguistique)
- e) Les participants doivent avoir l'intention d'adopter le comportement attendu.
(psychologique)
- f) Les participants doivent réellement adopter par la suite le comportement attendu.
(psychologique)

Seules les quatre premières contraintes (a, b, c et d) liées à la dimension institutionnelle et conventionnelle, déterminent le succès ou l'insuccès de l'acte. Dans le cas de non-respect des contraintes (e) et (f), Austin considère que l'acte est accompli, mais qu'il y a abus. C'est-à-dire que l'acte est purement verbal. (Bracops, 2006 : 36-37)

Les conditions de succès d'un acte illocutoire sont les conditions qui doivent être remplies dans un contexte possible d'énonciation pour que le locuteur réussisse à accomplir cet acte dans ce contexte. Ainsi, une condition de succès d'une promesse et d'un vœu est que le locuteur s'engage à accomplir une action future. Si un locuteur ne s'engage à rien dans un contexte, il n'a pas fait de promesse ou de vœu dans ce contexte. L'échec d'une tentative d'accomplissement d'un acte illocutoire est le cas particulier d'insuccès qui se produit dans les contextes d'énonciations où un locuteur tente sans succès d'accomplir l'acte en question. (Vanderveken, 1992 : 15)

Les contestataires algériens sont sortis dans les rues pour demander le départ d'un système. Ils ont réalisé un acte contestataire à travers des slogans signifiants et pragmatiques.

La réussite de cet acte contestataire se soumet alors comme tout acte, aux diverses conditions de succès soulignées par Austin.

Nous tentons de les appliquer à notre contexte d'étude. Nous sommes dans le cadre d'une contestation à caractère politique et sociale, ce qui implique des manifestants de couches sociales diverses et un opposant : le régime. Les circonstances spatio-temporelles où est organisée cette contestation sont spécifiques à un mouvement contestataire, la contrainte *b* est respectée. Il existe une procédure institutionnelle prévoyant une série de dispositions, qu'une fois appliquée, mènent au déclenchement d'une contestation, la contrainte *a* est respectée. Les contestants sont toujours présents, leur mouvement est pacifique, les propos formulés à travers leurs slogans sont clairs même s'ils véhiculent de l'implicite, les contraintes *c* et *d* sont respectées. Quant aux deux dernières contraintes, les manifestants algériens ont pris leur engagement de contester dès le premier jour, ils sont restés fidèles à leur intention de

communication et se sont conformés à cet engagement avec leurs comportements tout au long de la protestation. Ainsi, selon Austin, cet acte de langage contestataire ne peut être que réussi.

5. La conception searlienne des actes de langage

Tandis que J.L. Austin postule que le langage est un processus assez délicat, son disciple et continuateur, le philosophe du langage John Rogers Searle (1972), va encore plus loin dans la conception de l'aspect social du langage. En effet, pour Searle, le langage est un véritable moyen d'action sur le monde et il est possible de réaliser plusieurs actes de langage à la fois.

Il insère alors, la théorie des actes de langage dans un cadre plus large d'une théorie de l'action qu'il considère indissociable. Searle soutient que « *l'objectif de l'utilisation du langage, c'est la communication. L'unité de la communication humaine par le langage est l'acte de parole du type illocutoire* ». (Searle, 1975 cité par Beaudichon, 1999 : 66)

Contrairement à son maître, Searle rejette la distinction entre acte locutoire et acte illocutoire mise de l'avant par ce dernier à la suite de son étude sur les performatifs. Searle abandonne la catégorie des actes locutoires pour se consacrer quasi exclusivement à l'acte illocutoire. Les actes locutoires ne présentent pour lui pas grand intérêt et il doute des actes perlocutoires. Il tente également de sortir le performatif d'une étude purement interne de la langue. Il démontre que l'élément caractéristique de la communication est la performance du discours et non le *mot* lui-même. Searle part du principe que l'unité de communication est la production même du mot ou de la phrase. La production d'une occurrence de phrase est un acte de langage.

De plus, Searle rejette la définition de l'acte locutoire donnée par Austin. Il met en cause la détermination de la dimension rhétorique. Du fait qu'Austin donne une définition sciemment floue du sous-acte rhétorique en faisant correspondre celui-ci à ce qui est traditionnellement compris par les termes de sens et de référence. (Gauthier dans sa maîtrise, 1979 : 111)

Chez Searle, seulement la référence et la prédication sont prises en charge dans sa nouvelle répartition des actes de langage et constituent les actes propositionnels. Le second constituant du sous-acte rhétorique qui correspond au sens n'est pas identifié. (Ibid : 111)

La théorie de Searle néglige les dimensions énonciatives et perlocutoires. Il accorde de l'importance aux actes propositionnels et actes illocutoires.

Searle dissocie l'acte locutoire en deux aspects : d'une part, l'acte d'énonciation qui correspond à l'énonciation de la chaîne parlée (mots), d'autre part, l'acte propositionnel qui

comporte le contenu propositionnel. Celui-ci correspond à ce que dit le locuteur du référent. Le message riche de l'intention d'agir sur l'interlocuteur devient acte illocutoire. C'est donc l'acte social que le locuteur a l'intention de faire en prenant la parole. Quant au versant perlocutoire, il se définit par l'effet de l'énoncé, conforme ou non à l'intention du locuteur. (Beaudichon, 1999 : 67)

De ce fait, l'acte d'énonciation de Searle correspond à l'acte locutoire d'Austin duquel est exclu le sous-acte rhétorique. Pour lui, l'acte rhétorique qui est une composante de l'acte locutoire, comprend déjà des marqueurs de force illocutoire. Il est donc difficile de distinguer le locutoire de l'illocutoire. (Gauthier dans sa maîtrise, 1979 : 111)

Cette distinction locutoire/illocutoire met en jeu une séparation radicale entre la signification d'un énoncé, relevant de l'acte locutoire et sa force d'énonciation, comprise dans l'acte illocutoire. Or, Searle fait remarquer qu'une telle séparation ne se retrouve pas dans les performatifs. D'après Searle, la signification d'un énoncé n'est pas indépendante de sa force illocutoire.

La réflexion que développe Searle sur la théorie des actes de langage constitue une tentative pour répondre à la question de savoir à quelles conditions les sujets peuvent adéquatement interpréter des énoncés et s'inscrire de manière adéquate dans le procès de la communication (verbale et non verbale). (Sarfati et Paveau, 2013 : 214)

C'est à partir de la radicalisation du postulat intentionnel de l'hypothèse performative que Searle (1972 : 92-93) développe la conception intentionnaliste de la signification. Il propose de distinguer entre les contraintes linguistiques qui conditionnent la profération de ce type d'énoncé (règles normatives)²⁴ et les contraintes para-linguistiques (règles constitutives)²⁵ (Voir infra sous 5.2.3.1) auxquelles se conforment généralement les sujets. Pour Searle, l'adéquation d'un énoncé est fonction de la conformité des sujets à un ensemble de règles institutionnelles qui confèrent à l'intention de communication, une valeur collective (ou publique). (Sarfati, 2002 : 37)

Dans cette mesure, le locuteur qui prononce la phrase « Je te promets que je viendrai demain » a une première intention, celle de promettre de venir demain, et il satisfait cette intention grâce à des règles linguistiques conventionnelles qui fixent la signification de la

²⁴ Les règles normatives ont pour objet des comportements ou des actions qui existent indépendamment d'elles. Par exemple, les règles de politesse qui gèrent les relations individuelles sont des règles normatives. (Moeschler et Reboul, 1994 : 66)

²⁵ Les règles constitutives créent des activités qui n'ont pas d'existence indépendante. Par exemple, le football sans ses règles n'a pas d'existence. (Ibid : 66)

phrase « Je te promets que je viendrai demain ». En d'autres termes, le locuteur a l'intention de promettre qu'il viendra demain. Il satisfait cette intention par la production de la phrase « Je te promets que je viendrai demain » parce qu'il a l'intention, en prononçant cette phrase, de faire reconnaître à son interlocuteur son intention de promettre de venir demain par la connaissance qu'a son interlocuteur des règles qui régissent le sens des expressions de la langue qu'ils parlent l'un et l'autre. Ainsi, le locuteur a une double intention :

- promettre de venir demain.
- faire reconnaître cette intention par la production de la phrase « Je te promets de venir demain » en vertu des règles conventionnelles qui gouvernent l'interprétation de cette phrase dans la langue commune.

Mais, sa contribution principale consiste à distinguer, dans une phrase, ce qui relève de l'acte illocutoire lui-même et qu'il appelle le *marqueur de force illocutoire* et ce qui relève du contenu de l'acte et qu'il appelle le *marqueur de contenu propositionnel*. Ainsi, dans la phrase « Je te promets que je viendrai demain », « Je te promets » est le marqueur de force illocutoire et « je viendrai demain » est le marqueur de contenu propositionnel. Ce que nous allons voir dans la section qui suit.

5.1. Le principe d'exprimabilité

A ses débuts, la pragmatique, en tant qu'approche actionnelle du langage, s'est constituée de façon contemporaine aux sciences cognitives. Pourtant, selon Moeschler, la pragmatique issue de la théorie des actes de langage ne semble pas être une théorie cognitive. Par certains de ses aspects, la pragmatique semble plus proche du behaviorisme que des sciences cognitives. (Moeschler et Reboul, 1998 : chapitre 1 : 15)

Ce qui la sépare du behaviorisme, c'est qu'elle reconnaît l'existence d'états mentaux : les intentions exprimées dans les actes de langage ne sont pas autre chose que des états mentaux. Mais la proximité proclamée entre les états mentaux (les intentions) et les phrases qui les expriment conventionnellement (les actes de langage) rend, dans une certaine mesure les états mentaux transparents. Ces états mentaux n'intéressent les théoriciens des actes de langage que dans la mesure où ils sont exprimés dans ces actes. C'est cette conception du rapport entre états mentaux et langage qui amène Searle à proposer un principe, le *principe d'exprimabilité* selon lequel tout état mental (pensée, croyance, désir, intention, etc.) peut être exprimé explicitement et littéralement par une phrase (il n'y a pas d'état mental qui ne puisse faire l'objet d'une traduction explicite). Dès lors, cette transparence des états a pour conséquence de réduire l'observation des états mentaux à une observation du comportement linguistique

des individus (les phrases qui les expriment). Il s'agit bien d'une optique proche du behaviorisme que des sciences cognitives. (Ibid : chapitre 1 : 15)

Le principe d'exprimabilité est le second principe de Searle et la base de sa théorie. Il le formule comme suit : «*Pour toute signification x et pour tout locuteur L , chaque fois que L veut signifier (à l'intention de transmettre, désire communiquer, etc.) X , alors il est possible qu'il existe une expression E , telle que E soit l'expression exacte ou la formulation exacte de X* » (Cité par Sarfati, 2002: 36).

Ce principe donne lieu à deux notions centrales : l'intention et la convention qui entrent dans la formation d'un énoncé. La langue offre au locuteur, les moyens explicites pour exprimer sa pensée. Il peut toujours exprimer explicitement ce qu'il veut dire. «*Toute intention du locuteur peut être exprimée explicitement et littéralement par un moyen conventionnel* ». (Bracops, 2006 : 49)

Searle apporte une vision codique du langage. Toute phrase est réductible alors à un performatif explicite. (Idem : 56)

A partir de cette conception, Searle fait de l'acte de langage une entité à deux faces qui comporte un contenu propositionnel et une force propositionnelle, explicitée ou non par un marqueur de force illocutoire. Celle-ci s'applique au contenu propositionnel pour lui donner sa valeur d'acte. Cette distinction recoupe l'opposition dictum/modus proposée par C.Bally. (Sarfati, 2002 : 36)

Exprimer une proposition, c'est accomplir un acte propositionnel et ipso facto un acte illocutoire. Searle distingue deux éléments dans la structure syntaxique des énoncés, un marqueur de contenu propositionnel (la proposition) et un marqueur de force illocutoire (l'acte accompli).

L'acte illocutoire est la conjonction d'une force illocutoire et d'un contenu propositionnel généralement constitué sur la base sujet + prédicat. La force illocutoire est la résultante de plusieurs éléments qui contribuent à donner au fait de produire un énoncé, un sens qui peut être celui de faire une promesse, prier, donner un ordre, etc. Parmi ses composantes, le but illocutoire occupe une place importante : «*(...)la notion de force illocutoire est la résultante de plusieurs éléments ; le but illocutoire n'est que l'un d'entre eux, quoique sans doute le plus important* ». (Searle, 1982 : 41 cité par Dubost dans sa maîtrise, 1992 : 23)

Le but illocutoire désigne l'action que le locuteur entend effectuer lorsqu'il produit son énoncé. En guise d'exemple : la force illocutoire de *promettre* comprend un but illocutoire visant à mettre le locuteur dans l'obligation d'effectuer une action dans le futur. Le but

illocutoire détermine la direction d'ajustement, le rapport entre la proposition exprimée et le monde.

Les autres composantes de la force illocutoire sont le mode d'accomplissement, les conditions sur le contenu propositionnel, les conditions préparatoires, les conditions de sincérité et le degré de puissance. (Voir infra sous 5.3.1)

Searle symbolise alors l'acte illocutoire par la formule $F(p)$, où p désigne la proposition ou le contenu propositionnel de l'énoncé et la variable F exprime sa force illocutoire. Tout énoncé est constitué : d'une information, associant un référent et une prédication, et une force illocutoire lui conférant sa valeur d'acte. (Moeschler et Reboul, 1994 : 65)

Par exemple, si nous prenons l'énoncé 12 de notre corpus d'étude.

« De 5^{ème} mandat tu ne feras pas »

P = la phrase en elle-même. Référence + prédicat.

La force (ou valeur) illocutoire est un ordre.

« Un 5^{ème} mandat brigué » est le contenu propositionnel p (marqueur de contenu propositionnel).

« Tu ne feras pas » est la force illocutoire (ou marqueur de force illocutoire).

L'acte illocutoire est $F(p)$: « De 5^{ème} mandat tu ne feras pas »

La place de la variable F peut être occupée par divers marqueurs de force illocutoire (! pour l'assertion, ? pour la question, ! pour la demande, etc.). Le p symbolise, quant à lui, les expressions qui peuvent tenir lieu de contenu propositionnel des actes de langage complets. Le contenu propositionnel de l'énoncé est la valeur sémantique qui détermine ou oriente le sens de l'énoncé vers une direction ou une autre. (Gauthier dans sa maîtrise, 1979 : 118)

C'est ce que souligne Kerbrat-Orrecchioni (2008 : 17) en affirmant que la force illocutoire, est la composante « *permettant à l'énoncé de fonctionner comme un acte particulier* ». Elle explicite son hypothèse par l'exemple suivant :

- (1) « Jean fume beaucoup »
- (2) « Jean fume-t-il beaucoup? »
- (3) « Fume beaucoup, Jean ! »
- (4) « Plût au ciel que Jean fumât beaucoup »

Ces quatre énoncés ont le même contenu propositionnel à savoir le prédicat « fumer beaucoup » attribué au sujet Jean, mais ils renvoient à plusieurs forces illocutoires respectivement: l'assertion, la question, l'ordre, le souhait.

Si la notion centrale en ce qui concerne les contenus propositionnels est celle de vérité, la notion correspondante en ce qui concerne les actes illocutoires est celle de satisfaction. Par

exemple, un ordre est satisfait lorsque celui à qui l'ordre a été adressé a effectué l'action ordonnée, c'est-à-dire si le contenu propositionnel est devenu vrai de lui. (Armengaud, 2007 : 79) En reprenant notre exemple supra, l'énoncé 12, le destinataire de l'énoncé (le président) a effectué l'action, l'acte illocutoire est satisfait et le contenu propositionnel est vrai.

Pour les performatifs explicites, la force illocutoire est marquée (il y a un marqueur de force illocutoire, souvent le verbe performatif). Pour les performatifs implicites, la force illocutoire n'est pas marquée.

En somme, la théorie des actes de langage de Searle s'appuie sur l'hypothèse émettant que parler c'est adopter une forme de comportement régie par des règles. Cette hypothèse prend la forme de deux propositions :

- La première proposition (le langage constitue une activité) conduit à une répartition des différents actes de langage de laquelle est déduite une distinction entre contenu propositionnel et force illocutoire.

- La deuxième proposition (l'activité langagière est soumise à une réglementation stricte) peut, par ailleurs, permettre d'établir une caractérisation des conditions de performance des actes de langage qui permet de dégager des critères de classification des actes illocutoires. (Gauthier dans sa maîtrise, 1979 : 109)

Par rapport à la typologie austinienne des actes de langage, la répartition searlienne procède donc à trois opérations successives: la conservation intégrale des catégories illocutoire et perlocutoire, l'exclusion du sous-acte rhétique de la dimension locutoire, dont les constituants restants forment maintenant la catégorie des actes d'énonciation et la prise en charge d'une partie du sous-acte rhétique austinien, la référence, qui, accompagnée de la prédication, constitue la nouvelle catégorie des actes propositionnels de langage. (Idem : 112)

5.2. La typologie searlienne

Comparativement à la typologie d'Austin, la répartition searlienne des actes de langage fait passer leur nombre de trois à quatre. Malgré cet ajout, les catégories illocutoires et perlocutoires conservent, chez Searle, la même détermination que leur a prêtée Austin. C'est-à-dire que l'acte illocutoire consiste toujours en ce qui est fait en parlant et l'acte perlocutoire en ce qui est réalisé ou atteint par le fait de parler.

Donc, à l'égard de la classification austinienne, Searle (1969) introduit deux nouvelles catégories d'actes de langage: les actes d'énonciation et les actes propositionnels. Lorsque le locuteur produit un énoncé, il réalise quatre types d'actes, et non trois comme le postule Austin.

Néanmoins, la répartition searlienne des actes de langage est articulée. C'est-à-dire que les différents types d'actes ne se démarquent pas isolément les uns des autres mais s'organisent en une totalité structurée. Tout comme avec Austin, c'est l'acte illocutoire qui constitue le maillon central de cet arrangement systémique.

Ce qui implique que c'est sur la base de la détermination de l'acte illocutoire que les autres actes de langage ont à être caractérisés et que peuvent être examinées les diverses relations entre les différents types d'actes qui forment le système du faire langagier.

D'après Searle, un même acte illocutoire peut être produit au moyen de différents actes d'énonciation et un même acte d'énonciation peut servir à la production d'actes illocutoires différents. Un même acte propositionnel peut être produit par différents actes d'énonciation et un même acte d'énonciation peut servir à la performance de plusieurs actes propositionnels différents. Quant à l'acte illocutoire, ce même acte peut être performé par différents actes propositionnels et un même acte propositionnel peut être commun à différents actes illocutoires. (Gauthier dans sa maîtrise, 1979 : 115)

De manière générale, selon Searle, la performance d'un acte illocutoire s'appuie sur la production d'un acte d'énonciation. Elle est facultativement accompagnée de la performance d'un acte propositionnel et constitue le lieu d'implantation de l'excroissance perlocutoire. (Moeschler et Reboul, 1994 : 114)

5.2.1. L'acte d'énonciation

L'acte d'énonciation est l'acte de dire quelque chose, il correspond à la production de l'énoncé, le locuteur doit respecter les règles grammaticales de la langue choisie.

« *Énoncer des mots (morphèmes, phrases) c'est effectuer un acte d'énonciation* ». (Searle, 2008 : 61)

Le locuteur prononce des morphèmes, des mots, des suites de mots. Il performe un acte d'énonciation. Celui-ci constitue une condition nécessaire mais non suffisante à la performance d'un acte illocutoire.

5.2.2. L'acte propositionnel

L'acte propositionnel est défini par le fait que le locuteur dit effectivement quelque chose, il réfère à un objet et il prédique à propos de cet objet auquel il réfère.

« *Référer et prédiquer = effectuer des actes propositionnels* ». (Ibid : 61)

Il réfère et prédique: il performe un acte propositionnel.

L'acte propositionnel chez Searle correspond à une partie de l'acte rhétorique chez Austin.

L'acte d'énonciation et l'acte propositionnel recouvrent l'acte locutoire d'Austin.

La production de l'acte propositionnel nécessite simultanément la production d'un acte d'énonciation.

5.2.3. L'acte illocutoire

Il renvoie à l'acte social posé intentionnellement par le locuteur au moment de la prononciation de l'énoncé tel que ordonner, suggérer, promettre, etc.

« *affirmer, poser une question, ordonner, promettre... = effectuer des actes illocutionnaires* ». (Searle, 2008 : 61)

Le locuteur performe un acte illocutoire. L'acte illocutoire et l'acte propositionnel entretiennent des relations tout à fait semblables avec l'acte d'énonciation.

5.2.3.1. Les règles constitutives de l'acte illocutoire

Selon Searle (1972 : 76 cité par Bracops, 2006 : 52) « *parler une langue, c'est accomplir des actes conformément à des règles* ». La réalisation d'un acte illocutoire correspond donc à la production d'une phrase qui, suivant des conventions, satisfait les règles constitutives attachées à l'acte illocutoire en question. Ce sont ces conventions qui définissent la signification des phrases et c'est la satisfaction des règles constitutives qui permet l'accomplissement de l'acte illocutoire. Selon le respect ou non de ces règles, l'acte illocutoire est ou n'est pas couronné de succès.

Searle distingue alors six règles constitutives appelées aussi conditions d'emploi. Les règles préparatoires, la règle de contenu propositionnel, les règles préliminaires, la règle de sincérité, la règle essentielle et la règle d'intention et de convention.

Avec cette description des règles, Searle donne une nouvelle classification des actes de langage. Elle sert de base à une logique des actes illocutoires. (Moeschler et Reboul, 1998 : chapitre 1 : 6-7)

5.2.4. L'acte perlocutoire

Il est défini par l'effet (intentionnel ou non) produit par le locuteur sur le destinataire du discours, l'auditeur peut être ému, convaincu, agacé, intimidé, renseigné, édifié, etc.

« *Si l'on considère la notion d'acte illocutionnaire, il faut aussi considérer les conséquences, les effets que de tels actes ont sur les actions, les pensées ou les croyances des auditeurs* » (Searle, 2008 : 62).

Le locuteur performe alors un acte perlocutionnaire.

5.3. Les conditions d'emploi

Ces conditions d'emploi sont les conditions de satisfaction d'un acte de langage. Ils correspondent aux conditions de réussite chez Austin.

« (...) 'Par condition d'emploi, j'entends les conditions que doit satisfaire un acte de langage pour être approprié au contexte d'énonciation'. L'hypothèse faite par Searle est que chacune des conditions de satisfaire est une condition nécessaire à la réalisation sincère de l'acte illocutoire. L'ensemble constituant une condition suffisante ».
(Moeschler, 1985 : 30)

Les conditions de satisfaction d'un acte illocutoire sont les conditions qui doivent être remplies dans un contexte d'énonciation pour que cet acte soit satisfait dans le monde de ce contexte. Par exemple, une condition de satisfaction d'une promesse est que le locuteur accomplisse dans le monde l'action future qui est représentée par le contenu propositionnel de cette promesse. La notion de condition de satisfaction est une généralisation évidente de la notion de condition de vérité qui est nécessaire pour quantifier sur toutes les forces illocutoires. Par exemple, une assertion est satisfaite si et seulement si elle est vraie, un conseil est satisfait si et seulement si il est suivi, une requête est satisfaite si et seulement si elle est accordée. (Vanderveken, 1992 : 15)

Chez Austin, l'acte est réussi lorsqu'il est bien formé du point de vue de ses composantes c'est-à-dire sur le plan linguistique. Chez Searle, un acte est satisfait lorsqu'il entraîne la conséquence attendue dans le contexte.

Searle dégage cinq catégories de conditions régissant la performance illocutoire. Elles correspondent aux règles constitutives de l'acte illocutoire mentionné supra. Ces cinq conditions sont à la base de la typologie et de la classification des actes de langage de Searle. (Gauthier dans sa maîtrise, 1979 : 119)

5.3.1. Des conditions d'ordre général

Communes à tous les actes illocutoires, ces conditions concernent d'abord la situation de discours. Elles assurent, par exemple, que les interlocuteurs sont en état physique normal de communication et que cette dernière n'est pas fictive mais bien réelle. Des conditions du même genre ont également trait à l'association entre la dimension sémantique de la langue utilisée par les interlocuteurs et l'effet illocutoire produit par leur emploi de cette même langue. (Ces conditions dérivent de la conception searlienne de la signification linguistique).

5.3.2. La condition de contenu propositionnel

Selon Searle, cette condition définit les propriétés du contenu propositionnel de l'acte illocutoire. Elle renvoie au contenu de l'acte relevant de la langue. Elle est d'ordre sémantique, phonétique ou syntaxique. Ce sont des critères qui indiquent la valeur de l'acte de langage : « (...) indiquent la nature du contenu de l'acte. Celui-ci peut être une simple proposition (assertion), une fonction propositionnelle (question fermée), une action du locuteur (promesse) ou de l'interlocuteur (ordre, requête) ». (Moeschler, 1985 : 30)

Par exemple, dans un acte de promesse, le locuteur s'attribue à lui-même l'accomplissement d'une action future, c'est-à-dire que le contenu propositionnel est identifiable et isolable de l'acte. Dans le cas d'un acte de demande, l'action future prédiquée est à être accomplie par l'auditeur. (Gauthier dans sa maîtrise, 1979 : 119)

5.3.3. Les conditions préliminaires ou préparatoires

Elles définissent les conditions qui doivent être préalablement satisfaites pour que l'acte puisse être accompli. Elles portent sur la situation communication. Ces conditions déterminent le statut respectif du locuteur et de l'interlocuteur et son influence sur la force illocutoire de l'énoncé. Les interlocuteurs parlent la même langue, ils sont matériellement en mesure de se comprendre. Elles portent sur des croyances d'arrière-plan que partagent les locuteurs « (...) en définissant le savoir ou les croyances du locuteur concernant les capacités, intérêts, intentions de l'interlocuteur, ainsi que la nature des rapports entre interlocuteurs ». (Moeschler, 1985 : 30)

C'est au locuteur de se faire préalablement une mesure de toutes les croyances, intentions, capacités, intérêts de l'interlocuteur. Les rapports existants entre les interlocuteurs doivent être pris en charge. Le locuteur d'un ordre souhaite que l'acte qu'il ordonne d'accomplir le soit et il n'est pas évident qu'il le serait sans cet ordre, c'est-à-dire sauf en preuve d'état de supériorité du locuteur à l'interlocuteur.

Elles déterminent les attitudes des interlocuteurs relativement à la pertinence de la performance d'un acte illocutoire. Elles déterminent aussi les relations de l'énoncé aux intérêts du locuteur et de l'interlocuteur. Ainsi, dans un acte de promesse, il n'est pas évident pour les interlocuteurs que le locuteur accomplisse l'action qu'il s'engage à effectuer et que l'auditeur préfère l'accomplissement de cette action à son non-accomplissement. Dans le cas d'un acte de poser une question, il n'est pas évident pour les interlocuteurs que l'information fournie par la réponse soit livrée sans que la question soit posée. (Gauthier dans sa maîtrise, 1979 : 119)

5.3.4. Les conditions de sincérité

Elles portent sur l'état mental du locuteur « (...) *condition indiquant l'état psychologique du locuteur* ». (Moeschler, 1985 : 31)

Elles spécifient que les actes illocutoires ne s'effectuent pas à vide. Elles font voir à la fois les raisons et les motivations de leur performance et ce à quoi ils introduisent.

En promettant, un locuteur a l'intention d'accomplir l'action future qu'il prédique à son propre égard. En demandant quelque chose, un locuteur manifeste son désir que l'auditeur effectue l'action qu'il prédique. (Gauthier dans sa maîtrise, 1979 : 120)

De plus, le locuteur doit être sincère, il doit tenir à ses paroles lorsqu'il promet la vérité de ce qu'il dit, lorsqu'il affirme.

5.3.5. Les conditions essentielles

Ces conditions portent sur l'impact des uns avec les autres. Elles définissent le but illocutoire de l'acte et spécifient la nature de l'engagement contracté par l'un ou l'autre des interlocuteurs. « (...) *ces conditions spécifient le type d'obligation contractée par le locuteur ou l'interlocuteur par l'énonciation de l'acte en question* ». (Moeschler, 1985 : 31)

Elles ont trait à l'effet illocutoire de l'emploi des énonciations. Le locuteur se trouve obligé de garantir la vérité du contenu de son énoncé. Alors que l'interlocuteur est dans l'obligation d'obéir aux ordres de son locuteur.

Par exemple, une promesse revient pour le locuteur à contracter l'obligation d'accomplir l'action future qu'il prédique à son égard. Elle implique l'engagement du locuteur quant à ses intentions ou ses croyances. Une demande revient pour le locuteur, à tenter de faire en sorte que l'auditeur effectue l'action prédiquée. (Gauthier dans sa maîtrise, 1979 : 120)

Si nous appliquons ces conditions au mouvement contestataire algérien. Les *conditions préliminaires* concernent le droit au peuple algérien de contester le régime en place et de choisir ses représentants. Ce qui justifie la légitimité de l'acte contestataire. De plus, la contestation est une pratique socialement institutionnalisée, c'est un droit institutionnel. Cependant, les intérêts et les intentions des interlocuteurs de cette situation contestataire sont plus ou moins partagées.

La nature des contenus d'actes utilisés lors de la contestation, sont pour la plupart des ordres et des requêtes. Ils correspondent à la *condition de contenu propositionnel* relative à un rejet du système en place et à son départ. Les promesses sont aussi présentes mais limitées. Il est difficile pour les contestants de tenir à leur engagement même si l'intention y est présente. Des conditions externes à la situation de discours peuvent entraver cet engagement. La

condition essentielle correspond alors, au fait que les algériens sont restés fidèles à leur intention de communication. L'intention de s'engager à concrétiser leur revendication : le départ de tout un système. Quant à la *condition de sincérité*, elle se reflète dans l'obstination et la persévérance des manifestants tout au long de leur contestation. Elles témoignent de la sincérité de leur action.

5.4. La classification des actes illocutoires de Searle

La contestation searlienne de la classification des actes illocutoires d'Austin repose sur l'absence dans cette dernière, de critères de différenciation. Elle repose aussi sur le fait que cette classification s'est faite à partir de verbes. Il réexamine donc cette classification en appuyant sa propre typologie des actes illocutoires sur un ensemble de principes d'identification qui auront comme effet de mieux caractériser le faire langagier. (Bernicot, 1992 : 67 cité par Beaudichon, 1999 : 68)

Ainsi, en plus des conditions d'emploi mentionnées supra, Searle établit sa classification des actes illocutoires sur un ensemble de douze critères dont seulement quatre ont rang de critères de choix et correspondent chacun aux conditions d'emploi.

5.4.1. Le but illocutoire

Il correspond à la condition essentielle. Le but illocutoire dépend de la nature de l'acte et ce, pour remplir la tâche principale exprimée : faire faire, s'engager, déclarer, etc.

Le but illocutoire est la composante principale de toute force illocutoire. Avec cette force, il détermine la direction d'ajustement des énonciations. D'un point de vue logique, il y a quatre directions possibles d'ajustement. (Moeschler et Reboul, 1994 : 71)

5.4.2. La direction d'ajustement

Elle détermine le rapport qu'introduit l'acte illocutoire entre l'état des choses et les mots les désignant. Cette direction concerne le contenu propositionnel de l'acte, elle est une conséquence de son but illocutoire. Selon le type d'acte, c'est le monde qui s'ajuste aux mots ou inversement. (Vanderken, 1992 : 16)

5.4.2.1. La direction d'ajustement des mots aux choses

En cas de satisfaction de l'acte de discours, le contenu propositionnel correspond à un état de chose existant, indépendamment, dans le monde. Son but est de représenter comment certaines choses sont dans le monde de l'énonciation.

5.4.2.2. La direction d'ajustement des choses aux mots

En cas de satisfaction de l'acte de discours, le monde est transformé par l'action future de l'un des deux protagonistes de l'énonciation (le locuteur ou l'interlocuteur) pour qu'il s'ajuste ou corresponde au contenu propositionnel de l'énonciation.

5.4.2.3. La double direction d'ajustement

En cas de satisfaction de l'acte de discours, le monde est transformé par une action du locuteur au moment de l'énonciation par le fait que celui-ci se représente comme accomplissant cette action. Son but est de faire en sorte que le monde corresponde au contenu propositionnel en disant que ce contenu est vrai dans le monde.

5.4.2.4. La direction vide d'ajustement

Pour certains actes illocutoires, il ne s'agit pas de succès ou d'échec d'ajustement. Le but de cette direction est d'exprimer un état mental du locuteur à propos de l'état de chose représenté par le contenu propositionnel. En accomplissant ces actes illocutoires, le locuteur présuppose que leur contenu propositionnel est vrai.

5.4.3. Le mode d'accomplissement de but illocutoire

Les buts illocutoires peuvent être accomplis de différentes façons et par différents moyens. Le mode d'accomplissement d'une force illocutoire détermine comment son but doit être accompli sur le contenu propositionnel en cas d'accomplissement réussi d'un acte pourvu de cette force. Par exemple, lors d'une demande, le locuteur doit donner une opinion de refus à l'allocataire. Lors d'un commandement, au contraire, il doit être plus péremptoire et invoquer une position d'autorité. (Vanderkeven, 1992 : 17)

5.4.4. L'état psychologique exprimé

Il correspond à la condition de sincérité. Cette condition est essentielle car elle décrit en quelque sorte l'état et la valeur que porte l'acte de langage autant pour le locuteur que pour l'interlocuteur. Lorsque le locuteur accomplit un acte, il indique ipso facto une attitude par rapport au contenu propositionnel de l'acte. Il porte sur les croyances de l'interlocuteur et les locuteurs s'en servent pour agir les uns sur les autres. Tous ces sentiments, émotions, valeurs interviennent pour façonner un discours. (Moeschler et Reboul, 1994 : 71)

5.4.5. Le contenu propositionnel

C'est ce critère qui détermine le type d'acte, s'il s'agit d'une assertion, d'une promesse, d'une requête, etc.

5.4.6. Le degré de puissance

Les états mentaux qui font partie des conditions de sincérité peuvent être exprimés avec différents degrés de puissance selon la force illocutoire de l'énonciation. La force avec laquelle le but illocutoire est présenté, dépend du degré d'explicitation plus ou moins grand de l'acte. Par exemple, le degré de puissance des conditions de sincérité d'une supplication est supérieur à celui des conditions de sincérité d'une demande car dans le premier cas, le locuteur exprime un désir plus fort. (Vanderkeven, 1992 : 17)

A partir de ces critères et des conditions d'emploi, Searle a établi la classification suivante :

5.4.7. Les assertifs (ou représentatifs)

Ils engagent la responsabilité du locuteur sur l'existence d'un état de choses, sur la vérité d'une proposition exprimée. Le locuteur peut affirmer, nier ou garantir de ce contenu. Par exemple : « La santé du président se dégrade ». L'auditeur peut statuer sur le vrai ou le faux de la proposition. Les actes assertifs expriment un état psychologique : la croyance du locuteur que son énoncé est vrai. Ils se caractérisent par un ajustement des mots au monde. C'est-à-dire que les mots correspondent à une certaine réalité. La condition préparatoire est que le locuteur a des raisons de penser que le contenu propositionnel est vrai. Ils diffèrent dans leur mode de réalisation, dans l'intensité de leur force illocutoire, leur contenu propositionnel et leur condition de sincérité. (Beaudichon, 1999 : 68)

5.4.8. Les directifs

Ils sont des tentatives de la part du locuteur de faire faire quelque chose à l'interlocuteur dont l'état se trouve modifié. Par exemple, « Partez maintenant ! »

Ces tentatives peuvent être exprimées avec plus ou moins de force. Ils se caractérisent par une direction d'ajustement du monde vers les mots. Le contenu propositionnel représente l'action à venir de l'auditeur. La condition préparatoire est que l'auditeur soit capable de réaliser l'action demandée et que le locuteur souhaite qu'il la réalise. L'état psychologique exprimé est le vouloir. Si la tentative est couronnée de succès, le monde sera modifié. (Ibid : 68)

5.4.9. Les promissifs (ou engageants)

Ils obligent le locuteur à adopter une certaine conduite future. Le locuteur s'engage vis-à-vis de l'interlocuteur à faire quelque chose. Par exemple : avec l'énoncé « je vous promets de venir demain », le locuteur s'engage à venir demain.

Comme les actes directifs, leur direction d'ajustement va du monde aux mots. C'est-à-dire que suite à cet engagement, le monde va être modifié en fonction des mots exprimés par le locuteur. Le contenu propositionnel représente l'action à venir. La condition préparatoire est que le locuteur soit capable de faire cette action. L'état psychologique exprimé est l'intention. La condition de sincérité est l'intention d'accomplir l'action décrite par la proposition. (Dubost dans sa maîtrise, 1992 : 25)

5.4.10. Les expressifs

Ils consistent pour le locuteur à exprimer un état psychologique à propos de l'état du monde. Le locuteur exprime ses sentiments ou ses émotions. Par exemple « Quel beau pays ! »

Le contenu propositionnel concerne le locuteur ou l'auditeur. Ils n'ont pas de direction d'ajustement. Ils présupposent que la proposition est vraie car elles ne peuvent être évaluées sur la dimension du vrai ou du faux. Ils n'ont pas le pouvoir virtuel de modifier le monde et ne tentent pas de se conformer à une réalité. (Beaudichon, 1999 : 68)

5.4.11. Les déclaratifs

Ils correspondent aux verbes performatifs d'Austin. Ils permettent au locuteur de provoquer des changements dans le monde par de simples énonciations. Ils possèdent à la fois la direction d'ajustement des mots au monde et du monde aux mots.

Par exemple : « Je vous condamne à un an de prison »

Lorsqu'un juge prononce cet énoncé, le coupable est simultanément et effectivement condamné à un an de prison. Il y a modification du monde par les mots, le monde s'ajuste aux mots. Par ailleurs, les mots s'ajustent également au monde puisqu'ils décrivent le fait réel que le coupable est condamné à un an de prison. (Dubost dans sa maîtrise, 1992 : 27)

Ce sont des phrases qui, par le fait d'être prononcées, provoquent la vérité du contenu qu'elles expriment en se référant à une institution extra-linguistique. Ils impliquent des statuts respectifs bien spécifiques pour le locuteur et l'interlocuteur. La réussite de ces actes dépend non seulement du cadre institutionnel dans lequel ils ont lieu, mais également de la position

du locuteur et de l'auditeur dans cette institution. De plus, ils n'expriment pas d'état psychologique particulier de la part du locuteur.

6. Analyse du corpus : les slogans contestataires du Hirak

Après avoir assis les concepts relatifs à la théorie des actes de langage, nous nous penchons sur les énoncés de notre corpus pour rendre compte des actes qu'ont effectué les contestants lorsqu'ils se sont exprimés. C'est-à-dire aux actes de langage qui se manifestent dans leurs discours (les slogans), aux intentions (aspect illocutoire) qui accompagnent ces actes et aux conséquences de ces actes (aspect perlocutoire). Par conséquent, notre analyse se veut pragmatique. Elle se veut aussi, à la fois qualitative pour relever à travers les actes illocutoires et perlocutoires, les intentions des protestataires du Hirak et leurs effets, et quantitative pour dénombrer les types d'actes illocutoires employés par les contestants.

Définir des actes de langage revient à caractériser les traits du contexte et déterminer quelle proposition est exprimée par un énoncé donné. Nous ne mentionnerons pas les actes illocutoires puisque selon Austin, ils correspondent aux productions verbales qui ne sont autres que les contenus énonciatifs mêmes. Et selon Searle, il n'y a pas de distinction entre l'acte locutoire et l'acte illocutoire.

Nous tenons à faire remarquer que l'acte perlocutoire touche aussi bien le peuple algérien que le pouvoir. L'adhésion de la population au mouvement grandissant jour après jour. Dans notre analyse, nous mettons l'accent sur l'approche actionnelle du slogan contestataire en étudiant en premier lieu, les actes illocutoires et perlocutoires qui constituent les slogans de notre corpus et en second lieu, les actes de langage directs et indirects qu'ils véhiculent. Pour la première étude, notre analyse s'appuyera sur la conception austinienne des actes de langage. Pour la seconde étude, elle s'appuiera sur la classification des actes illocutoires de Searle.

6.1. Les actes illocutoires et perlocutoires dans les slogans du Hirak

Le tableau que nous présentons ci-dessous fait la synthèse des actes illocutoires et perlocutoires que véhiculent les slogans du mouvement contestataire Hirak.

Les énoncés	L'acte illocutoire	L'acte perlocutoire
E1 : NON AU MANDAT DE LA HONTE	Ils affirment leur refus à un autre mandat de la part du	Ils nous invitent à adhérer à ce refus.

20 ans barakat.	président.	Le président est exhorté à retirer sa candidature.
E2 : Nous ne voulons ni du cadre, ni des clous qui le FIXENT.	Ils confirment leur rejet du système politique actuel.	Ils nous convainquent du statut inacceptable du président et de ses ministres. Le président et le corps présidentiel sont exhortés à démissionner.
E3 : Je cherche un meilleur deater LEADER POUR MON PAYS.	Ils expriment leur souhait d'avoir un meilleur président.	Ils espèrent avoir un meilleur président. Des élections présidentielles vont être organisées.
E4 : Nous exigeons un changement radical du système et non un changement de marionnettes.	Ils ordonnent les autorités politiques actuelles à opérer à un changement.	Les hautes instances sont exhortées à changer complètement le système.
E5 : Ce n'est pas un match de football Non aux prolongations !!	Ils affirment leur refus à un mandat prolongé.	Les autorités sont invitées à annuler la prolongation du 4 ^{ème} mandat du président.
E6 : Ouvert pour toutes solutions Sauf pour le 4 ^{ème} mandat « bis » ne fait pas partie d'Algérie de DEMAIN.	Ils affirment également leur refus à un mandat prolongé. Ils confirment accepter toutes solutions pour sortir de la crise sauf cette prolongation.	Ils nous sensibilisent par le fait que le prolongement du 4 ^{ème} mandat n'est pas une solution adéquate. Ils incitent à trouver une autre solution.
E7 : Que veulent les algériens ?? A : qu'on viole leur constitution B : un 4 ^{ème} mandat sans fin C : qu'on marie leur président	Ils confirment leur rejet du système en place.	Le système est exhorté à partir.

<p>D : que le système dégage</p> <p>Peuple c'est votre dernier mot ? oh que OUI.</p>		
<p>E8 : Rejoins l'empire ! on a du kachir</p> <p>Oui à la 2^{ème} république!</p> <p>Non à l'empire.</p>	<p>Ils ordonnent le système à instaurer une 2^{ème} république.</p>	<p>Les hautes instances s'apprêtent à instaurer une deuxième république.</p>
<p>E9 : L'algérissime est une maladie due aux équipus</p> <p>Bouteflikus</p> <p>traitement radical curatif</p> <p>DEGACECILLINE.</p>	<p>Ils exhortent le président et son équipe ministérielle à quitter le pouvoir.</p>	<p>Le régime est exhorté à céder sa place.</p>
<p>E10 : Vous avez salit notre passé.</p> <p>pris en otage notre futur.</p> <p>le présent à l'hôpital</p> <p>avec 4 mandats de suture.</p>	<p>Ils confirment une situation déplorable.</p>	<p>Ils nous renseignent sur le chaos du pays engendré par ce système.</p>
<p>E11 : J'ai testé ce régime et je n'ai pas maigri alors je change de régime.</p>	<p>Ils confirment l'échec du régime en place et demandent son départ.</p>	<p>Ils nous persuadent sur l'échec de la gouvernance de ce pouvoir et nous renseignent sur leur intention de changer ce régime.</p>
<p>E12 : De 5^{ème} mandat tu ne feras pas</p> <p>Avec le peuple</p> <p>LA FORCE EST.</p>	<p>Ils affirment leur refus d'un 5^{ème} mandat.</p>	<p>Le président est exhorté à annuler son 5^{ème} mandat.</p>
<p>E13 : Date de péremption de BOUTEFLIKA</p> <p>Expire le 28 avril 2019.</p>	<p>Ils confirment une prolongation illégale du 4^{ème} mandat.</p>	<p>Le président est exhorté à se retirer du pouvoir.</p>
<p>E14 : NOM DE ZEUS MARTY !</p>	<p>Ils confirment les conséquences d'une</p>	<p>Ils nous convainquent que ce prolongement peut amener le</p>

Si Boutef prolonge son 4 ^{ème} mandat il y aura une DECHIRURE de l'espace-temps.	situation.	pays à sa perte.
E15 : ICI ce n'est pas le « walking dead » pour être gouverné par un ZOMBIE.	Ils expriment une situation.	Ils nous renseignent sur l'état du président et de son système.
E16 : Formattage du système en cours... Ne pas interrompre S.V.P	Ils s'engagent à formater le système.	Les autorités sont invitées à formater le système en place.
E17 : L'ALGERIE pays des HEROS # dirigée par des ZEROS. DEGAGE.	Ils affirment une situation. Ils expriment un ordre.	Ils nous renseignent sur les dirigeants du pays. Le système est exhorté à partir.
E18 : On est pour L'ARTICLE SANS 2. On demandera l'application de L'ARTICLE SANS EUX.	Ils s'engagent à faire appliquer l'article 102.	L'article 102 est en cours d'application.
E19 : Un pays magnifique Un peuple pacifique Un pouvoir diabolique Une révolution HISTORIQUE	Ils livrent des qualificatifs au pays, au peuple, au pouvoir et à la révolution.	Ils nous renseignent sur les constantes nationales.
E20 : Un seul héros LE PEUPLE Un seul zéro votre système	Ils établissent une comparaison entre le peuple et le système.	Ils nous convainquent sur la mauvaise gouvernance du système.
E21 : Président-Zombie NON A VOTRE NECROCRATIE.	Ils affirment leur refus du président actuel.	Le président est exhorté à quitter le pouvoir.
E22 : Vous êtes MAL BARRE	Ils confirment une mauvaise gouvernance du pays par le	Ils nous renseignent sur la mauvaise gouvernance du

<p>Votre système nuit à notre santé.</p>	<p>système.</p>	<p>système.</p>
<p>E23 : Ils ont essayé de nous ENTERRER. Ils ne savaient pas que nous étions des GRAINES.</p>	<p>Ils expriment leur persévérance à changer le régime actuel.</p>	<p>Ils nous rassurent sur leur persévérance, leur engagement.</p>
<p>E24 : Il n'y a que CHANEL pour faire le n° 5.</p>	<p>Ils confirment en référence au parfum Chanel que le président ne peut briguer un 5^{ème} mandat.</p>	<p>Ils nous prouvent qu'il y a qu'un seul numéro n°5. Celui du parfum Chanel.</p>
<p>E25 : Nul ne peut arrêter un peuple sur le chemin de son destin.</p>	<p>Ils s'engagent à modifier une situation.</p>	<p>Ils nous persuadent et nous rassurent que le peuple est en marche pour le changement.</p>
<p>E26 : Sur les barques des HARRAGAS Sur leur corps sans vie Sur le mur des HITISTES Sur le front des jeunes désœuvrés J'écris ton nom Sur l'espoir revenu j'écris ton nom LIBERTE</p>	<p>Ils affirment leur souhait de retrouver la liberté.</p>	<p>Ils nous font entendre qu'avec ce mouvement, les algériens ont retrouvé l'espoir et la liberté.</p>
<p>E27 : Conjugaison du verbe « vendredire » Je vendredis Tu vendredis Il/elle vendredit Nous vendredisons Vous dégagez ! Ils/elles vendredisent</p>	<p>Ils affirment leur volonté et leur engagement à faire partir le système politique en place.</p>	<p>Les algériens continuent leur contestation. Le système est exhorté à partir.</p>
<p>E28 : Le peuple s'engage Pouvoir dégage.</p>	<p>Ils s'engagent à faire partir le système en place.</p>	<p>Ils nous convainquent que le peuple est décidé à changer</p>

		le système en place. Le pouvoir est exhorté à laisser la place.
E29 : La volonté du Général est contre la volonté générale.	Ils affirment une situation.	Ils nous renseignent sur l'action du général. Le général est exhorté à modifier son acte.

Tableau 4 : Les actes illocutoires et perlocutoires dans les slogans du Hirak

L'analyse nous permet de déduire que tous les actes illocutoires des slogans du Hirak algérien convergent vers un refus catégorique du 5^{ème} mandat brigué par le président et à un rejet du système en place. Nous retrouvons aussi bien des ordres, des exhortations au départ du système que des descriptions d'une situation politique déplorable, de l'échec d'une gouvernance et des engagements à changer tout un système corrompu et à instaurer une nouvelle république. Les actes langagiers des contestants expriment aussi une liberté retrouvée et l'espoir d'un avenir meilleur.

Quant aux actes perlocutoires, ils renvoient à une adhésion de plus en plus forte de la population au mouvement contestataire. A travers les contenus propositionnels de leurs slogans, les contestants persuadent leurs récepteurs de la légitimité et de la crédibilité de leurs revendications. Ils renseignent leurs récepteurs sur une réalité politique amère et sur les conséquences de la pérennité du système politique en place. Les actes perlocutoires renvoient également à une application graduelle par le pouvoir, des revendications des contestants : A savoir, le retrait de la candidature du président, la démission du président (2 avril 2019), le report des élections au 4 juillet 2019 et l'application de l'article 102.

L'acte perlocutoire est accompli dans la mesure où les contestants cherchent d'une part, à convaincre la masse de la nécessité de changer la situation politique actuelle, d'autre part, à persuader le président de démissionner et à toute sa nomenclatura de partir.

Par leur acte d'énonciation, les contestants incitent à faire tomber le système. Ils exercent leur acte d'énonciation en comptant sur sa force illocutoire pour aboutir à réaliser des effets perlocutoires.

Nous allons tenter maintenant de retrouver les types d'actes illocutoires utilisés par les contestants algériens. Nous nous baserons sur la taxinomie de Searle. Cette dernière est plus précise et s'applique mieux à notre corpus d'étude.

Bon nombre de nos énoncés sont des actes de langage indirects. Ils sont composés d'un acte primaire et d'un acte secondaire. Leurs contenus propositionnels correspondent à l'assemblage des mots constituant les énoncés. Leurs forces illocutoires permettent d'identifier à quels types d'actes, nous avons à faire.

6.2. Classification des actes illocutoires des slogans du Hirak

En voulant retrouver les types d'actes illocutoires des slogans du Hirak, nous nous rendons compte que nous sommes dans l'obligation de délimiter les actes de langage qui constituent notre corpus d'étude.

6.2.1. Délimitation des actes de langage

Généralement, le problème qui se présente lors d'une analyse pragmatique est de savoir comment délimiter les actes de langage. Où commencent-ils et où finissent-ils? Doivent-ils être considérés comme un seul énoncé ?

Pour la plupart des pragmaticiens, la phrase semble constituer le critère de délimitation des actes de langage « (...) *la forme grammaticale caractéristique de l'acte illocutionnaire est la phrase complète (qui peut ne comporter qu'un seul mot) (...)* ». (Searle, 2008 : 63)

Nous nous sommes donc donné comme critère de délimitation de l'acte de langage, la phrase, que Grevisse (2009 : 43-44) définit comme: « (...) *un assemblage logiquement et grammaticalement organisé ...un assemblage le plus simple exprimant un sens complet (...)* ».

Cette délimitation ne semble pas trahir la définition de l'acte de langage donnée par Searle, qui constitue l'unité première de signification. Néanmoins, la difficulté réside dans la collecte de ces *assemblages logiquement et grammaticalement organisés*. La méthode la plus courante consiste à effectuer un découpage basé sur la règle scolaire qui définit la phrase comme « *une suite de mots commençant par une majuscule et se terminant par un point* ». Cependant, ce critère de la majuscule et du point reflète une conception de la notion de phrase un peu simpliste et sujette à controverse. De plus, nous ne décelons pas dans notre corpus, de phrases présentant de majuscules ou de signes de ponctuation en nombre important. Ce critère est alors mis de côté. L'usage des signes de ponctuation n'est pas toujours régi par des règles strictes. Il dépend souvent de la volonté du locuteur qui crée un effet poétique, ou phatique, en

s'écartant plus ou moins de la norme. Et ce, pour un objectif déterminé. C'est le cas pour les slogans contestataires.

Nous décidons donc, de faire appel aux catégories syntaxiques de propositions principales, de propositions indépendantes et de propositions subordonnées afin de systématiser le découpage des énoncés en actes de langage. (Voir chapitre 1)

Dans bon nombre de nos énoncés, nous retrouvons des propositions indépendantes, des propositions principales et des propositions subordonnées. Presque tous les énoncés sont composés de propositions faisant l'objet de propositions principales ou subordonnées. Dans certains cas, nous avons interprété ces phrases composées comme deux actes de langage, dans d'autres cas, comme trois ou quatre actes de langage. D'un autre côté, une proposition principale et une proposition subordonnée sont analysées comme un seul acte de langage.

Donc, ces critères que nous avons évoqués ne sont presque jamais exclusifs. Il nous apparaît, qu'à partir de ces critères, il est bien difficile d'établir une hiérarchie ou un ordre d'application pour limiter un acte de langage.

A cet effet, nous opterons pour une approche qualifiée de partiellement intuitive. C'est-à-dire, c'est notre propre intuition, qui va nous guider dans le travail d'identification des actes de langage. La majorité de nos énoncés étant des actes de langage indirects, des actes de langage complexes. Cette approche est désignée par *intuition du sujet parlant*.

L'intuition du sujet parlant, telle que définie par Jean Dubois et al. (1973 : 468-469 cité par Dubost dans sa maîtrise, 1992 : 38) réside dans « (...) *la capacité du sujet parlant, qui a intériorisé la grammaire spécifique d'une langue, de formuler sur les énoncés émis dans cette langue des jugements de grammaticalité, de synonymie et de paraphrase* ». Cette notion d'*intuition du sujet parlant* est intimement liée à une notion plus large, de compétence linguistique.

6.2.2. L'acte assertif dans le slogan contestataire

Selon Kerbrat-Orecchioni (2008 : 22) : « (...) *Les assertions ont pour but d'engager la responsabilité du locuteur à degrés divers sur l'existence d'un état de chose, sur la vérité de la proposition exprimée, et leur direction d'ajustement va des mots au monde* ».

L'acte assertif ou l'assertion est la phrase où le locuteur affirme l'existence d'un état. Avec l'assertion, nous sommes dans la situation de la mise en réalité.

Ces actes servent à décrire une situation, un état de choses, de la façon la plus neutre, la plus objective possible de façon à ce que les mots s'ajustent au monde.

Cependant, Kerbrat-Orecchioni (Ibid: 22) précise que : « (...) *Tous les énoncés possèdent intrinsèquement une valeur d'acte, et même les assertions, qui ne se contentent pas de faire savoir à A*

ce que L pense de X, mais ce faisant à influencer d'une manière ou d'une autre sur la manière de voir de A ».

Par le biais d'actes assertifs, les contestants tout en exposant des faits qu'ils considèrent vrais, tentent d'influer sur le reste de la population algérienne, sur leur façon de percevoir les informations qu'ils reçoivent (la réalité politique). Aussi bien, les informations émises par les contestants que par l'opposant. Selon O.Reboul, le slogan peut être un contre-slogan. C'est-à-dire, une réponse à un autre slogan. Par conséquent, les réponses de l'opposant peuvent se retrouver implicitement dans les slogans des contestants. Tels que la prolongation du 4^{ème} mandat par le président de la république, sa décision de rester au pouvoir malgré son invalidité, le refus du Général d'appliquer les demandes des contestants.

Les actes assertifs représentent seulement 6.89 % des actes recensés dans notre corpus. Il s'agit de la citation d'un écrivain et d'un slogan entré dans l'usage des protestations à caractère politique.

L'énoncé 25 : « Nul ne peut arrêter un peuple sur le chemin de son destin »

Cet énoncé est une assertion correspondante à la citation d'un écrivain algérien Mouloud Maammeri. Suite à une croyance commune, les contestants la considèrent vraies. Celle-ci émane d'un écrivain algérien célèbre, ce qui garantit la vérité de l'assertion.

L'énoncé 29 : « La volonté du Général

est contre

la volonté générale »

Les contestants expriment une réalité, celle du refus du Général de satisfaire à toutes les revendications du peuple. Ils décrivent un fait confirmé et accepté par le peuple mais qui peut être nié par le Général.

Les assertifs que nous venons de relever sont des actes directs. Dans notre corpus, nous décelons d'autres actes assertifs qui s'imbriquent avec des actes directifs, promissifs ou expressifs. Ce qui donne lieu à des actes de langage indirects, dont l'acte indirect assertif/expressif et l'acte assertif/directif. Dans ces actes, l'assertion correspond à l'acte secondaire, nous les présentons dans leurs sections respectives.

6.2.3. L'acte directif dans le slogan contestataire

Kerbrat-Orecchioni (2008 : 21-22) affirme que : « (...) *Le but illocutoire des directifs consiste dans le fait qu'il constitue des tentatives de la part des locuteurs de faire faire quelque chose par l'auditeur; tentatives qui peuvent être très modestes, inviter à, suggérer, ...etc. Ou au contraire ardente, ordonner, réclamer, insister, selon l'axe d'intensité de la présentation du but* ».

Cet acte est défini comme un acte réclamant quelque chose, demandant une réaction bien définie par le locuteur à son allocataire. Dans ce type d'acte, il n'est pas question d'engagement du locuteur, mais plutôt de faire faire. Cet acte est en nombre aussi fréquent que celui des assertifs dans les slogans de notre corpus. Les injonctions sont à degrés diverses. Soit sous forme de volonté (énoncé 7), soit sous forme impérative (énoncé 16 et 17), soit sous forme prépositionnelle. Il en est de même pour les actes imbriqués. L'obligation et le vouloir sont établis par la force du contexte situationnel de la contestation.

Les actes directifs représentent 10.34 % des actes de langage recensés dans notre corpus.

L'énoncé 7 : « Que veulent les algériens ?? »

A : qu'on viole leur constitution

B : un 4ème mandat sans fin

C : marier leur président

D : **que le système dégage**

Peuple, c'est votre dernier mot ? Oh que OUI »

Les contestants ordonnent clairement au système actuel de laisser la place. Ils ont eu recours non pas à l'impératif, mais à une proposition subordonnée. Néanmoins, la force de directivité est identique à celle véhiculée par une forme impérative.

L'énoncé 16 : « Formattage du système en cours... »

Ne pas interrompre S.V.P »

Les contestants commencent un processus de formatage en direction du système politique en place. Il est corrompu, il faut le nettoyer. L'action débute au moment de l'énonciation. Le formatage est supposé prendre fin avec le départ du système du fait de la présence de trois points de suspension.

L'énoncé 17 : « L'ALGERIE des HEROS # dirigé par des ZEROS **DEGAGE** »

C'est le verbe *dégage* présent dans l'énoncé 17 qui est classé comme acte directif. A lui seul, il présente une forte directivité. Nous retrouvons également cette directivité dans **l'énoncé 27** avec le présent de l'indicatif du verbe *dégager* conjugué à la deuxième personne du pluriel : *vous dégagez !* Le degré de directivité est autant élevé que les énoncés précédents.

Souligné supra, nous relevons deux types d'actes indirects ayant la directivité comme acte primaire.

6.2.3.1. L'acte indirect assertif / directif²⁶

Il se présente sous la forme d'assertion en ce qui concerne la nécessité ou l'obligation pour l'allocutaire de faire telle ou telle action. L'expression de la directivité se fait par des syntagmes nominaux, verbaux ou une phrase simple. Les actes assertifs / directifs font partie d'une argumentation qui tend à orienter l'allocutaire : celui de faire. Ils représentent 13.79 % des actes recensés de notre corpus.

L'énoncé 9 : « L'algérinite est une maladie
due aux équipus Bouteflikus
Traitement radical curatif
DEGAGECILLINE »

Cet énoncé révèle un système corrompu régi par le président actuel et sa nomenklatura. Les contestants le décrivent par le biais de métaphore (concept scientifique). En même temps, avec cet acte assertif, ils influent sur les croyances des algériens et exhortent ce système corrompu à partir.

L'énoncé 12 : « De 5^{ème} mandat
tu ne feras pas
Avec le peuple
LA FORCE EST »

Cet énoncé comporte un rapport de force et de supériorité. Les contestants ordonnent leur interlocuteur à ne pas déposer une cinquième candidature. Cette directivité n'est pas présentée à la forme impérative mais sous forme d'assertion. La force de cette directivité est cependant élevée.

L'énoncé 13 : « Date de péremption de
BOUTEFLIKA
Expire le 28 avril 2019 »

Cet énoncé révèle une date relative à la fin d'un mandat. Les contestants en ayant recours à cette date affirment et garantissent que l'information est vraie. L'auditeur ne peut nier l'information. Cette assertion véhicule une directivité (acte primaire) qui se situe dans l'obligation au président de quitter le pouvoir.

L'énoncé 24 : « Il n'y a que

²⁶ Dans cette formulation, l'acte apparaissant après la barre oblique correspond à l'acte primaire. C'est-à-dire, l'acte qu'entend accomplir l'énonciateur. L'acte apparaissant avant la barre oblique correspond à l'acte secondaire. En d'autres termes, c'est un acte indirect directif réalisé par le biais d'un acte assertif. (Moeschler et Reboul, 1998 : 185)

CHANEL

pour faire le N° 5 »

Les contestants prennent comme référence un parfum très connu qui garantit la vérité de l'information : Le n°5 de Chanel. Cette assertion masque une inférence à caractère directif ayant pour signification : le président ne peut pas faire de 5^{ème} mandat.

6.2.3.2. L'acte indirect expressif / directif

Il est accompagné d'une certaine forme d'expressivité en ce qui concerne la nécessité ou l'obligation pour l'allocutaire de faire telle ou telle action. L'expression de la directivité se fait par des expressions de *vouloir, d'exigence, ou de non catégorique*. Comme les actes précédents, les actes expressifs / directifs font partie d'une argumentation qui tend à orienter l'allocutaire : celui de faire. Néanmoins, nous décelons une certaine subjectivité. A ce faire faire sont ajoutées les impressions des contestants. La valeur expressive se formule à travers la ponctuation et les rimes ou à travers des figures de rhétorique. Les actes indirects expressif /directif sont en nombre important et représentent 27.58 % des actes recensés dans notre corpus.

L'énoncé 1 : « NON AU MANDAT DE LA HONTE

20 ans barakat »

Les contestants expriment leur refus d'un nouveau mandat. Ce mandat est qualifié de déni. Les expressions *la honte* et *20 ans barakat* dévoilent les impressions des contestants à l'égard de cette 5^{ème} candidature. La directivité est relatée par un refus catégorique, incitant le président à annuler sa candidature.

L'énoncé 2 : « Nous ne voulons ni du cadre ni des clous qui le FIXENT »

L'énoncé décrit une volonté de changer le régime en place. Il comporte aussi l'état psychologique des contestants vis-à-vis de ce régime avec les expressions *cadre* et *clous*.

Celles-ci démontrent la perception qu'ont les contestants sur le président et le corps présidentiel. Les locuteurs les emploient pour influencer sur la façon de penser des allocutaires (directivité). Le vouloir est une exigence proche de la requête. La directivité se fait donc par le biais d'une requête.

L'énoncé 4 : « Nous exigeons un changement radical du système non un changement de marionnettes »

L'acte primaire est une requête, elle se situe dans un changement total du système. L'acte secondaire est expressif. Cependant, le degré d'expressivité n'est pas élevé, il se situe

uniquement dans le terme *marionnettes*. Les contestants décrivent le changement en question comme un changement superficiel.

L'énoncé 5 : « Ce n'est pas un match de football

Non aux prolongations !! »

Les contestants décrivent la décision prise par le président comme un match de football. D'une manière expressive, les contestants interpellent et exhortent le président à ne pas prolonger son 4^{ème} mandat.

L'énoncé 8 : « Rejoins l'empire ! On a du kachir

Oui à la 2^{ème} république !

Non à l'empire »

Dans cette mise en scène énonciative (concept de polyphonie), les énonciateurs font intervenir deux voix : les contestants et l'opposant. L'expressivité se manifeste dans l'invitation faite par l'opposant avec l'emploi de *kachir* et dans l'exclamation. L'action de faire se manifeste dans l'injonction faite par les contestants. Ainsi, les contestants énoncent leur refus catégorique de ce pouvoir qualifié de corrompu et en appellent à l'instauration d'une deuxième république.

L'énoncé 15 : « ICI ce n'est pas le ' walking dead '

pour être gouverné

par un ZOMBIE »

Les contestants affichent leurs impressions vis-à-vis du président en ayant recours à des figures de rhétorique. Ces impressions sont négatives, elles sous-entendent un but illocutoire directif : le président doit partir.

L'énoncé 17 : « L'ALGERIE des HEROS # dirigé par des ZEROS DEGAGE »

Contrairement aux autres énoncés, l'acte expressif et l'acte directif sont clairement identifiés. Les contestants comparent et opposent les révolutionnaires algériens qui ont libéré l'Algérie aux dirigeants du pays qui ont ruiné le pays. Les expressions employées par les contestants expriment leur indignation. Cette comparaison est suivie d'une injonction. Celle-ci est une incidence à l'énoncé qui précède. Avec le verbe à l'impératif *dégage*, les contestants somment les dirigeants à partir.

Enoncé 21 : « Président – Zombie

NON A VOTRE NECROCRATIE »

Les contestants refusent le pouvoir actuel. Par un refus catégorique, ils exhortent le président à partir. Ce refus est amplifié par un acte expressif où nous retrouvons une description subjective de l'état de santé du président (son invalidité). L'acte étant directif, cette

expressivité joue comme argument à l'encontre du président. Ce dernier est dans l'incapacité de gouverner un pays.

6.2.4. L'acte expressif dans le slogan contestataire

C'est un acte qui exprime l'état psychologique du locuteur dans ses impressions, ses sentiments, émotions, vœux, excuses, félicitations...etc. «(...) *Les expressifs comme remercier, féliciter, s'excuser, déplorer, sont définis comme ayant pour but d'exprimer l'état psychologique spécifié dans la condition de sincérité, vis-à-vis d'un état de choses spécifiées dans le contenu propositionnel* ». (Kerbrat-Orecchioni, 2008 : 21)

L'acte expressif peut se manifester à travers la ponctuation, des rimes, des figures de rhétorique et même à travers les caractères gras.

Les actes expressifs représentent 10.34 % des actes recensés dans notre corpus.

A travers **l'énoncé 3** : « Je cherche un meilleur

~~dealer~~ LEADEVUR

POUR MON PAYS »

Les contestants expriment leur mécontentement vis-à-vis de leur président. L'emploi des expressions *dealer/leader* révèle comment les locuteurs perçoivent le président actuel et le président de l'Algérie de demain.

L'énoncé 19 : « Un pays magnifique

Un peuple pacifique

Un pouvoir diabolique

Une révolution HISTORIQUE »

Les contestants décrivent des constantes nationales. A chacune de ces constantes, un qualificatif est attribué. Les contestants ajustent les mots à la réalité politique. Outre, les qualificatifs, les contestants manifestent leur expressivité par l'emploi de rimes. Ils expriment leurs impressions vis-à-vis de leur pays, du peuple, de leur révolution et du pouvoir actuel. Ils marquent ainsi le gouffre existant entre les constantes nationales et le système politique.

L'énoncé 26 : « Sur les barques des HARAGAS

Sur leurs corps sans vie

Sur le mur des HITISTES

Sur le front des jeunes désœuvrés

J'écris ton nom

Sur l'espoir revenu

J'écris ton nom

LIBERTE »

A travers cet énoncé, les contestants expriment leur affliction à l'égard de la jeunesse algérienne. Ils expriment également un espoir retrouvé avec le déclenchement du mouvement.

Comme dans les cas précédents, nous dénotons pour les actes expressifs, des actes indirects de type assertif/ expressif. Les contestants décrivent leur état psychologique sous forme d'assertions.

6.2.4.1. L'acte indirect assertif / expressif

C'est un acte qui exprime aussi l'état psychologique du locuteur dans ses impressions mais sous forme d'assertion. Nous relevons une certaine certitude dans les propos avancés par les contestants. L'expressivité dissimule la neutralité portée par l'assertion. L'objectif des contestants est toujours d'influer sur l'allocataire. Ils représentent 17.24 % des actes recensés dans notre corpus.

L'énoncé 10 : « Vous avez salit notre passé.

Pris en otage notre futur.

Le présent à l'hôpital

avec 4 mandats de suture »

Tout en exprimant leur mécontentement à l'égard de la politique menée par le pouvoir en place, les contestants décrivent une réalité relative à l'état de santé du président. Ils engagent leur responsabilité dans leurs propos. Cette assertion est plus ou moins expressive et tente d'influer sur les croyances de la masse algérienne.

L'énoncé 14 : « NOM DE ZEUS MARTY !

Si Boutef prolonge son 4ème mandat

IL Y AURA UNE DECHIRURE de l'espace-temps »

Les contestants prédisent une situation chaotique que pourrait engendrer la prolongation d'un 4^{ème} mandat. Le recours au conditionnel permet de garantir ou nier la vérité du contenu propositionnel.

L'énoncé 20 : « Un seul héros

LE PEUPLE

Un seul zéro

vos système »

Dans cet énoncé, les contestants sont responsables de leurs propos en comparant le peuple et le système. Ils affirment que seul le peuple mérite le respect. Ils portent au système une

impression négative. Cet énoncé véhicule une fierté vis-à-vis du peuple algérien et une aversion vis-à-vis du pouvoir.

L'énoncé 22 : « Vous êtes

MAL BARRE

Votre système nuit gravement à notre santé »

Tout comme l'énoncé 10, les contestants par le biais d'une assertion à laquelle est associée une forme d'expressivité, décrivent et dénoncent à la fois, la politique menée par le pouvoir. Ce contenu propositionnel n'engage que les contestants.

L'énoncé 23 : « Ils ont essayé de nous ENTERRER

Ils ne savaient pas que nous étions des GRAINES »

Les contestants ont recours à l'assertion pour décrire un fait. Le pouvoir veut empêcher toute opposition. Toutefois, le but illocutoire de leur énoncé est expressif. Les contestants tentent d'influer sur l'allocutaire en démolissant l'action envisagée par le pouvoir à leur égard. Ils l'expriment à travers l'expressivité de leurs propos. Ils ont recours alors, à la métaphore et aux lettres capitales.

6.2.5. L'acte promissif (engageant) dans le slogan contestataire

Philippe Verhaegen (2010 : 141) : « *L'acte promissif, c'est le locuteur qui s'engage à réaliser l'état de choses auquel son énonciation fait référence* ». Dans un acte promissif, il s'agit bien d'une situation dans laquelle le locuteur s'engage à réaliser une certaine conduite portée dans son énoncé. (Cité par Abidli dans son mémoire, 2014 : 39)

Les actes promissifs, tout comme les actes déclaratifs, sont en nombre réduits. Nous ne décelons qu'un seul acte promissif. Il représente 3.44 % des actes contestataires.

L'énoncé 18 : « On est pour l'application de L'ARTICLE SANS 2

On demandera l'application de L'ARTICLE SANS EUX »

Les contestants ont recours à deux temps différents qui expriment cependant, un futur proche. Les contestants s'engagent à faire appliquer l'article 102 qui correspond à la destitution du président de la république.

Parmi ces actes engageants, nous relevons un acte dont l'acte secondaire est assertif, un directif et un expressif. Les locuteurs peuvent jouer la carte de l'anonymat. Les promesses sont dissimulées dans un acte plus neutre qui est l'assertion, la direction ou l'expression.

6.2.5.1. L'acte indirect expressif / engageant

Ils représentent seulement 3.44 % des actes de notre corpus. Dans ce type d'acte, le locuteur s'engage à promettre, à prodiguer quelque chose en y ajoutant ses impressions. Par conséquent, ce type d'acte peut être nié. Donc, l'acte primaire est une promesse et l'acte secondaire est un sentiment.

L'énoncé 11 : « J'ai testé ce régime et je n'ai pas maigri, alors je change de régime »

Les contestants expriment leur mécontentement du système actuel. L'expression *je n'ai pas maigri* révèle leur position vis-à-vis de la gouvernance de ce régime. Nous retrouvons en plus, un engagement de la part des contestants. Cet engagement s'effectue au moment même de l'énonciation. Par les deux expressions *j'ai testé* et *je change de régime*, le contestant s'engage à faire partir le système après l'avoir essayé pendant 20 ans. C'est plus qu'un engagement, c'est une promesse. La conjonction « alors » marque le passage d'un état à un autre, d'un temps passé à un temps présent. Elle marque le passage à une nouvelle conduite. Le locuteur énonce dans un passé proche pour aborder un présent de vérité.

6.2.5.2. L'acte indirect directif / engageant

Tout comme l'acte précédent, ils sont quasi inexistantes. Ils représentent 3.44 % des actes recensés dans notre corpus. Dans ce type d'acte, le locuteur s'engage à faire réaliser une action par l'allocutaire. C'est une action directive.

L'énoncé 28 : « Le peuple s'engage

Pouvoir dégage »

Les contestants expriment explicitement leur engagement. Ils promettent de faire dégager le pouvoir. Le premier acte est un appel à la mobilisation, le second acte est un appel à la démission. La directivité représentée dans l'expression *Pouvoir dégage* se retrouve associée pleinement à l'acte de promesse.

6.2.6. L'acte déclaratif dans le slogan contestataire

Selon Kerbrat-Orecchioni (2008 : 21) :

« (...) La classe des déclarations a pour caractéristiques définitionnelles que: l'accomplissement réussi de l'un de ses membres garantit que le contenu propositionnel correspond au monde: si j'accomplis avec succès l'acte de vous désigner président vous êtes président; si j'accomplis avec succès l'acte de vous proposer candidat vous êtes candidat; si j'accomplis l'acte de l'état de guerre, c'est la guerre; si j'accomplis l'acte de me marier avec vous, nous sommes mariés».

En d'autres termes, la caractéristique de l'acte déclaratif est que son accomplissement est réussi si le contenu propositionnel correspond à la réalité.

En ce sens, les actes déclaratifs sont le fait de déclarer quelqu'un ou quelque chose dépourvu ou pourvu d'un état ou d'une situation. Par exemple, déclarer la séance ouverte, déclarer "A" candidat, l'acte est accompli avec succès dans le contenu propositionnel comme dans le monde. De ce fait, les formules conventionnelles sont strictes et admettent la présence d'une institution, les qualités du locuteur et sa compétence pour prononcer un tel acte à accomplir et lui accrédi-ter le pouvoir de le réaliser dans le monde extralinguistique.

Nous relevons trois actes déclaratifs dans notre corpus. Ils représentent également 3.44 % des actes de notre corpus.

L'énoncé 6 : « Ouvert pour toutes solutions

Sauf pour le 4^{ème} « mandat » « bis » ne fait pas partie
d'Algérie de DEMAIN »

Les contestants avancent leur position vis-à-vis des solutions proposées par le pouvoir. Ils font savoir que la prolongation du 4^{ème} mandat est une option à écarter. A travers cet acte, les contestants font savoir au pouvoir qu'il ne peut prendre de décision sans se référer au peuple. Le peuple est un acteur intégrant de la vie politique du pays. Sa participation dans les décisions prises par le pouvoir est un droit légitime.

L'énoncé 26 : « Sur les barques des HARAGAS

Sur leurs corps sans vie
Sur le mur des HITISTES
Sur le front des jeunes désœuvrés
J'écris ton nom
Sur l'espoir revenu
J'écris ton nom
LIBERTE »

L'acte déclaratif se manifeste dans le verbe *écrire*. Par le simple fait de dire, les contestants ont fait l'action. Ils ont écrit le mot Liberté aussi bien sur les murs, sur les barques que dans les esprits. Par cet acte, le mot Liberté s'ancre dans les croyances du peuple algérien.

L'énoncé 27 : « Conjugaison du verbe vendredire

Je vendredis
Tu vendredis
Il/Elle vendredit
Nous vendredisons

Vous dégagez !

Ils/Elles vendredisent

Dans cet énoncé, les contestants déclarent avec le verbe performatif *vendredire*, manifester chaque vendredi jusqu'à que le système actuel cède la place. *Vendredire* est un acte contestataire qui va modifier la situation politique actuelle.

L'acte n'est pas seulement marqué avec le pronom personnel *Je* mais avec tous les pronoms personnels. Il est collectif. L'accomplissement de l'acte est réussi car chaque vendredi, les contestants manifestent. Le contenu propositionnel correspond avec la réalité.

La répétition du verbe *vendredire* dans cet énoncé relate l'engagement des contestants à changer la situation présente. Elle reflète aussi la persévérance, la force et la continuité de cet engagement, de l'acte en lui-même.

Il est à noter que cet énoncé tout en étant déclaratif, comprend un autre type d'acte : un acte directif avec l'expression *vous dégagez*.

L'acte déclaratif est un acte un peu *à part* du fait qu'il est peu utilisé dans la langue usuelle. « (...) *il y a un ensemble très restreint d'actions humaines que les locuteurs peuvent accomplir par des déclarations* ». (Vanderveken, 1992 : 27 cité par Dubost dans sa maîtrise, 1992 : 58)

De plus, il est considéré que le locuteur doit posséder un pouvoir légal ou autre pour accomplir un acte déclaratif, autrement dit, qu'il possède le pouvoir de changer le monde par ses mots. Ce pouvoir se manifeste par la légitimité de la protestation. C'est une action socialement institutionnalisée.

Par ces actes déclaratifs, les contestants opèrent un changement qui se résume dans l'annulation du 5^{ème} mandat et la démission du président bien avant qu'arrive à terme son 4^{ème} mandat. Egalement, le peuple retrouve sa liberté. Cependant, la réussite des actes déclaratifs dépend non seulement du cadre institutionnel dans lequel ils ont lieu, mais également du statut des contestants et de l'interlocuteur (peuple et pouvoir) dans cette institution.

7. Interprétation et synthèse

L'analyse des slogans contestataires du HIRAK pour l'identification des actes illocutoires qui les composent, montre la complexité des actes de langage des slogans contestataires.

Les tableaux suivants synthétisent le taux d'utilisation des divers types d'actes dans les slogans du HIRAK. Les graphiques, quant à eux, permettent de percevoir au mieux la répartition de ces actes dans l'ensemble du corpus. Autrement dit, la manière dont les actes de langage sont répartis dans le slogan contestataire.

Types d'actes	Assertif	Directif	Expressif	Promissif	Déclaratif
Nombre de slogans	2	4	3	1	3
Taux d'utilisation	6.89 %	13.79 %	10.34 %	3.44 %	10.34 %

Tableau 5 : Les actes de langage directs dans les slogans contestataires du Hirak

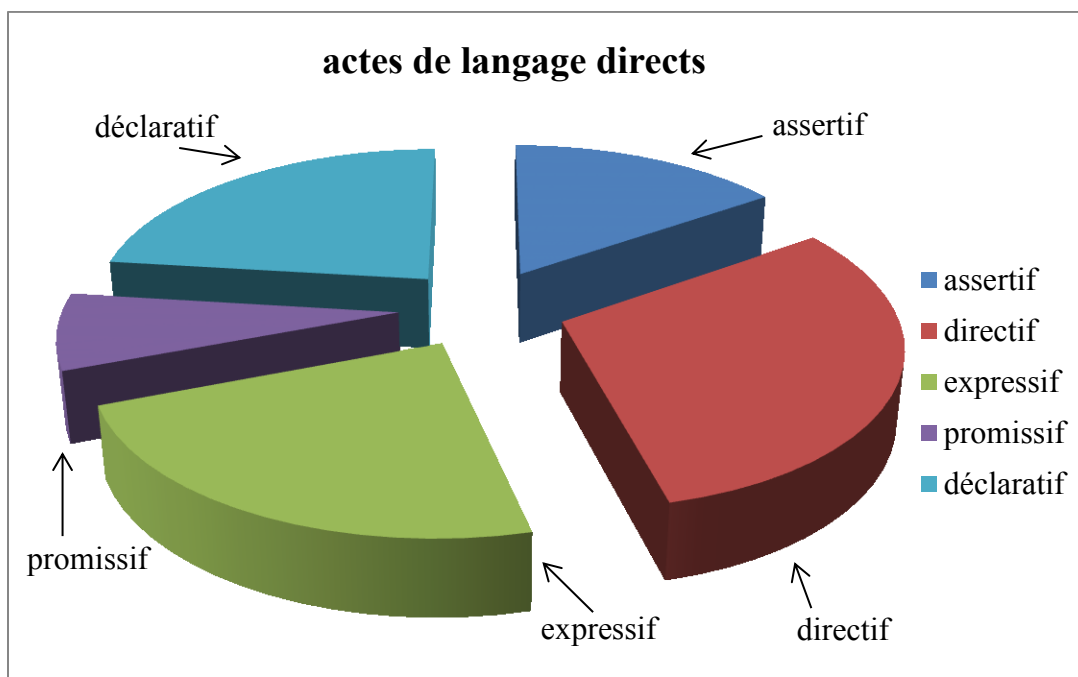


Figure 3 : Les actes illocutoires directs des slogans contestataires du Hirak

Types d'actes	Assertif directif	Expressif directif	Assertif expressif	Directif promissif	Expressif promissif
Nombre de slogans	4	8	5	1	1
Taux d'utilisation	13.79 %	27.58 %	17.24 %	3.44 %	3.44 %

Tableau 6 : Les actes de langage indirects dans les slogans contestataires du Hirak

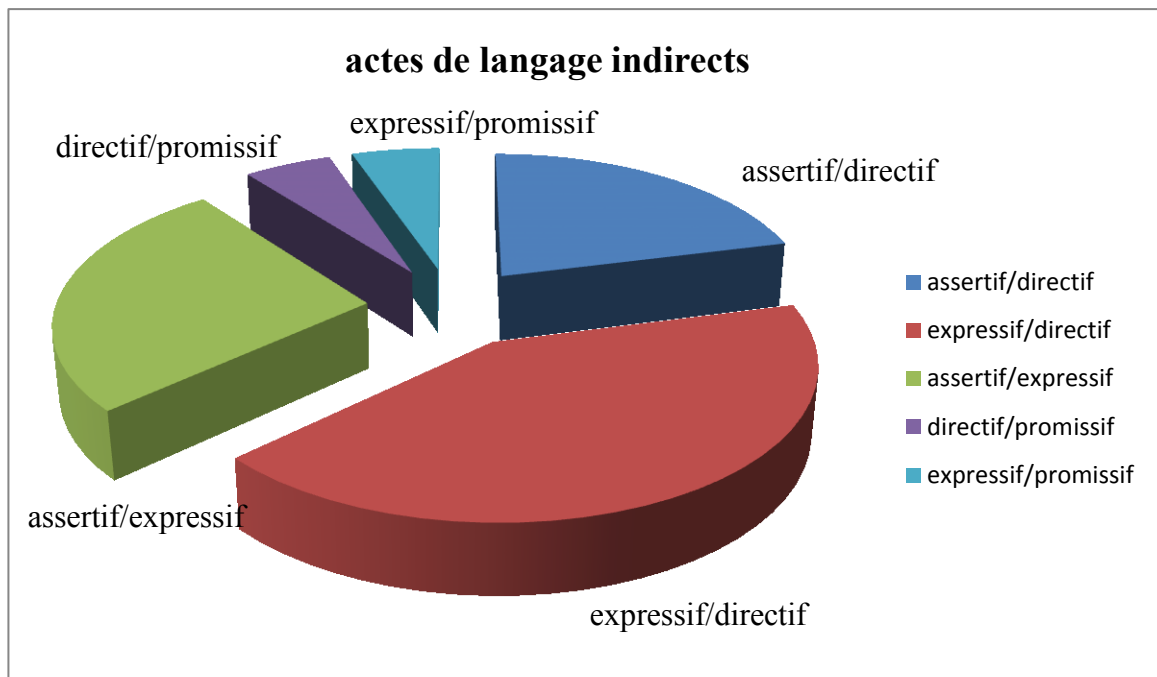


Figure 4 : Les actes illocutoires indirects des slogans contestataires du Hirak

Le discours contestataire du Hirak est composé en grande partie d'actes de langage indirects. Les actes directs, eux, sont en nombre réduits.

Nous commencerons par les actes de langage directs. Les actes directifs dépassent légèrement les actes assertifs. Nous dénombrons trois actes directifs et deux actes assertifs. Dans une moindre proportion, nous constatons que les deux actes, à savoir, expressifs et

déclaratifs présentent une même fréquence significative. Ils sont au nombre de trois. Quant aux actes promissifs, nous ne relevons qu'un seul acte.

Pour les actes assertifs, les contestants s'engagent sur la vérité des contenus exprimés. Ils sont évaluables en termes de vérité ou fausseté. Aussi bien les contestants que les auditeurs, peuvent affirmer, nier ou garantir de ces contenus. L'état psychologique exprimé est la croyance. Ces actes se caractérisent par un ajustement des mots avec la réalité politique. La condition préparatoire est que le contestant algérien a des raisons de penser que le contenu propositionnel exprimé est vrai. Ces actes assertifs sont adressés à la population dans une intention de la rallier à sa cause. En même temps, ils sont adressés à l'opposant afin de le fragiliser.

Pour les actes directifs, les contestants cherchent à faire faire une action par le président et le régime en place. Cette action se traduit par le départ de tout le système. Ces actes se caractérisent par une direction d'ajustement de la réalité politique vers les propos énoncés des slogans. Le contenu propositionnel représente l'action à venir de l'auditeur, c'est-à-dire son départ. La condition préparatoire est que le système politique en place soit capable de réaliser l'action demandée.

En ce qui concerne les actes expressifs, nous en dénombrons seulement trois. Les contestants manifestent leur état psychologique par rapport aux contenus propositionnels de leurs énoncés. Les contestants expriment leur mécontentement à l'égard du pouvoir actuel voire même leur colère. En contrepartie, ils révèlent par le biais de qualificatifs positifs, leur admiration et leur attachement à leur pays et à leur révolution.

Les actes déclaratifs sont également au nombre de trois. Ce sont des verbes performatifs. Par leurs simples énonciations, les contestants provoquent des changements dans la situation politique du pays. Ces actes possèdent à la fois la direction d'ajustement des mots au monde et du monde aux mots. Cependant, dans ce type d'acte, le locuteur et l'interlocuteur doivent avoir des statuts bien spécifiques. Ces statuts sont spécifiés institutionnellement. L'interlocuteur est le président de la république et le régime. Le locuteur est un contestant, la manifestation est un droit légitime et institutionnel.

Les actes engageants, quant à eux, sont quasi inexistantes, nous en dénombrons qu'un seul (en tant qu'acte de langage direct). Il correspond à l'engagement des contestants quant à faire appliquer l'article 102 de la constitution. La présence d'un seul acte promissif, ne signifie en aucun cas, le non-engagement des manifestants. Nous retrouvons leur engagement dans les contenus propositionnels des actes de langage indirects. L'intention est fortement présente

dans ces actes. Elle constitue une condition de l'acte promissif. De plus, un engagement n'est pas spécifiquement verbal, il peut se manifester de manière comportementale.

Abordons maintenant, les actes de langage indirects. Ce sont les actes expressif / directif qui sont en nombre important. Nous en dénombrons huit au total. S'ensuit, les actes assertif / expressif et assertif / directif qui présentent, à eux deux, une même fréquence significative. Cinq pour les premiers et quatre pour les seconds. Quant aux actes indirects promissifs ayant pour actes secondaire, l'assertion et la direction, ils sont, comme les actes directs promissifs, quasi inexistantes. L'objectif du discours contestataire n'est pas de promettre mais de faire faire. Son engagement se situe dans l'agir. Nous le retrouvons dans la directivité des énoncés.

Les actes expressif / directif sont argumentatifs. En jouant sur l'expressivité, les contestants apportent aux contenus propositionnels de leurs actes, une valeur argumentative. Le but est d'agir sur l'allocutaire. Ils appellent à un changement radical : démission du président, départ du système. Ils portent clairement une appréciation négative du pouvoir.

Les actes assertif / directif sont aussi argumentatifs. Le but illocutoire est identique au précédent, portant sur les mêmes revendications mais l'intensité de leur force illocutoire est moindre. Contrairement à l'acte expressif, l'assertion décrit de manière plus neutre et plus objective un fait ou une situation.

Les actes assertif / expressif sont au nombre de cinq. Le but illocutoire n'est pas d'agir mais de faire connaître des impressions. Les contestants affichent clairement leur mécontentement, leur insatisfaction à l'égard de ce régime. Ces actes s'adressent aussi bien à la masse algérienne qu'au pouvoir.

Quant aux actes expressif / engageant et directif / engageant, les contestants s'engagent à accomplir ce qu'ils déclarent dans leurs énoncés. Seul, la force illocutoire diffère.

De cette analyse, nous déduisons que les slogans contestataires sont dans la majorité des actes de langage directs et expressifs. C'est un discours d'action et de positionnement. Il y a aussi la présence d'actes assertifs. Ils révèlent une intention d'influence sur les pensées des récepteurs.

Selon Bernard Barbeau Geneviève, le slogan établit une tension au sein de l'espace public qui appelle à l'action tout en formant une arène dans laquelle doivent se positionner les individus en prenant la forme d'un appel à la mobilisation et à l'action. Les modes de réalisation de l'appel à l'action relèvent des actes directs. (Brice, Valentin et al., 2015)

Les contestants se positionnent dans une situation supérieure par rapport au pouvoir. D'un côté, ils s'adressent à la masse en les persuadant d'adhérer au mouvement et à le renforcer. D'un autre côté, ils s'adressent aux opposants en les sommant de quitter le pouvoir.

Au début de la contestation, le régime et ses institutions refusent de répondre aux revendications du peuple que celui-ci considère, légitimes. Tout au long de la contestation, une situation conflictuelle d'opinions s'installe. S'ensuit, un jeu de négociation entre les deux protagonistes de la communication réalisé par le biais d'actes de langage.

Les actes de langage indirects directifs et expressifs constituent une autre technique linguistique à laquelle recourt le slogan contestataire pour amener le pouvoir à répondre aux revendications qu'il exprime.

La théorie pragmatique nous permet de rendre compte des actes qu'un individu effectue lorsqu'il s'exprime. Elle s'intéresse aux actes d'un locuteur tels qu'ils se manifestent dans le discours, mais également aux intentions (aspect illocutoire) qui accompagnent ces actes et aux conséquences de ces actes (aspect perlocutoire). Elle tient compte aussi des aspects contextuels d'une production langagière.

La nature de la visée du discours contestataire, entre autre, le slogan contestataire, fait que ce discours est pragmatique. Son objectif est d'agir et de faire réagir ses allocutaires. Avec le pouvoir des mots, il mobilise, rallie, persuade, influence, fragilise et fait pression sur ses allocutaires.

Le slogan contestataire est un acte social. Il possède intrinsèquement une valeur d'acte. Il réalise une intention de communication et est porteur d'une instruction argumentative.

En descendant dans les rues, les contestants ont réalisé un acte de *dégagisme* « quand dire, c'est faire contestation », « quand dire, c'est faire dégager ». Un acte de *dégagisme* de type indirect, directif et expressif. Tout en exprimant leur mécontentement, leur révolte, les contestants tentent de faire partir le régime. Leurs actes illocutoires et perlocutoires se résument dans le refus d'une nouvelle candidature, la démission du président, le rejet et le départ du système.

Les aspects contextuels de cet acte résident dans le contexte socio-politique du discours contestataire, les impératifs pour la réussite du mouvement, les contraintes, la cible visée, etc.

Le respect des paramètres de la situation de communication contestataire, l'engagement, la mobilisation, une sincérité et une fidélité à leur intention de communication sont autant de conditions de succès et de satisfaction soulignées par Austin et Searle, qui permettent la réussite du slogan contestataire.

Un autre paramètre s'inscrivant dans la théorie pragmatique et constituant une autre stratégie discursive, entre en jeu pour donner un certain pouvoir au slogan. C'est l'implicite qu'il infère et que nous allons aborder dans le dernier chapitre.

Chapitre 6 :
L'implicite dans le discours
contestataire

Le pouvoir du slogan réside dans son implicite. Pour reprendre la citation d'O. Reboul (1975 : 49 cité par Habert, 1982 : 202) évoquée dans notre premier chapitre: « *Il n'est pas seulement une formule courte, mais une formule toujours un peu trop courte pour ce qu'elle veut dire. Et c'est là ce qui la rend efficace* ». Le slogan bloque la réflexion du destinataire mais paradoxalement il le force en même temps à restituer, inconsciemment, l'implicite que sa formulation contient. Le slogan transforme le destinataire en complice involontaire. Reboul (idem : 85 cité par ibid: 202) ajoute que: « *Le slogan est efficace par ce qu'il ne dit pas ... C'est le destinataire qui prend en charge lui-même le non-dit; c'est lui qui se dit ce que le slogan se borne à suggérer ... Il le dit, mais sans en avoir conscience, puisque le non-dit perdrait son pouvoir en devenant conscient*». Pour lui, une large part du pouvoir du slogan réside dans cet implicite que le récepteur se voit obliger de reconstituer. Ce qui revient à dire que si le slogan est explicite, il perd tout son pouvoir.

Ducrot (1972 : 6) rejoint Reboul en soulignant que le recours à l'implicite est fondamental et nécessaire : « (...) *Tout ce qui est dit peut être contredit [...] Il est donc nécessaire à toute croyance fondamentale (idéologie sociale, parti pris personnel) de trouver si elle s'exprime, un moyen d'expression qui ne l'étaie pas, qui n'en fasse pas un objet assignable et donc contestable* ». (Cité par Sarfati et Paveau, 2013 : 223)

Dans le discours politique ou le discours contestataire, l'implicite peut devenir une arme ou un bouclier, une défense pour nier ce qui est exprimé car ce n'est pas dit ouvertement. Les contraintes situationnelles obligeant le recours à cette stratégie.

L'assertion explicite révèle l'intention du locuteur de convaincre son destinataire. Ce qui provoque une volonté d'y opposer un jugement critique en rejetant tout message qui ne soit pas complètement véridique. Au contraire, il y a beaucoup moins de réactions critiques si le destinataire n'a pas conscience que l'on essaie de modifier ses croyances. Pour Kerbrat-Orecchioni, la meilleure solution pour persuader linguistiquement un contenu discutable, c'est de l'encoder de façon linguistiquement implicite.

Transmettre un contenu implicite est un procédé qui permet de réduire la possibilité pour le destinataire de remettre en question sa véracité. La communication persuasive a recours aux implicites. (Kerbrat-Orecchioni, 1986)

Nous aborderons donc, dans ce dernier chapitre l'implicite véhiculé par le slogan contestataire. Et pour ce faire, nous définirons d'abord, pour une deuxième fois et plus en détail la pragmatique intégrée du fait que cette discipline prend en charge l'étude de l'implicite. Puis, nous aborderons au fur et à mesure la communication implicite, la notion d'inférence et de contexte. Ensuite, nous définirons l'implicite selon Kerbrat-Orecchioni,

Ducrot et Grice pour dans un premier temps, évoquer les règles (maximes) et les lois qui transgressées, donnent lieu aux implicites et dans un second temps, présenter les types d'implicites, notamment les implications de Grice et les implicites de Ducrot (présupposé et sous-entendu). En dernier, nous exposerons deux outils de catégorisation de l'implicite que nous appliquerons dans notre corpus pour dégager les présupposés et les sous-entendus véhiculés dans les slogans du Hirak algérien.

1. La pragmatique intégrée

Comme nous l'avons mentionné dans le cinquième chapitre, la pragmatique qui s'est développée en France, à la suite des travaux d'Austin et de Searle, a donné lieu à une pragmatique qui se veut intégrer à la linguistique. D'où le nom de *pragmatique intégrée*.

Le point de départ de la réflexion de la pragmatique *intégrée*, telle décrite par Oswald Ducrot, est le constat selon lequel les significations linguistiques sont affectées par les conditions d'usage elles-mêmes, codifiées et inscrites dans la langue. Par exemple, la signification des adverbes comme *franchement*, *enfin*, *d'ailleurs* ou *entre nous* ne peut se comprendre que relativement à l'acte de langage qu'ils décrivent et modifient, et non au contenu même des phrases dans lesquelles ils apparaissent. D'autres analyses d'expressions linguistiques, comme les verbes performatifs *promettre*, *remercier*, *trouver* ou des conjonctions comme *mais*, *donc*, *puisque*, *parce que*, conduisent également à l'hypothèse selon laquelle la signification de ces mots lexicaux ou grammaticaux contient des *instructions*²⁷ sur la façon d'utiliser les phrases dans le discours. (Moeschler et Reboul, 1998 : chapitre pragmatique 2.2 : 12)

La signification (inscrite dans la langue) de ces éléments qui renvoie à leur utilisation ou leur usage dans des contextes et des discours déterminés a amené Ducrot à parler de *pragmatique intégrée*.

La pragmatique intégrée est l'étude du sens (des formes et unités linguistiques) dans le cadre de la linguistique, en s'intéressant à leurs potentialités qui renvoient à leur utilisation dans le discours.

La pragmatique intégrée prolonge la sémantique de l'énonciation de Benveniste, axée sur l'identification des formes de la subjectivité linguistique. Elle se surajoute à la sémantique pour analyser des aspects dont celle-ci ne traite pas tels que la description de la situation de communication et des conditions de réussite de la communication, l'étude des déictiques, etc. Elle intègre dans le code linguistique, les aspects liés à l'énonciation. Le sens de l'énoncé résulte de la conjonction d'informations linguistiques et d'informations extra-linguistiques. (Sarfati et Paveau, 2013 : 220)

J. Moeschler, dans son ouvrage *La pragmatique d'aujourd'hui* (1998 : 33), souligne que le terme *pragmatique intégrée* (à la sémantique) a été popularisée dans le cadre des analyses pragmatiques faites autour de Jean-Claude Anscombe et Oswald Ducrot et recouvre

²⁷ Le concept d'*instruction* a surtout, à la suite des travaux d'O. Ducrot (cf. Ducrot et al. 1980 et Anscombe et Ducrot 1983), été utilisé pour ce qu'il a appelé les *mots du discours*, et notamment les *connecteurs*, à savoir des conjonctions, locutions, adverbes sans signification référentielle, dont la fonction semble varier suivant leur environnement linguistique. (Moeschler et Reboul, 1998 : § pragmatique : 6)

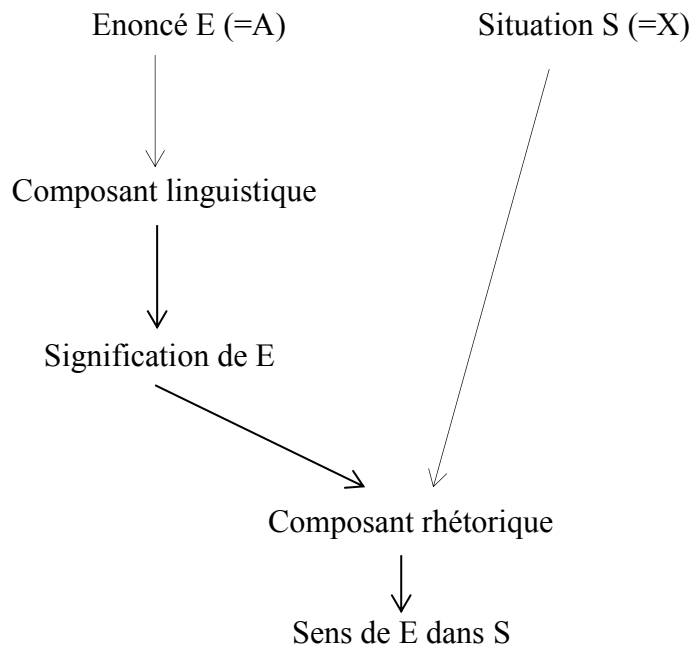
principalement leur théorie de l'argumentation. Leurs travaux relevant de cette théorie visent à défendre les deux thèses suivantes :

- La première thèse de la pragmatique intégrée consiste à défendre une conception *ascriptiviste* du langage, selon laquelle les énoncés ne communiquent pas des états de fait (leur fonction de représentation) mais des actions, autrement dit des actes de langage (comme *ordonner, promettre, souhaiter, asserter, argumenter*). Les thèses ascriptivistes s'opposent à ce titre, aux thèses descriptivistes des théories radicales.

- La deuxième thèse est celle de la *suiréférence* du sens qui se résume à travers la formule : « *le sens d'un énoncé est une image de son énonciation* » (Ducrot, 1980 a). C'est-à-dire que comprendre un énoncé, c'est comprendre les raisons de son énonciation et décrire le sens d'un énoncé, c'est décrire le type d'acte que l'énoncé est censé réaliser. Cette thèse est fondée sur des *faits pragmatiques* qui se caractérisent par l'inscription conventionnelle de la description de l'énonciation dans le sens de l'énoncé. (Moeschler et Reboul, 1998 : chapitre pragmatique 2.2. : 13)

En pragmatique intégrée, la détermination du sens d'un énoncé repose sur l'activité de deux composants complémentaires: un composant linguistique et un composant rhétorique. (Ducrot, 1972, 1984). Le composant linguistique remplit deux fonctions. Il a d'abord pour tâche de déterminer la construction logico-grammaticale de la phrase, c'est-à-dire de garantir son statut de *suite bien formée* (conforme à la syntaxe et à la sémantique de la langue). Par suite, le composant linguistique assigne aux phrases une signification, il traite d'entités linguistiques hors contexte. Le composant rhétorique, lui, traite de l'interprétation contextuelle des phrases. Il tient compte de la situation d'énonciation qui seule permet d'assigner à une phrase le statut d'énoncé à part entière en lui attribuant un sens. Le composant rhétorique opère en deux temps : Il assume tout d'abord la saturation des déictiques de manière à fixer la référence. Il procède ensuite à l'application des lois de discours (voir infra sous 11) susceptibles de garantir la recevabilité de l'énoncé. (Sarfati et Paveau, 2013 : 221)

Ce schéma établi par Ducrot, résume les activités qu'opèrent les deux composants linguistique et rhétorique dans la détermination du sens d'un énoncé. C'est la description sémantique linguistique que Ducrot perçoit comme : « *un ensemble de connaissances qui permettent de prévoir si, un énoncé A de L a été prononcé à des circonstances X, le sens que cette occurrence de A a pris dans ce contexte* ». (Ducrot, 1989 : 14 cité par Moeschler et Reboul, 1998 :10)



(Ducrot, 1984 cité par Moeschler et Reboul, 1998 : chapitre 3 : 10)

L'unité traitée est l'objet théorique *phrase* qui correspond à l'énoncé E dont le traitement linguistique fournit la signification de E : c'est le composant linguistique. La conjonction de la signification de la phrase et des informations extra-linguistiques (la situation S) produit le sens de l'énoncé : c'est le composant rhétorique.

Ducrot distingue alors deux moments dans la construction de la signification. Un moment linguistique, où l'on attribue une valeur à la phrase, et un moment rhétorique, où cette première valeur interagit avec la situation.

Si à la phrase est associée une *signification*, à l'énoncé est associé non pas une signification, mais un *sens*. Il faut comprendre par signification de la phrase, le produit d'indications linguistiques qui la composent (les *instructions* dans la terminologie de Ducrot). Elle est calculée par le composant linguistique. En revanche, le sens de l'énoncé, c'est la signification de la phrase plus les indications contextuelles ou situationnelles calculables à partir du composant rhétorique. Le recours aux lois de discours est notamment du ressort du composant rhétorique, dont le produit correspond au sens de l'énoncé. (Moeschler et Reboul, 1998 : chapitre pragmatique : 6)

Si nous appliquons cette description sémantique au slogan contestataire. Celui-ci, comme tout discours, dispose de plusieurs occurrences possibles. Et ce, suite à la diversité des circonstances et des contextes situationnels des actes de communication. Toutefois, les interlocuteurs vont y attribuer une seule signification. L'encodage ou le décodage des propos des slogans repose d'une part, sur l'ensemble des présuppositions que propose chacun des

interlocuteurs et d'autre part sur une série de connaissances et d'informations que disposent les interlocuteurs pendant l'acte d'énonciation. Ces deux ensembles assignent à chaque énoncé, sa signification primaire indépendante de tout contexte situationnel et constituent le composant linguistique. Le deuxième constituant qu'est le composant rhétorique assigne aux énoncés, leur sens en tenant compte des différentes circonstances situationnelles (le contexte) particulières des actes de parole. Les circonstances contextuelles de la situation contestataire s'impliquent alors pour expliciter le sens effectif et réel d'une occurrence particulière pour chaque slogan après une signification attribuée et indépendante de tout contexte.

Ducrot a critiqué la conception codique du langage selon laquelle, les langues naturelles servent seulement à transmettre de façon explicite des informations. Selon Ducrot, l'idée que «*Ce qui est dit dans le code est totalement dit ou pas dit du tout* » n'a pas de sens (Ducrot, 1972 cité par Sarfati et Paveau, 2013: 223). Pour lui «*On a bien fréquemment besoin, à la fois de dire certaines choses, et de pouvoir faire comme si on ne les avait pas dites(...)*». (Ibid cité par Idem: 223).

Ducrot introduit la notion d'implicite dans la communication. Elle constitue l'objet d'étude de la pragmatique intégrée. Ducrot distingue dès lors deux catégories d'implicite : l'implicite non discursif (linguistique) et l'implicite discursif (rhétorique).

2. La communication implicite

La communication proprement dite se réalise en une chaîne verbale dont les maillons sont constitués d'au moins deux locuteurs qui tâchent de s'écouter d'une manière vigilante et ininterrompue et qui portent l'intention de s'entendre l'un l'autre d'une manière correcte et exhaustive. Donc, une communication réussie se résume à une écoute attentive, permanente, suivie d'une bonne compréhension de la part des deux interlocuteurs : ce qu'ils disent (explicite), ceux qu'ils insinuent (implicite). Cependant, un discours direct portant une signification explicite est plus rare qu'un discours indirect ayant une signification implicite.

Pour P. Blanchet (1995 : 90) :

« Toute communication est partiellement explicite et partiellement implicite. Toute signification se construit en partie sur des données implicites[...]l'implicite est partout, car tout n'est pas dit [...] faute de cet implicite, il serait impossible de communiquer, puisqu'il faudrait toujours tout expliciter et le moindre message serait une spirale sans fin s'auto-explicitant et explicitant son auto-explication ».
(Cité par Mirela, 2005 : 32)

Par conséquent, toute communication linguistique véhicule nécessairement un contenu littéral et un contenu non-littéral ou implicite.

Si le langage est un instrument de communication, on peut s'étonner qu'il recoure aussi constamment à l'implicite. La communication est impossible si l'on ne présuppose pas acquis un certain nombre d'informations, à partir desquelles il est possible d'en introduire de nouvelles. Souvent, le passage par l'implicite permet d'atténuer la force d'agression d'une énonciation en déchargeant partiellement l'énonciateur de l'avoir dite. Ce dernier peut toujours se réfugier derrière le sens littéral. Le dire est bien autre chose qu'une simple transmission d'information, il engage la responsabilité de celui qui parle. (Maingueneau, 2001 : 81)

Donc, l'implicite est présent dans toutes les communications humaines. Il est élémentaire de permettre aux interlocuteurs d'installer entre eux un réseau de rapports implicites sur lequel se fonde leurs échanges. Ainsi, chaque personne au moment où elle s'exprime crée, autour de son énoncé, l'univers dont elle parle. Pendant ce temps, les interlocuteurs tentent de se représenter ce monde, de se l'approprier, de le comprendre en cherchant les motifs qui ont pu le susciter.

Enfin, si le langage est accompli dans une situation de communication, cette dernière est régie par un ensemble de règles et de principes sans lesquels la communication ne serait pas possible, c'est ce que postule le philosophe Paul Grice dans sa théorie de la conversation. (Voir infra sous 8.4.)

3. L'implicite

3.1. Définition de l'implicite

La définition de l'implicite telle qu'elle est donnée par le dictionnaire MicroRobert (1984) signale que son origine remonte au latin *implicitus* qui signifie enveloppé et correspond à « *ce qui est virtuellement contenu dans une proposition, un fait, sans être formellement exprimé, et peut en être par voie de conséquence, par déduction, induction, etc.* »

Mais, la définition la plus simple nous est donnée par le philosophe et linguiste Herbert Paul Grice. Il définit l'implicite par rapport à l'explicite. Il affirme que l'explicite est le fait de transmettre une information clairement et avec transparence à quelqu'un *to tell something to someone* ([notre traduction] dire quelque chose à quelqu'un) tandis que l'implicite se rapporte au fait d'amener quelqu'un à réfléchir à quelque chose *to get someone to think something* ([notre traduction] induire quelqu'un à penser quelque chose). (Kerbrat-Orecchioni, 1986 : 21 cité par Guiziou, 2005 : 204) Un lien étroit existe entre cette définition de l'implicite et l'effet perlocutoire d'un acte de langage reconnu par la pragmatique linguistique et par Austin.

Pour Kerbrat-Orecchioni (1986 : 116-122): « *La majorité des énoncés possèdent en plus de leur contenu explicite, un ou plusieurs contenus implicites qui viennent se greffer sur le précédent* ». Le sens implicite est donc, tout ce qui dépasse le signifiant d'un message, le sens littéral de l'énoncé. L'énoncé communique exactement ce qu'il entend signifier ou il communique plus que ce qu'il entend signifier.

Selon elle, tout locuteur ne parle pas toujours directement. Elle avance l'exemple de l'énoncé « il fait chaud ici » qui peut signifier réellement ce qu'il entend signifier mais qui, la plupart du temps ne signifie jamais « il fait chaud ici » mais plutôt « ouvre la fenêtre, ferme le radiateur, il fait frais ailleurs, etc ». (Kerbrat-Orecchioni, 1998 : 05 cité par Bouatia et Zerfaoui dans leur mémoire, 2015 : 32)

Cependant, Kerbrat-Orecchioni (1986, cité par Bailly et Haas dans leur mémoire, 2005 : 21) souligne que : « *Les contenus implicites ont en commun la propriété de ne pas constituer en principe l'objet du dire, tandis que les contenus explicites correspondent en principe toujours à l'objet essentiel du message à transmettre ou encore sont dotés de la grande pertinence communicative* ».

Si nous reprenons l'exemple cité par Kerbrat-Orecchioni, l'objet essentiel du message est bien le constat d'un état : la chaleur et non, le froid ou une fenêtre qui ne s'ouvre pas, etc.

De plus, l'implicite n'existe pas sans le support de l'explicite. La signification est ce supplément de sens dû à l'interprétation qu'en fait le destinataire ou qu'en suggère le locuteur. Kerbrat-Orecchioni (1986, cité par idem : 22) exprime ce rapport ainsi : « *Les contenus explicites sont logiquement premiers, en ce que l'existence des contenus implicites présuppose unilatéralement celle des contenus explicites sur lesquels ils se greffent, et qu'éventuellement même, [...] ils détournent à leur seul profit* ». Le contenu implicite se greffe alors au contenu explicite en l'associant aux interlocuteurs et aux contextes.

De ce fait, la signification implicite ne peut être comprise qu'une fois la signification explicite saisie. « *Le rapport entre les deux éléments est donc une sorte de dépendance unilatérale, une des significations, et une seule, étant nécessaire à la saisie de l'autre* ». (Ducrot, 1998 cité par Bailly et Haas dans leur mémoire, 2005 : 22)

L'implicite est une allusion qui doit être déchiffrée (décodée). Il est aussi une adaptation à l'énonciateur. L'implicite représente une continuité avec le déjà fait, le déjà dit et exige de la part de l'interlocuteur une mise en hypothèse. L'interlocuteur doit à tout moment s'adapter à la situation donnée. Il doit sans relâche suivre les règles du jeu imposées par le locuteur. L'implicite relève du contrat de communication. (Voir chapitre 2 : 6)

Dans le cas des discours conflictuels comme le discours contestataire, si le récepteur (l'opposant) ne capte pas les allusions, les sous-entendus de l'émetteur, une situation faussée s'installe, la communication ne passe plus ou du moins, elle ne passe pas telle que l'aurait voulu l'émetteur (les contestants), elle peut donner lieu à des équivoques. (Guiziou, 2005 : 204)

L'implicite concourt à la force de l'argumentation dans la mesure où il engage l'allocataire à compléter les éléments manquants dans les énoncés prononcés par le locuteur. Il est doté d'une grande force argumentative parce qu'il provoque une activité de déchiffrement qui permet une coopération avec le discours. L'implicite renforce l'argumentation en présentant sous forme indirecte et voilées les croyances et opinions qui en constituent les prémisses incontestées. De plus, certaines valeurs et positions ont plus d'impact lorsqu'elles sont avancées sur le mode du cela va de soi et glissées dans le discours de façon à ne pas constituer l'objet déclaré du dire (Amossy, 2013 : 190). Ce sont des évidences qui n'ont pas besoin d'être formulées en toutes lettres. Elles échappent à toute contestation. Le *dire et le non dire* est perçu dans une perspective argumentative. C'est ce que précise Ducrot (1972 : 6) lorsqu'il avance que:

« (...) la formulation d'une idée est la première étape, et décisive, vers sa mise en question. Il est donc nécessaire à toute croyance fondamentale, qu'il s'agisse d'une idéologie sociale ou d'un parti pris personnel, de trouver, si elle s'exprime, un moyen d'expression qui ne l'étale pas, qui n'en fasse pas un objet non assignable et donc non contestable ».

(Cité par Amossy, 2013 : 191)

Ce moyen d'expression argumentatif n'est autre que l'implicite, il permet *« de dire quelque chose sans accepter pour autant la responsabilité de l'avoir dit, ce qui revient à bénéficier à la fois de l'efficacité de la parole et de l'innocence du silence »*. (Adeishvili, 2016 : 12).

Toute langue a recours à des stratégies pour exprimer ce qu'elle n'a pas les moyens de dire dénotativement. Il existe donc une certaine pauvreté de la langue pour tout exprimer. Cette lacune peut être comblée par le recours à diverses stratégies discursives, ce qui entraîne l'implicite. Mais, il existe d'autres raisons telles que l'empêchement officiel d'exprimer ce que l'on désire, c'est-à-dire la censure ou bien dans un souci d'apporter une certaine élégance au discours ou d'aiguiser la curiosité de son interlocuteur. Tout réside dans l'intention de l'émetteur du message.

Toutefois, l'implicite ne suppose pas uniquement l'émetteur, il ne peut exister sans l'autre, le récepteur. Il repose sur un contrat social : les différents membres d'un groupe,

d'une communauté se reconnaissent parce qu'ils adhèrent à des représentations du monde, à des intérêts communs.

Dans une situation donnée, tout se passe comme si le locuteur fouille dans le lot de références qui lui sont familières pour en extirper celles qu'il suppose partagées par son interlocuteur. Le fonctionnement implicite, défini comme implicite culturel sous-entend une organisation de la réalité. Il présuppose un ensemble d'opinions et de croyances qui se donnent comme discutables. L'implicite entraîne une adhésion immédiate à une certaine vision du monde.

L'implicite culturel trace les contours d'une communauté en faisant émerger ce qui relève d'un vécu et exclu symboliquement ceux qui ne peuvent s'y reconnaître. (Guiziou, 2005 : 207)

Dans les discours politiques, tout comme dans les discours contestataires, l'implicite peut devenir une arme ou un bouclier, une défense pour nier ce qui est exprimé car cela n'est pas dit ouvertement. Dans ce type de communication, le locuteur peut faire comme s'il n'avait pas réellement émis le message inscrit, tandis que le destinataire a le droit de faire comme s'il n'avait pas déchiffré les allusions. C'est pour cette raison que Goffman (1975) affirme : « *La caractéristique de la communication par sous-entendu est donc niable : on n'est pas tenu d'y faire face* ». (Cité par Idem : 209)

Ce qui suit sont les définitions conceptuelles de l'implicite proposées par Kerbrat-Orecchioni, Oswald Ducrot et Herbert Paul Grice.

3.2. L'implicite selon Kerbrat-Orecchioni

Pour Catherine Kerbrat-Orecchioni, définir l'implicite revient à définir les types d'ancrage. Le postulat de départ est que chaque unité de contenu possède dans l'énoncé une trace verbale qui lui sert de support, c'est-à-dire qu'il est ancré textuellement : « *toute unité de contenu susceptible d'être décodée possède dans l'énoncé un support linguistique quelconque* ». (Kerbrat-Orecchioni, 1986 : 13) Elle répartit la représentation linguistique en deux types d'ancrages des contenus verbaux :

3.2.1. L'ancrage direct d'une unité de contenu

Il est caractérisé par l'existence d'un support signifiant dans l'énoncé. Ce type d'ancrage concerne les contenus explicites c'est-à-dire le sens dégagé sur la base du matériau linguistique. Mais, il concerne aussi certains contenus implicites comme les présupposés, les valeurs illocutoires et quelques types de sous-entendus.

3.2.2. L'ancrage indirect d'une unité de contenu

Ce type concerne les contenus implicites qui se greffent à la totalité ou à une partie d'un ou plusieurs niveaux de contenus hyper ordonné de l'énoncé. Nous déduisons que l'émergence de ces unités peut solliciter des indices de nature : cotextuelle (l'environnement verbal), paratextuelle (prosodique, mimiques, gestes, etc) et contextuelle (l'environnement situationnel).

3.3. L'implicite selon Ducrot

La théorisation de la dimension implicite du sens a critiqué le fait de considérer la langue comme un code. « *Dire que les langues naturelles sont des codes destinés à la transmission de l'information d'un individu à un autre, c'est admettre du même coup que tous les contenus exprimés grâce à elles sont exprimés de façon explicite (...)* ». (Ducrot, 1972 cité par Sarfati et Paveau, 2013 : 223)

Or, la justification du recours discursif à l'implicite vient de l'importance tenue par ce mécanisme de construction du sens dans l'activité des locuteurs : « *Or on a bien fréquemment besoin, à la fois de dire certaines choses, et de pouvoir faire comme si on ne les avait pas dites, de les dire, mais de façon telle qu'on puisse en refuser la responsabilité* » (Ducrot, 1972 cité par Habert, 1982 : 205). Selon O. Ducrot, nous faisons appel à l'implicite, quand il s'agit de dire quelque chose qu'on ne veut/peut pas dire explicitement, c'est-à-dire refuser d'assumer la responsabilité de ses dits.

Ce recours est rapporté à deux types de raison. Une raison culturelle en vertu de laquelle certaines limites éthiques sont imposées à ce qui peut se dire ouvertement. « *Elle tient d'abord au fait qu'il y a, dans toute collectivité [...] un ensemble non négligeable de tabous linguistiques [...] des thèmes entiers qui sont frappés d'interdit et protégés par une sorte de loi du silence* ». (Ducrot, 1972 cité par Sarfati et Paveau, 2013 : 223)

Une raison liée à la conduite de l'échange. Elle constitue une justification pratique sinon politique. « *Une seconde origine possible au besoin d'implicite tient au fait que toute affirmation explicitée devient, par cela même, objet de discussions possibles. Tout ce qui est dit peut être contredit* ». (Ibid cité par Ibid : 223)

C'est cette seconde raison qui rend nécessaire l'étude des différentes modalités de l'implicite et les stratégies de l'utilisation du langage. La communication verbale est le théâtre d'affrontements de point de vue antagonistes.

Ducrot distingue deux catégories de l'implicite : ceux qui se fondent sur le contenu de l'énoncé (le présupposé) et ceux qui mettent en cause le fait de l'énonciation (le sous-

entendu) (Garric et Calas, 2007 : 91). Il les désigne par l'implicite linguistique et l'implicite discursif. Le premier apparaît dès le composant linguistique, le second se découvre du composant rhétorique. Il distingue également deux classes d'inférences : les présuppositions (l'implicite littéral) et les implications (l'implicite non littéral).

3.3.1. L'implicite de l'énonciation et l'implicite de l'énoncé

Ducrot affirme qu'il s'agit de la différence entre deux effets de sens dont le premier rend compte seulement du composant linguistique, tandis que le deuxième rend compte non seulement du composant linguistique mais aussi du composant rhétorique : « *Il s'agira pour nous de distinguer deux types particuliers d'effets de sens, et de montrer qu'il y a intérêt à rendre compte de l'un dès le niveau du composant linguistique, alors que l'autre exige l'intervention du composant rhétorique* ». (Ducrot, 1969 : 33)

L'auteur rappelle qu'un énoncé peut intégrer des informations explicites dites contenu posé et des informations implicites. Ces dernières lorsqu'elles sont déclenchées par les termes constitutifs de l'énoncé, sont appelées des présupposés (composant linguistique). En revanche, si elles sont tributaires de données relatives à la situation d'énonciation, elles sont appelées sous-entendus (composant rhétorique). Chez Ducrot, la notion d'implicite est abordée avec les lois du discours. (Garric et Calas, 2007 : 91)

3.4. L'implicite selon Grice

Pour le philosophe Herbert Paul Grice, l'implicite correspond au passage du sens littéral d'un énoncé au sens non-littéral. Il stipule que ce passage est régi ou ordonné par un ensemble de règles qu'il désigne *principe de coopération*. Il nomme ce passage *implicature* ou *implication*.

Dans les implicites, H.P Grice distingue ceux qui sont conventionnels et ceux qui sont non-conventionnels. Les implications qui naissent du sens conventionnel de la phrase sont appelées lexicales ou conventionnelles. Ce type d'implicite gricéen rejoint le présupposé de Ducrot. Celles qui visent des actes qui ne constituent pas explicitement l'objet du dire illustrent des actes de langage indirects et sont appelées conversationnelles. Ce type d'implicite rejoint le sous-entendu de Ducrot. L'analyse de l'implicite qui relève des actes illocutoires est inaugurée essentiellement par H.P. Grice qu'il aborde avec le concept de principe de coopération. (Garric et Calas, 2007 : 93)

4. La notion d'inférence

Nous abordons cette notion car elle est étroitement liée au concept de l'implicite. Selon C.Kerbrat-Orecchioni (1986 : 24 cité par Mirela, 2005 : 32), l'inférence est « *toute proposition implicite que l'on peut extraire d'un énoncé, et déduire de son contenu littéral en combinant des informations de statut variables (internes et externes)* ».

L'allocutaire face à une proposition qu'il croit déceler dans le discours, ne peut pas savoir avec certitude si la thèse reconstruite est le fruit de son imagination ou si elle se trouve dans le texte (discours) en question. L'allocutaire doit alors se livrer à un calcul interprétatif, un travail à base d'hypothèses sur la signification et l'intention de l'énoncé.

En logique formelle, l'inférence est le processus de déduction qui, à partir d'un certain nombre d'informations connues appelées prémisses, permet de dériver de nouvelles informations (les conclusions). Cette opération est une activité de raisonnement qui porte sur le passage d'une proposition à une autre quant à leur possible valeur de vérité. Dans ce cas, elle consiste à tenir pour vraie une proposition (la conclusion) en raison de son lien avec d'autres propositions déjà tenues pour vraies. (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 309)

Depuis Aristote, la logique s'efforce de dégager et de formuler des schémas d'inférence démonstrative, à savoir des schémas dans lesquels la vérité des prémisses garantit celle de la conclusion. Des prémisses vraies aboutissent à des conclusions vraies. Cependant, mêmes des prémisses fausses peuvent aboutir à des conclusions vraies. (Bracops, 2006 : 95)

Cette définition a pour défaut de réduire les faits de langage à une description purement logique. Toute connaissance sur le monde et la situation de communication dans laquelle ces faits sont produits et interprétés, ne sont pas prises en considération.

A cet effet, O. Ducrot (1983 : 10-11 cité par Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 310) donne à l'inférence une autre définition (une définition qui fait référence aux langues naturelles) :

« Nous entendons par acte d'inférer non pas l'acte psychologique qui consiste à fonder une conviction sur certains indices, mais un acte de langage dont l'accomplissement implique la production d'un énoncé. Le locuteur L d'un énoncé E fait un acte d'inférer si, en même temps qu'il énonce E, il fait référence à un fait précis X qu'il présente comme le point de départ d'une déduction aboutissant à l'énonciation de E (...) ».

Ducrot affirme que l'inférence est la relation qui existe entre un fait et la production d'un énoncé. Ce dernier présentant ce fait comme le point de départ d'une déduction débouchant précisément sur la production de l'énoncé. Il s'agit des liens entre l'énoncé et ses données contextuelles et situationnelles pour interpréter le message reçu et saisir les informations

implicites. Par exemple, le locuteur produit l'énoncé « On n'ira pas se promener ce matin » après avoir ouvert les rideaux et vu tomber une pluie diluvienne. La pluie est le fait qui amène à la déduction de cet énoncé. (Cité par Bouatia et Zerfaoui dans leur mémoire, 2015 : 36)

Quant au modèle d'inférence que propose H.P Grice, il repose sur l'hypothèse qu'il y a un rapport de symétrie entre le comportement du locuteur et celui de son destinataire. Les inférences dépendent alors de l'intention du sujet parlant et de l'application d'un ensemble de règles (ou maximes) qu'il désigne par principe de coopération. (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 311)

Ainsi, interpréter un discours revient à en faire jaillir le non-dit en établissant des inférences. L'inférence est définie par l'ajout d'informations qui ne sont pas explicitement données mais que l'interlocuteur peut déduire à partir de ses connaissances générales sur le monde et de données situationnelles. Ce processus inférentiel d'interprétation met en jeu deux types de compétences : la compétence logique et la compétence encyclopédique. (Cité par Bouatia et Zerfaoui dans leur mémoire, 2015 : 36)

Et si l'inférence est définie comme un processus interprétatif qui consiste à mettre en relation ce qui est dit explicitement avec autre chose que ce dit, trois types d'inférences sont déterminées selon la nature de cet *autre chose* sur quoi s'appuie le sujet interprétant pour construire le sens implicite des actes de communication. (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 312)

- L'inférence contextuelle où le sujet interprétant s'appuie sur les énoncés qui entourent l'énoncé considéré d'une conversation ou d'un texte écrit.

- L'inférence situationnelle où le sujet interprétant a recours aux données de la situation. Par exemple, si nous prenons l'énoncé 11 de notre corpus: « j'ai testé ce régime et je n'ai pas maigri, alors je change de régime ». Cet énoncé sera une constatation sur un surplus de poids si celui qui parle est un homme obèse ayant essayé un régime et qui s'adresse à son ami l'interprétant. Or, dans notre cas, ce n'est pas un homme obèse qui parle mais un contestant qui s'adresse à un régime politique. Cet énoncé est une constatation sur la mauvaise gestion d'un pouvoir. Du fait que les situations sont différentes, l'inférence est différente.

- L'inférence interdiscursive où le sujet interprétant est amené à mobiliser un savoir préconstitué qui se trouve dans sa mémoire conceptuelle. Il mobilise un certain nombre de croyances qui existent dans une société donnée. Cette inférence est généralement utilisée pour interpréter les slogans publicitaires ou autres. Par exemple, l'énoncé 8 contient la réplique suivante « rejoins l'empire ! on a du kachir ». Cette réplique ne peut être comprise que si un

certain nombre de croyances qui existent dans une société donnée est mobilisé sur ce que représente le *kachir*. (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 312)

La notion d'inférence a comme nomination *implication* chez F. Recanati, *implicature* (*implicitation*) chez H.P. Grice, *implicite rhétorique* chez O. Ducrot et *sous-entendu* chez Kerbrat-Orecchioni. L'inférence est donc un terme générique pour désigner le sous-entendu.

5. La notion de contexte

Dans le chapitre précédent lié aux actes de langage, nous avons vu une certaine convention terminologique relative au terme de *contexte*. Le contexte était désigné par cotexte et la situation par contexte.

Dans cette section, nous présentons une autre terminologie relative à ce terme qui est désigné par *environnement discursif*. Il correspond à ce que Prieto appelle *circonstances*. Pour lui (1966 : 13), la notion de contexte est l'équivalent des circonstances d'énonciation. Ces dernières se définissent comme tous les faits connus par la personne qui attribue un sens à une séquence sonore ou écrite. (Haillet, 1995 : 15)

Les faits connus englobent tant le *contexte* et la *situation* (données directement perceptibles) que les *savoirs accumulés* dont nous disposons au moment où nous attribuons un sens à un segment de discours. (Idem : 16)

Les circonstances d'énonciation = contexte + situation + savoirs accumulés.

- Le contexte équivaut aux données perceptibles d'ordre linguistique. Un énoncé peut être précédé ou suivi par d'autres énoncés, un verbe par des syntagmes nominaux, etc.
- La situation correspond aux données extralinguistiques (paralinguistiques et paraverbales tels que les gestes et mimiques) qui accompagnent l'acte d'énonciation. Par exemple, les mimiques ou les gestes qui accompagnent éventuellement la production de discours, le lieu où nous nous trouvons, ce vers quoi se dirige le regard du locuteur, etc.
- Les savoirs accumulés correspondent à l'ensemble des connaissances partagées avec les membres de la communauté linguistique impliquée directement ou indirectement par l'énonciation.

C'est en rapport avec ces *circonstances* qu'est attribué un sens à un segment de discours.

Cette définition du contexte par Pietro va nous permettre par la suite, de situer le rôle du contexte dans la différenciation de deux types d'inférences/d'implicites. (Voir infra sous 10)

6. Les intérêts de l'implicite

6.1. L'implicite comme manifestation involontaire

Le locuteur énonce ses idées sans avoir l'intention consciente de véhiculer implicitement une information. Dans ce cas, l'implicite est une manifestation involontaire d'un contenu affectif ou intellectuel du locuteur. Mais, il arrive que ce soit le récepteur, qui involontairement, interprète mal les propos de l'émetteur. Cela tient à l'intensité des projections, des attentes plus ou moins conscientes que le récepteur attribue au message. Il attend de l'autre qu'il s'exprime dans le sens qui lui est le plus favorable. (Bailly et Haas dans leur mémoire, 2005 : 27)

6.2. Les manœuvres stylistiques

Le locuteur utilise toute sorte de ruse pour exprimer discrètement le contenu implicite. Connaissant les conventions langagières, le locuteur fournit habilement les données susceptibles de guider le raisonnement de l'auditeur pour l'amener à interpréter l'énoncé de telle ou telle façon et à aboutir à telles conclusions prédéfinies. Les mots sont choisis en fonction d'une décision préalable d'induire tel ou tel effet. (Idem : 28)

6.3. L'humour

Le caractère humoristique d'un énoncé ou d'une image peut servir à interpeller l'allocutaire. A travers l'humour, le locuteur transmet un implicite et agit sur son allocutaire. (Ibid : 28)

6.4. La responsabilité de l'énonciation

Il peut arriver que le locuteur ait besoin à la fois de dire une idée et à la fois de pouvoir refuser la responsabilité de l'avoir dite. La vertu du sous-entendu est essentiellement dans la possibilité qu'il offre au locuteur d'assumer ou de fuir la responsabilité de la signification de son propos. Soit en la niant, soit en laissant peser la charge sur l'allocutaire.

Le locuteur réduit sa responsabilité à la signification littérale, qui peut toujours se présenter comme indépendante. Quant à la signification implicite, elle peut d'une certaine façon être mise à la charge du destinataire. Celui-ci l'a déduit par une sorte de raisonnement à partir de l'interprétation littérale.

Le proverbe et la citation sont des moyens d'exprimer des idées sans porter l'éventuel inconvénient d'en être l'auteur. De même que l'emploi du conditionnel et de certaines figures de style comme la litote. (Bailly et Haas dans leur mémoire, 2005 : 28)

6.5. Les tabous

Dans toutes les sociétés, il existe des mots qui ne doivent pas être prononcés, des sentiments ou des événements qui constituent un interdit d'origine sociale, ce sont des tabous.

Lorsqu'un mot ou une expression est chargé de signification inacceptable, d'autres mots lui sont substitués pour transmettre implicitement la même signification sans la formuler explicitement. Selon la situation, son interlocuteur et son vécu, le locuteur ne peut se permettre de dire certaines d'informations, d'exprimer certaines idées parce que l'acte de les donner constituerait une attitude considérée comme répréhensible. Dans la mesure où le locuteur peut avoir l'envie ou le besoin d'exprimer ces informations, il devient nécessaire d'avoir à sa disposition des modes d'expressions implicites, qui permettent de laisser entendre sans encourir la responsabilité d'avoir dit. (Idem : 29)

6.6. La remise en question

A partir du moment où une information est formulée de manière explicite, elle devient un thème de discussion et elle est susceptible d'être niée ou remise en question par l'allocutaire. Afin d'exprimer une opinion et de la protéger des contestations de l'interlocuteur, le locuteur peut en faire un présupposé implicite. Nier les présupposés que pose l'interlocuteur, marquer son opposition, c'est agresser cet interlocuteur en l'accusant d'avoir dit des choses fausses. (Ibid : 29)

6.7. Agir sur le destinataire

Chaque locuteur, avant même de s'exprimer, se représente, en fonction de son expérience de l'activité linguistique, les déductions que l'allocutaire fera. Il anticipe déjà l'effet que les paroles peuvent avoir et choisit ainsi celles qui ont de grandes chances de produire les conséquences qu'il désire : faire admettre une opinion ou déclencher un acte.

Tous les actes de parole transforment les rapports existants entre les interlocuteurs. Lorsqu'un ordre est donné, non seulement une volonté est exprimée, mais on fait savoir que l'on a le droit, dans cette situation, de donner des ordres et cela modifie les rapports sociaux entre les interlocuteurs. (Idem : 30)

A titre d'exemple, les politiciens intègrent l'implicite dans leurs discours. L'interlocuteur, se sentant obligé de continuer la communication, se retrouve face à un dilemme : soit il s'oppose au présupposé au risque d'être accusé d'interrompre l'échange ou de sortir du sujet, soit il continue la communication et, par son silence, consent à ce que le présupposé soit accepté comme évidence.

En somme, par l'implicite, il est possible de susciter certaines pensées ou opinions chez l'allocutaire, sans prendre le risque de les formuler soi-même. Il est possible de faire croire sans avoir dit. Comme il est possible de pousser à agir sans prendre le risque d'être responsable de cet agir.

7. Herbert Paul Grice et l'implicite

7.1. L'intention de communication

C'est entre 1957 et 1969 qu'Herbert Paul Grice a posé les jalons d'une théorie sémantique et d'une théorie pragmatique, toutes deux complémentaires. L'une et l'autre sont fondées sur l'hypothèse du caractère intentionnel de la communication. Il intègre dans le processus d'interprétation des phrases, deux notions essentielles : l'état mental qui correspond aux intentions des interlocuteurs au moment de la communication, et l'inférence qui correspond au raisonnement déductif que les interlocuteurs sont capables d'élaborer. En outre, Grice rend compte de deux éléments négligés par les modèles d'Austin et de Searle, à savoir, l'importance du contexte et de la situation de communication. (Bracops, 2006 : 69)

La première notion donne lieu au principe de la signification non-naturelle qui stipule que la compréhension d'un énoncé revient pour le destinataire à la compréhension de l'intention du locuteur par la reconnaissance de cette intention.

La deuxième notion donne lieu au principe de la coopération qui avance que les inférences que tire le destinataire sont le résultat de l'hypothèse que le locuteur coopère.

7.2. La signification naturelle

Elle correspond à l'indice de Charles Peirce. Un phénomène est mis en rapport avec un signe qui le manifeste, sans qu'aucun raisonnement par inférence ne soit requis. Leur existence est indépendante. Par exemple, la fumée est le signe naturel du feu. La fumée indique la présence d'un feu et le feu existe indépendamment de l'interprétation qui est faite de la fumée. De plus, il n'y a pas une intention de communiquer, il y a un indice ou une indication naturelle. (Idem : 92)

7.3. La signification non naturelle

Signifier quelque chose à quelqu'un consiste à instaurer une relation intentionnelle. Elle se distingue intrinsèquement de la signification naturelle. Outre l'indication, le langage humain fait appel à d'autres ressorts. Les actes qui vérifient le principe de la signification non

naturelle sont les actes de communication ayant pour but avéré de faire reconnaître par le destinataire, l'intention qu'a le locuteur de lui faire reconnaître son intention, « (...) *dire qu'un locuteur a voulu dire quelque chose par une phrase, c'est dire que ce locuteur a eu l'intention, en produisant cette phrase, de produire un effet sur son interlocuteur grâce à la reconnaissance par cet interlocuteur de son intention* ». (Moeschler et Reboul, 1998 : chapitre 2 : 3)

La réussite probable de cet acte reste suspendue à l'inférence qui permet au destinataire d'identifier les contenus qu'on souhaite lui transmettre.

La signification non naturelle présente deux intentions (double intention du locuteur) : celle de communiquer qui en tant que telle demande à être reconnue par l'interlocuteur (intention communicative) et celle d'informer qui appelle une identification précise de la signification communiquée (intention informative). (Sarfati et Paveau, 2013 : 216)

A titre d'exemple, l'énoncé 5 de notre corpus : « Ce n'est pas un match de football Non aux prolongations !! » est utilisé par le contestant pour communiquer une intention qui demande à être reconnue par l'opposant. L'interprétation de l'énoncé dépend de cette intention et demande à ce que la signification soit bien identifiée. Le contestant veut dire par cet énoncé que la prolongation du 4^{ème} mandat par le président est inacceptable.

La notion de signification non-naturelle prévoit aussi que l'interprétation d'un énoncé ne se réduit pas toujours à la signification linguistique conventionnelle de la phrase correspondante. Il y a donc une différence entre ce qui est dit (la signification linguistique conventionnelle de la phrase) et ce qui est transmis ou communiqué (l'interprétation de l'énoncé). C'est à cette différence, négligée par Searle, que correspond la notion d'implicature (l'implication) instaurée par H.P Grice. Si la signification est ce qui est dit, l'implicature est ce qui est communiqué, dans la mesure et à proportion de ce que, ce qui est transmis est différent de ce qui est dit. (Moeschler et Reboul, 1998 : chapitre 2 : 6)

La signification non naturelle est dite conventionnelle ou non conventionnelle. Selon Grice, la signification non conventionnelle est le mode de communication le plus fréquemment utilisé et mérite une analyse particulière. Contrairement à Searle, qui en référence au principe d'exprimabilité, voit en la signification conventionnelle, le mode d'expression standard. Pour lui, les énoncés qui y échappent, c'est-à-dire, non conventionnels, sont des phénomènes marginaux et ne méritent pas d'analyse particulière. (Bracops, 2006 : 93)

7.4. La théorie de la conversation

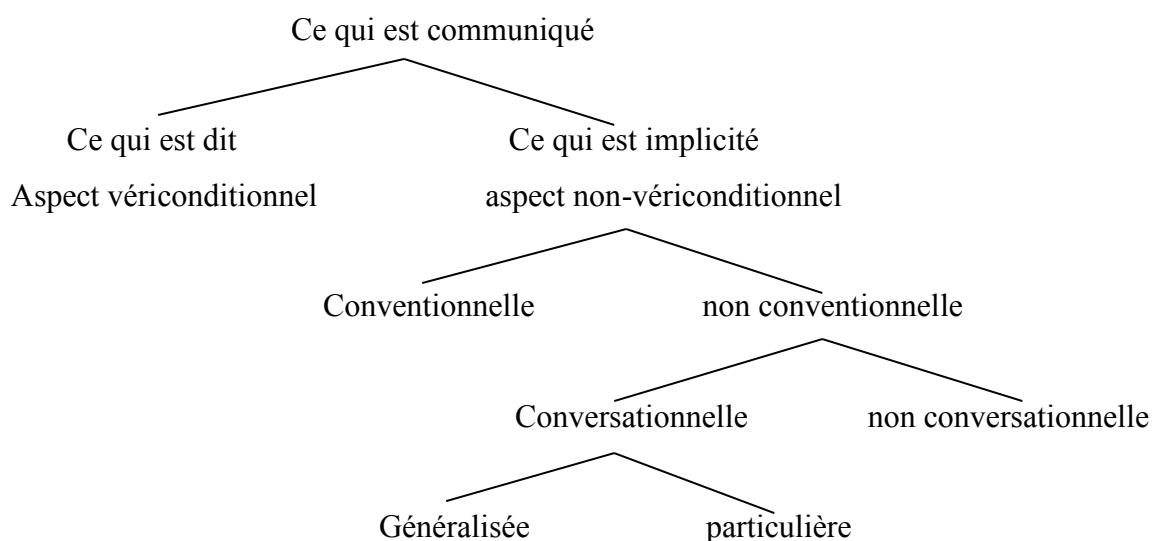
Cette théorie est une réflexion sur les conditions de réussite de la communication et ses conditions de possibilité. Dans son inscription philosophique, la détermination des principes de la conversation s'apparente au projet de formulation d'une éthique et au projet de recherche de ses fondements. L'entreprise de H.P Grice consiste à caractériser l'éthique de la communication sous-jacente à la dynamique des échanges. Grice avance qu'à côté de ce qu'un ensemble d'énoncés permet de signifier en vertu des seules conventions linguistiques, il existe un autre plan de signification obtenu par des mécanismes sémantiques liés au contexte. Dans les deux cas, le destinataire développe un calcul sémantique lié à la mise en œuvre d'une inférence. Grice parle alors, d'implications conventionnelles et d'implications conversationnelles. (Sarfati et Paveau, 2013 : 217) (Voir infra sous 8.5.1 et 8.5.2)

7.5. La notion d'implication

Selon H.P Grice, lorsqu'un locuteur s'exprime, il peut dire tout bonnement ce qu'il veut communiquer. Mais, il peut aussi communiquer au-delà de ce qui est dit par la phrase. C'est-à-dire, au-delà de la signification linguistique conventionnelle de la phrase. C'est ce qui est appelé *implication*. Donc, un énoncé communique un dit, plus ce qui est implicite. (Bracops, 2006 : 71) Le contenu communiqué sur le mode du dit correspond au contenu logique de l'énoncé et concerne ses aspects vériconditionnels. En revanche, ce qui est impliqué concerne les aspects non-vériconditionnels. (Moeschler et Reboul, 1994 : 251)

L'ensemble des contenus implicites détecté dans les énoncés implique un système de catégorisation qui comprend toutes les occurrences.

Le schéma de l'implicite proposé par H.P Grice est comme suit :



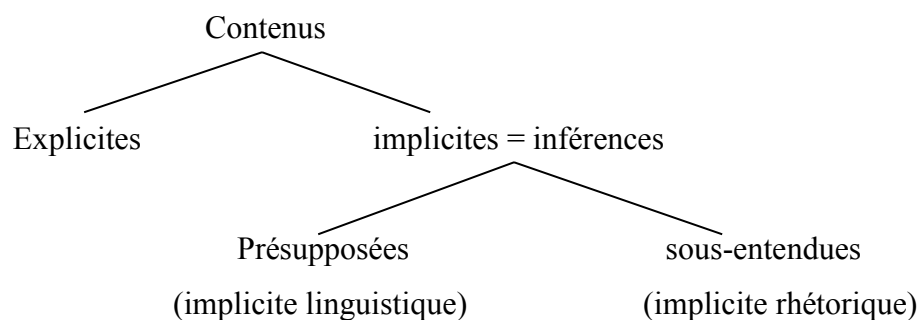
Classification de H.P Grice, 1975 (citée par Kerbrat-Orecchioni, 1986 : 19)

Cependant, pour Kerbrat-Orecchioni, la classification telle qu'elle est conçue par Grice paraît trop recherchée. Elle reproche à Grice d'avoir exagéré le détail jusqu'aux troisième et quatrième axes qu'elle considère non opératoires. Kerbrat-Orecchioni rejoint alors Sadock qui voit la nécessité de limiter le champ des maximes conversationnelles afin de se permettre de distinguer entre implicatures conversationnelles et non conversationnelles. « *Les implicatures généralisées ne sont censées dépendre que de la structure sémantique et formelle de l'énoncé et de l'application des maximes conversationnelles, cependant que les implicatures particulières font intervenir en outre certaines particularités du contexte énonciatif* ». (Kerbrat-Orecchioni, 1986 : 20)

Donc, les implicatures généralisées sont liées à des facteurs purement linguistiques, elles sont liées à l'énoncé. Par contre, les implicatures particulières incitent l'intervention des particularités contextuelles de l'énoncé, elles sont liées à l'énonciation.

Kerbrat-Orecchioni souligne également que les particularités contextuelles distinguées par Grice sont impliquées dans toutes les classes « *Mais les données contextuelles peuvent en fait intervenir à tous les niveaux distingués par Grice, et c'est bien en vain que nous avons tenté d'appliquer à nos exemples* ». (Ibid : 20)

La classification de Kerbrat-Orecchioni ne prend en compte que les deux axes premiers. Elle est similaire à celle de Ducrot avec une différence qui se situe sur le plan terminologique. Chez Ducrot, l'implicite linguistique correspond au présupposé et l'implicite rhétorique correspond au sous-entendu. Le schéma de l'implicite proposé par Kerbrat-Orecchioni et Ducrot se résume ainsi :



(Catherine Kerbrat-Orecchioni, 1986 : 20)

7.5.1. L'implication conventionnelle ou lexicale

Il nous est possible de communiquer au-delà de ce qui est dit en recourant à un moyen conventionnel. Le sens conventionnel des mots utilisés et la forme de la phrase suffisent à comprendre la signification de l'énoncé. Ce type d'implication est produit par la forme conventionnelle de l'expression linguistique. Le contexte et la situation de communication ne jouent aucun rôle dans l'interprétation. C'est pourquoi, elle est aussi appelée lexicale. (Bracops, 2006 : 71)

Si nous prenons l'énoncé 6 de notre corpus:

« Ouvert pour toutes solutions
Sauf pour le 4^{ème} « mandat » « bis » ne fait pas partie
d'Algérie de DEMAIN »

Cet énoncé est dépendant de son contexte d'énonciation et de la situation de communication. Cependant, le sens conventionnel des mots utilisés permettent et suffisent à comprendre la signification de celui-ci. Il infère l'implication conventionnelle « pas de prolongation de 4^{ème} mandat »

De même avec l'énoncé 11 de notre corpus : « J'ai testé ce régime et je n'ai pas maigri alors je change de régime ». Ce slogan dépendant du contexte contestataire, est autonome sémantiquement (Voir Chapitre 1 : 6.3) La convention utilisée est une conclusion signalée par *alors* et l'énoncé infère l'implication conventionnelle « ce régime est inefficace », « non à ce régime ».

Pour l'énoncé 25 : « Nul ne peut arrêter un peuple sur le chemin de son destin », il est indépendant du contexte d'énonciation. C'est un adage utilisé dans ce contexte contestataire. Il infère comme une implication conventionnelle « Le peuple est en marche pour changer son destin ». La convention utilisée est une présupposition signalée par le verbe *arrêter*.

Notre analyse des énoncés (infra sous 12.) montre que les énoncés 7, 18, 19, 28 et 29 sont des implications conventionnelles. L'inférence se déduit directement de leur sens conventionnel.

7.5.2. L'implication non conventionnelle ou conversationnelle

De par son nom, ce type d'implication fait que nous communiquons en recourant à un moyen non conventionnel. Elle nécessite un raisonnement de la part de l'interlocuteur. Cette implication est aussi appelée conversationnelle ou discursive. Elle équivaut aux actes de langage indirects de Searle. Ce type d'implication est dépendant de l'énonciation, il est produit du contexte. L'implication conversationnelle résulte du principe de coopération et de l'application des maximes conversationnelles (respect ou transgression). (Voir infra sous 8.8)

7.5.2.1. L'implication conversationnelle généralisée

C'est une implication entrée dans l'usage. Elle se déclenche automatiquement par l'utilisation de certaines formes linguistiques dans l'énoncé. Comme l'implication conventionnelle, elle est indépendante du contexte et de la situation de communication. Elle se constitue sans avoir besoin d'un contexte particulier. A ce titre, comme elle est dépendante de la forme des expressions et de leur contenu, elle a tendance à être confondue avec l'implication précédente. Elle équivaut aux actes de langage indirects conventionnels de Searle. (Voir chapitre 4 : 3.6.2.1)

L'énoncé 28 : « Le peuple s'engage Pouvoir dégage » et l'énoncé 29 : « La volonté du général est contre la volonté Générale » sont entrés en usage dans toute contestation politique. Il infère comme une implication conversationnelle généralisée « Le pouvoir doit partir », « Le général s'oppose au peuple ».

Néanmoins, il est souvent difficile de différencier une implication conventionnelle d'une implication conversationnelle généralisée. La signification de ces deux énoncés peut être également déduite de leur sens conventionnel. Ils peuvent être considérés comme des implications conventionnelles. Ces implications s'échelonnent sur un continuum allant du plus conventionnel au moins conventionnel. (Bracops, 2006 : 73)

7.5.2.2. L'implication conversationnelle particulière

Elle ne se déclenche pas automatiquement. Elle est mise en œuvre par la relation établie entre l'énoncé et certains éléments liés au contexte et aux circonstances particulières de la situation de communication. Elle est contextuellement dépendante (elle suppose l'accès à un ensemble d'informations d'arrière-plan constituant les connaissances communes). Elle équivaut aux actes de langage indirects non conventionnels de Searle.

En guise d'exemple, si nous prenons l'énoncé 2 de notre corpus d'étude : « Nous ne voulons ni du cadre ni des clous qui le FIXENT », nous pouvons inférer deux interprétations selon les circonstances de la situation de la communication.

La première peut signifier que les locuteurs ne veulent plus voir les tableaux du président qui sillonnent le pays. La deuxième peut signifier que les locuteurs ne veulent plus du système en place, ni le président, ni son gouvernement.

Néanmoins, comme supra, il est difficile de déterminer quand il s'agit d'une implication conversationnelle générale ou particulière. Tout dépend du degré d'évidence que revêt pour l'interlocuteur, l'implication mise en jeu. Donc, elles ne relèvent pas de deux

catégories distinctes mais s'échelonnent sur un continuum allant du plus conventionnel au moins conventionnel. (Bracops, 2006 : 73)

7.6. Les caractéristiques des implications

Ce sont plus des critères de distinction que des caractéristiques. Grice (1975) donne cinq critères qui permettent de distinguer les différents types d'implication.

Les caractéristiques attribuées par Grice à l'implication conventionnelle correspondent à celles attribuées par Ducrot au présupposé. Les caractéristiques de l'implication conversationnelle chez Grice rejoignent la description que donne Ducrot au sous-entendu.

Ces critères sont utilisés comme outils de caractérisation des implicites. Nous ferons appel au premier critère pour dégager les sous-entendus véhiculés par les slogans du Hirak.

7.6.1. L'annulabilité (ou cancellability)

Tandis qu'il est impossible d'annuler une implication conventionnelle sans rendre l'énoncé contradictoire, il est possible d'annuler une implication conversationnelle sans produire une contradiction. (Moeschler et Reboul, 1994 : 256)

Si nous empruntons l'exemple proposé par Bracops (2006 : 76) :

« Pierre est français, il est donc chauvin, mais tous les français ne sont pas chauvins ».

En tentant d'annuler l'implication conventionnelle (tous les français sont chauvins), nous rendons l'énoncé contradictoire.

Quant au deuxième exemple : « Il fait froid ici, mais ne ferme pas la fenêtre ».

L'annulation de l'implication conversationnelle (plusieurs interprétations) ne rend pas l'énoncé contradictoire.

7.6.2. La détachabilité

L'implication conversationnelle subsiste quand est remplacée l'expression qui la déclenche par une expression synonyme. Elle est non détachable puisqu'elle dépend du contexte. Par contre, l'implication conventionnelle est détachable, elle ne subsiste pas dans ce cas-là. En substituant l'expression, les conditions de vérité sont modifiées et l'implication est supprimée ipso facto. (Moeschler et Reboul, 1994: 256)

Nous empruntons à nouveau des exemples de Bracops :

Soit l'énoncé « Peux-tu fermer la fenêtre ? » si nous substituons l'expression « fermer la fenêtre » par « Peux-tu repousser le battant de la fenêtre ? », l'implication « Il fait froid » se maintient. C'est une implication conversationnelle.

Mais, si pour l'énoncé « Pierre est parvenu à te convaincre », nous remplaçons l'expression « parvenu à te convaincre » par « Pierre a obtenu ton accord », l'implication « Pierre a réussi à te convaincre » disparaît. C'est une implication conventionnelle. (Bracops, 2006 : 76)

7.6.3. La détermination

L'implication conventionnelle est déterminée. Elle est stable parce qu'elle est déterminée conventionnellement par la signification des mots et la forme de la phrase. Il y a qu'une seule interprétation. L'implication conversationnelle, quant à elle, est indéterminée. Elle est instable. Elle est véhiculée par n'importe quelle forme linguistique. Le degré de détermination varie selon l'usage de la forme linguistique. Il peut y avoir plusieurs interprétations. Cette forme est déclenchée par la relation entre l'énoncé et des éléments d'ordre contextuel.

A titre d'illustration, prenons les exemples suivants (proposés par Ibid : 76) :

L'énoncé « Pierre est français, donc il est chauvin » infère une seule implication « Tous les français sont chauvins ».

Tandis que l'énoncé « Il fait froid ici » infère plusieurs implications « Ferme la fenêtre », « allume le radiateur », « allons-nous en », etc. (Exemple cité par Ibid : 76)

La forme la plus représentative de l'indétermination est la métaphore. La variation dans la détermination dépend du degré de figement de la métaphore. Plus la métaphore est figée, plus l'implication est déterminée. Moeschler illustre ses propos avec l'exemple suivant :

(1) Cette chambre est une vraie porcherie.

(2) Max est un bulldozer.

L'implication de l'énoncé (1) est plus facile à déduire que celle de l'énoncé (2). La dépendance contextuelle de l'énoncé (2) est plus grande. Donc, ses implications inférables sont diverses.

Implication de (1) : cette chambre est dans un état tel qu'elle ressemble à une porcherie.

Implication de (2) : Max est solide, robuste, personne que rien n'arrête, etc. (Moeschler, et Reboul, 1994 : 258)

7.6.4. La calculabilité

Les implications conventionnelles ne sont pas calculables mais déclenchées automatiquement sur la base du contenu de l'expression. Tandis que les implications conversationnelles sont résolues sur la base du principe de coopération et des maximes conversationnelles, elles sont calculables. (Idem : 255)

Le tableau suivant synthétise les critères de distinction des implications de Grice.

Implication conventionnelle ou lexicale	Implication conversationnelle ou discursive
conventionnelle	non conventionnelle
non annulable	annulable
détachable	non détachable
déterminée	indéterminée
non calculable	calculable

7.7. Les règles de discours ou le principe de coopération de Grice

La théorie de H.P. Grice est encore aujourd'hui considérée comme une des bases de l'analyse de l'usage du langage et tout particulièrement en conversation. En effet, Grice postule que la relation qui s'instaure entre les interlocuteurs a une grande importance dans la réussite de l'échange conversationnel.

Selon lui, il existe un *principe de coopération* au sein d'une situation de communication. Le principe de coopération est le fait qu'au moins deux interlocuteurs s'engagent selon un but commun dans l'action langagière et font en sorte que la communication soit efficace.

« *Faites que votre contribution conversationnelle corresponde à ce qui est exigé de vous, au stade atteint par celle-ci, par le but ou la direction acceptée de l'échange parlé dans lequel vous êtes engagé* ». (H. P. Grice, 1975 cité par Garric et Calas, 2007 : 94)

La communication n'est donc possible que parce que les protagonistes adhèrent tacitement à ce principe. Il est nécessaire à toute tentative de communication. Sans celui-ci, nos échanges ne sont qu'une suite de remarques décousues. (Mémoire Master 1, s.d : 13)

La conformité de chacun au principe de coopération tient à l'identification et à la maîtrise de quatre catégories de communication (règles) que Grice a emprunté à Kant « *En écho à Kant, j'appellerai ces catégories Quantité, Qualité, Relation et Modalité* » (1970 : 61 cité par Sarfati et Paveau, 2013 : 217) et qu'il désigne par *maximes conversationnelles*.

Ce dispositif théorique doit garantir aussi bien dans la formulation des énoncés qu'en vue de leur compréhension, un principe d'économie, qui consiste à associer une signification minimum en vue d'un résultat communicationnel maximum. Cette théorie propose donc une modélisation des mécanismes d'inférence caractéristiques d'une langue naturelle. Pour autant, Grice insiste sur le fait qu'en situation de communication, aucun sujet ne se conforme

strictement à ces règles. La dynamique communicationnelle repose sur leur exploitation plus ou moins adéquate. La métaphore, la litote, l'ironie sont autant d'effets discursifs qui résultent de la transgression partielle, inconsciente ou délibérée, de ces maximes.

Le principe de coopération constitue un véritable postulat de la communication quelles que soient les langues et les cultures envisagées. Les maximes retenues par Grice sont des variantes de ce principe dont l'emploi est configuré par les différentes formations culturelles. (Sarfati et Paveau, 2013 : 218)

Grice avance une méthode qui consiste à opérer sur des inférences non démonstratives pour interpréter un énoncé, tout en établissant ces interprétations sur un sous-bassement défini par les maximes conversationnelles. Soient elles sont respectées, soient elles sont violées.

7.8. Les maximes conversationnelles

Mentionné supra, dans toute communication, un contrat s'opère entre les interlocuteurs afin de garantir l'efficacité de l'échange. Et ce sont les quatre maximes conversationnelles qui permettent la coopération et qui délimitent les rôles et les devoirs des interlocuteurs.

Il ne s'agit pas de règles à caractère normatif, mais de principes d'interprétation des énoncés. De ce fait, il existe des situations où ces maximes peuvent être enfreintes lors d'une conversation sans que la communication entre les interlocuteurs soit perturbée pour autant. L'apparition du mode de représentation discursif implicite exige la violation ou l'exploitation de ces maximes parce que le principe de coopération garantit une communication idéale (Mémoire Master 1, s.d : 14). Nous pouvons l'observer dans le langage courant, c'est le cas des sous-entendus, de l'ironie ou bien encore des métaphores.

8.8.1. La maxime de quantité

Elle impose un équilibre quantitatif concernant les informations données par les interlocuteurs, le nombre d'informations doit donc être assez restreint.

Que votre contribution contienne autant d'informations qu'il est requis.

Que votre contribution ne contienne pas plus d'informations qu'il est requis. (Grice, 1979 : 61)

Un manque d'informations peut porter préjudice à la communication mais une pléthore d'informations peut faire dévier la conversation amener l'interlocuteur à croire que cet excès est pour une raison particulière.

8.8.2. La maxime de qualité

Elle assure la véracité des propos échangés : ceux-ci doivent être vrais ou supposés vrais (assez de preuves).

Que votre contribution soit véridique :

N'affirmez pas ce que vous croyez être faux.

N'affirmez pas ce que pour quoi vous manquez de preuves. (Grice, 1979 : 61)

Un énoncé véridique et fondé est plus convaincant et l'interlocuteur s'applique à l'action de cet énoncé.

8.8.3. La maxime de relation

Elle témoigne de la cohérence des propos : les informations échangées doivent être en cohérence avec le thème de conversation défini au départ de la conversation.

Parlez à propos, soyez pertinent. (Ibid : 61)

8.8.4. La maxime de manière (ou de modalité)

Elle impose une certaine clarté dans les échanges : les interlocuteurs ne doivent pas être ambigus et leurs propos doivent être les plus compréhensibles possibles.

Soyez clair.

Evitez de vous exprimer avec obscurité.

Evitez d'être ambigu.

Soyez bref.

Soyez méthodique. (Idem : 62)

Ce principe de coopération s'applique aussi bien dans les transactions linguistiques que non linguistiques. Dans cet exemple, la transaction linguistique se situe dans la production de l'énoncé : « Voulez-vous signer une pétition contre la candidature du président ? »

La transaction non linguistique correspond au fait que l'interlocuteur ne dit rien et passe son chemin avec un geste de dénégation. (Bracops, 2006 : 81)

Quand les maximes sont respectées, il y a équivalence entre ce qui est dit et ce qui est communiqué. Il y a implication conventionnelle. Dans le cas contraire, c'est-à-dire le non-respect d'une maxime, il y a implication conversationnelle. Les maximes peuvent être donc transgressées par les interlocuteurs sans entraîner obligatoirement l'échec de la communication. Grice désigne cette situation de transgression par *exploitation des maximes*.

8.8.5. La violation des maximes

La violation d'une maxime peut se faire de plusieurs façons sans que le principe de coopération soit abandonné. Pour illustrer ces différents cas, nous empruntons les exemples proposés par Martine Bracops dans son ouvrage *Introduction à la pragmatique* (2006 : 84-85).

a) Contradiction entre deux maximes : pour respecter une maxime, le locuteur doit violer l'autre, mais le principe est respecté.

Exemple : si un locuteur résume un texte qu'il a lu à son interlocuteur en lui disant « le texte dit à peu près ceci : ' Il ne sert à rien d'aller vite, il vaut mieux partir en temps voulu ' ».

Cette citation approximative restitue ouvertement l'esprit du texte original (Rien ne sert de courir, il faut partir à point), mais non la lettre : la maxime de modalité y est sacrifiée à la maxime de qualité.

b) Violation involontaire d'une maxime : elle donne lieu à un malentendu ou à un doute. Mais le principe est aussi respecté.

Exemple : soit l'échange « – Quelle heure est-il ?

– Il est midi. »

Si le second locuteur fournit cette réponse alors que sa montre est arrêtée, il souhaite apporter à la communication une contribution efficace. Il est sincère, il désire respecter la maxime de qualité. Cependant, il livre involontairement une information fautive et le premier locuteur risque d'arriver en retard pour son rendez-vous.

c) Violation délibérée d'une maxime : le locuteur manifeste sa volonté de ne pas coopérer ou de mentir. Il décide de violer une maxime, le principe n'est pas respecté. Habituellement, ce choix se double de la violation de la maxime de quantité.

Exemple : soit l'énoncé « Patrick a trois chats ».

Si Patrick possède en fait cinq chats, il y a violation délibérée de la maxime de quantité. L'interlocuteur comprend que « Patrick a trois chats » et non que « Patrick a au moins trois chats ». Le locuteur refuse explicitement de jouer le jeu de la communication.

Les slogans du Hirak ont transgressé pour la plupart la maxime de qualité (figure de rhétorique) et la maxime de modalité (manque de clarté) au dépend de la maxime de quantité.

Les énoncés qui ont transgressé la maxime de qualité sont les énoncés 1, 2, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 13, 15, 17, 20, 21, 23, 24, 26 et 27. La transgression s'est faite à travers une ou plusieurs figures de rhétorique, notamment la métaphore.

Les énoncés qui ont transgressé la maxime de modalité sont les énoncés 3, 12, 14, 18, 22, 23, 25. Malgré leur brièveté, ils sont assez ambigus quant aux propos qu'ils énoncent. Cependant, pour les énoncés 12, 18 et 22, l'ambiguïté disparaît si nous leur associons les photos qui les accompagnent.

Quant aux énoncés qui ont transgressé la maxime de quantité, ce sont les énoncés 16, 28 et 29. Les informations qu'apportent ces énoncés sont restreintes. Leur signification est accessible mais pas le sens qu'ils véhiculent. Par exemple, l'énoncé 28 parle d'un engagement

de manière restreinte. Pour l'énoncé 29, il n'est pas possible de déceler quelle est la nature de la volonté générale dont parle le locuteur.

Il reste les énoncés 6, 7, 11, 19 et 25 qui n'ont violé aucune maxime.

8.8.6. L'exploitation des maximes

Dans le cas d'une exploitation, le locuteur transgresse délibérément et ouvertement une maxime. Il ne se trouve pas confronté à deux maximes contradictoires et il ne cherche pas à tromper son interlocuteur. Ce dernier doit comprendre que l'information qui lui est fournie est insatisfaisante et doit chercher à récupérer par déduction le contenu implicite. Selon Grice, cette exploitation est une fausse violation et est à l'origine du déclenchement de l'implication conversationnelle. Mais, le principe de coopération est respecté et la communication est réussie.

Pour expliciter cette exploitation des maximes, nous nous référerons cette fois-ci aux slogans de notre corpus.

a) Exploitation de la maxime de quantité :

Les phrases tautologiques constituent d'excellents exemples d'exploitation de ce type de maxime. Elles ne sont porteuses d'aucune information explicite mais, elles véhiculent une information implicite.

Nous n'avons pas de tautologies dans notre corpus mais nous avons des slogans qui exploitent la maxime de quantité.

Soit l'énoncé 16 : « Formattage du système en cours...

Ne pas interrompre S.V.P »

Dans cet énoncé, les contestants parlent d'une intention de changer le système mais avec l'emploi des trois points de suspension, ils ne précisent pas où se situe ce changement, de quel système il s'agit et jusqu'à quelle période.

b) Exploitation de la maxime de qualité :

Soit l'énoncé 21 de notre corpus d'étude : « Président – Zombie

NON A VOTRE NECROCRATIE »

Nous sommes en présence d'une métaphore. L'implication est « Le président est totalement absent de la scène politique ». Le locuteur (contestant) utilise un énoncé figuratif. Il choisit de livrer une information manifestement non véridique, afin d'amener les interlocuteurs (foule et opposant) à déduire qu'il veut leur communiquer une information étroitement liée à celle qu'il a fournie, mais véridique.

c) Exploitation de la maxime de relation :

Dans notre corpus d'étude, les contestants n'ont pas exploité la maxime de relation. Dans le cadre de l'échange communicatif entre les contestants et le pouvoir et tout au long de leur mouvement contestataire, les propos des manifestants étaient en cohésion avec les démarches et les propositions du pouvoir.

d) Exploitation de la maxime de modalité :

Soit l'énoncé 14 : « NOM DE ZEUS MARTY !

Si Boutef prolonge son 4ème mandat

IL Y AURA UNE DECHIRURE de l'espace-temps »

L'expression « il y aura une déchirure de l'espace-temps » manque de clarté. Délibérément, le contestant laisse planer le doute quant à la compréhension de la déchirure. Plusieurs implications sont possibles selon le type de déchirure à laquelle il fait allusion.

9. Les lois de discours de Ducrot

Dans les situations de communication, nous fonctionnons sur des règles implicites dont le respect est présupposé par une sorte de connivence. Ce respect des règles est un gage de la bonne tenue des discours.

L'un et l'autre s'appuient sur la connaissance de règles communicatives guidant la construction du sens au-delà de la simple équivalence entre expression et contenu. Autrement dit, pour se comprendre, les interlocuteurs doivent non seulement mémoriser le sens des mots, mais aussi posséder des principes généraux qui permettent d'en savoir plus. Ces règles sont désignées par Ducrot, par lois de discours. Elles correspondent aux maximes conversationnelles de Grice (Baylon et Mignot, 2010 : 134) Et tout comme chez Grice, il arrive parfois que certains interlocuteurs transgressent ces accords implicites que sont les lois de discours.

Les lois de discours sont donc, des normes fixées par la collectivité linguistique au sein de laquelle a lieu la communication. Elles ne portent que sur le contenu posé de l'énoncé. Ces lois jouent un rôle considérable dans l'interprétation des énoncés et définissent une sorte de compétence pragmatique (dite aussi rhétorique). Elles ne régissent pas la grammaticalité des phrases. Elles sont plutôt, une sorte de code de bonne conduite des interlocuteurs, de normes que les locuteurs sont supposés respecter quand ils jouent le jeu de l'échange verbal. Cet échange, comme toute activité sociale, repose sur un contrat tacite (qui varie selon les genres de discours). (Mangueneau, 2001 : 101)

Ces lois sont des jeux de coordination dans lesquels les participants de l'échange ajustent leurs comportements à celui des autres sans passer pour autant un accord explicite. Face à une situation inédite, les sujets agissent conformément à ce qui, d'après leur expérience, devrait être le comportement des autres dans une situation de ce type.

C'est de cette façon que s'instituent des normes de comportement relativement stables, liées à des systèmes d'attentes mutuelles : le participant accomplit quelque chose en se conformant à une règle et attend que les autres en fassent autant. (Maingueneau, 2001 : 102)

Ducrot (1979 et 1984) a tenté de justifier le recours aux lois de discours dans le cadre de la pragmatique intégrée. Ce recours est lié à l'architecture générale de la discipline.

Pour rappel et mentionné supra, Ducrot envisage la description d'un énoncé comme un processus en deux étapes, relevant respectivement du composant linguistique et du composant rhétorique. La sortie du composant linguistique est la signification de la phrase, entité abstraite, issue de l'événement historique qu'est l'acte de l'énonciation dont l'occurrence est l'énoncé. Le composant rhétorique, quant à lui, a pour entrée la sortie du composant linguistique combiné aux circonstances d'énonciation, et pour sortie le sens de l'énoncé.

Si une contradiction existe entre la sortie des deux composants, cela signifie qu'une loi de discours est transgressée.

La première raison de l'utilisation des lois de discours est donc de nature théorique : « *Les lois de discours sont la conséquence directe de la distinction entre phrase et énoncé (et corollairement entre signification et sens) d'une part et entre composant linguistique et composant rhétorique d'autre part* ». (Ducrot, 1984 cité par Moeschler et Reboul, 1998 : 193)

Le recours aux lois de discours peut se comprendre de deux manières différentes. Soit, les lois de discours relient la signification de la phrase au sens de l'énoncé : elles servent alors à expliquer certains effets de sens à partir de principes non linguistiques et de la signification linguistique. Soit, les lois de discours relient le sens littéral (lui-même produit du premier sous composant rhétorique) et le sous-entendu que le locuteur « *donne intentionnellement à entendre* » (Récanati, 1979b). Dans ce cas, les lois de discours n'opèrent plus sur la sortie du composant linguistique, mais sur la sortie du premier sous-composant rhétorique. La position de Ducrot sur ce point n'est pas très claire, mais l'ensemble de ses analyses conduisent à adopter la deuxième solution. (Idem : 195)

9.1. La loi d'informativité

« Tout énoncé *A*, s'il est présenté comme source d'information, induit le sous-entendu que le destinataire ignore *A*, ou même, éventuellement qu'on s'attendrait plutôt à non-*A* ». (Ducrot, 1972 : 133 cité par Moeschler et Reboul, 1994 : 221)

Cette loi concerne les contenus posés et non les contenus présupposés.

Si nous prenons l'énoncé « Seul Pierre est venu », il sera analysé au niveau du composant linguistique, en un contenu posé : « Personne d'autre que Pierre n'est venu »

et en un contenu présupposé : « Pierre est venu »

le sous-entendu induit « On pourrait s'attendre à ce que d'autres viennent » porte sur le posé seul. Il constitue le développement de son contenu. L'information communiquée (non-*A*) à partir de l'énoncé constitue donc son sous-entendu, déclenché par la loi d'informativité. (Idem : 221)

La loi d'informativité oblige le locuteur à renseigner l'auditeur en lui signalant un fait qu'il ne connaît pas encore. Kerbrat-Orecchioni (1986) explique qu'« elle fonctionne en relation avec ce que le locuteur suppose, non point de la compétence encyclopédique globale de l'allocutaire, mais de ses savoirs mobilisés ». Proche de la loi d'intérêt, le locuteur est censé enrichir les connaissances de son destinataire.

9.2. La loi d'exhaustivité

Elle est une réponse au problème posé par la loi d'abaissement. Elle équivaut à la maxime de quantité de Grice, elle exige que « le locuteur donne, sur le thème dont il parle, les renseignements les plus forts qu'il possède, et qui sont susceptibles d'intéresser le destinataire » (Ducrot, 1972 : 134 cité par Moeschler et Reboul, 1994 : 222)

La loi d'exhaustivité exige de la part du locuteur, qu'il fournisse les renseignements les plus forts qu'il possède à propos du sujet du discours, tant qu'ils sont susceptibles d'intéresser l'allocutaire.

Si nous prenons l'énoncé suivant : « Certains chapitres de ce livre ne sont pas intéressants »

Le sous-entendu induit via la loi d'exhaustivité est : « Certains chapitres de ce livre sont intéressants ». Si le locuteur avait pu donner une information plus forte (La plupart des chapitres de ce livre sont intéressants ou tous les chapitres de ce livre sont intéressants), il aurait dû le faire en vertu de la loi d'exhaustivité.

9.3. La loi de litote

Elle correspond au principe d'informativité de Levinson²⁸ et est complémentaire à la loi d'exhaustivité. Elle « amène à interpréter un énoncé comme disant plus que sa signification ». (Ducrot, 1972 : 137 cité par Moeschler et Reboul, 1994 : 222)

Si la loi d'exhaustivité exige du locuteur qu'il fournisse les renseignements les plus forts sur le sujet, la loi de la litote amène à dire moins pour laisser entendre davantage.

Si nous reprenons l'exemple précédent, selon la loi de litote, *certain* est interprété comme signifiant *certain* seulement. Or, dans de nombreux contextes, *certain* peut s'interpréter comme signifiant *tous*. La démarche interprétative est dès lors la suivante : « si le locuteur a choisi *A* qui est le plus fort des énoncés permis, c'est sans doute qu'il voulait en dire plus, mais ne le pouvait pas ». (Idem : 138 cité par Ibid : 223)

Pour expliciter ce qui vient d'être souligné, nous empruntons l'exemple proposé par Moeschler.

Soit un journaliste qui prononce l'énoncé suivant : « Certains députés socialistes sont corrompus ».

En fonction de la loi d'exhaustivité, le journaliste veut peut-être signifier :

« Certains députés socialistes seulement sont corrompus »

Mais rien n'interdit de penser, dans le contexte des affaires liées au parti socialiste français que le locuteur veut signifier « Tous les députés socialistes sont corrompus »

Selon Ducrot, pour que la loi de litote puisse s'appliquer, il faut que certaines conditions contextuelles soient satisfaites, et notamment que certaines raisons (peut-être des conventions sociales) s'opposent, dans la situation de discours donnée, à l'emploi d'un énoncé plus fort. (Idem : 137 cité par Ibid : 223)

9.4. La loi de sincérité

Pour Ducrot, le locuteur est tenu de dire seulement ce qu'il croit vrai. Cette loi ne s'applique que dans les énonciations où l'auditeur est fondé à croire que le locuteur parle de la réalité. Elle équivaut à la maxime de qualité de Grice. Dans la communication normale, elle équivaut à un contrat de confiance, en vertu duquel le destinataire considère comme fondées les assertions qui lui sont adressées. (Baylon et Mignot, 2010 : 134)

²⁸ Levinson, avec Brown, a permis en 1970 d'expliquer un grand nombre de faits langagiers avec la théorie linguistique de la politesse et de l'indirection, notamment la formulation indirecte des ordres. Sa théorie a été largement critiquée par Catherine Kerbrat-Orecchioni. (www.wikipédia.org)

9.5. La loi d'intérêt

Cette loi stipule qu'il ne faut parler à quelqu'un que de ce qui est susceptible de l'intéresser. S'adresser à autrui, c'est l'engager dans un processus d'interaction où il doit trouver quelque avantage (Baylon et Mignot, 2010 : 135). Elle équivaut à la maxime de relation de Grice.

Ce qui suit sont des lois de discours qui s'appliquent au traitement argumentatif de la négation descriptive. Elles suivent une gradation physique et une échelle argumentative²⁹.

9.6. La loi de négation

Elle concerne un fait argumentatif intuitif et stipule que si un argument p appartient à la classe argumentative³⁰ déterminée par la conclusion r, sa négation non-p sera considérée comme un argument pour la conclusion non-r. (Moeschler et Reboul, 1994 : 286)

10. La notion de présupposition

La problématique de l'implicite ouvre sur celle des lois du discours et sur les règles qui gouvernent tacitement les échanges discursifs. C'est en s'appuyant sur elles et sur la situation d'énonciation que les interlocuteurs peuvent capter une bonne part des contenus implicites, en l'occurrence les sous-entendus. En revanche, la présupposition est inscrite dans la structure de l'énoncé, indépendamment de ses contextes d'emploi. Cependant, la présupposition permet de dire quelque chose tout en faisant comme si cela n'avait pas été dit, tout comme les sous-entendus. Elle est peut être alors considérée comme de l'implicite. (Maingueneau, 2001 : 79)

« Une indication présupposée est présentée comme une donnée à partir laquelle on parle, mais qui n'est pas directement en jeu de la parole [...] Grâce au phénomène de présupposition, il est ainsi possible de dire quelque chose tout en faisant comme si cela n'avait pas été dit, possibilité qui nous amène à ranger la présupposition parmi les formes de l'implicite ».

(Ducrot 1972 : 23 cité par Baylon et Mignot, 2010 : 130)

Pour Ducrot, le contenu présupposé de l'énoncé, est un contenu informatif communiqué de manière implicite.

²⁹ L'échelle argumentative est une classe argumentative orientée. Une relation d'ordre ou de force intervient dans cette classe. Les arguments sont ordonnés en fonction de leur force : P a une force argumentative plus élevée que P' ou inversement. Les arguments constituent une échelle. (Ducrot, 1980c : 17 cité par Moeschler et Reboul, 1994 : 281)

³⁰ La classe argumentative est relative à la notion de locuteur et de conclusion. Deux énoncés P et P' appartiennent à une même classe argumentative déterminée par un énoncé r si le locuteur considère P et P' comme des arguments en faveur de r. Plusieurs arguments concourent à établir la même conclusion. (Ducrot, 1980c : 17 cité par Moeschler et Reboul, 1994 : 281)

10.1. Le posé

« Si le posé est ce que j'affirme en tant que locuteur, si le sous-entendu est ce que je laisse à mon auditeur, le présupposé est ce que je présente comme commun aux deux personnages du dialogue, comme l'objet d'une complicité fondamentale qui lie entre eux les participants à l'acte de communication ». (Ducrot, 1984 : 20)

Cette distinction fonde la première opposition susceptible de régler les rapports du dit et du non-dit. Le posé est l'objet de l'affirmation et de l'échange qu'entraîne le locuteur pendant son acte d'énonciation. Il entre en interaction avec le présupposé et le sous-entendu. Le posé est l'information sur laquelle porte l'interrogation et la négation et tout autre indication qui rend explicite les informations présupposées au sein de l'énoncé. (Abdelaziz dans son mémoire, 2011)

Dès lors, tout énoncé contient deux informations qui n'ont pas le même statut. La première information reste vraie même si la phrase est niée ou subit une interrogation tandis que la deuxième peut faire l'objet d'une mise en cause. Le présupposé se présente comme quelque chose qui va de soi, à la différence du posé qui apporte une information nouvelle. (Chiss et al., 2001 : 79)

A titre d'illustration, soit l'exemple canonique : « Pierre a cessé de fumer ». Cette formule linguistique communique deux contenus sémantiques. Le premier consiste dans l'information ouvertement communiquée selon laquelle « Pierre ne fume plus ». Cette information, caractéristique du dit parce qu'explicite, constitue *le posé*. Le second contenu, simultanément communiqué de manière implicite, nous apprend que « Pierre fumait ». Cette seconde information constitue *le présupposé*. (Sarfati et Paveau, 2013 : 224)

Il existe donc deux niveaux de contenu d'un énoncé :

Un niveau de premier plan, qui correspond à ce sur quoi porte l'énoncé : le posé.

Un niveau à l'arrière-plan, sur lequel s'appuie le posé, le présupposé.

Selon qu'ils soient placés sur l'un ou sur l'autre niveau, les contenus ne reçoivent pas du tout le même statut interprétatif. Si les *posés* sont présentés comme ce sur quoi porte l'énonciation, et donc soumis à une contestation éventuelle, les *présupposés* rappellent de manière latérale des éléments dont l'existence est présentée comme allant de soi.

Cette dissymétrie est essentielle, elle permet de focaliser l'attention sur le posé et de faire passer discrètement le présupposé. (Maingueneau, 2001 : 82)

Une sorte de hiérarchie s'établit de la sorte entre les informations que fournit un énoncé, le posé seul est mis en valeur, parce que neuf ou censé être tel. Il permet au destinataire d'enrichir les connaissances dont il dispose. Les présupposés sont des indications fournies en

arrière-plan, comme s'ils relevaient d'énonciations à la fois antérieures à l'énonciation actuelle et lui servant de fondement. (Baylon et Mignot, 2010 : 130)

10.2. Le présupposé

Selon Ducrot, le présupposé fait partie intégrante de la signification de la phrase. Nul ne peut parler sans présupposer, de sorte que l'acte de présupposer constitue l'acte de parole fondamental. Il donne une définition pragmatique intégrée de la présupposition : « *Non seulement la présupposition est ce qui assure la continuité du discours, mais encore le locuteur, en produisant un acte illocutoire d'assertion, accomplit de façon secondaire un acte illocutoire de présupposition, c'est-à-dire un acte conventionnellement codé dans le langage* » (Cité par Moeschler et Reboul, 1998 : 20). Il décrit la présupposition non pas comme une modalité mais, comme un acte de parole particulier.

Ducrot souligne également l'importance de la présupposition dans la construction des idéologies. (Sarfati et Paveau, 2013 : 224)

C'est ce qu'avance R.Barthes (1970) en affirmant que l'analyse des présupposés permet la compréhension du code culturel. C'est-à-dire l'idéologie sous-jacente des énoncés. (Maingueneau, 2001 : 81).

De plus, Maingueneau stipule que l'existence du présupposé est liée à des principes d'économie. La communication est impossible s'il n'est pas présupposé acquis un certain nombre d'informations, à partir desquelles il est possible d'en introduire de nouvelles.

Dans l'échange communicatif, le présupposé est, ce qui doit être accepté par les intervenants pour que ceux-ci se comprennent et que la communication aboutisse. Cette information d'arrière-plan est indispensable, c'est un principe de cohérence qui assure la continuité du discours. (Bracops, 2006 : 167)

Kerbrat-Orecchioni (1986 : 24) souligne que le présupposé constitue une base sur laquelle se fondent les posés et un espace de consensus pour les interactants.

« A quoi servent donc, dans la dynamique discursive, les présupposés s'ils transgressent aussi ostensiblement la loi d'informativité ? Réponse : à constituer pour le discours une sorte de soubassement sur lequel viennent s'échafauder les posés : à assurer, grâce au recouvrement présuppositionnel, sa cohérence et sa redondance interne, les posés se chargeant de sa progression ; et à un niveau interactionnel plus large, à constituer une sorte de ciment social, une zone de consensus entre les interactions ».

La présupposition est comme un moyen donné au locuteur pour obliger le destinataire à continuer le dialogue dans une certaine direction plutôt que dans une autre. Alors, le recours

aux lois du discours met en évidence, à l'intérieur de la langue, un dispositif réglant le débat intersubjectif.

Kerbrat-Orecchioni définit les présupposés comme :

« [...] toutes les informations qui, sans être ouvertement posées (i.e. sans constituer en principe le véritable objet du message à transmettre) sont cependant automatiquement entraînées par la formulation de l'énoncé, dans lequel elles se trouvent intrinsèquement inscrites, quelle que soit la spécificité du cadre énonciatif ».

(Kerbrat-Orecchioni, 1986 : 25 cité par Mirela, 2005 : 33)

Ce sont donc des inférences inscrites dans l'énoncé indépendamment de la variété de ses éventuels contextes énonciatifs. Leur interprétation se fait en dehors de toute influence contextuelle. Le mécanisme de la présupposition est inscrit dans la structure même du code de la langue et est donc indépendant des circonstances de l'énonciation : le présupposé est antérieur à l'acte d'énonciation. De ce fait, le contexte n'est pas un critère pertinent du fait que le présupposé est basé sur les données linguistiques.

Cependant, si le présupposé est conventionnellement codé dans le langage, sa valeur de vérité est indépendante de celle de l'énoncé.

Selon Ducrot, la présupposition n'est pas une condition de contenu par rapport à l'énoncé mais une condition d'emploi. Autrement dit, si la fausseté du présupposé lié à l'énoncé est démontrée, il devient difficile voire impossible de soutenir la validité de l'énoncé. L'énoncé n'est ni vrai, ni faux, il est dépourvu de sens. (Bracops, 2006 : 167)

Le présupposé inscrit la conversation comme un dit de l'univers du discours. Il relève de l'intention du locuteur et appartient au sens explicite ou contenu posé de l'énoncé. Il existe de plein droit au sens littéral de l'énoncé. Il est inscrit dans la langue tout comme le posé, mais sur un autre mode. Et tout comme le posé, le présupposé ne peut être justifié par aucun raisonnement. Il est un apport propre de l'énoncé choisi en même temps que l'énoncé et engage la responsabilité de celui qui a choisi l'énoncé. Les présupposés, sauf effet de style particulier, sont présents dans toutes les énonciations de l'énoncé. (Ducrot, 1969 : 35)

Par ailleurs, D.Maingueneau (2001 : 83) distingue classiquement deux types de présuppositions : *locales* et *globales*. Les premières reposent sur une inclusion, les secondes se fondent plutôt sur une antécédence.

En guise d'exemple l'énoncé « *Quand* êtes-vous arrivé ? » présuppose « vous êtes arrivé à *un certain moment* ». Pour être repérée, la présupposition locale fait intervenir l'interrogation partielle (Qui ?, où ?, quand ?, etc.) qui porte sur des constituants de la phrase.

Tandis que l'énoncé « Paul n'est plus ici » présuppose que « Paul était ici auparavant » et « qu'il existe un individu nommé Paul » que le destinataire est censé capable d'identifier. La présupposition globale fait intervenir négation ou interrogation totale, qui portent sur l'ensemble de la phrase.

Quant à la détermination du présupposé, elle relève d'une analyse différente de celle des sous-entendus mais antérieure à elle. Le contenu présupposé étant un produit du composant linguistique, il est antérieur au contenu sous-entendu. (Ducrot, 1969 : 35)

Seule la compétence linguistique est nécessaire au décodage des présupposés selon deux axes :

- selon le type de support signifiant dont émerge le présupposé. Il peut être de nature lexicale et concerner les verbes, adverbes, les déterminants et adjectifs. Syntaxique ou prosodique.

- selon la nature du contenu présupposé. Cet axe permet par exemple, de distinguer les présupposés sémantiques (qui ont un support signifiant de nature lexicale syntaxique directement inscrit dans l'énoncé) et les présupposés pragmatiques (qui recouvrent l'ensemble des conditions qui doivent être réunies pour que l'acte de langage réussisse). (Bailly et Haas dans leur mémoire, 2015 : 32)

En guise d'illustration, dans l'énoncé 25: « Nul ne peut arrêter un peuple sur le chemin de son destin », le verbe « arrêter » véhicule le présupposé lexical : « un peuple est en marche »

L'énoncé 13 : « Date de péremption de BOUTEFLIKA Expire le 28 avril 2019 » présuppose que « le président a prolongé son 4^{ème} mandat » (présupposé pragmatique) au moment de l'énonciation de l'acte.

En outre, le présupposé présente une certaine particularité dans son comportement syntaxique. Selon Ducrot (1969 : 34), celui-ci véhicule le même sens même si l'énoncé qui le véhicule est nié ou transformé en question « *les présupposés d'un énoncé sont encore affirmés par la négation de cet énoncé ou par sa transformation en question* ».

Le présupposé est un point de vue implicite présenté comme préexistant à l'énonciation et pris en charge nécessairement par le locuteur de l'énoncé qui le véhicule. Pour caractériser cette forme d'implicite, il est possible de dire que dans un énoncé A, le présupposé correspond au point de vue qui échappe à l'incidence de la négation de A (ne pas A, il est faux que A) et de la transformation interrogative de A (est-ce que A). (Ducrot, 1969, 1972 cité par Khenifer, 2012 :15)

Ainsi, le présupposé est affirmé par la négation et l'interrogation de l'énoncé quand celui-ci qui véhicule le présupposé est soumis à des modifications syntaxiques (la négation et

l'interrogation) mais le présupposé reste en dehors de la subordination qui ne concerne que le reste du contenu.

Pour illustrer cette particularité, nous prenons à titre d'exemple, un énoncé de notre corpus. Soit l'énoncé 4 : « Nous exigeons un changement radical du système et non un changement de marionnettes »

Nous avons pour *posé* : nous demandons un changement complet du système et non un changement partiel.

Et pour *présupposé* : un changement a été opéré.

Si nous opérons à des modifications syntaxiques (négation et interrogation) sur le posé, nous obtenons :

Pour la négation : nous ne demandons pas un changement complet du système mais un changement partiel.

Pour l'interrogation : est-ce que nous demandons un changement complet du système et non un changement partiel?

Nous constatons que le présupposé est affirmé par la négation et l'interrogation de l'énoncé.

Maintenant, si nous introduisons l'énoncé dans une phrase complexe :

« Nous demandons un changement complet du système et non un changement partiel puisque seulement les ministres ont été changés ».

Le lien de subordination qui est *la cause* ne concerne pas l'élément présupposé (changement opéré) mais seulement le reste du contenu (le posé : changement complet/partiel).

10.2.1. L'antériorité des présupposés

Les présupposés sont inscrits dans la langue et ne peuvent faire l'objet d'un déni total de responsabilité :

« Pour décrire ce statut particulier du présupposé, on pourrait dire qu'il est présenté comme une évidence, comme un cadre incontestable où la conversation doit nécessairement s'inscrire, comme un élément de l'univers du discours. En introduisant une idée sous forme de présupposé, je fais comme si mon interlocuteur et moi-même nous ne pouvions faire autrement que de l'accepter ».
(Ducrot, 1969 : 35)

Ducrot souligne que sur le plan sémantique, l'établissement des présupposés vient bien avant les sous-entendus parce qu'il est fait seulement en revenant au composant linguistique.

« La découverte des présupposés, confiée au composant linguistique, est antérieure à celle des sous-entendus ». (Idem: 40)

Ducrot ajoute qu'il est indispensable de connaître les présupposés afin d'accéder à l'interprétation des sous-entendus. Celle-ci est la contextualisation des présupposés. « *La connaissance des éléments sémantiques présupposés est un préalable nécessaire à la recherche des sous-entendus, et que les présupposés comptent parmi les données à placer à l'entrée du composant rhétorique* ». (Ducrot, 1969 : 40)

Le sous-entendu est produit à partir des deux éléments sémantiques, le posé et le présupposé. Le composant linguistique décrit le posé et le présupposé. Le composant rhétorique décrit le sous-entendu à partir des données résultantes du composant linguistique. Il est donc étroitement lié au présupposé. La détermination du sous-entendu tient compte d'une connaissance préalable des présupposés mais ils doivent être reconnus pour tels et distingués des éléments posés. (Idem : 41)

11. Le sous-entendu

Les présupposés et sous-entendus permettent aux locuteurs de dire sans dire, d'avancer un contenu sans en prendre totalement la responsabilité. Avec le présupposé, il y a mise en retrait de ce contenu. Avec le sous-entendu, il s'agit plutôt d'une sorte de devinette qui est posée au destinataire. J.Caron, cité par Ducrot (1988) souligne que : « *contrairement à la présupposition[...]le sous-entendu, lui, suppose que l'auditeur se réfère à un savoir extra-linguistique pour saisir l'intention du discours qui lui est adressé* ». (Bailly et Haas dans leur mémoire, 2005 : 33)

Le sous-entendu doit dériver des propositions en s'appuyant sur les principes généraux qui régissent l'utilisation du langage. Ces sous-entendus ne sont donc pas prédictibles hors contexte. Ils sont entièrement contextuels, ils ne peuvent être interprétés sans les relier à leur contexte d'énonciation. Ils dépendent du déchiffrement de l'allocutaire. La responsabilité du sens construit peut être déléguée.

Les sous-entendus englobent :

« toutes les informations qui sont susceptibles d'être véhiculées par un énoncé donné, mais dont l'actualisation reste tributaire de certaines particularités du contexte énonciatif (ainsi une phrase telle que "Il est huit heures" pourra-t-elle sous-entendre, selon les circonstances de son énonciation, "Dépêche-toi !", aussi bien que "Prends ton temps!"); valeurs instables, fluctuantes, neutralisables, dont le décryptage implique un calcul interprétatif toujours plus ou moins sujet à caution, et qui ne s'actualisent vraiment que dans des circonstances déterminées, qu'il n'est d'ailleurs pas toujours aisé de déterminer ».
(Kerbrat-Orecchioni, 1986: 39)

Le facteur qui détermine le sens dans ce cas est l'environnement discursif de l'énoncé, il varie selon les circonstances de l'énonciation. Ce qui signifie qu'un même énoncé peut libérer des sous-entendus totalement différents selon les contextes. Le contexte constitue la condition sine qua non dans la définition du sous-entendu.

C'est que, à un seul signifiant, on peut attribuer un premier signifié décodé par la compétence lexicale de l'interlocuteur et un deuxième signifié qui représente le vrai signifié implicite que voulait communiquer le locuteur. (Cité par Bouatia et Zerfaoui dans leur mémoire, 2015 : 34)

Si nous reprenons l'exemple canonique de « Pierre a cessé de fumer », il introduit la possibilité de nouvelles valeurs sémantiques dérivées par implicitation. Ayant identifié l'information posée, ainsi que l'information présupposée, le destinataire de l'énoncé peut inférer d'autres données : « c'est bien mieux pour sa santé » ou « quel dommage, c'était son seul plaisir ». Ces données informatives définissent la catégorie du sous-entendu.

C'est H.P. Grice qui a conceptualisé le phénomène du sous-entendu. Son idée centrale est que l'activité discursive suppose une coopération de ses participants, qui, du seul fait qu'ils entrent dans l'échange verbal, sont censés suivre un certain nombre de règles tacites (les maximes conversationnelles). Comme le locuteur postule que son partenaire connaît ces maximes, il peut s'appuyer sur cette présomption pour lui faire inférer des sous-entendus. A cet effet, il transgresse une maxime, amenant son interlocuteur à faire l'hypothèse que c'est pour délivrer un autre contenu implicite, qui serait compatible avec le respect des maximes conversationnelles. (Maingueneau, 2001 : 90)

Le contenu sous-entendu de l'énoncé est un contenu informatif communiqué de manière implicite, dans un énoncé non littéral. Il est exclu du sens littéral (ou contenu posé de l'énoncé) et prend sa valeur qu'en s'opposant à ce sens littéral.

Le sous-entendu « *revendique d'être absent de l'énoncé lui-même* » et il n'apparaît « *que lorsqu'un auditeur réfléchit après coup sur cet énoncé* ». (Ducrot, 1998 cité par Bailly et Haas dans leur mémoire, 2005 : 35)

La production d'un sous-entendu dépend directement des circonstances de l'énonciation : le sous-entendu est postérieur à l'acte d'énonciation. Le sous-entendu est surajouté et relève de l'interprétation de l'interlocuteur. Dès lors, il est toujours loisible au locuteur de se retrancher derrière le sens explicite de l'énoncé et de laisser au seul interlocuteur la responsabilité de l'interprétation du sous-entendu. Il est postérieur au contenu présupposé. Le sous-entendu a l'incalculable avantage de pouvoir toujours être renié. (Bracops, 2006 : 215)

L'origine des sous-entendus est liée à une démarche discursive compatible avec les lois de la logique fondées sur l'énonciation et permet de comprendre que le locuteur puisse refuser d'en être tenu responsable. (Ducrot, 1969 : 35)

Ce type d'implicite s'actualise dans le contexte d'énonciation. Il est découvert par le composant rhétorique et relève d'un calcul interprétatif pris en charge par l'allocutaire. L'implicite est la condition nécessaire pour que l'acte d'énonciation soit légitime. Tout acte doit satisfaire les lois du discours, ainsi, à chaque loi correspond un type particulier de sous-entendu.

Les sous-entendus peuvent être classés en trois catégories :

- a) les sous-entendus liés aux circonstances de l'énonciation.
- b) Les allusions et insinuations.

L'allusion fait implicitement référence à un ou plusieurs faits particuliers connus de certains des protagonistes de l'échange verbal et d'eux seuls, ou d'eux surtout, ce qui établit entre eux une certaine connivence.

L'insinuation est un sous-entendu malveillant.

- c) Les sous-entendus faisant appel à la compétence culturelle. Le décodage est lié au bagage cognitif que possède l'allocutaire.

Concernant le comportement syntaxique du sous-entendu, supra, nous avons vu que le présupposé a pour caractéristique de subsister lorsque l'énoncé qui le véhicule, est soumis à des transformations négatives et interrogatives. C'est-à-dire que le présupposé est affirmé par la négation et l'interrogation de l'énoncé mais il reste en dehors de la subordination. Le sous-entendu, lui, présente la caractéristique contraire. Il ne résiste pas à la négation et à l'interrogation mais il subsiste à l'enchaînement de subordination. (Bracops, 2006 : 170)

Pour illustrer cette caractéristique, nous prenons à titre d'exemple un énoncé de notre corpus. Soit l'énoncé 16 : « Formattage du système en cours...Ne pas interrompre S.V.P »

Nous avons pour *posé* : Le système est en train d'être formaté.

Pour *présupposé* : il y a un système en place.

Et pour *sous-entendu* : Le système est corrompu.

Nous opérons aux modifications syntaxiques (négation et interrogation) sur le posé, nous obtenons :

Pour la négation : Le système n'est pas en train d'être formaté.

Pour l'interrogation : est-ce que le système est en train d'être formaté?

Nous constatons que le présupposé reste le même aussi bien pour la forme négative que pour la forme interrogative tandis que le sous-entendu diffère.

Maintenant, nous introduisons l'énoncé dans une phrase complexe :

« Le système est en train d'être formaté parce que des cadres profitent des largesses de ce système ».

La subordination porte sur le contenu sous-entendu lorsque la construction subordonnée se greffe sur l'énoncé de départ. Il est impossible de paraphraser l'énoncé obtenu en y substituant le contenu présupposé au contenu posé.

« Il y a un système en place parce que des cadres profitent des largesses de ce système ».

Mais, il est possible de paraphraser cet énoncé en remplaçant le contenu posé par le contenu sous-entendu.

« Le système est corrompu parce que des cadres profitent des largesses de ce système ».

Dans son article *Présupposés et sous-entendus* (1969 : 36), Ducrot synthétise les définitions des deux éléments sémantiques, de la manière suivante :

- Le présupposé est ce que je présente commun aux participants de l'échange, comme l'objet d'une complicité qui lie les participants à l'acte de communication.

- Le posé est ce que j'affirme en tant que locuteur.

- Le sous-entendu est ce que je laisse conclure à mon auditeur.

- Par référence au système des pronoms :

le posé = je, le présupposé = nous, le sous-entendu = tu.

- Par référence aux images temporelles :

Le posé est simultané à l'acte de communication.

Le présupposé se situe dans un passé de la connaissance fictif (métaphores).

Le sous-entendu se donne postérieur à l'acte de communication.

11.1. Distinction entre présupposé et sous-entendu

Présupposé et sous-entendu diffèrent par nature sous différents rapports : tout d'abord, le sous-entendu, à la différence du présupposé, résulte du sens de l'énoncé, il ne s'infère pas sans contexte. Ensuite, tandis que les présupposés sont en nombre finis, la production des sous-entendus n'est pas a priori limitée. Enfin, alors que l'économie présuppositionnelle dépend entièrement du locuteur, la caractérisation des sous-entendus est entièrement laissée à l'appréciation du destinataire. En effet, face à une interprétation de son énoncé, le locuteur peut soit donner raison au destinataire, soit le récuser. En somme, du point de vue énonciatif, le présupposé est un implicite relatif à la production, le sous-entendu est un implicite relatif à la réception. (Sarfati et Paveau, 2013 : 224)

Le tableau suivant synthétise les distinctions entre ces deux éléments sémantiques.
(Bracops, 2006 : 169 – 174)

Le présupposé	Le sous-entendu
<ul style="list-style-type: none"> 1- Il est en nombre fini. 2- Il appartient à l'intention du locuteur. 3- Il est censé être connu par l'interlocuteur. 4- Il appartient au sens explicite de l'énoncé. 5- Il appartient à la phrase, à la sémantique. 6- Il est antérieur à l'acte d'énonciation, un avant du posé. 7- Il est indépendant du contexte et des circonstances de l'énonciation. 8- Il résiste à la négation et à l'interrogation mais reste en dehors de la subordination. 9- Il est censé être une évidence partagée par le locuteur et l'interlocuteur. 10- Il relève de l'implication conventionnelle : fait de langue. 11- Il est repérable ainsi que les procédés mis en œuvre pour le deviner. 	<ul style="list-style-type: none"> 1- Il peut être multiple. 2- Il relève de l'interprétation de l'interlocuteur. 3- Il est une déduction, une conséquence. 4- Il est toujours exclu du sens explicite de l'énoncé. 5- Il appartient à l'énoncé, il a une fonction pragmatique. 6- Il est postérieur à l'acte d'énonciation, un après du posé. 7- Il dépend directement du contexte lié à l'énonciation. 8- Il ne résiste ni à la négation, ni à l'interrogation mais résiste parfaitement à l'enchaînement de la subordination. 9- Il peut être source de malentendus ou de quiproquos. 10- Il relève de l'implication conversationnelle : fait de parole. 11- Son domaine n'est pas formalisable.

Tableau 7 : Distinction entre présupposé et sous-entendu

12. Les outils de caractérisation

Notre corpus a des spécificités énonciatives puisque c'est une communication sociale, de masse qui se doit d'être claire pour agir sur ses adversaires. Mais en même temps, des contraintes politiques et des circonstances de l'énonciation imposent à cette communication qu'elle soit encodée en utilisant des techniques qui lui sont propres. Dans ce chapitre, notre analyse porte sur une de ces techniques d'énonciation qui est l'implicite. Nous allons à partir des données théoriques développées supra retrouver les implicites présents dans ces énoncés, à savoir les présupposés et les sous-entendus. Pour ce faire, nous opterons pour les tests proposés par O. Ducrot comme outils de caractérisation pour le présupposé. Et nous opterons pour les maximes conversationnelles et le test d'annulabilité (cancellability) proposés par Grice comme outils de caractérisation pour le sous-entendu.

Pour permettre de dégager les présupposés, nous faisons donc appel aux tests de négation et d'interrogation de Ducrot. Ils s'appliquent sur le posé et le présupposé. Le premier doit échapper à leur incidence pour que le deuxième soit confirmé et nous pouvons en imputer la responsabilité à l'interlocuteur de l'énoncé analysé. « *Pour caractériser cette forme d'implicite (le présupposé), il est possible de dire que dans un énoncé A, le présupposé correspond au point de vue qui échappe à l'incidence de la négation de A (ne pas A, il est faux que A) et de la transformation interrogative de A (est-ce que A)* ». (Ducrot, 1969 cité par Khenifer, 2012 : 15)

Néanmoins, un problème se pose lorsqu'il s'agit de la caractérisation d'un présupposé sous forme interrogative. A. Khenifer souligne qu' : « (...) *il existe un problème de caractérisation de cette forme d'implicite, qui n'est pas lié au fait qu'un point de vue échappe ou non à l'incidence de la négation et de l'interrogation, mais qui se rapporte à une impossibilité, d'ordre technique, d'application du test d'interrogation* ». (Idem: 17)

Il y a impossibilité d'appliquer le test d'interrogation. Une impossibilité d'ordre technique et non liée à l'incidence du test d'interrogation.

Il étaye ses propos par l'exemple suivant :

Soit l'énoncé « La mort du prince héritier occupe le devant de la scène médiatique »

En termes de points de vue posé et présupposé dans cet énoncé, nous avons:

Le posé: cet événement occupe le devant de la scène médiatique.

Le présupposé : Le prince héritier est mort.

Par l'application des tests de négation et d'interrogation :

- La mort du prince héritier *n'occupe pas* le devant de la scène médiatique.
- Est-ce que la mort du prince héritier occupe le devant de la scène médiatique ?

Le point de vue présupposé échappe à l'incidence des deux tests, il est nécessairement assumé par le locuteur.

Mais, si l'énoncé précédent est présenté sous une forme interrogative : « Est-ce que la mort du prince héritier occupe le devant de la scène médiatique ? »

Il est impossible d'appliquer le test d'interrogation parce que l'énoncé est déjà une question.

A. Khenifer propose alors, pour caractériser le point de vue présupposé, de procéder à une application inverse du test d'interrogation. C'est-à-dire que le test d'interrogation, pour les questions totales indépendantes syntaxiquement, consiste à vérifier si le point de vue considéré intuitivement comme présupposé subsiste dans l'assertion sous-jacente à cette forme d'interrogative. En d'autres termes, au lieu de vérifier la subsistance de présupposé en transformant l'assertion en une interrogation, il s'agit de procéder à la même opération en transformant l'interrogation en une assertion. (Khenifer, 2012 : 21)

Nous avons alors pour le test d'interrogation (transformation de l'interrogation en une assertion) : « La mort du prince héritier occupe le devant de la scène médiatique ». Le présupposé « le prince héritier est mort » subsiste dans l'assertion sous-jacente de l'énoncé (désignée par ASJT) et il est nécessairement assumé par le locuteur.

Concernant les sous-entendus, pour nous permettre de les dégager, nous avons recours au test d'annulabilité (de cancellability). Selon Kerbrat-Orecchioni (1986 : 40), « *les sous-entendus (qui par ailleurs ne partagent pas ces propriétés de non informativité, ou d'indifférence à la négation que l'on observe souvent chez les présupposés) se caractérisent par leur inconstance. On peut donc les déceler à l'aide de ce test de " cancellability" (annulation, neutralisation) auquel Grice fait appel pour identifier les implicatures conversationnelles* ». (Cité par Mirela, 2005 : 35)

Ce dernier est inféré via la transgression d'une maxime. Nous testons la logique de la combinaison faite avec le posé en niant le sous-entendu. Ce dernier est affirmé quand l'enchaînement construit est contradictoire (incongru) pour une implication conventionnelle et n'est pas contradictoire pour une implication conversationnelle.

13. Analyse du corpus : les slogans contestataires du Hirak

Nous commencerons préalablement par dégager les présupposés de chaque slogan pour prélever par la suite et à chaque fois, leurs sous-entendus. La connaissance des présupposés est un préalable nécessaire à la recherche des sous-entendus.

Énoncé 1 : « NON AU MANDAT DE LA HONTE

20 ans barakat »

Le posé : Nous ne voulons pas d'un mandat de la honte. 20 ans de pouvoir c'est suffisant.

Le présupposé : Un nouveau mandat est brigué.

Analyse du point de vue présupposé :

Test de négation : Nous voulons un mandat de la honte. 20 ans de pouvoir ce n'est pas assez.

Test d'interrogation : Est-ce que nous ne voulons pas un mandat de la honte ? Est-ce que 20 ans de pouvoir c'est suffisant ?

Nous remarquons que le point de vue présupposé échappe à l'incidence des deux tests, il est nécessairement assumé par le locuteur.

Analyse du point de vue sous-entendu :

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la qualité, nous avons :

Le président invalide n'est pas en droit de briguer un nouveau mandat.

Test de cancellability : Nous ne voulons pas un mandat de la honte. 20 ans au pouvoir c'est suffisant mais le président invalide a le droit de briguer un nouveau mandat.

L'enchaînement construit n'est pas contradictoire. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Enoncé 2 : « Nous ne voulons ni du cadre ni des clous qui le FIXENT »

Posé : Nous ne voulons ni du président, ni du système qui le maintient.

Présupposé : Un gouvernement est déjà présent.

Analyse du point de vue présupposé :

Test de négation : Nous voulons le président et le système qui le maintient.

Test d'interrogation : Est-ce que nous ne voulons ni du président, ni du système qui le maintient ?

Nous remarquons que le point de vue présupposé échappe à l'incidence des deux tests, il est certainement assumé par le locuteur.

Analyse du point de vue sous-entendu :

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la qualité, nous avons :

Le président invalide ne veut pas céder sa place.

Test de cancellability : Nous ne voulons ni du président, ni du système qui le maintient mais le président invalide aimerait céder sa place.

L'enchaînement construit n'est pas contradictoire (logicit ). Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirm . A revoir

Enonc  3 : « Je cherche un meilleur

~~dealer~~ LEADEUR

POUR MON PAYS »

Posé : Je suis à la recherche d'un bon leader pour mon pays.

Présumé : Il y a déjà un président en place.

Analyse du point de vue présumé :

Test de négation : Je ne suis pas à la recherche d'un bon leader pour mon pays.

Test d'interrogation : Est-ce que je suis à la recherche d'un bon leader pour mon pays ?

Nous remarquons que le point de vue présumé échappe à l'incidence des deux tests, il est donc confirmé et il est assumé par le locuteur.

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la qualité, nous avons :
Le président actuel est un voleur.

Test de cancellability : Je suis à la recherche d'un bon leader pour mon pays mais le président actuel n'est pas un voleur.

L'enchaînement construit n'est pas contradictoire. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Énoncé 4 : « Nous exigeons un changement radical du système et non un changement de marionnettes »

Posé : Nous demandons un changement complet du système et non un changement partiel.

Présumé : Un changement a été opéré.

Analyse du point de vue présumé :

Test de négation : Nous ne demandons pas un changement complet du système mais un changement partiel.

Test d'interrogation : Est-ce que nous demandons un changement complet du système et non un changement partiel?

Nous remarquons que le point de vue présumé échappe à l'incidence des deux tests, il est certainement assumé par le locuteur.

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la modalité, nous avons : Il n'y a eu aucun changement.

Test de cancellability : Nous demandons un changement complet du système et non un changement partiel mais il n'y a eu aucun changement.

L'enchaînement construit n'est pas contradictoire. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Énoncé 5 : « Ce n'est pas un match de football

Non aux prolongations !! »

Posé : Nous refusons une prolongation du mandat.

Présumé : Le 4^{ème} mandat est prolongé.

Analyse du point de vue présumé :

Test de négation : Nous ne refusons pas une prolongation du mandat.

Test d'interrogation : Est-ce que nous refusons une prolongation du mandat ?

Nous remarquons que le point de vue présumé échappe à l'incidence des deux tests, il est assumé par le locuteur.

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la qualité, nous avons :

La prolongation du 4^{ème} mandat est illégitime.

Test de cancellability : Nous refusons un prolongement du 4^{ème} mandat mais sa prolongation est légitime.

L'enchaînement construit n'est pas incongru. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Énoncé 6 : « Ouvert pour toutes solutions

Sauf pour le 4^{ème} mandat « bis » ne fait pas partie
d'Algérie de DEMAIN »

Posé : Nous acceptons toutes les solutions sauf celle pour la prolongation du 4^{ème} mandat.

Présumé : Le 4^{ème} mandat est prolongé.

Analyse du point de vue présumé :

Test de négation : Nous n'acceptons pas toutes les solutions sauf celle pour la prolongation du 4^{ème} mandat.

Test d'interrogation : Est-ce que nous acceptons toutes les solutions sauf celle pour la prolongation du 4^{ème} mandat ?

Nous remarquons que le point de vue présumé échappe à l'incidence des deux tests, il est certainement assumé par le locuteur.

Analyse du point de vue sous-entendu :

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la quantité, nous avons : La proposition de prolonger le 4^{ème} mandat est exclue.

Test de cancellability : nous acceptons toutes les solutions sauf celle pour le prolongement du 4^{ème} mandat mais la proposition de prolonger le 4^{ème} mandat n'est pas exclue.

L'enchaînement construit est incongru (manque de logicité). L'implication inférée est de type conventionnel. La signification de l'énoncé est déduite à partir des éléments linguistiques. L'information que sous-entend l'énoncé est clairement identifiée. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Énoncé 7 : « Que veulent les algériens ??

A : qu'on viole leur constitution

B : un 4ème mandat sans fin

C : marier leur président

D : que le système dégage

Peuple, c'est votre dernier mot ? Oh que OUI »

Posé : Les algériens veulent que le système dégage.

Présumé : Il y a un système en place.

Analyse du point de vue présumé :

Test de négation : Les algériens ne veulent pas que le système dégage.

Test d'interrogation : Est-ce que les algériens veulent que le système dégage ?

Nous constatons que le point de vue présumé échappe à l'incidence des deux tests, il est certainement assumé par le locuteur.

Analyse du point de vue sous-entendu :

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la qualité, nous avons :

Le système doit partir.

Test de cancellability : Les algériens veulent que le système dégage mais le système ne doit pas partir.

L'enchaînement construit est incongru (manque de logicité). C'est une implicite conventionnelle. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Enoncé 8 : « Rejoins l'empire ! On a du kachir

Oui à la 2ème république !

Non à l'empire »

Posé : Nous sommes pour une deuxième république et non pour un empire corrompu.

Présumé : C'est un empire qui dirige le pays.

Analyse du point de vue présumé :

Test de négation : Nous ne sommes pas pour une deuxième république mais pour un empire corrompu.

Test d'interrogation : Est-ce que nous sommes pour une deuxième république et non pour un empire corrompu?

Nous remarquons que le point de vue présumé échappe à l'incidence des deux tests, il est nécessairement assumé par le locuteur.

Analyse du point de vue sous-entendu :

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la qualité, nous avons :

Le régime en place est une monarchie corrompue.

Test de cancellability : Nous sommes pour une deuxième république et non pour un empire corrompu mais le régime en place n'est pas une monarchie corrompue.

L'enchaînement construit n'est pas contradictoire. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Énoncé 9 : « L'algérinite est une maladie
due aux équipes Bouteflikus
Traitement radical curatif
DEGAGECILLINE »

Posé : Le traitement radical de la maladie *algérinite* est que l'équipe de Bouteflika dégage.

Présumé : Une maladie l'*algérinite* ronge le pays.

Analyse du point de vue présumé :

Test de négation : Le traitement radical de la maladie *algérinite* n'est pas que l'équipe de Bouteflika dégage.

Test d'interrogation : Est-ce que le traitement radical de la maladie *algérinite* est que l'équipe de Bouteflika dégage ?

Nous remarquons que le point de vue présumé échappe à l'incidence des deux tests, il est nécessairement assumé par le locuteur.

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la qualité, nous avons :
L'équipe de Bouteflika est un virus.

Test de cancellability : Le traitement radical de la maladie *algérinite* est que l'équipe de Bouteflika dégage mais l'équipe de Bouteflika n'est pas un virus.

L'enchaînement construit n'est pas contradictoire. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Énoncé 10 : « Vous avez sali notre passé.
Pris en otage notre futur.
le présent à l'hôpital
avec 4 mandats de suture »

Posé : Notre passé est sali, notre futur est en gage et notre présent est avec un président à l'hôpital.

Présumé : Nous avons un passé, un présent et un futur.

Analyse du point de vue présumé :

Test de négation : Notre passé n'est pas sali, notre futur n'est pas en gage et notre présent n'est pas avec un président à l'hôpital.

Test d'interrogation : Est-ce que notre passé est sali, notre futur en gage et notre présent avec un président à l'hôpital ?

Nous remarquons que le point de vue présupposé échappe à l'incidence des deux tests, il est nécessairement assumé par le locuteur.

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la qualité, nous avons :
Le pays est totalement ruiné.

Test de cancellability : Notre passé est sali, notre futur est en gage et notre présent est avec un président à l'hôpital mais le pays n'est pas totalement ruiné.

L'enchaînement construit n'est pas contradictoire. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Enoncé 11 : « J'ai testé ce régime et je n'ai pas maigri alors je change de régime »

Posé : J'ai essayé un régime qui ne m'a pas fait maigrir alors j'opte pour un autre régime.

Présupposé : J'ai suivi un régime.

Analyse du point de vue présupposé :

Test de négation : Je n'ai pas essayé pas un régime qui ne m'a pas fait maigrir alors je n'opte pas pour un autre régime.

Test d'interrogation : Est-ce que j'ai essayé ce régime qui ne m'a pas fait maigrir et j'opte alors pour un autre régime ?

Nous remarquons que le point de vue présupposé échappe à l'incidence des deux tests, il est nécessairement assumé par le locuteur.

Analyse du point de vue sous-entendu :

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la qualité, nous avons :
Le régime actuel est inefficace.

Test de cancellability : J'ai essayé un régime qui ne m'a pas fait maigrir alors j'opte pour un autre régime mais le régime actuel est efficace.

L'enchaînement construit est incongru (manque de logicité). Nous sommes en présence d'une implicite conventionnelle. La signification de l'énoncé est déduite clairement des unités linguistiques qui le constituent. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Enoncé 12 : « De 5ème mandat

tu ne feras pas

Avec le peuple

LA FORCE EST »

Posé : Tu ne feras pas de 5^{ème} mandat car la force est avec peuple.

Présupposé : Le président a brigué un 5^{ème} mandat.

Analyse du point de vue présupposé :

Test de négation : Tu feras un 5^{ème} mandat car la force n'est pas avec le peuple.

Test d'interrogation : Est-ce que tu ne feras pas un 5^{ème} mandat car la force est avec le peuple ?

Nous remarquons que le point de vue présupposé échappe à l'incidence des deux tests, il est nécessairement assumé par le locuteur.

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la modalité, nous avons : La décision revient au peuple.

Test de cancellability : Tu ne feras pas de 5^{ème} mandat car la force est avec le peuple mais la décision ne revient pas au peuple.

L'enchaînement construit n'est pas contradictoire. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Enoncé 13 : « Date de péremption de

BOUTEFLIKA

Expire le 28 avril 2019 »

Posé : Le mandat du président Bouteflika s'achève le 28 avril 2019.

Présupposé : Le président a prolongé son 4^{ème} mandat.

Analyse du point de vue présupposé

Test de négation : Le mandat du président Bouteflika ne s'achève pas le 28 avril 2019.

Test d'interrogation : Est-ce que le mandat du président Bouteflika s'achève le 28 avril 2019 ?

Nous constatons que le point de vue du présupposé échappe à l'incidence des deux tests, il est certainement assumé par le locuteur.

Les points de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la qualité, nous avons : Son mandat arrive bientôt à terme. (Si nous nous référons au temps de l'acte de l'énonciation)

Le 28 avril, Bouteflika doit partir.

Test de cancellability : Le mandat du président Bouteflika s'achève le 28 avril 2019 mais son mandat n'arrive pas encore à terme.

Le mandat du président Bouteflika s'achève le 28 avril 2019 mais le 28 avril, Bouteflika ne partira pas.

L'enchaînement construit n'est pas contradictoire. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Enoncé 14 : « NOM DE ZEUS MARTY !

Si Boutef prolonge son 4ème mandat

IL Y AURA UNE DECHIRURE de l'espace-temps »

Posé : Si Bouteflika prolonge son 4^{ème} mandat, il y aura une perturbation dans le déroulement des événements.

Présumé : Le président pourrait prolonger son 4^{ème} mandat.

Analyse du point de vue présumé :

Test de négation : Si Bouteflika ne prolonge pas son 4^{ème} mandat, il n'y aura pas une perturbation dans le déroulement des événements.

Test d'interrogation : Est-ce que si Bouteflika prolonge son 4^{ème} mandat, y aura-t-il une perturbation dans le déroulement des événements ?

Nous constatons que le point de vue du présumé échappe à l'incidence des deux tests, il est certainement assumé par le locuteur.

Analyse du point de vue sous-entendu :

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la modalité, nous avons : La prolongation du 4^{ème} mandat amènera le pays à la dérive.

Test de cancellability : Si Bouteflika prolonge son 4^{ème} mandat, il y aura une perturbation dans le déroulement des événements mais la prolongation du 4^{ème} mandat n'amènera pas le pays à la dérive.

L'enchaînement construit n'est pas contradictoire. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Enoncé 15 : « ICI ce n'est pas le 'walking dead '

pour être gouverné

par un ZOMBIE »

Posé : Nous ne sommes pas des morts vivants pour être gouverné par un fantôme.

Présumé : Il y a un président fantôme.

Analyse du point de vue présumé :

Test de négation : Nous sommes des morts vivants pour être gouverné par un fantôme.

Test d'interrogation : Est-ce que nous ne sommes pas des morts vivants pour être gouverné par un fantôme ?

Nous constatons que le point de vue du présumé échappe à l'incidence des deux tests, il est certainement assumé par le locuteur.

Analyse du point de vue sous-entendu :

Les points de vue présumés sous-entendus via la transgression de la loi de la qualité, nous avons : Ce fantôme doit partir.

Test de cancellability : Nous ne sommes pas des morts vivants pour être gouverné par un fantôme mais ce fantôme ne veut pas partir.

L'enchaînement construit n'est pas contradictoire. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Enoncé 16 : « Formattage du système en cours...

Ne pas interrompre S.V. P »

Posé : Le système est en train d'être formaté. Ne l'interrompez pas.

Présumé : Il y a un système en place.

Analyse du point de vue présumé

Test de négation : Le système n'est pas en train d'être formaté. Interrompez-le.

Test d'interrogation : Est-ce que le système est en train d'être formaté ? Est-ce que vous ne l'interrompez pas ?

Nous constatons que le point de vue du présumé échappe à l'incidence des deux tests, il est certainement assumé par le locuteur.

Analyse du point de vue sous-entendu :

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la quantité, nous avons : Le système est corrompu.

Test de cancellability : Le système est en train d'être formaté, ne l'interrompez pas mais le système n'est pas corrompu.

L'enchaînement construit n'est pas contradictoire. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Enoncé 17 : « L'ALGERIE pays des HEROS # dirigé par des ZEROS DEGAGE »

Posé : L'Algérie, le pays des martyrs est gouverné par des incompetents.

Présumé : Il y a en Algérie des compétents et des incompetents.

Analyse du point de vue présumé

Test de négation : L'Algérie, le pays des martyrs n'est pas gouverné par des incompetents.

Test d'interrogation : Est-ce que l'Algérie, le pays des martyrs est gouverné par des incompetents ?

Nous constatons que le point de vue du présumé échappe à l'incidence des deux tests, il est certainement assumé par le locuteur.

Analyse du point de vue sous-entendu :

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la qualité, nous avons : L'Algérie ne mérite pas de tels dirigeants.

Test de cancellability : L'Algérie, le pays des martyrs est gouverné par des incompetents mais l'Algérie merite de tels dirigeants.

L'enchainement construit n'est pas contradictoire. Donc selon Grice (1975) le point de vue sous-entendu est confirme.

Enoncé 18 : « On est pour L'ARTICLE SANS 2

On demandera l'application de L'ARTICLE SANS EUX »

Posé : Nous exigerons l'application de l'article 102 sans faire appel aux dirigeants.

Présumé : L'article 102 existe dans la constitution.

Analyse du point de vue présumé :

Test de négation : Nous n'exigerons pas l'application de l'article 102 sans faire appel aux dirigeants.

Test d'interrogation : Est-ce que nous exigerons l'application de l'article 102 sans faire appel aux dirigeants ?

Nous constatons que le point de vue du présumé échappe à l'incidence des deux tests, il est certainement assumé par le locuteur.

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la modalité, nous avons : L'article 102 n'a pas été appliqué.

Test de cancellability : nous exigerons l'application de l'article 102 sans faire appel aux dirigeants mais l'article 102 a été appliqué.

L'enchainement construit est incongru (manque de logicité). C'est une implicite conventionnelle. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirme.

Enoncé 19 : « Un pays magnifique

Un peuple pacifique

Un pouvoir diabolique

Une révolution HISTORIQUE »

Posé : Le pays est magnifique, son peuple est pacifique, son pouvoir est diabolique et sa révolution est HISTORIQUE.

Présumé : Il y a un pays, un peuple, un pouvoir et une révolution.

Analyse du point de vue présumé

Test de négation : Le pays n'est pas magnifique, son peuple n'est pas pacifique, son pouvoir n'est pas diabolique et sa révolution n'est pas HISTORIQUE.

Test d'interrogation : Est-ce que le pays est magnifique, son peuple pacifique, son pouvoir diabolique et sa révolution HISTORIQUE ?

Nous constatons que le point de vue du présupposé échappe à l'incidence des deux tests, il est certainement assumé par le locuteur.

Analyse du point de vue sous-entendu :

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la qualité, nous avons :

Le pouvoir est l'entité maléfique de ce pays.

Test de cancellability : Le pays est magnifique, son peuple est pacifique, son pouvoir est diabolique et sa révolution est HISTORIQUE mais le pouvoir n'est pas l'entité maléfique de ce pays.

L'enchaînement construit est incongru (manque de logicité). C'est une implicitation conventionnelle. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Enoncé 20 : « Un seul héros

LE PEUPLE

Un seul zéro

vos système »

Posé : Le peuple est le seul héros et votre système est le seul qui est médiocre.

Présupposé : Il y a un système et son peuple.

Analyse du point de vue présupposé :

Test de négation : Le peuple n'est pas le seul héros et votre système n'est pas le seul qui est médiocre.

Test d'interrogation : Est-ce que le peuple est le seul héros et votre système, le seul qui est médiocre ?

Nous constatons que le point de vue du présupposé échappe à l'incidence des deux tests, il est certainement assumé par le locuteur.

Analyse du point de vue sous-entendu :

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la qualité, nous avons :

Le peuple est meilleur que votre système.

Test de cancellability : Le peuple est le seul héros et votre système est le seul qui est médiocre mais le peuple n'est pas meilleur que votre système.

L'enchaînement construit n'est pas contradictoire. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Enoncé 21 : « Président - Zombie

NON A VOTRE NECROCRATIE »

Posé : Nous ne voulons pas d'un pouvoir dirigé par un mort-vivant.

Présupposé : Il y a un président fantôme.

Analyse du point de vue présupposé :

Test de négation : Nous voulons un pouvoir dirigé par un mort-vivant.

Test d'interrogation : Est-ce que nous ne voulons pas d'un pouvoir dirigé par un mort-vivant ?

Nous constatons que le point de vue du présupposé échappe à l'incidence des deux tests et il est confirmé. Donc, il est certainement assumé par le locuteur.

Analyse du point de vue sous-entendu :

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la qualité, nous avons :
Le président est totalement absent de la scène politique.

Test de cancellability : Nous ne voulons pas d'un pouvoir dirigé par un mort-vivant mais le président n'est pas totalement absent de la scène politique.

L'enchaînement construit n'est pas contradictoire. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Enoncé 22 : « Vous êtes

MAL BARRE

Votre système nuit gravement à notre santé »

Posé : Vous êtes en mauvaise posture. Votre système porte gravement préjudice à la nation.

Présupposé : Il y a un système.

Analyse du point de vue présupposé :

Test de négation : Vous n'êtes pas en mauvaise posture. Votre système ne porte pas vraiment préjudice à la nation.

Test d'interrogation : Est-ce que vous êtes en mauvaise posture ? Est-ce que votre système porte gravement préjudice à la nation ?

Nous constatons que le point de vue du présupposé échappe à l'incidence des deux tests, il est certainement assumé par le locuteur.

Analyse du point de vue sous-entendu :

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la modalité, nous avons : Votre système est en train de détruire la nation.

Test de cancellability : Vous êtes en mauvaise posture. Votre système porte gravement préjudice à la nation mais votre système n'est pas en train de détruire la nation.

L'enchaînement construit n'est pas contradictoire. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Enoncé 23 : « Ils ont essayé de nous ENTERRER

Ils ne savaient pas que nous étions des GRAINES »

Posé : Ils ont tenté de nous enterrer et ils ne savaient pas que nous étions des graines.

Présumé : Le peuple algérien est en éveil.

Analyse du point de vue présumé :

Test de négation : Ils n'ont pas tenté de nous enterrer mais ils savaient que nous étions des graines.

Test d'interrogation : Est-ce qu'ils ont tenté de nous enterrer mais ils ne savaient pas que nous étions des graines ?

Nous constatons que le point de vue du présumé échappe à l'incidence des deux tests, il est certainement assumé par le locuteur.

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la qualité, nous avons : Ils ont oublié que les graines germent.

Test de cancellability : Ils ont tenté de nous enterrer et ils ne pensaient pas que nous étions des graines mais ils n'ont pas oublié que les graines germent.

L'enchaînement construit n'est pas contradictoire. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Enoncé 24 : « Il n'y a que

CHANEL

pour faire le n°5 »

Posé : Il n'y a que Chanel qui est n°5.

Présumé : Il y a un parfum nommé Chanel.

Analyse du point de vue du présumé :

Test de négation : Il n'y a pas que Chanel qui est n°5.

Test d'interrogation : Est-ce qu'il n'y a que Chanel qui est n°5 ?

Nous remarquons que le point de vue du présumé échappe à l'incidence des deux tests, il est certainement assumé par le locuteur.

Analyse du point de vue sous-entendu :

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la qualité, nous avons :

Le président n'a pas le droit de faire de 5^{ème} mandat.

Test de cancellability : Il n'y a que Chanel qui est n°5 mais le président a le droit de faire un 5^{ème} mandat.

L'enchaînement construit n'est pas contradictoire. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Enoncé 25 : « Nul ne peut arrêter un peuple sur le chemin de son destin »

Posé : Personne ne peut stopper un peuple sur le chemin de son destin.

Présumé : Un peuple est en marche.

Analyse du point de vue du présupposé

Test de négation : Tout le monde peut stopper un peuple sur le chemin de son destin.

Test d'interrogation : Est-ce que personne ne peut stopper un peuple sur le chemin de son destin ?

Nous remarquons que le point de vue du présupposé échappe à l'incidence des deux tests, il est nécessairement assumé par le locuteur.

Analyse du point de vue sous-entendu :

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la relation, nous avons : Le peuple a décidé de changer son avenir

Test de cancellability : Personne ne peut stopper un peuple sur le chemin de son destin mais le peuple n'a pas décidé de changer son avenir.

L'enchaînement construit est incongru (manque de logicité). Nous sommes en présence d'une implicitation conventionnelle. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Enoncé 26 : « Sur les barques des HARAGAS

Sur leurs corps sans vie

Sur le mur des HITISTES

Sur le front des jeunes désœuvrés

J'écris ton nom

Sur l'espoir revenu

J'écris ton nom

LIBERTE »

Posé : J'écris le nom Liberté sur les barques des haragas, sur leurs dépouilles, sur les murs des hitistes, sur le front des jeunes inactifs et sur l'espoir revenu.

Présupposé : Il existe une liberté.

Analyse du point de vue présupposé :

Test de négation : Je n'écris pas le nom Liberté sur les barques des haragas, sur leurs dépouilles, sur les murs des hitistes, sur le front des jeunes inactifs et sur l'espoir revenu.

Test d'interrogation : Est-ce que j'écris le nom Liberté sur les barques des haragas, sur leurs dépouilles, sur les murs des hitistes, sur le front des jeunes inactifs et sur l'espoir revenu ?

Nous remarquons que le point de vue du présupposé échappe à l'incidence des deux tests, il est nécessairement assumé par le locuteur.

Analyse du point de vue sous-entendu :

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la qualité, nous avons :

Nous retrouvons la liberté confisquée.

Test de cancellability : J'écris le nom Liberté sur les barques des haragas, sur leurs dépouilles, sur les murs des hitistes, sur le front des jeunes inactifs et sur l'espoir revenu mais nous ne retrouvons pas la liberté confisquée.

L'enchaînement construit n'est pas contradictoire. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Enoncé 27 : « Conjugaison du verbe vendredire

Je vendredis

Tu vendredis

Il/elle vendredit

Nous vendredisons

Vous dégagez !

Ils/elles vendredisent »

Posé : Nous manifestons chaque vendredi pour que le système dégage.

Présumé : Des personnes manifestent.

Analyse du point de vue présumé :

Test de négation : nous ne manifestons pas chaque vendredi pour que le système dégage.

Test d'interrogation : est-ce que nous manifestons chaque vendredi pour que le système dégage ?

Nous remarquons que le point de vue du présumé échappe à l'incidence des deux tests, il est certainement assumé par le locuteur.

Analyse du point de vue sous-entendu :

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la qualité, nous avons :

Le système partira.

Test de cancellability : Nous manifestons chaque vendredi pour que le système dégage mais le système ne partira pas.

L'enchaînement construit n'est pas contradictoire. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Enoncé 28 : « Le peuple s'engage

Pouvoir dégage »

Posé : Le peuple s'apprête à dégager le pouvoir.

Présumé : Un peuple et un pouvoir s'opposent.

Analyse du point de vue présumé :

Test de négation : Le peuple ne s'apprête pas à dégager le pouvoir.

Test d'interrogation : Est-ce que le peuple s'apprête à dégager le pouvoir ?

Nous remarquons que le point de vue du présupposé échappe à l'incidence des deux tests, il est nécessairement assumé par le locuteur.

Analyse du point de vue sous-entendu :

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la quantité, nous avons : Le peuple fera partir le pouvoir en place.

Test de cancellability : Le peuple s'apprête à dégager le pouvoir mais le peuple ne fera pas partir le pouvoir en place.

L'enchaînement construit est incongru (manque de logicité). C'est une implicitation conventionnelle. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Énoncé 29 : « La volonté du général
est contre
la volonté générale »

Posé : Le désir du général s'oppose au désir général.

Présupposé : Deux volontés s'opposent.

Analyse du point de vue présupposé :

Test de négation : Le désir du général ne s'oppose pas au désir général.

Test d'interrogation : Est-ce que le désir du général s'oppose au désir général ?

Nous remarquons que le point de vue du présupposé échappe à l'incidence des deux tests, il est certainement assumé par le locuteur.

Le point de vue présumé sous-entendu via la transgression de la loi de la quantité, nous avons : Le général ne veut pas satisfaire les revendications du peuple.

Test de cancellability : Le désir du général s'oppose au désir général mais le général veut satisfaire les revendications du peuple.

L'enchaînement construit est contradictoire. C'est une implicitation conventionnelle. Donc selon Grice, le point de vue sous-entendu est confirmé.

Nous constatons que la majorité des implications sont conversationnelles, seulement six sont conventionnelles. L'interprétation des slogans contestataires impliquent le recours au contexte : la situation de communication et les savoirs partagés.

14. Interprétation et synthèse

Les résultats de notre analyse sont résumés dans le tableau suivant :

Enoncés	Posé	Présumé	Sous-entendu
E1 : « NON AU MANDAT DE LA HONTE 20 ans barakat »	Nous ne voulons pas d'un mandat de la honte. 20 ans au pouvoir c'est suffisant.	Un nouveau mandat est brigué.	Le président invalide n'est pas en droit de briguer un nouveau mandat.
E2 : « Nous ne voulons ni du cadre ni des clous qui le FIXENT »	Nous ne voulons ni du président, ni du système qui le maintient.	Un gouvernement est déjà présent.	Le président invalide ne veut pas céder sa place.
E3 : « Je cherche un meilleur de LEADER POUR MON PAYS »	Je suis à la recherche d'un bon leader pour mon pays.	Il y a déjà un président en place.	Le président actuel est un voleur.
E4 : « Nous exigeons un changement radical du système et non un changement de marionnettes »	Nous demandons un changement complet du système et non un changement partiel.	Un changement a été opéré.	Il n'y a eu aucun changement.
E5 : « Ce n'est pas un match de football Non aux prolongations !! »	Nous ne voulons pas de prolongation.	Le 4 ^{ème} mandat est prolongé.	Le 4 ^{ème} mandat prolongé est illégitime.
E6 : Ouvert pour toutes solutions Sauf pour le 4 ^{ème} « mandat » « bis » ne fait pas partie d'Algérie de DEMAIN	Nous acceptons toutes les solutions sauf un 4 ^{ème} mandat prolongé.	Le 4 ^{ème} mandat est prolongé.	La proposition de prolonger le 4 ^{ème} mandat est exclue de l'avenir de l'Algérie.
E7 : « Que veulent	Les algériens	Il y a un système en	Le système doit

<p>les algériens ?</p> <p>A : qu'on viole leur constitution</p> <p>B : un 4ème mandat sans fin</p> <p>C : marier leur président</p> <p>D : que le système dégage</p> <p>Peuple, c'est votre dernier mot ? Oh que oui »</p>	<p>veulent que le système parte.</p>	<p>place.</p>	<p>partir.</p>
<p>E8 : « Rejoins l'empire ! on a du kachir Oui à la 2ème république ! Non à l'empire »</p>	<p>Nous sommes pour une deuxième république et non pour un empire corrompu.</p>	<p>C'est un empire qui dirige le pays.</p>	<p>Le régime en place est une monarchie corrompue.</p>
<p>E9 : « L'algérinite est une maladie due aux équipus Bouteflikus Traitement radical curatif DEGAGECILLINE »</p>	<p>Le traitement radical de l'<i>algérinite</i> est que l'équipe de Bouteflika dégage.</p>	<p>Une maladie <i>algérinite</i> ronge le pays.</p>	<p>L'équipe de Bouteflika est un virus.</p>
<p>E10 : « Vous avez salit notre passé. Pris en otage notre futur. le présent à l'hôpital avec 4 mandats de suture »</p>	<p>Notre passé est sali, notre futur est en gage et notre présent est avec un président à l'hôpital.</p>	<p>Nous avons un passé, un présent et un futur.</p>	<p>Le pays est totalement ruiné.</p>
<p>E11 : « J'ai testé ce régime et je n'ai pas</p>	<p>J'ai essayé ce régime et je n'ai</p>	<p>J'ai suivi un régime.</p>	<p>Le régime actuel est inefficace.</p>

maigri alors je change de régime »	pas maigri alors j'opte pour un autre régime.		
E12 : « De 5ème mandat tu ne feras pas Avec le peuple LA FORCE EST »	Tu ne feras pas de 5ème mandat. La force est avec le peuple.	Le président a brigué un 5ème mandat.	La décision revient au peuple.
E13 : « Date de péremption de BOUTEFLIKA Expire le 28 avril 2019 »	Le 4ème mandat de Bouteflika s'achève le 28 avril 2019.	Le président a prolongé son 4ème mandat.	Son mandat arrive bientôt à terme.
E14 : « NOM DE ZEUS MARTY ! Si Boutef prolonge son 4ème mandat IL Y AURA UNE DECHIRURE de l'espace-temps »	Si Bouteflika prolonge son 4ème mandat, il y aura une perturbation dans le déroulement des événements.	Le président pourrait prolonger son 4ème mandat.	La prolongation du 4ème mandat amènera le pays à la dérive.
E15 : « ICI ce n'est pas le « walking dead » pour être gouverné par un ZOMBIE »	Nous ne sommes pas des morts vivants pour être gouverné par un fantôme.	Il y a un président fantôme.	Ce fantôme doit partir.
E16 : « Formattage du système en cours Ne pas interrompre S.V.P »	Le système est en train d'être formaté.	Il y a un système en place.	Le système est corrompu.
E17 : « L'ALGERIE pays des HEROS # dirigé par des ZEROS DEGAGE »	l'Algérie, le pays des martyrs est gouverné par des incompetents.	Il y a en Algérie des compétents et des incompetents.	L'Algérie ne mérite pas de tels dirigeants. Dégage !

	Dégage.		
E18 : « On est pour L'ARTICLE SANS 2 On demandera l'application de L'ARTICLE SANS EUX »	Nous exigerons l'application de l'article 102 sans faire appel aux dirigeants.	L'article 102 existe dans la constitution.	L'article 102 n'a pas été appliqué.
E19 : « Un pays magnifique Un peuple pacifique Un pouvoir diabolique Une révolution HISTORIQUE »	Le pays est magnifique, son peuple est pacifique, son pouvoir est diabolique et sa révolution est HISTORIQUE.	Il existe un peuple, un pays, un pouvoir et une révolution.	Le pouvoir est l'entité maléfique de cette nation.
E20 : « Un seul héros LE PEUPLE Un seul zéro votre système »	le peuple est le seul héros et votre système est le seul qui est médiocre.	Il y a un système et son peuple.	Le peuple est meilleur que votre système.
E21 : « Président – Zombie NON A VOTRE NECROCRATIE »	Nous ne voulons pas d'un pouvoir dirigé par un mort- vivant.	Le président est un fantôme.	Le président est totalement absent de la scène politique.
E22 : « Vous êtes MAL BARRE Votre système nuit gravement à notre santé »	Vous êtes en mauvaise posture. Votre système porte gravement préjudice à la nation.	Il y a un système en place.	Le système est en train de détruire la nation.
E23 : « Ils ont essayé de nous ENTERRER Ils ne savaient pas	Ils ont tenté de nous enterrer mais ils ne pensaient pas que	Les algériens sont toujours en éveil.	Ils ont oublié que les graines germent.

que nous étions des GRAINES »	nous étions des graines.		
E24 : « Il n’y a que CHANEL pour faire le n°5 »	Il n’y a que Chanel qui est le n°5.	Il existe un parfum nommé Chanel.	Le président n’a pas le droit de faire un 5 ^{ème} mandat.
E25 : « Nul ne peut arrêter un peuple sur le chemin de son destin »	Personne ne peut stopper un peuple sur le chemin de son destin.	Un peuple est en marche.	Le peuple a décidé de changer son avenir.
E26 : « Sur les barques des HARAGAS Sur leurs corps sans vie Sur le mur des HITISTES Sur le front des jeunes désœuvrés J’écris ton nom Sur l’espoir revenu J’écris ton nom LIBERTE »	J’écris le nom Liberté sur les barques des haragas, sur leurs dépouilles, sur le mur des hitistes, sur le front des jeunes inactifs, sur l’espoir revenu.	Il existe une liberté.	Nous avons retrouvé la liberté confisquée.
E27 : « Conjugaison du verbe vendre Je vendrais Tu vendrais Il/elle vendrait Nous vendrions Vous dégager ! Ils/elles vendraient »	Nous manifestons chaque vendredi pour vous faire dégager.	Des personnes manifestent.	Le système partira.
E28 : « Le peuple s’engage	Le peuple s’apprête à dégager le	Un peuple et un pouvoir s’opposent.	Le peuple fera partir le pouvoir en

Pouvoir dégage »	pouvoir.		place.
E29 : « La volonté du général est contre la volonté générale »	Le désir du général s'oppose au désir général.	Deux volontés s'opposent.	Le général ne veut pas satisfaire les revendications.

Tableau 8 : Les présupposés et les sous-entendus dans les slogans du Hirak

Le non-dit des slogans relève de l'ensemble des différents paramètres qui interviennent pendant l'accomplissement de l'acte d'énonciation. Autant les compétences linguistiques, encyclopédiques et culturelles des participants que des circonstances contextuelles de la situation contestataire entrent en jeu.

Tous les présupposés tournent autour d'un mandat brigué ou prolongé, d'un système corrompu et de l'absence d'un président sur la scène politique. Ils réfèrent aussi à des statuts différents, à des oppositions, à un engagement pris par les contestants pour changer une situation politique inacceptable. Les croyances et les savoirs partagés révèlent un devoir et une obligation de faire partir le régime en place.

Chaque énoncé des slogans étudiés représente plus ou moins son propre présupposé sémantique. Cependant, nous remarquons que certains d'entre eux partagent la même présupposition comme les énoncés 5, 6, 13 et 14 qui abordent le prolongement du 4^{ème} mandat ou les énoncés 17, 20, 28 et 29 qui abordent la distance entre le peuple et le pouvoir. Les énoncés 25 et 27 ont comme présupposition l'affirmation de la continuité et de la généralité de la mobilisation protestataire. Un défi contre le président et son régime. Pourtant, tous ces énoncés ne sont pas érigés sur un même modèle syntaxique.

Pour le verbe *dégage* présent dans l'énoncé 17, la présupposition tourne autour de ce verbe conjugué au présent de l'impératif avec la 2^{ème} personne du singulier. Sans passer par le test de négation ou d'interrogation, l'information véhiculée est saisie de l'usage ordinaire régulier : de toutes ses forces, le peuple exige et oblige le président et tout le système à partir. Ce qui présuppose que le peuple ne veut plus et n'accepte plus ce pouvoir. Cette même expression *dégage* est retrouvée dans les énoncés 7, 9, 27 et 28 sous une autre forme linguistique mais elle véhicule la même force d'exigence.

Cependant, pour qu'il y ait continuité du discours, il faut que les présupposés soient acceptés par l'opposant. Les rapports sociaux obligent l'interlocuteur à les accepter comme

une évidence au risque d'être accusé au sein de l'opinion publique d'interrompre la communication.

Quant aux sous-entendus, les slogans sous-entendent le même sens sous l'ombre d'un contexte d'énonciation commun. L'interprétation de ces derniers est comprise et résumée à l'ensemble des événements sociopolitiques qui secoue le pays. Tous les slogans, en plus de ce qu'ils expriment explicitement, sous-tendent implicitement les informations sémantiques d'un slogan qui réclame le départ du président, de son système et voire même de ses institutions.

Ils sous-tendent avec force un constat qui se situe dans l'illégitimité d'un pouvoir (énoncés 1, 5, 15, 24, 27), l'invalidité d'un président (1, 2, 15, 21), la mauvaise gouvernance (énoncés 10, 11, 17, 19, 22), la corruption qui y règne (énoncés 3, 8, 9, 16). Ils sous-tendent aussi l'engagement des contestants à faire *dégager* ce système (énoncés 23, 25, 28).

Cet implicite présent dans les slogans, revêt une valeur persuasive et incitative. Il persuade la masse algérienne de l'importance de ce mouvement et de sa légitimité en fragilisant l'opposant par ses propos. Il incite, voire tente de forcer le système en place à participer lui aussi au changement attendu en s'engageant à son tour dans des mesures qui répondent aux demandes du mouvement contestataire : le président Bouteflika démissionne le 2 avril 2019. Les élections sont annulées le 4 juillet 2019 et l'article 102 est appliqué.

L'implicite est présent dans toute communication humaine. Il concerne tout ce qui peut être compris sans avoir été dit explicitement. Chaque locuteur utilise la langue pour accomplir des actes sociaux, en s'adaptant à son interlocuteur et au contexte. Cependant, des contraintes situationnelles l'obligent à faire appel à l'implicite. C'est le cas du discours contestataire où les interdits d'origine sociale et politique obligent les contestants à avoir recours à l'implicite.

Ainsi, les contestants pour éviter tout conflit social et rester pacifiques linguistiquement, mobilisent en plus de l'explicite, de l'implicite dans leurs slogans. Une stratégie discursive qui a pour objectif de persuader l'opposant que leurs revendications sont légitimes et l'inciter, voire le forcer, à accomplir les requêtes énoncées dans les slogans sans que celui-ci n'en prenne conscience.

Dans la dynamique de cet échange contestataire, les deux participants se doivent d'adhérer au principe et aux règles qui régissent cette situation particulière de communication pour que l'échange soit efficace et réussi. L'exploitation et la transgression des maximes sont largement employées par les contestants. Elles restent cependant compatibles avec le principe de coopération énoncé par Grice.

Le non-dit sous-entend un contexte politique négatif et inacceptable et une forte accusation portée au régime en place qui nécessite une action urgente pacifique traduite par un mouvement protestataire. Le non-dit sous-entend également un fort engagement de la part du peuple pour parvenir à son objectif qui n'est autre que le départ de tout un système et l'instauration d'une deuxième république.

L'implicite est donc une caractéristique linguistique du slogan contestataire qui permet de le rendre efficace dans son pouvoir d'action et d'influence. Il lui permet d'éviter toute critique ou remise en question de sa véracité et de sa légitimité. En outre, l'opposant se voit dans l'obligation d'être complice de ce type de communication au risque d'être accusé d'interrompre le dialogue et de refuser de satisfaire la volonté du peuple.

Conclusion générale

La contestation est un fait sociopolitique et un phénomène socioculturel. Elle se considère comme un fait langagier car elle relève d'un rapport constant entre le langage et la société.

La contestation dispose de son propre moyen d'expression qui est le langage contestataire. Celui-ci se caractérise par un aspect verbal et non verbal incarné par les slogans, les images et la kinésique des manifestants. L'aspect verbal a constitué notre objet d'étude. Nous nous sommes intéressés aux slogans écrits sur les pancartes et les banderoles.

Nous avons voulu savoir si le slogan contestataire est de nature identique aux autres types de slogans comme le slogan politique ou le slogan publicitaire et identifier ses spécificités langagières car malgré des objectifs différents, il présente certaines similitudes avec ces derniers. L'objectif du slogan contestataire est de séduire et de rallier les masses aux revendications qu'il exprime. C'est aussi de fragiliser l'opposant et de le pousser à répondre aux revendications.

Nous avons posé les hypothèses selon lesquelles le slogan contestataire serait lui aussi bref, concis, humoristique, anonyme et tributaire de son contexte d'énonciation. Le slogan contestataire mobiliserait aussi bien des stratégies discursives de persuasion et d'influence que des procédés rhétoriques et pragmatiques pour atteindre ses objectifs.

Notre analyse s'est portée sur un corpus algérien composé de vingt-neuf slogans en langue française du mouvement contestataire algérien El Hirak. Ce choix n'est pas fortuit. A travers notre étude, en plus des spécificités langagières, nous voulons connaître la nature de l'engagement des algériens dans leur protestation, comprendre de quelle manière leurs slogans ont impacté le pouvoir.

Pour relever les caractéristiques linguistiques qui composent les slogans contestataires du Hirak, nous avons fait appel à diverses approches :

Le schéma de communication de Kerbrat-Orecchioni pour établir le schéma de communication du mouvement contestataire algérien afin de déterminer les procédés discursifs auxquels ont eu recours les contestants.

La théorie de l'énonciation de Benveniste et la classification des subjectivèmes de Kerbrat-Orecchioni pour déterminer l'engagement subjectif des contestants.

Une approche argumentative pour dégager les figures de rhétorique qui sont présentes dans les slogans du Hirak.

Une approche pragmatique pour relever les types d'actes de langage que sont les slogans contestataires du Hirak et les implicites qu'ils infèrent.

La plupart des travaux sur le slogan ont révélé la concision et les propriétés stylistiques et formelles comme ses caractéristiques principales qui assurent son efficacité. Ils ont révélé également sa dimension interpellative qui correspond à un acte de langage et à son pouvoir d'incitation qui se reflète dans l'implicite.

Le schéma de communication du mouvement contestataire algérien nous dévoile que le discours contestataire est une communication sociale, une communication de masse où se mêlent l'expression de soi et l'agir sur l'autre. Les protagonistes de cette communication, le peuple et le pouvoir, entretiennent un jeu d'échanges, d'influence et un rapport de force caractérisé par des prises de positions et la mise en oeuvre de stratégies persuasives, argumentatives et pragmatiques.

L'analyse de notre corpus d'étude a montré que le slogan contestataire présente une subjectivité assez marquée qui se manifeste par une fréquence plus ou moins élevée de déictiques et de subjectivèmes. Les déictiques traduisent une forte présence des contestants dans leurs revendications, ils sont l'identité du peuple, son porte-parole. Les subjectivèmes traduisent les jugements et les positions négatives des manifestants vis-à-vis du président, du pouvoir et de ses institutions. Ils traduisent également leur engagement, leur détermination en faveur d'un changement pacifique radical d'une situation politique contestée. Cette subjectivité implique une intention d'influer sur les attitudes des récepteurs (la masse populaire et le système), de modifier leurs positionnements.

Outre cette subjectivité, le slogan contestataire présente un nombre important de figures de style, notamment des métaphores, des hyperboles, des parallélismes et des assonances. Cette fréquence traduit une forte intention de persuasion de la part des contestants pour agir sur les pensées et les croyances des citoyens et affaiblir le pouvoir.

Le slogan contestataire est aussi un acte social de *dégagisme*, de type indirect directif et expressif. Les actes illocutoires expriment une colère, une révolte, un rejet total du système. Les actes perlocutoires traduisent une incitation au président à démissionner et au système à partir. C'est un discours de vérité et d'action qui véhicule des impressions, des intentions et des actions de contestants.

Le slogan contestataire véhicule également des implicites résultants des contraintes situationnelles qu'il subit. Les interdicts et l'autocensure obligent les contestants à ne pas dire ouvertement leurs revendications et à recourir à l'implicite pour pouvoir nier ce qu'ils expriment. La concision du slogan contestataire amène aussi à recourir à ce type de procédé. Cet implicite a pour objectif de modifier les croyances des citoyens sans qu'ils en prennent

conscience. Il a aussi pour objectif de pousser l'opposant à répondre aux revendications sans qu'il puisse remettre en question la véracité et la légitimité de celles-ci.

Il en ressort qu'à travers tout un dispositif énonciatif englobant subjectivité, figures, actes de langages et implicites, les contestants algériens ont tenté d'influencer, de persuader et de faire réagir leur auditoire (le peuple et le pouvoir). Ils se sont positionnés par rapport au renouvellement de la candidature du président à un 5^{ème} mandat et à la prolongation de son 4^{ème} mandat. A leur tour, ils ont tenté de modifier les positionnements et les comportements de leur auditoire. Ils ont tenté de persuader leurs allocutaires de l'incompétence et de la corruption du système. Ils se sont engagés en faveur du départ du système et en faveur de l'instauration d'une deuxième république.

En dernier lieu, en référence aux définitions attribuées au slogan et à l'observation du corpus, nous avons constaté que le slogan contestataire est identique aux autres slogans. C'est un discours concis, poétique, humoristique et plus ou moins anonyme. La présence des mots outils dans les messages est la seule caractéristique qui le distingue des autres slogans.

Les résultats obtenus confirment nos hypothèses. Le slogan contestataire est de nature réducteur, séducteur et pragmatique. Sa forme, son contenu et sa manière d'exprimer lui donnent un pouvoir particulier. Quant aux stratégies discursives auxquelles recourt le créateur du slogan contestataire, elles dénotent un pouvoir d'influence et de persuasion.

Nous espérons que les éléments de réponse que nous sommes parvenus à apporter à la fin de notre étude, seront pertinents pour des recherches complémentaires.

Cependant, nous n'avons pas abordé toutes les caractéristiques linguistiques du slogan contestataire. Lors de notre analyse, nous avons remarqué la présence d'autres stratégies discursives telles que les modalités d'énoncé, le dialogisme et la polyphonie. Notre choix relève de déductions apportées par les travaux et les définitions d'Olivier Reboul sur le slogan. Les stratégies mentionnées précédemment peuvent constituer des objets d'étude pour d'autres recherches sur le discours contestataire.

Notre étude n'a jamais prétendu à une exhaustivité quelconque, l'intitulé de notre thème le souligne. Elle se veut une ébauche à une analyse profonde sur le discours contestataire. Les études sur le discours contestataire sont récentes dans les sciences du langage et les recherches sur le slogan qui s'appuient sur des corpus attestés sont rares. De ce fait, des études plus élargies, abordant d'autres aspects (nous citerons comme exemple l'aspect sémiologique ou sociolinguistique) peuvent être suggérées afin d'enrichir le domaine de l'analyse du discours contestataire.

Références bibliographiques

Dictionnaires

CHARAUDEAU P. et D. MAINGUENEAU, (2002), *Dictionnaire de l'analyse du discours*, Paris, éd. Seuil.

DUBOIS J., (2012), *Dictionnaire de linguistique et sciences du langage*, Paris, éd. Larousse.

DUCROT et TODOROV, (1972), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, éd. Points.

GREVISSE M. (2009), *Le petit grevisse, grammaire française*, Bruxelles, éd. Deboeck.

MOESCHLER J. et A. REBOUL, (1994), *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, éd. Seuil.

NEVEU F., (2011), *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, éd. Armand Colin.

Le petit Larousse illustré, (2008).

Le micro Robert, (1984).

Ouvrages

ADAM J.M et M. BONHOMME, (2012), *L'argumentation publicitaire*, Paris, éd. Armand Colin.

ADAM J.M, (1991), *Langue et littérature*, Paris, éd. Hachette.

ADAM J.M, (1990), *Éléments de linguistique textuelle*, éd. Pierre Mardaga.

AMOSSY R., (2013), *L'argumentation dans le discours*, Paris, éd. Armand Colin.

ARMENGAUD F., (2007), *La pragmatique*, Paris, éd. PUF.

AUSTIN J. L., (1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, éd. Sud Seuil.

BAYLON C. et X. MIGNOT, (2010), *La communication*, Paris, éd. Armand Colin.

BAYLON C. et P. FABRE, (1990), *Initiation à la linguistique*, Paris, éd. Nathan.

BEAUDICHON J., (1999), *La communication Processus, formes et applications*, Paris, éd. Armand Colin.

BENVENISTE E., (2008), *Problèmes de linguistique générale*, t.1, Paris, éd. Gallimard.

- BENVENISTE E., (2005), *Problèmes de linguistique générale*, t.2, Paris, éd. Gallimard.
- BOIX C., (2007), *Argumentation, manipulation, persuasion*, Paris, éd. L'harmattan.
- BONHOMME M., (2014), *Pragmatique des figures du discours*, Paris, éd. Honoré Champion.
- BRACOPS M., (2006), *Introduction à la pragmatique*, Paris, éd. De Boeck.
- BRETON Philippe, (2003), *L'éloge de la parole, l'argumentation dans la communication*, Paris, éd. La découverte.
- CERVONI J., (1987), *L'énonciation*, Paris, éd. PUF.
- CHISS J.L. et al., (2001), *Introduction à la linguistique française*, Paris, éd. Hachette.
- DUCROT O., (1984), *Le dire et le dit*, Paris, éd. Minuit.
- GARRIC N. et CALAS F., (2007), *Introduction à la pragmatique*, Paris, éd. Hachette.
- HAILLET P.P., (1995), *Pour une linguistique des représentations discursives*, Paris, éd. De boeck.
- JOLY M., (1993), *Introduction à l'analyse de l'image*, Paris, éd. Nathan.
- KERBART-ORECCHIONI C., (2009), *L'énonciation, de la subjectivité dans le langage*, Paris, éd. Armand Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., (2008), *Les actes de langage dans le discours : Théorie et fonctionnement*, Paris, éd. Armand Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., (1986), *L'implicite*, Paris, éd. Armand Colin.
- MAINGUENEAU D., (2014), *Discours et analyse de discours*, Paris, éd. Armand Colin.
- MAINGUENEAU D., (2012), *Analyse des textes de la communication*, Paris, éd. Armand Colin.
- MAINGUENEAU D., (2007), *L'énonciation en linguistique française*, Paris, éd. Hachette supérieure.

MAINGUENEAU D., (2001), *Pragmatique pour le discours littéraire*, Paris, éd. Nathan, Lettres Sup.

MAINGUENEAU D., (1979), *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Paris, éd. Hachette.

MARTINET A., (2008). *Eléments de linguistique générale*, Paris, éd. Armand Colin.

MEYER M., (2004). *La rhétorique*, Paris, éd. PUF.

MOESCHLER J. et A. AUCHLIN, (2009), *Introduction à la linguistique contemporaine*, Paris, éd. Armand Colin.

MOESCHLER J., (1985), *Argumentation et conversation, Eléments pour une analyse pragmatique du discours*, Paris, éd. Hatier.

MORSLY D., (2004), *Saussure cours de linguistique générale*, Alger, éd. Enag.

REBOUL O., (1975), *Le slogan*, Bruxelles, éd. Complexe.

ROBRIEUX J-J., (2013), *Rhétorique et argumentation*, Paris, éd. Armand Colin.

SARFATI G-E., (2002), *Précis de pragmatique*, Paris, éd. Nathan.

SARFATI G-E., (2001), *Eléments d'analyse du discours*, Paris, éd. Nathan.

SARFATI G-E. et M-A. PAVEAU, (2013). *Les grandes théories de la linguistique*, Paris, éd. Armand Colin.

SEARLE J., (2008), *Les actes de langage : essai de philosophie du langage*, Paris, éd. Hermann.

SIOUFFI G. et D.V. RAEMDONCK, (2012), *100 fiches pour comprendre la linguistique*, éd. Bréal.

VION R., (1992), *La communication verbale : analyse des interactions*, Paris, éd. Hachette.

Mémoires

ABDELAZIZ Y., (2011), *Etude linguistique du slogan révolutionnaire égyptien : la révolution d'Egypte du 25 janvier 2016*, mémoire de Master en sciences du langage, université Mentouri Constantine. http://www.memoireonline.com/01/13/6718/m_Etude-

linguistique-du-slogan-revolutionnaire-egyptien-La-revolution-dEgypte-du-25-janvier-2016.html. « non paginé » (Consulté le 05/10/2019)

ABIDLI F., (2014), *Pour une étude syntaxique et pragmatique du discours publicitaire dans la presse algérienne écrite d'expression française : cas du quotidien algérien Liberté*, mémoire de Master en sciences du langage, université Kasdi Merbah Ouargla.

AOUADI L., (2014), *L'expression de la subjectivité dans le discours scientifique*, mémoire de Master en sciences du langage, université Mohamed Kheider Biskra.

BAILLY V. et M. HAAS, (2005), *L'implicite et les liens logiques chez des enfants dyscalculiques de 7 à 11 ans*, mémoire pour l'obtention d'un certificat de capacité orthophoniste, université Henri Poincaré Nancy 1, Ecole d'orthophonie de Lorraine.

BAUVARIE M., (2007), *Les procédés de modalisation dans l'œuvre romanesque de Jules Verne : Michel Strogoff*, mémoire de DEA de langue française, université Yaoundé I Cameroun. [http : // www.memoireonline.com/01/08/873/m.procedés-modalisation-œuvre-romanesque-jules-verne-michel-strogoff51.html](http://www.memoireonline.com/01/08/873/m.procedés-modalisation-œuvre-romanesque-jules-verne-michel-strogoff51.html). « non paginé » (Consulté le 15/06/2020)

BOUATIA H. et A. ZERFAOUI, (2015), *L'implicite sémantique dans les textes de presse*, mémoire de Master en sciences du langage, université Larbi Tebessi Tebessa.

BOUKHELIFA S., (2017), *Analyse sémiotique de quelques images publicitaires de la boutique Yves Rocher de Bejaia*, mémoire de Master en sciences du langage, université Abderrahmane Mira Bejaia.

CHIBANI T., (2010), *Les stratégies de la publicité : le cas de la publicité automobile dans la presse écrite algérienne*, mémoire de Magister en sciences du langage, université Oum El Bouaghi. http://www.memoireonline.com/12/10/4130/m_Les-strategies-de-la-publicite-le-cas-de-la-pub-automobile-dans-la-presse-ecrite-algerienne.html. « non paginé » (Consulté le 22/06/2020)

DUBOST V., (1992), *Etude socio-pragmatique du discours publicitaire en fonction de la variable « sexe » : le cas des pilules rouges et des pilules moro (1910-1950)*, mémoire de maîtrise en études québécoises, université du Québec à Trois-Rivières.

GAUTHIER G., (1979), *La problématique de la signification dans la théorie des actes de langage de John R. Searle*, mémoire de maîtrise ès arts philosophie, université du Québec à Trois-Rivières.

GRINE F. Z., (2017), *L'inscription des modalités déontiques dans les textes informatifs et les éditoriaux de la presse écrite francophone algérienne* mémoire de Master en sciences du langage, université Amar Telidji Laghouat.

HERNANDEZ B. H., (2014), *Du lexique à la phraséologie : analyse des discours d'Alvaro Uribe Vélez lors des Conseils Communaux (2002-2010)*, thèse de Doctorat en études hispaniques, université d'Artois.

KAFETZI E., (2013), *L'ethos dans l'argumentation : le cas du face à face Sarkozy/Royal 2007*, thèse de Doctorat en psychologie, université de Lorraine.

KDIMBA T.L., (2012), *Le droit de réunion et de manifestation publique en RDC*, diplôme d'études supérieures spécialisées DESS, université de Kinshasa.
http://www.memoireonline.com/01/14/8461/m_le-droit-de-reunion-et-de-manifestation-publique-en-RDC0.html. « non paginé » (Consulté le 05/04/2020)

MEDDOUR M. et S. KHEROUNI, (2017), *Analyse sémiotique des procédés touristiques publicitaires à Béjaïa : cas Flyers et dépliants*, mémoire de master en sciences du langage, université Abderrahmane Mira Bejaïa.

MOHAMMADI-AGHDASH M., (2013), *Approche stylistique de la polyphonie énonciative dans le théâtre de Samuel Beckett*, thèse de Doctorat en langues, littérature et civilisations, université de Lorraine.

NANDA L., (2006). *Etude de la conséquence en français contemporain: Le cas de trois œuvres d'Emile Zola*, diplôme de DEA de langue française, université Yaoundé I Cameroun.
http://www.memoireonline.com/06/11/4553/m_Etude-de-la-consequence-en-français-contemporain-Le-cas-de-trois-oeuvres-dEmile-Zola38.html. « non paginé » (Consulté le 12/05/2020)

NGUYEN V. T., (2017), *Analyses linguistiques du slogan publicitaire automobile*, mémoire de Master en langue et communication, université de Toulon.

NYEMBWE K. A., (2013), *Analyse pragmatique des chansons de Koffi Olomide*, mémoire de licence en sciences du langage, université Catholique Congo. http://www.memoireonline.com/11/15/9297/m_Analyse-pragmatique-des-chansons-de-Koffi-Olomide3.html. « non paginé » (Consulté le 17/04/2020)

RIOUX-TURCOTTE J., (2016), *Le souci de fiabilité de l'appelant au 9-1-1 : description et fonction interactionnelles du marquage épistémique*, mémoire de maîtrise en Lettres (communication sociale), université du Québec à Trois-rivières.

Mémoire Master 1 PART 2-DUNE dune. Fichier sous format PDF « non paginé ».

URL : Univ-angers.fr > fichier 3581F. (Consulté le 19/04/2020)

Webographie

[Http : //www.wikipédia.org](http://www.wikipédia.org).

[Http:// www.tlfi.fr](http://www.tlfi.fr). *Trésor de la Langue Française Informatisé* (TLFI), « Slogan ». (Consulté le 05/10/2019)

[Http://www.analyse-du-discours.com/](http://www.analyse-du-discours.com/) la-notion-de-discours. (Consulté le 17/10/2019)

[Http:// elwatan.com/](http://elwatan.com/) edition/ actualité/ du-hirak-au-harak-tentative-de-lexique-17-05-2019 (Consulté le 21/10/2019)

Constitution de la République algérienne. [http:// www.joradp.dz](http://www.joradp.dz) > hfr > consti. (Consulté le 25/07/2020)

ADEISHVILI K., (2016), « Argumentation dans le discours politique (analyse comparative des discours français et géorgiens) », in *études interdisciplinaires en sciences humaines*, [en ligne], n°3, pp. 257 - 271. [http : //ojs.iliauni.edu.ge/index.php/eish/articleview/339](http://ojs.iliauni.edu.ge/index.php/eish/articleview/339). (Consulté le 23/07/2020)

AMOSSY R. et R. KOREN, (2010), « Argumentation et discours politique » in *Mots : les langages du politique*, [en ligne], n°94, pp.13 - 21. <http://journals.openedition.org/mots/19843>. (Consulté le 18/07/2020)

AMOSSY R., (2008), « Argumentation et Analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires », in *Argumentation et analyse du discours*, [en ligne], n°1, pp 1-15. <http://journals.openedition.org/aad/200#tocfrom1n1>. (Consulté le 18/07/2020)

- AMRANE K. M., (2010), « Enonciation, construction de l'ethos et stéréotypes argumentatifs dans l'organe de presse El Monquid », université d'Alger, in *Synergies Algérie*, [en ligne], n° 11, pp. 21-29. URL : gerflint.fr > Base > Algérie11 > katia_amrane. (Consulté le 27/ 03/2020)
- BESSE H., (1974), « Signes iconiques, signes linguistiques » in *Langue française, audiovisuel et enseignement du français*, [en ligne], n° 24, pp.27-54.
[http : //www.persée.fr/doc/lfr_0023_8368_1974_num_24_1_5692](http://www.persée.fr/doc/lfr_0023_8368_1974_num_24_1_5692). (Consulté le 16/03/2020)
- BONHOMME M., (2009), « De l'argumentativité des figures de rhétorique », in *Argumentation et Analyse du Discours*, [En ligne], n°2, pp. 1 - 17.
<http://journals.openedition.org/aad/495>. (Consulté le 23/09/2019)
- BRICE D., B. VALENTIN et A. GWLADYS, (2015), « Les sciences du langage dans l'étude des mouvements contestataires, Le(s) discours de l'action collective », in *Argumentation et Analyse du Discours*, [en ligne], n° 14, [Compte-rendu de lecture], « non paginé ».
<http://avril21.eu/2016/01/29/les-sciences-du-langage-dans-letude-des-mouvements-contestataires>. (Consulté le 25/10/2019)
- BÜYÜKGÜZEL S., (2011), « Modalité et subjectivité : regard et positionnement du locuteur », Université Hacettepe (Ankara), in *Synergies Turquie*, [en ligne], n°4, pp. 134 -151.
 URL : [Gerflint.fr](http://gerflint.fr) > Base > Turquie4 > büyükgüzel. (Consulté le 20/12/2019)
- CHARAUDEAU P., (2008), « L'argumentation dans une problématique de l'influence », in *Argumentation et Analyse du Discours, L'analyse du discours au prisme de l'argumentation*, [en ligne], n°1, « non paginé ». <http://www.patrick-charaudeau.com/L-argumentation-dans-une.html>. (Consulté le 28/03/2020)
- DHAOUADI H., (2012), « L'argumentation dans le discours : approches contemporaines et perspectives didactiques », [en ligne], n° 35 pp. 47- 60. [http : //www.sedll.org](http://www.sedll.org) > sites > default > files > journal > l'argumentation dans le discours. (Consulté le 05/07/2020)
- DHAOUADI H., (2011), « Aux sources du discours argumentaire Aristote et la Rhétorique », in *Synergies Monde arabe*, [en ligne], n° 8, pp. 43-65. URL : [Gerflint.fr](http://gerflint.fr) > Base > Mondearabe8 > Dhaouadi. (Consulté le 03/07/2020)
- DOMENJOZ J-C., (1998), *L'approche sémiologique*, pp.2-26, fichier sous format PDF.
 URL : [fdocuments.fr/document/approche-semiologique.html](http://documents.fr/document/approche-semiologique.html). (Consulté le 16/07/2020)

DOMINGUEZ F. N., (2005), « La rhétorique du slogan : cliché, idéologie et communication », in *Bulletin Hispanique*, [en ligne], tome 107, n°1, pp. 265-282.

[https:// www.persée.fr > doc> hispa_0007_4640_2005_num_107_1_5231](https://www.persée.fr/doc/hispa_0007_4640_2005_num_107_1_5231). (Consulté le 01/11/2019)

DUCROT O., (1979), « Les lois de discours », in *Langue française, La pragmatique* [en ligne], n° 42, pp. 21-33. http://www.persee.fr/doc/lfr_0023_8368_1979_num_42_1_6152. (Consulté le 12/04/2020)

DUCROT O., (1969), « Présupposés et sous-entendus », in *Langue française, La sémantique*, [en ligne], n°4, pp.30-43. http://www.persee.fr/doc/lfr_00238368_1969_num_4_1_5456. (Consulté le 15/04/2020)

FERAL J., (2013), « De la performance à la performativité », in *Communications, Performance - le corps exposé*, [en ligne], n°92, pp. 205-218.

http://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_2013_num_92_1_2704.(Consulté le 03/05/2020)

GARRIC N. et M. GOLDBERG, (2015), *La modalisation dans les controverses*, Université de Nantes, Université ouverte des humanités, [en ligne], Fichier sous format PDF. « non paginé ». [http://www. uoh.fr.82875f36-eb0c-42ac-8a3c 149d9250df1e](http://www.uoh.fr.82875f36-eb0c-42ac-8a3c149d9250df1e). (Consulté le 13/07/2020)

GOSSELIN L., (2018), « Quand nommer, c'est juger. Les jugements de valeurs internes aux noms d'humains », in SCHNEDECKER C. et MIHATSCH W., dir., *les noms d'humains-théorie, méthodologie, classification*, Berlin/Boston, De Gruyter, [en ligne], chapitre 2, pp. 44-101.Fichier sous format PDF.

https://www.academia.edu/38188766/Quand_nommer_cest_juger. (Consulté le 14/07/2020)

GOSSELIN L., (2010). *Les modalités en français, la validation des représentations*, Amsterdam-New York, NY Printed in the Netherlands : Rodopi B.V., [en ligne], p. 493, fichier sous format PDF. (Consulté le 15/07/2020)

http://academia.edu/40307080/Les_modalités_en_français_la_validation_des_représentations.

GRICE H. P., (1979), « Logique et conversation », in *Communications La conversation*, [en ligne], n° 30, pp. 57-72. http://www.persee.fr/doc/comm_05888018_1979_num_30_1_1446. (Consulté le 12/04/2020)

GRINSHUPUN Y., (2013), « Discours manifestant et contestation universitaire (2009) », in *Argumentation et Analyse du Discours*, [En ligne], n° 10, pp. 1- 18. <http://journals.openedition.org/aad/1476>. (Consulté le 06/11/2019)

GUIZIOU M-C. D., (2005), *L'implicite dans le discours*, Université de Las Palmas de Gran Canaria Espagne, [en ligne], pp. 203- 210, format sous fichier PDF. <http://acceda.cris.ulpgc.es/bitstream>. (Consulté le 04/05/2020)

GUTU E., (2014), « Les modalités volitives (désidératives et leurs moyens d'expression linguistique) » in PERJAN C., G. TOPOR , A. SOLCAN et al., dir., *Problèmes des sciences socio-humanistes et modernisation de l'éducation*, UPS Ion Creanga, [en ligne], vol.2, pp. 220-226.. <http://hdl.handle.net/123456789/626>. (Consulté le 24/07/2020)

GWENOLE F., (2005), « L'Argumentation: genèse d'une anthropologie du convaincre », in *sciences de l'Homme et Société/ linguistique*, [en ligne], pp. 1-13, fichier sous format PDF. http://www.academia.edu/28477116/LArgumentation_genese_dune_anthropologie_du_convaincre. (Consulté le 28/07/2020)

HABERT B., (1982), « Olivier Reboul, Le slogan. Olivier Reboul, Langage et idéologie » [compte-rendu], in *Mots : Abus de mots dans le discours. Désabusement dans l'analyse du discours*, [en ligne], n° 4, pp. 201-205. http://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1982_num_4_1_1067.(Consulté le 11/ 10/ 2019)

HABERT B., (1982), « Enonciation et argumentation : Oswald Ducrot », in *Mots : En hommage à Robert-Léon Wagner*, [en ligne], n°5, pp. 203-218. http://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1982_num_5_1_1083. (Consulté le 19/01/2020)

HARVEY N., (2008), « Philippe Breton, Convaincre sans manipuler. Apprendre à argumenter », in *Mots. Les langages du politique*, [en ligne], n°88, pp. 133-136. <http://journals.openedition.org/mots/18613>. (Consulté le 16/07/2020)

KHENIFER A., (2012), « Les pré-supposés dans les questions totales : pour une nouvelle méthode de caractérisation », Université de Laghouat in *Synergies Algérie*, [en ligne], n° 17, pp. 11-23. URL : Gerflint.fr > Base > Algérie17 > khenifer. (Consulté le 13/04/2020)

KORKUT E., (2008), « La pragmatique et l'implicite », Université de Hacettepe in *Synergies Turquie*, [en ligne], n° 1, pp. 153-159. URL : Gerflint.fr > Base > Turquie 1 > Korkut. (Consulté le 04/04/2020)

KRIEG-PLANQUE A. et C. OGER, (2018), « Slogan », in *Publictionnaire Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*, [en ligne], « non paginé ». <http://publictionnaire.humanum.fr/notice/slogan/>. (Consulté le 2/11/2019)

MAINGUENEAU D., (2004), « La situation d'énonciation entre langue et discours », in Dix ans de S.D.U, Craiova, éd. Universitaria Craiova Roumanie, [en ligne], pp. 197 – 210. <http://www.pagesperso-orange.fr/pdf/scene-d-enonciation>. (Consulté le 16 /01/ 2020)

MAINGUENEAU D., (2002), « L'ethos, de la rhétorique à l'analyse du discours » in *Pratiques*, [en ligne], n°113-114, fichier sous format PDF. URL : dominique Maingueneau. Pagesperso-orange.fr. (Consulté le 7/03/ 2020)

MIRELA I., (2005), *implicite, présupposé et sous-entendu*, [en ligne], pp. 32-37, fichier sous format PDF. URL : Scf-isa.info > uploads > 2017/04 > 4-IVAN- Mirela-1. (Consulté le 13/04/2020)

MOESCHLER J. et A. REBOUL, (1998), *La pragmatique d'aujourd'hui, une nouvelle science de la communication*, p.209, fichier sous format PDF. URL : site.google.com/site/moeschlerjacques/publication/livres. (Consulté le 04/04/2020)

MONTE M., (2001), « Modalités et modalisation : peut-on sortir des embarras typologiques ? » in *Modèles linguistiques*, [en ligne], n°64, pp. 80-101. <http://journals.openedition.org/ml/353>. (Consulté le 23/01/ 2020)

RABATEL A., (2004), « Effacement énonciatif et effets argumentatifs indirects dans l'incipit du Mort qu'il faut de Semprun », in *Semen*, [en ligne], n° 7, pp. 111 – 130. <http://semen.revues.org/document2334.html>. (Consulté le 18/01/2020).

SALSMAN M., (2009), *L'argumentation linguistique dans une rhétorique argumentative*, [en ligne], pp. 97 – 114, fichier sous format PDF. <http://clunl.fcs.unl.pt/sites/2018/02/4f-margot-salsmann>. (Consulté le 22/07/2020)

SEIGNOUR A., (2011), « méthode d'analyse des discours. L'exemple de l'allocation d'un dirigeant d'entreprise publique », in *revue française de gestion*, [en ligne], Vol 37, n° 211, pp. 29-45. <https://www.cairn.info/revue-française-de-gestion-2011-2-page-29.htm>. (Consulté le 12/02/ 2020)

VANDERKEVEN D., (1992), « Théorie des actes de langage et analyse des conversations », in *cahiers de linguistique française*, [en ligne], Vol 13, pp 9 – 61, fichier sous format PDF. URL : Actes de langage – CLF- Cahiers de linguistique française. Clf.unige.ch > files > 02-Vanderkeven_nclf 13. (Consulté le 02/05/2020)

VION R., (2005), « Modalisation, dialogisme et polyphonie », Université de Provence/UMR 6057 Parole et Langage, in *Colloque international Dialogisme : langue, discours*, (2010), Montpellier, [en ligne], pp. 1-13, fichier sous format PDF. URL : www.lpl-aix.fr Montpellier. (Consulté le 16/01/2020)

VION R., (2001), « Modalités, modalisations et activités langagières » in *Marges linguistiques*, [en ligne], n° 2, pp. 209-231. [http:// www.marges-linguistiques.com](http://www.marges-linguistiques.com)-M.L.M.S. éditeur- 13250 Saint-Chamas. (Consulté le 19/01/2020)

Annexes

<https://ladépêchedekabylie.Tamurt.info>



Enoncé 1

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1157225/algerie-artistes-etudiants-humour-contestation-cinquieme-mandat>



Enoncé 2

<https://www.tsa-algerie.com/direct-troisieme-vendredi-de-manifestations-contre-le-5e-mandat/>



Enoncé 3

https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/algerie/election-presidentielle-en-algerie/en-images-degage-momie-game-over-les-pancartes-de-la-colere-des-manifestants-algeriens_3233127.ht



Enoncé 4

https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/election-presidentielle-en-algerie/en-images-degage-momie-game-over-les-pancartes-de-la-colere-des-manifestants-algeriens_3233127.ht



Enoncé 5

<https://www.franceinter.fr/emissions/geopolitique/geopolitique-15-mars-2019>



Enoncé 6

<https://www.france24.com/fr/20190322-algerie-manifestations-slogans-humour-creativite>



Enoncé 7

<https://www.lopinion.fr/edition/international/rue-algerienne-detourne-slogans-grandes-marques-defier-regime-181016>



Enoncé 8

<https://www.metropolitiques.eu/Le-Hirak-algerien-un-laboratoire-de-citoyennete.html>



Enoncé 12

https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/algerie/election-presidentielle-en-algerie/en-images-degage-momie-game-over-les-pancartes-de-la-colere-des-manifestants-algeriens_3233127.ht



Enoncé 25

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/video-algerie-humour-arme-manifestants-contre-regime-alger-marseille-1659590.htm>



Enoncé 13

<https://www.metropolitiques.eu/Le-Hirak-algerien-un-laboratoire-de-citoyennete.html>



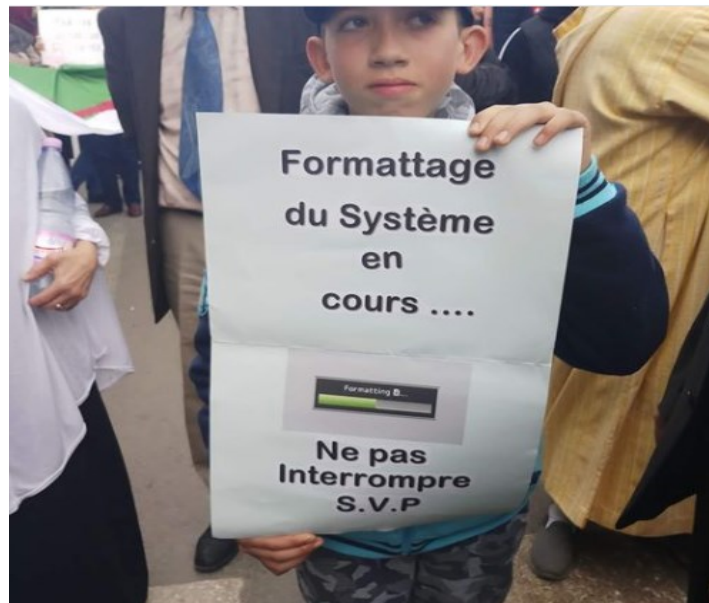
Enoncé 14

https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/algerie/election-presidentielle-en-algerie/en-images-degage-momie-game-over-les-pancartes-de-la-colere-des-manifestants_3233127.ht



Enoncé 15

<https://www.lopinion.fr/edition/international/rue-algerienne-detourne-slogans-grandes-marques-defier-regime-181016>



Enoncé 16

<https://www.la-croix.com/Monde/Algerie-etudiants-personnel-medical-defilent-contre-Bouteflika-2019-03-19-1301009871>



Enoncé 9

<https://twitter.com/zahraarhm/status/1107960694849392640>



Enoncé 10

<https://www.france24.com/fr/20190322-algerie-manifestations-slogans-humour-creativite>



Enoncé 11

<https://www.algerie-eco.com/2019/03/25/mouvement-populaire-nouvelle-journee-de-mobilisation-contre-le-systeme-a-travers-plusieurs-wilayas/>



Enoncé 17

https://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/le-peuple-veut-que-vous-partiez-tous-les-algeriens-de-nouveau-dans-la-rue_2070143.html



Enoncé 18

<https://www.metropolitiques.eu/Le-Hirak-algerien-un-laboratoire-de-citoyennete.html>



Enoncé (introduction)

<https://twitter.com/ZahraaRhm/status/1114206121663897601>



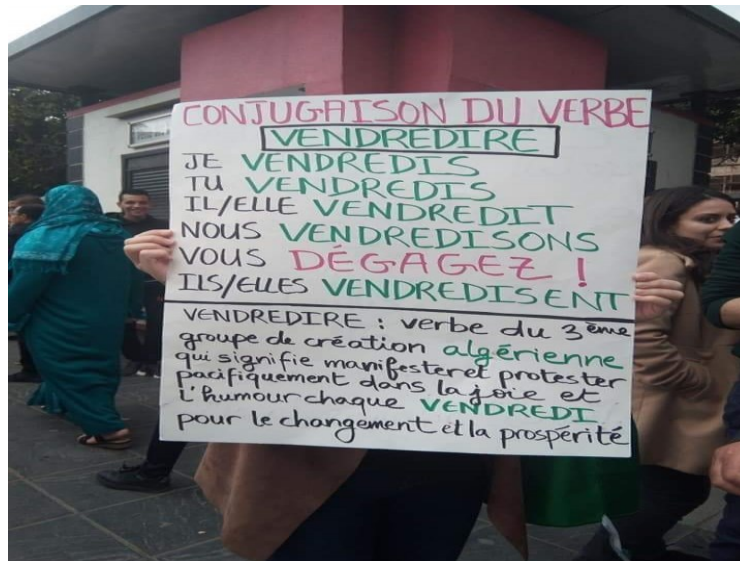
Enoncé 26

<https://milianihadj.wordpress.com/2019/04/06/algerie-la-contestation-populaire-affiche-un-plurilinguisme-souriant-pour-une-revolution-joyeuse-le-soir-dalgerie>



Enoncé 19

<https://milianihadj.wordpress.com/2019/04/06/algerie-la-contestation-populaire-affiche-un-plurilinguisme-souriant-pour-une-revolution-joyeuse-le-soir-dalgerie>



Enoncé 27

https://www.podcastjournal.net/Algerie-Ce-qu-il-faut-retenir-de-la-marche-du-19-avril_a26465.html



Enoncés 21, 22, 23, 20

<https://www.24heures.ch/monde/dixieme-vendredi-manifestations-alger/story/17925097>



Enoncé 24

<https://michelduchaine.com/tag/algerie/>



Enoncé 28

https://www.facebook.com/dz.manchar/posts/1071170539739615?comment_id=1071173266406009&comment_tracking=%7B%22tn%22%3A%22R%22%7D



Enoncé 29